Jean-Pierre Chauveau, Eyolf Jul-Larsen
et Christian Chaboud (éds)

Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest

Pouvoirs, mobilités, marchés

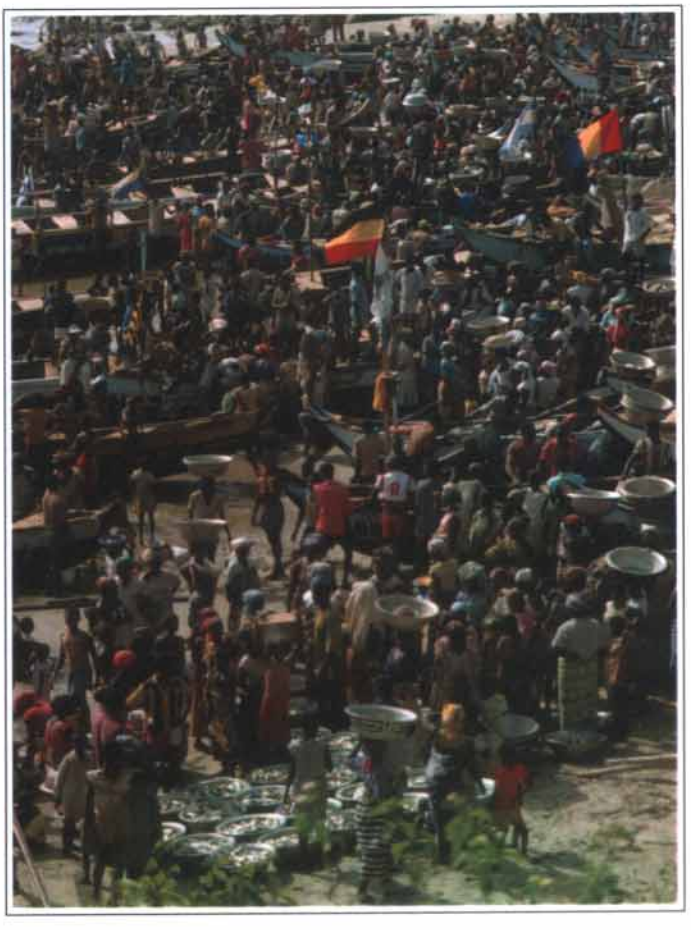

CMI - IRD - KARTHALA

LES PÊCHES PIROGUIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)
Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)
Jean COPANS (Université de Picardie)
Georges COURADE (IRD)
Alain DUBRESSON (Université Paris-X)
Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

KARTHALA sur internet : http://www.karthala.com
Paiement sécurisé

Couverture : Le poisson arrive sur la plage de Morée (Ghana).
Photo R. Overå.

© Éditions KARTHALA, CMI et IRD, 2000
ISBN (KARTHALA) : 2-84586-071-4
ISBN (IRD) : 2-7099-1454-9

Éditeurs scientifiques

Jean-Pierre CHAUVEAU (Institut de Recherche pour le Développement)
Eyolf JUL-LARSEN (Institut Chr. Michelsen)
Christian CHABOUD (Institut de Recherche pour le Développement)

Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest

Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

IRD
213, rue La Fayette
75010 PARIS

CMI
Po Box 6033
N-5892 Bergen

Remerciements

Les éditeurs scientifiques remercient particulièrement les institutions et personnes suivantes :

Le Conseil Norvégien de Recherche (NFR), le Ministère norvégien des Affaires Étrangères, le Christian-Michelsen Institute (Bergen) et l'Institut de Recherche sur le Développement (IRD, ex Orstom, en particulier son service des éditions et ses anciens départements SUD et MAA) pour leur soutien moral et financier ;

Le Centre de recherche pour le Développement de l'Université de Bergen pour son appui à l'organisation du Séminaire de Bergen "Les pêches artisanales en Afrique de l'ouest. Perspectives en sciences sociales", duquel cet ouvrage est issu ;

Barbara Chollet, pour la cartographie ;

Nathalie Finot (Laboratoire d'Etudes Rurales, IRD Montpellier) pour la préparation du manuscrit ;

Le service de documentation du Christian Michelsen Institute (Bergen).

Liste des auteurs

BOUJU Stéphane	Anthropologue, Consultant, La Crousade, Route de Saussines, 30250 Sommières (France)
CHAUVEAU Jean-Pierre	Socio-anthropologue, Institut de Recherche pour le Développement, Laboratoire d'Études Rurales, BP 5045, 34032 Montpellier cedex 1
CORMIER-SALEM Marie-Christine	Géographe, Institut de Recherche pour le Développement, Laboratoire d'ethno-biologie et biogéographie, Museum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, 75231 Parix cedex 05
DELAUNAY Karine	Historienne, Institut de Recherche pour le Développement, 04 BP 293, Abidjan 04, Côte d'Ivoire
FAY Claude	Anthropologue, Institut de Recherche pour le Développement, EHESS, 54 bd Raspail, 75006 Paris
JUL-LARSEN Eyolf	Anthropologue, Michelsen Institute Bergen, Development Studies and Human Rights, Fantoftvegen 38, 5036 Fantoft, Norvège
KASSIBO Bréhima	Anthropologue, CNRST-ISH, IRD, BP 84, Bamako, Mali
NGUINGUIRI Jean-Claude	Sociologue, Coordonnateur de projet, UICN, BP 5506, Yaoundé, Cameroun
OVERÅ Ragnhild	Géographe, Michelsen Institute Bergen, Development Studies and Human Rights, Fantoftvegen 38, 5036 Fantoft, Norvège

INTRODUCTION

Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles

Jean-Pierre CHAUVEAU et Eyolf JUL-LARSEN

La pêche artisanale, dite aussi "piroguière", a connu et continue de connaître en Afrique de l'Ouest une vigueur économique remarquable à bien des égards. D'abord, elle semble peu affectée, au moins relativement, par le contexte général de crise des économies nationales. Ensuite, le dynamisme de ce secteur d'activité est associée à un ensemble de caractéristiques économiques, sociales et politiques dont la configuration est, sur un aspect ou un autre, assez différente de celles des secteurs également connus pour leur vitalité passée ou présente[1].

1. Par exemple la *success story* de la cacaoculture, tirée par les seules exportations, ou le grand commerce africain, qui demeure malgré tout confiné à des marchés intérieurs limités, même s'ils concernent un vaste espace d'échange

On peut souligner, sans chercher à être exhaustif, les principales caractéristiques suivantes[2] :

D'un point de vue économique :

- une croissance sectorielle marchande forte tant du point de vue de la production que du revenu relatif des producteurs et des agents concernés par la filière ;
- une croissance soutenue tant par le marché de consommation intérieure que par une importante participation de la production artisanale aux exportations vers les pays du nord[3] ;
- des changements techniques constants concernant les embarcations, les engins de pêche, les espèces cibles, les techniques de conservation et de conditionnement ;
- une forte diversification des activités au sein des filières de pêche (pêcheries spécialisées, pêcheries multispécifiques) comme au sein des groupes locaux de pêcheurs (pêcheurs spécialisés, multiactivité) ;
- une distribution géographique de l'importance économique de la pêche très inégale, selon les pays et les micro-régions au sein des pays.

Du point de vue de l'organisation sociale, culturelle et politique des pêcheurs :

- une mobilité géographique spectaculaire, par des migrations qui peuvent être proches ou lointaines, saisonnières ou durables, régulières ou non ;
- un engagement très inégal des groupes socioculturels de pêcheurs dans la pêche commerciale (on estime que 90 % des débarquements commercialisés sont le fait de 10 % des pêcheurs, parmi lesquels quelques groupes de pêcheurs originaires du Mali, du Sénégal et du Golfe de Guinée tiennent une place prééminente) ;
- la place importante, dans les communautés de pêcheurs, de nombreuses institutions, organisations et associations, de nature tant économique et professionnelle que sociale, culturelle et politique.

---

2. On se référera à : Barrett 1971 et 1973, Weber et Durand 1986, Platteau 1988 et 1990, Chaboud 1989, Chaboud et Charles-Dominique 1991, Haakonsen et Diaw (eds) 1991, Chauveau 1991a, Tvedten and Hersoug 1992, Jul-Larsen 1992, Diaw 1994, Bellec 1996, Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998, Weigel (ed) 1998.

3. Dans les pays de la zone franc, les effets de la dévaluation récente du franc Cfa, en 1994, ont alourdi les charges financières d'équipement mais ont favorisé les exportations dont une partie importante provient des pêches artisanales

Les pêches artisanales africaines représentent, par conséquent, un cas de figure dont l'apport devrait être pertinent et original au regard des discussions sur les dynamiques de changement dans le contexte contemporain du développement en Afrique de l'Ouest. En effet, le secteur de la pêche artisanale connaît non seulement une prospérité relative comparativement à la situation de pauvreté ambiante, mais encore il abrite une très forte dynamique institutionnelle qui concerne la plupart des registres d'activité sociale et économique. Le registre des formes de coordination de l'activité productive immédiate, d'abord. Par exemple : les conventions qui régissent le recrutement des équipages, la division technique des tâches ou le partage du produit; l'organisation des migrations lointaines par des unités de pêche importantes, comme les "compagnies" ; les formes de coordination verticale entre les pêcheurs et les autres agents de la filière (transformateurs ou transformatrices, mareyeurs ou mareyeuses, usiniers et agents d'exportation) ; les organisations de nature professionnelle, qu'elles soient suscitées ou non par les autorités publiques ou les agences d'aide (coopératives, organisations officielles diverses, collectifs de type syndical, associations locales impliquées dans les services d'assurance en cas d'accident et de perte de matériel, dans l'accès au crédit, et dans l'organisation des diasporas de pêcheurs migrants, ou encore dans la régulation de l'effort de pêche).

Mais bien d'autres institutions ou organisations collectives, auxquelles participent les pêcheurs pour accéder aux ressources biologiques et économiques, ne concernent pas directement la coordination de la production ou ne concernent pas seulement les pêcheurs : organisations de migrants de même nationalité, associations culturelles, organisations villageoises, religieuses et politiques locales et nationales, sans oublier les réseaux familiaux organisés à l'échelle internationale. La plupart de ces organisations ou formes d'action collective sont évidemment "informelles", mais certaines dépassent le cadre purement local et constituent des innovations institutionnelles qui ont peu d'équivalent en Afrique.

Le domaine de la pêche artisanale ouest africaine réunit les ingrédients qui devraient lui valoir normalement toute l'attention tant des experts en développement que des chercheurs intéressés par le changement social et économique. Vis-à-vis des premiers, il semble réunir, du moins pour les groupes et les régions les plus engagées dans la pêche commerciale, les conditions de renforcement des institutions locales et du "capital social" qu'ils recherchent tant en Afrique (Widner et Mundt 1998). Vis-à-vis des seconds, ce foisonnement "d'organisations intermé-

diaires" et de formes d'actions collectives est d'un grand intérêt pour mieux connaître et analyser les dynamiques institutionnelles et les processus d'interactions entre institutions et comportements stratégiques d'acteurs qui constituent aujourd'hui des thèmes de recherche privilégiés, tant en économie du développement (Janvry *et al.* 1994, Balland et Platteau 1996) qu'en sociologie (Giddens 1984) et en anthropologie du changement social et du développement (Long & Long (eds) 1992, Berry 1993, Long 1994, Olivier de Sardan 1995, Bierschenk et al. 2000).

Force est pourtant de constater l'absence quasi-totale de référence aux études sur les pêches et les pêcheurs dans les débats actuels sur les recompositions sociales, politiques et économiques que connaît l'Afrique dans le contexte contemporain. On pense, par exemple, à des questions comme les trajectoires de croissance dans un contexte de mondialisation, les nouvelles théories de la modernisation par le renforcement institutionnel, l'évolution des institutions et des modalités de "gouvernance locale", les rapports entre les réglementations étatiques et les initiatives des agents privés, la recomposition des identités ethniques, les dimensions sociales et politiques des formes de coordination économique, etc... Ce sont pourtant là autant de sujets de discussion que l'expérience des spécialistes des pêches artisanales africaines devrait pouvoir alimenter et enrichir. Le paradoxe est d'ailleurs d'autant plus fort que nous disposons pourtant, sur le domaine des pêches artisanales africaines, d'une littérature ancienne, abondante et riche de données empiriques.

Partant de ce constat, l'introduction du présent ouvrage se propose principalement de répondre ou d'introduire à deux questions. Pourquoi un domaine empirique aussi riche en situations de changement, en exemples de réussite économique non orthodoxe au regard des théories classiques de la croissance, et en formes de régulation socio-politique originales, est-il si peu pris en compte pour mieux comprendre les recompositions qui s'opèrent actuellement en Afrique? Comment mieux valoriser l'intérêt empirique et théorique de ce domaine d'investigation ?[4]

---

4. Nous remercions Stéphane Bouju, Yvan Breton, Christian Chaboud, Emmanuel Charles-Dominique et Francis Laloë pour leurs observations et leurs critiques attentives du manuscrit. Nos remerciements vont aussi à l'ensemble des participants présents au séminaire de Bergen (1993), dont est issue l'idée de cet ouvrage. Bien qu'ils n'aient pu apporter leur contribution individuelle à cet ouvrage, C. Atti-Mama, E. Bauman, A. D. Dia, J. Haakonsen, G. K. Nukunya, I. Odotei, J.-Ph. Platteau et A. Sall ont leur part dans cette entreprise commune.

Nous répondrons en deux temps à ces questions. Dans un premier temps, nous montrerons, à partir de la revue de la littérature, que les études sur la pêche et les sociétés de pêcheurs sont étroitement dépendantes de ce que nous appellerons par la suite le "paradigme halieutique" (Première partie). Le paradigme halieutique correspond à un modèle de représentation de la pêche et des pêcheurs qui associe, d'une part, un champ de description et d'analyse focalisé sur la technologie, l'économie de la ressource et l'économie de la production de ce secteur et, d'autre part, un type d'explication qui privilégie la détermination des institutions de pêche et des sociétés de pêcheurs par l'adaptation à l'environnement bio-écologique et aux techniques d'exploitation de cet environnement.

Dans un second temps, nous reconsidérerons les principaux thèmes marquants des études en sciences sociales sur la pêche et les sociétés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. D'abord l'histoire et les identités socio-professionnelles "traditionnelles" des communautés de pêcheurs, souvent hâtivement évoquées pour expliquer la prééminence de tel ou tel groupe dans la pêche artisanale contemporaine (deuxième partie). Puis les institutions qui passent pour être les plus caractéristiques de l'organisation économique et sociale des pêcheurs, et qui ont surtout été analysées par les économistes : les formes de coordination mises en œuvre dans les migrations, l'organisation des unités de production, l'organisation du mareyage, et l'organisation domestique, sociale et religieuse des sociétés locales de pêcheurs (troisième partie). Enfin, nous envisagerons les relations entre les organisations et les acteurs de la pêche artisanale et les "macro-structures" : le dispositif marchand, l'État et ses organisations locales, les agences d'aide et de coopération internationales (quatrième partie).

En procédant ainsi, nous visons à montrer deux choses : d'abord à montrer en quoi la focalisation sur le paradigme halieutique contribue à "éliminer", en quelque sorte, ce qui, dans les études empiriques, relève de la dimension institutionnelle plus large des activités de pêche, incluant en particulier la dimension politique des comportements stratégiques des acteurs locaux. Ensuite à montrer comment mieux prendre en compte cette dimension institutionnelle. Par dimension institutionnelle, nous entendons l'ensemble des règles, normes, conventions, arrangements institutionnels, formes de coordination et procédures d'information et de prise de décision à partir desquels les différents acteurs locaux, individuels et collectifs, entrent en interaction pour organiser l'accès aux ressources, asseoir leur contrôle sur celles-ci et se ménager des marges de

manœuvre, en fonction de leur position, des enjeux qu'ils ressentent comme vitaux et du contexte particulier dans lequel ils évoluent.

Ainsi entendue, la dimension institutionnelle des activités de pêche va bien au-delà des institutions directement liées à l'exploitation du milieu et des ressources biologiques. Elle concerne non seulement la régulation (formelle ou informelle) de l'accès aux ressources matérielles, environnementales et économiques, mais aussi les ressources et les contraintes politiques, sociales, identitaires et symboliques qui conditionnent cet accès. Or c'est dans ces aspects sociaux et institutionnels, "gommés" ou sous-estimés par le paradigme halieutique, que résident les apports les plus originaux de ce domaine d'investigation. Au-delà des débats sur les dynamiques d'évolution des pêches artisanales, nous espérons démontrer que la "qualité empirique" des phénomènes sociaux et institutionnels qui opèrent dans ou autour des activités de pêche peut apporter un éclairage incisif sur les recompositions des sociétés africaines dans le contexte contemporain.

La démarche ainsi proposée justifie le sous-titre de cet ouvrage : *Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*. On veut souligner que l'analyse des pêches piroguières africaines donne à examiner, d'abord et avant tout, les changements institutionnels passés et récents. Ces changements concernent trois aspects caractéristiques. Le premier est la dimension éminemment *politique* de la régulation de l'accès aux ressources (biologiques, matérielles, sociales et institutionnelles) et de leur contrôle. Le deuxième aspect est la *mobilité* géographique et professionnelle des acteurs et des groupes, souvent non directement associée à la pêche. Le troisième est la très forte *intégration aux marchés* (locaux, régionaux et mondial) de la pêche artisanale. Mais ces aspects, qui s'imposent comme particulièrement fondamentaux pour une approche compréhensive et empirique de la pêche artisanale, ne sont évidemment pas spécifiques à celle-ci. C'est précisément en cela que l'étude des comportements stratégiques des acteurs et des dynamiques institutionnelles dans le domaine de la pêche est en mesure d'apporter une contribution aux débats plus généraux sur les conditions contemporaines du changement social et économique en Afrique.

Les contributions réunies dans cet ouvrage s'inscrivent dans cette démarche. Elles visent notamment à démontrer que :

- les régulations des pratiques de pêche sont parties intégrantes de dispositifs diversifiés de pouvoirs et de règles plus larges, dont la connais-

sance est nécessaire à la compréhension des stratégies des acteurs contemporains pour accéder aux ressources et les contrôler (Fay 1989a et b et dans cet ouvrage, Kassibo 1983, 1988 et dans cet ouvrage, Jul-Larsen 1994 et dans cet ouvrage) ;

- identité ethnique, identité professionnelle et identité de genre sont des ressources décisives pour l'accès aux ressources directement productives ; elles constituent des enjeux autour desquels les différents groupes d'acteurs élaborent des stratégies actives de négociation (Bouju 1992 et 1994, et dans cet ouvrage, Overå 1998 et dans cet ouvrage) ;

- avant d'être géré, l'espace de pêche doit être construit par les acteurs et les communautés (Cormier-Salem 1992a et dans cet ouvrage) ;

- pour interpréter l'écart entre les objectifs des stratégies et des projets de développement dans le secteur de la pêche et leurs résultats réels, il ne suffit pas d'invoquer les lacunes des politiques ou la mauvaise volonté des "populations cibles" ; il faut surtout prendre en compte la confrontation des normes, des logiques et des "règles du jeu" des acteurs locaux, tant du côté des "développeurs" que du côté des pêcheurs (Chauveau 1989, Chauveau et Samba 1989, Jul-Larsen 1992, Nguinguiri 1995 et dans cet ouvrage, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage).

Concernant l'organisation de l'ouvrage, il n'a pas semblé nécessaire de regrouper les contributions dans des rubriques préétablies. Elles abordent toutes, selon un dosage varié, les questions des migrations et de la *mobilité*, de la confrontation des sociétés de pêcheurs au marché et des enjeux de *pouvoir* dans la régulation et le contrôle de l'accès aux ressources. Aussi avons-nous choisi assez arbitrairement de les présenter selon un continuum qui va des contributions qui soulignent plus particulièrement la dimension politique dans la régulation des activités de pêche, passe par celles qui s'intéressent plus précisément aux phénomènes de migration, et se termine par les contributions plus directement centrées sur la dimension marchande.

Une dernière remarque concerne l'orientation disciplinaire de cet ouvrage. Son origine se trouve dans des échanges entre socio-anthropologues travaillant sur les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest[5], mais

5. Ce que reflète la forte proportion de sociologues et d'anthropologues parmi les contributeurs présents au séminaire de Bergen.

des géographes et une historienne figurent parmi les contributeurs retenus. Des économistes ont été aussi étroitement associés à l'élaboration de l'ouvrage[6]. Toutefois, les contributeurs ne revendiquent nullement, du moins à titre principal, faire œuvre d'interdisciplinarité. D'abord par souci de ne pas tomber dans la rhétorique formelle de ce genre d'exercice, dont les effets pervers sont souvent de réifier les frontières qu'il prétend combattre. Ensuite, et surtout, parce que les débats en sciences sociales auxquels nous espérons contribuer sont largement transverses à ces disciplines, toutes également sociales et historiques.

La pêche et les pêcheurs ouest-africains dans la littérature, ou la prégnance du "paradigme halieutique"

Il est quelquefois avancé qu'il existe peu d'études en sciences sociales sur les communautés de pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Les recherches bibliographiques et les études de synthèse montrent qu'il n'en est rien[7]. Les communautés de pêcheurs ne sont probablement ni plus ni moins étudiées que n'importe quels autres groupes locaux ou professionnels de la région. La faiblesse quantitative de la production scientifique n'explique donc pas le faible apport des recherches sur les pêches artisanales dans les débats sur le changement social en Afrique. Il semble que la raison soit ailleurs, très probablement dans la nature de cette production scientifique et des hypothèses qu'elle propose en général sur les dynamiques de changement de la pêche artisanale.

Les études sur la pêche et les pêcheurs a en effet donné lieu à une approche étroitement spécialisée, directement inspiré du point de vue "halieutique", selon l'expression ambiguë mais couramment admise par laquelle on fait se superposer un objet empirique (la pêche) et l'ensemble des disciplines qui traitent des relations entre, d'une part, les caractéris-

---

6. En particulier Christian Chaboud (économiste), co-éditeur scientifique de l'ouvrage. L'apport de Jean-Philippe Platteau, économiste, durant l'atelier organisé à Bergen comme par ses travaux sur le sujet, a été également très stimulant.

7. Par exemple Chaboud et Charles-Dominique 1991, Chauveau 1986, Chauveau (ed.) 1989, Chauveau *et al.* 1989. Les publications sur la pêche et les pêcheurs ouest-africains sont en outre beaucoup plus nombreuses depuis une quinzaine d'années.

tiques et l'état de ressources biologiques communes renouvelables et, d'autre part, les caractéristiques et les formes de leur exploitation (techniques utilisées, processus de travail, rentabilité économique et durabilité). Même si l'intérêt pour les structures sociales est présent, celles-ci sont "naturalisées", "biologisées" par le regard halieutique (Pálsson 1989, Breton 1997).

Ce que nous appellerons le "paradigme halieutique" est apparu précocement dans le champ de la recherche sur les pêches (en fait depuis la période coloniale). Il s'appuie sur un corpus d'études et de réflexions qui s'est progressivement imposé comme une source commune à l'ensemble de la recherche sur les pêches piroguières africaines et dont la prégnance dans le dispositif de recherche actuel n'est guère remise en cause malgré le renouvellement des recherches depuis les années quatre-vingts.

La construction historique du paradigme halieutique

Les recherches sur les pêches artisanales se présentent sous des formes très diverses (ouvrages, articles, rapports), la "littérature grise" étant peut-être proportionnellement plus importante que dans beaucoup d'autres domaines de recherche. Ces travaux furent en outre rédigés à des époques et dans des buts très divers (recherches académiques, recherches appliquées, expertises). Mais il est néanmoins justifié de parler d'une littérature spécialisée sur les pêches ouest africaines, qui sert de base de connaissance commune, tant au niveau empirique qu'analytique, et à laquelle les chercheurs se réfèrent régulièrement, comme cela ressort assez bien de la comparaison des bibliographies des travaux récents[8]. Ce corps de connaissances communes joue par conséquent un rôle important dans l'interprétation des dynamiques de changement dans ce secteur de recherches.

Il est clair que le fait colonial marque l'avènement et la systématisation progressive de ce genre d'études à partir du début du siècle[9]. Le pois-

8. Le domaine de la pêche est un cas de figure assez particulier où la recherche utilise très fréquemment la littérature d'expertise et les documents administratifs.

9. Sur l'historique des études spécialisées sur la pêche en Afrique : Chauveau 1986, Chauveau 1989 à propos du Sénégal, Chaboud et Charles-Dominique 1991, Chauveau et Weber 1991, Pavé 1996, Pavé et Charles Dominique 1999.

son et les pêcheries deviennent alors un enjeu économique pour le pouvoir colonial et, par conséquent, un thème d'étude dont la légitimité est considérée comme allant de soi. Les objectifs étaient de recueillir des données d'intérêt commercial sur les ressources et l'état des pêcheries mais aussi de bénéficier de conseils spécialisés sur la mise en valeur de ce domaine des ressources coloniales. Les compétences mobilisées étaient celles des biologistes et des techniciens de pêches et les documents relevaient de ce que l'on appelle aujourd'hui les études de faisabilité (Darboux *et al.* 1907, Gruvel 1908 et 1913). À maints égards, ces travaux marquèrent le début de l'ère de la "mise en valeur", qui préparait la phase suivante du "développement" dans le champ des pêches ouest africaines. Un dispositif institutionnel spécialisé est aussi mis en place dès cette époque, comprenant des services et des agents de l'administration, des instituts de recherche et des experts, et des connexions avec le secteur privé colonial. Les industriels de la pêche et les organisations des pêcheurs artisans métropolitains, sont alors considérés par l'administration coloniale comme les agents de progrès et les bénéficiaires naturels des pêcheries coloniales.

Les principales caractéristiques du dispositif "expert" de savoir et d'intervention sont ainsi en place et vont pouvoir se reproduire, sans grands changements, jusqu'à l'époque contemporaine. Ces caractéristiques peuvent être présentées sous forme de compromis ou de tensions entre des objectifs différents, voire opposés, tant dans le domaine de la connaissance que dans celui de l'action de développement :

- Dans quelle mesure faut-il associer aux informations directement utiles pour le commerce et la mise en valeur économique[10] une connaissance qualitative des techniques de pêche et de l'organisation des communautés de pêcheurs indigènes ?

- Dans quelle mesure l'avenir industriel de la pêche coloniale (puis des pêches nationales) peut-il se conjuguer avec le maintien, voire le développement d'une pêche africaine piroguière ?

- Dans quelle mesure l'ambition de valoriser les richesses coloniales (puis nationales) par et pour le marché métropolitain (puis international) doit-elle composer avec l'objectif d'améliorer la situation alimentaire des populations locales ?

---

10. Stock de ressources potentielles, données bio-écologiques, état de la production, de la transformation et de la commercialisation envisagés surtout sous le seul angle quantitatif.

- Dans quelle mesure le développement des pêches doit-il prendre en compte les risques de surexploitation des ressources ?

Sur le dernier point, la question de la " surexploitation" des ressources biologiques a servi de référent général à la théorie de la gestion rationnelle des pêches (Quensière et Charles-Dominique 1997, Pavé et Charles-Dominique 1999). "Née d'une formulation très particulière de l'influence de l'homme sur le devenir des ressources renouvelables qu'il exploite" (Quensière et Charles-Dominique : 1997 : 2), le concept de surexploitation a certainement contribué à concentrer l'attention des spécialistes sur la composante biologique et les formes de son exploitation immédiate.

Sur les autres points, les réponses données vont varier selon les époques, mais les questions demeurent récurrentes. Elles constituent, avec la question de la surexploitation, un cadre paradigmatique qui impose un style de recherche et recentre en permanence l'interprétation des dynamiques des pêches et des sociétés de pêcheurs sur le "triangle" de la ressource, des techniques et de l'organisation directe de la production.

Jusqu'à la Seconde Guerre, responsables politiques et administratifs, experts coloniaux et lobbies économiques privilégient de façon générale les premiers termes du compromis ou de l'alternative. Certes l'amélioration de l'alimentation des populations indigènes est considérée comme un objectif stratégique pour la mise en valeur agricole des colonies dès les années vingt, et la surexploitation des ressources est déjà évoquée. Mais les pratiques de pêche indigènes et l'avenir de la pêche piroguière ne furent que très occasionnellement prises en compte. Les pratiques et les mœurs des pêcheurs africains étaient considérées comme des éléments à changer plutôt qu'à comprendre, selon une idéologie de la modernisation très simple : celle-ci ne peut advenir que par l'introduction des techniques et de l'organisation européennes et sa substitution aux formes africaines.

À partir de la Seconde Guerre Mondiale, se renforça une approche plus compréhensive de la pêche et des pêcheurs africains. Les difficultés de ravitaillement durant la guerre et les projets de "relèvement économique et social" des territoires coloniaux expliquent en grande partie l'accroissement des publications sur le sujet de la part des biologistes et des techniciens. L'objectif d'améliorer les conditions alimentaires des populations, mais aussi l'objectif de garantir l'approvisionnement de petites industries de transformation, conduisirent à une réhabilitation des pratiques et des techniques indigènes, jusqu'alors jugées primitives, et à une curiosité nouvelle pour les techniques et l'organisation des communautés

de pêcheurs. Un autre élément important contribua à nuancer fortement l'idéologie industrialiste de l'administration coloniale : la motorisation des pirogues, désormais à l'ordre du jour, remporta un vif succès parmi les pêcheurs indigènes, en particulier en Gold Coast et au Sénégal. Dès lors, durant les années cinquante et soixante, un nombre croissant de biologistes, parallèlement à leurs travaux sur les ressources bio-écologiques, accordèrent une place importante aux pratiques de pêche et aux pêcheurs locaux, mais aussi aux activités locales de transformation et de commercialisation. En outre, durant ces mêmes années cinquante et soixante, géographes et économistes furent sollicités par diverses missions et études socio-économiques.

Après les indépendances et l'avènement de "l'ère du développement", le style de recherche sur la pêche et les pêcheurs africains était donc assez bien unifié. À l'exception notable des anthropologues, il s'agissait de "rationaliser", de "développer" et de "moderniser" la pêche piroguière dans l'intérêt des nouveaux États et de leur population. Il en résulta une polarisation de l'intérêt des spécialistes sur les zones maritimes. Cela ne signifie nullement qu'il existait un accord sur les moyens et les stratégies de développement ou même sur les stratégies de recherche. Pour la plupart (surtout chez les biologistes et les économistes et chez la plupart les opérateurs de développement), la tendance était plutôt au retour vers une stratégie d'industrialisation des pêches maritimes[11], mais quelques intervenants voyaient dans le développement des pêches piroguières une voie prometteuse. Ce n'est qu'à partir de la fin des années soixante-dix que la controverse entre "industrialistes" et tenants de la modernisation de la pêche piroguière tourna à l'avantage des seconds (avec la diminution du flux de l'aide et la mise en avant du principe de la satisfaction prioritaire des "besoins de base"). On découvrit à nouveau le dynamisme des pêches artisanales. Celles-ci constituent encore aujourd'hui, au moins en nombre de projets, l'objet principal des recherches et des interventions publiques[12], entraînant une forte augmentation quantita-

11. La focalisation des statistiques de pêche sur les pêcheries industrielles explique sans doute l'attrait de celles-ci sur ces catégories d'intervenants.

12. Pour des analyses de ces différentes stratégies de développement dans le domaine de la pêche, voir Chauveau 1989, Chauveau et Samba 1989, Chauveau et Weber 1991, Jul-Larsen 1992, Haakonsen 1992a, Nguinguiri 1995 et sa contribution dans le présent ouvrage. Le fait que les pêches artisanales occupent le devant de la scène des projets publiques et de l'aide internationale n'empêche pas qu'en termes de volume d'investissement public et surtout privé les pêches industrielles mobilisent des ressources bien plus considérables

tive – à défaut d'être qualitative - de la littérature sur les pêches africaines. Ces études se limitaient au niveau national (à l'inverse de la littérature de la période coloniale) et les conditions de développement des pêcheries locales étaient analysées indépendamment de ce qui se passait dans les pays voisins et, plus encore, des changements qui affectaient d'autres secteurs d'activité dans le pays.

Du côté de la littérature académique en sciences sociales, les années soixante-dix et quatre-vingts sont également marquées par l'augmentation des publications et la diversification des auteurs. Toutefois, à l'inverse des géographes et, dans une moindre mesure des économistes, peu d'anthropologues travaillant sur les sociétés de pêcheurs africains participèrent à la constitution d'une connaissance spécialisée commune sur les pêches africaines[13]. Leur approche holiste ne les prédisposait pas à adhérer au "paradigme halieutique", mais ils ne contribuèrent pas davantage à la compréhension de la très forte croissance du secteur de la pêche artisanale qui avait pris son essor depuis les années cinquante et surtout soixante.

Le renouvellement des recherches à partir des années quatre-vingts

L'accroissement de la documentation et la profonde transformation de la pêche artisanale, dont l'importance en termes d'emploi, de revenu et d'alimentation des populations était désormais admise, générèrent toutefois des modifications d'analyse significatives à partir des années quatre-vingts.

Un premier infléchissement notable consista à différencier les situations et les trajectoires locales d'évolution du secteur artisanal, surtout maritime. La croissance du secteur artisanal dans certains pays et dans certaines zones du littoral, en particulier au Sénégal et au Ghana, mit en évidence que la croissance de la pêche piroguière n'était nullement un phénomène général mais qu'elle concernait surtout quelques groupes.

13. Les recherches en anthropologie sur les sociétés de pêcheurs africains ont été peu affectées par le courant de "l'anthropologie maritime" qui s'est développé sur l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et le Pacifique (Smith (ed.)1977) ; pour une discussion sur la pertinence de ce domaine spécialisé de l'anthropologie, cf. Breton 1985 et Pálson 1989).

Cela suscita un point de vue plus différencié sur la notion générale de pêche piroguière ou artisanale. Par exemple, le terme de "pêche artisanale moderne" fut souvent repris, notamment dans le milieu des experts qui, conformément à la conception unilinéaire du développement, traitaient du développement de la pêche comme d'un exemple d'un processus progressif de modernisation, que pouvaient illustrer les cas des pêcheurs spécialisés migrants ghanéens et sénégalais. Cette façon de voir était également assez répandue parmi les chercheurs, par exemple chez Lawson (1968), Lawson et Kwei (1974) et, dans une perspective marxiste, chez Vercruijsse (1984).

Un deuxième infléchissement important des recherches consista dans la mise en évidence des limites des théories de la modernisation pour rendre compte de la croissance contemporaine des pêches artisanales. Déjà, dans les années soixante, Polly Hill avait montré, à la suite de ses travaux sur le "capitalisme rural" des planteurs de cacao ghanéens, l'esprit d'entreprise et la mobilité des pêcheurs ewe (Hill 1963a et b, 1970). Nouvelle spécialité en vogue dans les années soixante-dix et quatre-vingts, l'anthropologie économique, dans sa variante marxiste[14] fondée sur la théorie de la domination, comme dans sa variante individualiste basée sur la théorie du comportement rationnel des agents[15], permit de mieux saisir dans les pêches maritimes, alors en pleine période de mécanisation, le jeu complexe entre les institutions et les dynamiques internes, d'une part, le marché et les influences externes, d'autre part. Concernant les pêches continentales, où la croissance tirée par le marché intérieur était autant contrecarrée par les effets pervers des réglementations nationales que par la forte pression sur les ressources (cf. les contributions de Fay et de Kassibo dans cet ouvrage), les travaux se concentrèrent plutôt sur les aspects de gestion et d'aménagement des ressources. La littérature évolua d'une analyse globale et régionale de l'activité de pêche (Gallais 1967, Sundström 1972) à l'étude des systèmes traditionnels de gestion encore en fonction mais souvent en voie de disparition (Weigel 1985, Pliya 1985, Verdeaux 1986, 1988 et 1989b).

La prise en compte de la dimension historique des pêches piroguières africaines constitue un troisième infléchissement important.

---

14. Vercruijsse 1984 et Jonge 1979.

15. cf. Quinn 1971, Gladwin 1971, sur l'analyse des prises de décision dans la composition des équipages et dans la commercialisation.

L'amplification des migrations de pêche - soulignée depuis la fin des années cinquante (Thomas 1959 sur la pêche continentale, Lawson 1968 et Surgy 1964, 1966 et 1969 sur la pêche dans le golfe de Guinée) – remit en question la perspective statique selon laquelle la pêche piroguière était un phénomène basé sur la "tradition" et la culture des populations concernées. Un intérêt certain pour les études historiques sur la pêche et les sociétés de pêcheurs se développa dans les années quatre-vingts[16]. Ces travaux contribuèrent à souligner l'influence de l'histoire économique, sociale et politique, tant à l'échelle locale que globale, dans la constitution et la différenciation des sociétés de pêcheurs.

L'apport sans doute le plus décisif des recherches de cette période est la mise en évidence, à partir de 1985, de la dimension institutionnelle des relations entre les migrations et le changement économique et social)[17]. Ironiquement, l'un des principaux catalyseurs de ce tournant fut un programme de développement, le "Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest" (DIPA) de la F.A.O., appuyé par la coopération danoise et norvégienne. Deux anthropologues, P.M. Jorion puis J.M. Haakonsen, jouèrent un rôle crucial en incluant dès le départ de ce programme la question des migrations. Jorion portait un intérêt particulier pour cette question et comprit son importance pour comprendre les changements économiques dans le secteur (Jorion 1985b et 1988). Il ne prenait pas spécialement en compte, cependant, les relations entre les migrants et leurs sociétés et pays d'origine. Haakonsen, par contre, conçut toute l'importance de ces relations dans la vie et la production des pêcheurs. Il en fit un aspect décisif de la compréhension des systèmes de pêche et de migration, bien plus important que leur connexion à la ressource naturelle et à l'organisation interne de la production (Haakonsen 1991b, 1991c et 1992b, Haakonsen et Diaw 1991 et le numéro spécial de *Maritime Anthropological Studies*, vol. 5, 1992 consacré aux migrations de pêcheurs en Afrique de l'Ouest).

---

16. Roberts 1981, Hendrix 1983 a et b, Diaw 1983 et 1992, Vercruijsse 1984, Stone (ed.) 1985, Chauveau 1985, 1986 et 1991a et c, Chauveau (ed.) 1989, Pélissier 1989. Verdeaux 1986, Kassibo 1988, Greene 1988 et 1996, Henry 1989, Gutkind 1989, Fay 1989a et 1989b, Delaunay 1991b, Odotei 1991b, Bouju 1992, Cormier-Salem 1992a, Le Cœur 1994.

17. A cette même époque, un groupe de recherche en socio-économie des pêches, intégrant leur dimension historique, se constituait à l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, autour de l'économiste de l'Orstom Jacques Weber.

Il faut enfin souligner l'importance théorique des recherches, inspirées par la "nouvelle économie institutionnelle", initiées par J.-P. Platteau, après ses propres recherches dans le Kerala indien, sur les pêches sénégalaises (Platteau 1988 et 1990, Dock *et al.* 1993, Dieng et al, 1998). Le numéro de *Development and Social Change* édité par J.-P. Platteau (cf. Platteau 1989a et b) sur le développement des pêches artisanales dans diverses régions du monde a renouvelé la recherche comparative dans ce domaine, jusqu'alors surtout représentée par le courant de "l'anthropologie maritime" issu du matérialisme culturel (Smith (ed.) 1977). Nous reviendrons au cours de cette introduction sur l'important apport de cet auteur concernant la prise en compte de la dimension institutionnelle et des conditions de l'action collective pour expliquer, en référence à nos propres perspectives anthropologiques, la dynamique des institutions directement liées à l'activité de pêche[18].

La prégnance du paradigme halieutique

Ces divers infléchissements de perspective, dus à l'élargissement des connaissances empiriques (importance des migrations, caractère différencié de la croissance de l'activité de pêche, dimension historique de la pêche et des sociétés de pêcheurs, limites des théories de la modernisation...) n'ont cependant pas réussi à dégager l'analyse d'ensemble des processus de changement des limites du paradigme halieutique. Si les divers apports mentionnés précédemment ont réellement contribué à renouveler et à élargir l'approche des pêches africaines, ils ne sont pas totalement parvenus à substituer à celui-ci une autre perspective cohérente d'analyse.

Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Une première raison est que le rapport entre la production scientifique, la recherche appliquée et la production de consultations et d'expertises a toujours été particulièrement étroit dans le domaine de la pêche. La prégnance du paradigme halieutique peut alors s'expliquer par la bonne communication qu'il permet, en affinité avec la logique "développementiste", entre les dispositifs nationaux de recherche et les opérateurs (experts et bailleurs de fonds) natio-

18. Sur les convergences possibles entre la "nouvelle économie institutionnelle" et l'approche anthropologique : Ensminger 1992 et Acheson 1994.

naux et internationaux de développement. Cela explique aussi en partie la tendance de la littérature spécialisée à ignorer les travaux en sciences sociales qui traitent, hors du domaine de la pêche, du changement institutionnel et social dans la région. Par exemple, les nouvelles questions soulevées par les anthropologues du programme DIPA à propos des stratégies de migration n'ont guère eu de suite. L'intégration de ce programme aux agences d'administration de développement sectoriel a renforcé au contraire la concentration des recherches sur les aspects techniques, productifs et bio-écologiques de la production.

Mais la prégnance du paradigme halieutique peut aussi se reproduire d'autant plus facilement que ses porte-parole naturels, les biologistes et les économistes des ressources, en élaborent une variante cognitiviste, non dogmatique et très ouverte aux sciences sociales. En France, par exemple, s'est développée depuis les années 80 et plus particulièrement à l'Orstom[19], une recherche "halieutique", influencée par les débats sur la "tragédie des communs"[20], mais critique vis-à-vis de la capacité des modèles bio-économiques classiques pour guider la gestion des ressources et de leur usage (Weber 1982, Weber et Fontana 1983, Quensière et Charles-Dominique 1997). Plusieurs grands programmes de l'Orstom s'attachèrent les services de chercheurs en sciences sociales dans un esprit pluridisciplinaire et selon une approche systémique. Ces recherches intégrèrent la dimension historique de la pêche et des sociétés de pêcheurs, l'importance des phénomènes migratoires, le fait que l'activité de pêche fait partie de systèmes productifs différenciés et diversifiés, ainsi que les limites tant de la vulgate technicis-te de la modernisation que de la gestion par les modèles bio-économiques, qui prévalent chez la plupart des experts internationaux.

La connaissance de certains aspects importants des activités de pêche, comme la transformation, la commercialisation, la part de la pêche artisanale dans les exportations ou le système de partage dans la pêche a largement bénéficié de ces programmes[21]. Toutefois, l'interdisciplinarité

---

19. Institut français de recherche pour le développement en coopération, maintenant Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

20. C'est-à-dire la tendance à la surexploitation des ressources communes qui ne sont pas appropriées individuellement.

21. Weber et Fontana 1983, Chauveau 1985, Weigel 1985, 1987 et 1989, Chaboud 1983, Chaboud et Kébé 1989, Verdeaux (éd). 1989, Diaw 1989 et 1994, Durand *et al.* (eds.) 1991, Quensière (ed.) 1994). Il faut également souligner la prise en compte par certains éco-biologistes de l'Orstom des variables socio-économiques.

revendiquée de ces programmes, centrée sur les aspects productifs de la pêche, a aussi très souvent pour effet d'en réduire la portée heuristique en assignant finalement aux différentes disciplines un même objet de recherche[22] : les aspects des activités directement liés à l'exploitation de la biomasse. Cela n'a guère encouragé les économistes de ces programmes interdisciplinaires, dans l'ensemble, à essayer les nouveaux outils de l'économie institutionnelle. Quant aux anthropologues, la situation ne semble pas avoir fondamentalement changé par rapport aux travaux des trente dernières années : soit ils sont davantage préoccupés de répondre aux critères du "holisme méthodologique" de leur discipline que de rendre compte de la dynamique particulière de la pêche ; soit ils se trouvent écartelés entre la posture précédente et la nécessité de s'adapter au paradigme halieutique dominant dans leur milieu de travail (Verdeaux 1989a).

Bien évidemment, l'intérêt et la légitimité scientifiques de ce que nous appelons le "paradigme halieutique" ne sont pas à remettre en cause en tant que tels. Il peut être cohérent vis-à-vis des questions de recherche qu'il se donne, et son apport à la connaissance est incontestable dès lors qu'il se donne les moyens de redéfinir son cadre théorique (ce qui n'est pas toujours le cas : Weber 1982, Weber et Fontana 1983, Quensière et Charles-Dominique 1997). Par ailleurs, il serait abusif de lui imputer toute la responsabilité de la polarisation des théories et des schémas d'explication des changements socio-économiques sur les facteurs environnementaux et matériels et sur l'économie de la production. D'une part, en effet, il n'a nullement empêché par le passé des interprétations des activités de pêche qui prenaient en compte des dimensions historiques et institutionnelles bien plus larges (on pense, parmi d'autres, aux travaux du biologiste J. Daget et du géographe J. Gallais dans le delta intérieur du Niger). D'ailleurs, le paradigme halieutique "pur et dur" peut être remis en cause par des tenants d'un domaine halieutique spécialisé, comme le montre la réévaluation par un historien et un biologiste de l'un des piliers de la connaissance halieutique : le discours de la ressource limitée et menacée (Pavé et Charles-Dominique 1999). D'autre part, les courants académiques eux-mêmes ont contribué à la focalisation des études sur les pro-

22. Laloë 1995 et 1999.

cessus directement liés à la production. Des influences théoriques diverses ont généralement privilégié ce niveau d'interprétation, comme l'économie néo-classique, le courant néo-marxiste en sciences sociales, l'écologie culturelle et l'anthropologie économique.

Il reste que la prégnance du paradigme halieutique, lorsqu'il s'avère trop hégémonique au nom de l'interdisciplinarité, contribue à limiter, voire à empêcher, la prise en compte de la dimension institutionnelle plus large des activités de pêche sans laquelle on ne peut comprendre leur dynamique remarquable. Si le paradigme halieutique n'empêche pas une approche comparative, son point de départ naturaliste, technique et productiviste ne fournit pas d'outils pour construire une approche comparative problématisée, dès lors qu'il s'agit d'expliquer les changement de la pêche et des sociétés de pêcheurs au regard de dynamiques institutionnelles plus larges. Comme le montre Jean-Claude Nguinguiri dans sa contribution, le comparatisme halieutique peut aisément conduire à une comparaison assez schématique et stérile, faute de se placer du point de vue des acteurs locaux, de considérer les contextes locaux toujours particuliers, de prendre en compte l'ensemble des activités dans lesquelles évoluent les pêcheurs, et faute aussi de considérer les activités et les communautés de pêcheurs dans leur trajectoire historique.

La revue de la littérature sur les pêches artisanales permet déjà de comprendre une des raisons pour lesquelles ce domaine est rarement invoqué dans les débats sur les changements socio-économiques contemporains en Afrique de l'Ouest, en dépit de sa richesse empirique. La plus grande partie de cette littérature est restée longtemps basée, plus ou moins explicitement, sur ce que nous avons appelé le paradigme halieutique, qui n'a pas développé de véritable problématique du changement[23]. En outre, diverses raisons, institutionnelles et académiques, se sont conjuguées pour construire un champ de recherche spécialisée, qui est aussi un champ de pouvoir et de légitimité scientifiques. On ne peut que constater que, contrairement par exemple aux recherches sur l'agriculture, le pastoralisme ou le commerce en Afrique, le champ des études halieutiques est resté particulièrement confiné dans l'auto-affirmation de sa spécificité. Les tentatives successives pour établir un sous-champ disciplinaire (par exemple

23. Nous empruntons cette idée à Emmanuel Charles-Dominique (communication personnelle).

l'anthropologie maritime ou l'économie des ressources) ou interdisciplinaire (la bio-économie des pêches, la socio-économie des pêches ou, plus récemment, "l'halieutique") ont renforcé la fermeture sur elles-mêmes des études sur la pêche et les sociétés de pêcheurs.

L'explication des profonds changements qu'ont connu et que continuent de connaître la pêche piroguière et ses institutions est restée dans la littérature spécialisée une affaire interne à la pêche, indépendante de la dynamique du contexte institutionnel plus large qui caractérise l'ensemble des pays ouest-africains. Ce faisant, par son excessive spécialisation, le savoir fondé sur le paradigme halieutique est resté largement déconnecté des débats récents en sciences sociales, tant empiriques que théoriques, sur des questions clés des changements sociaux et économiques des sociétés africaines contemporaines, sur lesquels, pourtant, le domaine de la pêche artisanale est précisément en mesure de fournir des informations originales. C'est ce que nous allons essayer de montrer maintenant à propos de l'histoire et des identités des sociétés de pêcheurs et à propos de leurs formes d'organisation.

La pêche et les identités de pêcheurs comme constructions historiques et sociales

La spécialisation dans la pêche : les paradoxes de l'interprétation halieutique

La spécialisation de certains groupes ethniques dans la pêche est un phénomène abondamment décrit. Dans la pêche continentale, cette spécialisation est un phénomène ancien (par exemple les Subalbe dans la vallée du fleuve Sénégal ou les Bozo et les Somono du Niger). Dans la pêche maritime, elle a considérablement augmenté au cours de ce siècle, surtout depuis la seconde guerre mondiale et plus encore avec la motorisation des pirogues, à partir des années soixante et soixante-dix, qui a obligé les pêcheurs à rentrer dans une logique d'accumulation et d'amortissement du capital investi. Toutefois, seulement 10% des marins pêcheurs piroguiers peuvent être aujourd'hui considérés comme des pêcheurs spécialisés (Haakonsen 1992a). Ces 10% se recrutent dans une dizaine de groupes

ethniques, comme les Fante, les Ga et les Ewe au Ghana, les Wolof, les Lébou et les Niominka du Sénégal et différents groupes en provenance de la côte togolaise, béninoise et nigériane, alors que l'ensemble des pêcheurs ouest africains se répartit entre environ 80 ethnies[24] (cf. cartes 4 à 7 de localisation des groupes de pêcheurs en annexe).

Les premières explications de cette spécialisation sont clairement inspirées du paradigme halieutique. Elles s'appuyaient d'abord sur les études des pêches continentales, en particulier celles des biologistes et géographes des années quarante et cinquante, qui mettaient l'accent - avec raison - sur la mobilité de la ressource halieutique. On interpréta la spécialisation comme la conséquence unilatérale d'une stratégie d'adaptation écologique par la mobilité géographique et saisonnière (Gallais 1958 et 1967). Puis, à propos du milieu maritime, on expliqua les changements et les développements technologiques à travers l'adaptation aux cycles bio-écologiques naturels. On peut noter, en effet, une certaine corrélation entre l'ancienneté de la spécialisation des groupes de pêcheurs et la présence de conditions bio-écologiques et géomorphologiques favorables à l'exercice de la pêche, en particulier la présence du phénomène saisonnier de remontée d'eau froide (*upwelling*) (cf. carte 1 et Chauveau 1991c). Bien que le terme d'écologie culturelle ne fût pas utilisé, chercheurs et experts attribuaient en général l'inégale spécialisation des groupes de pêcheurs aux "traditions" et aux identités "ethnico-professionnelles" forgées par cette adaptation aux conditions environnementales et à leurs changements naturels saisonniers. Les connaissances et les savoir-faire auxquels prédisposeraient la tradition culturelle et l'ancienneté dans la pêche expliqueraient en outre l'aptitude des pêcheurs les plus spécialisés à adopter les innovations techniques, ainsi que leur tendance à étendre leurs activités par des migrations dans les zones de pêche occupées par des pêcheurs moins spécialisés et moins compétents.

Ces interprétations font toutefois apparaître d'importants paradoxes dès lors que l'on prend en compte les connaissances empiriques sur les dynamiques des pêches piroguières. Un premier paradoxe est que, très

---

24. Ces chiffres sont présentés uniquement à titre indicatif, étant donné les sérieux problèmes de quantification et de définition des concepts de "spécialisation" et de "groupes ethniques". Cette petite minorité de pêcheurs est responsable de la plus grande partie des débarquements de poisson commercialisés et de la quasi-totalité des exportations de la pêche artisanale, qui représente une part importante des exportations africaines totales de poisson, de crustacés et de céphalopodes.

souvent, des groupes de pêcheurs estimés médiocres praticiens par rapport aux pêcheurs migrants dans leur région d'origine, sont considérés comme des spécialistes reconnus lorsqu'ils sont eux-mêmes en situation de migration (par exemple les Xwla et Xweda du littoral bénino-togolais, les Niominka du Saloum, au Sénégal, les Yoruba et les pêcheurs du delta maritime au Nigeria).

Un deuxième paradoxe est qu'une forte spécialisation dans la pêche peut ne pas faciliter l'adoption des innovations technologiques économiquement les plus efficaces à un moment donné ou le choix de nouvelles espèces cibles plus en rapport avec l'état des ressources. Par exemple, l'adoption de nouvelles techniques ou de nouvelles espèces cibles peut entraîner des coûts de transaction trop élevés, eu égard aux formes de coordination qui prévalent au sein des communautés locales les plus spécialisées dans la pêche commerciale, notamment entre pêcheurs et transformatrices ou entre pêcheurs et mareyeurs (Delaunay 1995).

Un troisième paradoxe est que ce sont les groupes ethniques de pêcheurs qui passent pour être les plus exclusivement spécialisés dans la pêche, ou qui se revendiquent comme tels, qui connaissent la pluri-activité la plus importante. La pluri-activité au sein des communautés de pêcheurs a concerné historiquement, ou concerne aujourd'hui tant des activités associées à la pêche (marins embarqués sur les bateaux de pêche industrielle) et à la navigation (transport, échanges commerciaux à distance, contrebande, manutention à bord de cargos ou dans les ports), que des activités qui n'ont apparemment aucun rapport avec l'identité "ethnico-professionnelle" fondée sur la pêche et la navigation, comme les activités artisanales et de service de type urbain ou encore les activités agricoles (maraîchage, cultures pérennes commercialisées).

Un quatrième paradoxe concerne le processus d'essaimage des sociétés de pêcheurs les plus spécialisés dans la pêche commerciale. Comme Jorion (1985b et 1988) l'a bien mis en évidence pour les pêches maritimes, cette expansion ne s'est pas faite principalement, dans le temps, par extension progressive de migrations déterminées par les cycles spatio-temporels naturels de la ressource, mais par la mise en œuvre de stratégies de "migrations à longue distance" qui nécessitent des réseaux organisés d'information et des organisations de diaspora qui dépassent les seules activités de pêche. Ce type de migration est également présent dans l'histoire des pêches continentales (Somono dans le fleuve Sénégal et sur la Petite côte du Sénégal dès le début du siècle ; "remontée" des pêcheurs

nigérians dans les parties nigériennes et maliennes du fleuve Niger). Il prend de plus en plus d'importance dans la période contemporaine (installation de jeunes Bozo et Somono loin de leur zone antérieure de migration dans la partie malienne du fleuve Niger, comme le montre la contribution de Kassibo dans cet ouvrage ; Bozo dans les lagunes et les lacs de barrage de Côte d'Ivoire : Kassibo 1996 et Jul-Larsen et Kassibo 1999). En outre, ces migrations ont aussi des répercussions importantes sur les institutions des sociétés d'origine et contribuent aux transformations de leur propre identité ethnique.

L'explication de l'ethnogénèse des sociétés de pêcheurs et de leur essaimage par adaptation à l'écologie de la ressource se révèle être, par conséquent, une explication ad hoc. En ne considérant que les conditions d'usage immédiat des ressources halieutiques, à un moment donné, cette explication conduit à une "naturalisation" et à une "biologisation" des structures sociales des sociétés de pêcheurs (Pálsson 1989, Breton 1997) et ignore les préconditions économiques et surtout politiques et sociales qui expliquent l'accès aux ressources, leur usage et leur contrôle. Le "succès" de la reproduction économique et sociale des groupes de pêcheurs dépend moins de leur prédisposition culturelle à l'exploitation des ressources naturelles que d'un ensemble d'aspects organisationnels et institutionnels variés, qui peuvent d'ailleurs se révéler contradictoires : capacité d'organisation vis-à-vis des contraintes et des ressources économiques, sociales et politiques dans des contextes fluctuants et toujours particuliers ; "sentiers de dépendance" des dynamiques de l'activité et des techniques de pêche liés à l'organisation interne des communautés ; influence de régulations institutionnelles et organisationnelles beaucoup plus larges, dans lesquelles sont enchâssées les activités et les institutions et organisations halieutiques proprement dites.

Les recherches récentes sur l'histoire de la pêche en Afrique de l'Ouest et sur l'anthropologie des sociétés de pêcheurs permettent de confirmer que l'activité de pêche et les identités ethnico-professionnelles des communautés de pêcheurs ne relèvent pas principalement de mécanismes internes et spécifiques à ces groupes, mais relèvent d'une construction sociale et historique qui s'inscrit dans des processus de "frontière" tels que les décrit Igor Kopytoff (1987), beaucoup plus larges et complexes.

Une réévaluation des trajectoires historiques des sociétés de pêcheurs

Les sociétés de pêcheurs ont considérablement varié dans le temps, dans l'espace, dans leur composition et dans leur organisation[25]. Il serait bien imprudent de vouloir reconstituer rétrospectivement, à partir de la configuration actuelle, le paysage halieutique des grands pays actuels de pêche migrante spécialisée (comme le Sénégal, le Ghana ou, pour la pêche continentale, le Mali) un ou deux siècles plus tôt. On sait bien que la plupart des pêcheurs aujourd'hui spécialisés dans la pêche commerciale et dans les migrations à grande distance s'identifient (ou sont identifiés) à des groupes qui ont été confrontés, à travers l'histoire, à des possibilités, à des contraintes et à des choix qui débordent très largement du domaine de la pêche et qui concernent tous les aspects de l'histoire économique et sociale de la région. Bien que la nature des processus ne diffère pas fondamentalement en milieu continental et en milieu maritime, on distinguera les pêcheurs continentaux, chez qui le système de caste constitue un élément particulier de construction sociale, et les pêcheurs maritimes.

Concernant le cas des pêcheurs continentaux, on peut d'abord observer que, comparativement à bien d'autres continents (notamment en Asie), la discrimination statutaire des pêcheurs liée au système des castes est beaucoup moins prononcée en Afrique (Gunda (ed) 1984). Par exemple, dans l'ordre social des Haalpulaar du Sénégal et de Mauritanie, les Subalbe "pêcheurs" constituent une catégorie qui n'entre pas dans le système hiérarchique des castes, au contraire d'autres activités matérielles censées caractériser les différentes castes. Ils relèvent d'un registre de classification qui les réunit aux autres groupes non castés et libres, et qui les distingue simultanément des hommes libres pratiquant principalement l'agriculture et des familles nobles et maraboutiques. Leur position statutaire relève en réalité autant de l'organisation politique de l'ensemble haalpulaar que d'une spécialisation en termes d'occupation professionnelle,

---

25. Hendrix 1983, Diaw 1983 et 1992, Stone (ed) 1985, Chauveau 1981, 1986 et 1991a et c, Chauveau (ed) 1989, Pélissier 1989. Concernant des groupes ou des pays particuliers : Surgy 1966 et 1969, Roberts 1981, Vercruijsse 1984, Chauveau 1985, Verdeaux 1986, Kassibo 1988, Greene 1988 et 1996, Henry 1989, Gutkind 1989, Fay 1989a et 1989b, Delaunay 1991b, Odotei 1991b, Bouju 1992, Cormier-Salem 1992a, Grove et Johansen 1968, Le Cœur 1994.

comme le suggère bien la notion "d'écologie politique" utilisée à propos de la structure sociale haalpulaar par Schmitz et Boutillier (1987). Les cas des Bozo et des Somono du delta intérieur du Niger, souvent invoqués à propos de l'identité ethnico-professionnelle des pêcheurs, sont analogues. Certes, on sait bien que, même avant l'établissement de la Dinah peul au début du XIX^{e} siècle, les identités bozo et somono étaient intimement liées à l'activité de pêche. Mais elles étaient, aussi intimement, attachées a la structure politique hiérarchique des royaumes bambara et aux dispositifs mis en œuvre pour contrôler les diverses composantes de la population. Ainsi, le qualificatif de "bozo" renvoie autant à la qualité de "premiers occupants" (dominés par les conquérants bambara, mais non fonctionnellement intégrés dans leurs États) qu'à celle de pêcheurs, et celle de "somono" à une double identification, professionnelle autant que politique, du fait de leurs fonctions officielles de pêcheur et de transporteurs fluviaux dans le système politique impérial ou théocratique (Fay 1994a et dans cet ouvrage, et Kassibo 1994 et dans cet ouvrage). Un autre exemple est celui des Imraguen en Mauritanie. Ils constituaient (et demeurent partiellement) des groupes asservis par des tribus maures de l'intérieur. Leur spécialisation dans la pêche (mais aussi dans la fourniture de produits d'entretien corporel tirés de la graisse du poisson et, peut-être, dans les opérations d'échanges commerciaux dans les points de traite du littoral saharien antérieurement au XVIII^{e} siècle) était déterminée par le système politique maure, beaucoup plus que par un attachement identitaire à un mode de vie.

La question de la spécificité des identités "ethnico-professionnelles" de pêcheurs dans les zones de pêche continentale, où des groupes d'origines différentes sont soumis à des structures politiques hiérarchisées, soulève par conséquent le problème de la multiplicité des registres qui interviennent dans la constitution de ces identités. Une telle "labelisation" est le résultat du recouvrement et du renforcement variable de distinctions ethniques, professionnelles et statutaires dont l'opérateur principal semble bien être la structure politique elle-même. Un contre-exemple peut-être donné chez les Wolof du quartier de pêcheur de Guet Ndar, à Saint-Louis du Sénégal. Cette communauté s'est établie sur le littoral à une époque relativement récente, au cours du XVIII^{e} siècle (Chauveau 1981). Elle s'est développée en étroite relation avec l'établissement colonial de Saint-Louis, à partir d'éléments de population hétérogènes originaires du Waalo, du Kayor et de la vallée du Sénégal (notamment par l'établissement d'auxiliaires de la navigation coloniale, d'esclaves et d'affranchis,

de transporteurs fluviaux, de pêcheurs de fleuve qui ne se sont tournés que progressivement vers la pêche en mer). La référence aux origines de caste semble s'être considérablement atténuée, surtout dans l'exercice quotidien des activités de pêche maritime, sous l'effet conjugué d'un contexte politique particulier, à l'écart de l'emprise des royaumes wolof, d'une part, et d'un contexte environnemental, celui du milieu marin, moins propice à un contrôle territorialisé par le pouvoir politique, d'autre part.

Enfin, il faut souligner que l'identité "ethnico-professionnelle" de pêcheurs n'est absolument pas incompatible avec l'exercice d'autres activités, en particulier agricoles. De nombreuses observations montrent même que celles-ci prennent d'autant plus d'importance que la pêche continentale est confrontée à une forte pression sur les ressources (cf. Kassibo dans cet ouvrage, à propos des Bozo au Mali).

La complexité des trajectoires historiques des présumées "ethnies de pêcheurs" du littoral maritime est encore plus importante. Une variété de tendances, quelquefois contradictoires, y ont entremêlé leur influence. Si l'on peut identifier des foyers de pêche et de navigation très anciens, l'intensité de leurs activités et leur distribution dans l'espace a varié considérablement (cf. carte 1). Certains se sont développés (comme la presqu'île lébou du Cap-Vert ou le littoral fante du Ghana), d'autres ont régressé (comme chez les habitants des îles Bissagos en Guinée Bissao, les Sherbro de Sierra Léone, les Krou du Libéria, les Aladian de Côte d'Ivoire et les Vili du Congo). D'autres importants foyers de pêche, qui passent pour anciens, ne se sont spécialisés en réalité que relativement récemment (c'est le cas du quartier des pêcheurs wolof de Guet Ndar, à Saint-Louis, précédemment évoqué; c'est le cas aussi des marins pêcheurs migrants popo étudiés par Jorion et dont traite la contribution de Jul-Larsen). En outre, sur une même portion du littoral (par exemple chez les Lébou et les Sérèr du Sénégal ou chez les Fante et les Ewé du Ghana), la spécialisation ne concerne pas au même degré les différentes communautés villageoises.

Ces variations ont été fortement dépendantes de phénomènes historiques comme l'établissement d'autorités politiques de natures diverses[26], l'importance des échanges économiques (dès avant la conquête coloniale, ce qui explique les importantes activités maritimes précoloniales des lit-

26. Par exemple les "cités-états" du delta maritime du Niger, les confédérations de villages fante, l'influence des Etats les plus puissants de l'Hinterland comme celui du Bénin, de l'Ashanti ou des différents Etats yoruba, et, bien sûr, l'établissement de centres portuaires et urbains sur le littoral atlantique par les pouvoirs coloniaux.

toraux du Sénégal et du golfe du Bénin), ainsi que l'intégration historique des activités de pêche à un ensemble d'activités économiques diversifiées (navigation de transport, passage de barre, activités agricoles de subsistance et d'exportation, exploitation de sel marin, guerres, rapines et contrebande, etc.) (cf. carte 2).

De nombreux indices montrent que les groupes de pêcheurs aujourd'hui les plus spécialisés dans la pêche maritime et les migrations à grande distance (et qui se réclament le plus volontiers d'une identité ethnico-professionnelle spécifique et "traditionnelle") sont issus en réalité de populations d'origine hétérogène. Ces populations se sont établies, pour des raisons diverses, autour des premiers centres urbains des littoraux du Sénégal, de Sierra Leone, du Ghana et des autres pays du golfe du Bénin (cf. carte 2). Ces *ports of trade*, pour reprendre l'expression de K. Polanyi, étaient voués, depuis la fin du XV^{e} siècle, à assurer l'intermédiation entre, d'un côté, les ensembles économiques et politiques africains du littoral et de l'Hinterland et les intérêts commerciaux européens. Ils regroupaient les notables et les gens du commun originaires des populations autochtones, les intermédiaires des autorités politiques et des commerçants de l'intérieur et leurs auxiliaires, les représentants des compagnies européennes, les esclaves des notables africains comme des compagnies européennes, les employés, ouvriers, manœuvres, artisans, passeurs de barre, pilotes, interprètes et, souvent, pêcheurs appointés par ces compagnies, aventuriers et aventurières attirés par ces lieux de vie singuliers, ou encore des groupes de population du littoral ou de l'intérieur chassés par l'insécurité politique et la chasse aux esclaves. Les opportunités économiques qu'offraient ces premiers centres urbanisés étaient extrêmement variées et il est très probable que la pêche commerciale y était une activité rentable, combinée avec d'autres activités ou répondant à la fluctuation de ces autres activités. Inversement, les pêcheurs pouvaient vraisemblablement opter, selon les circonstances, pour d'autres occupations si celles-ci étaient plus rentables et s'ils étaient en mesure de mobiliser les ressources économiques, sociales et politiques nécessaires.

Aujourd'hui, les sociétés du littoral qui passent pour être les plus anciennement spécialisées dans la pêche sont le résultat d'une construction historique particulièrement complexe. On sait, par exemple, comment l'introduction de la cacaoculture au Ghana depuis la fin du siècle dernier a provoqué de vastes migrations de population du sud et centre du pays vers les régions forestières de l'intérieur. Parmi ces migrants, se trouvaient

des Fante du littoral. Plus tard, des Fante ont également migré à partir du littoral à la recherche de terres pour la production vivrière. Parmi eux, il y avait des pêcheurs et, aujourd'hui, on retrouve des descendants de ces migrants qui se sont, de nouveau, investis dans la pêche. Dans le cas d'autres Fante (Gutkind 1989) et des Xwla du Bénin (Jul-Larsen 1994), on sait qu'ils ont rejoint la pêche à plein temps après la disparition progressive, à partir des années 50 et de la construction des ports modernes, des métiers portuaires qu'ils exerçaient, comme *canoemen* à bord des baleinières de déchargement ou comme manœuvres à terre. Au Sénégal, la spécialisation dans la pêche maritime migrante des passeurs de barre, pilotes, transporteurs, commerçants, pêcheurs de fleuves et petits agriculteurs urbains du quartier de Guet Ndar à Saint-Louis, loin de résulter d'une prédisposition halieutique, fut favorisée par la crise de ces différentes activités à partir du début du siècle et précipitée par le transfert de Saint-Louis à Dakar du siège de la capitale du pays. C'est ainsi que les premières familles de pêcheurs wolof de Saint-Louis installés de manière permanente à Mbour, trois cents kilomètres au sud, aux alentour des années 40, y acquirent aussi des terres pour y cultiver l'arachide. L'exemple des Subalbe (groupe considéré comme spécialiste de la pêche dans la société haalpulaar de la moyenne vallée du fleuve Sénégal), qui pêchent dans le Saloum et la Casamance, démontre également la flexibilité des occupations professionnelles chez les pêcheurs. Beaucoup proviennent de groupes venus non pour pêcher mais pour s'adonner à la culture de l'arachide, et ils se remirent à la pêche lorsque l'économie arachidière entra définitivement en crise. S. Bouju (1994) donne de nombreux exemples de même nature dans le cas de la Guinée. Les anciens ou actuels pêcheurs du littoral, d'origines variées, sont issus de groupes de migration dont les occupations étaient tout à fait étrangères à la pêche : Sousou venus sur le littoral baga pour cultiver l'arachide, Peuls de Conakry qui accompagnèrent l'Almamy du Fouta en résidence surveillée dans la capitale de la colonie, Krumen restés à Conakry après avoir été employés comme manœuvres pour la construction de la ville, Créoles commerçants qui constituèrent le plus important groupe de pêcheurs spécialisés, Sénégalais dont certains faisaient partie du petit personnel de l'administration coloniale...

L'urbanisation, la diffusion de l'instruction scolaire et les opportunités de spéculation et d'emplois nouveaux qu'elles ont créés ne sont pas moins importantes pour les populations de pêcheurs que pour les autres, en dépit de l'image tenace qui fait des quartiers urbains de pêcheurs des

ghettos coupés du reste du monde. On sait que les communautés lébou de Dakar, ébrié d'Abidjan et douala au Cameroun ont tiré parti de leurs concessions foncières et de la scolarisation pour occuper une place économique et politique locale incontournable dans ces grandes capitales. On peut ajouter l'exemple des pêcheurs yoruba du village de Aiyetoro, créé en 1947 par un prophète de l'église Aladura pour construire une cité utopique hors de l'univers souillé de Lagos. Dans ce cas, l'appartenance à une religion nouvelle a été un élément déterminant de développement de leurs activités de pêche, tant artisanale qu'industrielle (Barrett 1971 et 1973).

La construction sociale des identités ethniques et professionnelles des pêcheurs

Aujourd'hui, la grande majorité des pêcheurs qui revendiquent ou auxquels on attribue une longue tradition ethnique et professionnelle appartiennent donc, en réalité, à des ethnies, des communautés ou des familles qui ont pendant longtemps dépendu d'une multitude d'autres occupations. Eux-mêmes ont pu avoir une expérience dans quasiment tous les domaines de la vie quotidienne ouest africaine La majorité des pêcheurs actuels pratique une diversité d'autres activités économiques supplémentaires et, dans beaucoup de cas, il n'est même pas certain que la pêche constitue leur activité productive principale ou le restera quelques années après[27]. La pêche ne représente donc qu'une possibilité de vie parmi beaucoup d'autres, et les gens choisissent et combinent leurs activités productives pour des raisons souvent bien différentes que ne le laisse à penser la notion d'identité liée à la pêche[28]. La stabilité des pêcheurs

27. C'est de plus en plus le cas avec le développement de pêcheries dont les techniques nécessitent peu de qualification de la part de la plus grande partie des équipages, comme auparavant les sennes tournantes coulissantes et aujourd'hui la pêche des céphalopodes. Par exemple, le développement spectaculaire de la pêche artisanale du poulpe en Mauritanie (pour l'exportation sur les marchés japonais et européen) depuis une dizaine d'année s'explique par l'entrée massive dans la pêcherie (facilitée par la simplicité des techniques de capture du poulpe) de déflatés et de chômeurs, de migrants mauritaniens rapatriés du Sénégal après les événements de 1989, ou de migrants d'autres pays d'Afrique de l'ouest en attente d'une opportunité de départ clandestin en Europe à partir de Nouadhibou (Dia 1998).
28. On connaît bien, par exemple, l'aptitude des pêcheurs à tirer partie de leurs facilités de déplacement pour s'adonner à des activités de contrebande et autres trafics illicites, hautement rémunérateurs. C'est ainsi qu'au début des années 90, une partie des pêcheurs de Conakry avaient abandonné la pêche pour se livrer à la contrebande de l'essence.

dans l'activité de pêche durant leur vie active est par conséquent probablement beaucoup moins prononcée qu'on ne l'imagine souvent. Rencontrer un pêcheur aujourd'hui ne signifie pas obligatoirement qu'il l'était l'année dernière, et encore moins que son père ou son grand-père était pêcheur comme lui. Inversement, des ressortissants d'ethnies versées depuis longtemps dans la pêche peuvent opter, selon les circonstances ou durablement, pour des stratégies de sortie de cette activité.

Cela peut expliquer le paradoxe, déjà évoqué, que le recrutement de pêcheurs dans la pêche artisanale, plus fluctuant et labile qu'on ne l'imagine souvent, l'est de manière encore plus prononcée parmi les pêcheurs les plus spécialisés. Ce paradoxe s'explique mieux si l'on considère que la spécialisation dans la pêche a pour effets simultanés, d'un côté, d'ouvrir aux pêcheurs des opportunités alternatives plus importantes dans le contexte urbain, auquel cette spécialisation est souvent associée, et, d'un autre côté, de nécessiter la constitution de réseaux d'occupation et d'information diversifiés afin de gérer de manière pragmatique le patrimoine mobilisé, dans un contexte incertain et risqué.

Malheureusement, la polarisation des études concernant la pêche et les pêcheurs artisanaux africains sur la production et les processus de travail halieutique fait que l'on connaît encore assez mal la manière dont les communautés et les individus combinent ces différents éléments, même si les biographies de pêcheurs dont nous disposons éclairent significativement cette question. Pourtant, l'identité de pêcheur continue d'être revendiquée, tant en milieu continental que maritime, et de jouer un rôle décisif dans la construction socio-économique des espaces d'exploitation des ressources halieutiques.

En réalité, le rôle de cette référence identitaire est souvent inattendu et consiste plutôt à ajuster les nouvelles positions acquises dans la pêche aux référents identitaires de sens commun, plutôt que l'inverse. Comme le montre Kassibo (1996) à propos des nouvelles migrations de pêche vers la Côte d'Ivoire, les pêcheurs s'identifient tous comme Bozo, alors qu'une enquête parmi les migrants démontre que probablement pas plus de 5 % de ces pêcheurs sont d'origine bozo (la plupart sont des agriculteurs ou des éleveurs d'origines malienne et burkinabè). Ce cas de manipulation identitaire est courant. On le retrouve en Côte d'Ivoire, où les pêcheurs ghanéens des environs d'Abidjan, quelles que soient leurs origines, se disent et sont désignés comme *aouwan* parce que les premiers pêcheurs ghanéens à s'installer étaient des Ewé originaires d'Anlo. On le trouve égale-

ment parmi les pêcheurs migrants "popo", composés en réalité de divers groupes xwla, xweda, mina et éwé originaires du Bénin, du Ghana et du Togo ; ou encore en Guinée, comme le montre Bouju (1992 et sa contribution dans cet ouvrage) à propos des stratégies de changement identitaire des pêcheurs Baga vis-à-vis des Sousou, alors même que les premiers sont plus anciennement pêcheurs que les seconds.

L'instrumentalisation du référent identitaire dans de nombreux groupes de pêcheurs correspond par conséquent à des enjeux qui conditionnent l'accès aux ressources halieutiques par la médiation de l'accès à des ressources politiques (on cherche à s'associer au groupe des premiers arrivés, ou à ceux qui sont les intermédiaires les mieux placés auprès des autorités locales) ou économiques (pour accéder aux ressources de projets, par exemple). L'invocation d'une "identité de pêcheurs" correspond donc bien à une auto-désignation revendiquée de la part des acteurs locaux, mais elle correspond aussi à des visées que l'on peut qualifier de stratégiques. Par exemple pour renforcer des revendications d'antériorité d'implantation ou de privilèges vis-à-vis de nouveaux venus, et limiter ainsi l'accès des concurrents potentiels aux ressources communes (territoriales, mais aussi administratives et politiques) ou pour sanctionner la reconnaissance par les nouveaux venus du système local d'autorité.

Il est donc extrêmement difficile de parler d'identités historiques ou "traditionnelles" de pêcheurs, même si elles sont revendiquées comme telles. Il n'en reste pas moins que le "jeu" identitaire fait partie des ressources stratégiques mobilisées par les acteurs, dans le déroulement même de leur action, pour construire et aménager les espaces socio-politiques de leurs activités. S'il y a des identités de pêcheurs, elles sont continuellement en train de se faire et peuvent fort bien aboutir à de nouvelles identités, ou à des "néo-traditions". L'examen des évidences historiques comme l'observation des comportements stratégiques des acteurs démontrent clairement le caractère *ad hoc* de l'explication du développement inégal des activités de pêche et de la spécialisation dans les activités de pêche par l'invocation d'identités et de savoir-faire "traditionnels"[29].

29. Comme dans bien d'autres domaines, la culture vient en dernier recours expliquer l'inexplicable et la tradition devient un stéréotype qui n'explique rien du tout mais qui contribue à cacher les véritables enjeux qui se déroulent (Olivier de Sardan 1995).

Une réinterprétation de la dynamique des institutions locales au sein des sociétés de pêcheurs

On vient de voir comment le développement de la pêche, les trajectoires des communautés de pêcheurs et l'insertion même des acteurs dans l'activité de pêche, plutôt que d'être déterminés par les seuls paramètres de la production et du travail halieutiques dans des contextes isolés, sont le produit de processus économiques, politiques, sociaux et identitaires extrêmement divers et qui concernent de vastes espaces de relations. D'une certaine manière, et quitte à paraître provocateur, on pourrait dire qu'une bonne compréhension des changements considérables qui ont eu lieu dans les pêches piroguières africaines dépend, plutôt que de la connaissance de la pêche elle-même, d'une connaissance approfondie des changements institutionnels intervenus en Afrique de l'Ouest sur les registres politiques, sociaux, identitaires et économiques.

Nous allons développer ce point de vue en réexaminant un certain nombre d'institutions locales, souvent présentées comme caractéristiques des activités de pêche et décrites, en quelque sorte, comme des "institutions halieutiques" : l'organisation des unités de production, l'organisation du mareyage, les formes de coordination mises en œuvre dans les migrations et l'organisation domestique et sociale des communautés locales.

Pour cela, nous n'aurons plus à invoquer le paradigme halieutique en contrepoint de notre propre interprétation, pour la bonne raison que celui-ci ignore ou, plus précisément, n'éprouve pas le besoin de prendre en compte ces institutions pour répondre à la question qu'il se pose : celle des relations entre les conditions bio-écologiques de l'exploitation de la ressource et le procès de travail et de production dans la pêche. Nous devrons plutôt nous référer aux interprétations les plus pertinentes[30] des économistes qui se sont intéressés à la question du changement dans les pêches artisanales piroguières africaines, et qui ont soulevé la question du rôle des institutions dans l'histoire et dans la logique économique de ces pêcheries.

À quelles conclusions les analyses économiques des institutions halieutiques ont-elles abouti ? Comment prolonger ces analyses pour mieux rendre compte de la complexité empirique des dynamiques institutionnelles dans la pêche et dans les sociétés où se livrent les activités de pêche ?

---

30. Auxquelles se réfèrent aussi des anthropologues de l'économie comme Quinn (1971) et Gladwin (1971) et, plus récemment, M. C. Diaw (1994).

Les analyses économiques des institutions halieutiques

Pour les économistes auxquels on se réfère ici[31], il s'agit de comprendre les raisons de la croissance économique dans la production piroguière en ne se limitant pas aux mécanismes généraux de l'offre (l'état des ressources exploitées) et de la demande (pour les besoins de la consommation intérieure ou pour l'exportation). Ils réagissent en particulier contre l'influence des expertises bio-économiques et contre les recommandations des biologistes en matière de développement des pêches, pour lesquels la gestion "rationnelle" se limite à répartir mécaniquement les efforts de pêche en fonction de l'état des stocks et des prix. Attentifs aux caractéristiques empiriques de la pêche artisanale, ils accordent une attention particulière à la place des institutions dans la croissance générale de cette pêche et à l'influence de cette croissance sur les institutions.

À travers des recherches autour de questions comme celles des modes d'investissement, de la limitation des risques et de l'incertitude, de l'accumulation, des relations de crédits, des systèmes de partage et de la commercialisation, ils sont amenés à considérer un certain nombre d'institutions et d'organisations immédiatement attachées à la production, où ils observent des changements substantiels. Ils montrent comment de nouvelles unités de production (les fameuses "compagnies") deviennent de véritables unités d'investissement où les revenus sont assurés et distribués selon le taux de participation et où l'accumulation est rendue possible par des systèmes d'épargne. Ils cherchent également à expliquer comment la migration à longue distance a des effets positifs sur l'accumulation. Ils analysent les formes de coordination entre producteurs et acheteurs de poisson en mettant l'accent sur leur flexibilité et leur efficacité pour assurer le crédit et l'approvisionnement en engins et matériels de pêche. Ils mettent en évidence la transformation des anciens systèmes de partage de

---

31. Il est difficile de faire correspondre à cette orientation un groupe de chercheurs qui se réclameraient d'une tendance commune. Cependant, on trouve un certain nombre de travaux qui la reflètent plus ou moins, notamment Lawson et Kwei 1974, Chaboud 1983 et 1989, Weigel 1985, 1987 et 1989, Weber 1982 et 1994, Fréon et Weber 1983. Ces économistes ne faisaient pas, en général, explicitement référence à l'économie institutionnelle (ancienne ou "néo"). J.-Ph. Platteau s'est, quant à lui, situé de manière systématique dans le cadre de la nouvelle économie institutionnelle, en renouvelant certains de ses postulats, comme nous le verrons.

la pêche au sein des unités de pêche pour mieux assurer la disponibilité en force de travail pour les pêcheurs qui sont en mesure d'investir.

La prise en compte et l'analyse de ces changements amènent ainsi les économistes à une conclusion nuancée sur les tendances générales de transformation de la pêche artisanale, en particulier pour la part de celle-ci qui est la plus avancée dans le processus de spécialisation marchande. D'un côté, on note l'établissement d'un nouveau mode de production proche du mode de production capitaliste où, si le terme capitaliste n'était pas utilisé, le caractère "moderne" qui caractérise les institutions de production. D'un autre côté, on souligne la coexistence d'autres institutions, comme les institutions domestiques, familiales, matrimoniales ou clientélistes, qui continuent à jouer un rôle important dans la production, par le mode de recrutement de la force de travail, par les conventions entre pêcheurs et mareyeurs ou par les formes d'accès au crédit. Mais, dans ces analyses, les institutions non marchandes sont, d'une façon ou d'une autre, toujours subordonnées aux nouvelles institutions de la production à travers des solutions pragmatiques et flexibles. On pourrait dire que, dans l'interprétation par les économistes des dynamiques de changement de la pêche artisanale africaine (que nous schématisons quelque peu), même les institutions coutumières prenaient un caractère partiellement capitaliste.

Jean-Philippe Platteau s'est inspiré de ces travaux, mais un point de départ différent et un projet théorique plus cohérent, basé sur l'approche de la nouvelle économie institutionnelle, l'ont conduit à des conclusions différentes (Platteau 1989b). Tout en tenant compte des changements substantiels qui se sont produits dans les pêches piroguières, il se propose de comprendre pourquoi la croissance se produit davantage dans la pêche artisanale que dans la pêche industrielle, et pourquoi on n'observe pas de transition de la pêche artisanale vers des formes plus industrielles comme le prévoient les théories économiques conventionnelles de la transition institutionnelle (par exemple Lawson 1968 et Lawson et Kwei 1974). Platteau reste ainsi fidèle au questionnement de l'économie politique classique quant au développement et à la croissance économiques, qui doivent intervenir par la transition des normes et des institutions "traditionnelles", caractérisées par une base identitaire limitée et par une "morale restreinte", à des institutions "modernes", dépersonnalisées et à base de "morale généralisée"[32].

---

32. Pour une discussion théorique sur ce thème, indépendamment du cas des pêches, cf. Platteau 1993.

Mais la réponse qu'il propose bouleverse la conclusion de ses collègues. Pour lui, les formes organisationnelles de l'économie de la pêche artisanale, qui accompagnent sa croissance, ne se sont pas "modernisées"; elles demeurent traditionnelles, et c'est précisément pour cela qu'elles sont plus efficaces que les institutions modernes et qu'elles permettent le développement du secteur artisanal[33]. Dans les pays en voie de développement, en effet, l'augmentation de la demande s'accompagne de systèmes de marché imparfaits, c'est-à-dire de marchés où les coûts de transaction sont considérables à cause d'une information incomplète et distribuée de manière asymétrique. Selon Platteau, les formes institutionnelles de la pêche artisanale, telles qu'elles ont été analysées par ses collègues, sont efficaces non parce qu'elle prennent des allures capitalistes, mais parce qu'elles restent intégrées à un environnement institutionnel à base identitaire et morale restreinte. Cet environnement institutionnel réduit les coûts de transaction, le risque et l'incertitude et assure une efficience économique supérieure à celle que pourrait assurer, dans un contexte de marchés imparfaits, une économie purement capitaliste[34].

Par rapport aux analyses économiques précédentes, qui voient dans la modernité et le caractère para-capitaliste des institutions halieutiques la clé de la croissance de la pêche artisanale africaine, l'avantage de cette interprétation par l'économie des institutions réside dans une interprétation du développement régional des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest plus proche des observations empiriques[35]. Cet aspect novateur et la cohérence de l'analyse de cet auteur justifient que l'on s'y réfère abondamment dans la suite de cette introduction.

---

33. Platteau considère aussi que, si les conditions normales de fonctionnement du maché venaient à être remplies, une organisation sociale "moderne" serait bien sûr économiquement plus efficiente.

34. Au sein de la nouvelle économie des institutions, Platteau se situe par conséquent dans une pespective paradoxale et originale qui, d'une part, contredit l'hypothèse que les institutions les plus efficientes d'un point de vue économique sont forcément les institutions marchandes de l'économie capitaliste, mais admet, d'un autre côté, que dans le processus d'évolution institutionnelle, ce sont ces mêmes institutions "modernes" qui s'imposent commes les plus efficientes dans la longue durée.

35. On peut évidemment repérer des analogies entre l'interprétation de Platteau et certaines analyses sociologiques et anthropologiques antérieures de l'évolution de la pêche artisanale, comme celle de l'articulation des formes de production chez les pêcheurs fanti de Vercruijsse (1984), qui conclut néanmoins à la pénétration décisive du mode de production capitaliste dans les institutions halieutiques; ou, surtout celle du caractère "post-capitaliste" des pêches artisanales de Breton (1985).

Nous allons voir maintenant que la complexité empirique des "institutions halieutiques" locales est cependant encore plus importante que ne le supposent Platteau et les économistes du changement institutionnel, et que l'analyse de leurs dynamiques nécessite de les resituer dans des changements institutionnels qui vont non seulement bien au-delà du registre de la production et de l'économie, mais encore bien au-delà de l'activité de pêche.

Les unités de pêche comme arènes de confrontation et de négociation

Les changements dans le recrutement et l'organisation des unités de production sont un élément fondamental de la dynamique de la pêche artisanale. On dispose pourtant de peu d'analyses empiriques précises sur le sujet, plutôt anciennes (Quinn 1971, Diaw 1981, Jorion 1985b), ou axées sur le résultat économique des unités (Fréon et Weber 1983) ou sur le thème du partage du produit (Diaw 1994, Bouju 1994)[36].

C'est en particulier le cas des grandes unités de pêche organisées dans le cadre de migrations à distance. Elles sont caractéristiques de la pêche commerciale spécialisée au Sénégal et dans les pays du golfe de Guinée (où elles sont appelées "compagnies"). Ces unités mobilisent un effectif imposant de membres d'équipage (d'une dizaine à une trentaine de marins, hiérarchisés selon leur fonction et leur compétence) et un capital important (embarcations, moteurs et engins de pêche, le plus souvent des sennes tournantes coulissantes ou des grands filets dérivants). Les (co)propriétaires des unités, généralement eux-mêmes pêcheurs actifs ou "retraités", accèdent par crédit à ce capital. Ces unités de pêche sont représentatives d'une situation où les changements technologiques des engins de pêche nécessitent aussi une plus grande intensité de travail (par exemple dans le cas des sennes tournantes coulissantes). Elles sont aussi représentatives d'un processus de transformation des unités de production à base familiale vers des unités qui dépendent de ressources extérieures, tant en capital qu'en main d'œuvre, ce qui pose aux propriétaires les pro-

36. Nous n'abordons pas ici de manière détaillée la question des systèmes de part et de leur évolution, qui mériterait certainement une analyse systématique (cf. en particulier Diaw 1994 et Bouju 1994).

blèmes de la rentabilité des investissements et de la mobilisation de la main d'œuvre. Enfin, dans le cas fréquent de copropriété associant des individus qui ne se définissent pas par leur appartenance commune à un groupe familial, elles nécessitent un nouveau type de gestion puisque le revenu de la production ne reste pas automatiquement dans les unités de production.

Les analyses économiques de ces unités, et plus particulièrement des compagnies, tendent à souligner la cohérence entre les relations de propriété, les principes de recrutement de la main d'œuvre et les systèmes de répartition de la pêche. Mais les analyses récentes sur le fonctionnement des unités de production (Jul-Larsen 1994 et dans cet ouvrage, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage) montrent que "la compagnie idéale ", telle qu'elle a été ainsi construite, se trouve assez loin des réalités empiriques.

Les relations, tant entre les copropriétaires qu'entre les propriétaires et les équipages, sont en réalité très variables, non seulement dans leurs formes mais aussi dans leur efficacité économique. Par exemple, dans le cas des Ewe à Abidjan, Delaunay montre que si leurs unités ont pu se maintenir, c'est à cause de facteurs économiques et politiques externes à l'organisation des unités de pêche, mais aussi grâce à des mécanismes d'exploitation de la main-d'œuvre tout à fait "traditionnels", que d'autres groupes de pêcheurs migrants ne sont pas en mesure de mobiliser. Dans les compagnies popo migrant à Pointe-Noire, au Congo, on peut constater que beaucoup de copropriétaires éprouvent pour des "raisons de famille" des difficultés considérables pour assurer la co-gestion de ces unités et, par conséquent, la rentabilité de leur investissement. Cela fait émerger entre eux de nouveaux enjeux (fissions entre co-propriétaires et constitution de capitaux individuels ou de cogestion restreinte) ce qui provoque la recomposition des unités et des équipages et donc un besoin nouveau en crédit et en main d'œuvre (recrutée notamment chez les pêcheurs locaux), ce qui enclenche la renégociation des règles contractuelles au sein des unités de pêche.

En outre, une même règle d'organisation peut revêtir des aspects contradictoires pour des catégories d'acteurs différentes et même pour une même catégorie d'acteurs. Un exemple flagrant de ce genre de contradiction est la pratique du paiement retardé des membres d'équipage en fin de saison. Ce système est généralement considéré comme très fonctionnel et constituant un incitant fort à la croissance de la pêche artisanale, car il améliore les conditions d'accumulation individuelle de ses membres et

peut leur permettre de s'établir à leur tour comme propriétaire de pirogue. Mais, comme le montre Karine Delaunay dans sa contribution (et beaucoup d'autres études sur le développement économique en Afrique de l'Ouest, e. g. Berry 1993), un des plus grands problèmes pour les unités de production est le recrutement et le contrôle de la main d'œuvre. Faciliter l'accumulation pour les membres d'équipage n'est donc pas dans l'intérêt des chefs de compagnies. L'étude de Jul-Larsen (1994 et sa contribution) sur les pêcheurs popo migrant au Congo, montre que, si l'on se place du point de vue des différents acteurs, ce système recouvre des significations contradictoires. Pour les propriétaires, ce système leur permet de fidéliser leur équipage, mais, d'un autre côté, l'établissement de membres d'équipage à leur compte est aussi perçu comme un facteur de concurrence sur la main d'œuvre (dans un contexte où la main d'œuvre qualifiée est généralement rare). Symétriquement, pour les membres d'équipage, il constitue d'un côté une opportunité d'accumulation et, d'un autre côté, une contrainte qui limite leur possibilité de s'enrôler dans d'autres équipages à des conditions plus avantageuses.

En réalité, le système de paiement retardé ne peut être évalué à partir de présupposés fonctionnalistes généraux qui dissimulent le double aspect des conventions et des contrats : un aspect négocié sur la base d'un intérêt mutuel et un aspect de conflit entre des intérêts divergents, qui pourra prendre le pas sur la coopération en de nombreuses occasions, selon les rapports de force des acteurs. Cela est vrai également d'autres type de contrat et de convention dans la pêche artisanale, comme les systèmes locaux de crédit et d'assurance ou les organisations locales de contrôle de l'effort de pêche (Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998). Dans la vie réelle et l'activité quotidienne des compagnies et de la plupart des unités de pêche, les fonctions jugées essentielles dans l'interprétation des économistes, et que ne méconnaissent bien sûr pas les acteurs locaux, sont donc en réalité sources de dilemmes constants et de tentatives de renégociation permanentes. Les résultats économiques d'un tel système dépendront, par conséquent, de bien d'autres variables microsociales et micropolitiques, et ne peuvent être évalués qu'en fonction de leurs contextes particuliers.

L'organisation des grandes unités de pêche migrantes, avec leurs institutions économiques caractéristiques, ne donne qu'un exemple de la complexité des unités de production qui prévalent dans les pêches artisanales ouest africaines. D'autres formes d'organisation de pêcheries met-

tent également en évidence l'importance de la "négociation sociale" de l'organisation de la production et des innovations techniques. On peut citer, entre autres, la pêche à la ligne avec des pirogues-glacières capables de faire des marées éloignées de plusieurs jours, ou la pêcherie artisanale aux céphalopodes, destinée à l'exportation, par de petites unités à la technologie de pêche relativement simple (les changements technologiques ne vont pas nécessairement dans le sens du gigantisme, de l'intensification du capital et de la main d'œuvre ou de la sophistication du savoir-faire).

Dans ce dernier cas, par exemple, la pêche d'une même espèce-cible à haute valeur marchande, le poulpe, a donné lieu à des formes techniques et organisationnelles très différentes en Mauritanie et au Sénégal (Chauveau *et al.* 1998). En Mauritanie, les unités de production (qui utilisent surtout la pêche au pot) sont de création récente et spécialisées sur cette pêcherie, sont souvent contrôlées par des investisseurs non-pêcheurs et recrutent leurs équipages dans des milieux sociaux très hétérogènes. Au Sénégal, où le poulpe est surtout capturé à la turlutte, cette nouvelle espèce-cible a été plutôt exploitée par des unités de pêche artisanales préexistantes, qui ont accru à cette occasion leur stratégie multispécifique de pêche, et se sont bien plus engagés dans des négociations avec les mareyeurs et les usiniers pour organiser la pêcherie. Ce ne sont évidemment pas les caractéristiques bio-écologiques et les contraintes de la production et de la commercialisation qui peuvent expliquer ces différences, mais bien les trajectoires historiques et les institutions et organisations de la pêche artisanale, très différentes dans les deux pays, mais aussi, plus largement, l'environnement institutionnel et les contextes socio-politiques nationaux, également très contrastés.

Le mareyage et son incorporation dans des relations locales de pouvoir

On sait que les formes de commercialisation du poisson sont le plus souvent associées à des conventions entre pêcheurs et mareyeurs (qui sont souvent des femmes dans les pays côtiers du golfe de Guinée). Ces conventions ou ces "arrangements institutionnels" portent sur l'accès au crédit fourni par le mareyeur à des fins de fonctionnement (par exemple frais de sortie de pêche) ou d'équipement en matériel, et sur des garanties

d'approvisionnement (pour les mareyeurs) ou de débouchés (pour les pêcheurs) réguliers, ce qui est particulièrement important dans le cas d'une marchandise aussi périssable que le poisson. De multiples études dans les différents continents, y compris en Europe, montrent que cette combinaison d'activités et de services est ancienne et générale (voir e. g. Platteau 1989b). Mais il est tout intéressant à noter qu'elle donne lieu à des interprétations contradictoires sur le rôle et la fonction de cette forme d'organisation.

Concernant la pêche en Afrique de l'ouest, les études inspirées des approches néo-marxistes et "dépendantistes" font prévaloir la thèse que ces conventions reflétaient des relations d'exploitation économique des pêcheurs par les commerçants, ce qui constituait un mécanisme limitant la production (Vercruisse 1984, parmi d'autres). Cette conclusion s'oppose à celle des économistes, qui considèrent ces formes d'organisation comme un moyen économique naturel d'affranchir l'accès au capital et au crédit des contraintes internes aux communautés traditionnelles ou - pour les économistes néo-institutionnalistes (Platteau 1989b) - des formes qui s'expliquent plus simplement par les imperfections du marché.

Il est clair que les études dépendantistes fondent souvent leurs conclusions sur des analyses empiriques simplifiées, où des phénomènes comme la grande différence de prix entre le prix au débarquement et le prix du poisson à la consommation, la dépendance des pêcheurs à l'égard des mareyeurs et des taux d'intérêt du crédit très élevés les conduisent à identifier des relations d'exploitation là où elles n'existent pas toujours. Les marges des commerçants peuvent se révéler à l'analyse beaucoup plus étroites qu'elles ne le paraissent, voire à la limite de la rentabilité, en raison de coûts et de risques élevés. En outre, dans certaines situations, le rapport de force peut être favorable aux pêcheurs (sur le Sénégal : Chaboud 1983, Dock *et al.* 1993). Dans la terminologie de l'économie néo-institutionnelle, la nature des arrangements institutionnels, les importantes différences de prix et les intérêts élevés peuvent simplement s'expliquer par les coûts de transaction engendrés par les risques de ce secteur d'activité et par l'insécurité des partenaires les uns vis-à-vis des autres en raison des asymétries d'information et de manœuvres opportunistes.

En accordant toute l'importance qu'elle mérite à la complexité des relations contractuelles entre les agents économiques, la nouvelle microéconomie institutionnelle a beaucoup contribué à une meilleure connaissance de ces phénomènes. Cependant, bien qu'elle prenne en compte les

conflits d'intérêts, les asymétries d'influence et les jeux de pouvoir, ces derniers sont considérés comme la simple expression du caractère imparfait des contrats et des marchés et du caractère limité de la rationalité économique des acteurs. Par exemple, les dix facteurs les plus importants, identifiés par Platteau pour expliquer la persistance de l'association, à une transaction de vente du produit, de pratiques de crédits et de garantie d'approvisionnement, reflètent exclusivement des caractéristiques de marché (1989b : 642-3). Lorsque, dans l'analyse de la commercialisation du poisson au Sénégal, Dock *et al.* (1993) évoquent l'influence des rapports de force, c'est aussi seulement en référence à des situations de marché (concentration des activités de mareyage par quelques gros commerçants ou concurrence entre des mareyeurs lorsque l'accès à la profession est facilité par l'état du marché).

Peut-on considérer ainsi que, dans les relations commerciales entre pêcheurs et mareyeurs, tout ce qui relève d'autres registres que ceux de la rationalité économique et du contrat ne se manifeste que comme l'expression des limites de cette rationalité et de ses règles ? Autrement dit, que d'autres formes d'action, fondées par exemple sur des relations de pouvoir ou de clientélisme ou sur le fait que pêcheurs et mareyeurs (ou mareyeuses) évoluent quotidiennement dans des univers de codes et dans des réseaux sociaux différents, n'auraient pas de logique propre ? En dépit du fait que l'organisation de la commercialisation du poisson apparaisse comme relevant, par définition, de la logique économique et du contrat et de la spécificité du bien commercialisé (ce que confirme la quasi-universalité des arrangements institutionnels qui caractérise le mareyage à travers le monde), les études empiriques montrent qu'une telle approche ne peut expliquer certains aspects institutionnels et organisationnels déterminants du mareyage.

On ne peut ici qu'en évoquer plusieurs exemples. Ainsi, le recrutement des mareyeurs et la constitution de leur dotation initiale en ressources est le résultat de trajectoires sociales totalement indépendantes des nécessités fonctionnelles du mareyage lui-même (cf., entre autres, Robertson 1984, Chaboud 1983, Overå 1998 et dans cet ouvrage). On peut d'ailleurs se demander si, loin de répondre à ces nécessités fonctionnelles, la prolifération des micromareyeur(se)s et le *turn over* important en leur sein ne correspondent pas, pour bon nombre d'entre eux, à des stratégies de survie dont le mareyage ne constitue qu'une solution transitoire ou, pour d'autres, à une image de réussite sociale associée à la promotion

réussie de quelques mareyeurs (souvent d'ailleurs issus de milieux de non-pêcheurs). Un autre exemple, déjà évoqué, est la différence dans l'organisation du mareyage du poulpe en Mauritanie et au Sénégal, qui tient beaucoup plus à la différence de nature politique et clientéliste des organisations professionnelles de la pêche, à la nature des relations politiques entre l'Etat et les collectivités locales de pêcheurs, au type de gestion politique de la crise économique et à la nature de cette crise dans les deux pays. Ces différences se manifestent en particulier par le fait qu'au Sénégal, l'organisation professionnelle du mareyage est fortement influencée par la compétition politique au niveau national et par la compétition, beaucoup plus ouverte qu'en Mauritanie, entre les organisations suscitées par l'Etat et les organisations liées à l'aide internationale non gouvernementale[37]. L'interférence du politique (au sens politicien, comme au sens plus large de la compétition pour l'accès aux ressources) explique probablement qu'au Sénégal des associations de pêcheurs puissent s'investir régulièrement dans la commercialisation de la pêche, en dépit des prévisions de la théorie économique qui soulignent les risques d'une telle forme d'action collective pour les pêcheurs[38].

Un dernier exemple de la forte implication sociale et culturelle du mareyage est développé dans la contribution de R. Overå dans cet ouvrage. Elle démontre comment la "division constituée en genre" (*gender constituted*) entre capture et commerce au Ghana entraîne des systèmes institutionnels et organisationnels de régulation séparés entre univers sociaux masculins et féminins, et comment ceci a facilité, à bien des égards, la croissance de la pêche. Mais elle démontre également comment, à son tour, cette division crée les conditions de nouvelles relations de propriété et de nouveaux systèmes de recrutement et de partage. Si les effets de ce processus de nature institutionnelle ne sont pas facilement perceptibles, faute de recherches courantes dans cette direction, ils n'en sont pas moins importants. De telles recherches permettraient d'expliquer en particulier, sans se limiter à une interprétation culturaliste tautologique, la

37. En Mauritanie, le mareyage d'exportation est encore très marqué par l'interventionnisme étatique et par la prépondérance d'une élite commerçante intégrée au pouvoir politique.
38. Il est vrai aussi que ces tentatives rencontrent un succès très relatif. Mais les causes des échecs sont eux-mêmes autant d'ordre politique qu'économique, par exemple la subordination des organisations coopératives de commercialisation aux autorités politiques villageoises ou locales, ou l'hostilité des dirigeants politiques vis-à-vis d'organisations socio-professionnelles autonomes.

reproduction de la différence majeure entre, d'une part, les systèmes de mareyage au Sénégal et dans les pays de Sahel et, d'autre part, ceux du golfe de Guinée, où le rôle des femmes est très important (cf. entre autres Christensen 1977, Lewis 1977, Robertson 1984, Roussel 1985, Weigel 1987, Delaunay 1994 et dans cet ouvrage, Overå 1998 et dans cet ouvrage).

Les jeux de pouvoir et de clientèle, ou la construction sociale et culturelle de genres ne sont donc pas seulement des facteurs d'imperfection du jeu du marché. Ils sont parties intégrantes de la vie de relations, fût-elle limitée à la vente de poisson, et peuvent imposer leur propre logique dans les activités quotidiennes. Le mareyage n'échappe pas à une forte indexation politique, sociale et culturelle de ses institutions, comme pourrait le laisser penser l'analyse économique fondée sur l'universalité de certains de ses aspects. La différence d'interprétation des institutions du mareyage démontre de manière exemplaire une de nos principales préoccupations quant à l'analyse institutionnelle. Il reste fondamentalement impossible d'expliquer la croissance économique des pêches artisanales africaines sans prendre en compte le contexte politique et social dans lequel se développent ses institutions. Cela inclut, non seulement les institutions immédiates de production et de commercialisation, mais encore davantage celles qui régulent "la vie de tous les jours".

La dimension institutionnelle des migrations de pêche dans un contexte de forte pluri-activité

La plupart des études économiques ne prennent généralement en compte les migrations que sous l'angle de leur contribution à l'augmentation de la production et à l'accumulation dans les unités de production (dont on a vu précédemment qu'elle était loin d'être automatique). Mais les études anthropologiques sur les diasporas ouest africaines montrent également, à côté de leurs fonctions économiques, leurs fonctions de contrôle politique sur les migrants (Cohen 1969, 1971, Agier 1983). Toutefois, les formes institutionnelles que suscitent les diasporas sont souvent encore plus complexes, comme le montre le cas des migrations de pêcheurs.

Un aspect essentiel à la compréhension des migrations de pêche est leur relation avec les autres mouvements migratoires dans la région.

Historiquement, l'ampleur que les migrations de pêcheur ont prise après la dernière guerre mondiale s'explique par leur articulation, accompagnée souvent d'un léger décalage dans le temps, avec des migrations de commerçants, d'agriculteurs, de travailleurs et même d'intellectuels (Chauveau 1991, Nguinguiri 1991, Jul-Larsen 1994, Bouju 1994, Delaunay 1995 et dans cet ouvrage). On a ainsi pu observer, par exemple, comment des pêcheurs ont utilisé les réseaux migratoires des commerçants et comment, réciproquement, des commerçants ont pu améliorer leur position sociale, tant dans leur pays ou région d'origine d'origine que dans le pays d'accueil, en associant des pêcheurs à leurs activités. Ces connexions entre fractions différentes de migrants ne supposent pas nécessairement une corrélation directe entre migrations de pêcheur et d'autres migrations, mais elles soulignent le rôle que joue les formes organisationnelles des migrations et leurs réseaux, notamment les diasporas, les associations régionales ou villageoises, les unités domestiques de production délocalisées et les réseaux familiaux.

À cause de la pluralité des activités des migrants, les diasporas de la majorité des villes ouest africaines sont constituées de membres aux intérêts économiques différents (Challenor 1970). Leurs organisations reflètent ces différenciations, en particulier les implications particulières à chaque activité au regard des autorités nationales du pays d'accueil. Les fonctions de contrôle des organisations de migrants concernent donc aussi la régulation des relations avec ces autorités (cf. Jul-Larsen 1994 et dans sa contribution). Cette fonction, aussi importante que le contrôle politique interne sur la communauté de migrants, est aussi rendue plus difficile du fait de la multiactivité de ses membres. On peut même y voir intervenir plusieurs groupes de pêcheurs, comme le décrit Odotei à propos de la participation des pêcheurs ghanéens aux organisations chargées de représenter la communauté ghanéenne résidant au Bénin et en Côte d'Ivoire (Odotei, 1989 et 1991a).

Les relations des diasporas avec les institutions dans le pays d'origine (autorités étatiques, associations régionales et villageoises, groupes lignagers et domestiques) varient aussi beaucoup selon les situations nationales et locales. Un facteur important est que le mode de gouvernance locale au sein des diasporas repose souvent sur le système des "big men" (cf. Delaunay dans sa contribution). Par conséquent, leur influence sur la vie quotidienne et sur la formation des stratégies des pêcheurs varie considérablement. Selon les témoignages de pêcheurs, on peut trouver des

situations où ce sont d'autres institutions que celles des diasporas qui apparaissent comme les organisations régulatrices principales des migrations de pêche.

Ces différents aspects des migrations enrichissent considérablement la compréhension des dynamiques institutionnelles au sein de l'activité de pêche et des sociétés de pêcheurs. Mais ils nécessitent aussi la mise en œuvre d'une approche empirique plus fine et plus inductive que ne le font les analyses économiques des migrations de pêche. D'abord, celles-ci ne prennent pas en compte l'aspect, essentiel à la compréhension des migrations de pêche, de leur relation avec d'autres types régionaux de migration. Sans tomber dans un fonctionnalisme excessif, on peut affirmer que les migrations sont un élément important de la reproduction sociale et économique. D'une certaine manière, l'étude des migrations de pêche[39] nécessite toujours de se demander si les acteurs migrent pour pêcher ou pêchent pour migrer.

Ensuite, on ne peut pas supposer à priori que les migrations favorisent l'accumulation dans les unités de pêche migrante (Jul-Larsen et Kassibo à paraître). Même si cela peut être aussi le cas (cf. Jul-Larsen dans sa contribution), seule une analyse empirique fine et au cas pas cas est en mesure de le montrer. La raison en est que les logiques sur lesquelles se basent les formes organisationnelles de la migration varient considérablement et que, par conséquent, les décisions qui en résultent sont formulées sur la base d'une multiplicité de considérations, plus ou moins cohérentes entre elles.

Familles, mariages et institutions religieuses : la "politique domestique" et les institutions déterritorialisées des communautés de pêcheurs

Comme nous l'avons souligné au début de cette partie de l'introduction, les économistes ne se sont pas particulièrement préoccupés des institutions qui régissent l'organisation des groupes domestiques et des communautés locales de pêcheurs, dès lors qu'elles n'interviennent pas direc-

39. On peut renvoyer ici à ce qui a été dit précédemment sur la pluri-activité des pêcheurs eux-mêmes.

tement, en tant que formes organisationnelles spécifiques, dans la production. Cela ne veut pas dire qu'ils en nient le rôle ou l'importance mais ces liaisons, lorsqu'il y est fait référence, ne font généralement pas l'objet d'études approfondies. Les économistes insistent davantage sur la modernité ou le caractère "paracapitaliste" des nouvelles formes de production et ont plutôt tendance à supposer que l'organisation "traditionnelle" soit fortement influencée par, ou se soumet aux nouvelles institutions de production. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile de savoir si ces auteurs parlent d'organisation pure et simple, ou d'institutions dans le sens de règles, de normes et de logiques sur lesquelles se basent les organisations.

Par contre, chez Platteau, qui utilise les outils de la nouvelle économie institutionnelle, cette distinction est beaucoup plus claire. Il considère bien les "institutions traditionnelles", c'est-à-dire les règles de la moralité restreinte et personnalisée. À l'inverse de l'interprétation précédente, il tente de montrer que ces règles sont bien présentes dans les nouvelles organisations de production et que c'est justement la forme de confiance qui repose sur la moralité limitée qui les fait fonctionner de manière efficace. Cependant, ces règles ne font pas plus l'objet d'études spécifiques, et sa compréhension de l'environnement institutionnel "traditionnel" se limite aux interprétations classiques qui opposent la moralité restreinte des organisations et des formes d'action collective traditionnelles, à la moralité dépersonnalisée et généralisée des organisations modernes.

Dans les deux interprétations économiques, le résultat est cependant le même du point de vue des rapports entre les institutions sociales et les institutions économiques. Ces rapports demeurent relativement cohérents et harmonieux. Certes, la concurrence existe entre les agents, et c'est même celle-ci qui dynamise la situation; mais au niveau des institutions, toutes les formes organisationnelles sont soumises aux mêmes logiques et aux mêmes normes morales.

Or c'est précisément la situation inverse que montrent plutôt les études anthropologiques récentes dans d'autres secteurs que la pêche. Parmi d'autres auteurs, Sara Berry (1989, 1993 et 1997) a démontré que, dans une situation caractérisée par l'instabilité de l'environnement économique, la compétition pour l'accès aux ressources vitales encourageait l'investissement des acteurs locaux dans les institutions et les réseaux sociaux et aboutissait à la prolifération d'institutions différentes. D'autres auteurs utilisent la métaphore d'une "logique d'empilement" des institutions, les nouvelles s'ajoutant aux anciennes sans les faire disparaître mais

en les recomposant (Olivier de Sardan 1995, Bierschenk et Olivier de Sardan 1998). Le changement des formes économiques, comme dans d'autres domaines, notamment le domaine politique, s'effectue plutôt par la capacité des acteurs à manipuler des systèmes différents de règles et à construire de nouvelles bases institutionnelles sans éliminer les anciennes.

C'est aussi ce que montrent les études d'anthropologie empirique sur les collectivités de pêcheurs. Pour mieux illustrer ce point, on peut présenter rapidement une étude de cas sur une famille élargie béninoise engagée dans la migration de pêche spécialisée à Pointe Noire, au Congo. Elle rappelle ce qui a été dit précédemment de la construction historique et sociale des identités des sociétés de pêcheurs.

La famille dont il est question compte une trentaine d'hommes adultes. Schématiquement, elle est composée d'un chef de famille et de deux frères plus âgés, restés dans le village d'origine au Bénin avec un certain nombre de dépendants. Lorsqu'ils étaient jeunes, ils travaillaient tous deux dans le transbordement des navires au long cours dans les ports d'Accra, de Cotonou et de Lagos. Ils ont un frère et deux neveux établis depuis trente ans au Congo, où ils sont chefs de leurs propres "compagnies" de pêche. Un nombre important de leurs neveux et de petits-neveux travaillent dans les équipages de ces compagnies à Pointe-Noire. Un autre neveu travaille comme marin embarqué en Espagne, et un cousin réside en France. Un des fils du chef de famille est rédacteur en chef d'un journal à Cotonou, un neveu gère un garage de voiture dans la même ville, un autre fils a une entreprise de menuiserie à Lomé, au Togo, et un neveu est ingénieur dans l'industrie du froid à Port-Gentil, au Gabon. D'autres neveux et petits-neveux font de la pêche piroguière en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Beaucoup d'enfants et de jeunes circulent entre plus d'une dizaine d'unités familiales de production que regroupe la famille élargie. Ainsi, les unités au Congo ont trois enfants qui travaillent chez leur oncle, menuisier à Lomé, un autre dans le garage de Cotonou et plusieurs autres travaillent avec leurs parents pêcheurs dans d'autres pays.

Les liens et les contacts entre toutes ces personnes varient considérablement, mais un grand nombre se rencontre régulièrement au village "natal" pour les cérémonies annuelles. On traite et l'on résout les "problèmes de famille" et l'on s'informe sur la situation dans les différents lieux de la diaspora familiale. Ainsi, la famille reste toujours une institution fondée sur des normes et des conceptions spécifiques d'identification (parenté, lien aux ancêtres et croyances religieuses), mais une de ses fonc-

tions est manifestement concentrée sur la gestion d'un patrimoine familial vaste et diversifié. Selon les circonstances politiques et économiques qui affectent telle ou telle des unités de production familiales, la famille peut s'attacher à la reproduction directe de ses unités de production. Elle concourt alors à assurer et à répartir la force de travail selon les besoins et les intérêts de ces unités, indépendamment de la nature de leur activité. Finalement, la famille élargie est devenue un réseau qui sert à rassembler et à distribuer les informations et la main d'œuvre, selon les conditions qui prévalent dans de multiples lieux et secteurs d'activité. Elle peut aussi servir de source de financement et de base de redéploiement de l'investissement dans des lieux et des secteurs différents.

Ceux qui sont en charge de la gestion sociale des familles élargies sont par conséquent préoccupés de maintenir son unité relativement à une variété de normes et de conceptions communes par rapport aux ancêtres, aux voduns, aux tabous, aux droits de terres et d'eaux, aux règles de mariage et à la socialisation des enfants, pour n'en mentionner que quelques-unes. Cela représente pour chaque membre un certain nombre d'engagements, par exemple, pour les hommes, participer aux cérémonies villageoises, se marier à certaines femmes et pas à d'autres, construire sa propre maison au village natal, envoyer ses enfants à un couvent de vodun, etc. La logique d'une telle organisation est avant tout de sauvegarder l'unité "familiale" et de lier chacun de ses membres à un patrimoine commun. Les gérants de l'unité seront jugés sur leur capacité à maintenir et à développer l'organisation selon ces logiques et ces normes, et les membres auront accès aux ressources dont dispose la famille (droits de terre au village, mais surtout information et main d'œuvre) selon leurs propres performances par rapport à ces mêmes logiques et normes.

Cependant, l'identité de patrimoine lignager doit composer avec les intérêts pragmatiques des différents groupes d'acteurs au sein de la famille, qui peuvent être contradictoires. Par exemple, au sein de l'activité de pêche, les considérations concernant la rentabilité et l'opportunité de profits, chez les chefs de compagnie de pêche, ou les projets professionnels alternatifs et les intérêts individuels chez les plus jeunes qui constituent la main d'œuvre de ces compagnies. Ce qui empêche par exemple les pêcheurs spécialisés de sortir de la pêche pour se livrer à d'autres activités, c'est probablement, beaucoup plus que l'attachement au métier, la pression exercée sur les jeunes par les intérêts des "vieux" et, pour les chefs d'unité de production, les investissements considérables déjà effectués.

En outre, la majorité des membres de la famille se trouve le plus souvent loin du village, et ils sont eux-mêmes membres d'autres organisations comme les unités de production, les associations de ressortissants, les associations des diasporas dans tel ou tel pays. Ces organisations sont aussi importantes pour leur accès aux ressources que la famille élargie et elles sont souvent basées sur d'autres normes et sur d'autres logiques que la famille. Cela entraîne inévitablement des dilemmes qu'on ne peut éviter ou négliger car ces règles interviennent souvent différemment par rapport aux obligations familiales que nous venons d'évoquer.

Il n'existe donc pas de guides d'action ou de comportement simple. Il s'agit pour les individus, non seulement de choisir ou de combiner leurs actions par rapport à ces contradictions, mais aussi de légitimer leurs actions par rapport aux différents critères normatifs qui prévalent en parallèle. Le résultat est une situation normative très floue et fluctuante, où le succès de chacun dépend largement de sa capacité à combiner les différentes normes et logiques d'une manière acceptable pour la majorité de ceux qui sont concernés. La manipulation et la créativité normative qui en résulte suscite à son tour des modifications institutionnelles progressives (cf. les contributions de Jul-Larsen et d'Overå dans cet ouvrage).

La complexité empirique des "institutions halieutiques" locales[40] se situe par conséquent dans des facteurs de dynamiques institutionnelles qui vont, non seulement, bien au-delà du registre de la production et de l'économie, mais encore bien au-delà de l'activité de pêche elle-même. La réinterprétation des institutions halieutiques locales conduit à les déconstruire en tant qu'élément d'un système cohérent de relations bâties autour de l'activité de pêche, pour les reconstruire comme un domaine, parmi d'autres, de règles et d'organisations construites et négociées par différentes catégories d'agents qui, pour être des pêcheurs, sont d'abord des acteurs sociaux. Cette réinterprétation, en mettant l'accent sur les logiques des acteurs et leurs comportements stratégiques, s'oppose à la démarche structuraliste et fonctionnaliste qui est au cœur du paradigme halieutique et de l'économie de la production.

---

40. On pourrait réexaminer dans le même sens d'autres institutions locales comme les organisations de pêcheurs en matière d'assurance et crédit ou de régulation de l'effort de pêche (sur le Sénégal, cf. Dock *et al.* 1993, Dieng *et al.* 1998).

La démarche structuro-fonctionnaliste est aussi commune à la microéconomie institutionnelle, même si, par rapport aux analyses économiques courantes, celle-ci est en mesure d'élargir la compréhension des phénomènes institutionnels et de leurs dynamiques. Ainsi Platteau replace délibérément l'analyse des institutions immédiates de la production halieutique dans l'ensemble des institutions locales "traditionnelles", pour montrer que ces institutions sont précisément en mesure de répondre fonctionnellement aux exigences d'efficience économique des institutions halieutiques dans un contexte d'incertitude et de coût élevé de l'information. Il suppose que "l'économie morale"[41] des institutions traditionnelles assure une harmonie et une confiance suffisantes pour que les agents puissent s'engager dans une action collective de long terme impliquant un important investissement en ressources rares et coûteuses. Or, en réalité, et c'est-là une raison de la faiblesse explicative de l'analyse en économie des institutions, les "règles du jeu" social, c'est-à-dire les institutions telles qu'elles sont mises en pratique par les acteurs locaux, font elles-mêmes l'objet de négociations permanentes entre les différents acteurs individuels ou collectifs. La cohérence des institutions traditionnelles locales, en particulier la cohérence de l'organisation des formes d'autorité et de pouvoir dans les sociétés africaines, est donc loin d'être démontrée. Les études anthropologiques récentes montrent plutôt que les systèmes de pouvoir locaux sont caractérisés par une grande complexité : relations sociales "multiplexes" dans lesquelles se chevauchent les différents rôles sociaux des acteurs ; intervention d'autres acteurs extérieurs, tels que les "ressortissants", "intellectuels" et "cadres" ne résidant pas dans les villages ; polycéphalie des instances politiques locales ; multiplicité des formes de légitimité ; et, en définitive, faibles capacités de régulation des problèmes collectifs par les instances locales (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998).

Il est par conséquent extrêmement difficile de conclure à l'adaptation "mécanique" des institutions traditionnelles locales aux impératifs de la croissance de la pêche artisanale, qui contribueraient ainsi à la diminution des coûts de transaction. Le consensus social autour des institutions traditionnelles reste souvent une apparence à l'usage des observateurs et experts extérieurs, qui justifient ainsi l'opposition classique entre les

41. Au sens où James Scott (1976) ou Hyden (1985) emploient ce terme à propos des paysanneries.

formes "modernes" ou "capitalistes" déstructurantes, et la cohérence des formes institutionnelles "traditionnelles" locales. Ce faisant, on s'empêche de découvrir la complexité des contradictions existant au sein même des institutions locales. On ignore les enjeux plus larges qui se jouent au sein de ces institutions, comme les rapports entre les pêcheurs et les autres groupes de migrants, les rapports entre les aînés et les jeunes hommes, entre les hommes et les femmes, entre les migrants, les résidents villageois et les ressortissants urbains, les rapports conflictuels au sein des unités de production, ou encore les logiques de pouvoir, de représentations sociales et de genre qui se jouent dans l'organisation du mareyage.

Une autre limite importante de l'interprétation par simple "adaptation" des institutions traditionnelles est qu'elle ne rend pas compte de la réussite inégale de la synergie des institutions directement impliquées dans l'activité de pêche et des institutions traditionnelles plus larges pour répondre aux nécessités fonctionnelles du développement de la production. En effet, les institutions spécialisées liées à la pêche, comme les institutions sociales des communautés locales traditionnelles, se retrouvent à peu près partout. Les arrangements institutionnels qui caractérisent l'organisation des équipages, le partage à la part, les migrations de pêche, l'organisation du mareyage, du crédit ou de l'assurance se retrouvent généralement là où la pêche commerciale occupe une part importante de l'activité des sociétés locales. De même, les grands traits de la morale restreinte traditionnelle, comme la prééminence des grandes unités familiales ou lignagère et les privilèges associés à l'âge, aux diverses positions d'autorité et de pouvoir ou à l'antériorité d'établissement, paraissent communs à toutes les sociétés de pêcheurs (et même à l'ensemble des collectivités locales africaines). On peut même soutenir la proposition selon laquelle les pêcheurs les plus spécialisés et les plus performants dans la pêche sont issus de communautés dont les "traditions" se sont constituées historiquement à partir d'éléments hétérogènes, et dont les trajectoires ont été les plus fluctuantes (cf. la deuxième partie de cette introduction).

On ne voit donc pas, à partir de cette interprétation, comment la cohérence des principes d'organisation et d'action collective et leur "synergie" avec les nécessités fonctionnelles de l'activité halieutique spécialisée se manifesteraient davantage, au Sénégal par exemple, chez les Wolof de Guet Ndar que chez les Diola de Casamance, ou chez les Popo migrants du golfe de Guinée davantage que chez les Vili congolais autochtones. En réalité, l'explication fonctionnaliste du succès économique de

certains groupes de pêcheurs par les effets favorables de l'organisation collective traditionnelle sur les coûts de transaction dans l'organisation de la pêche prend le résultat du processus de changement pour sa cause. Le recours à cette explication lorsqu'il s'agit de comparer l'efficacité de l'action collective dans des communautés de pêcheurs proches fait bien apparaître d'ailleurs son caractère *ad hoc* (par exemple sur une partie du littoral sénégalais : Dieng *et al.* 1998, Gaspart et Platteau 1999).

De notre point de vue, la réinterprétation de la dynamique des institutions impliquées directement dans la pêche montre que c'est dans la recomposition de l'environnement institutionnel plus large, impliquant bien d'autres activités que la pêche et bien d'autres enjeux et logiques d'action que le seul élargissement de l'activité productive, qu'il faut aussi rechercher les facteurs de croissance de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest[42]. C'est aussi dans cet environnement institutionnel large qu'il faut surtout rechercher les ressources organisationnelles que les groupes et les acteurs sont en mesure de mobiliser pour bénéficier de cette croissance et contribuer à sa reproduction. Ce sont ces enjeux, que décrivent les différentes contributions de cet ouvrage, qui créent, au-delà de la fonctionnalité et de la flexibilité apparentes des institutions "halieutiques", un dynamisme institutionnel qui prend sa source et qui se diffuse bien au-delà de l'activité de pêche.

Nous allons maintenant prolonger cette perspective d'analyse en considérant précisément les relations entre le phénomène de croissance dans la pêche artisanale et certains aspects "macrostructurels" qui interviennent dans les dynamiques de changement des institutions et des organisations locales des pêcheurs piroguiers.

Le rôle des macrostructures dans les dynamiques institutionnelles de la pêche piroguière.

Jusqu'ici, nous avons surtout essayé de comprendre à partir de l'échelle locale la dynamique institutionnelle qui accompagne et explique

42. Yvan Breton défend un agenda de recherche semblable pour l'étude des pêches dans d'autres aires géographiques (Canada, Mexique, Brésil, Costa Rica, Madagascar) (cf. en particulier Breton *et al.* 1998, Breton 1997)

le développement de la pêche artisanale. Nous avons aussi montré que, dans la pêche artisanale ouest africaine, le terme "local" se réfère non à un seul lieu ou à un espace limité, mais le plus souvent, surtout dans la pêche spécialisée, à une diversité de lieux, quelquefois très éloignés (cf. carte 3 : Principales migrations de pêche). Par exemple, en matière de pêche africaine tant continentale que maritime, l'organisation de la famille doit être bien souvent décrite comme un réseau familial international, ou encore la notion de "terroir halieutique" doit être intimement associée à celles de "réseau" et de "parcours", (cf. la contribution de M.-C. Cormier-Salem).

Mais le jeu des règles, des normes et des institutions sociales et l'horizon des stratégies des acteurs ne s'arrêtent pas aux confins, d'ailleurs impossibles à délimiter strictement, de ce qui constitue la "réalité locale", même envisagée dans sa dimension déterritorialisée. La mise en pratique locale des règles et des institutions, et la vie quotidienne des acteurs en général, sont aussi influencées par ce que nous appelons, par commodité, les macrostructures (Long & Long, eds, 1992, Long 1994). Ces macrostructures, ou ces macro-institutions, sont des configurations d'organisations, avec leurs acteurs, leurs règles et leurs pratiques informelles, qui, sans être nécessairement présentes physiquement dans les arènes locales de l'action quotidienne des acteurs, peuvent jouer un rôle décisif dans la constitution et dans le changement de l'ensemble institutionnel local. La prise en compte des macrostructures renvoie donc principalement à la question des *médiations* entre les institutions locales et l'environnement institutionnel, lui-même traversé par des enjeux et des dynamiques de confrontation et de négociation.

Dans le domaine de la pêche artisanale, les médiations entre les dynamiques institutionnelles locales et ces macrostructures ont été jusqu'ici assez peu étudiées. C'est parce que nous pensons que l'étude des pêches piroguières ouest africaines peut apporter une contribution importante à la compréhension des phénomènes de médiation entre ces macrostructures et les arènes économiques et socio-politiques locales que nous cherchons à identifier maintenant des thèmes de recherche qui ont été très peu abordés jusqu'ici dans l'étude des sociétés locales de pêcheurs[43]. Dans

43. Contrairement aux études des sociétés rurales africaines, pour lesquelles nous disposons d'une littérature anthropologique innovante sur les phénomènes de médiation entre les arènes locales et les dispositifs étatiques, de développement et d'aide internationale (par exemple Bierschenk *et al.* 2000).

le domaine de la pêche piroguière, comme dans bien d'autres domaines d'activité en Afrique, trois phénomènes macrostructuraux s'imposent, parmi d'autres, à l'observation. Il s'agit de l'insertion de la pêche artisanale dans les dispositifs marchands, thème déjà abordé dans la littérature, et des relations concrètes des pêcheurs avec la bureaucratie étatique, mais aussi avec les agences d'aide internationale, qui ont beaucoup moins attiré l'attention, du moins en Afrique

Les pêches artisanales dans le processus de marchandisation

La signification du concept de capitalisme et sa relation avec le développement ne sont pas toujours très claires, mais elles continuent de mobiliser la recherche. Cela se vérifie notamment par la substitution à la notion de modernisation de nouvelles notions comme celles de globalisation ou de mondialisation, auxquelles la recherche en anthropologie, et dans les sciences sociales en général, attache maintenant une grande importance. L'une des principales questions débattues concerne les relations entre les dynamiques locales et les dynamiques macrostructurelles qui prévalent dans ce contexte de mondialisation (Strathern (ed) 1995, Miller (ed) 1995, Long 1996).

Dans le domaine de la pêche en Afrique, on constate que l'ancienne tendance à considérer les dynamiques locales comme le reflet plus ou moins direct des dynamiques macrostructurelles a perdu beaucoup de ses partisans[44]. L'un des apports de l'analyse de Platteau (1989a) est de montrer que l'influence croissante des modes de production capitalistes et l'augmentation de la commercialisation et de la demande de produits halieutiques au niveau mondial n'amènent pas nécessairement à des modes de production capitalistes dans les pays en voie de développement. Bien au contraire, elles suscitent l'adaptation de la petite production artisanale aux conditions du marché, et lui assure une meilleure compétitivi-

44. Y. Breton (1985) avait déjà avancé l'idée que les pêches artisanales dans le monde pouvaient difficilement s'analyser comme le résultat d'une confrontation entre des modes de production précapitaliste et capitaliste, mais que les sociétés de pêcheurs artisanaux avaient largement intégré l'expérience historique de cette confrontation asymétrique, au point que leurs modes de production relevaient plutôt d'un stade "postcapitaliste".

té. Si ce constat demande à être modulé selon les continents et les pays, il s'applique sans restriction au cas de l'Afrique de l'ouest. En comparant le développement des pêches artisanales à celles des pêches dites industrielles, Platteau montre certes comment le capitalisme mondialisé influence le local. Mais il montre aussi, au moins implicitement, comment le local interfère sur le développement de rapports de production capitalistes ou modernes au niveau national. L'efficacité supérieure de la pêche piroguière devient en effet une condition limitante directe du développement d'une pêche industrielle, souvent en compétition avec elle. C'est aussi ce que démontrent historiquement Chauveau (1989) pour le Sénégal, Hernæs (1991) pour le Ghana et Delaunay (1995 et dans cet ouvrage) pour la Côte d'Ivoire.

Toutefois, si ces analyses sont en mesure de montrer comment, en Afrique occidentale, la pêche piroguière a pu s'imposer face à une flottille industrielle nationale peu rentable, elles ne prennent pas en compte un aspect important des conditions contemporaines du capitalisme mondialisé. La pêche industrielle a aussi un volet international important, par le biais des *joint-ventures* et des licences de pêche avec les pays industrialisés (les pays de la Communauté européenne et le Japon, en particulier) ou avec des pays émergents (comme la Corée). Cette pêche est beaucoup moins dépendante des contraintes d'une mauvaise administration des sociétés nationales ou de l'imperfection des institutions de marché des pays africains et, dans certains cas, elle ne l'est quasiment pas du tout. Cette flottille peut s'approvisionner directement de l'extérieur, la main d'œuvre est essentiellement d'origine étrangère, les captures sont traitées à bord et la commercialisation peut se faire à partir de ports internationaux. La possibilité d'éviter les institutions et les réglementations nationales dépend donc des politiques et des accords qu'impose le pays où se déploie la pêche industrielle internationale. En outre, ces unités industrielles ont souvent une marge de manœuvre plus importante pour éviter ou contourner, légalement ou non, les institutions et les réglementations nationales que la flottille nationale elle-même (transfert de capitaux, information et accès aux marchés internationaux, recrutement de personnel qualifié, etc). Enfin, les conditions faites aux unités industrielles internationales peuvent avoir une influence assez directe sur la pêche piroguière, à travers la compétition sur les marchés de consommation et de transformation nationaux.

Très peu d'études en sciences sociales se sont préoccupées des conséquences de ces changements pour les pêches piroguières, sauf à insister sur les problèmes, réels mais plutôt banals, de compétition et de pression sur les ressources. Pourtant, le thème des relations entre les dynamiques de la pêche industrielle et de la pêche artisanale se prête à des questions intéressantes du point de vue de l'analyse des institutions.

Une de ces questions concerne la distinction entre pêche industrielle et pêche artisanale. Des études empiriques sur la Côte d'Ivoire et le Ghana (la contribution de Delaunay dans cet ouvrage, Ninsin 1991, Overå 1998 et dans cet ouvrage) montrent que, du point de vue de l'histoire et des formes organisationnelles, les relations institutionnelles entre ces deux formes de pêche sont beaucoup plus étroites que ne le suppose l'analyse économique[45]. Au Ghana, une grande partie de la pêche chalutière côtière, considérée comme pêche industrielle, utilise les mêmes institutions que la pêche piroguière s'agissant du recrutement de main d'œuvre, d'approvisionnement en matériel, d'accès aux crédits et de vente des captures. L'histoire de la fameuse entreprise de pêche industrielle Mankoadze Fisheries Ltd. et de son propriétaire Okran (Hernæs, communication personnelle) montre que le passage de la pêche piroguière vers la petite pêche chalutière ne posa pas d'inconvénients majeurs tant que la plus grande partie des besoins de productions fut assurée par des institutions analogues, et ce ne fut qu'à partir de la phase des chalutiers d'usine et de leur technologie très différente que ces institutions s'avérèrent incapables de résoudre les nouveaux problèmes de production. Une telle interprétation ouvre de nouvelles perspectives. D'abord, elle souligne l'importance de la dimension institutionnelle, à côté de la dimension technique, pour définir la distinction entre "traditionnel" et "moderne" et la nuancer à la lumière, notamment, des problèmes qu'a connus le secteur des petits chalutiers côtiers (Hernæs 1991). Elle démontre aussi que les institutions locales directement impliquées dans la pêche sont encore plus flexibles qu'on ne le pense et qu'elles sont aussi capables d'intégrer des modes de production

45. Sans ignorer que la pêche artisanale peut tirer profit de "retombées" de la pêche industrielle, comme la récupération des rejets (Njifonjou 1998, pour le Cameroun et Overå 1998 et dans cet ouvrage pour le Ghana). À Abidjan, l'usage de "dispositifs artificiels de concentration de poissons" pour la pêche industrielle au thon alimente un marché croissant de "faux poissons" (rejetés par les conserveries parce qu'ils ne correspondent pas aux normes ou aux espèces recherchées) qui alimentent une filière locale spécifique (information de B. Romagny).

jugés "modernes" ou "capitalistes" - mais dans des conditions qui ne sont manifestement pas celles qui sont mises en œuvre dans les projets de promotion de la pêche "semi-industrielle" impulsés par les experts.

Les relations de la pêche piroguière ouest africaine avec le système capitaliste global passent également - particulièrement au Sénégal et en Mauritanie – par l'exportation croissante des produits de la pêche artisanale ouest africaine vers les marchés asiatiques et européens. Une grande partie de cette exportation est assurée par la production piroguière[46] et s'effectue par des petites entreprises locales, et même, au Sénégal, par un "micromareyage d'exportation" dont la principale contrainte n'est pas le transport (assuré par les vols réguliers des compagnies aériennes) mais la réglementation sanitaire des pays européens auxquels là production est destinée. Ce développement a bien sûr d'importantes conséquences sur la constitution des groupes de mareyeurs et le fonctionnement des institutions de mareyage[47], mais aussi sur les institutions de production. Le cas déjà évoqué de la pêcherie des céphalopodes, notamment du poulpe, en Mauritanie et au Sénégal montre cependant que ces effets sont extrêmement variables selon que l'exploitation de la nouvelle ressource est plutôt prise en charge par des unités de production déjà existantes (qui diversifient leur stratégie de pêche, comme dans le cas du Sénégal), ou par de nouvelles unités qui dépendent de formes de coordination initiées par les usiniers et les exportateurs et qui recrutent de la main d'œuvre dans des groupes de population très hétérogènes (cas de la Mauritanie). Ces différences relèvent aussi de dynamiques plus anciennes, qui reflètent les conditions institutionnelles plus larges des trajectoires de la pêche artisanale dans les deux pays. Enfin, ces pêcheries exclusivement tournées vers l'exportation suscitent des rapports nouveaux entre les pêcheurs et les autres agents de la filière, selon que celle-ci est plus ou moins intégrée autour du dispositif d'exportation. Ces rapports peuvent aller jusqu'à l'intégration totale des unités de pêche aux unités de conditionnement pour l'exportation, celles-ci fournissant l'ensemble des moyens de production

46. Au Sénégal on estimait qu'en 1981, 46 % du volume exporté venaient des pêches piroguières (Dème 1983) et 60 % en 1998 (source : CRODT-ISRA).

47. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure la croissance de la part exportée vers le marché mondial de la production artisanale interfère avec les formes sociales préexistantes de mareyage, en différenciant par exemple les systèmes de mareyage du "nord" (la zone dominée par les pêcheurs sénégalais), et ceux du "sud" (dominé par les Ghanéens et autres groupes du golfe de Guinée), où les femmes jouent un rôle beaucoup plus important.

à des pêcheurs qui deviennent des quasi-salariés. Une des conséquences de cette évolution est la constitution d'un volant de main d'œuvre flottante internationale de pêcheurs. Ceux-ci peuvent être recrutés aussi bien parmi des non-pêcheurs que parmi des pêcheurs confirmés, comme l'emploi sur des unités de pêche mauritaniennes de pêcheurs sénégalais, ou l'emploi par des "bateaux ramasseurs" de pêche industrielle d'unités entières de pêche artisanales sénégalaises pour exploiter des ressources dans les eaux de Mauritanie ou d'autres pays du littoral. Ce sont là autant de domaines d'investigation peu ou pas du tout explorés.

En définitive, la médiation entre capitalisme et institutions locales dans la pêche se fait souvent très largement hors du secteur de production ou de commercialisation de pêche en soi. Historiquement, le développement des divers systèmes d'échange et de commerce puis l'introduction des cultures commerciales comme l'huile de palme, l'arachide, le cacao et le café ont probablement influencé le développement des pêches autant que la marchandisation de la production halieutique (cf. carte 2 : principaux foyers économiques de l'Hinterland côtier). Aujourd'hui, la situation de ces secteurs de production, ou celle du secteur des ressources minérales en Mauritanie, affectent directement la pêche artisanale. Dans tous les cas, ces influences, quoique directes, ne s'effectuent pas par des mécanismes purement économiques de transfert de facteurs de production (capital ou travail) d'un secteur à un autre, mais par des médiations institutionnelles qui ne sont compréhensibles que si l'on considère l'ensemble des activités, des institutions locales, des réseaux sociaux et, doit-on ajouter, des projets internationaux d'aide dans lesquels sont insérés les acteurs concernés par ces changements. Par exemple, les contributions de Fay et de Kassibo sur la pêche du delta intérieur du Niger, celle de Cormier-Salem sur la pêche en Casamance montrent comment les dynamiques institutionnelles sont aussi influencées par la commercialisation des droits de terre et d'eaux. La contribution de Delaunay montre combien, aujourd'hui encore, la politique ivoirienne à l'égard de la pêche reste ancrée dans le référent historique et politique constitué, depuis l'indépendance du pays, autour de l'agriculture de plantation. La contribution de Nguinguiri montre, de son côté, les limites de la politique congolaise d'appui aux pêcheurs nationaux, qui ne prend pas en compte, précisément, la multiplicité des activités et des logiques d'insertion dans la pêche des populations côtières.

Les pêcheurs artisans et les bureaucraties étatiques

L'anthropologue canadien Yvan Breton a contribué à ouvrir un champ de recherche systématique et original par ses études sur l'anthropologie économique et politique des rapports que les sociétés de pêcheurs de diverses régions du monde (Canada, Mexique, Costa-Rica, Brésil, Madagascar) entretiennent avec les bureaucraties nationales et internationales chargées de l'aménagement des pêches (Breton 1986, 1991, 1994, 1997, Breton et al. 1998). Il montre en particulier comment les agences chargées de l'aménagement des pêcheries, davantage préoccupées par la biomasse que par les acteurs sociaux, ignorent les dynamiques sociales des sociétés locales. Il montre également comment les objectifs de gestion des pêcheries sont orientés par des objectifs idéologiques et politiques, à travers des organisations stéréotypées (comme les coopératives), et comment les mesures aménagistes aboutissent à des jeux asymétriques de pouvoirs et de savoirs entre les administrateurs nationaux, les agents locaux de l'Etat, les représentants des agences internationales d'aide, les chercheurs et les différentes catégories d'acteurs qui composent les sociétés de pêcheurs.

D'un autre côté, les recherches en anthropologie du changement social en Afrique ont accumulé de nombreuses analyses empiriques sur les dimensions socio-politiques locales des projets et des politiques publiques et internationales de développement. De nombreuses études, particulièrement en milieu rural ouest africain, corroborent et prolongent les analyses d'Yvan Breton sur les pêches non africaines. Elles sont en mesure de démontrer qu'au-delà des rhétoriques du développement participatif, le dispositif "développementiste" contemporain - constitué par l'ensemble hétérogène des administrations nationales, des agences internationales d'aide, des experts, des ONG et des chercheurs – est significatif d'un "régime historique" spécifique de changement social et économique dans les pays du Sud.

Une véritable anthropologie empirique du développement s'est ainsi constituée, en rupture avec la sociologie normative du développement comme avec l'ethnologie structuraliste passéiste des sociétés africaines[48].

---

48. On peut citer en particulier Bierschenk 1988, Long, ed., 1989, Long & Long 1992, Olivier de Sardan 1995, Mongbo 1995, Chauveau, (ed) 1997, Bierschenk et Olivier de Sardan 1998, Bako Arifari et Le Meur à paraître, Bierschenk *et al.* 2000.

Il faut bien convenir que la pêche et les sociétés de pêcheurs ne sont guère mobilisées dans cette nouvelle perspective des recherches en sciences sociales sur l'Afrique. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons de cet état de choses, qui ont été déjà exposées dans la première partie de cette introduction à propos des dérives du paradigme halieutique dans le domaine des sciences sociales. Dans cette section, nous voulons plutôt souligner en quoi la richesse empirique du domaine de la pêche offre un domaine d'investigation particulièrement pertinent pour alimenter les débats sur l'anthropologie générale du changement en Afrique contemporaine. Parmi bien d'autres sujets débattus, les pêches artisanales offrent un matériel privilégié pour l'analyse sociale des interventions de développement, pour l'anthropologie de la construction de l'Etat en Afrique et pour contribuer aux développements récents de l'anthropologie de l'aide internationale.

Les pêches artisanales et la problématique de l'interface entre " développeurs" "et développés"[49]

De multiples projets de développement des pêches artisanales ont essaimé dans la plupart des pays africains où la pêche constitue une source d'activité notable. Ces interventions se sont ajoutées aux nombreuses et foisonnantes réglementations de l'activité de pêche qui se sont succédé depuis la période coloniale. Toutefois, les études sur le déroulement et le destin de ces projets et de ces réglementations ont abouti à des débats relativement stériles du point de vue empirique, à cause de l'influence prononcée des travaux d'expertise dans la littérature mais aussi à cause de représentations scientifiques peu novatrices sur la nature des interventions publiques en général. On a privilégié les discussions techniques ou normatives sur la valeur de ces mesures, sans prendre en compte le point de vue des acteurs locaux et, surtout, sans chercher à saisir et à comprendre les conséquences pratiques des différentes interventions politiques sur les dynamiques locales préexistantes, qu'elles aient ou non (ce qui et plutôt le cas en général) aboutit aux résultats escomptés. Rares sont les études sur

49. Le terme est repris de Long 1989.

les projets et la réglementation dans le domaine des pêches artisanales qui ont proposé une analyse fine des effets informels et inintentionnels de ces interventions, tant au niveau des stratégies et des logiques des acteurs qu'au niveau des dynamiques institutionnelles des sociétés locales.

Pourtant, les études de cas disponibles montrent de manière particulièrement éclairante que les comportements stratégiques des différents groupes d'acteurs locaux vis-à-vis de ces interventions ne se limitent évidemment pas à des objectifs de valorisation efficace de la ressource biologique. La mise en place de nouvelles organisations, généralement stéréotypées, comme les coopératives, les comités villageois ou les organisations à l'échelle nationale, ne constitue que l'aspect visible et le plus superficiel des recompositions que les interventions, même simplement techniques, induisent dans les arènes sociales et politiques locales. On renvoie en particulier aux études de cas de Jorion (1985) sur le Bénin, de Martinelli (1985) sur le Togo, de Verdeaux (1986) et de Delaunay (1995) et dans sa contribution sur la Côte d'Ivoire, de Fay (1989b et dans sa contribution) et de Kassibo (1990 et 1991) sur le Mali, de Jul-Larsen (1994 et dans sa contribution) sur les pêcheurs migrants béninois au Congo, de Nguinguiri (1995 et dans sa contribution) au Congo. La "qualité empirique" des sociétés de pêcheurs pour l'anthropologie des interventions de développement réside surtout ici dans la profusion des organisations informelles dans le milieu social des pêcheurs, dans la coordination de ces organisations avec les multiples centres de pouvoir qui caractérisent les micro-systèmes politiques villageois, dans le caractère déterritorialisé des activités de pêche, et dans la capacité des sociétés locales à faire émerger des acteurs et des organisations "intermédiaires" informelles entre les intervenants extérieurs et le système de gouvernance local réel.

Dans le contexte économique et politique contemporain en Afrique, l'analyse sociale fine des processus enclenchés par les projets de pêche peut, par conséquent, apporter un éclairage particulièrement original, mais aussi de portée plus générale, sur l'anthropologie des pouvoirs locaux, sur la construction sociale des techniques, sur la construction locale des enjeux que représentent les projets et les politiques publiques du point de vue des divers groupes de "bénéficiaires", et sur les processus "d'appropriation cachée" et d'instrumentalisation des interventions extérieures par les arènes politiques locales.

Les pêches artisanales, la construction de l'Etat et son ancrage local

La tendance normative qui domine naturellement les travaux d'expertise, mais aussi les représentations weberiennes de l'Etat, qui s'imposent dans beaucoup de travaux en sciences sociales, font interpréter l'Etat comme un ensemble d'institutions bureaucratiques idéales qui agissent comme représentants de la population, qui fondent ses décisions sur des considérations rationnelles par rapport au bien optimal de la société, et qui attendent de leur légitimité naturelle auprès des populations que celles-ci acceptent et - au moins partiellement - respectent ces décisions. D'un autre côté, d'autres travaux utilisent la représentation néo-marxiste de l'Etat comme représentant et instrument des intérêts de certains groupes hégémoniques particuliers (nationaux ou internationaux). Ici la question de la légitimité de l'Etat auprès de la population n'a pas beaucoup d'importance. Par contre, ce sont les structures de domination que les élites au pouvoir imposent à travers le monopole du contrôle du pouvoir et de la violence physique qui forcent les populations à se soumettre à leurs politiques et à leurs décisions. Ces deux types de représentations de l'Etat ont cependant la même conséquence par rapport à la manière de concevoir les médiations entre le dispositif étatique et les acteurs locaux : on considère une médiation "à sens unique", les communautés acceptant l'ordre des choses et se soumettant aux directives de l'Etat.

La compréhension actuelle de l'Etat africain dans la plupart des disciplines des sciences sociales a beaucoup évolué par rapport à ces représentations[50], même si cela ne se reflète pas dans les travaux d'expertise. Un certain nombre d'études dans le domaine des pêches piroguières montrent aussi que la médiation entre les politiques publiques et les populations locales est excessivement plus complexe et intéressante (Chauveau 1985, 1989, 1991c, Chauveau et Samba 1989, Delaunay 1995 et sa contribution, Fay 1989b et sa contribution). Beaucoup d'arguments présentés dans ces travaux se retrouvent dans bien d'autres domaines que celui de la pêche, mais nous en soulignons les aspects qui méritent, parmi d'autres,

50. On peut citer pour mémoire les travaux de politologues français comme Médard, Bayart et Banégas et, plus pertinent encore pour notre propos, les travaux d'anthropologie politique de Bierschenk, Olivier de Sardan et Bako Arifari.

d'être plus systématiquement étudiés dans ce domaine. Ces aspects peuvent être formulés à travers six propositions principales.

La politique des pêches de l'Etat est souvent basée sur d'autres considérations que le développement de la pêche. En première approximation, l'Etat en tant qu'institution représente en lui-même un acteur collectif, avec ses propres intérêts. Quand l'Etat propose des modes d'organisation économique, ce n'est pas seulement lié à sa conception de principe que les populations locales manquent, par définition, d'organisation, mais aussi parce qu'il considère assez lucidement que son contrôle des populations et de leurs activités est trop insuffisant pour fonctionner politiquement et économiquement en tant qu'Etat. Il est ainsi très clair que beaucoup de projets pour établir des coopératives, des organismes de commercialisation (notamment pour l'exportation), des organismes de crédit, des industries de pêche, ou pour aménager des villages de pêcheurs, ont été proposés et mis en œuvre par l'Etat pour contrôler les populations et leurs économies, et pour s'assurer un meilleur ancrage local (notamment par la constitution ou le renforcement de réseaux de clientèles). Ce fut par exemple clairement l'enjeu des coopératives de pêche au Sénégal, et c'est un aspect des luttes d'influence qui opposent aujourd'hui dans ce même pays les fédérations de "groupements d'intérêt économique" (GIE) et les organisations plus autonomes de pêcheurs. Ce fut également le cas des projets de pêche promus par les autorités mauritaniennes pour absorber les agents "dégraissés" des industries minières ou les populations de retour du Sénégal après les conflits de 1989. Un autre exemple significatif est l'établissement organisé de pêcheurs marocains sur le littoral maritime de l'ancien Sahara espagnol pour occuper économiquement et militairement ce nouveau territoire.

La découverte que les actions de développement de l'Etat sous-tendent des objectifs plus régaliens est plus récente chez les chercheurs que chez les populations, même si les études d'inspiration néo-marxiste y avaient déjà fait référence. Mais ce qui manque souvent dans ces études est une réflexion sur la marge de manœuvre dont disposent les institutions locales vis-à-vis de ces tentatives de contrôle. Nous y revenons dans la quatrième proposition.

Les politiques des Etats vis-à-vis de la pêche et des pêcheurs constituent des éléments révélateurs des processus de construction des Etats. Une autre question, également souvent négligée, est celle des incidences

du développement de la petite production halieutique artisanale sur le développement des Etats lui-même. Cette question peut sembler de pure rhétorique si l'on considère le décalage apparent entre ces deux niveaux de réflexion. Elle recouvre pourtant des enjeux pratiques évidents, et probablement un défi particulier pour l'anthropologie dans la mesure où ce sont les anthropologues qui sont les mieux placés pour y répondre grâce à leurs connaissances détaillées de la politique locale.

Les enjeux pratiques soulevés par cette question sont liés au fait que la croissance des pêches piroguières ouest africaines est en connexion directe avec le phénomène très important des migrations internationales. La majorité des Etats ouest africains connaissent en effet des taux d'émigration de leurs citoyens très élevés (Bredeloup et Robin (eds) 1992), et une partie de ces migrants se trouvent parmi les groupes les plus aisés économiquement, comparativement à la majorité des nationaux. La pêche est particulièrement représentative de ces activités rémunératrices associées à des migrations internationales, essentiellement interafricaines en ce qui concerne la pêche artisanale[51]. Dans ce contexte, l'intérêt de lier ces deux phénomènes à la question du développement de l'Etat est double. En premier lieu, on est en mesure de penser que les Etats ont un intérêt important à s'approprier et contrôler une partie de cette source de richesse qui prend naissance à l'extérieur de leurs frontières. Par exemple, Igué et Soule (1992) ont déjà montré comment la politique économique de l'Etat béninois ne peut se comprendre que si l'on prend en compte sa stratégie de captation des ressources générées par les migrations de commerce vers les pays voisins. Concernant la pêche, nous disposons malheureusement de peu d'études empiriques fines sur cet enjeu, particulièrement important pour des pays comme le Mali, le Sénégal, le Ghana, le Nigeria ou le Bénin. En second lieu, du point de vue de la croissance des activités de pêche, la protection par les Etats nationaux de leurs ressortissants à l'étranger est une question cruciale, comme l'ont montré les nombreux épisodes d'expulsion de pêcheurs étrangers, tant continentaux que maritimes, depuis les années 50 jusqu'à maintenant (en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Congo, en Mauritanie et au Cameroun, entre autres, sans compter les pays d'accueil traditionnel de pêcheurs migrants où règne une

51. Les emplois dans la pêche industrielle alimentent un courant de migrations internationales notable. On signale même l'établissement de petites communautés de marins pêcheurs en Europe, comme par exemple dans le port méditerranéen de Sète, en France.

guerre civile ouverte ou larvée, comme la Guinée-Bissau, la Sierre Leone, le Libéria, les deux Congo et l'Angola).

Toutefois, un certain nombre d'études de cas éclairent les processus sociaux et institutionnels par lesquels s'effectue la connexion entre ces différents enjeux. Dans sa contribution sur les Béninois à Pointe-Noire, Jul-Larsen met l'accent sur les contacts étroits qui existent entre les autorités béninoises et la diaspora de commerçants et de pêcheurs et sur le rôle important que joue le consul béninois. Les enquêtes de terrain d'Odotei (1989) chez les pêcheurs ghanéens à Abidjan indiquent des liaisons similaires entre les groupements locaux des pêcheurs migrants, "the Ghana House of Chiefs" à Abidjan et l'ambassade du Ghana. Des études plus nombreuses permettraient certainement d'infirmer la tendance, toujours très forte en science politique, de considérer l'émigration comme un phénomène sans intérêt pour la formation de l'Etat – en assimilant notamment l'émigration à une manifestation de stratégie de sortie (*exit*), par opposition aux stratégies de "prise de parole" (*voice*).

Les acteurs de l'Etat, ses dispositifs locaux et leurs représentations et logiques d'action sont hétérogènes et en partie dépendants des enjeux locaux. Si nous acceptons que le dispositif étatique s'écarte dans la réalité de l'idéal-type de l'Etat bureaucratique impersonnel, les agents de l'Etat, qu'ils se trouvent aux niveaux central ou local, ont une possibilité considérable de manipulation dans l'exercice de leurs fonctions. Il paraît banal de dire qu'ils cherchent à répondrent à leurs problèmes et à leurs intérêts personnels, en même temps qu'ils doivent exercer leurs fonctions - comme le montrent les nombreux exemples de pratiques intéressées de règlement de conflits entre pêche artisanale et industrielle, ou la corruption larvée des services locaux des pêches et de contrôle des produits.

Cependant, le débat se complique par le fait que les agents des services décentralisés de l'Etat sont, eux aussi, intégrés de fait aux institutions locales. Non seulement parce que leurs conditions d'existence quotidiennes dépendent de leurs rapports avec une multiplicité de groupes d'acteurs, de règles, de conventions et de codes locaux, mais aussi parce qu'ils sont aussi plus ou moins forcés de se référer à ces différentes logiques et normes, en même temps qu'aux normes de l'Etat, pour être en mesure d'exercer effectivement leurs fonctions d'application des règles de l'Etat. Aussi les directives générales émises par l'administration nationale des pêches sont-elles largement réinterprétés dans les pratiques locales de ces agents. Au Sénégal, par exemple, il est facile d'opposer l'élabora-

tion de mesures générales, par des experts, des techniciens et des juristes coupés des réalités du terrain, et les "arrangements institutionnels" auxquels doivent se livrer les agents locaux du service des pêches, qui doivent prendre en compte l'hétérogénéité des intérêts et les rapports de force locaux (en particulier les influences politiques, les tensions entre les communautés de pêcheurs d'origine locale et de migrants, la présence de projets spécifiques impulsés par des bailleurs de fonds, qui ne sont pas forcément cohérents avec les politiques nationales...).

Une meilleure connaissance empirique de ces situations et des contextes locaux contribuerait à éclaircir les débats sur la possibilité de l'Etat, dans ces conditions, de poursuivre une politique cohérente. En particulier, elle permettrait d'éviter les oppositions, plus idéologiques que réellement documentées, entre, d'un côté, les tenants du retrait total de l'Etat dans la gestion des pêcheries, au profit des institutions locales de régulation ou au profit de la "société civile", et, d'un autre côté, ceux qui considèrent comme incontournables le maintien et le renforcement du pouvoir réglementaire légitime de l'Etat. Les réponses possibles à cette question dépendent beaucoup plus des modalités concrètes d'ancrage local des Etats, au-delà du domaine des pêches, que de la valeur intrinsèque, du point de vue bio-économique, des règles proposées. Cet aspect est également éclairé par la proposition suivante.

Pour les pêcheurs, l'Etat représente avant tout une institution d'accès aux ressources. De leur côté, les populations locales de pêcheurs, elles-mêmes hétérogènes, considèrent que les règles et institutions de l'Etat ne sont qu'un élément de contrainte ou d'opportunité à prendre en compte dans leurs activités de tous les jours. Un élément certes important, mais qui figure parmi bien d'autres éléments qui régulent leur accès aux ressources stratégiques – en incluant évidemment les ressources non matérielles, politiques, sociales, identitaires et symboliques qui conditionnent l'accès aux ressources primaires et économiques. L'Etat ne représente généralement pas, aux yeux des pêcheurs, une institution qualitativement différente des autres institutions locales dans lesquelles ils évoluent. Dans cette mesure, ils sont en mesure d'élaborer des marges de manœuvre vis-à-vis des dispositions et des organisations étatiques. Il ne s'agit pas, le plus souvent, d'une opposition explicitement formulée, même si un certain nombre de cas peuvent être cités dans ce sens. Les comportements stratégiques des différents groupes d'acteurs locaux consistent plutôt à trouver des contre stratégies subtiles pour détourner les intentions de l'Etat tout en

s'appropriant les ressources injectées par lui, comme le montre de nombreuses études de cas (Chauveau et Samba 1989, Kassibo 1991, Laloë et al. 1991, Cormier-Salem 1985, Nguinguiri, 1991, 1995 et dans sa contribution, Ninsin 1991, Verdeaux 1986).

Toutefois, si les pêcheurs peuvent se ménager des marges de manœuvre pour éviter ou manipuler les interventions de l'Etat, celui-ci reste toujours une institution importante dans les enjeux institutionnels locaux. Ce n'est pas tellement la légitimité de l'Etat auprès des populations, ni l'efficacité de ses modes de contrôle et de pouvoir qui l'expliquent, mais surtout le fait que le passage par les services de l'Etat permet d'accéder à des ressources relativement importantes (engins, matériel, crédit, influence politique)[52]. Même si les ressources qui transitent par l'Etat sont limitées, elles permettent de compléter les ressources mobilisables par le jeu des institutions locales "informelles", qui assurent la plus grande partie de l'accès au crédit, au capital d'équipement ou à l'assurance, mais de manière également limitée. Une des limites importantes des institutions locales est de fonctionner sur des conditions d'ordre moral et politique personnalisées ; de ce point de vue, le canal des services de l'Etat représente, au moins potentiellement, une alternative où les conditions d'ordre moral sont plus faciles à éviter[53] Il faut aussi ajouter que les collectivités locales de pêcheurs ne sont pas moins insensibles aux ressources liées à la santé, à la scolarisation et à la sécurité, qui relèvent plus particulièrement du domaine d'action de l'Etat. Dans le cas des pêches migrantes, on a vu également que l'Etat du pays d'origine joue un rôle important dans l'appropriation et l'assurance des droits d'accès à la ressource dans les pays étrangers. L'Etat reste ainsi, pour les pêcheurs, une institution avec laquelle personne ne peut refuser de "soigner ses relations".

Les formes concrètes de régulation n'opposent pas, mais combinent les institutions et les acteurs de l'Etat et des communautés locales. Du

52. L'Etat servant le plus souvent d'intermédiaire entre les pêcheurs et les bailleurs de fonds étrangers.

53. Ce qui peut susciter une compétition locale entre les deux sources d'accès aux ressources, par les institutions et réseaux locaux d'un côté, par le canal des organisations de l'Etat de l'autre. Aussi la participation des pêcheurs locaux à celles-ci sont-elles un enjeu de micro-politique locale. Par exemple, les coopératives sénégalaises de pêche étaient souvent contrôlées par les notables locaux, et l'accès à leur service se retrouvait filtré par des considérations de morale restreinte et de politique locale.

point de vue des politiques de gestion des pêches, les deux dernières propositions conduisent à nuancer considérablement le débat entre les tenants de la réglementation étatique et les tenants d'une subsidiarité radicale entre les capacités prétendument limitées de l'Etat et les capacités d'autorégulation supposées des communautés locales. Les uns et les autres tombent dans le piège de l'idéologie, centraliste et technocratique pour les premiers, populiste et communautariste pour les seconds. Dans la réalité concrète et quotidienne des pêcheurs, les dispositifs de régulation effectifs combinent des principes légaux et locaux, mettent en présence des autorités locales et des agents de l'Etat. Par exemple, au Sénégal, les conflits de pêche locaux réglés par des organisations informelles locales (collectifs ou groupement de pêcheurs villageois) peuvent fort bien recourir à des agents de l'Etat, comme autorité validant une procédure totalement étrangère à la procédure officielle. Inversement, les agents des services locaux de l'Etat savent bien que les réglementations officielles ont peu de chance d'être suivies si elles ne bénéficient pas, au moins, de la neutralité bienveillante des notabilités locales. D'où la nécessité de considérer que la gestion et les politiques des pêches constituent autant une arène de confrontation et de négociation politique qu'un cadre rationnel de discussion technique.

L'exemple des "bolo boys", décrits par Njifonjou dans le port de Limbe au Cameroun, illustre les "arrangements institutionnels" auxquels conduisent ainsi les interactions quotidiennes entre les agents de l'administration, les différents groupes de pêcheurs d'origine différente et les autres groupes d'acteurs impliqués dans la pêche (Njifonjou 1998). Au départ, le terme de "bolo boys" désigne des tâcherons, utilisés pour débarquer les prises, nettoyer les plages, garder le matériel et transporter le poisson acheté par les transformatrices. Il désigne maintenant, pour les pêcheurs migrants, une organisation de taxe locale ou de racket (selon les points de vue) sur une partie des prises, toléré de fait par les pêcheurs et par les autorités, impuissantes à endiguer les menaces physiques de ces jeunes citadins. En fait, comme le montre Njifonjou, l'organisation des bolo boys s'est constituée à la suite de leurs revendications auprès de l'administration locale, contre leur boycott par les pêcheurs étrangers, qui tentaient ainsi de remplacer cette main d'œuvre par des jeunes femmes étrangères de même origine, plus dociles. L'argument avancé alors par les "bolo boys" était que les pêcheurs sont des étrangers qui pillent les ressources et ne payent aucun droit de pêche...

Bien souvent, les régulations locales reposent sur des règles et des dispositifs informels auxquels participent agents de l'Etat et agents privés, justifiés par des arguments qui relèvent autant de "l'intérêt public" que de rapports de force. Ces dispositifs évoquent moins une compétition entre règles publiques et privées, entre Etat et société civile, qu'une combinaison syncrétique "de proximité" de ces différentes composantes.

Les représentations de l'Etat, des experts et des chercheurs contribuent à la "construction" des pêches artisanales. La médiation entre l'Etat et le local se fait donc surtout à travers l'instrumentalisation des dispositifs étatiques par les acteurs locaux pour accéder à certaines ressources. C'est ainsi que Fay et Delaunay montrent dans cet ouvrage comment les politiques et les représentations des Etats malien et ivoirien de leurs pêcheries sont des facteurs essentiels pour comprendre comment les pêches actuelles se sont construites historiquement. Il ne s'agit pas d'analyser les différentes politiques en soi, mais plutôt de voir comment elles se tissent dans l'ensemble des institutions locales, et comment les nouvelles configurations conforment à leur tour les stratégies d'acteurs et les enjeux politiques. Ces deux contributions montrent aussi le rôle que joue la recherche dans l'établissement des représentations étatiques[54]. Nos recherches deviennent un objet de recherche en soi pour la compréhension du développement des pêches.

Les nouveaux enjeux de l'aide internationale décentralisée à la pêche artisanale

On aurait du mal à trouver, en Afrique de l'Ouest, un groupe de pêcheurs tant soit peu "spécialisé" qui, à un moment ou un autre ou d'une manière ou d'une autre, n'aurait pas été inclus dans un ou plusieurs projets d'aide internationale. Mais il faut aussi remarquer que l'aide a continué de se répartir par pays, selon le cadre national, et n'a que rarement considéré le cas des pêcheries artisanales pratiquées à l'échelle internationale, qui prévalent pourtant dans la réalité[55]. Toutefois, les effets de l'aide interna-

54. Laloë 1999. Pour une démonstration sur le cas du Canada, cf. Finlayson 1994.

55. L'exception la plus notable est le "Programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest" (DIPA) de la F.A.O., appuyé par la coopération danoise et norvégienne.

tionale peuvent être inattendus. C'est ainsi que l'établissement et la consolidation de la pêche béninoise à Pointe-Noire (au Congo) ont été considérablement facilités par : a) les aides suisse, norvégienne et du PNUD pour la création de coopératives de pêcheurs et l'équipement en moteurs au Bénin ; b) l'aide suédoise pour le développement des pêches piroguières en Angola, qui a contribué à l'équipement en filets ; c) l'aide française pour le développement des pêches autochtones congolaises, qui, en principe, ne lui était pas destinée.

L'aide internationale est ainsi souvent "renégociée", de manière informelle et active, par les " consommateurs" locaux de l'aide, du moins par ceux qui sont en mesure de se faire entendre, ou d'en tirer partie par des moyens et des réseaux informels. Tout comme les interventions étatiques, qu'elles financent pour une large part, l'aide internationale s'inscrit dans des arènes concrètes de confrontations et de négociation. Elle est elle-même localement renégociée d'une manière qu'elle ne peut prévoir. Dans la pratique, l'aide internationale est largement "réappropriée", filtrée, socialement reconstruite, par les dynamiques nationales et locales qui préexistaient aux projets, ou qui s'y sont ajustées pour accéder aux ressources extérieures (et aux informations que cela supposent de maîtriser). C'est ce que rappellent les rapports imprévus de la pêche migrante béninoise avec les aides suisses, norvégiennes, suédoise et française au Bénin, au Congo et en Angola. D'autres groupes de migrants béninois au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Cameroun, sont en mesure d'expérimenter d'autres canaux d'accès à l'aide internationale, tout comme les migrants sénégalais ou ghanéens peuvent le faire dans leurs régions d'origine et dans leurs aires familières de migration.

Les connaissances empiriques sur l'aide internationale "par projet"[56] et ses effets inintentionnels sur la pêche artisanale et sur le milieu des pêcheurs se sont étoffées. A cet égard, la plupart des communications de cet ouvrage décrivent ou évoquent, à des degrés divers, des processus d'interaction entre l'aide internationale et des groupes d'acteurs locaux[57]

---

56. Les projets ponctuels ou sectoriels destinés à faciliter l'accès aux équipements, au crédit, aux infrastructures, à une organisation professionnelle ou toute forme de "renforcement institutionnel" des populations locales.

57. Le "local" renvoie ici au contexte concret des interactions entre acteurs sociaux, et non à une échelle déterminée. Les institutions gouvernementales à vocation nationale, ou les institutions à vocation régionale et internationale sont aussi des arènes locales de confrontation et de négociation entre acteurs, même si les mesures qui en résultent sont censées s'appliquer à une échelle beaucoup plus large.

dont les normes et les intérêts sont clairement différenciés. L'aide apparaît comme une strate supplémentaire de normes, d'intérêts et d'organisations qui s'ajoutent aux strates antérieures, sans les faire disparaître. Cela ne signifie nullement que "tout change pour que rien ne change". L'intervention d'un nouvel enjeu (l'accès aux ressources matérielles, politiques et symboliques de l'aide internationale), l'ajout de nouvelles cartes (telle ou telle organisation ou procédure d'accès à l'aide) et l'intégration de nouvelles règles (la "participation", la décentralisation, la "professionalisation"...) changent le sens du jeu. Les valeurs, les groupes d'intérêts et les institutions se recomposent. Certaines organisations entrent en compétition avec les nouvelles normes de l'aide (par exemple les structures étatiques centralisées de répartition de l'aide, les anciennes coopératives émanant de l'administration). Des organisations internes aux sociétés de pêcheurs réussissent à "capter" cette aide sans avoir à se transformer, comme l'illustre notre évocation des rapports imprévus de la pêche migrante béninoise avec l'aide internationale au Bénin, au Cogo et en Angola. De nouvelles organisations peuvent aussi apparaître pour se conformer aux exigences des agences de l'aide extérieure (par exemple, les nombreux comités locaux, collectifs de pêcheurs ou organisations professionnelles souvent suscitées par les bailleurs de fonds).

Mais nous manquons d'études empiriques sur les effets directs et indirects des politiques macro-économiques d'ajustement structurel, qui imposent leurs conditionnalités, non seulement aux Etats, mais aussi indirectement aux populations locales. Leurs effets sur les pêches artisanales ne sont pas seulement de nature économique, ils influent, aussi et surtout, sur les configurations institutionnelles, sociales et politiques locales. Par exemple, nous disposons de quelques études économiques sur l'effet de ces mesures (par exemple les effets de la dévaluation du franc Cfa de 1994 sur la pêche sénégalaise) mais nous ne disposons d'aucune étude sur les conséquences sociales, politiques et organisationnelles de ces politiques en termes de médiation avec les milieux locaux. Dans la situation actuelle, où une grande partie de la production artisanale est devenue de plus en plus intensive en capital et dépendante de l'aide extérieure, ces conséquences sur les dynamiques de développement des pêches artisanales doivent être au moins aussi importantes que les effets des interventions étatiques, que nous avons décrites précédemment. On attend donc les premiers travaux qui analyseraient les conséquences de vingt ans de politique d'ajustement structurel sur le développement institutionnel local des collectivités de pêcheurs, en prenant en compte les particularités nationales.

Un aspect important des nouvelles formes de l'aide extérieure réside dans la relative substitution des formes centralisées classiques de répartition de l'aide, au travers des structures étatiques ou interétatiques, par de nouvelles formes décentralisées de répartition. Les premières passent par l'Etat national (par exemple l'appui aux coopératives sénégalaises d'équipement financé successivement par des aides bilatérales française, belge, japonaise et canadienne), par des dispositifs livrés "clé en main" aux pêcheurs dans le cadre de coopérations bilatérales (par exemple les coopératives de commercialisation montées au Sénégal par la coopération canadienne et en Mauritanie par la coopération danoise), ou par des organismes comme la FAO. Mais ces formes d'aide tendent à s'effacer au profit de formes décentralisées, qui ne transitent plus par les bureaucraties nationales ou internationales classiques (même si elles conservent souvent la forme de l'aide par projet "clé en main"). L'hégémonie mondialisée de la doctrine libérale a fait prévaloir la consigne du retrait de l'Etat, et elle se traduit en pratique, et plus directement, par le contournement par l'aide internationale des Etats nationaux, et par la mise en œuvre de "circuits courts" entre les bailleurs de fonds et les populations bénéficiaires. La place de plus en plus importante des fonds d'aide privés, de la "coopération décentralisée" (entre collectivités territoriales du Nord et collectivités du Sud), des opérations de jumelage et des organisations non gouvernementales (qui redistribuent d'ailleurs aussi des financements publics) a largement contribué à cette recomposition de l'aide (Deler *et al.* (eds) 1998, Olivier de Sardan 1998). Un autre type de bureaucratie internationale, plus diversifiée, aux normes plus populistes, est désormais l'interlocutrice des pêcheurs dans leur quête de ressources extérieures.

Les conséquences vont bien au-delà de la reconfiguration de l'aide internationale. Elles concernent directement les rapports entre les Etats nationaux africains (que ces politiques tendent encore à affaiblir, au nom de leur incapacité à conduire le développement) et les sociétés locales (dont les marges de manœuvre à l'égard du dispositif étatique augmentent à proportion, tant du point de vue de l'accès aux ressources productives qu'à celui de la régulation politique). La nouvelle configuration de l'aide internationale contribue à brouiller et à redistribuer considérablement les cartes du jeu social, économique et politique, et elle suscite l'entrée dans ce jeu de nouveaux acteurs stratégiques : les "courtiers en développement", intermédiaires entre l'aide internationale décentralisée et les arènes locales vers lesquelles cette aide est orientée (Bierschenk *et al.* (eds)

2000). La réorientation de l'aide internationale influe considérablement, par conséquent, sur la recomposition des régulations institutionnelles des sociétés africaines contemporaines. A cet égard, les propositions précédentes à propos des rapports entre les Etats africains, les sociétés locales concernées par la pêche, et le processus de construction et d'ancrage local des Etats nécessitent d'être reconsidérées à la lumière d'études empiriques sur les implications locales de l'aide internationale décentralisée.

Le domaine des pêches artisanales offre un terrain privilégié d'observation de ces recompositions. Pour ne prendre qu'un exemple (bien d'autres restent insuffisamment décrits), l'histoire et la trajectoire du Collectif national des pêcheurs artisanaux sénégalais (CNPS) sont révélatrices de ce nouveau contexte et des capacités d'adaptation du milieu aux nouvelles donnes pour accéder aux ressources de l'aide[58]. Son histoire, son organisation actuelle et les enjeux auxquels il se trouve confronté sont en prise directe avec :

- les nouvelles formes d'aide (associations internationales de défense des pêcheurs artisans, ONG du Nord et du Sud, opérations de jumelage) : le CNPS, avec l'aide d'ONG locales, a su conforter sa position de "courtier de développement" en diversifiant son portefeuille de partenaires du Nord;

- l'arène politique sénégalaise : le CNPS doit composer avec les administrations publiques politisées, comme avec les organisations professionnelles proches des autorités gouvernementales; il intervient, à des degrés divers, dans les négociations entre l'Etat sénégalais et l'Union Européenne sur les accords de pêche, mais surtout dans la répartition des contreparties financières des accords;

- les différenciations internes du milieu des pêcheurs : ses dirigeants sont issus de groupes divers, mais particuliers, qui doivent négocier tant avec les autorités traditionnelles des communautés de pêcheurs qu'avec d'autres organisations professionnelles concurrentes et avec des organisations locales de pêcheurs; en intervenant activement comme "courtier en développement", il capte et redistribue des ressources extérieures significatives dans le milieu des pêcheurs;

- le monde des décideurs en matière de politique des pêches : il est en mesure de faire du lobbying actif auprès de la Commission des pêches de l'UE, avec l'appui des ONG du Nord.

---

58. Ces informations sont tirées de Chauveau et Samba 1999. Pour une présentation hagiographique du CNPS, cf. Bellec 1996.

Cette présentation schématique, qui souligne la place – au demeurant normale - des calculs, des intérêts et des jeux de pouvoir, ne reflète nullement un point de vue négatif sur ce type d'organisation. A bien des égards, le CNPS a contribué à changer le paysage institutionnel de la pêche artisanale sénégalaise à force de combativité, les rapports de force antérieurs ont été infléchis, et les pêcheurs, par la voix du CNPS, sont davantage en mesure de se faire entendre.

Il reste que ce type d'organisation reflète aussi les effets incontrôlés de l'aide internationale. Celle-ci intervient dans des milieux sociaux déjà structurés, et ce ne sont pas les couches les plus défavorisées qui sont en mesure de capter ses ressources. Ces nouvelles organisations, suscitées par l'aide décentralisée, se positionnent comme des émanations de la "société civile", autonomes par rapport aux structures étatiques, mais il est également intéressant de constater qu'elles s'insèrent plutôt dans le champ de pouvoir et d'influence de l'Etat, et qu'elles ne s'y opposent pas au point de l'affaiblir. Ces institutions ne sont pas uniquement des "opposants" à l'Etat, elles sont aussi des moyens "d'investir" son champ. Pour assurer leur accès aux ressources, ces nouvelles institutions dites "volontaires" s'associent à l'Etat national, comme le font les organisations des diasporas de pêcheurs migrants, ou les groupes locaux dominants dans les organisations de projets villageois que nous avons déjà évoquées. C'est là un thème de recherche à poursuivre, parce qu'au-delà du secteur de la pêche, il est porteur d'enseignements sur les recompositions des sociétés africaines contemporaines.

Les institutions des communautés locales de pêcheurs sont par conséquent largement influencées par les configurations supra-locales au travers desquelles agissent les marchés, les institutions étatiques et les agences d'aide internationale au développement. En retour, les comportements stratégiques des acteurs locaux vis-à-vis des enjeux soulevés par la marchandisation des activités de pêche, par les interventions de l'État et par l'injection des ressources extérieures de l'aide, influent sur les formes marchandes elles-mêmes, sur les rapports entre l'État et les arènes politiques locales et sur les dispositifs de l'aide au développement.

L'analyse empirique de ces processus implique de privilégier les organisations et les procédures, formelles ou informelles, qui médiatisent les rapports entre les macro-structures et les institutions locales. Ces formes d'organisations collectives "intermédiaires" et souvent informelles (Biershenk *et al.*(eds) 2000) constituent un puissant élément de change-

ment et elles sont extrêmement diverses : associations villageoises de pêcheurs ou de transformatrices, coopératives, syndicats de pêcheurs ou de mareyeurs, associations de migrants, réunions périodiques des grandes familles de pêcheurs migrants, réseaux politiques ou de clientèle avec lesquels sont en prise les différentes catégories d'acteurs de la filière de la pêche artisanale... Mais il s'agit aussi des services administratifs et techniques décentralisés de l'Etat spécialisés dans la pêche, des activités consulaires à l'étranger des principaux pays de pêche artisanale avec lesquels les pêcheurs sont amenés à traiter ou à négocier, des émanations locales des ONG internationales, des représentations locales des grands bailleurs de fonds... Ces "organisations intermédiaires" constituent des arènes privilégiées de confrontation et de négociation, et elles sont en mesure d'influer fortement sur le paysage institutionnel de la pêche.

L'analyse empirique de ces processus d'intermédiation et de leur influence sur les dynamiques institutionnelles de la pêche artisanale, tant locales que nationales, voire internationales, reste encore largement à documenter, comparativement aux recherches dans les domaines des activités agricoles et pastorales ou des micro-entreprises urbaines. Alors même que l'importance économique de la pêche artisanale offre des études de cas particulièrement éclairantes.

Conclusions

La mise en évidence de l'importance des dynamiques institutionnelles informelles dans la croissance des pêches artisanales ouest africaines achève notre double démarche de "sortie" du paradigme halieutique, d'une part, et d'élargissement de l'interprétation économique des dynamiques institutionnelles, d'autre part. À ce stade de la réflexion, trois conclusions principales peuvent être tirées.

La première est que l'intérêt empirique des activités de pêche vaut moins par la spécificité "halieutique" de ces activités que par les dynamiques institutionnelles plus larges dans lesquelles elles s'insèrent, qui les influencent et qu'elles contribuent à façonner. Les observations empiriques dont on dispose montrent à quel point la focalisation des études sur les aspects directement liés à la production et à leur rapport avec les particularités des ressources exploitées empêche d'apprécier, dans une pers-

pective comparative plus large, l'apport de ce domaine d'études à la compréhension des phénomènes de médiation, des dynamiques institutionnelles et des conditions de la croissance économique dans le contexte africain contemporain.

La deuxième conclusion découle de la première. Pour mieux valoriser l'apport potentiel de ce domaine d'études aux débats actuels sur les dynamiques actuelles des sociétés africaines, il convient de "redécouvrir" la pêche et les pêcheurs africains à la lumière des problématiques générales en sciences sociales. L'utilisation des outils de l'économie institutionnelle a permis une avancée incontestable dans cette direction, et il convient de la poursuivre. Concernant l'apport de la socio-anthtropologie, l'approche centrée sur le point de vue des acteurs (*actor-oriented*), doués de réflexivité et de "compétences sociales" (*social agency*) offre une perspective particulièrement heuristique. Elle privilégie les comportements stratégiques des acteurs sans pour autant ignorer les effets de structure, les "dépendances de sentier" qui orientent les décisions des acteurs et les trajectoires de changement institutionnel.

La troisième conclusion précise la contribution de la socio-anthropologie du changement social. Celle-ci a le grand mérite de souligner la dimension politique (au sens de compétition pour l'accès aux ressources rares par l'usage de jeux de pouvoirs) inhérente à la mise œuvre quotidienne des activités de pêche. Cette dimension est précisément la grande absente, tant des études qui se situent dans le "paradigme halieutique"que des études qui prétendent contribuer de manière opérationnelle au développement. Toutefois, l'usage des outils, empiriquement performants, de la micro-anthropologie politique ne constituent pas un objectif en soi. La socio-anthropologie orientée sur les acteurs, leurs logiques et leurs stratégies devrait s'engager plus résolument dans l'étude des changements institutionnels plus larges, sans pour autant retomber dans les dérives des "grandes théories" structuralistes et fonctionnalistes. Sur ce plan également, la micro-économie institutionnelle a ouvert de nouvelles perspectives. Il revient à l'anthropologie empirique d'investir aussi ce champ d'analyse, en faisant valoir son approche inductive, non limitée par des postulats sur le comportement économique rationnel des acteurs[59]. Inversement, l'anthropologie se doit d'affronter la question des conditions

59. Même lorsque la rationalité des agents est considérée comme "limitée", comme le font les économistes néo-institutionalistes.

de la croissance économique, qu'elle contourne trop facilement sous le couvert de la dimension politique des confrontations et des négociations entre acteurs sociaux concrets. L'importance économique de la pêche et la diversité des situations de croissance au sein des pêches artisanales africaines exigent plus qu'un relativisme généralisé vis-à-vis de la croissance économique.

Nous espérons avoir montré que les discussions à propos des pêches piroguières et des pêcheurs ouest africains conduisent bien au-delà des débats sur les dynamiques d'évolution et de développement des pêches artisanales. Elles concernent d'un côté des questions de méthode et de production de données empiriques bien plus générales, dont la moins fondamentale n'est pas la question du renouvellement de l'approche comparative en sciences sociales. D'un autre côté, la "qualité empirique" des phénomènes sociaux et institutionnels qui opèrent dans ou autour des activités de pêche est en mesure d'apporter un éclairage incisif dans les débats plus généraux sur les conditions contemporaines du changement social et économique en Afrique.

Pour mieux valoriser ces différents aspects, il est par conséquent urgent de rompre l'enclavement des études sur la pêche piroguière, de les extraire de leur prétendue spécialisation que le nouveau *mainstream* scientifique, pétrie d'*idéologie* écologiste, semble encore renforcer. Mais ceci est encore un autre débat...

1

Vridi (Côte-d'Ivoire). Histoire d'une révélation

Karine DELAUNAY

La synthèse réalisée par C. Chaboud et E. Charles-Dominique (1991) a déjà mis en avant le caractère récent de l'émergence de la pêche piroguière en tant qu'objet scientifique à part entière. La constitution de cet objet s'inscrit dans un contexte global de crise économique ayant suscité un réajustement des projets et des politiques de développement de la part des Etats et des organisations internationales comme dans le cadre de la coopération nord-sud. Ainsi la Conférence mondiale des pêches organisée sous l'égide de la FAO en 1984 concluait-elle que désormais "des efforts spéciaux devraient être faits pour accroître la production de la pêche artisanale et pour lui donner la priorité" (FAO, 1986 : 14).C'est aussi dans ce contexte que doit être replacée la demande institutionnelle actuelle vis-à-vis des sciences sociales. Celles-ci se trouvent confrontées en la matière aux biais "biologique" et "industrialiste" des approches antérieurement construites, approches ayant elles-mêmes participé à l'édification d'un domaine de savoir désormais spécialisé sur les pêches piroguières (Chauveau et Weber, 1991 : 52-53). Ces biais identifiés, les disciplines du

social ne peuvent pour autant faire l'économie, pour la construction de leur propre objet, de l'analyse des conditions mêmes de leur implication actuelle sur ce terrain, lequel se trouve de fait miné par ce "complexe populiste développementaliste" analysé par J.P. Olivier de Sardan (1990) qui, balançant entre populisme et misérabilisme, travaille notamment les contenus donnés à la mise en opposition entre secteurs artisanal et industriel, opposition sur laquelle est fondée l'existence conceptuelle de l'un et l'autre, aussi bien dans le domaine de l'intervention que dans celui de la recherche. En effet, "ce qui constituerait les pêches artisanales serait moins leurs caractéristiques propres que le regard porté sur elles par les administrations et les scientifiques" (Chauveau et Weber, 1991 : 60).

Dans ce cadre, je me propose ici de retracer, dans le cas de la Côte-d'Ivoire, les circonstances dans lesquelles la pêche piroguière maritime a révélé son dynamisme aux yeux des chercheurs et planificateurs dans les années quatre-vingt, et d'analyser les schémas interprétatifs à partir desquels ce dynamisme est appréhendé par les dits intervenants. Le cas ivoirien illustre en effet de manière exemplaire le mouvement actuel de (re)découverte de la pêche piroguière maritime, à partir duquel se construit la demande en sciences sociales vis-à-vis d'un champ jusqu'alors dominé par les problématiques halieutiques et biologiques. Mais il s'agit aussi d'un cas particulier et ses particularités mêmes conduisent précisément à porter attention à certains des enjeux socio-politiques et idéologiques travaillant le regard porté sur les pêches artisanales dans le contexte ivoirien contemporain. Posant notamment le problème des spécialisations économiques, l'élucidation de ces enjeux et représentations passe par une approche historique replaçant les processus ayant contribué à façonner la situation présente de la pêche piroguière dans leurs relations à la construction d'un État ivoirien colonial puis indépendant et à l'émergence d'une société civile ivoirienne.

Des poissons, des pêcheurs, des chercheurs et des planificateurs...

De la mer à la lagune

Depuis l'ouverture du port d'Abidjan dans les années cinquante, la flottille chalutière et sardinière qui s'y est basée et développée a été prise par les planificateurs comme le moteur essentiel de la croissance de la production halieutique. Ses débarquements font l'objet d'une collecte statistique depuis les années soixante de la part du Centre de Recherches Océanographiques (centre ivoirien placé sous gestion Orstom[1] jusqu'à ces dernières années), lequel recueille notamment par ce moyen les données de base pour calculer le potentiel biologique exploitable et apprécier sa gestion. Il est vrai que, qualifiée d'industrielle, cette flottille a paru la seule susceptible de permettre une exploitation optimale et rationnelle des eaux nationales.

Pourtant, au début des années soixante-dix, un pallier semble avoir été atteint dans le développement de son activité : en particulier, force est de constater que le volume de ses débarquements présente un net décrochage vis-à-vis des programmations quinquennales, et ce au moment même où les importations de poisson congelé amorcent pour leur part une courbe de croissance rapide. Apparaissant ainsi dans l'incapacité de répondre au développement de la demande intérieure, la stagnation de la production industrielle est rapportée aux conditions physiques du littoral : l'étroitesse du plateau continental et la faiblesse de l'upwelling saisonnier constitueraient autant d'obstacles à l'essor des activités halieutiques ivoiriennes. Dès lors, l'État prône l'extension de ces activités à de nouveaux espaces, notamment aux eaux maritimes étrangères réputées plus riches en ressources aquatiques. Or cette option révèle rapidement ses limites dans le contexte des années soixante-dix et quatre-vingt : la hausse du prix du carburant pèse sur les coûts des pêches en eaux plus lointaines auxquels doivent faire face les armements; de plus, l'extension des ZEE (Zones Économiques Exclusives) conditionne désormais l'exercice des flottilles en eaux étrangères à la conclusion d'accords de pêche, partant à l'octroi de contreparties de la part d'un État ivoirien lui-même confronté à

1. Orstom : Institut Français de Recherche Scientifique en Coopération pour le développement, actuel IRD.

la crise. En sorte qu'on observe au contraire un repli des flottilles basées à Abidjan sur l'exploitation des eaux ivoiriennes.

Cependant, les caractéristiques de la zone littorale offrent d'autres perspectives en la matière, perspectives cette fois ivoiriennes et continentales, vers lesquelles l'État ivoirien porte son attention dès le début des années soixante-dix : les lagunes, s'étendant en un vaste réseau parallèle au rivage sur une grande moitié est du pays. Couvrant près de 1 200km^2, elles apparaissent alors comme un nouveau "front pionnier". "Ce sont en effet des milieux réputés productifs qui n'ont fait l'objet jusqu'à présent d'aucun "plan" ou projet, ont au contraire été laissés au secteur "traditionnel" et sont, par conséquent, susceptibles d'une mise en valeur "rationnelle" dont on est en droit d'attendre des gains substantiels de production" (Verdeaux, 1986 : 163). Ainsi, le Plan 1971-1975 prévoit-il qu'en l'espace de dix années, de 1970 à 1980, la production lagunaire pourrait augmenter de 300 % par la "modernisation des techniques de pêche artisanale" et le développement de l'aquaculture. Dans ce cadre est lancé en 1973, à l'initiative ou avec l'aval des ministères de la Production animale et de la Recherche, un programme de recherches pluridisciplinaire mis en œuvre par l'Orstom via le CRO. Centré sur la lagune Ebrié qui s'étale de part et d'autre d'Abidjan, ce programme a pour objectifs l'évaluation du potentiel de production lagunaire et l'élaboration de modèles de gestion de la ressource, objectifs dont la réalisation passe par des études sur les aspects biologiques comme sur les activités de pêche existantes.

Mais les perspectives d'intensification des captures lagunaires se voient rapidement réduites à néant face à divers signes de surexploitation. De plus, en 1981, de mauvaises conditions bio-climatiques entraînent une très importante chute des rendements des différents engins de pêche. Or cette pression sur la ressource vient réactiver des conflits entre pêche individuelle et pêche collective épousant les contours d'une opposition entre pêche individuelle et pêche collective. De telle sorte que la conjoncture de 1981 exacerbe ces conflits aboutissant à l'exclusion de fait des filets collectifs, qui n'exerceront plus leur activité en lagune Ebrié à partir de cette date ; celle-ci "retourne" donc à une exploitation individuelle vue comme "traditionnelle". En attendant une mise en valeur aquacole, largement hypothétique mais sur laquelle l'État fonde toujours ses espoirs, les catégories demeurent ainsi, et pourrait-on dire du fait même de cet échec du projet étatique de "modernisation", bien gardées : pêche artisanale en lagune, industrielle en mer.

Vridi révélé

Cet échec n'en contribue pas moins à attirer l'attention sur un cas particulier : Vridi, village situé sur la rive sud de la lagune Ebrié, à proximité immédiate du Canal du même nom reliant la lagune à l'océan pour l'accès au port d'Abidjan. Pris d'abord comme un point d'enquête parmi d'autres, Vridi était progressivement devenu pour les halieutes, au fil de la mise au point des procédures de collecte statistique et de modélisation, un point de référence pour le suivi des activités de pêche lagunaire en zone abidjanaise puis pour celui des sennes tournantes sur l'ensemble de la lagune. Or les caractéristiques du site de Vridi ont permis aux pêcheurs qui y étaient basés de développer une pêcherie mixte, opérant à la fois en mer et en lagune, l'accent étant mis sur l'une ou l'autre selon les saisons. Aussi, suite à la chute des rendements en lagune Ebrié puis à l'exclusion des grands filets, les pêcheurs, plutôt que de quitter les lieux, ont-ils pu réorienter leurs activités vers l'exploitation exclusive du milieu maritime.

A cette permanence des pêcheurs à Vridi répond la poursuite des enquêtes statistiques sur leurs débarquements dont le protocole n'était, il est vrai, définitivement établi que depuis la fin des années soixante-dix : c'est ainsi que la pêche piroguière maritime a commencé à pénétrer la recherche halieutique en Côte-d'Ivoire. Mais le plus remarquable ne réside peut-être pas, du moins pas seulement, dans le caractère incident du suivi des activités de pêche maritime des pirogues basées à Vridi mais plutôt dans ce que ce suivi va permettre d'observer : le spectaculaire développement de ces activités mêmes. En effet, de 25 à 30 équipes présentes en 1975, on passe à 130-140 sennes tournantes recensées en 1985 (Ecoutin, 1992 : 74). Et c'est plus particulièrement au cours de la période 1983-1985, soit lorsque l'activité ne se déploie plus qu'en mer, que Vridi connaît une véritable "explosion du potentiel de pêche" (Ecoutin, 1991 : 682). En sorte qu'au vu des statistiques de pêche collectées, les pêcheurs basés à Vridi auraient débarqué, à eux seuls, dans ces années 1983-1985, un tonnage équivalent à celui que les estimations officielles, tacitement reproduites depuis une vingtaine d'années, accordaient à l'ensemble de la catégorie pêche artisanale maritime, pour toute la Côte-d'Ivoire... Dès lors, l'exploitation des ressources marines ne peut plus être appréciée au seul vu des débarquements des flottilles industrielles. De fait, en procédant par extrapolation à partir du cas de Vridi (Ecoutin *et al.*, 1993 : 546), le volume total des captures réalisées par la pêche piroguière maritime en

Côte-d'Ivoire dans ces mêmes années serait du même ordre que celui des débarquements des flottilles sardinière et chalutière du port d'Abidjan.

Non seulement Vridi met en lumière la vitalité de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire, permettant à cette dernière de faire son entrée dans les statistiques et les modèles de gestion de la ressource tenus par les halieutes, mais, dans le même mouvement, Vridi en est presque venu à incarner à lui seul la pêche artisanale maritime ivoirienne : les chiffres produits aujourd'hui au sujet des captures maritimes (cf. Binet *et al.*, 1991) ne font apparaître la catégorie pêche artisanale qu'à compter de 1979, alors que la catégorie pêche industrielle y figure sous la forme d'une longue liste remontant jusqu'aux années soixante, comme si la pêche piroguière n'existait en Côte-d'Ivoire qu'à partir du moment où Vridi est reconnu comme actif ou, plus exactement, quand l'ensemble des procédures de suivi des débarquements sont mises en place au sein de ce village. Vridi étant dès lors pris comme archétype du développement des activités halieutiques artisanales à l'échelle du littoral ivoirien, l'essor de celles-ci est perçu comme récent et spontané, intervenu hors de toute action de modernisation et de tout contrôle. En sorte qu'un tel essor ne peut paraître que dangereux à un État dont la politique en matière de pêche a précisément consisté jusque là à soutenir prioritairement le développement d'un secteur vu comme moderne, productif et rentable, c'est-à-dire une pêcherie de type industriel, celle-là même qui, au même moment, montre des signes d'essoufflement et s'avère de plus en plus incapable de répondre aux objectifs de production qu'il entend lui fixer. Ainsi, à la fin des années quatre-vingt, une étude réalisée sous l'égide de la Direction des Grands Travaux à Abidjan en vient-elle à se poser une "question essentielle" : "la pêche artisanale, vu son importance croissante, n'est-elle pas en train de mettre en difficulté, voire de supplanter la pêche industrielle, en particulier aux petits pélagiques ?" (DCGTx, 1988, annexe 2 : 32).

C'est donc bien en terme de révélation de Vridi que l'on peut appréhender la récente prise en compte de la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire. Outre le caractère inattendu de l'essor de l'activité à Vridi, le suivi entrepris a donné à ce cas particulier valeur d'archétype et, comme toute révélation, en est venu à délimiter un avant et un après dans l'histoire des pêches maritimes ivoiriennes telle qu'elle est conçue dans les études de synthèses parues au début des années 90. Qui plus est, en ayant permis de mettre en évidence le dynamisme de la pêche artisanale côtière en

Côte-d'Ivoire, Vridi porte précisément à la connaissance des chercheurs et planificateurs ce que le raisonnement halieutique, tel qu'il s'était construit jusqu'ici, avait occulté, plus généralement ce que le raisonnement développementaliste ne pouvait prédire, lui qui prévoyait, à terme, l'extinction de la pêche artisanale face au déploiement de flottilles industrielles.

Au delà du récit d'un événement, la révélation de Vridi peut dès lors être analysée aussi comme un moment historiographique particulier dont la production a mobilisé différents référents qu'il s'agit maintenant de mettre en évidence : ce sont eux qui vont donner à cette révélation ses contours et ses contenus, permettant ainsi d'éclairer certains de ses enjeux.

Raison statistique, logique étatique et procédures d'identification

Du jeu des catégories statistiques...

Fort logiquement, étant donné les circonstances dans lesquelles le suivi des unités de pêche basées à Vridi a été amorcé, les études relatives à la pêche piroguière maritime ont d'abord pris pour référence le programme de recherche conduit en lagune Ebrié. C'est le cas, très explicitement, du recensement des engins et pêcheurs en activité sur le littoral entrepris par le CRO en 1979, le premier réalisé depuis une quinzaine d'années. De fait, le programme de recherche en lagune a non seulement fourni de manière fortuite l'occasion de prendre en considération les débarquements maritimes, mais il a aussi permis l'élaboration de certaines modalités d'appréhension de la pêche piroguière dans le contexte ivoirien. On peut ainsi relever la transposition de certains procédés de catégorisation, notamment entre engins individuels et engins collectifs, conçus comme opératoires dans le cas lagunaire. Il convient donc d'en préciser rapidement les conditions d'élaboration.

Les travaux en milieu lagunaire Ebrié, partant d'une problématique liée à la gestion des ressources, ont d'abord été confrontées à la grande diversité des engins. Ces travaux ont donc eu pour premier souci d'élaborer des typologies et de procéder à des standardisations. C'est dans ce cadre que la mise en opposition entre engins individuels et engins collectifs s'est rapidement imposée comme fondamentale, celle-ci ayant, de fait,

pour caractéristique de recouper différents ordres de réalité.

Ces catégories permettaient en premier lieu de distinguer différents modes de capture et offraient par là une " visibilité halieutique " immédiate en opposant à des techniques généralement passives et sélectives (filets dormants, bambous creux, nasses, lignes) des engins actifs et non sélectifs (sennes tournantes et sennes de plage). Or les enquêtes entreprises en 1975 ont conduit à considérer que ces deux catégories d'engins avaient également des rendements très différents : les sennes auraient alors accaparé 75 % de la production lagunaire totale, un individu travaillant dans une équipe de pêche à la senne de plage aurait réalisé, en moyenne annuelle, un prélèvement sur la ressource six fois plus important qu'un pêcheur individuel.

Parallèlement la distinction entre ces deux catégories d'engins coïncidait avec des différences d'ordre sociologique quant aux acteurs concernés : les pêcheurs individuels, producteurs directs, étaient généralement des ressortissants des villages riverains (disposant également de terroirs agricoles cultivés) tandis que les unités de pêche collective comprenaient une très grande majorité d'étrangers tant parmi les propriétaires de filets que parmi la main-d'œuvre employée, celle-ci étant d'ailleurs établie dans des campements temporaires créés à cet effet et pour cette seule activité.

La mise en opposition de ces deux catégories d'engins tendait ainsi à épouser les formes d'une distinction classiquement opérée à propos des pêches piroguières ouest africaines entre pêcheurs à temps plein et paysans-pêcheurs, laquelle, lue en terme d'efficacité technique différentielle, a tendu en l'occurrence à justifier un traitement lui aussi différent quant à la problématique de gestion du milieu. En sorte que cette typologie des engins a donné lieu à un partage de fait des compétences au sein de l'équipe pluridisciplinaire de recherche travaillant sur la lagune Ebrié : les pêcheurs à la senne tournante et à la senne de plage, vus comme des "professionnels", n'ont été pris en compte que du seul point de vue des prélèvements opérés sur la ressource et le suivi halieutique s'est donc focalisé sur leur activité; quant aux pêcheurs individuels, vus en tant que villageois, pratiquant une pêche moins "prédatrice" ou plus "écologique" (pour reprendre la terminologie des rapports du moment), ils étaient pour leur part confiés au seul regard anthropologique.

Sur le littoral maritime, le recensement des engins et pêcheurs en activité en 1979 est donc entrepris sur cette base. Certes, dans la publication en présentant les résultats (Boubéri *et al.*, 1983), l'opposition entre

engins collectifs et individuels n'apparaît nulle part explicitement; mais son principe n'en subsiste pas moins sous la forme d'une distinction entre pêche aux filets et pêche à la ligne en ce que la première correspondrait à une organisation en équipes ou "compagnies" de la part de "pêcheurs professionnels" et la seconde à la pratique d'une "pêche de subsistance", d'une "activité [halieutique] d'appoint". Qui plus est, le recensement fait ressortir que les pêcheurs relevant de cette seconde catégorie "sont minoritaires à tout point de vue", à la fois en nombre de pêcheurs et d'engins, d'où il est déduit que leurs prises sont *a priori* faibles, partant négligeables.

En d'autres termes, seule la pêche au filet mérite de retenir l'attention dans la suite éventuelle des travaux, ouvrant ainsi la voie à la reproduction du schéma ayant fonctionné dans l'étude du milieu lagunaire. Mais si, dans ce dernier cas, l'importance numérique des pêcheurs villageois ne pouvait être totalement négligée, donnant lieu à la prise en compte de leur capacité sociale de gestion du milieu à défaut de leur reconnaître une efficacité technique de production, il n'en va pas de même en milieu maritime : trente ans de pratique de développement et de recherche halieutique ont, à la suite de l'ouverture du port d'Abidjan, tendu à faire du milieu maritime l'espace de déploiement des seules flottilles industrielles, soit un espace de gestion "moderne" et "rationnelle", un espace national, géré d'en haut *via* les programmations quinquennales, où ne sauraient donc subsister quelque droit "traditionnel" ou villageois. En conséquence, un volet socio-anthropologique comparable à celui conduit en lagune n'avait pas lieu d'être envisagé ici.

... à la logique étatique...

De fait, il n'y a pas simple transposition d'un schéma d'interprétation et de production de connaissances de la pêche lagunaire à la pêche maritime : en passant de l'un à l'autre domaine, le problème de la gestion du milieu devient intrinsèquement lié à celui des rapports entre pêche piroguière et pêche industrielle. Du moins, les chercheurs doivent-ils attester de l'existence de la première et, pour ce faire, la mesurer à l'aune des performances reconnues à la seconde, cela d'abord en terme de volume des captures. C'est aussi ce qui justifie une approche strictement halieutique. Et c'est précisément ce en quoi le suivi des débarquements des pirogues basées à Vridi joue le rôle de révélateur. Mais, vraisemblablement aussi, à partir du moment où

la pêche piroguière observée à Vridi se développe en mer, révélant alors un essor aussi spectaculaire qu'imprévisible aux yeux des chercheurs, le suivi entrepris tend à s'extraire de la référence exclusive au programme lagunaire ivoirien pour s'inscrire dans un autre modèle de référence : celui du Sénégal. La pêche piroguière sénégalaise connaît en effet une croissance soutenue depuis les années soixante-dix, permettant à l'équipe du CRODT (Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye) de montrer qu'entre pêche artisanale et pêche industrielle la plus efficiente des deux n'est pas celle qui repose sur une technologie lourde. Aussi, dans un contexte où les discours industrialistes sont battus en brèche à la faveur de la promotion des "petits projets", le cas du Sénégal est-il pris comme exemplaire et révélateur dans la littérature actuelle consacrée aux pêches dès qu'il s'agit de mettre en avant la vitalité de la pêche piroguière ouest africaine et ses capacités d'innovation. Il l'est d'autant plus facilement au sujet de la Côte-d'Ivoire que l'essor de la pêche artisanale sénégalaise a été permis par la diffusion de la senne tournante, engin dans l'utilisation duquel les pêcheurs de Vridi étaient précisément spécialisés.

Dès lors, les volumes de débarquements enregistrés à Vridi permettent d'autant mieux d'attester de l'existence effective d'une pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire : son efficience ne peut être contestée du fait même de l'emploi d'un engin qui, là comme ailleurs, apparaît comme "l'une des techniques les plus productives" (Ecoutin, 1991 : 681). Du même coup, le cas de Vridi conduit à appréhender désormais le problème de la gestion des ressources marines en termes de ressources partagées, ce qui suscite le besoin de renouveler la collecte de données sur le potentiel de pêche piroguière à l'échelle du littoral ivoirien par le biais d'enquêtes-cadres annuelles comparables au recensement des engins et pêcheurs mené en 1979. Celui-ci avait en effet montré que si les plus fortes concentrations d'engins s'observaient à Abidjan et dans ses environs immédiats, particulièrement à Vridi, la pêche piroguière était pratiquée sur toute la côte. L'extension de telles enquêtes à l'ensemble du littoral ivoirien n'en contribue pas moins à renforcer le rôle de point de référence, voire de modèle, joué par Vridi dans l'appréhension de la pêche piroguière en Côte-d'Ivoire : l'exploitation des enquêtes concerne presque exclusivement l'activité des sennes tournantes. Les autres catégories d'engins n'ont donné lieu à aucun suivi ni à aucune évaluation de leurs rendements.

En sorte que l'approche halieutique ne se conjugue pas seulement, comme dans le cas lagunaire, à une concentration du suivi sur une caté-

gorie d'engins, les filets collectifs, mais sur l'un d'entre eux : la senne tournante. Une telle focalisation peut être vue comme le produit de la révélation de Vridi en ce qu'elle est née du programme de recherche lagunaire au sein duquel cette localité avait été prise comme point d'enquêtes pour le suivi des sennes tournantes. Elle est aussi liée à ce que la reconnaissance scientifique de cette révélation s'est traduite par l'intégration de la pêche piroguière à un programme de recherche spécifique en milieu marin concernant les variations de ressources pélagiques dans la zone d'upwelling ivoiro-ghanéenne, sachant que ces espèces constituent l'essentiel des débarquements aussi bien des sennes tournantes que des sardiniers.

Ces recherches s'attachaient notamment à comprendre la très forte perturbation intervenue au début des années soixante-dix où, après une production record en 1972, les stocks de sardinelles, notamment celui de *sardinella aurita*, s'effondraient, entraînant une période de captures quasi-nulles. Elles conduisaient alors à observer que la reconstitution de ces stocks s'accompagnait d'une très nette évolution de leur répartition spatiale, les captures de *sardinella aurita* réalisées sur le plateau continental ivoirien augmentant très nettement à partir de 1981, au point de devenir cinq à dix fois plus importantes que dans les années soixante et d'atteindre des volumes comparables à celles effectuées devant le Ghana où était antérieurement réalisées l'essentiel des pêches sardinières. Dans ce cadre, les chiffres de débarquements enregistrés à Vridi dans les années quatre-vingt ne font en fait que conforter les donnés collectées auprès de la flottille sardinière du port d'Abidjan, montrant que les eaux ivoiriennes connaissent alors "un accroissement spectaculaire de l'abondance de l'espèce *sardinella aurita*" (Pezennec *et al.*, 1993 : 387).

La démarche scientifique, en l'occurrence halieutique, atteint là une sorte d'aboutissement : le développement de la pêche piroguière à Vridi tend désormais à être circonscrit ; s'il conserve un caractère révélateur, sa valeur et, partant, sa puissance de révélation tendent, pourrait-on dire, à être désamorcées. Ce que le cas de Vridi permet de mettre en avant, dans cette optique, c'est la capacité de la pêche piroguière à répondre rapidement à un développement de la ressource. Et cette réappropriation du cas de Vridi par le regard halieutique conduit à l'élaboration d'un schéma d'interprétation selon lequel rien, précisément, n'aurait échappé à ce regard : dans la forme extrême de ce schéma, c'est à partir des années quatre-vingt qu'une "pêcherie artisanale se développe" (Binet *et al.*, 1991 : 321) ; dans des formes plus nuancées, c'est dans ces années que "*l*e nombre de

pirogues en activité a augmenté nettement" (Pezennec *et al.*, 1993 : 391). Et ce mouvement, né à Vridi au moment même où est noté un accroissement important du stock de sardinelles devant Abidjan, aurait ensuite conduit à "une migration importante et récente vers l'ouest ivoirien" (Bard, 1988 : 63), laquelle accompagnerait le phénomène de développement des ressources en pélagiques dans la partie occidentale du littoral ivoirien à partir du milieu des années quatre-vingt. Le suivi statistique entrepris par le CRO n'aurait donc pas failli, lui qui a permis de suivre le développement de la pêche piroguière à Vridi et entreprend, à la fin des années quatre-vingt, d'étendre vers l'ouest un système d'échantillonnage des captures commun avec la direction des Pêches afin de suivre au plus près ce qu'il perçoit des évolutions les plus récentes.

Il n'en demeure pas moins que les recherches amorcées par le suivi du cas de Vridi vont à l'encontre des résultats attendus des programmes de développement des activités halieutiques entrepris par l'État ivoirien. Parler de "révélation de Vridi" conserve dans ce cadre tout son sens : la pêche piroguière s'est développée précisément là où on ne l'attendait pas, à proximité immédiate d'Abidjan et de son port. En premier lieu, l'essor d'une pêche à la senne tournante pose le problème de la concurrence que celle-ci représente potentiellement vis-à-vis de la flottille sardinière, en termes d'accès à la ressource mais aussi de partage du marché. A tel point que, au milieu des années quatre-vingt, les commerçantes s'approvisionnant au port ont refusé de traiter le poisson débarqué face à la concurrence des femmes qui, à Vridi, obtenaient un poisson de meilleure qualité et à plus bas prix (Guingueno, 1986 : 46) ; et ce au moment même où la santé financière des armements industriels commençait à susciter quelques inquiétudes en haut lieu, provoquant certaines interrogations quant aux effets économiques locaux de la croissance des importations de petits pélagiques congelés, débarqués à Abidjan par des flottilles étrangères à des prix inférieurs aux coûts de production des armements ivoiriens.

Mais l'effet de révélation ne joue pas sous ce seul angle : il contribue à mettre en évidence l'échec relatif d'un projet de modernisation des pêches lancé par le ministère ivoirien de la Production animale à l'autre extrémité du pays, dans l'ouest. Il s'agissait de tirer profit des conditions physiques et écologiques de cette zone, *a priori* favorables à la pêche d'espèces de fonds rocheux à forte valeur commerciale alors même que la présence de rochers interdisait une exploitation chalutière aussi intensive que sur le reste du littoral. Projet conçu dans les années soixante dix, il tra-

duisait la volonté que la recherche de nouveaux espaces de production halieutique (dont on a vu qu'elle s'était notamment traduite par le lancement d'un projet lagunaire) s'accompagne d'une meilleure exploitation des eaux maritimes nationales, en l'occurrence par la promotion d'une pêche à la ligne de type semi-industiel dans le sud-ouest. Si ce projet a conduit à certaines réalisations concrètes dans les années quatre-vingt, telles que la création de Centres des Pêches dans différentes localités de la côte occidentale, la constitution de GVC de pêcheurs (Groupements à vocation coopérative) par le biais desquels des stations d'essence hors taxe ont pu être ouvertes, parfois des crédits bancaires accordés, les objectifs assignés à ce projet ne semblent guère parvenir à se concrétiser. Ainsi les réalisations mentionnées paraissent-elles avoir davantage accompagné le développement effectif de la pêche pélagique à la senne tournante dans la région sud-ouest qu'elles n'ont permis la promotion d'une pêche à la ligne de poissons démersaux. Force est de constater que ceux qui ont été en mesure de tirer quelque profit de telles réalisations étaient essentiellement des groupes de pêcheurs déjà actifs. Or il s'agissait bien pour l'État, en lançant un tel projet, d'intéresser les Ivoiriens de la région à une activité délaissée, et ce, précisément, en veillant à promouvoir une pêche "semi-industrielle", c'est-à-dire à la fois accessible aux capitaux locaux et susceptible de représenter une certaine modernité vis-à-vis d'une pêche artisanale vue comme techniquement dépassée et incapable de fournir des revenus comparables à ceux que l'exploitation d'espèces nobles permettait d'augurer. De fait, ce n'est pas tant l'échec en lui-même du lancement à San Pedro, dans le sud-ouest ivoirien, d'une flottille palangrière semi-industrielle qui paraît avoir préoccupé l'État - il y renoncera assez vite pour réorienter son action sur un projet "super-pirogue" - que son incapacité persistante à susciter des vocations de pêcheurs maritimes parmi les Ivoiriens.

... et aux catégories identitaires

Dans l'optique de l'État ivoirien, tout se passe donc comme si ce qu'il avait entrepris dans le sud-ouest pour promouvoir une pêche ivoirienne efficiente n'aboutissait en fait qu'à rendre plus évidente l'existence d'une pêche piroguière dont le développement a échappé à son action et qui pourtant s'avère en mesure de détourner de leurs objectifs initiaux certaines des réalisations auxquelles cette action a donné lieu. Or cette pêche

piroguière, celle-là même dont l'essor a déjà attiré l'attention des chercheurs du CRO à Vridi, est pour sa part l'oeuvre de non Ivoiriens, et notamment de Ghanéens. En sorte que, sur ce point, entre la conduite de recherches à partir du cas de Vridi et le lancement d'un projet étatique de modernisation dans le sud-ouest, la contradiction n'est qu'immédiate : ils convergent finalement pour créer les conditions d'une certaine stigmatisation du rôle des Ghanéens, en tant que migrants, dans la pêche piroguière maritime existant en Côte-d'Ivoire.

Les recensements émanant de la Direction des Pêches et du CRO d'Abidjan enregistrent effectivement une très forte prédominance de pêcheurs d'origine ghanéenne sur toute l'étendue du littoral : quelques 3 000 ghanéens sur 3 500 pêcheurs lors de l'enquête de 1979 (Boubéri et al., 1983) et près de 10 000 pêcheurs étrangers, majoritairement ghanéens, opérant sur le littoral en 1989 selon le CRO [1990]. Mais les procédures d'élaboration de tels chiffres contribuent également à ce que, par réductions successives, puisse se construire une image de la pêche piroguière où "les Ghanéens" apparaissent comme "les pêcheurs" de la côte ivoirienne. En effet, lorsque, comme on l'a vu, est établie en 1979 une opposition entre pêcheurs aux filets et pêcheurs à la ligne, elle est posée comme l'expression technique d'une césure plus fondamentale entre "pêcheurs professionnels" et "pêcheurs occasionnels". Et la ligne de partage entre ces deux catégories est précisément établie en termes de nationalités : aux "étrangers, ghanéens surtout, [qui] monopolisent presque exclusivement cette activité [la pêche piroguière maritime] et colonisent par ailleurs toute la côte" sont opposés "les nationaux [qui] se cantonnent dans leur terroir d'origine", montrant par là que "l'Ivoirien, même riverain, n'est pas pêcheur de métier" (Boubéri *et al.*, 1983 : 17, 28).

Or, comme j'ai tenté de le montrer, la disqualification des pêcheurs occasionnels par rapport aux pêcheurs professionnels, introduite par la lecture de ces catégories en terme d'efficacité technique, tend à être redoublée dans le cas de la pêche maritime où l'existence de la pêche piroguière face à une pêche industrielle *a priori* dominante n'a pu être attestée qu'en référence à la révélation de Vridi, avec les focalisations du regard halieutique évoquées plus haut. En sorte que si, en 1979, la composante ivoirienne de la pêcherie est mentionnée, pour souligner aussitôt sa faiblesse numérique, elle disparaît ensuite des enquêtes-cadres conduites annuellement sur le littoral, dont l'objet de plus en plus clairement affiché est non pas de connaître la population de pêcheurs mais de collecter des

données sur le potentiel de pêche piroguière, sous-entendu celui de sa seule composante "professionnelle". Dès lors, au cours de telles enquêtes, c'est le pôle ghanéen qui devient idéalement représentatif de la pêcherie dans son ensemble, celle-ci étant désormais perçue, dans l'optique de Vridi, comme animée par des migrants développant une capacité particulière à suivre les variations de la ressource. Dans le même mouvement, d'autres pêcheurs étrangers, notamment sénégalais et libériens, présentés en 1979 comme pratiquant une "pêche de subsistance", continuent aussi de figurer dans les recensements (au contraire des nationaux), s'étant vus finalement reconnaître un statut de (plus ou moins) professionnels qui les rattache désormais à ce pôle ghanéen.

De fait, ce sont aux Ghanéens que l'on doit le spectaculaire développement de la pêche à la senne tournante à Vridi et l'activité que ces pêcheurs déploient sur toute la côte est incontestablement plus intensive que celle des Ivoiriens. Il n'en demeure pas moins que l'appréhension de la pêche piroguière en référence à deux pôles antinomiques, Ghanéens d'un côté, Ivoiriens de l'autre, repose sur la construction de catégories qui ne sont pas seulement le reflet de données de terrain mais relèvent aussi de procédures d'identification par le biais desquelles les typologies d'engins sont lues en termes d'antagonismes sociaux. Ce que l'on pourrait appeler la "raison statistique" des recherches halieutiques conduit ainsi à appréhender un contexte évolutif, en particulier le processus d'abandon de la pêche maritime de la part des Ivoiriens, comme un état de fait, dont la prise en compte ne peut être que négative. Elle prend pour ce faire appui sur la révélation de Vridi dont il faut bien reconnaître qu'elle repose pour partie sur une abstraction, celle qui consiste à focaliser les suivis entrepris sur la senne tournante, à l'exclusion des autres techniques, alors que la spécialisation des pêcheurs piroguiers ghanéens sur cet engin n'est nulle part aussi poussée sur la côte ivoirienne qu'à Vridi même. En procédant de la sorte, la recherche halieutique conforte plutôt qu'elle ne remet en cause, la logique de l'État ivoirien selon laquelle il ne saurait y avoir de pêche maritime à proprement parler ivoirienne hors de son intervention.

Significativement, raison statistique et logique étatique convergent pour retranscrire la situation actuelle de la pêche piroguière maritime en terme de traditions : la Côte-d'Ivoire n'aurait "*q*ue peu de tradition de pêche", quasi-absence mise d'ailleurs sur le même pied que les caractéristiques physiques du littoral, en tant que pré-conditions relevant du fait,

constituant autant d'obstacles au développement des activités halieutiques dans le cadre national (min. du Plan, 1983, vol. 3 : 347) ; au contraire, le Ghana est présenté comme "un pays de vieille tradition de pêche sur toute la côte ouest-africaine" (Boubéri *et al.*, 1983 : 17). Le recours à la notion de tradition fait immédiatement référence à une certaine pesanteur de l'histoire qui permettrait au Ghana de disposer d'un secteur piroguier actif et en expansion, aux pêcheurs de ce pays d'être présents en de nombreux points de la côte ouest africaine où ils jouent souvent un rôle de premier plan. Mais il apparaît rapidement que la situation ivoirienne "expliquée" de la sorte renvoie aussi, et peut-être surtout, à elle-même : la référence historique n'est qu'un détours à la fois dans le temps et dans l'espace et vient appuyer une procédure de réification des identités et groupes sociaux érigés en catégories. Le recours à la notion de tradition n'est plus alors que la traduction ultime d'une conception naturaliste des spécialisations économiques contemporaines, ou plus exactement des identifications auxquelles celles-ci donnent lieu dans le contexte ivoirien. Une traduction dont l'aboutissement est fondamentalement politique et idéologique. En effet, poussé à son extrême, le schéma que l'on voit se dessiner prend valeur de prédicat : être Ivoirien aujourd'hui sur la côte ivoirienne, ce serait n'être pas pêcheur, par opposition à être Ghanéen, défini comme un état de pêcheur, "pêcheur "par essence"" (Guingueno, 1986 : 29) lit-on ainsi parfois.

La révélation de Vridi appréhendée dans sa forme immédiate, comme un événement, a pu être vue dans un premier temps comme la simple mise en évidence de faits nouveaux : l'existence d'une pêche piroguière en Côte-d'Ivoire. Analysée comme un moment historiographique, ce à quoi le caractère prégnant de cet événement invite précisément, elle prend une autre tournure : on perçoit comment, appréhendée initialement comme un phénomène d'ordre strictement technique et économique, posant alors le problème du développement récent d'une pêche à la senne tournante potentiellement concurrente vis-à-vis d'une pêche sardinière industrielle, son interprétation en vient à mobiliser, sous couvert de traditions, un certain déterminisme culturel dont les enjeux sont ceux d'une identité ivoirienne.

On comprend dès lors dans quels cadres se trouve prise la demande en sciences sociales. Celle-ci est bien née de la nécessité de mieux comprendre les ressorts du dynamisme des pêcheurs ghanéens, dont J.M. Ecoutin avait pu déjà montrer, à partir du suivi des unités de pêche de

Vridi, qu'ils ne constituaient pas une catégorie uniforme. Pour autant, les procédures par lesquelles ce dynamisme est mis en évidence paraissent indissociables de certaines manières de penser la pêche piroguière maritime en Côte-d'Ivoire, lesquelles superposent à l'opposition entre pêche industrielle et pêche artisanale un clivage entre Ivoiriens et étrangers (notamment Ghanéens). On ne peut donc extraire de l'analyse, sous peine de les reproduire, les constructions à partir desquelles les spécialisations économiques observées sont posées comme quasi-naturelles, constructions conférant à la révélation de Vridi un contenu proprement ivoirien. Dès lors, une démarche historique s'impose en vue de cerner les discours et pratiques qui ont contribué à façonner le regard porté aujourd'hui sur la pêche piroguière en Côte-d'Ivoire, conduisant plus précisément à replacer l'évolution de celle-ci dans des contextes non seulement économiques mais aussi socio-politiques plus larges, liés à la construction d'un État ivoirien colonial puis indépendant et à l'émergence d'une société ivoirienne.

Configurations historiques d'une tradition conjuguée au présent

Jusqu'à la fin des années quarante seule existe en Côte-d'Ivoire une pêche "indigène". Les rapports des administrateurs de Cercle et chefs de Poste du début du siècle mentionnent la présence de pêcheurs ivoiriens un peu partout sur la côte. Une telle image est d'ailleurs confirmée lorsque l'on entreprend des enquêtes dans les villages du littoral où l'évocation de la pêche en mer, de ses techniques, de son organisation fait encore briller les yeux des anciens.

Pêcheurs ivoiriens et "Gold Coastiens"

Pour autant, l'image donnée par les études générales de l'époque coloniale est loin de recouper l'uniformité apparente que la notion de "pêche indigène" pourrait donner. Dans un contexte d'intense travail de délimitation, classification et hiérarchisation ethniques, leurs auteurs opposent, dès le début du siècle, l'ensemble "krou", occupant l'ouest forestier de la colonie, au groupe des "lagunaires", établis sur le littoral de la

moitié est : s'il est dit que les premiers subissent l'attrait des choses de la mer, c'est en tant que kroumen ou manœuvres employés sur les navires européens de passage ; seuls les seconds s'avèrent dignes d'être qualifiés de pêcheurs. Ils le sont notamment en référence à l'exploitation des lagunes, mais l'activité déployée en mer par les petites pirogues des Alladian est également fréquemment signalée, les pêcheurs alladian n'étant alors pas seulement présents sur leur littoral d'origine (de part et d'autre de Jacqueville) mais aussi dans d'autres villes côtières de la colonie, depuis Assinie dans l'est jusqu'à Grand Lahou ou même Sassandra (mais pas au-delà) dans l'ouest.

Cela étant, lorsque des pêcheurs ivoiriens sont mentionnés dans les différentes sources de l'époque coloniale, c'est presque toujours pour souligner combien leur nombre et/ou leur activité sont sans commune mesure avec ceux d'autres pêcheurs, appartenant quant à eux à des "peuplades venues de l'est [qui] ont pu s'installer sans difficultés sur le littoral depuis Assinie jusqu'au Libéria" (Postel, 1950 : 162). Ce sont déjà ceux que l'on appelle alors les "Gold Coastiens", notamment les "Fantis" [Fante] ; fréquemment associés aux "Apolloniens" [Nzima] en tant qu'originaires de la moitié occidentale de la Gold Coast (actuel Ghana). Leur établissement en tant que pêcheurs est signalé dès le début du siècle en différents points de la côte ivoirienne (correspondant aux différents ports et postes de colonisation). Mais ce n'est pas tant, alors, en référence à une spécialisation professionnelle qu'ils tirent leur réputation d'habiles pêcheurs, bien qu'ils soient notés comme mieux outillés que les autochtones : elle semble plutôt dériver d'une qualité plus généralement reconnue de commerçants, "Fantis" et "Apolloniens" s'étant tout particulièrement illustrés dans le secteur de la traite du caoutchouc à partir de la fin du XIX^{e} siècle.

Dans ce cadre, l'administration coloniale semble avoir d'abord compté sur la pêche et le commerce du poisson entrepris par ces gens de Gold Coast pour assurer l'approvisionnement du marché officiel ; l'installation des pêcheurs fante en vient d'ailleurs à être présentée aujourd'hui par certains vieux de Sassandra comme résultant d'une décision coloniale, les archives attestant pour leur part que les Fante ont pu se voir infliger des "punitions disciplinaires" pour avoir vendu "le poisson pris par eux [...] tout ailleurs qu'au marché" (Archives Nat. de C.I., 1EE 158-1/6, poste de Tabou, 1908). Par effet de retour, les activités de pêches maritimes ivoiriennes sont quant à elles globalement renvoyées dans le secteur de la petite production d'autosubsistance, non qu'elles n'aient donné lieu à aucun

commerce ni aucun échange par le biais des réseaux villageois mais les autorités coloniales se trouvaient dans l'incapacité de drainer cette production indigène locale vers les marchés créés et contrôlés par elles, ce qu'attestent à diverses reprises les rapports des chefs de Poste. C'est notamment en référence à cette situation qu'il faut lire l'assertion selon laquelle l'Ivoirien est assez peu pêcheur en mer, même si elle est déjà "naturalisée" en référence à la "grande crainte" que lui inspirerait la barre (Fleurey, 1923 : 1).

De fait, c'est bien plutôt en fonction de la configuration prise par les réseaux de commerce internes, devenus parallèles, que l'on peut comprendre le développement plus ou moins important des activités de pêche sur le littoral ivoirien à cette époque. S'il y a peut-être là une "variable ethnique" à prendre en considération, elle ne concerne guère la "distance culturelle" qui séparerait les groupes "lagunaires" de l'ensemble "krou", selon la classification ethnique qui prédominait alors comme on l'a évoqué plus haut ; elle aurait plus probablement trait aux conditions sociales et économiques de la "reconversion coloniale" (cf. Chauveau et Dozon, 1987), à la jonction de l'intervention inégale des colonisateurs dans ces deux régions et des réponses locales différentes au cadre général ainsi imposé.

Soumis à d'importantes réquisitions de main-d'œuvre pour les entreprises et chantiers du sud-est, progressivement pénétré par des colons européens qui y développent de grandes plantations, qui plus est privé de son débouché libérien, l'ouest forestier connaît un phénomène d'involution coloniale : le développement d'une production indigène de café et cacao amorcée à l'extrême ouest à la fin du XIX^{e} siècle est brisé (cf. Chauveau et Dozon, 1985 : 70) tandis que le courant d'émigration se renforce en direction des centres urbains de l'est mais aussi d'autres colonies, en particulier vers le Ghana, courant auquel participe le développement du "phénomène kroumen". En sorte que les seuls réseaux indigènes d'échanges à prendre quelque essor dans la région au cours de la première moitié du siècle ont été les réseaux kolatiers dyula[2] qui, développés en liaison avec le Soudan, assurèrent la diffusion de produits en provenance du Sahel, bétail mais aussi poisson pêché dans le delta central du Niger. Quant à la pêche maritime villageoise, elle tendait effectivement de plus en plus à être maintenue dans le rôle d'une petite production aux débouchés restreints.

---

2. Le terme dyula désigne les colporteurs et marchands musulmans originaires des savanes du nord.

A l'est forestier a par contre été dévolu le rôle de pôle stratégique de la colonie, du fait du développement local des cultures pérennes, un développement qui a en fait dépassé largement la simple action administrative (cf. Chauveau et Dozon, 1985) et qui a favorisé la croissance des échanges monétarisés portant sur les produits vivriers. Et c'est notamment parce qu'elles se trouvaient partie prenante de ce pôle stratégique que les populations ivoiriennes "lagunaires" ont pu voir dans la pêche une activité lucrative. Pour autant, dans le cas des Alladian, par exemple, qui, confrontés aux anciens "maîtres" de la lagune aïzi, se sont tournés vers l'exploitation des eaux maritimes, le développement de la pêche est bien aussi le produit d'une reconversion, dans un contexte où la mise en place du dispositif colonial venait profondément perturber les conditions de réalisation des activités qui avaient antérieurement fait leur fortune (fabrication et commerce du sel, traite de l'huile de palme). Qui plus est, si la pêche s'est avérée être une voie de reconversion possible à l'économie coloniale pour les populations côtières de l'est, c'est non seulement parce qu'elles ont su tirer profit de la proximité des petits marchés urbains de la région mais aussi de l'existence de réseaux commerciaux "indigènes", en particulier en ayant accès aux réseaux des traitants nzima connectés à la Gold Coast voisine. En effet les Nzima implantés dans une bonne moitié est de la colonie ont répondu à la crise du caoutchouc, dont la traite avait motivé leur expansion jusque dans les années 1910, par un engagement accru dans des commerces moins contrôlés par l'administration, en particulier celui du poisson fumé dont le colonisateur n'a cessé de déplorer qu'il ait été essentiellement dirigé vers la colonie anglaise voisine, sans pour autant parvenir à l'en détourner.

C'est dans ce cadre qu'il convient aussi de replacer l'établissement des Fante sur la côte ivoirienne. Pris un moment comme "modèles civilisateurs" par les autorités coloniales qui venaient de se mettre en place, les "Gold Coastiens" en vinrent rapidement à être vus comme les représentants d'intérêts commerciaux concurrents, c'est-à-dire comme des auxiliaires du commerce anglais. Ils furent donc évincés du dispositif colonial français en tant que traitants, n'y subsistant qu'à ses marges notamment en tant que pêcheurs maritimes et considérés dans cette sphère comme l'équivalent de la main-d'œuvre qualifiée que l'administration coloniale dit avoir été contrainte de faire venir d'autres colonies. Pourtant, force est de constater que l'implantation de pêcheurs maritimes fante a été permise par la constitution de réseaux de relations liée aux migrations antérieures de

traitants. De plus, c'est en investissant leurs propres réseaux commerciaux, au Ghana même, que les pêcheurs originaires de Gold Coast ont pu développer leurs activités halieutiques sur le littoral ivoirien, après que l'effondrement des cours du caoutchouc ait de toute façon rendu la traite de ce produit de moins en moins attractive ; en effet, c'est vers le Ghana qu'était expédiée, après fumage, une partie de la pêche dont la commercialisation était assurée par des correspondantes résidant en pays fante. En sorte que ces pêcheurs, au contraire des Alladian par exemple, ont pu créer des établissements permanents jusque dans l'extrême ouest du pays, où les débouchés locaux étaient pourtant réduits, et qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un contexte où la pression coloniale se fait moins forte, Postel peut parler d'un "envahissement des principaux centres de pêche par les Fanti de Gold Coast" (Postel, 1950 : 168) ; mais la période ainsi ouverte connaît aussi d'autres évolutions.

Émergence du discours industrialiste et modernisation de la pêche indigène : le modèle "togolo-dahoméen"

Les années cinquante et soixante sont notamment marquées par la constitution d'une flottille de pêche métropolitaine qualifiée rapidement "d'industrielle". Bien qu'elle ait pu utiliser les infrastructures du port d'Abidjan, dont la construction est concomitante (et dont l'ouverture a été permise par le percement du canal de Vridi inauguré en 1950), elle est loin d'avoir été "programmée" et relève au contraire pour l'essentiel d'initiatives privées françaises qui ont vu là un moyen de faire rapidement fructifier de petits capitaux par l'importation à bon compte de bateaux technologiquement dépassés en Europe ; cela à une époque où l'expansion de l'économie de plantation villageoise et l'urbanisation rapide de la Côte-d'Ivoire contribuaient à ouvrir de nouveaux débouchés à la production halieutique créant, de concert avec l'ouverture du pays aux capitaux étrangers, un contexte favorable à de telles initiatives.

Faisant surgir de nouveaux intérêts pour l'espace maritime, le développement de cette flottille a très nettement infléchi le discours jusqu'alors émis au sujet des activités de pêche dans le cadre national. Présentés, dans la première moitié du siècle, comme de petits pêcheurs maritimes, certes, mais, au moins, actifs pêcheurs lagunaires, les Ivoiriens sont désormais vus

dans les différentes études consacrées à la pêche comme "non pêcheurs"; en d'autres termes, l'apparition d'une pêche "industrielle" n'a pu se faire qu'en terrain vierge, constituant la seule forme effective d'exploitation d'un milieu sur lequel l'État entend désormais faire reconnaître sa souveraineté. On insiste donc alors sur "la déficience de la pêche" dont les raisons seraient "à rechercher dans les traditions. Il n'y a pas dans ce pays de vrais peuples de pêcheurs; de plus, nombreux sont les animistes qui respectent les poissons au point de refuser de les prendre" (Hirsch *et al.*, [1963] : 11).

Quant aux pêcheurs ghanéens, en l'occurrence "fantis", ils deviennent les représentants d'une pêcherie "artisanale" qui n'aurait d'autre alternative que de se moderniser ou de disparaître : à l'appui de cette thèse, le fait que les pêcheurs fante exerçant en Côte-d'Ivoire désertent à cette période le secteur d'Abidjan et de son port; le centre de gravité de leur implantation se déplace alors vers l'ouest, où ces pêcheurs bénéficient de nouveaux débouchés grâce notamment à l'ouverture de nombreux chantiers forestiers, alors même que leur accès au marché ghanéen est affecté dans les années soixante par la suspension des liaisons maritimes entre les deux pays. Force est en effet de constater que le développement d'une flottille sardinière et chalutière au port a introduit une concurrence nouvelle dans l'accès aux ressources marines; outre que l'accroissement de la pression sur les stocks s'est particulièrement fait sentir dans la partie orientale du littoral ivoirien, de part et d'autre d'Abidjan, conduisant à l'abandon de la pêche piroguière au filet encerclant à sardinelles dans cette région, le passage des bateaux à proximité de la côte créait d'importants dégâts pour les engins dormants.

Ce sont en fait des pêcheurs identifiés comme "togolo-dahoméens" que la littérature consacrée à la pêche valorise, étant considérés comme les promoteurs possibles d'une voie de transition entre artisanat et industrie. Ces Ewe, originaires de la partie orientale de la côte ghanéenne, au sud de la lagune Kéta, devraient cette identification de la part des auteurs contemporains, mais aussi des acteurs ivoiriens (et ce jusqu'à aujourd'hui dans certains cas au moins), à ce que bon nombre d'entre eux avaient, antérieurement à leur implantation en Côte-d'Ivoire, effectué des migrations sur les côtes béninoises et togolaises, d'autres ayant pu être accueillis en terre ivoirienne par des communautés béninoises déjà établies et ayant intercédé en leur faveur auprès des autorités locales. Mais ces pêcheurs ewe semblent aussi avoir reçu dès l'installation des premiers d'entre eux dans la région abidjanaise, au cours des années trente, la protection du

gouverneur Reste qui avait vu opérer certaines de leurs "compagnies" sur le littoral béninois lorsqu'il y était en poste (cf. Surgy, [1965], fasc.1 : 2). Surtout, la réputation des "Togolo-Dahoméens" auprès du colonisateur était toute différente de celle des "Ghanéens", s'agissant-là d'une population relevant de l'AOF, qui plus est fortement scolarisée, au sein de laquelle pouvaient donc être recrutés de parfaits auxiliaires du commerce et surtout de l'administration française : d'une certaine façon, les prendre pour "moniteurs" en vue de faire naître une pêche "modernisée" dans les villages ivoiriens de la côte, c'était utiliser dans un secteur économique particulier une compétence qui leur était plus généralement attribuée parmi les résidents "aofiens"[3] .

La reconnaissance de telles compétences dans le secteur particulier de la pêche doit notamment être mise en relation avec la permanence des pêcheurs ewe dans la région abidjanaise alors même que la flottille chalutière et sardinière s'y développait : cette permanence serait le signe, aux yeux des auteurs contemporains, d'une certaine ouverture sur la modernité, signe encore renforcé par la participation directe (et effective) des Ewe à l'essor de cette même pêche "industrielle", que ce soit en lui fournissant de la main-d'œuvre pour la production ou des transformatrices pour l'écoulement de celle-ci, et ce dès la naissance de la première entreprise de pêche métropolitaine, celle de Foulon. Sont ainsi aisément opposés aux pêcheurs ewe à la senne de plage, les pêcheurs fante dont les techniques (filets dormants et filet encerclant à sardinelles) paraissent dans l'incapacité de faire face à la concurrence de la flottille du port. Et cette ligne de partage en vient aussitôt à être rapportée aux "coutumes" propres à ces groupes de pêcheurs. Au contraire de l'organisation de type associatif prévalant alors parmi les pêcheurs fante, dont l'une des caractéristiques serait la soumission des rapports de travail aux relations de parenté, les unités de pêche ewe à la senne de plage sont considérées comme "atteignant le niveau de la moyenne entreprise" (Surgy, 1969, vol.2 : 9) et peuvent être qualifiées de "compagnies" (Lassarat, 1958 : 33) : leurs équipes, plus importantes que celles des fante, constituées sur la base d'un contrat liant la main-d'œuvre au propriétaire des engins, se seraient pour leur part émancipées des relations caractéristiques de la société villageoise "traditionnelle".

---

3. Le qualificatif "aofien" était couramment utilisé durant la période coloniale pour désigner les ressortissants de la Fédération de l'AOF.

L'apparition d'une flottille sardinière et chalutière au port d'Abidjan se traduit ainsi, dans l'ordre du discours, par une lecture des évolutions en cours en termes de blocage de la tradition face à la modernité dont les techniques de pêche seraient révélatrices.

Significativement, c'est de cette période que datent les premiers projets de "modernisation" de la pêche "artisanale" entrepris dans le cadre de la section (devenue ensuite sous-direction) des pêches créée précisément dans les années cinquante. Mais, tout aussi significativement, les tentatives faites pour introduire la pêche à la senne de plage sur le "modèle ewe" furent des échecs.

D'une part, ce n'est pas seulement grâce à une technique, la senne de plage, dont l'évolution locale renforçait alors effectivement le caractère non sélectif en réponse à l'accroissement de la pression sur les stocks, que les unités de pêche ewe sont parvenues à se maintenir, tant bien que mal, dans la zone abidjanaise; mais aussi, peut-être surtout, grâce aux ressources que les femmes ewe ont tiré du contrôle de la commercialisation des débarquements sardiniers du port et de la prépondérance qu'elles ont ainsi acquise sur un marché abidjanais alors en pleine expansion.

D'autre part, si le maintien de ces unités a bien quelque chose à voir avec l'organisation interne des équipes, c'est notamment en ce que celle-ci a permis alors de contrebalancer la baisse des rendements par une pression accrue sur la main-d'œuvre, que ce soit par l'adoption de systèmes de répartition des dépenses et de partage des recettes de plus en plus favorables à la rémunération du capital ou que ce soit par l'allongement de la durée des contrats; loin d'avoir été le pur produit d'une rupture avec l'univers lignager, comme voulait le croire les "développeurs" du moment, ce renforcement du fonctionnement capitalistique des unités ewe, il est vrai pas aussi poussé au même moment dans le pays d'origine et lié à l'émergence locale d'une propriété individuelle des moyens de production, s'est en fait appuyé idéologiquement sur la référence lignagère en vue d'assurer sa légitimation en maintenant la main-d'œuvre recrutée au Ghana dans une position de "fils du filet" (et non de simples salariés) vis-à-vis des propriétaires d'engins établis en Côte-d'Ivoire. Délicate à établir en terre étrangère (ivoirienne) pour les porpriétaires ewe de sennes de plages, comme l'attestent les importantes fuites de main-d'œuvre auxquelles ceux-ci ont dû alors faire face, une telle exploitation était encore plus difficilement tolérable dans le contexte des villages côtiers alladian et nzima où l'économie de plantation était en train de produire de nouveaux rapports sociaux et économiques.

L'économie de plantation villageoise[4] s'était développée à partir des années vingt dans l'arrière pays oriental de la colonie, où elle était apparue aux populations de la région, en premier lieu aux Anyi, comme un moyen de "répondre aux exigences administratives dans les moins mauvaises conditions possibles" (Chauveau et Dozon, 1985 : 71). Elle s'est progressivement imposée comme le moyen de reproduction privilégié (économiquement mais aussi socialement et politiquement) des sociétés locales ivoiriennes tout en produisant en leur sein de nouvelles formes sociales. Son expansion a connu une forte impulsion dans les années cinquante après l'abolition du travail forcé et avec la hausse des cours du cacao et du café. En sorte que Marc Augé (1969 : 140) est en mesure d'écrire au sujet des Alladian, à la fin des années soixante : "on peut dire avec quelque approximation que de pêcheurs ils sont devenus planteurs".

Significativement, la référence des classifications ethniques à un "groupe lagunaire" incluant l'ensemble des populations côtières de la moitié est du pays (dont les Alladian) et qui prévalait, on l'a vu, au début du siècle, tend à disparaître au profit de son intégration à "l'ensemble akan" (dont se revendiquent Anyi et Baoulé, archétypes de la figure de l'Ivoirien planteur) opposé à "l'ensemble krou" de l'ouest forestier toujours disqualifié (un ouest où l'avancée du front de colonisation baoulé commence alors à prendre de l'ampleur). Non que les cultures pérennes aient *stricto sensu* détourné ces côtiers orientaux de la pêche mais leur essor s'est inscrit dans un ensemble de processus socio-économiques au sein desquels les activités halieutiques ont été pénétrées de contenus nouveaux. De ce point de vue, il vaudrait mieux dire que la pêche, revalorisée un temps dans un contexte de crise de reconversion engendré par le démantèlement du système d'échanges auquel les traitants alladian participaient activement au XIX^{e} siècle, a tendu à redevenir une activité économiquement plus marginale ou, plus exactement, à devenir une activité dont la pratique était socialement dépendante des succès ou échecs rencontrés dans d'autres sphères économiques.

Le développement d'une économie de plantation villageoise sur le littoral alladian (sur la base de caféiers puis surtout de cocotiers) a introduit une logique de capitalisation par la formation de patrimoines fonciers individualisés et a nécessité l'emploi de plus en plus généralisé d'une

4. Par opposition à l'économie de plantation de type agro-industriel, également présente en Côte d'Ivoire mais dont le poids relatif était faible.

main-d'œuvre rémunérée dont le recrutement demandait le dégagement de surplus monétaires. Dans ce cadre "si conservatisme il y a, c'est celui des individus à qui leur situation lignagère a permis de s'approprier, avec les plantations, un bien durable dont le produit n'est pas redistribué mais peut s'investir dans d'autres biens "modernes", tels que concessions en ville ou moyens de transport" (Augé, 1970a : 297); ce produit pouvait aussi être utilisé à renforcer le mouvement de scolarisation des enfants en vue de l'insertion d'un dépendant dans le salariat urbain, dans le fonctionnariat notamment, pouvant ainsi permettre à terme des transferts monétaires renforçant l'assise des planteurs demeurés au village. L'étroitesse des terroirs exploitables conduisait rapidement à une situation de blocage renforçant les tensions créées : une enquête réalisée en 1964 (Ecole de la statistique, 1966) montrait déjà que les plus grands planteurs étaient aussi les plus âgés, appartenant à une génération qui contrôlait les plantations et tendait à exclure les plus jeunes de l'accès à la terre; ceux-ci n'avaient d'autre choix que d'émigrer en ville ou de demeurer, peu nombreux, sur place où ils ne pouvaient aspirer au mieux qu'à l'exploitation d'une parcelle de taille réduite; significativement ce sont aussi ces deniers que l'on voit alors persister dans la production halieutique.

Or, au même moment, les activités de pêche telles qu'elles s'étaient développées au début du siècle dans cette région se trouvaient profondément perturbées : à l'essor d'une flottille industrielle (entraînant pression accrue sur les stocks et destructions d'engins, restreignant la panoplie des techniques employées) s'ajoutaient, d'une part, l'importance des débarquements sardiniers au port dont les bas prix étaient attractifs pour les populations urbaines et, d'autre part, la restructuration des circuits commerciaux, notamment autour des réseaux dyula participant activement à l'écoulement de la production du port dans l'intérieur du pays, sans pour autant se retirer des échanges portant sur le poisson importé du Mali. A ces nouvelles conditions de réalisation des activités de pêche ont répondu certaines innovations villageoises, techniques et organisationnelles : l'adoption d'engins collectifs et actifs, visant en particulier la capture de petites espèces, et dont la mise en œuvre nécessitait la formation d'équipes, au contraire des engins passifs principalement utilisés jusque là. Outre l'adoption du filet encerclant à sardinelles sur le modèle fante, abandonné dès la fin des années cinquante, est intervenue dans ce contexte la diffusion de la senne de plage dont l'initiative était en fait villageoise et que les autorités administratives n'ont fait finalement que relayer, dès

le début des années soixante, dans le cadre de coopératives agricoles, voyant là un moyen de stabiliser la population des villages du littoral. Si l'on précise que l'initiative villageoise en question émanait pour l'essentiel de grands planteurs, on comprend qu'elle apparaissait avant tout comme la transcription halieutique d'une assise économique déjà établie. Ces détenteurs de filets ne sont pas parvenus à fixer la main-d'œuvre villageoise qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur position dans la hiérarchie lignagère et dans la stratification socio-économique liée au développement des plantations : la situation de cadets des jeunes appelés à travailler sur ces filets tendait à se transformer dans ce cadre en une condition de manœuvres quasi-perpétuels au profit de quelques uns et sans bénéficier d'aucun des recours qu'aurait pu laisser ouverts l'établissement de relations contractuelles. Les coopératives encadrées par des pêcheurs "togolo-dahoméens" n'ont pas échappé à de telles tensions, aboutissant à leur dissolution.

Le développement de la communauté alladian établie à Port Bouët, à proximité d'Abidjan, pour la pêche du requin (alors que les migrations de pêcheurs vers d'autres points du littoral se ralentissaient nettement depuis la seconde guerre) n'était somme toute que le corollaire de cette situation : bénéficiant d'un débouché spécifique, s'y rencontraient des propriétaires d'engins qui, loin d'appartenir à "l'élite", étaient à la recherche de revenus permettant d'assurer l'entretien d'une petite exploitation au village et des jeunes, exclus de la propriété foncière, trouvant là la possibilité de contrats de pêche sur une base plus contractuelle que ne le permettaient les relations intra-villageoises (cf. Augé, 1970b). Quant aux propriétaires alladian de sennes, ils ont, pour certains, vendu leurs filets et, pour d'autres, se sont réorientés vers l'emploi d'une main-d'œuvre rémunérée extérieure à la société villageoise, dont le recrutement était facilité par les problèmes rencontrés par les unités fante et ewe elles-mêmes mais dont l'instabilité était importante.

Comparable en différents points à la situation se développant en lagune Ebrié (cf. Verdeaux, 1981 et 1988), ce recours à une main-d'œuvre étrangère par les Alladian s'est accompagné de l'accueil d'unités ghanéennes (constituées, en particulier ici, de sennes ewe) c'est-à-dire d'unités en mesure d'assurer localement un meilleur approvisionnement en poisson des villageois et employés des plantations (de plus en plus problématique dès les années soixante) mais aussi de pourvoir en main-d'œuvre les propriétaires alladian de grands filets. Ainsi, tandis que la pêche maritime des villageois tendait à être marginalisée, ne subsistant que sur une base indi-

viduelle et comme activité complémentaire, les propriétaires ewe de senne de plage établis en Côte-d'Ivoire commençaient à s'implanter à l'est du canal de Vridi, non seulement parce que cela leur permettait de s'éloigner de la zone où les mouvements des bateaux du port gênaient leurs activités - tout en demeurant à proximité du marché abidjanais - mais aussi en réponse à une demande alladian émanant des autorités villageoises.

Ce qui apparaît globalement comme un désengagement des Ivoiriens à l'égard des activités halieutiques est donc loin d'être le pur produit du développement d'une flottille sardinière et chalutière au port, lequel aurait en quelque sorte nivelé la position des sociétés côtières vis-à-vis de l'exploitation maritime, les Alladian rejoignant finalement les Krou en tant que non-pêcheurs. Pour autant, ce désengagement fournit bien, dans l'ordre du discours, une base objective au courant de folklorisation de la pêche piroguière maritime en référence à un pôle industriel. Émerge ainsi une figure pour le moins hybride de la tradition qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Dans la modernité ivoirienne que symbolisent tout à la fois le port d'Abidjan et le "miracle" économique né du développement de l'agriculture d'exportation, l'Ivoirien-planteur ne saurait se prévaloir de quelque "tradition de pêche", son "attachement à la terre" s'y opposant manifestement. Mais, à l'inverse, la pratique de la pêche maritime en vient à être prise comme un "trait culturel" parmi d'autres pour caractériser le passé révolu des sociétés ivoiriennes du littoral, pratique "traditionnelle" rendant plus évidente encore la modernité du présent. Cette seconde figure de la tradition, déjà apparue dans les années soixante - et les travaux d'ethnologie classique y ont participé au même titre que les travaux plus techniques manifestant un souci d'inventaire avant disparition -, ne se verra pourtant assigner une valeur proprement politique que plus tard. Entre temps l'État ivoirien, désormais indépendant, doit s'attacher à manifester sa puissance entrepreneuriale pour intégrer la pêche industrielle, jusque là métropolitaine, au tissu économique ivoirien.

L'Etat-entrepreneur, la stigmatisation des pêcheurs étrangers et le redéploiement des pêcheurs fante et ewe

Les années soixante-dix voient en effet s'affirmer, en Côte-d'Ivoire, la montée en puissance d'un Etat-entrepreneur, celui-ci se trouvant placé au centre de la question industrielle et, intrinsèquement liée à elle, de

l'ivoirisation. Le secteur de la pêche n'y échappe pas qui voit se constituer une chaîne de froid à l'initiative de l'État, dont les armateurs ne parviendront pas à tirer le profit attendu (s'extraire de leur dépendance à l'égard du secteur "informel" pour le traitement et la commercialisation de leur production) et dont les effets consisteront plutôt à permettre la croissance rapide des importations à bas prix de poisson congelé. L'intervention étatique se traduit aussi par la création dès 1966 de la SIPAR, Société de pêche et d'armement, au sein de laquelle l'État détenait près de 60 % du capital. Initialement conçue comme le premier élément d'une politique d'ivoirisation et de modernisation des flottilles du port, l'action de la SIPAR s'est essentiellement concentrée sur le lancement en, 1970, d'un armement thonier ivoirien. Celui-ci rassemblait, aux yeux de l'État, les avantages de constituer une exploitation moderne par excellence (flottille à haute technicité, à long rayon d'action), de débarquer un produit à haute valeur commerciale pour l'exportation, enfin d'animer un secteur de transformation industrielle local, celui de la conserverie ; qui plus est, l'ouverture du port avait rapidement fait d'Abidjan un pôle attractif pour les flottilles thonières étrangères (notamment française et américaine), démontrant la rentabilité de ce secteur économique où la pénétration ivoirienne ne pouvait s'opérer qu'au prix d'investissements lourds, inaccessibles au secteur privé. Course au gigantisme, problème d'accès aux eaux ouest-africaines étrangères se sont conjugués à l'effondrement des cours mondiaux du thon et à la baisse des captures (conduisant à un redéploiement de la pêche thonière dans l'Océan Indien à partir de 1983), pour aboutir au dépôt de bilan de la SIPAR fin 1985.

Au delà de ces différents facteurs, cet échec révèle plus largement la forte dépendance de ce secteur vis-à-vis de l'étranger, particulièrement des intérêts français, tant pour la gestion de la flotte que pour le traitement et la commercialisation des débarquements. Mais, en cela, l'armement thonier n'est finalement que la figure exemplaire, poussée à son extrême, des flottilles chalutières et sardinières du port d'Abidjan approvisionnant pour leur part le marché intérieur ivoirien : composées d'armements de droit local, la part des capitaux français y est toujours, en 1985, d'après la Centrale des Bilans, supérieure à 60 %. Et cette exemplarité est soigneusement entretenue, de l'intérieur pourrait-on dire, dans la construction des agrégats comptables ou statistiques où le secteur thonier (y compris après la disparition de la SIPAR, lorsque les conserveries d'Abidjan dépendent entièrement de débarquements étrangers) joue le rôle de pôle de référen-

ce dans la définition d'une pêche "industrielle". En fait, au sein de celle-ci, la flottille sardinière et chalutière pourrait fort bien être qualifiée, dans d'autres contextes, d'artisanale, à tout le moins semi-industrielle, et elle dépend largement pour le recrutement de sa main-d'œuvre comme pour le traitement (fumage) de sa production pélagique d'agents issus du secteur piroguier (et conservant souvent des liens avec celui-ci).

Toujours est-il qu'industrielle, elle est intégrée au jeu de la régulation étatique par opposition à une pêche "artisanale" qui ne l'est pas, étant conçue comme disparue ou en voie de l'être. Et, de ce point de vue, l'intervention étatique n'a pas été vaine : elle a permis de superposer, sinon dans les faits, du moins dans les représentations, à la catégorie "industrielle" l'identification "ivoirienne".

L'opposition établie dans les années cinquante entre une pêche industrielle, parce que métropolitaine, et une pêche dès lors artisanale et africaine tend ainsi à être pourvue de nouveaux contenus au cours des années soixante-dix et quatre-vingt dans le cadre de l'ivoirisation étatique. La stigmatisation des pêcheurs étrangers, particulièrement ghanéens, dans le secteur piroguier, par suite de la révélation de Vridi en est l'aboutissement logique. Quant à l'effet de révélation, il est d'autant plus fort que le développement spectaculaire de la pêche piroguière à Vridi au début des années quatre-vingt est plus particulièrement le fait de pêcheurs fante, ceux-là mêmes qui, dans la phase précédente, avaient été vus comme typiquement représentatifs d'une pêche artisanale vouée à l'extinction.

Le repli dans l'ouest ivoirien de ces pêcheurs, identifiés dès le début du siècle comme "Gold-Coastiens", s'il les avait conduits à être "*t*otalement déconsidérés" (Berron, 1980 : 218), ne leur avait pas moins permis d'expérimenter et consolider certaines innovations, là aussi techniques et organisationnelles ; elles ont été adoptées non en réponse aux incitations de "modernisation" du Service des pêches ivoirien mais bien plutôt grâce à la mobilisation des ressources (économiques et aussi sociales) liées aux relations construites localement et avec le pays d'origine, entre pêcheurs pour la constitution des unités de production mais aussi entre hommes pêcheurs et femmes commerçantes. Qu'il s'agisse de la motorisation des pirogues amorcée dans les années cinquante ou de la diffusion de la senne tournante à partir des années soixante-dix, d'ailleurs liées l'une à l'autre, elles sont présentées par les intéressés comme des réponses à la crise traversée localement mais aussi comme introduites à partir du Ghana. Elles s'inscrivent en outre dans un processus où les formes d'organisation asso-

ciative des unités de pêche, unités à propriété collective conçues pour la migration depuis le pays d'origine et dont le financement était généralement assuré par des femmes du Ghana, donnent finalement lieu à la constitution locale d'unités à propriété individuelle, où la main-d'œuvre n'en reste pas moins plus étroitement intéressée aux résultats de la pêche que dans les unités ewe. Sans que de telles unités rompent totalement avec les ressources financières mobilisables au Ghana, leur apparition s'accompagne d'un renforcement du rôle des femmes, fumeuses et vendeuses de poisson établies localement, en tant que pourvoyeuses de crédit, rôle qu'elles tiennent d'autant mieux que l'ancienneté de l'implantation fante a permis à certaines d'accroître leur assise financière en s'extrayant du même coup de leur statut initial de simples épouses de pêcheurs (pouvant par exemple se prévaloir davantage d'être venues comme filles d'une fumeuse, récupérant ensuite le réseau commercial de celle-ci et y plaçant leurs propres filles en vue de son extension). Par ailleurs, la progression de la propriété individuelle des engins et le relatif élargissement de la marge de manœuvre des femmes vis-à-vis des pêcheurs ne se sont pas effectués au seul profit d'une pêche motorisée à la senne tournante mais participent du développement local d'une pêcherie diversifiée où coexistent, et se trouvent souvent associées, petites unités familiales et unités plus capitalistiques, rarement spécialisées dans l'utilisation d'un seul engin (cf. Delaunay, 1991). Enfin, s'il y a bien ré-installation des pêcheurs fante dans la zone abidjanaise au cours de la dernière période, celle-ci est indissociable de l'intensification de leur présence sur l'ensemble du littoral ivoirien, y compris dans l'ouest où ils tirent profit du désenclavement de la région et de l'augmentation de sa population sous le double effet de l'avancée du front pionnier des plantations et de l'action étatique qui entend "mettre en valeur", par le lancement de grands projets de développement, l'ouest forestier marginalisé par la polarisation économique dont avait bénéficié l'est depuis la période coloniale.

Dans ce contexte, l'essor de Vridi correspond à l'opportunité que les pêcheurs fante ont su saisir de produire des sardinelles à bas prix à proximité immédiate d'un marché abidjanais important en lui-même et ouvert sur l'intérieur du pays, en un temps où la pêche sardinière du port était en difficulté, ce que confirme l'analyse des stratégies de pêche fante conduite par J.M. Ecoutin (1992) à Vridi même.

Mais il est important de bien voir que la localisation même de Vridi est à la confluence de différents mouvements, ni linéaires ni univoques :

entre l'ouest et l'est ivoiriens (contrairement à l'idée d'une "conquête de l'ouest" à partir d'Abidjan), entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire (conformément cette fois à l'idée dominante), notamment sous la forme de migrations saisonnières ou temporaires, mais aussi entre pêches lagunaire et maritime et surtout entre pêches industrielle et piroguière. En effet, ce sont des pêcheurs demeurés dans la région abidjanaise, souvent nés sur place ou venus enfants avec leurs parents (eux-mêmes pêcheurs piroguiers ou fumeuses de poisson), qui ont pris l'initiative de la ré-installation d'unités piroguières fante à Abidjan, généralement après avoir travaillé dans des équipages au port; parti de Port Bouët, quartier périphérique du grand Abidjan où résident aujourd'hui de nombreux matelots, et en cela renouant avec une longue histoire (l'établissement des premiers pêcheurs fante à Bassam dès le début du siècle, puis, à partir de là, à Port Bouët dans les années trente), ce mouvement conduit à la création de nouveaux établissements fante au coeur même de l'agglomération abidjanaise (quartiers Blohorn et Zimbabwe) et à sa périphérie (Vridi). Le développement de Vridi, aussi spectaculaire qu'il ait pu paraître, ne peut être isolé de cet ensemble. Qui plus est, son expansion aura été de courte durée : les migrations temporaires et saisonnières, qui sont essentiellement responsables de la croissance de l'occupation fante dans les années 1983-85 (cf. Ecoutin, 1992), se ralentiront dès que la conjoncture écologique mais aussi économique sera moins favorable. Par contraste, à la fin des années quatre-vingt, la pêcherie développée dans le quartier Zimbabwe, plus diversifiée, se maintient et même se développe, les pêcheurs fante saisissant ici la possibilité de se trouver à la croisée de différents circuits commerciaux, ceux animés par leurs épouses pour l'écoulement des sardinelles et ceux des mareyeurs du port pour les plus grosses espèces.

En outre, Vridi s'est également trouvé intégré à un autre mouvement, concernant cette fois les pêcheurs ewe; ils sont les premiers à s'y être établis, d'abord quelques uns comme pêcheurs à la senne de plage puis, plus nombreux, pour y travailler eux-mêmes à la senne tournante : ils ont constitué l'essentiel des unités recensées jusqu'à la fin des années soixante-dix, avant l'arrivée massive d'unités fante, et sont vraisemblablement à nouveau dominants aujourd'hui, ayant développé là une pêcherie plus stable que celle des pêcheurs fante. Qui plus est, au contraire de ces derniers, leur utilisation de la senne tournante demeure limitée à cette localité au sein de la diaspora ewe : elle y est essentiellement le fait de pêcheurs qui, ayant antérieurement travaillé dans des unités à la senne de plage, ont

acquis, grâce à des emplois sur des bateaux du port, savoir-faire et capital investis dans l'achat d'un nouvel engin pour lequel ils revendiquent une invention locale (et non une importation ghanéenne) ; leur sortie de la pêche industrielle, sans être toujours complète, est pour partie volontaire et pour partie contrainte par la politique d'ivoirisation des équipages (laquelle élargit également le volant de main-d'œuvre mobilisable sur place de jeunes ewe dans l'attente d'un embarquement hypothétique). Par ailleurs, la spécialisation dans la senne tournante n'est ni totale ni irréversible pour ces pêcheurs : son emploi à Vridi s'inscrit davantage dans la logique de la pêche à la senne de plage dont elle constitue une sorte de complément, qu'elle ne représente une véritable innovation ; les unités ewe de Vridi ont en effet développé des stratégies de pêche sans espèce-cible (cf. Ecoutin, 1992) et leur fonctionnement socio-économique s'apparente étroitement à celui des unités à la senne de plage.

Dans ce cadre, l'implantation à Vridi renvoie à un déplacement plus général du centre de gravité de la pêche ewe, déjà amorcé dans la phase précédente, marqué notamment par une occupation plus nette du littoral alladian au détriment du secteur de Port-Bouët et Grand-Bassam, à l'est immédiat d'Abidjan, où s'étaient concentrées leurs unités depuis les années trente et où ne subsistent aujourd'hui que quelques sennes à l'activité occasionnelle. Il n'en reste pas moins qu'en procédant de la sorte, les Ewe manifestent leur souci de conserver un accès privilégié au marché abidjanais dont le contrôle avait en grande partie soutenu leur activité, partant leur réputation, dans les années cinquante et soixante. Pour autant, cette implantation relève aussi de certaines mutations internes. En premier lieu, l'expansion à l'est du canal de Vridi répond pour partie à la baisse des rendements de la pêche à la senne de plage à proximité du port mais correspond aussi à la constitution d'un groupe de nouveaux propriétaires (de sennes de plage et de sennes tournantes) à la recherche d'un espace d'implantation propre qui leur permette de s'extraire de la tutelle des pionniers de l'expansion, leurs anciens employeurs. D'autre part, les fumeuses de Vridi tendent à prendre le pas sur les femmes ewe s'approvisionnant auprès des sardiniers du port ; la position de ces dernières se fragilise sous l'effet de l'intrusion croissante de nouveaux acteurs (en particulier dans la logique de l'ivoirisation) et aussi des réaménagements de la pêcherie (meilleure concertation des armateurs pour soutenir les prix de vente de leur produit au port, disparition des unités à la senne de plage du secteur de Port Bouët auxquels étaient également liées ces fumeuses) qui réduise

leur capacité financière propre et les rendent plus dépendantes des grossistes écoulant le poisson fumé.

A ces évolutions récentes, faisant suite aux échecs rencontrés dans les années soixante lors des tentatives de diffusion de la senne de plage, les pêcheurs ewe ont perdu leur réputation auprès des développeurs. Ce ne seront plus eux qui sont pris comme modèles dans le cadre du projet de développement d'une pêche semi-industrielle dans le sud-ouest, mais des Sénégalais. Quant aux Ivoiriens, ils demeurent assignés au destin de "pêcheurs occasionnels", selon les classifications du moment; de fait, ni sur la côte krou ni en pays alladian, la pêche n'est aujourd'hui totalement abandonnée même si de nombreux villages dépendent de l'extérieur pour leur approvisionnement en poisson; pour le reste, les incitations étatiques dans le sud-ouest n'ont guère attiré que quelques capitaux ivoiriens émanant d'agents dont les intérêts étaient extérieurs à la pêche, ce qui n'est pas allé sans poser rapidement des problèmes de gestion au sein du GVC de San Pedro ainsi constitué; et si les autorités peuvent se prévaloir d'un recentrage de celui-ci sur les pêcheurs et mareyeurs de poisson frais, elles ne faisaient que formaliser des pratiques, certes récentes et limitées aux grands centres urbains, mais déjà existantes.

A l'issue de ce long détour couvrant le XX^{e} siècle, Vridi apparaît bien comme un révélateur, une sorte de concentré historique où se manifestent aussi bien les manières de penser la pêche en Côte-d'Ivoire que les stratégies locales des sociétés de pêcheurs. Le développement de la pêche piroguière à Vridi a pris valeur de révélation précisément parce qu'il s'est trouvé investi tant par la logique "commerciale" des pêcheurs fante en Côte-d'Ivoire au fil du siècle (dont la mobilité spatiale et organisationnelle est un élément central de leur expansion) que par la logique de type "big men" des pêcheurs ewe en terre ivoirienne (associée à une plus grande permanence), manifestant les uns et les autres leur capacité propre à maîtriser des réseaux sociaux et économiques nécessaires à la reproduction d'une activité marginalisée au sein du modèle de développement national et dont les Ivoiriens tendent dès lors à être exclus. Mais il est aussi révélation en ce qu'il concentre les représentations qui, faites d'assignations et d'occultations, ont façonné, tout autant que les pratiques, la filière pêche ivoirienne depuis le début du siècle.

Du même coup, le développement de la pêche piroguière déborde largement le cas de Vridi tel qu'il avait été appréhendé, au moment où il avait posé problème, par les chercheurs et planificateurs : ni linéaire ni

mécaniquement induit par les évolutions structurelles, ce développement s'inscrit dans un ensemble de processus qui, loin de relever d'une prétendue tradition prédonnée, se construisent en des configurations particulières au fil des contextes. Ces derniers ne sont pas seulement halieutiques mais globaux, c'est-à-dire à la fois socio-politiques, économiques et idéologiques ; au sein de ceux-ci les groupes concernés ont toujours eu à arbitrer entre différentes opportunités, à la fois contraintes par la globalité ivoirienne en cours d'élaboration et propres aux différents ensembles d'acteurs. De ce point de vue, la valorisation du planteur ivoirien, à laquelle est associée, par inversion, l'image du Ghanéen pêcheur, est bien elle-même une construction historique ; elle fait dès lors apparaître les migrations des pêcheurs fante et ewe en Côte-d'Ivoire comme partie prenante de la structuration d'un espace socio-politique ivoirien.

Epilogue : recompositions socio-politiques et redécouverte de la pêche autochtone

La structuration de l'espace socio-politique national ivoirien est inséparable du développement de l'économie de plantation qui apparaît comme le "creuset d'une "société civile" ivoirenne" (Chauveau et Dozon, 1985 : 67). Ce développement s'est traduit par l'avancée d'un front pionnier de l'est vers l'ouest, faisant des migrations "le mode de reproduction obligé des exploitations cacaoyères" (Chauveau et Léonard, 1995 : 82). A ce titre, et du fait de l'emploi généralisé d'une main-d'œuvre rémunérée d'origine allogène dont l'attraction était notamment assurée par la possibilité de cession de parcelles de terres, l'économie de plantation forme un espace privilégié de négociations des relations entre autochtones et allochtones, relations dont relèvent également les activités de pêche. Aussi longtemps que la terre est demeurée abondante,cette économie a privilégié la figure de l'allochtone, sur laquelle Houphouët Boigny a fondé une partie de sa légitimité en lançant le slogan "La terre appartient à celui qui la met en valeur". En cela, il n'y a pas eu à proprement parler rupture avec la période coloniale : outre que l'émergence d'une identité nationale demeure marquée par les positionnements induits par un développement colonial inégal selon les régions (opposant un est akan, objet de nombreuses attentions, à un nord pourvoyeur de main-d'œuvre pour les planteurs du sud, et

un ouest à coloniser, l'enclave krou devenant la dernière réserve foncière à conquérir), les pratiques et représentations coloniales valorisaient elles aussi l'allochtone ou l'étranger africain comme le meilleur auxiliaire de son action et avant-garde du progrès auprès de populations forestières dont la disqualification était à la mesure de leur résistance à l'ordre colonial. Il est significatif à cet égard que les autorités aient, tout au long du siècle, mesuré l'investissement des Ivoiriens dans les activités de pêche à l'aune des performances attribuées à des pêcheurs étrangers, pris dès lors comme modèles ou moniteurs dans les projets de "modernisation".

Il est tout aussi significatif qu'à la fin des années quatre-vingt, alors même que la crise du "modèle ivoirien" est devenue évidente, les revendications d'autochtonie se fassent plus fortes, revendications dont s'emparent à la fois l'opposition, lorsque le problème de la succession d'Houphouët commence à se poser, puis le pouvoir, après la disparition de celui-ci (sur cette évolution et ses implications, voir Dozon 1994 et Delaunay, 1994). Or c'est précisément dans ce contexte que prend place un épilogue donnant la pleine mesure des manipulations idéologiques et politiques de la "tradition".

Dans le cadre d'une réorientation du projet de développement des pêches dans le sud-ouest, l'État en vient à (re)découvrir des pêcheurs autochtones traditionnels sur lesquels son action devra désormais s'appuyer. Le document émanant de la DCGTx note en effet que "Dans le secteur des pêches maritimes artisanales ivoiriennes, il est très peu de non-professionnels (...). Il demeure cependant quelques dizaines (2 à 4 centaines ?) de pêcheurs autochtones dans le Sud-Ouest, à n'avoir pas franchi le passage entre la pêche de subsistance et la pêche professionnelle économique. Il s'agit là d'un groupe intéressant dans la mesure où une action en sa faveur éviterait à la RCI de perdre l'expérience et l'habitude à la mer des rares nationaux à concurrencer les étrangers dans ses propres eaux" (DCGTx, 1988, annexe 2 : 26). A la "révélation" de Vridi, stigmatisant le rôle des Ghanéens, est donc opposée une pêcherie autochtone, dont l'"ivoirité" est dès lors attestée par son caractère "non akan", conduisant d'ailleurs au passage à la réactivation d'une autre catégorie ancienne, celle des "Lagunaires", dont il est dit qu'il n'ont "plus guère de tradition halieutique maritime" (*id.*, annexe 3 : 43). Dans le même temps, les halieutes ayant travaillé en lagune Ebrié sont pour leur part amenés à reconsidérer les catégories sur lesquelles étaient fondée la collecte de statistiques de pêche et à remettre en cause les chiffres de production qui les avaient

conduits à prendre en considération les seuls prélèvements de la pêche collective. La pêche individuelle, dont les acteurs avaient déjà été identifiés comme autochtones et traditionnels, est désormais qualifiée de "pêche aux petits métiers" (Lae et Hie Dare, 1989) et ses débarquements évalués finalement à 48 % de la production lagunaire totale en 1978 et 1979 (Lae *et al.*, 1991). Si l'on rappelle que le suivi des unités de pêche de Vridi avait été initié à un moment où les filets collectifs se voyaient attribuer 75 % des débarquements lagunaires, on perçoit la contingence de la révélation de Vridi elle-même.

Dans l'un et l'autre cas, force est de constater que les renversements opérés s'inscrivent à l'interface des enjeux propres aux contextes locaux et globaux ivoiriens et des balancements idéologiques entre populisme et misérabilisme (évoqués au début de ce texte) auxquels participent aussi bien les acteurs étatiques que les acteurs scientifiques. On pourrait ajouter que les groupes de pêcheurs ne demeurent pas extérieurs au processus de sécrétion de traditions qui apparaissent comme autant de constructions identitaires et de positionnements face aux catégories fluctuantes des opérateurs de développement et des politiciens.

2

Des poissons et des hommes : pêcheurs, chercheurs et administrateurs face à la pêche au Maasina (Mali).

Claude FAY

"Primesautiers et têtus, les Bozo ne manquent pas d'analogie avec nos bas-bretons et, tout comme ceux-ci, pour les diriger, il faut savoir les prendre. Très longtemps soumis, il leur viendra assez brusquement l'envie de faire un "coup de tête". Il s'agit alors de savoir donner, à l'instant opportun, le "coup de barre" redresseur et, surtout, ne pas sembler hésiter. Et, "remâtés", ils seront les premiers à rire de leur échauffourée"(Perron, 1929, 619).

"Fille du fleuve, l'âme des Bozo est le reflet de leur vie... leurs contes et leurs chants sont pleins de la mélancolie des eaux" (Ortoli, 1936, 178).

Paysans bornés mais sages, frondeurs mais rieurs, nostalgiques poètes du fil de l'eau... Les premières assignations d'identité coloniales tournent entre les trois pôles du ruralisme, de l'exotisme et, au moins implicitement, du nomadisme. D'autres suivront.

Les Bozo forment le principal groupe de pêcheurs du Delta central du Niger, au Mali. Le terme "bozo" est un hétéronyme -péjoratif- d'origi-

ne *bambara*. Les intéressés se nomment *Tié* (pour les populations du sud-Delta) ou *Sorogo*, *Sebbe* -hétéronyme peul- pour les pêcheurs du *Maasina*. Les premiers groupes bozo ont constitué une des premières vagues de peuplement de la région, pêchant principalement en eaux peu profondes et chassant les gibiers d'eau. S'y sont ensuite adjoints et fondus des groupes successifs, de provenances diverses (cf Kassibo, 1983 et 1988 et Fay, 1989a). Le Delta central est une vaste plaine inondable mise en eau par le fleuve Niger. Un ensemble de conditions géo-hydrolo-giques permet à des exploitants spécialistes des eaux de faible ou moyenne profondeur de se livrer, au long du cycle annuel, à des pêches successives sur les rives des fleuves, aux embouchures des chenaux et dans la plaine inondée (en début de crue puis de décrue), puis dans les mares, les lits des chenaux et des fleuves (à l'étiage). Aux séries de bonnes pêcheries successives et distantes exploitables aux différents moments du cycle correspondait un nomadisme saisonnier bozo, les familles se dispersant et se regroupant en unités plus ou moins larges dans des campements successifs proches des lieux de production. Dans la première moitié du XIX^{e} siècle, la *Diina*, l'empire peul de Sékou Ahmadou, fera du regroupement villageois un impératif et une condition à la reconnaissance des finages et terroirs. En résulte une relative sédentarisation, dans les limites des campagnes de pêche, le village apparaissant comme le lieu de regroupement le plus ample, ce principalement pendant la morte saison de pêche, où se conjoignent l'hivernage et la crue[1].

Présentons rapidement les grands principes qui président à l'organisation bozo de la pêche; on reviendra plus tard sur leur genèse et leurs transformations actuelles. Dans chaque groupement territorial de pêcheurs, le maître d'eau bozo (*dyituu* ou *djitigui* ou *jeydo n'diyam* dans les différentes langues) est le plus âgé des descendants (en ligne agnatique) de l'ancêtre fondateur (installé le premier sur un territoire) qui a contracté avec les divinités ou "génies" d'eau le pacte initial permettant la pêche. Ce maître d'eau est donc au centre du groupement de pêcheurs, et a trois prérogatives essentielles : il reconduit annuellement le pacte sacrificiel avec les génies, il décide de la mise en place des pêches annuelles

1. Précisons que les droits sur les eaux restent néanmoins affaire de lignages et non de villages, la Diina, pouvoir pastoral, n'ayant d'ailleurs porté que peu d'attention à l'ordre halieutique et son caractère centralisateur ou "rationnalisateur de l'espace deltaïque" ayant été largement exagéré.

les plus importantes, notamment les pêches collectives d'étiage, et il réglemente l'exercice de la pêche, aussi bien les éventuelles mises en défens locales que les engins permis ou prohibés. Le maître d'eau dispose de pêcheries spécifiques (sur lesquelles il a soit un droit exclusif, soit simplement des privilèges ou des préséances - Fay, 1989b). Mais d'autres lignages sont également des "propriétaires de pêcheries", qu'ils ont obtenues par don (des maîtres d'eau, d'un empire), par héritage ou par alliance matrimoniale, les trois principes pouvant bien évidemment se combiner. Pour certaines de ces pêcheries (certains barrages de chenaux principalement, certains dispositifs de piégeage), les propriétaires perçoivent, de la part des étrangers au lignage ou au village qu'ils y laissent accéder, le *manga-ji* (littéralement "eau du maître" - signifiant concrètement "la part de l'eau", celle qui revient à son maître), représentant un tiers des prises, gage de leur droit éminent, et qui est en partie "renvoyé" aux divinités d'eau dans un grand sacrifice annuel (Fay, 1989b)

L'activité halieutique bozo va connaître en moins d'un demi-siècle deux grandes séries de mutations[2]. D'abord, sous l'effet conjugué d'une série de très bonnes crues, d'une forte demande de marché, et de la diffusion d'un matériel de pêche performant importé par les maisons de commerce coloniales, la production globale va approximativement tripler en vingt ans (1945-65), le secteur va considérablement se monétariser, les pêcheurs s'engager dans une course à l'équipement et à sa rentabilisation. Puis, sous l'effet des vagues de sécheresses successives à partir des années soixante-dix, la production régresse (approximativement de 20 % en quinze ans (Gallais, 1984) et de près de 50 % en trente ans (Laè, 1993), le monde pêcheur se paupérise et ne parvient plus à rembourser ses dettes. Du côté des pêcheurs, ces deux séries d'événements auront notamment pour conséquence le développement et l'exacerbation des conflits fonciers, liés d'abord à l'amplification des migrations intra-deltaïques et aux politiques d'État, puis à la rencontre de ces deux facteurs avec l'assèchement des finages.

Du côté de l'État (colonial d'abord, malien ensuite) et de celui des chercheurs ou experts de divers types qui l'assistent, ces séries d'événe-

2. Diverses analyses de ces deux séries d'évènements ont déjà été effectuées : Gallais, 1967 et 1984; Kassibo, 1988; Fay, 1989b et 1994a... Nous restons donc très allusif, notre objet étant ici d'analyser certaines conséquences pratiques et interprétatives de ces mutations.

ments vont amener à définir de grands objectifs différents, de façon simultanée ou successive : l'intensification de la production, la sauvegarde des stocks, la gestion rationnelle de la pêche, l'autorité de l'État sur le territoire, la paix sociale et foncière, etc. Dans ce cadre, ces différentes instances s'interrogeront sur le monde halieutique, éminemment sur l'ordre de la "coutume" ou de la "tradition", et sur les changements qui les affectent : elles y porteront des regards évaluatifs et normatifs et s'en feront diverses représentations. On définira finalement un ensemble de consignes d'intervention ou de régulation (on entend par là l'ensemble des lois, conventions et directives administratives diverses) qui seront livrées aux administrateurs locaux. Ces consignes articulent deux séries de paradigmes : ceux qui organisent la définition des objectifs souhaitables, ceux qui organisent la représentation des pêcheurs (de la coutume, des instances de blocage ou de résistance à combattre ou à ménager, etc). On a donc affaire à trois niveaux a priori distincts de réalité : le monde pêcheur et ses séries de transformations spontanées (monde non homogène, souvent conflictuel) ; les objectifs de l'État, ses représentations du monde pêcheur et les consignes qu'il diffuse finalement en direction de sa base ; enfin les pratiques concrètes des administrateurs locaux et les pratiques induites "en réponse" par les différents groupes de pêcheurs.

Ces trois niveaux de réalité interagissent évidemment, mais - c'est notre thèse - d'une façon "décalée" et non linéaire. En effet, les représentations que se donnent les États successifs de la nature du monde halieutique et leur définition des objectifs à y poursuivre se font bien "à propos" de ce monde et des problèmes qui y surgissent (accroissement ou baisse de production, conflits fonciers). Mais les analyses concrètes manquent, et les représentations d'État se constituent et évoluent surtout en référence à des stéréotypes culturels d'une part (représentations ethnocentriques du "paysannat", ensuite infléchies par les représentations, elles-mêmes évolutives, du "développement"), politiques d'autre part (également évolutives : coloniales, socialistes à partir de l'Indépendance, puis libérales). Ces représentations et objectifs souvent contradictoires (ce qui s'explique largement par leur soumission à des stéréotypes eux-mêmes hétérogènes) déterminent des consignes qui, "localement", sont le plus souvent difficilement et partiellement applicables, du fait de leur caractère également contradictoire d'une part, de l'insuffisance du personnel d'encadrement d'autre part.

Mais cela ne signifie pas que l'ordre administratif et l'ordre halieutique concret soient indifférents l'un à l'autre. D'une part, certaines des

"consignes", de par leur existence même, ont des conséquences immédiates sur le comportement de certains groupes de pêcheurs (notamment, on le verra, les pêcheurs migrants). D'autre part, et on passe ici à un autre niveau, les divers représentants locaux de l'administration forment une couche sociale dotée d'intérêts propres, d'une représentation propre de son statut et d'une assez grande liberté d'action face au pouvoir central. L'ensemble des consignes et de leurs mises en œuvre possibles constituera donc pour cette couche d'administrateurs un arsenal symbolique (évocation de la loi, des objectifs légitimes) et pratique (possibilité ultime de réprimer) face aux communautés de pêcheurs. Celles-ci, elles aussi non homogènes, se référant d'abord à une "législation traditionnelle" elle-même complexe, sont très attentives aux jeux possibles avec la loi, ou plus exactement avec les principes hétérogènes successifs qu'on leur renvoie (et notamment à l'image qu'on se fait d'eux), ainsi qu'avec les intérêts des administrateurs. C'est à ce dernier niveau que se situe, d'après nous, l'efficacité indirecte des représentation et des politiques d'État. L'ensemble (intérêts des différents groupes de pêcheurs/complexité des principes "traditionnels" évocables/complexité des consignes étatiques évocables/intérêts des administrateurs) définit en effet l'espace sociologique de jeu qui (dé)régule en permanence les pratiques de pêche et en organise les conflits. Les groupes d'intérêts en présence tractent ou s'affrontent dans l'espace défini entre deux contraintes majeures : les diverses évocations légitimes possibles de "la loi" et de "la tradition" (le "pouvoir des paradigmes") d'une part, et les rapports de force concrets, de l'autre.

Plusieurs articles, auxquels on fera largement référence (Fay, 1989b, 1993, 1994a & b), ont déjà été consacrés à la gestion de la pêche, aux conflits et aux stratégies qui s'y illustrent. On insistera donc plutôt ici sur les représentations et objectifs étatiques, leur articulation en "consignes" locales, et sur la nature de l'espace sociologique de jeu ainsi induit. On analysera d'abord (parties 1 et 2), à partir de matériaux originaux, la genèse de ces représentations et objectifs, en soulignant régulièrement l'écart significatif entre les informations-sources et les idéologies qui les ré-informent. On insistera particulièrement (partie 1) sur la période coloniale, qui met en place de façon substantielle la palette des représentations qui joueront dans les contextes ultérieurs. Dans la troisième partie, après avoir rappelé brièvement la complexité des principes locaux organisant l'accès aux territoires de pêche (versus les idéologies de "la coutume"), on examinera le champ défini par leur rencontre avec les paradigmes d'État et le type d'espace stra-

tégique ainsi mis en place, et l'on conclura sur la façon dont les discours scientifiques ont été historiquement "pris" dans ces diverses logiques.

La plupart des matériaux qui étayent notre analyse ont été recueillis entre 1986 et 1990, soit du temps de ce qu'il était convenu d'appeler l'État UDPM, avant les événements qui ont conduit, en 1991, à l'instauration d'une démocratie pluripartite et d'un État de droit en République du Mali (cf. Fay, 1995). Les structures administratives locales concrètes ne sont pas pour l'instant fondamentalement transformées, mais des interventions importantes dans l'ordre du foncier et des modes d'administration ont été depuis mises à l'ordre du jour.

La colonisation : mise en place des paradigmes

Dés 1906, est créé l'Office de Recherche et d'Organisation des Pêcheries de l'AOF, en vue de la mise en valeur coloniale des ressources halieutiques, mais les naturalistes consultés s'intéressent principalement aux pêcheries maritimes et considèrent généralement les pêcheries artisanales comme de peu d'intérêt, "peu ouvertes à l'innovation technique" (Chaboud et Charles-Dominique, 1991). Dans les années vingt, le ministre des colonies recommande au gouverneur général de l'AOF, dans le cadre de l'intensification de la production coloniale, et avec la préoccupation de promouvoir l'"alimentation indigène", afin de "conserver et développer le capital humain", d'effectuer des recherches sur les productions des mers et des fleuves (techniques de production, méthodes de conservation). Il s'agit à terme "d'initier les pêcheurs indigènes à des méthodes plus rationnelles que celles qu'ils emploient" (lettre du 23 octobre 1926). Dans les mêmes années, ont lieu sans grand succès diverses missions destinées à améliorer les méthodes de conservation (Au Soudan Français[3], mission Thomas, fin 1923), et divers arrêtés interdisent l'usage d'explosifs ou de drogues pour la pêche en AOF.

---

3. C'est à dire dans l'actuel Mali. Dans ce qui suit, nous parlerons du "Soudan" pour désigner le territoire du Soudan Français, puis la République Soudanaise, conformément à l'usage courant des textes coloniaux. On citera fréquemment les rapports annuels, trimes triels ou mensuels rédigés par les autorités du territoire à l'intention du ministère des colonies (Dakar, archives nationales), en les désignant par leur sigle, soit RPA et REA (rapports politiques et économiques annuels), RPT et RET (trimestriels), RPM et REM (mensuels).

Au Soudan, dès 1925, apparaissent des rapports annuels sur "l'industrie de la pêche fluviale" et des relevés des prix de commercialisation du poisson sec figurent dans les rapports économiques mensuels. En 1931, face aux invasions de sauterelles et aux difficultés du commerce intercolonial, un rapport économique trimestriel note que "le seul produit soudanais actuellement intéressant est le poisson sec, dont de grandes quantités sont expédiées en Haute Volta et en Côte d'Ivoire". En 1939, le rapport annuel du Service de l'Agriculture et des forêts remarque : "Cette industrie prend de plus en plus d'importance". Mais c'est pendant la seconde guerre mondiale et dans l'après-guerre que la pêche deltaïque va faire l'objet de plus d'attention de la part des administrateurs coloniaux. Dès 1941, est créé un Centre d'Études Techniques et Scientifiques appliqué à la pêche qui est destiné à promouvoir "la mise en valeur et l'exploitation rationnelle des richesses ichtyologiques du territoire de l'Afrique française". Au Soudan, l'intérêt porte sur deux points principaux : les possibilités d'intensifier l'exploitation de pêche et l'organisation foncière de l'activité. En janvier 1943, le service zootechnique du Soudan note, à l'intention du Gouverneur, "l'intérêt économique à codifier et diriger l'exploitation des pêcheries qui, de tout temps, ont donné lieu à un commerce important avec les colonies du sud... (et qui permettent)... l'obtention facile d'un produit destiné à la consommation indigène".

Pourtant, depuis le début des années quarante, commence une décennie de mauvaises crues. Fin 1943, le Rapport économique annuel s'interroge sur la baisse de production, sur la "diminution des ressources ichtyologiques" et sur l'éventuelle nécessité de "freiner la pêche" : les pêcheurs ne déclarent-ils pas que le rendement aurait diminué des deux-tiers ? On incrimine la crue, l'augmentation du nombre des pêcheurs et les mailles trop fines des filets et on propose l'élaboration d'une réglementation générale. Les constats pessimistes sur les baisses de rendement se poursuivront régulièrement jusqu'à la fin des années quarante. Mais, loin d'incriminer les modes traditionnels de gestion du secteur, on va désormais leur décerner un satisfecit général, dans un chassé-croisé entre administratifs et scientifiques.

Laissez produire, laissez gérer : éloge de la coutume par défaut

L'administration coloniale intervient peu, en fait, dans la gestion de la pêche dans l'après-guerre, si l'on néglige l'interdiction des pêches

"catastrophes" (poison, drogues, explosifs, électricité), et les interdictions locales de pêche liées à l'existence du barrage de Markala et des canaux d'irrigation de l'Office du Niger. Dans la fin des années quarante, les inquiétudes passées concernant l'appauvrissement des eaux subsistent ("depuis quelques années, on assiste à une baisse considérable de la production", Rapport politique annuel, 1949). En même temps, la diffusion de la nouvelle panoplie de pêche et la demande accrue des marchés intérieurs (liée au principe d'autosuffisance de l'AOF) concourent au développement du secteur et induisent de multiples tensions et conflits entre différents groupes de pêcheurs deltaïques, ou entre pêcheurs deltaïques et allochtones, ou entre pêcheurs et agriculteurs (Rapport économique annuel, 1949, Gallais, 1967). En 1949, l'IFAN installe un laboratoire d'hydrobiologie à Mopti, sous la direction de J. Daget. Ce dernier, qui s'intéresse aussi bien à l'organisation sociale de la pêche qu'à l'ichtyologie, note que l'appauvrissement des eaux n'est rien moins que certain et que l'insuffisance des connaissances biologiques se prête mal à des mesures "efficaces et rationnelles de protection". Il insiste sur le caractère politiquement et symboliquement réglé de l'organisation traditionnelle, qui constitue "une réglementation de pêche qui a déjà fait ses preuves" (Daget, 1949a ; l'expression est reprise textuellement par le rapport politique de la même année), et note la nécessité de s'appuyer sur cette dernière, "toute réglementation non consentie (devant rester) illusoire" (Daget, 1949b). Les administrateurs sont sur les mêmes positions. Lorsque, en 1948, à la suite des deux séries d'inquiétudes (état des stocks et conflits de pêche), un projet de décret réglementant la pêche en AOF est élaboré, il rencontre l'opposition des conseils généraux du Soudan, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Dahomey et de Haute Volta. Le conseil général du Soudan juge que la réglementation des pêcheries est assurée de façon satisfaisante par la "coutume locale...vieille institution qu'il n'est pas temps d'ébranler", tandis que le conseil général de Guinée française considère que "la plupart des coutumes constituent à elles seules une protection de toutes les espèces. Le décret ne servirait donc actuellement qu'à donner une arme de plus aux agents des eaux et forêts, dont les activités n'ont cependant donné lieu jusqu'ici qu'à des critiques" (Pêche et pisciculture, règlements, textes 1948-1953).

Dans la première moitié des années cinquante, période des meilleures crues, les pêcheurs se plaignent toujours des baisses de rendement. Différents spécialistes (Blanc, Daget, d'Aubenton, Lemasson)

concluent qu'il s'agit d'une baisse des rendements individuels liée aux transformations des modes d'exploitation, et non à un épuisement de la faune deltaïque, qu'on est "loin de l'exploitation maxima" (Lemasson, 1955 - sur sa mission de1952). Loin d'incriminer la tradition, le plan quadriennal de pêche (1953-1957) s'inquiète en 1952 de ses transgressions possibles ("il est donc à craindre que l'esprit de lucre et le relâchement des coutumes ancestrales détermine un accroissement inconsidéré de la pêche... Il faut renforcer, en la respectant, la coutume") et conclut que "les techniques de pêche sont bien adaptées et l'exploitation satisfaisante". Le Rapport économique annuel de la même année 1952, qui souhaite "revaloriser cette richesse... celle peut-être qui procure le plus de richesses au territoire", conseille de ne pas "chercher à modifier les méthodes traditionnelles de pêche et de conservation qui sont parfaitement adaptées au milieu". Il faut se contenter de les assister techniquement (aide au conditionnement, fourniture d'engins à des prix plus bas) et "surveiller les circuits commerciaux pour défendre les intérêts des producteurs et de l'administration". Dans les années qui suivent, les différents services coloniaux multiplient de fait les droits et taxes de divers types autour des circuits de commercialisation, souvent non sans tensions (taxes instaurées, supprimées, remodulées, comme en témoignent les Rapports économiques des années concernées).

A partir des années trente, et principalement entre la seconde Guerre mondiale et l'indépendance, la "coutume" apparaît ainsi progressivement comme la meilleure garantie du développement réglé du secteur, en opposition aux discours des premières années coloniales. Examinons les logiques à l'œuvre. L'administration porte attention au développement spontané de la pêche fluviale aux trois moments critiques de la crise des années trente et de la Guerre puis de l'après-Guerre, et, dans chaque contexte, saisit celui-ci comme un espoir, celui d'une meilleure sécurité alimentaire coloniale puis du développement économique et commercial. On enregistre de ce fait (du fait de cette attention) des déclarations "indigènes" sur les baisses de rendement. Celles-ci suscitent l'interrogation sur une baisse des stocks. Dans un premier temps, les biologistes répondent par un constat d'ignorance provisoire accompagné d'un premier éloge de la tradition. Concrètement, on laisse alors se développer le secteur, en réponse à la demande de marché, notamment par l'importation massive des fibres synthétiques pour le montage des filets, et on se soucie surtout d'organiser sa taxation. Cette première valorisation de la "tradition" se

développe donc doublement en creux, faute de connaissances sur l'état de la ressource, faute aussi de pouvoir contrôler réellement les pratiques de pêche. En 1956, devant les conflits de pêche, Daget justifiera notamment par les difficultés à contrôler "cette énorme surface" la nécessité de reconnaître officiellement la "compétence" des maîtres des eaux. En l'absence de connaissances et de moyens d'action, l'organisation en place, puisqu'elle réglemente (l'intensité halieutique et l'accès aux pêcheries - et on s'oppose ici à l'ancienne vision "anomique" de la tradition), est nécessairement bonne, elle reçoit en quelque sorte une "prime à l'existence". Ce réflexe interprétatif a l'immense mérite de rompre avec le vieux discours méprisant, de prévenir des mesures volontaristes ignorantes de l'organisation locale et s'accompagne d'ailleurs chez Daget d'une réelle recherche sociologique. Mais le même réflexe définit déjà implicitement la "coutume" comme un référent organisationnel doué d'intemporalité (c'est un ordre sans histoire, destiné soit à "résister" soit à s'effacer), d'homogénéité (les contradictions ne viennent que de l'extérieur) et d'efficacité par défaut : cette définition implicite aura, on le verra, plusieurs avenirs. Lorsque, poursuivant leurs travaux, les mêmes scientifiques déclarent que les stocks ne sont pas en danger, se renforce encore l'idée de la "compétence" coutumière.

Maintenez, encadrez et taxez : éloge de la coutume par principe

Ces représentations sont prises dans un contexte historico-politique plus large. Dans les années trente, l'administration coloniale est occupée à lutter contre la "propagande communiste" (Rapport politique annuel 1930) qu'elle se représente comme favorisée par la crise et par l'"esprit individualiste" désagrégeant la tradition : "notre autorité tutélaire et bienfaisante... serait impuissante à s'exercer sur une poussière d'individualités anarchiques". La vertu "conservatrice-réactionnaire" de la tradition commence donc à passer du négatif (blocage à la modernisation) au positif (blocage à la contestation). Dans l'immédiat après-guerre, la contestation anticoloniale se durcit, des élections s'organisent et, tandis que les prêtres dénoncent en chaire "le péché qui consiste à voter pour les ennemis de l'église" (Rapport politique mensuel d'ensemble, 1946), les administrateurs luttent contre les "extrémistes" qu'ils pensent isoler par l'alliance

avec les autorités coutumières, qui maîtrisent "la masse soudanaise attachée à la tradition". A la même période, et sur fond de reconstruction et d'"autosuffisance" de l'AOF, les administrateurs du Soudan développent un enthousiasme à la fois productiviste et libéral, comme en témoignent ces extraits des Rapports politiques et économiques annuels de 1949 : "C'est le retour de l'abondance, la fin des contraintes" (REA) ; "1949 aura vu la fin à peu près complète du dirigisme et ses corollaires habituels, le contingentement, la taxation et le rationnement" (RPA) ; "La question de la productivité qui domine l'époque moderne se pose et se posera de plus en plus dans ce pays" ; "Il faut que le relèvement du "standard of life" développe l'ardeur au travail" (RPA).

Comme l'analyse Chauveau (1992), le modèle du "développement participatif" qui se développe entre les deux guerres parallèlement à la diffusion d'idées "socialisantes et agrarianistes" chez les administrateurs coloniaux, se cristallise notamment dans une "réhabilitation de la rationalité paysanne"[4] (et, partant, de la "tradition") et dans la méfiance à l'égard de nouvelles couches sociales conçues comme déstructurantes, ce qui est directement articulé au plan politique. Dans ce cadre, les métaphores "anomiques", notamment celles de l'"hyperindividualisation", d'abord largement utilisées pour évoquer un État précolonial à mettre en forme, le sont par la suite pour dénoncer ce qui compromet politiquement ou économiquement le contrôle colonial, soit aussi bien les nouvelles forces politiques contestataires que le développement économique et commercial spontané. Dans notre cas, la tendance populiste, jointe à l'idéologie productiviste et au caractère "entreprenant" dont on va (non à tort) doter les Bozo dans le cadre du boom halieutique, favorise évidemment la mise en avant de l'équation "anti-dirigisme + aide technique + contrôle traditionnel + contrôle fiscal = développement". La tradition est à la fois gage de paix sociale (*versus* les conflits fonciers), de préservation de la ressource (*versus* "l'esprit de lucre" et la surexploitation), de paix politique (*versus* les "extrémistes" anti-traditionnels) et de bonne productivité (caractère "adapté" des engins, des méthodes de conditionnement). Mais tout cela ne va pas sans contradictions :

---

4. Dans les rapports politiques et économiques du Soudan, deux citations distantes d'un demi-siècle : "l'imprévoyance... des indigènes qui se contenteraient bien de produire le mil nécessaire à leur subsistance" (Rapport trimestriel, 1904) et "le paysan soudanais n'a jamais manqué de vivres, ayant toujours su constituer des réserves" (Rapport trimestriel, 1954).

- Certains administrateurs ressentent eux-mêmes comme contradictoires le développement économique du "territoire" et l'ampleur des prélèvements fiscaux. Dans une lettre au président de l'Assemblée territoriale du Soudan (18 Janvier 1956), H. Bignat, conseiller territorial du Soudan français, note la multiplicité des droits, taxes et patentes que le commerce du poisson rapporte déjà au budget local et conclut qu'elles "rendent le produit de l'AOF le plus cher du monde entier".

- Malgré l'éloge de la coutume, le territoire n'en est pas moins colonial, découpé en unités administratives (cercles), et l'activité de pêche est taxable comme les autres activités économiques. L'arrêté N°2926 du 25 octobre 1947 fixe donc une redevance domaniale annuelle pour les propriétaires d'"embarcations armées en pêche" désirant pêcher *hors de leur cercle* (s'introduit ici le souci de ne pas nuire à la "pêche d'autosubsistance") sur les fleuves Niger ou Bani. Ceux-ci feront "une demande de bail à l'administration du cercle" et obtiendront ainsi une "autorisation de pêche". En 1953, (arrêté 1381EF du 23 avril) les taux des redevances domaniales sont relevés (le rapport annuel du service forestier du Soudan, rapportant les délibérations, note assez drôlement en préliminaire que l'administration doit cesser de n'avoir qu'"un rôle passif dans le développement de cette richesse naturelle") et modulés selon l'importance de l'embarcation. Les autorités coloniales étaient alors inquiètes du manque à gagner (et des incidences sur les prix du poisson) occasionné par les pêcheurs étrangers qui commercialisent hors du Soudan une production effectuée dans le Delta (Service des eaux et forêts, délibération de mars 1953) et un autre but explicite est d'opérer "un prélèvement de l'ordre de 4% sur la valeur totale des produits pêchés dans la Boucle" (Rapport annuel du Service forestier, 1952). Mais le Conseil d'État rejette l'arrêté, considérant, d'une part, qu'il introduit une discrimination entre pêcheurs selon leur lieu d'origine, d'autre part, qu'il y a confusion entre bail et taxe fiscale (Service des eaux et forêts, délibération de mars 1953). Finalement, les taxes sur les pirogues seront maintenues au taux proposé mais l'autorisation de pêche sera valable pour tous les cercles riverains, avec exonération pour les pêcheurs du cercle (arrêté 2293 de juillet 1953).

Ce petit imbroglio juridico-administratif est intéressant à plusieurs titres. On assiste en effet à la naissance de l'ancêtre du permis de pêche, ce sous le signe de la rencontre de représentations plurielles et éventuellement contradictoires : l'affirmation implicite du droit (foncier et fiscal, avec l'ambiguïté sanctionnée par le conseil d'État) de l'État colonial sur le

territoire et les activités économiques qui s'y déroulent; la protection de l'économie du territoire (qui deviendra à terme l'économie nationale); le principe de l'unité territoriale et de l'homogénéité des droits des citoyens sur ledit territoire; la protection du droit à l'autosubsistance. Ajoutons que dans le cadre du premier arrêté (1947), la délivrance des autorisations de pêche relevait d'un contrôle local (parallèle à celui de la "coutume") de l'immigration de pêche, contrôle rendu par la suite définitivement impossible.

Économisme et robinsonnade

Si la coutume est censée résoudre les tensions c'est, on l'a vu, à la fois par défaut et par principe. Mais le caractère "complexe" des règles locales, déjà relevé par Daget, épuise les administrateurs chargés de régler les différends. En écho à Monteil (1932) qui mentionnait déjà "l'enchevêtrement des droits sur l'eau", le Rapport annuel de 1954 du Service forestier du Soudan note que "pour citer un exemple, il peut y avoir pour un même lieu trois maîtres des eaux dont les droits se superposent dans le temps". De plus, "le système coutumier...encore très solide...est appelé à évoluer rapidement" (MISOES, 1960) devant le boom et la concentration accrue de pêcheurs dans les zone pré-lacustres et lacustres. Concrètement, l'administration coloniale tranche les conflits soit dans une logique clientéliste et/ou concussionnaire (comme partout, une chaîne d'abus se met en place, des chefs de canton aux chefs de village et aux agents de l'administration - cf Fay, 1989b), soit par le recours à deux types de "droit" implicites très différents, d'inspiration respectivement géographique et historique. Le droit "géographique" s'appuie sur l'idée d'autosubsistance et, pour des raisons déjà évoquées, sur une conception populiste de celle-ci (quelque part entre "l'eau à ceux qui s'en nourrissent" et "l'eau à ceux qui sont devant elle"), et tranche en faveur des relations de proximité et d'usage qu'entretient un réclamant à "son" eau. C'est ainsi que sont délégués des "droits de propriété", "de jouissance ou d'usufruit" sur des fractions géométriques de fleuve à divers villages riverains (MISOES, 1960; Gallais, 1967; Pouplard, 1983 et enquêtes personnelles). Le droit "historique", validant la tradition la plus ancienne (la plus "traditionnelle", donc, dans une logique circulaire), tranche en faveur du plus ancien droit attesté réclamé (enquêtes personnelles). Or, les droits sur les eaux et les pêcheries peuvent relever, comme on le verra, de logiques différentes, combinées ou succes-

sives (appartenance ethnique, relation à des divinités, descendance, alliance, don par un pouvoir impérial...), ce qui explique les apparents imbroglios qui étourdissent les administrateurs. La proximité à l'eau n'est donc nullement un gage de propriété ou de "maîtrise", et la référence au "droit le plus ancien", si elle est conforme à la représentation figée de la "tradition", peut apparaître comme une curieuse négation de l'histoire. Toujours est-il que, même si "l'arbitrage administratif est utilisé seulement dans les cas importants" (MISOES, 1960), c'est bien l'administration coloniale qui inaugure, en voulant simplifier, une surcomplexification des conflits par l'intégration de paradigmes idéologiques nouveaux aux (déjà complexes) principes locaux. Elle fonde du même coup la tradition d'enquêtes de type historique effectuées par des fonctionnaires en vue d'élucider des conflits fonciers.

Cette administration lègue à ses successeurs des séries de représentations et d'impératifs hésitants et potentiellement contradictoires. D'un côté, une série qu'on peut appeler "robinsonienne" (auto-subsistance/sécurité alimentaire/protection de la ressource/monde "indigène" pacifié) définit un idéal conservateur de développement mesuré; de l'autre, la série "économiste" (productivisme/économie du territoire/prélèvements fiscaux) définit les exigences d'une économie "moderne". On a montré qu'historiquement, la première série est toujours activée par la seconde. Le souci "protection de la ressource" ne pèse pas lourd devant l'expansion continue du secteur, même si on convoque régulièrement quelques scientifiques pour se rassurer. Il ressurgira régulièrement, comme une concession formelle à l'esprit des temps et aux plaintes des Bozo, mais Leroy conseillait dès 1957 de "se méfier des déclarations des pêcheurs" (thème repris par Gallais, 1984 : "prendre avec circonspection certains témoignages des pêcheurs"), et c'est seulement lorsqu'on constatera, une quinzaine d'années plus tard, une forte baisse des exportations que l'inquiétude ressurgira de façon plus spectaculaire. L'expansion continue de l'économie de la pêche pousse pour sa part à une taxation accrue, nonobstant certaines indignations. L'intérêt politique colonial conjoncturel pour la "tradition" réalise le tour de force d'unifier les deux séries "robinsonnienne" et "économiste", au lieu de la rejeter dans la première. Cette "prime à l'existence" n'a de sens que dans la conjonction d'un état donné des crues (excellentes), des techniques (à faible rendement), de la population (limitée) de pêcheurs, et du marché (en expansion : Daget (1956) notait déjà la liaison intrinsèque des trois premières variables). Deux instances négatives, déstabilisantes, sont pointées : l'esprit de lucre (version négative,

anti-traditionnelle et socialement "décomposante" du caractère "entreprenant" du pêcheur) et le commerce, qu'on doit surveiller dans l'intérêt des pêcheurs et des administrateurs et qui réalise donc, en négatif également, l'unité du Bozo robinsonien menacé d'exploitation et de l'administration désireuse de contrôler - et de taxer - l'économie de la pêche. La mentalité anti-commerçants du futur pouvoir socialiste ne fera donc que suractiver une représentation du populisme colonial. On peut y ajouter le pouvoir grandissant donné à des intermédiaires administratifs dans la perception des taxes (habilitant, par exemple, les chefs de circonscriptions administratives et les inspecteurs forestiers à "effectuer certaines transactions" nuançant le taux des amendes - loi 5910ALP du 22/1/59) - et, corrélativement, le début de la condamnation de l'action des agents des Eaux et Forêts. Enfin, s'inaugure, en parallèle aux étonnements que la coutume suscite chez les administrateurs, une source supplémentaire de malentendu pour le monde rural, tentant, comme toujours, de résoudre les problèmes de son temps : les essais administratifs pour comprendre et utiliser la "coutume".

Indépendance et sécheresses : la valse des paradigmes

Modernités et archaïsmes

Avec l'indépendance, l'État socialiste va proclamer son autorité sur les terres et les eaux (loi n°63/7ANRM du 11/1/63), combattre les "féodalités" traditionnelles (dont, notamment, les "maîtrises d'eau", conçues comme archaïques et inégalitaires) et le pouvoir commerçant (conçu comme spéculateur et exploiteur), tenter notamment à cette fin de développer, dans les différents secteurs, l'action coopérative. En 1967, la coopérative de pêcheurs créée à Mopti en 1965 est intégrée dans une Union régionale des coopératives de la Cinquième Région ; l'adhésion y est obligatoire, et elle se voit conférer des monopoles d'achat et de vente. Le manque de souplesse du système, les abus des responsables de divers niveaux (administratifs mais aussi villageois ou lignagers), les filières parallèles établies par les commerçants, compromettront son avenir (cf Kassibo, 1991). Dans le cadre de la réorganisation du Service des eaux et forêt, une "section pêche" est chargée de "l'organisation et de la surveillance de la pêche fluviale, et de la répression des infractions", en liai-

son avec un Comité national et des Comités régionaux et locaux (au niveau du cercle) de la pêche (décret présidentiel du 31/5/61, décrets n°89PG et 90PGRM du 6/8/65). L'administration réglemente le maillage des filets pour certaines pêches (loi 63/7ANRM du 11/1/63), fait appel à des scientifiques pour des études sur le conditionnement et la commercialisation (SCET-SEDES, 1964). Ces derniers évoquent de nouveau la méconnaissance de l'état des stocks, et l'"abandon de plus en plus marqué des règles coutumières restreignant le droit de pêche" et reposent formellement la question de "savoir si la limite de surexploitation n'est pas atteinte". Mais le but est bien de "résoudre les problèmes techniques et économiques posés par cette richesse". Le boom halieutique se poursuit, la pêche s'avère représenter la troisième ressource économique et le troisième poste du commerce extérieur malien, et il s'agit, dans tous les textes officiels de l'époque, d'"accroître la production", de "moderniser", de "rationaliser" et de "contrôler" production et commercialisation (Plan quinquennal 1961-1965, décret n°90PGRM du 6/8/65) en substituant des "méthodes plus modernes... (aux)... méthodes archaïques" (ibid).

On retrouve le langage de la première période coloniale, associant l'intensification de la production à sa rationalisation et à la méfiance à l'égard des "archaïsmes". Cette rencontre se reproduit sous l'effet conjugué d'une volonté nationaliste et socialiste et de l'idée post-indépendance que la planification économique est l'outil majeur du développement (Chaboud et Charles-Dominique, 1991). Elle est avivée par les théories de la "modernisation" et de l'"aménagement" (ibid) développées par la recherche halieutique occidentale, méfiante vis-à-vis de la dynamique spontanée de la pêche piroguière et conseillant une impulsion "d'en haut"[5]. La "tradition" se trouve donc en partie (mais, on le verra, en partie seulement) dévalorisée, conçue comme archaïsme historique (versus la modernité politique : l'État indépendant souverain), archaïsme "politique" (c'est une féodalité porteuse d'inégalités, versus la version révolutionnaire de l'État souverain) et archaïsme productif (versus la modernité économique verticale). Chauveau (1992) note cette invention, dans les modèles de développement des années soixante-soixante-dix, d'une "tradition

5. Pour le caractère largement illusoire de l'idéal halieutique classique de "gestion rationnelle" - caractériser les seuils de surexploitation pour les prévenir ou les inverser en contrôlant "l'effort de pêche"- appliqué à des milieux complexes, cf. Chaboud et Charles-Dominique, 1991 et, sur le cas de notre région (Quensière, 1994).

repoussoir" liée à un modèle de développement populiste mais vertical, la tâche étant de protéger les paysans "par le haut" des effets pervers initiés "par le bas". Dans le cadre de la rencontre idéologique mentionnée, cette "protection" se fait contre des perversités à la fois économiques, sociales et politiques. Naturellement, l'hostilité née durant la période coloniale contre les commerçants (exploiteurs du peuple et prédateurs de l'économie du territoire) ne fait que s'accroître.

Après le putsch militaire de 1968, les grands objectifs ne vont pas considérablement se modifier ; ils vont plutôt se remoduler dans le cadre des premières vagues de sécheresse et de l'effondrement des exportations contrôlées de poisson à partir des années soixante-dix. Le nouvel État réaffirme la domanialité des eaux et crée un permis de pêche obligatoire donnant accès à son propriétaire à toute eau nationale (Décret N°35PGRM de mars 1975). Dans le but de se démarquer de l'idéologie socialiste, on essaiera aussi de "repenser la place et la forme du mouvement coopératif en milieu rural" (Plan triennal de développement économique et financier 1970-1972). Plusieurs travaux de B. Kassibo (1990 et 1991) analysent en profondeur les résultats de ces tentatives, on ne fera donc ici que les évoquer. La libéralisation compromet la situation financière des coopératives. Celle de Mopti sera relancée par la fondation Friedrich Ebert à partir de 1974 tandis qu'en 1972, l'État met en place l'Opération Pêche Mopti (OPM) dans le cadre d'un financement FED. A des titres divers, ces organisations tentent de promouvoir et d'encadrer la production (distribution d'engins à moindre prix), la conservation, la commercialisation, mettent en place une aide alimentaire et/ou sanitaire. Ce sont globalement des échecs, du fait d'une mauvaise organisation, d'un mauvais ciblage des groupes concernés, de campagnes d'informations insuffisantes et de détournements divers. Il en ira de même, approximativement pour les mêmes raisons, d'un système d'allocation de crédits aux pêcheurs mis en place par l'État, via la Banque Nationale de Développement Agricole, en 1986 et 87. Toutes ces opérations agiront au mieux comme des entreprises de subvention ponctuelles et accroîtront souvent l'endettement des pêcheurs. Les taxations administratives du secteur se développeront encore dans le cadre de l'OPM. La dernière opération mentionnée aboutira même à l'incarcération d'un certain nombre de pêcheurs. Analysons les discours qui se mettent en place dans cette période.

L'économique : besoin, intérêt et nature

Le langage du "développement", de l'"augmentation", de l'"intensification", de la "rationalisation" et de la "modernisation" de la production de pêche va se maintenir; en 1981, on parle encore de "moderniser les techniques de pêche" et l'aide à l'équipement est un volet important des principales opérations de développement ou de crédit mentionnées[6]. Il en va de même dans les domaines du conditionnement et du contrôle des circuits de commercialisation. Le mot d'ordre anti-commerçant colonialo-socialiste reste en place, avec toute son ambiguïté. Le Programme triennal de développement économique et financier 1970-1972, après avoir mentionné la nécessité "d'augmenter les tonnages de commercialisation", note qu'"il faut rendre le milieu traditionnel moins vulnérable à l'exploitation dont il est l'objet de la part de différents intermédiaires". Cela n'empêche d'ailleurs pas certains de ces commerçants de détourner une part importante des crédits aux pêcheurs (Kassibo, 1990), ni l'influence d'un important lobby marchand sur la bureaucratie malienne (Amselle, 1992). Le souci de préserver la ressource va s'affirmer plus fortement à partir de 1972 (1973 et 1974 correspondent aux baisses maxima des exportations contrôlées)[7] et se juxtaposer aux autres mots d'ordre. Le texte de la convention de pêche en Cinquième Région (Conférence nationale sur la pêche de 1972) présente l'objectif d'"obtenir le maximum de poissons avec l'économie maximum de moyens tout en assurant la pérennité du capital" et conclut sur "les impératifs du développement économique et la perspective d'une industrialisation de la pêche" (on ne retrouvera plus cette notion par la suite). La "baisse de la production" est attribuée au

---

6. On retrouve toutes ces notions dans le Programme triennal de développement économique et financier 1970-72; l'arrêté 227MP-EFP du 28/2/70, portant création et organisation de l'OPM; le Décret N°115PGRM du 16/9/72 portant création de l'OPM; la Convention de pêche en 5e Région, 1-2-3 Novembre 1972; le Plan quinquennal de développement économique et social 1974-78; le Plan quinquennal de développement économique et social, 1981-85.

7. On trouve des conseils et recommandations en ce sens dans la Décision 18/76/CM du 1/6/76, les Plans quinquennaux 1974-78 et 81-85, l'Avant projet de plan quinquennal 1987-91. Ceux-ci s'accentueront surtout avec les recommandations en ce sens du conseil des ministres de la CEAO en 1976. Tonnages des exportations contrôlées donnés par Gallais (1984) : 7-8000 t entre 1956 et 1965; environ 5000 t jusqu'en 1970; 4380 t en 1971; 3320 t en 1972; 1617 t et 1200 t en 1973 et 1974; 2800 t en 1975 et 1976.

"dépeuplement piscicole"[8]. Or "il ne nous est possible d'agir que sur les modalités de l'intervention humaine" et il faut combattre "l'exploitation anachronique résultant d'une compréhension erronée du principe de la collectivisation des eaux", faute d'"une réglementation adaptée aux conditions locales". Un scénario déjà vu se rejoue : on souhaite une intensification de la production, on craint (sur la base, cette fois, des plaintes des pêcheurs et de la baisse des exportations) sa diminution effective, on s'interroge sur l'état des stocks et on conclut à une "méconnaissance". On prévoit, dès 1974 et jusqu'en 1981, une "étude des stocks et dynamiques de population" (Plans quinquennaux de développement économique et social 1974-78 et 81-85) mais concrètement, ce n'est qu'en 1984 que le gouvernement malien contactera l'Orstom pour une recherche en ce sens. On revient donc au thème de l'exploitation anomique à la base. Mais, nuance d'importance, l'anomie (ici désignée comme "anachronie") est attribuée cette fois non pas à la "tradition" *stricto sensu*, mais aux effets pervers des réglementations modernes "mal comprises". La "tradition", de ce fait, va être assignée de deux façons contradictoires : comme structurellement dissidente, *versus* la souveraineté de l'État (représentation héritée du socialisme), mais aussi comme dotée rétrospectivement d'une vertu structurante, *versus* l'exploitation anarchique actuelle (représentation héritée de la période coloniale). Elle est donc virtuellement pondérante et utilisable pour obtenir une exploitation ordonnée, des deux points de vue de la production halieutique (ordre, mesure dans les prélèvements) et de l'ordre social (foncier), que l'on va examiner tour à tour.

Du point de vue de la production, la position des pêcheurs va osciller entre quatre pôles de représentation : ils peuvent apparaître comme des ruraux pêchant pour leur subsistance, des professionnels pourvoyant à l'alimentation nationale, des "traditionnalistes" assurant le maintien de certaines règles pondérantes, mais aussi comme des prédateurs sans vergogne épuisant le milieu naturel à des fins commerciales, comme vont l'illustrer les textes qui suivent. Il faut de toutes façons "rendre plus réceptif un milieu traditionnellement méfiant" (Programme triennal de redressement économique et financier, 1972).

Quatre mots d'ordre de niveaux différents coexistent : accroître la production en vue de la commercialisation, assurer l'autosubsistance des

8. Il s'agit bien entendu de la population piscicole et non de la population humaine. L'absence de précision est fréquente (et révélatrice) dans les textes administratifs.

communautés riveraines (Conventions de pêche en 5e Région de 1972 et 1990), "satisfaire les besoins nationaux" et "préserver le potentiel existant" (Avant-projet de plan quinquennal 1987-1991). Le dernier objectif ne deviendra franchement dominant (et lancinant) qu'en 1990, avec la Conférence régionale sur la pêche de Mopti, où il est déclaré : "la pêche et les ressources halieutiques qui la conditionnent... (sont) de plus en plus menaçées et agressées par une longue sécheresse et un effort de pêche toujours croissant". Notons qu'aucun résultat scientifique précis ne vient toujours à l'appui de ces déclarations[9]. Pendant toute cette période, néanmoins, l'État a continué d'interdire certains engins et maillages ou usages locaux de ceux-ci[10], en donnant toutefois la priorité au maintien des engins "qui assurent les pêches de subsistance" (Convention de pêche de 1972). Ces dernières sont définies par un droit d'usage reconnu aux populations riveraines. Elles sont destinées à "satisfaire leurs besoins individuels ou collectifs" et "pratiquées par des moyens limités et à des fins non commerciales" (loi N°86-44 ANRM de janvier 1986). Dans la convention locale de pêche du cercle de Douentza (1990), les pêches de subsistance sont même définies par l'emploi de "moyens rudimentaires". Les allochtones sont autorisés à y participer à condition de "se conformer à la pratique locale" quant à la nature des engins et leurs modes de mise en œuvre (Conventions locales de pêche de 1972). Cette obligation apparaît de façon récurrente, soit à l'adresse des "autres collectivités" (Convention régionale de 1990), soit à l'adresse de "tout pêcheur" (Convention locale du cercle de Youvarou, 1990). Avec l'aggravation de la baisse de la production et les difficultés de l'encadrement institutionnel, apparaît un thème nouveau : le "nomadisme" des pêcheurs est un "obstacle" au développement de la pêche (Plans quinquennaux de développement économique et social, 1974-78 et 81-85). Dans le même registre, on fonde des espoirs sur le développement de la pisciculture qui pallierait la baisse des stocks, et qu'on oppose à "la pêche qui s'est jusque là déroulée comme une activité de cueillette". En même temps, on instaure des réserves provi-

9. Les biologistes-halieutes de l'Orstom travaillant depuis quatre ans sur ces thèmes et en voie d'effectuer une première synthèse ne sont d'ailleurs invités à participer ni à la conférence, ni aux travaux préparatoires.

10. La senne et l'épervier, parfois les filets dérivants ou certains types de nasses sont particulièrement visés : Conférence nationale sur la pêche de 1972, Décret N°35PGRM portant réglementation de la pêche en République du Mali (1975), Loi N°86-44ANRM portant code de pêche en République du Mali (1986), Conférence régionale sur la pêche de 1990.

soires, avec mises en défens de certaines mares ou sections de fleuves pour protéger les zones "surexploitées", tout en reprochant à certains engins leur "faible rendement", et on pense à inciter les pêcheurs à émigrer vers les zones "non encore exploitées ou nouvellement créées", de même qu'on pense les inciter à la "diversification" (principalement à l'agriculture) pour leur éviter d'être "victimes de la monoculture que constitue la pêche" (Ministère des Ressources naturelles et de la Pêche, 1987).

Du point du vue de l'intervention dans le domaine de la production, on assiste, avec quelques remaniements, à un durcissement de ce que nous avions appelé la série "robinsonnienne" (subsistance, sécurité alimentaire, protection de la ressource). Tout en maintenant sa volonté productiviste, l'État entreprend de lutter contre la surexploitation (toujours supposée). L'opposition entre la vertu de la pêche et le vice de la commercialisation passe désormais à l'intérieur du monde pêcheur, et le "petit pêcheur" local, mis sous le signe du besoin, de la subsistance et de la coutume, est à la fois exclu de la sphère économique réglementée par l'État (il doit se limiter à une production rudimentaire d'autoconsommation), et partiellement épargné par les mesures étatiques de protection écologique, dans la mesure où il ne commercialise pas. On l'encourage à diversifier pour être moins victime des aléas climatiques. Les "pratiques locales", la coutume, sont ici conçues comme halieutiquement pondérantes, et les allochtones doivent y obéir pour s'intégrer à la robinsonnade. A l'opposé, on trouve la catégorie infamante de l'allochtone nomade et adonné au commerce, qu'il s'agit de contrôler, voire de déporter.

Naturellement, tout cela relève d'un imaginaire légiférant sans grand rapport avec le réel. En effet :

- À l'exception des agriculteurs riverains (Bambara, Marka, Rimaïbé) qui ne descendent dans l'eau que lors des pêches collectives d'étiage (il faut néanmoins noter qu'une partie de ceux-ci s'étaient notablement professionnalisés dans la pêche pendant les années de bonne crue), les pêcheurs, y compris les pêcheurs opérant dans les limites du finage villageois, pêchent pour manger *et* pour commercialiser le surplus et sont intégrés dans la sphère "économique" (et "capitalistique") depuis longtemps. Ils utilisent tous les engins adaptés qu'ils peuvent se procurer financièrement et restreignent éventuellement leur consommation pour pouvoir vendre et rembourser leurs dettes d'équipement. Avec plus de lucidité,

mais n'en tirant pas, on le verra, toutes les conséquences, le préambule de la Convention régionale de pêche de 1990 notera que "l'homme en général et le pêcheur en particulier, ne perçoit aucune autre vocation de son environnement que celle de servir à son usage et à une consommation dans l'immédiat".

- Les problèmes liés aux engins estimés localement nuisibles sont particuliers à chaque type de région et de finage. Certains engins interdits peuvent, pour des raisons conjointes d'assèchement du finage, de coût, et d'appauvrissement des groupes locaux, représenter le seul moyen de continuer à pêcher (l'épervier dans le cercle de Jenné par exemple). Ailleurs, l'interdiction locale de tel autre engin peut être liée à une concurrence entre groupes autochtones, ou entre autochtones et allochtones (Fay, 1989b). L'instauration de réserves peut parfois avoir des conséquences dramatiques pour les pêcheurs locaux dans les périodes de soudure difficiles, les empêchant de prélever le nécessaire à leur consommation, et ne favoriser que la perception de droits d'accès par quelques responsables lignagers auprès de pêcheurs allochtones lors des pêches collectives qui suivront la levée des défens. Il est d'ailleurs rien moins que certain que les mises en défens protègent la ressource (Fay, 1994b).

- Chez les Bozo, on constate depuis la sécheresse une importante recomposition du rapport entre pêche et agriculture ; une enquête statistique effectuée en 1986 montre que plus de la moitié des pêcheurs cultivent (70% pour les ménages non-migrants fixés dans des villages ou des campements permanents) et que la majeure partie de ceux qui ne cultivent pas l'ont fait antérieurement mais ont dû abandonner un des deux secteurs faute de moyens. D'autres enquêtes (Fay, 1994a et b) établissent que l'accès aux terres est déterminé par des conditions à la fois écologiques et foncières. L'existence et l'ampleur de la "diversification" dépendent donc de diverses conditions contraignantes et non d'une "tradition inhibitrice" ou d'un manque d'initiative. Le thème, lancinant et indifférencié dans les discours du développement, de la "diversification" semble donc plutôt être induit par le désir de sédentarisation par l'agriculture ; comme celui de la pisciculture, il manifeste une défiance très classique à l'égard des "nomades", où, comme l'analysent Bernus (1990) et Pouillon (1990), le nomadisme est synonyme d'errance, de destruction de l'environnement et d'opposition au contrôle étatique. Il serait d'ailleurs intéressant (mais cela dépasserait largement le cadre de notre étude) d'analyser comment l'activité de pêche a pu être pensée en rapport aux difficultés qu'on rencontrait

dans la gestion ou le développement de l'élevage et dans celle de la riziculture. La pêche est souvent comparée à une "activité de cueillette", donc pré-agraire, mais, dans la réglementation locale limitant "l'effort de pêche", les mises en défens peuvent apparaître comme l'équivalent halieutique des jachères et les pêcheries être implicitement assimilées à des parcelles agricoles (d'où les tentatives de "géométrisation" de l'espace halieutique et, peut-être, l'importance prise par l'idée de "riveraineté").

- Dans les zones nouvelles ouvertes à la pêche, principalement autour du barrage de Sélingué, une énorme immigration spontanée a eu lieu, et pose déjà des problèmes de surcharge, les Bozo n'ayant nul besoin de conseils officiels pour se déplacer dans des zones fructueuses et encore sous-exploitées. Enfin, il est difficile, en regard de la complexité des déplacement ichtyologiques dans le Delta, de distinguer les zones "plus" ou "moins" exploitées, sauf en les rapportant à des moment précis du cycle hydro-ichtyologique et aux rapports sociaux-fonciers inégalitaires existant entre les groupes présents.

Toutes ces propositions ou décisions administratives ne sont donc concrètes qu'en apparence. On crée en fait des typologies floues (entre zones, entre secteurs de production, entre types de pêche et catégories de pêcheurs) permettant de concilier les deux séries "économiste" et "robinsonienne" de représentations. Le jeu des deux séries, *toujours dominé*, on l'a vu, par l'espoir d'une rentabilisation du secteur, peut donner lieu à des confrontations curieuses : notant que la pratique de pêche, même "surexploitante", est soumise à l'acquisition d'un permis et à l'acquittement de taxes diverses, un des documents préparatoires à la Conférence de 1990 (MRNE, 1987) s'interroge : "Y-a-t-il rapport entre la pression exerçée sur le patrimoine et la contrepartie financière perçue par le biais des différents permis ?". Confrontation curieuse mais non inédite, puisque le problème avait déjà été posé au temps colonial, et que c'est à peu de choses près le même problème que se posent des responsables lignagers locaux, entre l'exploitation directe de leur finage, d'une part, et les rentes qu'ils peuvent en tirer auprès des pêcheurs étrangers, d'autre part, rentes qui sont par ailleurs objet de prédation de la part des administrateurs locaux. Mais examinons d'abord l'autre versant des catégorisations administratives de la pêche et de la tradition : les conflits fonciers.

Le social : tradition, loi et paix

Les conflits de pêche ne sont pas nouveaux, on l'a vu. Ils s'étaient déjà multipliés dans les années de bonne crue, Ils s'avivent dès les vagues de sécheresse. Dans les années soixante, les deux phénomènes nouveaux liés à l'expansion du secteur et à l'usage de nouveaux engins performants étaient, selon les expressions de Gallais (1967), la constitution du "Delta dans son ensemble (comme) unité spatiale de pêche" (les Bozo quittent leurs finages restreints et s'engagent dans de vastes migrations saisonnières intra-deltaïques) et, corrélativement, la constitution d'"aires de pêche spécialisées". Beaucoup de pêcheurs se regroupent en effet saisonnièrement en des sous-régions caractérisées par la possibilité de prises maximales à un moment déterminé du cycle hydro-ichtyologique (Diaka en aval et Niger en amont de Mopti en début de décrue, zone des lacs en étiage). Si, dans les années soixante-dix, les migrations de pêche diminuent en valeur absolue, la pression relative sur les zones les plus poissonneuses, devenues plus rares et plus restreintes, va augmenter. Or, avec la législation domaniale sur les eaux, les prérogatives organisatrices et répressives données aux conseils et comités de pêche, puis la création d'un permis de pêche[11], des dispositions légales (ou consignes) et leurs modes d'application locaux viennent se superposer aux règles et pratiques locales - et complexes - d'accès aux territoires, puisque les instances administratives locales règlent les conflits éventuels. On a donc affaire à une conjugaison de *deux séries de règles et de pratiques locales*, celles qui sont propres aux pêcheurs, d'une part, aux administrateurs, de l'autre, et non à une opposition entre "loi" et "tradition". Mais c'est pourtant dans cette opposition que les textes officiels vont penser les problèmes, en opérant une double décontextualisation : la "tradition" comme la "loi" sont pensées indépendamment d'une histoire qui règle leurs modalités complexes et plurielles de mise en œuvre, et chacune d'elles est pensée indépendamment de son rapport concret à l'autre. L'opposition va donc pouvoir se réduire à une contradiction simple, et à ses corollaires : le droit éminent de l'État sur le territoire national s'oppose aux droits éminents des maîtres d'eau sur le leur, la libre circulation des pêcheurs possédant un permis

11. Décret n°35PGRM de mars 1975. L'analyse des nouveaux modes de regroupement saisonnier est menée dans Fay, 1994a, et les prérogatives mentionnées sont détaillées dans Kassibo, 1988 et Fay, 1994b.

(taxe d'État) s'oppose au contrôle du finage par les maîtres d'eau, la réglementation administrative à la réglementation locale concernant les engins ou maillages permis, etc. Dès la domanialisation des eaux par la Première République, les administrateurs locaux avaient entrepris des campagnes de déstabilisation, inégales selon le lieu, contre les maîtres d'eau accusés de "féodalisme", "d'exploitation" (à propos du *manga-ji* ou "part de l'eau") et d'appliquer une tradition obsolète[12]. Ces représentations se maintiennent et s'y adjoint, sous la pression des multiples conflits de pêche, celle de la vertu pondérante de la tradition. Une série de documents préparatoires à la convention de pêche de 1990 (MRNE, 1987) permet de mieux éclairer les contradictions qui s'ensuivent. Les conflits de pêche sont définis comme "un conflit de compétence entre les droits usagers traditionnels et les textes modernes" ; autrefois "les maîtres d'eau étaient souverains et toutes leurs décisions étaient strictement respectées", puis leur pouvoir "diminue", mais "aucune disposition (...) n'a pu annuler (leur rôle) prépondérant". Les conflits viendraient tantôt du refus des pêcheurs d'appliquer les règlements officiels "par nostalgie du règne des maîtres d'eau", tantôt de ce que d'autres pêcheurs "ne respectent pas les places indiquées par les maîtres d'eau". Finalement, le droit traditionnel était "féodal", "l'équité faisait défaut" (on expulsait des étrangers, on percevait des redevances usuraires), mais ce droit était "inviolable" et guidé par un "souci d'exploitation rationnelle". On suggère donc de concilier les positivités passées et présentes, d'instaurer "une exploitation rationnelle dans un climat d'équité et de quiétude" et, pour cela, "d'introduire dans la législation actuelle certains aspects coutumiers, car les pêcheurs y sont sensibles". Il s'agit somme toute de se livrer à une série d'"aménagements" : "d'aménager (...) l'environnement (...) les populations-pêcheurs (...) l'exploitation (...) (en tenant compte) du facteur humain".

Les projections sont donc multiples, la "tradition" ornée de qualités contradictoires, les maîtres d'eau chargés de tous les bienfaits et de tous les maux, selon qu'on considère les vertus structurantes idéalisées de leur règne antérieur (inviolabilité, consensus, quiétude) ou les défauts des rapports sociaux dont ils étaient à l'origine (hiérarchie, "inéquité"). On les considère donc, selon le cas, comme trop présents ou dramatiquement absents. La volonté de "synthèse", le point de vue de l'"aménagement

12. Certains maîtres d'eau, dans le sud du Diaka, ont même été emprisonnés (enquêtes personnelles).

humain", qui veut retenir un consensus foncier en le coupant des rapports sociaux-fonciers conflictuels relève du coup d'un mélange d'humanisme relativiste (respecter les coutumes indigènes) et d'ethnocentrisme (dans le sens de l'ethnologie "coloniale" : déshistoricisation et désocialisation de la coutume, conception hyperculturaliste du "symbolique"). Dans cette logique dualiste, où tout est mis au même niveau, la "loi" doit en effet remplacer la tradition, ou plutôt la tradition apparaît comme un de ses états antérieurs. La convention de pêche de 1972 proclamait déjà que "les eaux naturelles sont propriété de l'État" et que "les anciennes coutumes tendant à instituer l'existence d'un maître des eaux sont abolies". Dans l'article 1 de la convention régionale de pêche de 1990, on retrouve la formule - radicalisée- de la "stricte abolition", placage probablement inconscient de la formule légale qui déclarait "abrogés", en début de formulation de chaque décret, les décrets antérieurs sur le même objet. On reprend dans cette convention l'esprit des textes précédemment analysés. Les maîtrises d'eau sont "abolies", mais on "tiendra compte des coutumes" pour le choix des périodes de pêche "et, dans une certaine mesure, des sacrifices habituels" (Convention du cercle de Tenenkou, art.13) ; ou encore on tolèrera les "pêches rituelles" "à l'exception (desquelles) toute autre forme de pêche collective est laissée à l'initiative du conseil et du comité de pêche" (Convention du cercle de Jenné, article 8). Mais on souligne la "persistance des conflits de pêche entre pêcheurs résidents et non résidents liés à l'existence de prétendus "maîtres d'eau". Il faut donc soigneusement séparer l'aspect dangereux de la tradition de son aspect positif, d'où cette formule magnifique, implicitement destinée à proscrire des pratiques locales discriminantes (distribution d'emplacements) ou "prédatrices" (perception de compensations) : "les sacrifices rituels ne peuvent en aucun cas excéder le cadre symbolique" (Convention du cercle de Youvarou, art.18). L'opposition entre rituel et organisation concrète de la pêche complète ici, sur le plan social, l'opposition entre autosubsistance et production-commercialisation sur le plan économique pour donner une expression achevée à la robinsonnade : le bon sauvage autosubsistant et ritualiste est définitivement marginalisé socialement et économiquement, en même temps que pacifié par un investissement judicieux de ses croyances. L'"utilisation" de la coutume s'opérant dans le cadre des pratiques et de l'imaginaire propres aux administrateurs locaux, on assistera à la mise en place de "syncrétismes" impressionnants. Ainsi, à l'issue d'une course rituelle ponctuant la pêche d'une grande mare, le gagnant s'emparera... d'un dra-

peau malien. Ce dernier est d'ailleurs souvent présent lors des pêches collectives d'étiage, à côté des tentes où divers responsables attendent, dans une ombre rafraîchissante, les tributs en poisson qui sanctionneront l'unité de l'équité légale et de la générosité coutumière.

Le colonialisme jouait la tradition contre l'anomie ("esprit de lucre" et "poussièrisation" de la société), le socialisme jouait l'ordre national contre la tradition, la nouvelle administration va jouer l'ordre national contre la tradition et la tradition contre l'anomie résultant de sa déstructuration. La coutume est ambivalente, contemptrice de l'État mais productrice d'ordre; il faut faire disparaître l'une des faces de ce Janus, et l'on forme le rêve impossible de la briser en tant que fondement d'une organisation sociale autonome (et donc d'un pouvoir foncier) tout en la conservant comme ensemble de règles pondérantes ou d'"artifices" symboliques efficaces. Il s'agit, d'un certain point de vue, d'une reprise déplacée du dilemme colonial face aux autorités "traditionnelles" (chefs de canton et autres) qu'on avait conscience d'utiliser pour mieux "instaurer des institutions qui (...) sapent (leur autorité) (...) dans son fondement (Rapport politique annuel, 1951). Dans les années soixante-dix se développe d'ailleurs dans d'autres domaines l'idée d'une réutilisation de la coutume face aux déstructurations liées à la modernité. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, des administrateurs, voire des chercheurs, se sont notamment épuisés à une "relecture" des systèmes d'initiation et de classes d'âge, là aussi décontextualisés et saisis comme "systèmes d'éducation traditionnelle". Après la "tradition réhabilitée" puis la "tradition repoussoir" dont parle Chauveau (1992), s'installe la politique paradoxale de la "tradition récupérée" ou, plus exactement, *marginalisée et récupérée*. Et, pour citer à nouveau notre commandant de cercle colonial, on estimera manifestement possible le succès du "paradoxe de notre politique... tant que le recours à ces principes contradictoires sera fait avec sagacité"... en faisant supporter tout le poids de cette "sagacité" à des administrateurs locaux qui, également pris dans la tourmente de l'histoire et les soucis liés à des salaires bas et irréguliers, ont eux-mêmes bien d'autres intérêts à défendre. On déplorera alors régulièrement leur inefficacité, rapportée à leur faible nombre ou à leur incapacité. Des rapports du Service des eaux et forêts à la Conférence de 1990, reviendront de façon lancinante les regrets sur le manque d'information, de sensibilisation et d'éducation des pêcheurs par les autorités et sur l'inefficacité des instances de surveillance et de gestion des pêcheries. Mais il faut maintenant quitter le domaine des "bricolages"

idéologiques dont sont issues lois et consignes pour revenir aux pratiques concrètes, celles des pêcheurs et administrateurs locaux, aux "bricolages" pratiques, à la dialectique de la force et de l'"arrangement". Comme nous l'avions déjà suggéré dans l'introduction, on verra que si les consignes administratives ne "s'appliquent" guère au sens strict dans la pratique, elles y jouent un rôle "référentiel", rôle qui n'est pas uniquement passif : si elles font l'objet d'investissements politiques divers (dans le cadre de rapports de force concrets), leur contenu sémantique implique certaines contraintes, et leurs ambigüités elles-mêmes rendent possible certains jeux.

Pouvoirs et paradigmes

Pouvoirs et traditions

On a plusieurs fois fait allusion à la multiplicité des droits possibles sur les eaux ou les pêcheries. Ces droits s'organisent en deux grands types, selon qu'ils sont attachés à des territoires ou à des pêcheries.

A. Au niveau du territoire :

- un droit sacrificiel sur un territoire aquatique, légitimé par le pacte originel contracté par le maître d'eau avec les génies, et transmissible en ligne agnatique. Ce droit lignager induit une exclusivité sacrificielle, le contrôle de l'accès d'étrangers aux eaux du territoire, le contrôle des grandes pêches collectives. Il détermine une série de droits d'exploitation pour les membres du groupement de pêcheurs structuré autour du lignage maître d'eau. Si le caractère central de ce droit est ce caractère sacrificiel, l'étendue du territoire concerné (ses limites avec celui du groupe adjacent) n'en a pas moins fait souvent l'objet de luttes entre maîtres d'eau, luttes "mystiques" (par l'intermédiaire des génies ou des fétiches) et guerrières (enquêtes personnelles sur le nord-Diaka).

- des droits de surveillance et d'exploitation d'une partie du territoire, droits dévolus par le maître d'eau à des groupements particuliers de pêcheurs (en fait à leur lignage central) installés sur son territoire. Ceux-ci (et éminemment leur représentant) sont appelés *baba awgal* ("père" - organisateur- de la pêche) dans le Maasina, ou *borngo*, du nom qu'on

donne aux cadets qui suivent le pêcheur en transportant ses engins. Ces notions s'opposent clairement à celle de "maître d'eau", et on peut en rendre approximativement l'esprit par le terme de "vassal de pêche". Cette procédure servait à intégrer sous forme dépendante de nouveaux groupements de pêcheurs et à assurer le contrôle d'un territoire trop vaste en déléguant des droits aux sous-groupes qui allaient s'implanter sur ses limites. Les *borngo* effectuent généralement des sacrifices mineurs pour l'entretien courant des eaux.

- des droits supra ou para-territoriaux attribués à des dépendants par les pouvoirs impériaux ayant dominé le Delta. Les *Arbé* du Maasina, par exemple, avaient créé une fédération lâche de petits cantons, qui recouvraient respectivement, pour leur partie aquatique, plusieurs territoires de maîtres d'eau. Même si ces derniers conservaient leurs prérogatives rituelles et foncières, les *Arbé* initiaient l'organisation de pêches collectives d'étiage auxquelles participaient certains de leurs dépendants (*macubé arbé*, captifs des *Arbé*) qui les ravitaillaient en poisson. Les pouvoirs impériaux, tant sous le règne des *Arbé* que sous la *Diina* de Sékou Ahmadou, pouvaient également modifier le tissu des territoires liés aux maîtrises d'eau. Ils pouvaient donner de façon définitive une partie de ces territoires à des dépendants ou à des ralliés (qui pouvaient être d'anciens *borngo* des maîtres d'eau), les maîtres d'eau concernés perdant quelquefois les prérogatives rituelles liées à ces territoires; ils pouvaient également soumettre les limites territoriales antérieures à celles de leurs propres subdivisions[13]. Les territoires et les prérogatives se sont ainsi toujours modifiés sous la pression des empires.

B. Au niveau des pêcheries, on repère également des droits divers :

- des droits (exclusivités, privilèges, préséances; cf. infra) dévolus par les maîtres d'eau à différents lignages du groupement. Il s'agit bien de droits lignagers, indifférents à la domiciliation des héritiers (à la suite de migrations, des lignages peuvent ainsi disposer de pêcheries très éloignées de leur lieu de résidence).

- des droits de même type dévolus par les ayants-droits lignagers dans le cadre de l'alliance matrimoniale, soit que les preneurs de femmes les cèdent aux donneurs en dot, soit que les donneurs les cèdent aux descendants de cette alliance (à leurs "neveux" utérins et à leur descendance).

---

13. Pour une étude historique de ces diverses procédures au Maasina, cf. Fay, 1997.

- des droits donnés par les pouvoirs impériaux à des lignages dépendants ou ralliés, soit du fait du prince (après avoir été retirés à d'autres lignages), soit à l'issue de procédures plus complexes. On peut ainsi repérer des pêcheries données comme "butins de guerre" (en reconnaissance par les *Arbé* d'une victoire guerrière) ou, inversement, comme "droits du sang" (don par les *Arbé* comme compensation de la mort d'une victime)[14].

Comme on le voit, la "tradition", concernant les eaux, était tissée d'histoire bien avant la colonisation et l'indépendance, définie par des conflits fondateurs mais aussi source de conflits potentiels entre principes légitimateurs différents qu'on avait l'habitude de devoir conjuguer. En particulier, on peut penser (et on peut d'ailleurs vérifier dans certains cas par une enquête historique) que les tensions structurelles affectant, au niveau du territoire, la relation entre maîtres d'eau et vassaux de pêche et, au niveau des pêcheries, la relation entre succession agnatique et droits des utérins, sont nécessairement, et quel que soit le pouvoir impérial catalyseur, productrices de conflits et de remaniements. Le nouveau pouvoir, l'État malien, va donc en un sens, n'être qu'un pouvoir impérial de plus mais, en un autre sens, va être un pouvoir très particulier. On va voir en effet qu'il introduit de nouveaux types de droits, ce qui n'est pas nouveau, mais que certains de ces nouveaux droits déstabilisent des principes implicites fondamentaux, inaugurant surtout un mode nouveau de gestion de tous les droits possibles et des conflits existants.

Pouvoirs des paradigmes

Les deux principaux nouveaux droits implicitement introduits sont ce qu'on pourrait appeler, vu d'un point de vue local, le "droit des étrangers", c'est-à-dire des allochtones possesseurs d'un permis de pêche, et les "droits des gens du pouvoir" (*kaananké* chez les Bozo poulophones du Diaka), droits de mise en défens et d'organisation des pêches collectives par les instances administratives concernées. Mais, en filigrane, s'introduit également, au nom de l'autosubsistance, un "droit du riverain" (au sens de frontalier des eaux) déjà ébauché par les colons, et, en liaison avec celui-

14. Le territoire attribué peut alors être la section de fleuve correspondant soit à la course-poursuite ayant précédé le meurtre, soit au trajet effectué après le meurtre par la pirogue des victimes, jusqu'au début de décomposition du corps

ci, un "droit villageois", puisqu'on pense toujours en termes de "villages riverains", les maîtres d'eau et leurs territoires de pêche (non réductibles, on l'a vu, aux territoires villageois) n'ayant pas d'existence légale. A la rencontre de ces "droits" et de ceux déjà existants, des pratiques syncrétiques complexes vont se développer. Citons-en rapidement quelques-unes, en renvoyant pour plus de détail aux textes déjà mentionnés dans l'introduction. Des vassaux de pêche *borngo* vont réclamer la propriété des eaux au nom du droit des riverains et au nom des sacrifices mineurs qu'ils effectuent puisque la "coutume" est partiellement reconnue. Des villages vont réclamer telle pêcherie parce que le plus ancien du lignage propriétaire de la pêcherie est venu s'installer chez eux, alors qu'il s'agit bien évidemment d'un droit lignager et non pas villageois. D'autres vont tenter de s'approprier telle autre pêcherie parce qu'elle est, au hasard de découpages administratifs, située dans leur arrondissement et non dans celui de ses "propriétaires" traditionnels. Des villages riverains d'agriculteurs n'ayant pas normalement de droits sur les eaux vont en réclamer pour pouvoir accueillir des pêcheurs migrants et, la compensation traditionnelle s'étant fortement monétarisée, percevoir leur part des tributs (Fay, 1989b et 1994a et b). Ces diverses revendications peuvent également s'étayer sur l'idéologie "moderne" de la protection de la ressource. Vouloir contrôler un territoire peut être un moyen d'affirmer sa propriété, et certains villages sans droits ont ainsi entrepris d'émettre des plaintes contre les engins trop prédateurs utilisés par les maîtres d'eau, ou par les étrangers accueillis par ceux-ci. Mais les plus gros problèmes vont surgir de la présence - et surtout des modes de rentabilisation (au sens strict)- des pêcheurs migrants.

Les migrants venant du sud-ouest sont l'objet d'imputations diverses de la part des administratifs et des autochtones. Pour les administratifs, ils apparaissent dans certains textes comme des "nomades" à sédentariser, qui sont les responsables des conflits (*versus* la représentation du "bon sauvage autosubsistant" valorisant ici plutôt l'autochtone). Dans d'autres, selon l'expression des administrateurs, ils sont des "professionnels" de la pêche (ici, c'est le point de vue de la production qui prime et l'autochtone apparaît en négatif comme un "amateur", ou en version diabolisée comme "exploiteur" extorquant des taxes illégales aux "professionnels") auxquels les crédits bancaires seront plutôt plus facilement accordés. Pour les autochtones, selon que ces étrangers nomadisent sur le territoire en vagues intenses et rapides, ou au contraire qu'ils s'installent, nouent des contacts, respectent les interdits et s'acquittent régulièrement des tributs demandés,

ils apparaissent comme des "troubleurs d'eau" (*korokara*) "ne voulant ni se coucher ni dormir", ou comme "nos Bozo de l'eau"[15] (*jinnitié*), "ceux qui travaillent pour le village". Comme on l'a déjà dit, le *manga-ji* (l'ancienne redevance d'un tiers du produit pour certaines pêches dans un finage étranger), signe de la reconnaissance par l'étranger du lien religieux des autochtones à l'eau, s'est d'abord fortement monétarisé, puis transformé en une série de petites rentes de situation perçues par les familles maîtresses d'eau pour presque toutes les formes de pêche ou d'installation sur le terroir. Or, une compétition pour l'appropriation de la ressource s'était tendanciellement instaurée entre groupes de pêcheurs du fait des nouveaux engins, de la régression des limites coutumières et de la proclamation par l'État d'un droit d'accès indifférencié. Le tout a brisé l'ancienne géographie socio-technique, l'ordre des "technotopes" (Fay, 1993 : pêcheries spatialement déterminées liées à des droits d'accès déterminés), "neutralisant" ou "désocialisant" virtuellement l'espace. A la compétition pour l'accès à la ressource, va se juxtaposer une compétition pour l'appropriation de la rente sur les migrants, voire un calcul comparatif des revenus de la pêche et des revenus de cette rente. On peut en donner divers exemples. Le fait de céder l'exploitation de ses meilleures pêcheries aux allochtones peut compter dans la stratégie de production d'une famille qui, du coup, s'investira davantage dans l'agriculture. Certains villages, pour payer leurs impôts, empruntent auprès de commerçants sur le *manga-ji* à venir. Lors d'une soudure difficile aggravée par la mise en défens administrative du fleuve, les responsables villageois décidèrent de transgresser la loi et de laisser pêcher qui le voudrait, moyennant le versement d'un "prix du vol" (*kèè-songo*) à la caisse villageoise, pour...compenser les moindres tributs que verseraient les migrants en étiage en constatant la moindre densité de poisson.

De leur côté, les administratifs (commandants de cercle, d'arrondissement, responsables politiques locaux, agents des eaux et forêts, éventuellement agents de l'OPM) apprécient largement les capacités tributaires développées par les plus riches migrants dans le but de se livrer à des pratiques interdites, de gagner un procès ou, plus généralement, de pouvoir s'assurer de leur retour annuel. *Dans les faits, toute autorité en position*

15. Ils sont alors pensés implicitement sur le modèle de complémentarité qui articule habituellement des ethnies à productions différentes : pour un Bozo, "ses Peul", "ses Rimaïbé" sont ceux avec lesquels il échange des services et des produits (poisson contre lait ou contre grains).

de contrôler un des moments du procès de production de pêche est du même coup en position de percevoir une rente de situation. Les "gens du pouvoir" vont donc apparaître aux pêcheurs locaux comme entrant dans le jeu de la compétition pour l'appropriation de la rente. D'ailleurs, dans certains villages, les réceptions d'administratifs sont financées par une caisse commune principalement alimentée par le *manga-ji* interdit. Une anecdote signifiante : les autorités ayant instauré une deuxième réserve sur le fleuve dans un village du nord-diaka, un compromis s'instaura face à la grogne villageoise. Sur une des deux réserves, les administratifs ne prélèveraient pas trop "sur le cou" des migrants, de façon à laisser les locaux prélever leur rente. Du coup, l'autre réserve, où les autochtones, réciproquement, ne prélevaient rien, fut appelée localement "le fleuve des gens du pouvoir".

Les autochtones, les allochtones, les administratifs sont donc bien engagés de fait dans ces deux compétitions, pour l'appropriation de la ressource et pour l'appropriation de la rente provenant du contrôle de l'accès à la ressource. Elles se font dans le cadre mêlé de paradigmes anciens (force des génies, des groupes locaux et des maîtres d'eau) et des paradigmes nouveaux (la coutume et l'autosubsistance, la loi et la modernité... etc). Dans les conflits qui surgissent, les stratégies s'analysent très classiquement dans la possibilité "syntagmatique" de conjuguer ces paradigmes pour former un discours de légitimation, possibilité qui relève de conditions sémantiques d'une part, de positions de force (administratives, économiques, clientélistes) d'autre part[16]. L'analyse des conflits en termes d'opposition de la "tradition" et de la "modernité" est donc éventuellement stratégiquement utile, mais pas explicative, comme on espère l'avoir montré. Mais cela ne veut pas dire que "l'appel à la tradition" ne relève que d'un usage incrédule et machiavélique (sauf peut-être chez les fonctionnaires), ni que la compétition pour l'appropriation de la rente annule les "croyances" en la force des génies. Lemasson (1960) remarquait déjà que les règles édictées par les maîtres d'eau étaient de moins en moins respectées, à l'exception du paiement *du manga-ji*, et le compte-rendu d'évaluation de l'OPM (IFO-BECIS, 1982-1983) confirme que, vingt ans après, cette prescription demeure la mieux observée, les conflits naissant d'autres transgressions. A la vision ethnocentriste qui ne voit là que l'expression du

16. cf Augé (1974) sur le concept d'"idéologique", définissant un système de représentations qui détermine à la fois "le possible et le pensable", en fonction d'une logique sémantique incluant des positions de force symboliques et pratiques

goût du lucre, on peut objecter que le paiement du *manga-ji* est généralement bien accepté sur tous les finages, même si on peut trouver, chez les maîtres d'eau comme partout, des personnalités avides et, chez les Bozo comme partout, des responsables prévaricateurs. On peut objecter aussi que le même *manga-ji* ne dispense pas d'observer d'autres règles, ce qui explique d'autres conflits (sur les engins, la distribution des emplacements). Enfin, on peut remarquer que le *manga-ji* se module selon la quantité de poisson prévisible, que des pêcheurs étrangers gagnant peu et respectant les règles ne sont souvent que faiblement "taxés". Le paiement du manga-ji exprime traditionnellement la bonne articulation entre la communauté locale et les étrangers qu'elle accueille, dans le cadre de l'exploitation des eaux et sous le signe des divinités d'eau. Le fait que, avec la monétarisation, ce paiement ait de surcroît fait l'objet d'extensions et de calculs "économiques" n'a rien d'étonnant, sauf à considérer ethnocentriquement et mystiquement que le "religieux" relève d'une transcendance excluant toute considération "mondaine". Dans la même logique, la "force" des génies renvoie, selon une circularité souvent constatée, à la force des maîtres d'eau et celle-ci à la force du groupe concerné ; dans les conflits en question, ce sont toutes ces forces qui sont conjuguées, les visites et les offrandes aux fonctionnaires d'autorité n'excluant nullement les sacrifices aux génies ou aux fétiches *Toru*. Comme on l'a montré, les Bozo ont depuis longtemps au cours de l'histoire conjugué de nouveaux pouvoirs et de nouvelles frontières avec un ordre antérieur et, en un sens, ils ne font pas autre chose avec les pouvoirs délégués de la République.

Les principaux facteurs d'entropie (si l'on considère ainsi le caractère récurrent des conflits) sont sans doute la déstabilisation de la logique halieutique par la domanialisation des eaux, d'une part, le caractère contradictoire des nouveaux paradigmes et la gestion concrète que font de ces contradictions beaucoup de représentants de l'État, d'autre part. En effet, les remaniements exercés par chaque pouvoir successif consistaient à (re)distribuer ponctuellement des droits plus ou moins exclusifs sur des pêcheries singulières à des unités sociales déterminées (groupes lignagers ou ethniques), en fonction d'un rapport de clientèle ou d'alliance (Fay, 1989a). Toute pêcherie était définie pour une saison déterminée et des engins déterminés, les unités sociales étaient déjà existantes ou, quand elles étaient créées de toutes pièces (cas des Somono), étaient discrètes (ne recoupaient pas d'autre unités) et se voyaient attribuer des techniques

de pêche spécialisées qui créaient en droit de nouveaux types de pêcheries. Ces pratiques ne remettaient pas en question une logique halieutique ancienne qui a toujours conjugué ces trois instances (groupes, pêcheries, techniques).

Or, cette relative cohérence est remise en question :

- Le principe de la domanialité des eaux et le droit lié à la possession du permis de pêche transgressent cette logique, ne définissant ni groupes ni territoires discrets, et instaurent virtuellement l'anomie. Certes, la migration de pêche a toujours existé (quoique de façon bien moins importante qu'aujourd'hui) ; certes le développement de la production et la monétarisation du secteur suffisent à expliquer l'accroissement des migrations, la monétarisation du *manga-ji* et les différentes pratiques tributaires qui y sont liées ; mais l'impossibilité actuelle de produire des règles simples concernant l'accueil des migrants découle directement du principe déstructurant de la domanialité des eaux. Le caractère contradictoire des différents paradigmes analysés va dans le même sens, notamment en ce qui concerne l'"autosubsistance" des riverains : le village riverain est un groupe non discret, sécant avec d'autres groupes ou d'autres prérogatives (lignages, maître d'eau) et la notion de "riveraineté" ne définit pas de pêcheries précises. Certes, là aussi, le pouvoir pourrait en faire, par "force", le groupe désormais pertinent, mais il continue à considérer en même temps d'autres paradigmes contradictoires et fait appel à l'enquête historique et à la "coutume" (et aux tributs) pour trancher entre revendications contradictoires.

- Les représentants de l'État, eux-mêmes déconcertés par ces injonctions contradictoires, et souvent sensibles au "prix de la cola", récupèrent volontiers un modèle "impérialisé" de leur charge[17]. Ils sont encouragés en cela par la représentation locale pour laquelle le Mali oscille entre une réalité abstraite et un nouveau pouvoir prédateur sur le modèle des États précoloniaux, dont les représentants successifs constituent des chefferies concrètes avec lesquelles il faut traiter. Les fonctionnaires vont donc trancher - ou ne pas trancher vraiment - au carrefour de la contradiction des paradigmes et de celle de leurs motivations propres. Ils sont généralement

17. Comme il en va des hommes d'affaires maliens, dont Amselle (1992) note qu'ils "baignent dans un univers aristocratique et calquent leurs conduites sur les normes édictées par les griots et les marabouts".

sensibles aux rapports de force locaux, ce qui garantit une certaine continuité politique et "sémantique" : des Rimaïbé (descendants d'esclaves) peuvent difficilement réclamer une propriété coutumière des eaux, mais on peut faire jouer en leur faveur le "droit de jouissance riverain"... à condition toutefois que l'ensemble de la région n'y soit pas hostile. On peut aussi jouer sur les tensions structurelles entre types de transmission des pêcheries (cf. infra) et reprendre pour ce faire la tradition, inaugurée par les colons, de l'"enquête historique". On peut surtout s'arranger pour que les décisions soient floues, souvent confuses[18]; elles demeureront contestables puisqu'au hasard des mutations fréquentes des responsables, le conflit resurgira régulièrement. Là aussi, certes, tous les pouvoirs avaient leurs clients, et la sagesse populaire connaît de longue date la propension d'un nouveau pouvoir à défaire ce que l'ancien avait fait. Mais les principes présidant à l'installation des nouveaux clients étaient toujours univoques et ne prétendaient pas se concilier avec des principes antérieurs. Les clients, pour leur part, étaient installés pour un certain temps et cherchaient à fonder de nouveaux pôles de "tradition".

L'articulation entre la logique "halieutique" lignagère et les pouvoirs impériaux définis par la force ("travaillant" sur les opérateurs de cette logique et lui superposant une logique tributaire) avait donc anciennement trouvé sa forme. La confrontation de cette même logique halieutique avec un appareil d'État qui se réclame de principes "modernes" (fondamentalement occidentaux) qui lui sont contradictoires produit une déstabilisation forte et durable, d'autant que ces principes modernes sont hétérogènes, que l'appareil d'État (ce qui relève aussi d'une idéologie "moderne") veut les concilier avec la "tradition" et que cet appareil d'État est lui-même contradictoire, conçu sur le modèle des démocraties modernes mais conservant par ailleurs de forts traits hérités du passé (les pratiques tributaires, la pratique - instable - de la force). L'instabilité est à son comble quand les textes diffusés par l'appareil d'État attribuent tous les problèmes à une quantité jugée tantôt excessive, tantôt insuffisante, de "tradition".

---

18. Cf Fay, 1993, pour l'analyse d'une décision administrative concernant un conflit sur les eaux, qui oscille entre des catégorisations indécises des pêcheurs, et reconduit sur un mode *langagier impératif...la situation ambigüe existante.*

Le scientifique, la loi et le paradigme.

Tous les paradigmes définissant et connotant les pêcheurs et la pêche, ainsi que leurs lignes de contradiction, ont ainsi été posés par la colonisation puis exploités pendant une trentaine d'années par les régimes issus de l'indépendance, du socialisme et de l'oligarchie militaire. Les soucis dominants, proclamés ou implicites, étant économiques (augmenter le volume des exportations et la taxation du secteur), le jeu a été modulé principalement par des informations ou des supputations sur l'état de la production de poisson (fluctuante entre boom et sécheresse) plus que par des informations scientifiques. Celles-ci n'interviennent qu'après la politique coloniale spontanée de développement du secteur et après que l'évidence brutale de la sécheresse ait induit des mesures décidées sans enquête sur l'état réel des stocks. Les politiques postérieures à l'indépendance s'inscrivent toutefois dans les significations pré-existantes. L'élément populiste, qui opposait le pêcheur au commerçant, est simplement radicalisé et revu à la lumière d'une volonté de prise en charge plus radicale du secteur rural par l'État, le recours à la science halieutique ne faisant que donner forme à la thématique de la "rationalisation" présente dès le début de l'ère coloniale. En forçant l'argument, on serait presque tenté de dire que *l'ensemble paradigmatique a été livré au jeu formel de ses transformations*, que tous les énoncés possibles, complémentaires ou contradictoires, successifs ou simultanés, ont été formulés *sous l'impulsion d'intérêts* (contrôler production et commerce) *ou de peurs* (concernant l'état de la production). L'analyse historique des variations met plutôt en valeur, finalement, le caractère profondément anhistorique, sur le court ou moyen terme évidemment, de ce jeu.

Du côté de la prise en charge étatique, si l'on met entre parenthèses les échecs de la politique coopérative et des crédits d'aide aux pêcheurs, il n'y a pas eu de véritable impact sur le secteur, ni dans les tentatives de réglementation des engins, ni dans celle de définir - au moins implicitement - de nouvelles règles foncières pour l'exercice de la pêche. Les textes administratifs se plaignant régulièrement du caractère inapplicable des lois faute d'encadrement, on serait donc tenté à première vue de considérer que le contenu desdites lois, dans ce contexte, n'a pas finalement grande importance. Mais il y a eu du nouveau, par contre, dans les pratiques des pêcheurs, leurs pratiques de pêche, de migration, de diversification et

dans les relations entre les groupes de pêcheurs suite à ces modifications. Dans ce contexte, il y a eu du nouveau également, dans les pratiques administratives locales concrètes, qui s'expriment bien, face aux pêcheurs, "au nom de la loi", au nom des "consignes" qui synthétisent objectifs et représentations (également "modernes") de la tradition. L'instance légale (les paradigmes qu'elle porte) a donc été finalement active, non de par son contenu, mais de par les prérogatives données à une couche bureaucratique chargée de l'appliquer. Cela vient du fait, on l'a dit, de la projection impériale qui s'est faite sur le pouvoir des fonctionnaires (et que ceux-ci assument largement), mais aussi du fait que la loi agit, à travers leur présence, "par anticipation", instaure ses paradigmes et ses espaces comme des pôles symboliques du possible. Tous savent que personne ne serait assez fou pour instaurer les divisions administratives (cercles, arrondissement) comme réellement déterminantes des droits de pêche, ni pour reconnaître des droits fondamentaux sur le fleuve à des pêcheurs connus de notoriété publique comme des descendants de captifs (à moins qu'ils n'aient historiquement déjà imposé leur force), ni pour empêcher des pêcheurs en disette de prélever le nécessaire à leur subsistance avec les seuls engins qu'ils peuvent se procurer. Mais tous connaissent les paradigmes promus par les nouveaux pouvoirs (ainsi que la force qui les appuie) et reconnaissent bien volontiers à ceux-ci le "droit" de les évoquer et de les faire reconnaître. Les paradigmes en question, éminemment composites, sont mis en discours par les différents acteurs, s'intègrent par différentes entrées aux relations entre ruraux, administrateurs, ONG, etc. La série (tradition = intemporalité = paix) produit notamment cette curieuse promotion de l'enquête historique, issue de la volonté paradoxale de restaurer la paix, au nom de la justice, en retrouvant "le plus ancien droit", sans doute perçu dans cette logique comme "le plus intemporel", ce qui est évidemment plus simple que de s'interroger sur le sens et les modalités des rapports de force actuels. Ceci nous ramène à la place que jouent dans ce jeu les chercheurs eux-mêmes.

Ceux-ci tendent évidemment à s'inscrire dans l'idéologie (la combinaison spécifique des paradigmes) dominante de l'époque, qui fonde d'ailleurs la demande à laquelle ils répondent, avec un penchant - au demeurant louable - pour la combinaison "rousseauïste-populiste". Pendant l'époque coloniale, c'est le soutien de la tradition, "par principe" et "par défaut" qui domine, notamment chez Daget, dans le cadre d'un optimisme d'ailleurs justifié (puisque vérifié par la suite) sur l'état

des stocks. Corrélativement, apparaît le thème de la méfiance à l'égard des déclarations (défaitistes) des pêcheurs, qui va servir de médiation avec le thème de l'anomie sociale. Les stocks ne sont pas en danger, mais l'exploitation de pêche se transforme, faisant notamment l'objet d'une appropriation plus individuelle du produit, et Daget insiste déjà sur le thème de l'opposition des générations. Avec la sécheresse, le thème de l'anomie se renforce. L'évaluation de l'OPM (IFI-BECIS, 1982-1983), tout en remarquant, contre les premiers contempteurs du "nomadisme", que la migration est une "stratégie fonctionnelle d'exploitation de l'espace", met en place une série de concepts connotant, dans le code du langage socio-économique, une exploitation "capitalistique" et une modernité "déstructurante" : on parle du "passage d'une division mécanique à une division organique du travail" (très abusivement car les "divisions organiques" entre pêche et agriculture, pêche de finage et migration, pêche et commerce, ne sont pas si nouvelles), on insiste sur la naissance d'un "procès d'accumulation fondé sur la propriété des sennes" (en réalité très marginal) et, sur un autre plan, sur le "conflit des générations" (qui n'est pas particulier à la pêche et qui n'est nullement, on l'a vu, le ressort dominant des phénomènes étudiés). Voyons ce qu'il en est d'une plus récente recherche.

En 1986, se met en place un projet d'intention pluridisciplinaire ("Études halieutiques dans le Delta central du Niger" - Orstom-INRZFH). Une enquête statistique est organisée, visant à définir les intervenants dans la pêche, leurs modes de regroupement et leur répartition géographique, afin notamment d'établir un plan d'échantillonnage des pêches en sériant les indices de l'effort de pêche pour des groupes discrets. Laé (1988) analyse les résultats de l'enquête de trois points de vue liés : les groupes de pêcheurs, les engins et les biotopes (ou milieux exploités). Les groupes de pêcheurs sont différenciés selon "la nature et l'intensité de leurs activités" (types d'engins, sorties déclarées, activité de pêche exclusive ou associée), "l'aptitude à effectuer des migrations", "la destination finale de la production". L'auteur distribue des "indices de professionnalisme" (la possession de pirogues par exemple), estime les niveaux de "spécialisation", "d'intérêts" ou "d'aptitude" face à la pêche. On met l'intensité de pêche en regard de différentes variables (l'ethnie, le type de résidence), et le tout est également rapporté aux milieux, aux espèces et aux saisons. On évoque ainsi l'influence des biotopes sur les types de résidence (campements permanents sur les fleuves ou les biefs temporaires) et l'influence, sur l'en-

semble, des modifications climatiques (favorisant, par exemple, la fixation de migrants). On conclut que "la répartition des pêcheurs, des techniques de pêche et des périodes d'activité sont étroitement liées à la nature des écosystèmes en place".

Prise littéralement (comme l'indication d'une liaison), cette conclusion est un truisme. Mais le contexte de variables dans lequel elle s'énonce en fait quelque chose de plus. Dans les faits, les destinations finales de la production, les stratégies de production en général, se remodulent considérablement, éventuellement chaque année pour certains ménages, selon l'état de la crue et le succès de la stratégie antérieure et selon les "événements" écologique et économiques. Migrations et "intensité de l'activité" dépendent notamment de l'équipement qui peut dépendre de l'accès au crédit ou des activités familiales dans d'autres secteurs (agriculture, commerce). Au niveau des groupes, si les conditions ethniques induisent encore la pratique exclusive ou privilégiée de certains engins, ces conditions sont de moins en moins déterminantes, notamment dans les deux groupes les plus "professionnels" (Bozo et Somono). S'il existe évidemment un rapport entre milieux et engins, une série de nouveaux engins constitue une panoplie de techniques "moyennes-performantes" utilisables dans des milieux et à des époques très variées. En outre, on ne peut dire que tel milieu implique tel engin sans prendre en considération les systèmes sociaux de production, et notamment les conditions sociales déterminant le jeu des deux appropriations (celle de la ressource, et celle de la rente provenant de la ressource). Pour les mêmes raisons, l'articulation des productions et des activités (y compris à propos des migrations), l'articulation pêche-agriculture notamment, dépendent de conditions foncières complexes autant que de l'état du finage ou des "traditions", ces conditions étant plus éclairantes que les labels purement classificatoires de "professionnalisme" ou de "conservatisme".

On a donc apparemment affaire à une série de constats "empiriques", résultant du dépouillement "à plat" d'une enquête statistique. En fait on établit ainsi des typologies floues mais néanmoins orientées, à la rencontre d'une désocialisation - et d'une déhistoricisation - des données (on traite des systèmes sociaux de production comme d'événements naturels en interaction mécanique) et d'une série de signifiants pré-existants (ethnie, professionnalisme, biotopes, etc), dont certains sont induits par un type de formation disciplinaire, d'autres par le contexte socio-idéologique présent (notamment ce qu'on pourrait appeler une "ethnologie des biolo-

gistes"). D'un côté, en effet, la perspective "naturaliste" ne pouvant trancher, ou seulement en sa propre faveur, le "social", après avoir été diversement catégorisé, est renvoyé à son néant, ou plus exactement à un "effet-reflet" d'une réalité hydro-biologique (*effet de formation*). D'un autre côté, on va établir sur cette base des typologies d'enquête (pêcheurs de finage ou "sédentaires"/pêcheurs migrants; pêcheurs purs/pêcheurs agriculteurs/agro-pêcheurs; autoconsommation/commercialisation, etc) qui restituent des modes d'appréhension idéologiques des groupes de pêcheurs en les faisant apparemment dériver d'une "biotopie" (*effet idéologique*).

Dans le projet de recherche évoqué, les halieutes portaient un fort intérêt aux descriptions de la "tradition" que faisaient leurs collègues ethnologues et, en fin de projet, manifestaient même une certaine tendance à la survaloriser, voire à prêcher un retour à la coutume. Le propos était sans doute avivé par l'incertitude angoissée qui saisit tout scientifique au moment de rendre des conclusions, surtout quand elles doivent comporter des ébauches de recommandations pratiques. L'autre tendance consistait à faire retomber les analyses sur une justification de la politique nationale foncière en voie d'élaboration. Il est significatif qu'à un mélange de positions "halieutistes" et à une récupération inévitable de stéréotypes d'époque s'ajoute tendanciellement, devant les difficultés de la situation actuelle de la pêche deltaïque, une reprise du thème de la "tradition par défaut", ou de "l'État par principe". Outre que cela nous ramène à nos deux citations de départ (le Bozo, difficile à traiter, est aussi heureusement poète), se confirme ainsi de façon réjouissante le caractère vivace de la matrice sémantique qu'on a tenté de cerner. Les difficultés à penser et à gérer la pêche deltaïque se situent, on l'a vu, dans l'interaction des contradictions internes aux paradigmes locaux, des contradictions internes aux paradigmes occidentaux, des contradictions entre ces deux séries de paradigmes et des contradictions propres aux appareils d'État nationaux qui tentent de les harmoniser (et dont la nature cumule, de par leur procès de formation même, les trois séries de contradictions, concernant cette fois le pouvoir). L'évaluation "scientifique" est naturellement prise dans ces jeux paradigmatiques, qu'elle reflète en partie, entre les modulations de l'idéologie populiste et le travail "en référence à l'État" (quelles que soient les différentes formes de coopération ou de partenariat, ce dernier délivre de toutes façons une autorisation de recherche). Elle les module à sa façon, prise dans d'autres contradictions spécifiques : celles de la pluri-conceptualité et de l'écart entre connaissance et conseils pour l'action. Du

côté des Bozo, même si ceux-ci s'énervent quelquefois de ne plus "pouvoir sortir de leur case sans trouver un questionneur planté là" (enquêtes personnelles), ils répondent en général auxdites questions avec la plus grande gentillesse, qu'elles soient posées par un halieute ou un sociologue, en se disant que les Blancs ont dû garder un certain pouvoir, qu'ils peuvent dans les bons jours être distrayants, et que s'ils ne font pas de bien (ce qu'on espère un peu quand même), ils ne peuvent pas faire de mal. Souhaitons qu'ils aient raison.

3

Prolifération des institutions et performance économique : l'accès aux ressources des pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo)

Eyolf JUL-LARSEN

Système politique et accès aux ressources

On est désormais bien documenté sur la croissance économique de la pêche piroguière en Afrique de l'Ouest. Les changements observés dans la pêche sont caractérisés par une remarquable intensification de la production, une forte intégration au marché et un accroissement considérable des prises. Sur le plan démographique, l'augmentation de la mobilité humaine, la spécialisation de certains groupes dans la pêche et l'exploitation de nouvelles zones de pêche ont entraîné une importante redistribution de l'accès aux ressources maritimes côtières[1]. Bien que de nombreuses

1. Les grandes lignes de ces processus se trouvent par exemple dans Chaboud & Charles Dominique 1991, Chauveau 1991 et Jul-Larsen 1992.

études aient démontré que les sources de ces changements remontent au moins au début de ce siècle et même au delà, l'importance qualitative et quantitative de ces changements a considérablement augmenté au cours de ces quarante dernières années. En outre, dans une période de l'histoire africaine que de nombreux chercheurs décrivent aujourd'hui comme une période de récession économique, les pêches piroguières côtières offrent un scénario très différent.

Cette différence dans le développement des pêches côtières par rapport à d'autres secteurs productifs doit être cependant traitée avec prudence. On doit se rappeler, d'une part, que des cas de "réussite" économique existent dans d'autres secteurs et que, d'autre part, seule une partie des pêches piroguières (la pêche spécialisée opérant le plus souvent par migration) est directement concernée par ces changements. Notre souci n'est pas d'interpréter les raisons spécifiques pour lesquelles les pêches d'Afrique de l'Ouest (par rapport, par exemple, à l'agriculture) semblent bénéficier d'un processus de croissance particulier, mais plutôt de suggérer, à partir de ce cas, une approche comparative du changement économique en général.

La recherche sur la pêche des migrants en Afrique de l'Ouest ne s'est intéressée que dans une très faible mesure à l'organisation politique des communautés de pêcheurs en question ainsi qu'aux relations que cette organisation entretient avec les autres institutions politiques comme, par exemple, celles des communautés locales ou les relations avec les États d'origine et d'accueil. Cette étude porte sur ces aspects de l'organisation communautaire chez les migrants en se référant à une analyse empirique des pêcheurs Popo et de leur communauté à Pointe-Noire. Les formes spécifiques d'organisation politique interne et les relations établies avec d'autres institutions extérieures à la communauté ont joué et continuent à jouer un rôle primordial dans la compétition pour l'accès aux ressources et, par conséquent, également dans le développement économique général de la pêche. L'analyse permet également d'apporter une contribution aux débats actuels concernant l'économie politique de l'Afrique et, en particulier, à la question de savoir si la médiocrité des résultats économiques doit être imputée à une renégociation incessante des relations sociales et des institutions politiques locales. Bien que la "prolifération des institutions" (Berry, 1989) s'avère être une bonne description des processus politiques parmi les pêcheurs migrants, cet article démontre que cette prolifération et les relations particulières que les pêcheurs entretiennent avec les institu-

tions politiques nationales, dans les centres migrants et dans les États du Bénin et du Congo, représentent probablement, au contraire, l'une des principales raisons de la forte croissance observée dans l'économie des Popo.

Sara Berry a contribué, ces dernières années, à renouveler la compréhension des relations entre l'organisation politique et les performances économiques en faisant valoir que l'accès aux ressources essentielles est influencé par les relations entre les producteurs et les institutions politiques. Un de ses articles, intitulé "Institutions sociales et accès aux ressources" (1989) vise ainsi à expliquer la récurrence des nombreuses disettes dans les économies africaines. Il servira de point de départ à notre discussion.

Selon Berry, les spécificités historiques de l'Afrique sub-saharienne ont conduit à une prolifération des réseaux d'accès aux ressources vitales. Durant la période précoloniale, l'accès à la terre, à la main-d'œuvre et aux capitaux s'opérait par le biais d'une multitude de positions et de status prescrits ou acquis dans le cadre des diverses institutions sociales existantes (lignage, village, mariage, réseaux de clientèle, esclavage, etc.). La caractéristique de la plupart de ces status était qu'ils ne donnaient que rarement lieu à des droits de contrôle exclusif et que, par conséquent, l'accès individuel aux ressources vitales était négociable dans une large mesure à travers la dynamique politique interne au groupe local qui contrôlait les ressources et par la richesse et les stratégies personnelles des individus.

Les changements économiques et politiques introduits par l'administration coloniale ont provoqué des changements dans les procédures d'accès. De nouvelles sources de richesse et de pouvoir ont entraîné la création de nouvelles institutions et ont conduit les acteurs sociaux à développer de nouvelles stratégies pour accéder aux ressources. Mais les nouvelles institutions ont rarement remplacé les anciennes; au lieu de cela, "les gens ont essayé d'accéder aux nouvelles sources de richesse et de pouvoir en se servant des moyens institutionnels existants et ont utilisé leur richesse et leur influence nouvelles de façon à restructurer les institutions et les rapports sociaux anciens au lieu de les détruire" (1989 : 44).

Ce schéma semble continuer à s'appliquer depuis l'indépendance. Le contrôle des États sur les ressources économiques a augmenté au point que "l'accès à l'État est devenu une condition nécessaire pour réussir en affaires" (ibid). Cette évolution, à son tour, a conduit à la multiplication de nouvelles institutions (telles que les partis politiques, les associations ethniques, les corporations et les associations professionnelles, etc.) auxquelles les différentes catégories d'acteurs doivent participer à des titres

divers en même temps qu'ils continuent d'être liés aux canaux traditionnels d'accès aux ressources. De plus, la baisse des revenus des États a renforcé la multiplication des institutions : pour assurer et accroître leur accès aux ressources, les producteurs africains doivent diversifier leurs relations institutionnelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'appareil étatique. En définitive, "les gens investissent dans l'accès aux ressources productives au lieu d'investir dans l'expansion de la capacité productive (Berry, 1985 : 193), et... les bénéfices réels des investissements sont si éphémères et incertains que leur productivité est problématique" (1989 : 49). Cette situation a, selon Berry, d'importantes conséquences pour le rendement agricole puisque "... l'identité sociale et le status deviennent des enjeux aussi bien que des moyens d'investissement" (1989 : 46) ce qui peut susciter des stratégies 'irrationnelles' de production relativement aux paramètres macro-économiques[2].

En outre, les principes d'organisation des nombreuses institutions concernées peuvent influencer la performance productive. Berry estime que les institutions basées sur l'identité sociale se caractérisent souvent par l'usage de ce qu'elle appelle "les stratégies inclusives de recrutement" pour accroître leur influence. Cela signifie que pour augmenter son accès aux ressources contrôlées par l'État, on doit inclure plutôt qu'exclure des membres tout en "perpétuant une identité distinctive". Étant donné que de nombreuses institutions de ce type jouent un rôle majeur dans la répartition des ressources non contrôlées par l'État, cela crée des dilemmes qui, à certains égards, peuvent conduire à la surexploitation des terres et à une mise en œuvre inefficace du travail.

Au cours des dernières années, les crises économiques ont eu tendance à renforcer les stratégies des populations pour diversifier leurs relations sociales et, de ce fait, à renforcer également le processus de prolifération des voies d'accès aux ressources. En même temps, cela a également conduit à des stratégies économiques favorisant un investissement à court terme et rapidement mobilisable qui peut également affecter la productivité de façon négative. Selon Berry, on est désormais dans une situation où "les effets défavorables de la sécheresse et des chocs économiques extérieurs sur la production agricole de l'Afrique ont été aggravés par les stratégies d'accès aux ressources des agriculteurs..." (1989 : 49).

---

2. La description de Berry pourrait être facilement rapprochée de ce que les économistes ont appelé les "activités de recherche de profit directement improductives". Voir, par exemple, Bhagwati 1982.

Bien que Berry se situe dans une perspective franchement pessimiste, elle généralise rarement ses résultats au delà de son propre objet de recherche. Elle souligne que ses arguments ne constituent pas une explication générale et définitive mais qu'ils peuvent néanmoins contribuer à mieux comprendre la dynamique de stagnation et de récession observée dans une grande partie de l'agriculture africaine.

Personne ne peut nier que les résultats économiques médiocres constituent un sérieux problème pour l'Afrique et, de bien des façons, son approche semble fructueuse et ses arguments convaincants. Et puisque l'objet empirique de cet article est un processus qui, d'une part, montre de frappantes similarités avec celles décrites par Berry, mais dont, d'autre part, les résultats économiques sont très différents, il est intéressant de confronter son point de vue à la situation observée. On peut aussi espérer proposer des éclaircissements supplémentaires aux interrelations complexes entre les stratégies économiques des acteurs et les diverses institutions qui canalisent leur accès aux ressources.

On décrira d'abord la trajectoire historique dans laquelle s'insère les activités de pêche actuelles des Popo, puis l'organisation et le fonctionnement de la communauté des pêcheurs migrants à Pointe-Noire. On examinera ensuite plus particulièrement l'Association des Ressortissants Béninois qui constitue un élément central de l'organisation politique des migrants, d'abord en montrant comment elle assure à ses ressortissants pêcheurs une protection vis-à-vis des institutions concurrentes, ensuite en montrant qu'elle est amenée simultanément à prendre en compte et prolonger ces institutions.

L'histoire économique des Popo

Bien que le concept "d'identité popo" soit ambigu, nous pouvons, comme point de départ, identifier les Popo vivant à Pointe-Noire comme une population revendiquant ses origines des environs immédiats du village de Grand Popo, dans le sud-ouest de la république du Bénin[3]. Grand Popo s'est développé en raison de son rôle dans le trafic des esclaves aux

3. Le nom de "Popo" peut également désigner des communautés de pêcheurs dont la composition est différente. De nombreux autres centres de migration Popo sont par exemple principalement constitués de pêcheurs Anlo Ewe (Delaunay 1991, Haakonsen 1991, Jorion 1988).

XVI[e] et XVII[e] siècles. La majorité de la population de cette région se considère comme Xwla et, comme la plupart des autres groupes voisins, elle se revendique comme descendante des populations des régions d'Ife et d'Oyo, au Nigeria, qui ont migré vers l'ouest aux XIV[e] et XV[e] siècles. Les Popo font désormais partie des populations désignées comme Aja-Ewe (de Medeiros 1984) qui, dans une large mesure, partagent des mythes et des conceptions religieuses communes et parlent des langues apparentées.

Le milieu naturel entourant Grand Popo est caractérisé par un réseau de lagunes alimentées par les rivières Mono et Aho, avec des sols marécageux et un cordon lagunaire sableux. Les populations ont pratiqué la pêche en lagune, l'horticulture et l'extraction du sel. Comme le reste des populations Aja-Ewe, elles étaient organisées sur la base de clans et de lignages agnatiques qui régulaient l'accès aux ressources importantes comme la terre, l'eau et la main-d'œuvre. Les relations matrilinéaires et matrimoniales intervenaient cependant aussi, dans une large mesure, dans l'accès à la main-d'œuvre (voir, par exemple, Nukunya 1969).

À partir du XVIII[e] siècle, une restructuration considérable de l'espace a eu lieu dans la région qui a conduit à la réalisation de changements économiques déjà en gestation. L'expansion et la consolidation du royaume Fon-Danxomé ont ainsi provoqué une importante immigration de populations Xweda de l'est vers la région du Mono inférieur, à la suite notamment de leur défaite militaire à Savi et à l'intégration ultérieure de la ville d'Ouidah à Danxomé en 1727. Simultanément, l'émergence d'une entité politique plus forte à l'ouest, rendue possible par le renforcement de la "culture Mina" autour d'Anécho et de Glidji, a limité la possibilité d'une centralisation et d'une expansion politiques des Xwla, tout en autorisant une forte mobilité des individus ou de groupes restreints.

Les changements politiques liés au développement du trafic des esclaves ont également provoqué des changements dans l'économie des Xwla et des Xweda de la région. Ils ont, par exemple, appris des Fante les techniques de passage de barre et le chargement et déchargement des navires européens à Grand Popo, Ouidah, Anécho et autres ports le long de la côte. Les Xwla se sont adonnés en grand nombre à cette activité. De plus, le commerce des marchandises, qui s'est d'abord développé dans le sillage du trafic des esclaves, a ensuite connu une expansion considérable lorsque le principal produit d'exportation s'est déplacé des esclaves vers l'huile de palme. Il s'est à son tour accompagné d'une augmentation substantielle de

la production et du commerce du sel. Le développement général du commerce a suscité un très important trafic de denrées par pirogue le long du réseau de lagunes et de fleuves du Nigeria au Ghana oriental. Selon Manning (1985), 10 000 personnes au moins - dans une large mesure des Xwla et des Xweda - étaient engagés dans ce commerce dans le golfe de Bénin au début de notre siècle. Nous ne connaissons pas bien l'organisation de ces activités mais, en se référant aux sources historiques, Manning indique que l'accès aux capitaux dans le transport par pirogue semble avoir été assuré par des "corporations" instituées parmi les piroguiers. Le recrutement de la main-d'œuvre était basé sur, au moins, trois principes d'organisation : *le lignage (...), l'esclavage (...) et le salariat* (ibid : 71-2).

À la suite de la colonisation, la construction de jetées, de routes et de chemins de fer dans les grandes villes a provoqué une récession des activités de navigation, de passage de la barre et de transport lagunaire. En outre, l'importation de sel a sévèrement concurrencé la production locale. Toutefois, il fallait toujours des passeurs de barre et les Popo ont élargi leur domaine d'activités. Entre Lagos et Accra, au moins, les Popo étaient l'un des principaux groupes de population engagés dans cette activité salariée, des intermédiaires Popo établis dans les villes côtières assurant leur recrutement. D'autres ont entrepris la pêche en eaux douces le long du littoral où ils étaient établis comme passeurs de barres ou plus à l'intérieur des terres. L'urbanisation croissante a donné lieu ensuite à une série de nouvelles opportunités à la fois dans les secteurs public et privé, au Dahomey et à l'étranger.

L'immigration des pêcheurs migrants Anlo Ewe du Ghana vers la région de Grand Popo au début de ce siècle a incité de nombreux Popo à se tourner vers les pêches maritimes et, comme les Anlo, à procéder à des migrations de pêche le long de la côte. La pêche maritime Anlo, très différente du type de pêche pratiqué depuis des siècles par les Popo dans les lagunes, a nécessité de nouvelles formes d'organisation basée sur des "compagnies" de pêche associant des propriétaires et de la main-d'œuvre rémunérée à la part. Dans ces compagnies, le recrutement de la main-d'œuvre et la mobilisation des capitaux étaient - nous le démontrerons par la suite - assurés par des principes très différents de ceux qui prévalaient dans les communautés d'origine.

La construction de ports modernes le long de la côte de l'Afrique de l'Ouest dans les années 1950 et 1960 a conduit à la disparition brutale de la profession de passeurs de barres. Cela, associé aux problèmes écolo-

giques observés dans les régions intérieures et qui se sont accélérés dans les années 1950, a déterminé une conversion des migrants Popo vers la pêche maritime. Depuis lors, ils ont établi de nouveaux centres de migration à l'est et au sud du Nigeria (Cameroun, Gabon et Congo) mais également vers l'ouest, vers le Togo, le Ghana, la Côte-d'Ivoire et le Libéria.

Il ressort de cette reconstitution historique que la migration de travail parmi la population autour de Grand Popo n'est en aucune façon un phénomène nouveau. En 1921, déjà, les Xwla installés à Grand Popo avaient créé une association "ethnique" et régionale appelée *Novincha* qui, dès lors, a servi de base à l'organisation communautaire pour les Popo à l'étranger et dans leur pays[4]. Plutôt que de considérer les communautés de migrants comme des entités propres, il semble plus juste de considérer la société Popo comme une entité comprenant à la fois des résidents nationaux et des travailleurs migrants (indépendamment de leur profession et de leur situation) et où le "ciment" général de cette société a été une idéologie suivant laquelle chaque Popo devait chercher à produire des revenus à l'étranger pour contribuer à reproduire la société dans le pays, et où les anciennes institutions comme le lignage, le clan, le principe d'aînesse, les cultes vaudou et le mariage sont conservés aussi bien comme symboles d'identité que comme principes d'organisation réglementant l'accès aux ressources économiques importantes. Cependant, comme l'histoire le montre également, les migrants à l'étranger ont été obligés (ou ont choisi) d'organiser l'essentiel de leur travail selon d'autres principes et institutions qui ont eu, à n'en pas douter, d'importantes conséquences sur leur vie et sur leurs rapports vis-à-vis de leurs communautés dans leur pays d'origine.

L'histoire économique des Popo illustre bien le point de vue de Berry concernant la manière dont les nouvelles opportunités et les nouveaux environnements politiques ont entraîné de nouvelles formes d'institutions et d'organisation régissant l'accès aux ressources économiques vitales. Elle illustre aussi le fait que les institutions traditionnelles sont restées des points de référence importants pour la subsistance des populations. Chaque fois que les Popo ont trouvé de nouvelles opportunités économiques à l'intérieur de formations socio-politiques plus larges où leurs

4. Bien qu'on dise que l'organisation est xwla, elle comprend généralement aussi tous les Xweda de la région de Grand Popo qui se considèrent souvent à la fois comme Xwla et Xweda et qui "changent" d'identité selon le contexte

communautés étaient intégrées, de nouvelles institutions et de nouveaux principes d'organisation sont apparus pour satisfaire aux conditions des professions particulières et des contextes sociaux extérieurs associés aux stratégies collectives et individuelles des migrants. Cela a pu être l'esclavage, le travail salarié et le clientélisme, pour assurer l'accès à la main-d'œuvre, ou les corporations de pirogues et les compagnies de pêche, pour assurer l'accès aux capitaux. Cependant, pour les membres de la société globale Popo, ces principes d'organisation ont toujours été d'une façon ou d'une autre, associés aux institutions "traditionnelles" de la société Popo.

Il est impossible de dire avec précision, à partir des données historiques dont nous disposons, comment se sont combinées ce que nous pouvons appeler une société ethnique ou régionale Popo, au sens large, et des petites communautés de migrants réparties dans toute cette région - variant souvent dans leurs principes d'organisation - et d'évaluer quelles conséquences cette combinaison a eu sur les résultats économiques des populations. Mais le fait que cette structure sociale continue à exister et à servir de base d'organisation à la plupart des Popo nous permet de contribuer à éclaircir ces questions par l'analyse précise de l'organisation et du travail dans un centre de migration Popo en se référant aux variables qui viennent d'être soulignées.

Organisation et travail dans la communauté popo à Pointe-Noire[5]

Ce groupe a commencé à s'installer à Pointe-Noire en 1964. Dès les premières arrivées dans les années 1960, la population masculine a augmenté très vite, particulièrement de 1969 à 1977. Depuis le début des années 1980, la population masculine a été assez stable. Les femmes Popo sont arrivées plus tard que les hommes et la croissance de leur effectif, qui a débuté aux alentours de 1973, a été plus lente et plus régulière que celle des hommes. La communauté représente aujourd'hui un peu moins de 500 pêcheurs et presque autant de femmes. Ils sont installés, avec certains de leurs enfants, dans deux villages distincts sur le rivage septentrional de la

5. Une analyse empirique plus détaillée de la communauté Popo à Pointe-Noire est présentée dans Jul-Larsen 1994.

ville. 107 unités de production utilisent environ 120 grosses pirogues ghanéennes toutes motorisées par des moteurs hors bord et presque toutes spécialisées dans la pêche de sardinelles au filet maillant dérivant de surface. L'unité moyenne dispose d'une pirogue ghanéenne, de 2 moteurs, de plus de 2 300 m de filets et d'une équipe de 5 à 7 hommes. Les prises totales annuelles de la communauté sont variables mais elles atteignaient environ 8 000 t en 1988 pour une valeur estimée à environ 1,2 milliards FCFA.

Depuis leur arrivée, ces pêcheurs constituent un groupe bien délimité centré autour de leur mode spécifique de travail et une identité "popo" qui se manifeste tous les jours par l'usage de leurs grosses pirogues, leurs vêtements, leur langue, leur alimentation, leurs pratiques religieuses, etc. À l'exception de deux ou trois ménages, qui revendiquent soit une origine Mina soit une origine Anlo Ewe, et moins d'une dizaine de manœuvres Anlo Ewe (de Keta), tous les pêcheurs se disent Xwla ou Xweda et parfois les deux. En raison de la superficie limitée de leur pays d'origine et d'un niveau élevé d'endogamie, il est rare que deux Popo n'aient pas de liens de parenté ou d'alliance matrimoniale. Cela ne signifie pourtant pas que ces relations soient un élément décisif pour réguler leur vie économique.

Outre les Popo, environ 1 000 pêcheurs congolais, généralement d'origine vili, travaillent le long du rivage sur 170 km. Seul un très petit nombre d'entre eux (moins d'une cinquantaine) sont installés sur le rivage à Pointe-Noire; le reste de la population vit surtout dans les villages du nord et du sud. Les Vili s'adonnent généralement à une production diversifiée, combinant la pêche avec l'agriculture ou d'autres activités. Ils se sont spécialisés dans la pêche des poissons de fond (Nguinguiri 1990). La pêche Vili nécessite beaucoup moins de capitaux et de main-d'œuvre que la pêche Popo.

Les unités de production Popo sont formées autour d'équipement en propriété individuelle ou collective. Le nombre de copropriétaires ne dépasse jamais 7 ou 8 hommes, mais une personne est toujours désignée comme chef de la "compagnie". Environ 50 % des unités ont un seul propriétaire. 40 % de la population masculine ont un statut de propriétaires et la majorité de ceux-ci est constituée de ceux qui sont arrivés dans les années 1960 et 70. Le besoin de main-d'œuvre supplémentaire dépend évidemment du nombre de copropriétaires; il est partiellement résolu par le recrutement de jeunes Popo du Bénin. 60 % de la population masculine sont des manœuvres, la majorité entretenant diverses relations de type clientéliste avec les propriétaires qui les ont fait venir au Congo. Un

manœuvre popo ne peut donc pas passer d'une compagnie à l'autre sans de grandes difficultés. De plus, entre 200 et 300 jeunes pêcheurs congolais travaillent également de façon permanente ou occasionnelle avec les Popo. Leurs relations avec les propriétaires sont caractérisées par une grande liberté, ce qui rend la main-d'œuvre congolaise beaucoup plus instable : les Congolais évoluent à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté et se déplacent entre les unités de production.

L'actif des compagnies varie considérablement. Les actifs les plus prospères peuvent représenter l'équivalent de plus de 20 millions FCFA en moyens de production (au prix de remplacement), tandis que d'autres sont au bord de la faillite. Une moyenne s'établit probablement entre 6 et 8 millions FCFA d'actifs. Les propriétaires achètent leurs pirogues au Ghana soit personnellement, soit plus généralement par l'intermédiaire de Popo vivant au Bénin qui les expédient au Congo par navires de commerce. Les autres équipements (moteurs, filets) sont obtenus par les mêmes filières ou par divers réseaux au Congo, Zaïre et Angola. Les besoins financiers des compagnies sont donc considérables mais les principales sources de financement proviennent de la communauté de Pointe-Noire.

La majorité des prises est vendue aux femmes Popo qui agissent comme des acteurs économiques autonomes en fumant et en vendant ensuite le poisson, soit sur les marchés, soit aux marchands congolais installés à Pointe-Noire ou le long de la voie de chemin de fer de 500 km qui relie Pointe-Noire à Brazzaville. Avec des frais d'équipement très limités, les femmes augmentent la valeur de la production Popo d'un demi-milliard FCFA. Elles ont accès au poisson grâce à leur statut de femme d'un membre de la compagnie, le fait d'être marié à un propriétaire ou à un chef de compagnie étant très avantageux. 70 % des femmes mariées le sont à des propriétaires et 55 % des ouvriers popo n'ont pas de femmes à Pointe-Noire. Les femmes réussissent également à accéder au poisson en accordant des crédits aux propriétaires. Outre le traitement appliqué aux prises des Popo, elles fument aussi une part considérable des prises pélagiques (poisson de surface) de la flotille industrielle. Elles sont aidées dans leur travail par leurs filles célibataires ou par les enfants de parents proches qu'elles ont amenés du Bénin, en supplément d'un nombre substantiel de jeunes ouvriers congolais.

Au sein des compagnies, la richesse est inégalement répartie parmi les femmes entre celles qui possèdent très peu et une poignée de femmes qui peuvent être considérées comme riches, même si leur richesse n'atteint

pas, cependant, celles des plus grosses 'nana benzi' de Lomé ou du Ghana. Les femmes des manœuvres sont sans exception parmi les plus pauvres. Parmi celles qui sont mariées à des propriétaires, la niveau de richesse peut varier considérablement et ne semble pas, le plus souvent, refléter la situation financière de leurs maris. La fraction la plus riche des femmes popo accorde des crédits aux propriétaires pour couvrir leurs besoins d'investissement (ces crédits représentent probablement jusqu'à la moitié de l'ensemble des crédits accordés aux compagnies). Certaines femmes possèdent un portefeuille total de plusieurs millions de FCFA réparti sur au moins 6 ou 7 compagnies. Les circuits de transactions économiques internes (copropriété, crédits, etc.) s'inscrivent dans un réseau et dans des flux de densité et de volume considérables. Une femme a ainsi utilisé une stratégie bien connue des femmes ga et fanté[6] en réinvestissant une partie de son bénéfice commercial pour constituer sa propre compagnie de pêche.

Les Popo à Pointe-Noire ne se marient qu'exceptionnellement en dehors de leur propre communauté. Les hommes prennent souvent des maîtresses, surtout s'ils sont célibataires, mais ces alliances mènent très rarement à des mariages reconnus. Les femmes congolaises "mariées" à des Popo ne participent jamais au fumage du poisson. A l'inverse, une femme Popo peut se marier avec un Congolais et continuer à vivre dans le village de pêcheurs et à faire partie de la communauté et de l'économie locales Popo. Certaines des transformatrices les plus riches se trouvent dans ce type de situation.

Le schéma le plus courant est celui d'un homme qui épouse une femme popo, qu'elle vive au Bénin ou dans la collectivité béninoise de Pointe-Noire. Les enfants nés de tels mariages sont, dans la plupart des cas, renvoyés au Bénin pour être élevés selon les valeurs popo et pour être scolarisés. Très peu d'enfants reviennent au Congo en qualité de pêcheurs ou pour se charger de la transformation du poisson. La plupart d'entre eux auront une éducation et une formation professionnelle au Bénin où ils resteront dans leurs familles puis, selon les réseaux, les opportunités et les résultats obtenus, ils chercheront d'autres professions, principalement en migrant vers Cotonou ou d'autres pays d'Afrique centrale et de l'Ouest.

L'organisation au niveau de la communauté est caractérisée par deux institutions différentes, bien que très liées : un système d'organisation seg-

6. Voir l'article de R. Overaa dans cet ouvrage.

mentaire[7] et "l'Association des ressortissants béninois" (ARB). Comme nous l'avons déjà indiqué, l'institution lignagère est centrale pour le recrutement de main-d'œuvre dans les communautés du Bénin et pour mobiliser les capitaux par le mariage et l'héritage. Les conflits entre les membres de la communauté au Congo concerneront le lignage (ou les lignages) au Bénin au niveau approprié à la nature du problème ; comme il est normal dans les systèmes segmentaires, la mobilisation de l'institution lignagère s'effectuera selon le contexte. Les fonctions d'autorité sont basées sur le sexe et l'aînesse.

À Pointe-Noire, le système segmentaire reste l'institution la plus importante pour assurer les relations des migrants avec leur communauté nationale d'origine. Le niveau le plus faible de segmentation organise la population en trois groupes d'origines différentes[8]. C'est à ce niveau que les collectes d'argent pour aider les familles confrontées au décès de parents proches au Bénin sont organisées. On peut estimer à 30 millions FCFA ou plus la somme collectée à ces fins à Pointe-Noire chaque année[9].

Tous les Popo sont membres de l'ARB, même si celle-ci apparaît comme une association volontaire. En tant que telle, l'association comprend tous les Béninois de Pointe-Noire qui - outre les communautés de pêcheurs - comprend environ 300 à 400 commerçants béninois qui revendiquent principalement l'identité Yoruba (Nago) et qui vivent au centre de la ville. Elle a un conseil général qui collabore étroitement avec les services diplomatiques béninois représentés par un consulat installé dans la ville depuis 1991.

Dans le milieu des pêcheurs, l'ARB est dirigée par deux comités - un pour chaque village - qui collaborent étroitement avec un groupe de

---

7. Le terme vague de " système segmentaire d'organisation " a été choisi délibérément. La segmentation dans le système politique du Mono inférieur est conditionnée par un ensemble de variables comprenant la descendance patrilinéaire, le village d'origine et les rapports conjugaux. Dans cette discussion, où l'accent est mis sur les différences entre l'ARB et ce que l'on peut désigner comme " l'organisation coutumière ", le terme " d'organisation segmentaire " évoque cette opposition schématique.

8. Un groupe est centré autour du village de Agonékamé et d'autres parties de Grand Popo et comporte presque exclusivement des Xwla. Le second comporte 9 villages situés un peu plus à l'intérieur des terres de Avlo à Djegbadji et comporte des Xwla et des Xweda. Le troisième, qui peut à peine être considéré comme un groupe, comporte des Xweda principalement de Ouidah et de Guézin.

9. En outre, une somme inconnue mais considérable est envoyée individuellement chaque année.

"conseillers". Le plus souvent, les conseillers sont les aînés des clans agnatiques représentés au Congo. Au total, plus de 60 personnes sont - au moins de façon nominale - impliquées dans la direction des affaires de l'ARB sur le littoral. Avant 1991, il n'y avait aucune élection libre, mais il y avait une certaine mobilité au sein des comités. À l'exception d'une forte majorité de propriétaires et d'hommes, la représentation des lignages dans les comités est assez équitable et, bien que les conflits dans la communauté soient nombreux et que des désaccords existent sur les décisions de l'ARB, le fonctionnement par consensus entre les aînés des lignages constitue un principe efficace de prise de décision.

Contrairement à l'ARB "en ville", l'ARB sur "la plage" est donc reliée au système popo d'organisation segmentaire. Elle apparaît comme un élément important et comme un niveau d'intégration du système segmentaire[10]. Pour un homme ou une femme popo, les droits et les obligations envers l'ARB-B ne dérivent pas d'une adhésion volontaire. Au contraire, le statut de membre est prescrit de fait pour toute la période où il ou elle reste à Pointe-Noire. Cependant, l'ARB-B n'est pas une simple réplique du système segmentaire et les Popo eux-mêmes font la distinction et insistent bien sur la différence entre les deux institutions. L'ARB-B est censée traiter exclusivement de questions liées à la vie et aux problèmes rencontrés à Pointe-Noire et n'aborde pas les questions liées aux rapports familiaux des gens. Celles-ci relèvent du système segmentaire, à une exception près : les contacts avec l'association ethnique/régionale Novincha à Grand Popo sont assurés par l'ARB-B, et en fait, la plupart des Popo conçoivent l'ARB-B comme une branche de Novincha[11].

L'une des principales fonctions de l'ARB-B consiste à assurer les relations avec les différentes autorités congolaises ; l'immigration, la police, les pêcheries, la douane et la municipalité sont parmi les institutions les plus importantes. Par l'intermédiaire d'un impressionnant réseau de relations informelles avec l'ARB et avec le dispositif de l'État congolais (où des niveaux hiérarchiques élevés sont quelquefois concernés), les membres de l'ARB-B essaient de résoudre des problèmes d'intérêt géné-

10. Pour cette raison, nous distinguerons dans la suite du texte l'ARB, qui désignera l'association en ville, et l'ARB-B, qui désignera l'ARB dans le milieu des pêcheurs.

11. Contrairement à la situation observée dans de nombreux autres centres migrants, l'ARB-B ne peut pas être appelée Novincha. Les Xweda d'Ouidah et de Guézin ont leur propre association de ressortissants appelée Xweda Fodji.

ral pour la communauté ainsi que des problèmes plus personnels. Des collectes d'argent sont parfois organisées par l'intermédiaire de l'ARB-B pour financer des réalisations sociales au Congo. Ainsi, les rapports avec le reste de la communauté béninoise au Congo et l'État du Bénin sont dominés par l'ARB-B. De plus, celle-ci réglemente et contrôle la vie quotidienne du village et sanctionne ceux qui enfreignent les règles. Les sanctions vont de faibles amendes jusqu'au rapatriement au Bénin, dans les cas les plus graves. L'association contrôle également un système de sécurité sociale (surveillance des opérations de sauvetage dans les cas d'accidents en mer, collecte d'argent pour rapatrier les malades ou pour aider les familles en cas de décès). Enfin, l'ARB-B remplit des fonctions juridiques dans certains conflits internes le plus souvent à caractère financier ou concernant la main-d'œuvre au sein des compagnies ou entre elles; elle intervient en particulier lors de l'établissement et des dissolutions d'unités de production pour s'assurer que les contrats économiques sont clairs et conformes aux règles déjà établies. Le système judiciaire est basé sur le principe de "*la transparence*", ce qui signifie que les membres de la communauté, pour bénéficier d'une protection de l'ARB-B doivent faire appel à des témoins agréés par l'ARB-B lorsqu'ils concluent des conventions économiques importantes.

En tant qu'institution politique, l'ARB-B est investie d'une d'autorité et d'une légitimité très fortes non seulement par ses propres membres mais également par la société environnante - qu'il s'agisse de pêcheurs congolais, de commerçants béninois ou des représentants des deux Etats concernés. Le registre de population tenu par l'ARB-B montre par exemple que les collectes internes d'argent sont respectées et suivies par au moins 97 % de la population et les observations quotidiennes indiquent qu'en dépit du délai nécessaire aux prises de décision, les décisions et les verdicts sont appliqués dans les jours ou les semaines qui suivent. Par exemple, l'interdiction par l'ARB-B des loteries, qui avaient envahi le littoral à l'automne 1991, a été appliquée deux jours après que la décision fut prise d'enlever tous les panneaux de loterie. Dans le cas de jugement de personnes qui n'ont pas respecté les conditions et les dates limite de remboursement de prêts, il est rare que le remboursement ne soit pas effectué dans les deux semaines qui suivent le verdict - même si les sommes atteignent souvent plusieurs centaines de milliers de FCFA ou si le créancier est une femme. Dans les deux cas de rapatriement que l'on a pu observer, il a fallu moins d'un mois pour que la personne soit mise dans l'avion de

retour vers Cotonou (dans un cas aux frais de la communauté). Il n'y a aucun cas connu où les verdicts n'aient pas été respectés. De nombreux exemples pourraient être donnés par ailleurs concernant l'opinion qu'ont les congolais sur l'organisation popo; une déclaration faite par un haut fonctionnaire de la municipalité de Pointe-Noire peut la résumer : "Si tous nos frères congolais étaient organisés comme les Popo, nous aurions beaucoup moins de problèmes dans ce pays"[12].

L'ARB-B en tant que protection vis-à-vis d'institutions concurrentes

Avant d'étudier plus en détail le système politique Popo, notons que la description donnée ci-dessus correspond à bien des égards au modèle général d'évolution des systèmes politiques en l'Afrique de l'Ouest. Depuis les années 1950, une série de travaux ont ainsi mis en évidence le développement de nouveaux types d'association en relation avec les nouvelles conditions politiques et économiques qui s'imposent à des groupes de plus en plus étendus, à la suite parfois de nouveaux schémas de répartition spatiale[13].

La littérature concernant la pêche piroguière en Afrique de l'Ouest a, dans une large mesure, négligé ce domaine d'étude, malgré l'accent mis sur les nouveaux modes de migration et les systèmes 'modernes' de production. Pourtant, les descriptions empiriques suggèrent fortement que les migrations de pêche suivent, au moins dans leur forme, les mêmes schémas que ceux qui viennent d'être décrits pour les Popo. Au Bénin, par exemple, nous savons que les pêcheurs Ewe, Ga et Fante de Cotonou ont leurs propres associations et leurs propres chefs (Odotei, 1991). Le même phénomène se retrouve à Abidjan (Odotei, 1989) où leurs rapports avec

12. Cette présentation simplifiée de l'ARB n'en représente pas tous les aspects. Certes il existe des problèmes et des conflits liés au fonctionnement même de l'ARB, en particulier, comme nous le verrons, touchant à la forte représentation des intérêts des propriétaires dans l'Association. Cependant, globalement, ce tableau est une bonne représentation du haut niveau de légitimité de l'organisation.

13. Concernant les références bibliographiques sur les associations en Afrique de l'Ouest, l'article de J.D. Barkan *et al.* (1991) peut servir de point de départ, au moins pour la partie anglophone.

les autorités officielles sont assurés par l'intermédiaire de l'Assemblée des Chefs du Ghana (ibid.). R.W. Wyllie (1969) présente des règlements écrits en vigueur chez les pêcheurs Anlo travaillant sur le littoral fante tout à fait semblables aux règlements internes des Popo à Pointe-Noire.

De plus, les discussions avec les pêcheurs Popo au Bénin ayant travaillé à l'étranger ont révélé que les Popo au Gabon, au Cameroun et en Côte-d'Ivoire ont tous des associations et des règlements analogues à ceux de l'ARB-B. Ils sont tous en contact étroit et, d'une certaine façon, associés aux autorités béninoises. Ces associations apparaissent comme des institutions essentielles pour les communautés économiques locales, qui conservent ainsi une grande autonomie. Une indication a contrario de leur importance est que, dans certaines localités (comme Port-Gentil), les migrants se plaignent de la faiblesse de leur association. De la même manière, les Nigérians à Libreville sont organisés sur la base des églises réformées, les chefs religieux semblant agir comme des chefs de communauté ; ou encore, les pêcheurs Temne en Guinée ont également leur association (S. Bouju communication personnelle).

Pour essayer de comprendre le système politique des Popo dans le cadre général des associations volontaires et le confronter à l'analyse de Berry, il est également utile de le comparer à l'analyse classique de A. Cohen sur la "diaspora" des commerçants de bétail hausa à Ibadan (1969 et 1971).

"Ses membres [de la diaspora] sont culturellement différents à la fois de leur société d'origine et des sociétés où ils vivent. Son organisation combine une stabilité de la structure et une grande mobilité de ses membres... Elle tend à être autonome dans son organisation judiciaire. Ses membres forment une communauté morale qui s'impose aux comportements individuels et garantit une grande conformité avec les valeurs et les principes communs. Elle a également ses propres institutions d'assistance et de sécurité sociale" (1971 : 267).

Cohen envisage principalement les diasporas hausa du point de vue de leur activité de commerce à longue distance. Il invoque, selon cette perspective, l'importance de facteurs comme la compétition pour le maintien d'un monopole commercial, la nécessité d'un ajustement démographique, la large diffusion d'informations commerciales, l'indispensable confiance et le contrôle rigoureux du flux monétaire par des relations contractuelles diverses. Pour satisfaire ces conditions, un système politique est établi qui, d'une part, est basé sur le principe de la

distinction/exclusion et, d'autre part, sur l'existence d'une entité ayant sa propre juridiction possédant une autorité reconnue. En utilisant les termes de Berry, nous pourrions dire que Cohen interprète la diaspora comme une réponse collective des commerçants pour se protéger du pouvoir et des exigences d'autres institutions potentiellement concurrentes.

Protection vis-à-vis de l'État congolais et des communautés congolaises

Il est difficile de ne pas interpréter le système politique des Popo à Pointe-Noire de la même façon, en tenant compte des différences entre les conditions nécessaires au commerce hausa et celles qui prévalent dans les activités des pêcheurs popo. Au regard des exigences de confiance et de contrôle des relations économiques, le caractère fonctionnel de ce genre de système politique est évident. Les relations de crédit mais aussi le système particulier de copropriété, qui est une des conditions préalables à l'établissement du nouveau système de production, ne peuvent se développer sans la mise en œuvre de dispositions juridiques particulières. Le contrôle et la législation de l'ARB-B sont des garanties essentielles au fonctionnement et à la pérennisation du système de crédit, surtout du point de vue des femmes popo.

Grâce au respect contrôlé des engagements pris, les Popo sont en mesure d'imposer leur monopole ou au moins leur prépondérance dans la pêche artisanale des poissons pélagiques (sardinelles en particulier). Ce type particulier de production halieutique nécessite en effet une coordination rigoureuse entre le financement, le contrôle de la main-d'œuvre, la transformation et la vente de poissons. Quiconque souhaite s'adonner à la pêche pélagique rencontre, par conséquent, de sérieuses difficultés s'il ne rentre pas dans le cadre de la communauté popo. Plusieurs pêcheurs ou investisseurs congolais ont, au cours des années, essayé d'établir des unités de "pêche popo" mais, étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes liés au contrôle de la main-d'œuvre et à l'accès aux capitaux, la plupart d'entre eux ont échoué et les quelques unités qui restent ne fonctionnent pratiquement pas.

Le même phénomène s'applique aux femmes dans le fumage du poisson. Pour réussir en tant que fumeuse de poisson, il faut, d'une manière ou d'une autre, être membre de la communauté popo. En outre, au cours

de la dernière décennie, les transformatrices popo ont élargi leur approvisionnement au point d'inclure une partie substantielle des prises de la petite flottille congolaise qui dépend désormais du schéma de distribution popo. Les femmes popo s'approvisionnent en effet principalement auprès de la flotte industrielle lorsque les prises de leurs maris sont insuffisantes pour couvrir leur capacité de transformation. Cela explique le phénomène observé à plusieurs reprises, à savoir que la flotte industrielle tend à réduire ses efforts lorsque les prises popo sont abondantes. Ainsi, les Popo semblent - au moins dans une certaine mesure - influer sur l'accès aux ressources naturelles de leur seul concurrent, en l'absence d'une pêcherie artisanale congolaise consistante dans le domaine des espèces pélagiques[14].

Comme Berry le fait remarquer, le rôle de l'État comme institution-clé pour garantir l'accès aux ressources est devenu crucial et cela vaut également dans le cas des Popo. On peut résumer simplement la situation : les Popo vivent et travaillent à Pointe-Noire à la merci du gouvernement congolais qui, à tout moment, peut expulser ou rapatrier les pêcheurs étrangers. Ils ne peuvent maîtriser l'accès aux poissons pélagiques, à la main-d'œuvre et aux capitaux par l'intermédiaire de leur organisation politique locale qu'avec l'accord au moins implicite des autorités congolaises. Par conséquent, on ne peut comprendre le fonctionnement de l'ARB-B qu'en tenant compte des rapports qu'entretiennent les pêcheurs avec l'État.

Ces rapports peuvent être illustrés par l'événement peut-être le plus spectaculaire de l'histoire des Popo à Pointe-Noire. Après la mort de Marien Ngouabi, en mai 1977, et les changements politiques qui ont suivi, le gouvernement congolais décida en septembre de la même année, sans aucune notification préalable, de rapatrier tous les étrangers qui ne possédaient pas de permis de séjour en règle. En une semaine, après une détention de 20 heures de toute la communauté popo, environ quatre cinquièmes de ceux qui n'étaient pas en situation régulière furent rassemblés et renvoyés au Bénin via Brazzaville. En même temps, les autorités confisquèrent les 166 moteurs hors bord appartenant aux Popo en invoquant l'absence de permis d'importation. La plupart des chefs de l'ARB-B, qui possédaient des permis de séjour en règle, furent autorisés à rester à Pointe-Noire. Dans cette situation, l'ARB-B décida que tous les Popo qui

14. Les espèces pélagiques (sardinelles en particulier) sont à la base des principales activités de transformation.

restaient ne devraient plus pêcher que pour assurer leur subsistance. Cela aboutit rapidement à une pénurie de poisson sur les marchés de la ville durant trois mois. En définitive, l'ARB-B fut convoquée à une réunion avec "*l'État major*" à Pointe-Noire. On leur demanda pourquoi ils ne pêchaient plus, à quoi ils répondirent qu'on leur avait confisqué leurs moteurs. On leur demanda de revenir le lendemain avec tous les documents concernant les moteurs. L'ARB-B réussit à rassembler de nombreuses factures et à récupérer ainsi 150 des 166 moteurs à force de négociation.

Cet événement a eu des prolongements tout aussi révélateurs. Après avoir entendu parler de cet arrangement, un groupe de quatre Popo, qui étaient au Bénin pour des raisons personnelles au moment du rapatriement, décidèrent de retourner à Pointe-Noire. À leur arrivée, ils furent immédiatement mis en état d'arrestation au commissariat de l'aéroport mais les Popo du littoral réagirent en limitant immédiatement leurs prises à la pêche de subsistance. Aucune réunion ne fut tenue mais, après une semaine, les quatre Popo furent remis en liberté. Les Popo retournèrent pêcher normalement et, progressivement, le reste des migrants est revenu. Dès avant 1982, la population Popo avait retrouvé son niveau de 1977 et, en grande majorité, ce furent les mêmes personnes qui revinrent au Congo.

Au delà des effets immédiats de l'intervention directe de l'ARB-B et l'ARB pour venir en aide aux pêcheurs rapatriés, deux questions peuvent être soulevées à partir de cet événement. D'abord, comment peut-on dire que l'ARB-B garantit les séjours des pêcheurs puisque la situation a montré que la question décisive était celle des permis individuels de séjour? Ensuite, si l'ARB-B est considérée comme une institution établie pour garantir l'accès aux ressources, pourquoi l'ARB-B n'impose-t-elle pas à ses membres d'avoir des permis de séjour en règle (et des permis d'importation pour les moteurs)[15]?

De nouveau, l'analyse de Berry s'avère d'une grande utilité. L'accès aux ressources ne peut pas être considérée indépendamment du prix à payer en contrepartie. Si les coûts dépassent le profit potentiel escompté,

15. Ces questions sont essentielles en ce qui concerne les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. En effet, la plupart des procédures de rapatriement que nous connaissons concernant les pêcheurs migrants ont eu lieu à cause des permis de séjour. De plus, il est connu que, dans toute la région ouest-africaine, l'absence de permis en règle est la règle plutôt que l'exception.

l'accès est considéré comme peu utile. Puisqu'au Congo, comme dans les autres pays africains, le fonctionnement de l'État ne répond pas aux procédures bureaucratiques, il devient impossible d'évaluer les coûts individuels liés aux permis de séjour. Ils dépendront de la position du demandeur, de ses connaissances et de son réseau de relations ainsi que des pouvoirs et des exigences des agents qui "représentent" l'État. Pour en revenir à la situation de 1977, il est symptomatique que les chefs de l'ARB fussent parmi la petite minorité (un cinquième) qui possédait des permis en règle. Grâce à leurs contacts avec les agents de l'État et à leur connaissance de l'appareil étatique congolais, ils purent obtenir les permis à un prix "raisonnable". Cependant, cela ne veut pas dire que des contacts individuels suffisaient pour que chacun obtienne un permis dans des conditions semblables. Pour la plupart des pêcheurs, l'accès individuel au dispositif étatique congolais était plus une illusion qu'une réalité. Pour eux, cet accès ne pouvait être garanti au mieux que par une organisation collective.

L'affaire des moteurs hors bord démontre clairement la nécessité d'une organisation collective, alors que tous les moteurs étaient confisqués. Il est difficile de savoir si les autorités congolaises étaient ou non complètement dans leur droit lorsqu'elles réclamèrent des permis d'importation, mais là n'est pas la question importante. Dans une situation confuse où personne ne sait réellement (ou ne cherche à savoir) ce qui est officiellement exigé, cette négligence est utilisée dans les luttes pour le pouvoir entre individus et entre institutions; il est toujours possible de trouver quelque chose qui ne soit pas conforme au règlement. Dans ces conditions, les pêcheurs ne peuvent jamais compter garantir leur séjour ou leur accès aux moyens de production vitaux sur le seul respect de règles plus ou moins formelles.

La façon de poser la deuxième question est, par conséquent, contraire à ce que réclame la logique particulière de la situation. Si chaque individu pouvait assurer son accès aux ressources par des moyens officiels, on n'aurait pas besoin de l'ARB-B dans sa forme actuelle. La raison d'être de l'ARB est, autant qu'elle le peut, de garantir collectivement l'accès aux ressources au coût le plus bas possible. En suivant l'analyse de Berry, l'ARB-B s'est avérée être, en 1977, un moyen efficace pour assurer cet accès, mais aussi, à l'inverse de ses conclusions, pour éviter les conséquences économiques négatives de la prolifération des institutions. Même dans une situation critique comme celle que nous venons d'examiner, et malgré les

inconvénients et certaines pertes imposés par cet événement à la majorité des Popo, le résultat final fut que tous les Popo déjà installés ont conservé l'accès aux ressources et, dans une large mesure, leurs biens[16]. L'autorité interne acquise par l'ARB s'explique principalement par la manière dont a été traitée l'affaire du rapatriement.

Protection vis-à-vis des communautés d'origine et des institutions béninoises

Dans l'analyse des diasporas hausa, nous avons vu que Cohen les considère comme différentes de la "société d'origine". D'autres auteurs traitant des associations d'Afrique de l'Ouest ont vu la situation différemment. C'est le cas de S. Bredeloup dans son analyse des commerçants Dioula de Côte-d'Ivoire "On peut se demander comme M. Odeyé si la totalité de ces pratiques [organisation des associations et adhésion] ne représente pas" une forme subtile de réappropriation par le village d'un nouvel espace économique et social par l'établissement de liens personnels." (1991 : 482). Dans le cas des Popo du Congo, cependant, une telle conception serait une simplification excessive. Si l'ARB, comme on vient de le démontrer, est un moyen efficace de garantir l'accès aux ressources vis-à-vis de la société congolaise, il en est de même vis-à-vis des institutions coutumières Popo.

Les Popo de Pointe-Noire disent clairement qu'ils sont différents des Popo en général, et l'ARB-B est une institution-clé dans ce processus de distinction. Pour les populations congolaises, l'ARB-B et le système coutumier popo sont généralement considérés comme un tout et contribuent, aussi bien séparément qu'ensemble, à souligner et à reproduire une identité distincte et bien définie. Cependant, du point de vue de la société popo, les deux institutions tendent à s'opposer. Bien que l'ARB-B puisse être considérée comme un prolongement du système segmentaire, elle diffère dans sa logique en ce sens qu'elle concerne exclusivement les rapports entre ses membres, évitant dans une large mesure la toile de fond des relations de parenté familiale et villageoises du pays d'origine.

---

16. L'organisation collective n'assure pas automatiquement un dénouement aussi heureux. Le rapatriement des pêcheurs d'Afrique de l'Ouest de Pointe-Noire en 1962 et certaines explusions d'autres pays où les pêcheurs étaient organisés collectivement ont conduit à des pertes totales et aucun retour pour les pêcheurs concernés.

La situation inverse prévalait clairement dans les années 1970 avant que les femmes ne se soient installées comme principales "banquiers" sur le littoral. À cette époque, la majorité des besoins financiers des compagnies était couverte par des prêts émanant de membres de la famille au Bénin. L'ARB-B ne fut jamais en mesure de contrôler ces relations financières et beaucoup de ces prêts ne furent jamais remboursés bien qu'ils datent de 20 ans et que les emprunteurs l'aient réclamé à plusieurs reprises, au contraire de ce qui se passe dans le cas des crédits contractés sous le contrôle de l'ARB. La différence de logique apparaît également dans les principes de règlement des différends appliqués par l'ARB-B, qui peuvent être parfois en contradiction avec les règles générales du système segmentaire. Un conflit entre, par exemple, frère du père et fils du frère sur l'utilisation du bénéfice d'une unité de production en copropriété aura tendance à être résolu selon le niveau d'investissement et l'ancienneté de chacun dans l'unité. Si le fils est chef de compagnie et y a investi davantage (ce qui est un cas courant), les règlements de l'ARB-B accorderont au jeune un degré très important d'autonomie dans l'utilisation des ressources de la compagnie, même si le vieux est considéré comme son aîné dans le contexte familial d'origine[17].

Le système segmentaire d'organisation est ainsi maintenu à une certaine distance dans la plupart des affaires économiques. On observe ce phénomène dans la façon dont les Popo de Pointe-Noire traitent leurs problèmes d'approvisionnement en matériel au Bénin, tels que les pirogues et, dans une certaine mesure, les filets et les moteurs hors bord. La plupart des chefs de compagnie ont un certain nombre d'hommes de confiance au Bénin qui sont supposés traiter ces problèmes. Cependant, ces agents économiques de confiance ne sont pas issus de la famille. Au contraire, les résidents de Pointe-Noire évitent de les choisir dans leur propre famille. "Les membres de la famille ne font qu'embrouiller les choses, se répartissent notre argent et ne nous donnent pas le matériel nécessaire" est un

17. Comme le montre Berry, la relativité de la notion de séniorité est souvent la source de malentendu. À Pointe-Noire, un chef de compagnie (indépendamment de ses relations de parenté) est considéré comme l'aîné par rapport à ses copropriétaires dans plusieurs contextes. Cela ne veut pourtant pas dire qu'il est toujours considéré comme l'aîné par rapport à eux hors de ces contextes. Il y a beaucoup de pragmatisme dans la conception de la séniorité, ce qui, dans certains cas, a conduit à des conflits de rôles et à des différends au sujet des droits, qui semblent être traités par une minimisation réciproque de certains rôles.

commentaire typique et significatif. Une visite rendue à certains de ces hommes de confiance au Bénin a montré que la plupart d'entre eux vivent à Cotonou ou à proximité et qu'ils ont souvent des intérêts de longue date au Congo. Dès lors, ils font d'une certaine façon partie de la communauté de Pointe-Noire et ils peuvent être sanctionnés en conséquence. Cependant, les rapports entre les pêcheurs et les hommes de confiance au Bénin demeurent problématiques dans l'économie des pêcheurs migrants. Bien que les pêcheurs recherchent continuellement des moyens pour contrôler leurs intermédiaires, il existe de nombreux cas où ils se font escroquer et perdent des sommes considérables. Contrairement aux Hausa, les Popo au Congo n'ont pas été en mesure de trouver des solutions institutionnelles stables pour contrôler leurs relations économiques à longue distance. Mais, malgré cela, personne ne semble considérer le système segmentaire comme une meilleure solution à ce problème.

La régulation démographique de la communauté de Pointe-Noire est probablement le meilleur exemple de la façon dont les Popo au Congo se distinguent et se protègent du reste de la société Popo. Comme on l'a déjà mentionné, les pêcheurs ont, dans une large mesure, compté sur l'aide financière des communautés du Bénin au cours des années 1970. En faisant appel à leur propre main-d'œuvre et en faisant venir de nouveaux propriétaires, les premiers pêcheurs migrants ont suscité de nouvelles compagnies et la population masculine s'est développée rapidement et régulièrement. Mais lorsque les femmes devinrent assez riches et ouvrirent de nouvelles voies d'accès aux capitaux, l'ARB devint alors un moyen efficace pour ralentir le recrutement de nouveaux propriétaires dans la communauté. Depuis 1982-83, en effet, la croissance de la population masculine s'est complètement arrêtée et seule une poignée de nouveaux propriétaires est apparue.

C'est dans cette perspective qu'il est important de faire la distinction sur le plan analytique entre l'ARB et le système lignager. Pour ses membres, l'appartenance à l'ARB est un moyen de se distinguer de son réseau de parenté qui ne réside pas au Congo. Mais puisque l'ARB est en même temps intégrée au système lignager, il devient possible pour ses membres de se réfugier dans les règles de fonctionnement particulières à l'ARB pour éviter ou échapper aux responsabilités et aux obligations dérivant du système segmentaire.

L'étude de Cohen sur les diasporas commerciales hausa ainsi que l'analyse de l'organisation des pêcheurs Popo montrent qu'il ne faut pas

sous-estimer le caractère fonctionnel de la dynamique du développement institutionnel en Afrique, à l'inverse des conclusions de Berry. Les processus de prolifération des institutions affectant l'accès des populations aux ressources ne peuvent pas être considérés de manière plus ou moins indépendantes et exogènes vis-à-vis des nécessités et des besoins concrets des producteurs. Le processus générera souvent des réponses collectives de ces mêmes producteurs afin de créer ou de maintenir leurs propres institutions pour protéger leur accès aux ressources vis-à-vis des revendications émanant d'institutions englobantes qui, en ce qui les concerne, ne dépendent pas exclusivement des résultats économiques des producteurs. Des institutions du type ARB-B tendent par conséquent à être bien plus exclusives dans leurs pratiques de recrutement par comparaison aux types d'institutions envisagées par Berry.

Le problème est qu'il est souvent très difficile de distinguer une institution d'une autre d'un point de vue empirique. Dans le cas des Popo, l'ARB-B n'apparaît pas de prime abord comme une institution distincte. Au contraire, elle est apparemment considérée comme une branche locale de l'ARB, de Novincha ou comme un prolongement du système segmentaire des villages d'origine. Ces autres institutions sont, au contraire de l'ARB-B, très "inclusives" dans leurs stratégies de recrutement. Pour autant, les études individuelles de cas prouvent que l'appartenance à l'une d'entre elles - et même aux trois en même temps - ne donne pas automatiquement aux gens le droit d'entrer dans l'ARB-B et, de ce fait, de participer à la pêche.

À bien des égards, la prolifération des institutions exposée par Berry peut être considérée comme une description appropriée de ce qui arrive dans des situations où apparaissent ou se développent des opportunités économiques. Cependant, cela n'explique pas pourquoi cette prolifération apparaît principalement dans certains cas comme une contrainte à l'exploitation des nouvelles opportunités et, par conséquent, comme l'explication des médiocres résultats économiques, alors que, dans d'autres cas, elle apparaît comme une ressource qui est utilisée activement et collectivement par les producteurs et, de ce fait, permet l'accumulation, l'utilisation efficiente de la main-d'œuvre et la croissance économique.

La réponse à cette question doit évidemment être recherchée dans la distinction qui vient d'être faite entre les différents types d'institutions. Il existe une affinité entre la croissance économique et une régulation institutionnelle qui permette, par des procédures d'exclusion ou de limitation,

de protéger les producteurs et le système de production contre les revendications des individus et des groupes se réclamant de règles institutionnelles concurrentes, que ces règles soient "coutumières", étatiques ou autres. La question est alors de savoir ce qui rend les institutions comme l'ARB-B assez fortes pour garantir à ses membres l'accès aux ressources vitales et en conserver le contrôle. Pourquoi les Etats et les communautés d'origine ne sont-ils pas capables de s'imposer à l'ARB-B, soit en s'y opposant soit, éventuellement, en facilitant davantage son développement? Pour répondre à ces questions, un autre aspect important de l'ARB-B doit être envisagé. De façon paradoxale, en effet, la capacité de l'ARB-B de protéger ses membres vis-à-vis des institutions extérieures semble également dépendre de son aptitude à servir de prolongement aux mêmes institutions.

L'ARB-B comme prolongement d'institutions concurrentes

Prolongement du système segmentaire d'origine

Après le changement observé dans les schémas de financement vers 1980, l'économie de migration devint relativement autonome par rapport aux communautés d'origine. La seule ressource qui ne fût pas contrôlée par le système politique interne était la main-d'œuvre, dont le recrutement dépendait du système segmentaire. Le recrutement de travailleurs congolais n'était pas une solution puisque les propriétaires popo ne disposaient pas de moyens efficaces pour les stabiliser. Cependant, nous savons que dans d'autres centres de migration popo, au Nigeria et au Gabon, les propriétaires popo recrutent principalement des pêcheurs ghanéens (Fante ou Ga) au lieu de "compatriotes" (A. Ijff 1991a et b). Ce système de recrutement est bien connu par les Popo de Pointe Noire, où il est discuté continuellement et expérimenté. Les relations avec la région d'origine ne sont plus, dès lors, une condition préalable à la reproduction du système de production en migration et, de ce fait, la famille a peu de moyens directs pour contrôler les migrants. Si le recrutement au sein du groupe segmentaire demeure privilégié à Pointe-Noire, ce n'est probablement pas parce que les communautés coutumières d'origine forcent leurs ressortissants à le faire.

L'explication doit être recherchée ailleurs et deux facteurs semblent cruciaux à cet égard. Premièrement, l'histoire des Popo a révélé une sorte de dualité dans le mode de vie popo : le fait d'avoir à travailler et à s'installer à l'étranger pour pouvoir reproduire la société popo au Bénin. Alors que nous avons beaucoup parlé jusqu'ici de la communauté popo à l'étranger, il faut maintenant insister sur ce que représente actuellement la "société popo". Bien que les ressources naturelles dans le Mono inférieur n'aient probablement jamais été très abondantes, elles ont dû être meilleures dans le passé qu'aujourd'hui. Des descriptions datant du début du siècle (par exemple, Darboux et al. 1907 et Gruvel 1913) nous montrent une pêche lagunaire florissante et on admet généralement que, depuis les années 1940, la région a souffert d'une dégradation écologique importante (Pliya 1980). En même temps, les opportunités économiques extérieures ont augmenté. Des études sur les métiers exercés dans certaines familles au Congo révèlent que la grande majorité d'adultes en âge de travailler vit et travaille "à l'étranger", mais pas exclusivement dans la pêche maritime. Parmi les hommes, toutes sortes de métiers et de lieux de migration sont représentés : intellectuels, fonctionnaires, techniciens et artisans de tous types ont travaillé et travaillent loin de leur région d'origine, d'Abidjan, à l'ouest, jusqu'à Pointe-Noire dans le sud, voire, pour certains, en Europe.

Aucun Popo ne considère sa société comme une "société de pêcheurs". La pêche maritime spécialisée est simplement une opportunité parmi d'autres, et pas forcément la plus intéressante à en juger par le fait que tous les Popo à Pointe-Noire, dans la mesure du possible, envoient leurs enfants dans leur pays, d'abord pour leur scolarité et plus tard pour l'enseignement et la formation professionnels. Dans la plupart des cas, il faut qu'un autre Popo résidant à l'étranger veuille prendre la personne comme apprenti[18]. À bien des égards, la société popo actuelle dans son ensemble peut être considérée comme un réseau de relations servant à faciliter l'accès aux différents types de carrières dans un certain nombre de centres de migration en Afrique centrale et de l'ouest. Dans ce réseau, le Bas-Mono sert de point commun d'orientation mais les véritables intérêts des populations en termes de ressources sont dirigés vers d'autres régions et d'autres activités économiques que celles que l'on trouve ordinairement dans leur pays.

---

18. Les enquêtes révèlent également que très peu d'enfants de Popo au Congo devenus adultes vivent maintenant dans leur région d'origine. La plupart d'entre eux vivent dans d'autres centres de migration popo.

Dans toutes les localités où vivent des Popo, on trouve des branches de l'association Novincha. En supposant que ces associations fonctionnent de la même manière que l'ARB-B, avec un recrutement basé davantage sur l'exclusion que sur l'intégration, d'autres principes sont requis pour garantir l'accès aux ressources. Les seules institutions utilisables sont, par conséquent, le système segmentaire et Novincha qui, en dépit de leur efficacité limitée du point de vue de la logique économique, donnent au moins la possibilité d'accéder à de nouveaux modes de subsistance et à de nouveaux lieux de migrations.

La seconde raison est liée aux conditions de gestion interne de la communauté à Pointe-Noire. Les cultes vaudou et aux ancêtres sont des éléments importants des stratégies de pouvoir au sein de l'ARB-B, faisant davantage appel à la peur et à la répression qu'à la communauté des intérêts. La protection ou la malédiction qui émanent des cultes et des aïeux ne peuvent être gérées légitimement qu'avec l'accord des lignages et des aînés, ce qui, dans une certaine mesure, implique des personnes extérieures à la communauté de Pointe-Noire. Malgré le fait que l'ARB-B protège les migrants contre les exigences des autorités coutumières du pays d'origine, les responsables de la communauté de migration ont besoin d'une légitimité. Ils la recherchent et la trouvent par l'intermédiaire des institutions segmentaires et religieuses.

Cette dualité est importante pour comprendre la continuité de la politique popo dans une économie où de nouveaux groupes d'acteurs (comme, par exemple, les riches transformatrices de poisson) peuvent, grâce à leur richesse, défier aisément l'autorité établie des propriétaires et des chefs de compagnies. L'ARB-B, avec sa législation particulariste basée sur les transactions économiques individuelles, pourrait représenter un risque de rupture à l'égard des fondements coutumiers de l'autorité. Certains conflits qui pourraient affaiblir la position des propriétaires de compagnies sont, par conséquent, systématiquement évités par l'ARB-B et leurs règlements laissés aux groupes familiaux. Les rapports entre conjoints en sont un exemple. Une femme peut (bien que rarement) poursuivre son frère ou tout autre homme devant l'ARB-B. Cependant, si elle poursuivait son mari, l'ARB refuserait de traiter l'affaire. Les conflits à ce niveau doivent être résolus par le mari, l'épouse et les familles impliquées dans le cadre des principes coutumiers du mariage. Finalement, selon ces principes, le droit pour une femme de rester au Congo dépend de son mari. Étant donné que toutes les riches transformatrices de poisson sont mariées

à des propriétaires d'armements, il va sans dire qu'elles demeurent sous le contrôle de l'autorité de ces propriétaires grâce au chevauchement de ces deux systèmes de droits et d'obligations[19].

La production et le travail dans le Bas-Mono sont par conséquent d'une importance secondaire pour la reproduction de la "société" Popo, puisque celle-ci est principalement assurée par le travail effectué dans les centres de migration. Pour les migrants popo, la communauté d'origine est considérée essentiellement comme un endroit où l'on élève les nouvelles générations, où l'on prend sa retraite et, de ce fait, comme un lieu où la progéniture peut profiter au maximum des avantages d'un réseau établi (quoique changeant continuellement) de migrations. Enfin, et ce n'est pas l'aspect le moins important, "le pays" s'est avéré être, pour les dirigeants des communautés de migrants, un lieu de production d'idéologies utilisées pour légitimer les micro-systèmes politiques dans les centres de migration[20]. La reproduction du système politique segmentaire ne se joue dès lors pas seulement dans les communautés du pays d'origine. Il se reproduit parce que les migrants en général et leurs dirigeants en particulier y voient un intérêt à le faire. De façon paradoxale, on peut dire que la modernisation de l'économie popo par les migrations a été basée sur une reproduction continue des valeurs et des rapports traditionnels.

Prolongement de l'État

Pour analyser les relations entre l'ARB-B et les dispositifs étatiques et leur évolution, il faut faire une double distinction : premièrement, entre les États béninois et congolais et, deuxièmement, entre l'ARB et l'ARB-B. Concernant la dernière distinction, il faut garder à l'esprit que tandis que l'ARB-B doit être considérée comme une institution clé de la communauté économique Popo, l'ARB, regroupant tous les Béninois de la ville de Pointe Noire, est une institution d'un type différent. Il s'agit principalement d'une organisation qui impose une discipline à ses membres et les

19. Le même phénomène explique également pourquoi les femmes popo, contrairement à beaucoup de leurs compatriotes ghanéennes, ne créent pas leurs propres compagnies de pêche. Il est symptômatique que la seule femme propriétaire d'une compagnie au Congo ne soit pas mariée.

20. On a pu observer que la région d'origine peut servir également de zone de retrait ou de survie pour ceux qui échouent dans leurs entreprises de migration.

aide dans leurs rapports avec les autorités congolaises. Elle est dominée par des entrepreneurs urbains qui ne sont économiquement liés ni aux pêcheurs, ni au commerce du poisson[21].

Nos informateurs ont mentionné pour la première fois l'ARB-B à propos de la nomination du premier chef popo, Kassa Sévi, et de la promulgation du règlement intérieur[22]. La création de l'ARB-B résulta d'une double initiative, intérieure aussi bien qu'extérieure, en ce sens que le reste de la communauté béninoise qui était déjà implantée à Pointe-Noire a incité les pêcheurs à s'organiser. Nous savons qu'à cette époque l'ambassade du Dahomey à Kinshasa a été contactée et qu'elle a donné son accord à l'organisation proposée ainsi qu'au règlement écrit. On rapporte également que, plus tard, l'ambassade a diffusé par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, le règlement intérieur des pêcheurs de Pointe-Noire comme modèle pour d'autres communautés de pêche popo à l'étranger. Mais s'il est avéré que l'ambassade du Dahomey à Kinshasa dans les années 1970 était bien au courant de la situation des Béninois au Congo, son intervention réelle dans des affaires concrètes est beaucoup moins sûre. L'impression est que le gouvernement dahoméen a joué un rôle plutôt modeste dans la réglementation de la vie des Popo à Pointe-Noire. On peut signaler, par exemple, qu'aucune allusion n'est faite à son intervention directe dans le rapatriement en 1977 et dans les mois qui ont suivi.

Par contre, tout indique une participation active et continue de l'ARB-B dans les relations entre la communauté de pêcheurs popo et les autorités congolaises. Comme le montre l'incident de 1977, l'ARB et l'ARB-B en particulier ont directement participé aux négociations avec les autorités congolaises. Les relations entre l'ARB et l'ARB-B, d'une part, et les autorités congolaises, d'autre part, semblent s'être progressivement renforcées au cours des années 1980. Pour les autorités congolaises, l'ARB (l'ARB-B n'est pour elles qu'une branche de l'ARB) a progressivement présenté de nombreux aspects utiles. Elle a généralement soutenu les collectes d'argent lancées par les autorités congolaises[23] et elle a facilité

21. Pour une discussion plus approfondie sur l'ARB, voir Jul-Larsen, 1994.

22. Les arrêtés municipaux sont présentés dans Nguinguiri 1991.

23. En 1991 et pendant quelques mois en 1992, plus d'un million de FCFA ont été collectés pour des objectifs "congolais" : bancs d'école à Pointe-Noire, aide aux familles des victimes d'accidents ferroviaires, participation de l'équipe nationale de football congolaise à la Coupe d'Afrique à Dakar et entretien des routes dans un des villages du littoral.

la résolution d'une série d'affaires de police et d'urbanisme concernant la population de pêcheurs popo, lorsque les autorités avaient des difficultés pour les résoudre seuls. Lorsque, parmi d'autres exemples, les autorités portuaires durent reloger en 1981-1982 un grand nombre de pêcheurs, en raison de l'expansion sur le littoral de l'industrie urbaine, on rapporte que l'ARB-B a joué un rôle important jugé constructif par les autorités. De même, les "grèves des débarquements" organisées en liaison avec le rapatriement de 1977, ont été caractérisées par une certaine compréhension réciproque, en dépit de la pénurie de poisson sur les marchés de Pointe-Noire. Cela s'explique en partie par le fait que chacun connaît l'impact d'une expulsion des Popo. Les relations entre pêcheurs popo et autorités congolaises sont, cependant, toujours délicates et souvent difficiles. Aussi, l'une des principales raisons d'être de l'ARB reste de protéger ses membres vis-à-vis de l'État afin d'assurer leur accès aux ressources. En 1991 encore, la grande majorité des Popo continuaient à vivre sans permis de séjour et autres documents obligatoires en règle.

Des développements récents ont toutefois modifié cette situation et augmenté l'institutionnalisation des rapports de l'ARB avec l'État congolais. Cela a été surtout le résultat d'un renforcement des relations de l'ARB avec l'État béninois ainsi que d'un rôle accru de celui-ci dans l'organisation et le fonctionnement de l'ARB et de l'ARB-B. À première vue, ce changement pourrait être attribué à la nomination fin 1991 d'un des entrepreneurs béninois de Pointe-Noire comme consul honoraire du Bénin et à la création d'un consulat début 1992. Mais il y a des raisons de penser que ces événements sont le résultat plutôt que la cause des contacts continus entre la communauté de migrants popo et l'État béninois. Avant la création du consulat, un processus visant à restructurer l'ARB avait déjà été lancé. Des propositions visant à formaliser davantage les mandats et le règlement intérieur avaient été avancées par des sources gouvernementales béninoises. En conséquence, les comités furent pour la première fois officiellement élus : un comité général, un autre parmi les commerçants et un comité dans chacun des deux villages côtiers. Le président de l'ARB est un ancien professeur qui est maintenant secrétaire du consul. Le consul général est président honoraire de l'ARB-B.

À l'exception de 3 femmes (sur 19 membres) élues pour la première fois dans l'ensemble des conseils, les élections confirmèrent la position d'autorité des propriétaires d'unités de pêche. Cependant, cela ne s'est pas produit sans lutte et les élections ont illustré très clairement comment les

chefs de l'ARB (désormais agents reconnus par le gouvernement béninois) sont directement intervenus pour éviter aux précédents chefs des pêcheurs les désagréments d'une concurrence électorale de la part de simples pêcheurs manœuvres et de certains propriétaires marginaux. Bien que la nouvelle structure de représentation reste dans une large mesure formelle, elle montre l'influence actuelle du gouvernement béninois sur la politique intérieure de la communauté migrante Popo et sur l'ARB-B en particulier.

Cela est particulièrement illustré par une réunion qui s'est tenue à Pointe-Noire et à laquelle participait le ministre béninois de la Justice lors d'un voyage officiel effectué au Congo en 1991. Au cours de la réunion où tous les chefs de l'ARB, y compris ceux de l'ARB-B, étaient présents, le ministre a fortement préconisé que tous les Béninois régularisent leurs permis de séjour au Congo. A la suite de cette réunion, le consulat, par l'intermédiaire de l'ARB, a pu informer tous les membres des procédures "officielles" et des prix des permis de séjour et de travail. L'ARB a aussi beaucoup insisté sur les opinions du ministre et, en conséquence, un certain nombre de propriétaires de compagnie ont alors essayé de régulariser leurs séjours. Ils furent cependant très vite confrontés aux revendications des fonctionnaires de l'émigration congolais qui s'écartaient considérablement de l'information fournie par l'ARB. Les chefs de l'ARB et de l'ARB-B sont alors intervenus directement à un niveau élevé des services concernés, parvenant ainsi à limiter les abus et, de là, à améliorer le comportement responsable des autorités congolaises locales. En 1992, on pouvait aussi observer une augmentation sensible du nombre de Popo ayant des permis en règle. En l'absence de chiffres précis, on peut estimer que 50% de Popo avaient alors des permis de séjour en règle (surtout parmi les propriétaires et leurs femmes). Par ailleurs, les coûts de la régularisation semblaient être connus par la plupart des intéressés.

Dans une certaine mesure, l'ARB-B a donc aussi commencé à exercer, ces dernières années, des fonctions qu'elle considérait auparavant comme des tâches relevant du gouvernement congolais et qu'elle évitait volontairement de prendre en compte auparavant. Par exemple, à la demande de la municipalité de Pointe-Noire, les responsables de l'ARB-B ont aidé à organiser une enquête d'information parmi les Popo en novembre 1992. Simultanément, l'ARB-B négociait le niveau d'impôt local municipal avec le maire de Pointe-Noire.

Mais si l'ARB a commencé à jouer un rôle d'intermédiaire pour le gouvernement congolais, cela n'a été possible que dans la mesure où le

gouvernement, de son côté, a davantage pris en compte les "besoins" des Popo. Comment est-ce devenu possible, qu'est-ce qui a poussé ministre, ambassadeur, hauts militaires, chefs de partis, officiers de police et maire, toute l'élite politique locale, à accepter ce genre de relations avec les chefs d'un groupe de pêcheurs qui, en termes économiques, ont peu de choses à offrir en échange ?

Considéré du point de vue des autorités congolaises, la réponse fonctionnaliste à cette question repose sur la perception des aspects utiles de la présence popo. Elle n'est cependant qu'un élément d'explication. Plus important est peut-être le fait que les dirigeants de l'ARB-B apparaissent maintenant étroitement liés aux services diplomatiques béninois. L'ARB-B, l'ARB et le consulat béninois ne font qu'un du point de vue des responsables congolais et cela augmente considérablement la légitimité de l'ARB-B. Du point de vue, maintenant, du gouvernement béninois, les pêcheurs ont probablement moins d'importance. Les raisons de l'engagement de l'État béninois doivent, par conséquent, être recherchées à l'extérieur de cette communauté et en particulier dans le rôle des dirigeants de l'ARB. Leur richesse économique et leurs relations étroites avec le Bénin en font une partie intégrante de l'élite béninoise et, en tant que tels, ils influencent également la politique béninoise et utilisent l'État pour essayer de garantir leurs propres intérêts économiques. Leurs intérêts, cependant, dépendent également des résultats obtenus par les autres groupes de Béninois au Congo, non pas sur le plan économique, mais en termes de comportement et d'actions envers la communauté-hôte. Désormais, ils cherchent à "responsabiliser" les pêcheurs et les commerçants pour empêcher les "provocations" et les "désagréments" de la part des migrants.

Au même moment, l'évolution de la situation intérieure dans la communauté des pêcheurs a poussé les propriétaires à chercher des alliances à l'extérieur de leur propre communauté. On a indiqué ci-dessus, comment les intérêts opposés entre propriétaires et transformatrices de poisson expliquent l'importance laissé au système lignager dans le système politique local des migrants popo. Mais, inversement, pour un autre type important de conflit économique - entre les propriétaires de compagnie et les manœuvres popo - les valeurs et l'idéologie lignagères ont une portée limitée pour légitimer la gestion de la communauté ; elles sont, au contraire, devenues contre-productives.

En effet, au cours des années 1970, la situation des pêcheurs manœuvres fut caractérisée par un haut degré de mobilité sociale en ce

sens que beaucoup d'entre eux devinrent des copropriétaires après une période relativement courte de migration de travail. Cette situation s'est accompagnée d'un besoin d'aide financière assuré par les familles du Bénin pour financer les nouvelles compagnies. Les années 1970 furent ainsi marquées par la copropriété comme principal modèle d'organisation des unités de production. Par la suite, ce modèle a dû beaucoup évoluer. D'abord, les conditions de crédit se sont détériorées. Ensuite et surtout, les réactions des propriétaires anciennement établis et la nouvelle source de financement émanant des femmes transformatrice ont suscité un modèle d'exploitation privilégiant les unités de pêche individuelles. Les nouvelles unités de production créées dans les années 1980 ont été ainsi constituées sans la participation de la main-d'œuvre sur place. Les migrants arrivés comme simple pêcheurs depuis cette époque le sont tous restés.

L'idéologie Popo considérant le travail à l'étranger comme le moyen de reproduire les rapports sociaux existant dans le pays d'origine est entrée par conséquent en conflit direct avec ces nouvelles tendances, en ce sens qu'à peine 40 % de la population masculine a accès à la propriété des moyens de production. Un ouvrier gagne difficilement plus que le nécessaire pour subsister à l'étranger. Cette contradiction a progressivement conduit à une coupure nette au sein de la communauté popo au cours des années 1980 et, en réponse, les dirigeants de l'ARB-B ont recherché des sources extérieures d'autorité pour assurer leur légitimité. Ils l'ont trouvée dans l'ARB et dans l'État béninois. Par exemple, dans certaines affaires d'exclusion de membres de la communauté de Pointe-Noire, le consulat a apporté un soutien actif à l'ARB-B pour les rapatrier et empêcher leur incorporation dans d'autres parties de la communauté migrante du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest. Comme on l'a déjà mentionné, ils sont également intervenus pour empêcher que les dirigeants anciens de l'ARB-B ne soit devancés au cours des élections en 1991-92.

Conclusion

L'analyse de la politique Popo a montré que, malgré la multiplication d'institutions diverses avec lesquelles les pêcheurs et les transformatrices Popo doivent traiter d'une façon ou d'une autre pour garantir leur accès aux ressources, l'ARB-B a obtenu une position clé pour réglementer l'éco-

nomie des Popo à Pointe-Noire. Cette situation résulte d'un effort collectif pour assurer une protection institutionnelle à ses membres - c'est-à-dire, avant tout, aux propriétaires de compagnie - vis-à-vis des pouvoirs et des exigences économiques d'institutions concurrentes que les producteurs doivent également prendre en compte pour leur subsistance.

Le rôle dominant de l'ARB-B dans la réglementation de la vie intérieure Popo a, dans une certaine mesure, résulté de cet effort collectif associé aux qualités étonnantes de "chef de gouvernement" possédées par certains de ses dirigeants, en particulier Kassa Sévi. L'ARB-B a ainsi réussi dans certains domaines à protéger ses membres contre des institutions qui, à bien des égards, sont beaucoup plus puissantes qu'elle. Cela s'explique, dans une large mesure, par son aptitude à servir de prolongement à ces institutions dans d'autres domaines. C'est ce caractère particulier des rapports entre les différentes institutions, plus que la multiplication de leur nombre, qui semble expliquer, d'une part, comment l'ARB-B a pu éviter le problème des stratégies inclusives de recrutement et leur risque de dilution de la croissance économique et, d'autre part, le succès et la croissance de la pêcherie Popo.

Cette infirmation, dans un cas empirique particulier, de la thèse générale de Sara Berry ne répond pas, cependant, à la question soulevée précédemment de savoir quand et comment la prolifération des institutions renforce ou, à l'inverse, contraint la croissance économique. L'analyse des données sur les Popo suggère une réponse beaucoup plus aléatoire et contingente que ce que les chercheurs en sciences sociales préféreraient fournir. L'histoire elle-même, et sa multiplicité de variables, peuvent susciter dans un cas "le chaos et la récession" et dans un autre "l'ordre et la croissance".

Une étude complète de cette question déborde le cadre de cet article. Néanmoins, on peut souligner un aspect qui différencie le cas des pêcheurs migrants popo de la plupart des cas évoqués par Berry; l'existence de migrations lointaines stabilisées. Bien que Berry traite explicitement de la migration, les cas auxquels elle se réfère sont souvent plus instables et plus localisés. Il y a lieu de croire que cette différence est significative pour plusieurs raisons. Premièrement, les particularités des rapports de l'ARB-B avec l'État béninois, qui définit ensuite ses relations avec l'État congolais, doivent, à bien des égards, être comprises dans le contexte d'une présence continue des Popo à l'extérieur des frontières du Bénin. La dépendance politique de l'élite béninoise envers les commu-

nautés économiques des diasporas de commerçants et de pêcheurs béninois ne peut être efficacement exploitée par ces derniers que s'ils sont en mesure d'offrir aux autorités du pays d'accueil l'image d'une identité nationale béninoise bien définie. Il s'ensuit que cette identité nationale se constitue moins par l'interdépendance économique directe des différents groupes béninois en migration que par le rôle central joué par les migrations dans la reproduction de toutes les sociétés locales béninoises.

Concernant les relations avec la communauté nationale, la situation est plus complexe. La migration lointaine stable ne peut pas expliquer en soi l'autonomie relative de la communauté des migrants et le caractère exclusif de son mode de recrutement vis-à-vis des communautés d'origine. Beaucoup plus décisif est la capacité ou l'incapacité de ces dernières de contrôler les ressources cruciales. Or le manque d'opportunités économiques dans le Mono inférieur explique que l'économie popo tende à se définir moins par les relations entre le pays d'origine et l'étranger que par les rapports entre les centres de migration popo. Cela explique que la marge de manœuvre économique des migrants soit beaucoup plus importante que dans les situations décrites par Berry.

L'analyse de Berry concernant le rôle des institutions sociales du pays d'origine sur la performance économique des migrants est fortement centrée sur l'évaluation des effets de la migration sur la croissance dans le pays d'origine. Les effets sur la croissance dans le contexte de migration est relativement peu pris en compte. Mais si, comme dans le cas des Popo, les migrants ne retournent chez eux qu'après plusieurs années, cette approche s'avère insuffisante puisqu'elle tend à ignorer les processus essentiels qui interviennent dans le cours même des migrations, tant du point de vue de l'évolution institutionnelle que de celui des performances économiques. Pour cette raison, il faut aussi prendre en compte les différences dans le type de migration. Ce n'est sans doute pas par hasard si c'est particulièrement dans la littérature sur la pêche des migrants en Afrique de l'Ouest que l'on rencontre souvent la thèse selon laquelle la migration sert à "se cacher" de la famille et, de ce fait, à permettre l'accumulation et de nouveaux investissements[24]. Bien que cet argument soit évidemment beaucoup trop simpliste pris au sens littéral et selon une approche individualiste, il peut contenir un élément de vérité du point de

24. Voir, par exemple, Atti Mama, 1991.

vue de la mise en œuvre par les acteurs de l'action collective. Cela dans le sens où, d'une part, les migrations lointaines et stables constituent la forme de migration la plus fréquente dans la plupart des pêches piroguières en Afrique de l'Ouest et où, d'autre part, cette forme de migration a fortement contribué au développement de nouveaux types d'institutions politiques qui, telles que l'ARB-B et l'ARB, semblent protéger efficacement les intérêts économiques des producteurs.

4

Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain

Marie-Christine CORMIER-SALEM

En Afrique de l'Ouest, les profonds bouleversements des cinquante dernières années, à la fois politiques, sociaux et économiques, exacerbés par la sécheresse dans la zone sahelo-soudanienne à partir de la fin des années soixante, ont conduit à l'émergence de nouvelles formes d'exploitation du milieu aquatique, en particulier au développement de la pêche et de son pendant, les migrations maritimes.

La croissance démographique rapide et massive des populations littorales, la diffusion de techniques de pêche plus performantes - moteurs et engins de capture le plus souvent peu sélectifs tels les sennes tournantes - se sont traduites par une pression accrue sur le capital halieutique alors même que les conditions de l'environnement (en particulier climatiques) se détérioraient. Cette situation paradoxale a conduit à l'exacerbation des tensions entre communautés de pêcheurs.

Après avoir souligné l'apport spécifique de la géographie au débat sur la gestion et l'appropriation des ressources halieutiques, des exemples concrets permettront de montrer qu'il existe des enjeux fonciers halieutiques en Afrique de l'Ouest. Enfin, une définition des concepts d'espace halieutique, terroir et territoire de pêche sera proposée pour alimenter le débat entre sciences sociales et au sein de la discipline.

Les espaces halieutiques : un enjeu foncier

Parler à propos des espaces halieutiques d'enjeu foncier peut sembler contradictoire dans les termes ou réducteur de la complexité de ces espaces. Le concept d'appropriation dans le domaine aquatique est plus difficile à concevoir que dans le domaine proprement foncier ou terrestre, du fait de la nature tridimensionnelle de l'hydrosphère, volume et non simple surface, de la fluidité du milieu et de la mobilité de la ressource. La mer se prête mal à un découpage en parcelles appropriables, à un cadastrage, contrairement à l'arrière-pays, et même au littoral et aux zones amphibies (mangrove, lagune, vasière, delta). La ressource halieutique, du fait de sa mobilité, n'est réellement appropriée qu'une fois pêchée, cueillie ou capturée. Cette question de l'appropriation renvoie au problème de définition du concept de ressource.

La définition de la ressource

Revéret (1991) montre bien qu'en matière de gestion des pêches, il est très difficile de définir la ressource : s'agit-il du stock de poissons, de la colonne d'eau, de la chaîne alimentaire ? Aussi, propose-t-il de considérer comme ressource l'écosystème marin dans toute sa complexité, le poisson étant un de ses produits et le fonds marin l'intégrateur spatial, balisable, le plus contrôlable du biotope marin, l'équivalent du sol pour l'agriculture.

Cette définition n'est pas satisfaisante. La gestion des ressources halieutiques ne peut en effet être réduite à la gestion du support physique mais doit prendre en compte les différentes dimensions et représentations de l'espace. Les unités spatiales sont diversement définies selon les pratiques et les représentations des acteurs locaux, paysans-pêcheurs, marins-pêcheurs,

communautés autochtones, allochtones etc., mais aussi selon la connaissance savante : certaines unités, telles les niches, sites, parcelles, sont repérables dans le paysage, délimitées, fixes ; d'autres, telles les lieux de pêches, pêcheries, terroirs, territoires, sont virtuelles, instables, fluides, encore que toute distinction entre les unes et les autres paraît parfois bien formelle.

Les unités spatiales ne sont pas de simples entités topographiques, physiquement bornées mais renvoient à des systèmes de pêche, dont les éléments, étroitement interdépendants les uns les autres, sont selon Corlay (1979 : 450) : "biologiques (biomasse, ressources exploitées), techniques (moyens de production en mer et de traitement à terre), économiques (structures financières des armements, vocation et destination des captures, partenaires commerciaux), sociaux (producteurs et consommateurs impliqués), culturels (pratiques alimentaires et religieuses, perception de l'environnement etc.) et politiques (réglementations, aides)". La combinaison de tous ces éléments permet de construire l'espace halieutique.

Ainsi, la construction des espaces halieutiques dans le Delta central du Niger (Gallais, 1967, Fay, 1989) varie selon les divers groupes ethniques -Bozo, Somono, Marka-Nono, Rimaïbé, Bambara-, leurs activités de production -pêche, riziculture, élevage, commerce- mais également la perception de leur environnement, espace technique, économique, politique, religieux etc...

Les lectures pratiques et symboliques du milieu, traduites dans des mythes, des rites et des droits coutumiers, ne sont pas moins diverses que la connaissance savante. Selon les disciplines scientifiques, le même terme recouvre différentes réalités.

Le terme de pêcherie est une bonne illustration de cette ubiquité, tantôt entité topographique plus ou moins délimitée, tantôt technique de pêche, tantôt, enfin, stock spécifique. Quand ce terme désigne une niche écologique ou un lieu propice à la pêche comme les hauts-fonds, il s'agit d'une entité topographique. Quand il désigne les *acadja* du Bénin, les barrages-palissages de Casamance décrits par Gruvel en 1908, relevés également en Afrique du Nord et de l'Ouest et sur tout le pourtour méditerranéen sous les termes de bordes, madragues, bordigues ou capêchades, il s'agit d'une technique de pêche. Et quand il désigne par exemple la pêcherie de hareng de la Mer du Nord (Cabanne, 1984), il se réfère à un stock spécifique.

La question centrale revient précisément à s'interroger sur la nature et le statut des différents découpages spatiaux générés par la pêche et les

autres usages du milieu aquatique et sur la manière dont les populations gèrent leurs espaces aquatiques, c'est-à-dire l'exploitent, l'aménagent, le perçoivent, le partagent.

Donc, et plus précisément, par rapport aux halieutes bio-économistes, la question est déplacée de la gestion de la ressource à la gestion des espaces. Et par espace, il est fait explicitement référence à l'espace géographique. Il est bien évident que l'espace, en tant qu'objet de recherche, n'est pas le monopole des géographes et l'on pourrait citer de nombreux travaux d'anthropologie et écologie culturelle sur les espaces halieutiques. Néanmoins, faute de définir explicitement ce concept, les discours restent le plus souvent allusifs ou métaphoriques.

En outre, cette approche n'est bien entendue pas spécifique à la pêche : de la même manière, il apparaît plus heuristique de s'interroger sur les pratiques pastorales et d'analyser les constructions spatiales générées par l'élevage que de tenter de définir la ressource pastorale (s'agit-il de l'herbe, du troupeau ou du pâturage ?).

De la ressource à l'espace halieutique

Il n'est pas inutile de rappeler que l'espace, entendu au sens d'espace géographique, n'est pas une simple "*res extensa*", c'est-à-dire une étendue, un objet neutre et quantifiable mais un produit social organisé ou encore un "faisceau de rapports sociaux" (Dematteis, 1990). La construction du concept d'espace occupe une place centrale dans la constitution de la géographie comme discipline scientifique et dans le renouvellement de ses approches à l'encontre du déterminisme physique. Longtemps tiraillée entre les sciences physiques ou naturelles d'une part, et les sciences humaines ou sociales d'autre part, la géographie par le concept d'"espace géographique", appelé "milieu géographique" jusqu'aux années 1970 (Robic, 1992), parvient à saisir les phénomènes dans leur globalité. L'originalité de la démarche géographique tient précisément à la double nature de l'espace, certains parlent de dialectique (Di Méo, 1990) ou encore des deux faces de l'espace géographique (Brunet *et al.*, 1992), simultanément support physique et produit historique, culturel et social.

Parallèlement à ces débats sur la définition de l'espace et à la suite des travaux anglo-saxons en écologie humaine et culturelle, se multiplient en France les travaux sur l'espace vécu, l'espace perçu, l'espace approprié

ou encore le territoire. La notion de territoire a suscité de multiples réflexions en anthropologie (cf. en particulier l'analyse bibliographique *in* : Dyson-Hudson et Smith, 1978) mais aussi en géographie (Gottmann 1973, Van Paassen, 1981, Malmberg, 1980, Raffestin, 1980). Cette notion a été originellement utilisée en éthologie pour définir "l'instinct animal qui consiste à acquérir, défendre et maintenir un droit d'usage exclusif sur un espace défini" (Ardrey, 1961). Il n'est pas question ici de débattre sur la part de l'inné et de l'acquis dans les processus de territorialisation humains. Il suffit de rappeler que pour la plupart des auteurs, les processus de territorialisation ne se développent que sous certaines conditions, notamment de rareté de la ressource et de compétition entre les usagers. Comme l'expriment Chisholm et Smith (1990, 3), à l'encontre de l'impératif territorial de Ardrey, "territory is therefore, not some innate human trait but a social construct".

Ainsi, en géographie, le territoire "tient à la "projection" sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation des représentations collectives" (Brunet *et al.*, 1992). Si tous les territoires sont des espaces, en revanche, tous les espaces ne sont pas des territoires. Le territoire, autre regard sur la même réalité, est plus spécifiquement l'espace politique, symbolique et culturel, mis en forme par un groupe donné, espace que le groupe défend mais aussi -et surtout ? - par lequel il s'identifie (Bonnemaison, 1989).

La géographie a ainsi pour objet "l'étude simultanée des formes de socialisation de l'espace et de spatialisation de la société" (Sautter, 1973). Il s'agit de définir simultanément l'espace qui fonde et révèle l'identité du groupe, espace considéré à la fois comme support, produit et enjeu de rapports sociaux (Salem, 1989). Si l'espace géographique est système de relations, source de représentations et objet de stratégies, **un** espace géographique est "une portion définie de la surface terrestre" et sa définition est "celle que lui donne celui qui en parle" (Brunet *et al.*, 1992).

Ainsi, les espaces halieutiques peuvent être définis, comme des entités spatiales structurées par les systèmes de pêche, à la fois support physique des activités halieutiques, produit des pratiques et représentations des sociétés littorales et enfin enjeux et donc source de conflits entre communautés pour le contrôle des ressources aquatiques. Les littoraux font l'objet de systèmes d'usages multiples, les populations littorales sont le

plus souvent des sociétés de paysans-pêcheurs ou, du moins, intégrées dans des systèmes d'échanges complémentaires avec les populations de l'intérieur ; c'est pourquoi, de préférence à l'espace strictement halieutique, il vaut mieux parler d'espace littoral et maritime.

Dans le cadre de cette contribution, ce qui nous intéresse particulièrement, c'est l'espace en tant qu'enjeu foncier ; ce sont donc les formes d'appropriation de l'espace littoral et maritime, au sens d'espace géographique, et de contrôle territorial, autrement dit les processus de territorialisation des communautés littorales. De nombreux termes, plus ou moins synonymes, sont utilisés pour les désigner : seigneurie maritime, tenure maritime, territoire de pêche ou encore, terme sans doute le plus fréquent dans la littérature anglophone, "TURFs" (Territorial Use Rights in fisheries, c'est-à-dire, droits d'usage territoriaux en matière de pêche). Il ne sera pas question ici de débattre de la pertinence de ces différents termes (Cormier-Salem, 1995). Nous insisterons davantage sur ce qui nous semble être les deux principales constructions spatiales engendrées par l'exploitation des ressources aquatiques en Afrique de l'Ouest, à savoir les terroirs et parcours de pêche.

L'appropriation de l'espace halieutique : terroir et parcours de pêche

L'accès libre aux ressources halieutiques littorales est l'exception. Contrairement à la théorie défendue par Gordon (1954) et Hardin (1968), selon laquelle la propriété commune de la ressource est le facteur explicatif déterminant des problèmes du secteur des pêches et que "everybody's property is nobody's property", de nombreux travaux, notamment en écologie humaine et en anthropologie, ont souligné le danger de confondre appropriation communautaire et accès libre aux ressources. D'après ces travaux, le risque de surexploitation ou de crise concerne non pas les ressources "communes" c'est-à-dire collectivement gérés mais en premier chef les ressources qui ne sont l'objet d'aucune régulation. C'est ainsi que "the tragedy of the commons" ou la "crise des ressources communes" est en fait celle de "l'accès libre aux ressources" (Berkes *et al*, 1989) ou encore des "ressources non appropriées" ("Fish as uncommon property" in Marchak *et al*, 1987). La méconnaissance des systèmes d'appropriation communautaire et des droits d'usages territoriaux coutumiers conduit à la

marginalisation des usagers traditionnels et, finalement, à la "tragédie des communautés" de pêcheurs ("tragedy of the commoners" in Mc Cay et Acheson, 1987).

Il faut souligner l'efficience des systèmes de gestion communautaire des espaces aquatiques, leur flexibilité et leur diversité, liée notamment à l'instabilité de la ressource halieutique (Geistdöerfer, 1984).

Il est certain que les facteurs bio-écologiques jouent un rôle déterminant dans les processus de territorialisation. Les ressources sédentaires, comme les mollusques, sont d'évidence plus faciles à maîtriser que les ressources migrantes, comme les espèces pélagiques. Les espaces aquatiques confinés tels les lagunes, récifs et estuaires se prêtent à une emprise foncière, difficile à concevoir pour les espaces ouverts océaniques. Ces contraintes bio-écologiques - certains disent "spatiales" ou "géographiques" - ne suffisent cependant pas à définir les espaces aquatiques.

Parmi les autres déterminants, ou variables interdépendantes, "interlocking web of relatedness", pour reprendre les termes de Pollnac (1984), on peut citer : la densité de la population et le nombre des unités de pêche, les changements technologiques, les niveaux de commercialisation, la composition et la distribution des espèces cibles, l'environnement physique (nature et profondeur des fonds, courants marins), l'environnement politico-légal (le coût de la défense du territoire) et les possibilités d'alternatives économiques. De nombreuses classifications et définitions des "TURFs" (Christy, 1982) ont déjà été élaborées, soulignant leurs diversités spatio-temporelles. La territorialisation met en œuvre des processus aussi divers que l'appropriation de fonds de pêche, l'usage exclusif de ressources, l'accès prioritaire aux débarcadères et aux marchés, la maîtrise du savoir et du savoir-faire, et la rétention de l'information. En outre, l'appropriation peut être privée, publique ou communautaire, et il est fréquent de relever, à l'échelle de la communauté villageoise, une combinaison de ces différents régimes d'appropriation.

Certains auteurs (Durrenberger et Palsson 1987, Pollnac 1984), contestent l'importance du savoir-faire des pêcheurs et ne le considèrent en aucun cas comme un "TURF". De son côté, Acheson (1988 : 149) montre que, dans le Maine, l'identité territoriale du "gang" est fondée en particulier sur la maîtrise de l'information concernant la localisation des niches à homards. Les pêcheurs, n'appartenant pas au "gang" et n'ayant donc pas accès à cette information, sont de fait exclus du territoire de pêche, le caractère sédentaire de la ressource autorisant un tel procédé

d'exclusion. Acheson souligne qu'outre ces échanges exclusifs d'informations, la compétence propre du pêcheur et ses moyens technologiques, en particulier le nombre et la taille de ses casiers, sont des éléments déterminants du partage de la ressource.

Si tous les auteurs s'accordent pour reconnaître que l'appropriation des espaces aquatiques est déterminée par une combinaison d'éléments interdépendants constitutifs, parmi d'autres, du système de pêche, bien peu en revanche remettent en cause leur vision de l'espace, réduite à ses dimensions physiques[1], ou limité à la distribution du visible, dont l'apparence locale serait le paysage. Prendre en compte simultanément les différentes dimensions de l'espace -physique, pratique, sociale, économique, symbolique-, s'interroger et mettre en relation les perceptions, usages et découpages spatiaux -linéaire, aérolaire, réticulaire etc.- que les communautés littorales ont de leur espace littoral et maritime, sont précisément l'objet de la géographie.

D'après les recherches empiriques que nous avons menées en Casamance et en Guinée et la revue bibliographique concernant ce sujet en Afrique de l'Ouest, deux constructions de l'espace aquatique par les communautés de pêcheurs peuvent être relevées, le terroir aquatique et le parcours de pêche.

Les deux principaux types de construction spatiale : le terroir et le parcours

Le premier type de construction spatiale est ce que nous désignons sous les termes apparemment antinomiques de terroir aquatique.

Le terroir est un concept utilisé dans diverses acceptions. Dans les travaux de géographie rurale sur la France, ce terme désigne un espace agronomique homogène, un "territoire présentant certains caractères, qui le distinguent au point de vue agronomique des territoires voisins" (Cabanne, 1984) ou encore, d'après la définition du Robert, "une étendue

1. En portent témoignage les travaux sur l'appropriation des ressources renouvelables communes dont le souci premier est de définir les limites des espaces aquatiques, comme si ces espaces devaient être nécessairement des surfaces continues, contiguës et bornées (cf. Ostrom, 1990).

limitée de terre considérée au point de vue de ses aptitudes agricoles". Cette définition est d'ordre agronomique ou économique mais pas proprement géographique.

Le concept de terroir est utilisé par les chercheurs africanistes au sens de "portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence" (Sautter et Pélissier, 1964). L'ambiguïté de cette définition, qui assimile le terroir à un territoire, en fait également sa richesse. D'autres définitions précisent le sens du terme terroir en distinguant le "terroir d'utilisation" du "terroir foncier" (ou d'appropriation). Le terroir d'utilisation correspond à "l'ensemble des terres exploitées, une certaine année, par des cultivateurs d'une communauté". Le terroir foncier désigne "l'ensemble des surfaces, sur lesquelles, à titre individuel, familial ou lignager, les membres du groupe disposent d'un droit opposable au moins dans certaines circonstances, à son utilisateur extérieur au village ou à la communauté" (Gallais, 1967 : 234).

Seul le terroir d'utilisation est retenu par les auteurs précités comme offrant "une base simple, concrète et indiscutable à des études fines sur les structures agraires" (Pélissier et Sautter, 1970 : 24). Dès lors, l'exploitation des espaces aquatiques n'est pas considérée comme étant un élément des systèmes agraires et le risque est grand de réduire les faits agraires aux faits agricoles. Aussi, semble-t-il plus pertinent de considérer le terroir aquatique à la fois comme terroir d'utilisation et terroir foncier ou d'appropriation.

Tout comme les forêts, les pâturages, la "brousse", les zones humides -bas-fonds, lacs, lagunes, estuaires, chenaux de marée, mangrove etc.- sont des ressources communes renouvelables, contrôlées par la communauté villageoise, gérées collectivement. Leurs limites sont définies par l'usage, légitimées par la coutume. Ces espaces sont perçus comme des lieux d'exploitation pour divers usages - riziculture, élevage, chasse, cueillette, pêche etc. - des voies de communication et aussi des réserves foncières. Ces espaces tampons, situés aux confins des terroirs (terrestres), cristallisent en fait les conflits entre communautés villageoises, surtout dans le contexte actuel de pression démographique.

À ces plans d'eau susceptibles d'être enclos, s'opposent les espaces halieutiques maritimes ouverts, dont les limites sont mobiles, les frontières perméables, et les ressources plus imprévisibles. Leur accès n'en est pas moins contrôlé par des communautés de marins-pêcheurs ; ils n'en sont pas moins structurés par des lieux de pêche, des itinéraires, des mar-

chés, des campements etc., qui en font des territoires de pêche ou parcours. Le terme de parcours, utilisé dans le même sens que le parcours des éleveurs pasteurs nomades, désigne un espace de migration, fait d'itinéraires et de réseaux sociaux et spatiaux, articulé par des routes autour de "noeuds" stratégiques, contrôlé par une communauté qui en défend l'accès et les passages. Il s'agit donc bien d'un territoire, comme le terroir, mais itinérant. Cette réalité mouvante, discontinue, réticulaire pour reprendre les termes de Bonnemaison (1991)[2] peut être définie comme une structure spatiale engendrée par un système d'exploitation halieutique, élaborée par un groupe humain, qui s'identifie en lui et, pour reprendre les termes de Malmberg (1980 : 305), "a room for action, protection and identification". Ils constituent également un enjeu foncier dans la mesure où comme l'exprime Smith (1977 : 2), "the sea is the new frontier and -like all frontiers- it is also the new battleground in the ancien quest of more territory".

Ces deux types de constructions spatiales trouvent une illustration dans de nombreux pays ouest-africains, au Bénin (Pliya, 1985), au Mali (Fay, 1989), en Côte d'Ivoire (Verdeaux, 1992). Nous nous appuierons principalement sur nos propres recherches de terrain conduites en Casamance (Cormier-Salem, 1992) et en Guinée (Cormier-Salem, 1995).

En Casamance, on a pu à juste titre parler de terroirs aquatiques ou amphibies pour désigner les espaces bornés, contrôlés et gérés par une communauté villageoise, structurés par un système d'usages multiples des ressources aquatiques (agricoles, piscicoles, halieutiques, sylvicoles, pastorales). Ces terroirs sont nettement circonscrits ; leurs limites ne sont pas matérialisées par des bornes mais n'en sont pas moins réelles, reconnues par tous et transmises dans la mémoire collective. Chaque terroir comprend les chenaux de marée, appelés localement *bolon*, qui donnent accès

2. Cette idée de territoire mouvant, "errant", ne cessant de s'étendre, se retrouve dans les travaux de J. Bonnemaison (1991), qui en voit un archétype dans les archipels de Mélanésie. Le modèle organisationnel des archipels, symbolisé par une pirogue, est un réseau de routes, qui relient les îles et qui tissent autant de liens entre les groupes locaux. Pour être mobile, le territoire n'en est pas moins structuré par des lieux "enracinés, symbolisés par des arbres aux racines profondes". Ces lieux ont une très forte charge symbolique et mythique. Les îles ne sont jamais acceptées comme des îles, c'est-à-dire limitées et finies, mais toujours perçues comme les "formes d'un réseau en toile d'araignée " ou encore comme un "espace réticulaire" c'est-à-dire des grappes de lieux. Les réseaux ne sont pas seulement sociaux mais spatiaux. Ce qui est important dans le processus de territorialisation des archipels mélanésiens, ce ne sont pas les frontières, les limites toujours fluctuantes mais les lieux, points nodaux des réseaux.

au village, les îles couvertes de mangrove et de *tann* (étendues sursalées stériles) enserrées par ces *bolon*, ainsi que des lieux de pêche et de campements (cf. carte 1).

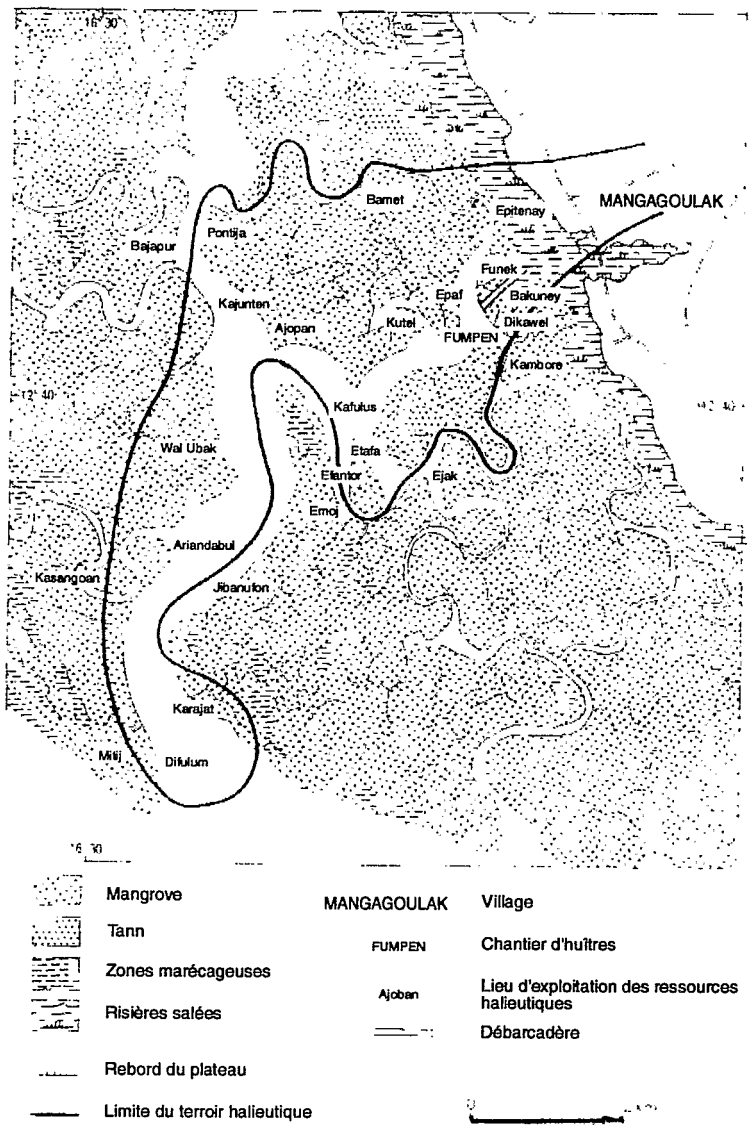

Carte 1 : Un terroir aquatique de Casamance

Les modalités d'appropriation et d'accès au terroir amphibie sont variables selon les acteurs, les formes d'exploitation, et la saison -certaines zones sont mises en défens une partie de l'année ou même plusieurs années consécutives-. Schématiquement, les bas-fonds inondables, les plus proches du village, endigués, défrichés, aménagés en rizières, sont appropriés individuellement par les chefs de ménage. Les bassins piscicoles, gagnés sur des zones de mangrove incomplètement défrichées, sont, en fonction de leur taille et de leur site, appropriés collectivement par le lignage ou le clan. Les *bolon*, qui donnent accès au village, et leurs rives colonisées par la mangrove sont gérés collectivement par la communauté villageoise qui en a l'usufruit. Seuls les hauts-fonds, exploités de façon plus ou moins permanente au moyen de barrages-palissades, considérés à ce titre comme une parcelle d'eau, au statut équivalent à celui d'une rizière, sont appropriés par le pêcheur ou son lignage.

Au total, les eaux intérieures, qui font partie du terroir villageois, sont déterminées par la législation coutumière. En revanche, la mer, perçue comme un milieu dangereux, peu exploité par les paysans-pêcheurs locaux -les Diola- jusqu'à une date récente, n'est soumise à aucun droit d'usage territorial traditionnel bien établi.

A cette gestion des espaces aquatiques comme des terroirs par les populations diola de Casamance, s'oppose la gestion des espaces maritimes comme des parcours par les pêcheurs migrants originaires des autres régions du Sénégal. Si, en principe, le littoral et la mer sont considérés comme des espaces ouverts et accessibles à tous, dans les faits, tous les marins-pêcheurs ne sont pas égaux, du fait même de leur compétence et de leurs moyens techniques mais aussi de leur appartenance à une communauté qui s'identifie à un territoire de pêche et en contrôle les droits d'usage. Des études menées à Guet-Ndar (Sène, 1985), Kayar (Van Chi Bonnardel, 1967, Laloë et Samba, 1990) et Casamance (Cormier-Salem, 1992) ont montré comment les pêcheurs dénomment[3] et se partagent les lieux de pêche. Les meilleurs fonds de pêche tendent à être transmis au sein de la communauté, considérés comme une chasse-gardée, dont sont exclues les autres communautés.

---

3. Les toponymes sont très souvent composés du terme kër, qui signifie maison en wolof, et d'un déterminant qui correspond aux caractéristiques bio-écologiques du lieu de pêche (nature du fond, couleur de l'eau, profondeur), au point de repère sur la côte, l'amer, ou encore au patronyme de l'aîné du lignage, du responsable de l'unité de pêche ou de celui qui a découvert le site.

A la maîtrise poussée de toutes les ressources du terroir des paysans-pêcheurs, s'oppose la stratégie extensive des marins-pêcheurs. Leur gestion des espaces halieutiques est fondée sur la mobilité. Les migrations des pêcheurs sont certes justifiées par les variations spatiales et les cycles saisonniers des ressources marines. Plus profondément, la conquête de nouveaux espaces, la découverte de nouveaux fonds de pêche constituent le ressort de ces communautés, attirés par le goût du risque mais aussi par la possibilité d'effectuer de meilleures captures. Contrairement aux paysans-pêcheurs soucieux de préserver leur "capital" halieutique et mettant en défens les zones de pêche les plus menacées, les pêcheurs ont davantage une mentalité de prédateurs, changeant de lieux de pêche dès que des signes d'épuisement se manifestent.

L'opposition, terme à terme, entre terroir et parcours, paysans-pêcheurs et marins-pêcheurs, est bien évidemment trop formelle et statique. A titre d'hypothèse, nous avons forcé les différences entre le terroir aquatique borné, figé, constitué par les paysans-pêcheurs dans les plans d'eaux intérieurs, et le parcours de pêche des marins-pêcheurs aux limites mouvantes. L'intérêt de cette hypothèse est d'en tester la pertinence à propos d'autres systèmes d'exploitation de ressources communes renouvelables, pastorales, forestières etc.

Il convient à présent de nuancer nos propos en soulignant d'une part qu'il existe des terroirs proprement halieutiques, et des terroirs maritimes ou/et insulaires ; d'autre part que les terroirs ne sont pas figés et que, plus qu'une opposition entre terroir et parcours, il s'agit d'une gradation.

Diversité des terroirs

Les lagunes du Nigeria, le lac Nokoué et le Bas-Dahomey lacustre au Bénin sont les lieux d'une occupation dense et ancienne par des "gens de l'eau" qui ont véritablement construit des terroirs halieutiques. Les Toffinu, anciens cultivateurs appartenant à la civilisation Fon, ont su adapter l'architecture de leur maison, ajuster leurs modes de production et modifier leur vie quotidienne en fonction de leur nouvel environnement aquatique. Les marais et lacs du Bas-Dahomey leur ont servi de refuge contre les armées du roi d'Abomey au début du XVII^{e} siècle (Pétrequin, 1984). Ganvié est une très bonne illustration de ces villages lacustres, constitués d'habitats sur pilotis, où les hommes sont presque tous

pêcheurs, et où les femmes fument et commercialisent le poisson. L'*acadja*, connue pour être une de formes de pêche les plus productives du monde, est un parc de branchage, jouant un rôle d'accélérateur de la chaîne de la production biologique et servant d'abris et de frayères aux poissons. D'après Pélissier (1962), cette technique de pêche aurait été élaborée à la fin du XIX^{e} siècle par les populations riveraines du lac Nokoué pour remplacer les *aholo*, radeaux de plantes aquatiques d'eau douce détruits à la suite de l'ouverture du chenal de Cotonou en 1895. Enfin, Pliya (1985)[4] montre comment ces "hommes de l'eau" ont élaboré une remarquable gestion collective traditionnelle des plans d'eaux du Bas-Dahomey, entretenue par le culte des divinités vaudou.

La mangrove, les marais, les lagunes, et plus généralement toutes les zones humides qu'elles soient littorales ou continentales, se prêtent bien à une telle emprise foncière, du fait même de leur nature amphibie.

Parler de "terroirs maritimes" apparaît en revanche plus hasardeux. Il n'est pas d'exemple en Afrique de l'Ouest comparable aux îles coralliennes du Pacifique Ouest, où les lagons sont gérés selon le même système de tenure que la terre (Sudo, 1984, Ruddle et Akimichi, 1984). Il est vrai que, là encore, la barrière récifale constitue une limite effective à ce que nous considérons être un "terroir halieutique maritime".

Dans le Maine, les îles de l'Atlantique Est, où la pêche aux homards est omniprésente, constituent également de bons exemples de "terroir maritime". Acheson (1975) y distingue deux types de territoire de pêche aux homards : le premier type, appelé aire nucléaire, est en forme de gradient concentrique depuis le littoral. L'emprise des pêcheurs sur ce territoire décroît au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de leur port d'attache. Les frontières en sont perméables et se confondent avec celles des autres systèmes de pêche, notamment aux poissons[5]. Dans le second type de territoire, appelé "*perimeter-defended area*", les pêcheurs ont une aire exclusive d'exploitation nettement délimitée et contrôlée; Acheson parle même d'appropriation. C'est le cas le plus souvent des territoires insulaires[6]. Ces

---

4. Selon Welcomme (1972), le maintien en permanence ouvert de ce chenal est à l'origine du déclin de cette même technique à partir des années 1960 dans le lac Nokoué et les systèmes lagunaires voisins. Ce déclin serait principalement du à l'attaque des branchages par des micro-organismes d'origine marine. En revanche, la technique des acadja a été diffusée et maintenue dans d'autres lagunes, où elle est toujours considérée comme remarquablement productive.

5. "*the fishermen'sense of territoriality is proportional to the distance from the harbor*" (Acheson, 1975 : 79).

6. "*the sense of ownership remains strong out to the boundaries of the territory*" (op. cit. : 80).

deux aires territoriales correspondent bien, d'un côté, au parcours de pêche et, de l'autre, au terroir qui, dans le cas présent, est maritime et insulaire.

De nombreux travaux ont déjà souligné l'exemplarité des îles[7], dont la forte identité et l'isolement renforcent le sens de l'appropriation. Les îles servent d'ancrage à des terroirs. La gestion des espaces halieutiques dans les îles de Loos en Guinée[8], illustrent à la fois l'importance du phénomène insulaire et la diversité des constructions spatiales élaborées par les pêcheurs, qui recoupent l'opposition formelle terroir/parcours de pêche[9] : les espaces halieutiques maritimes sont tantôt perçus comme des surfaces continues, des plans d'eau, tantôt comme des trajets-itinéraires, en fonction des techniques de pêche utilisées mais également en fonction de l'ensemble des variables du système de pêche. En première approximation, les espaces halieutiques s'agencent selon une zonation, qui révèle une emprise foncière décroissante depuis le débarcadère ou le port villageois jusqu'à la haute mer :

- la ligne de côte et les plans d'eau à proximité du village, bien délimités et à l'accès contrôlé, sont gérés de façon intensive et défensive. Ils appartiennent et prolongent le terroir insulaire. Ainsi en est-il des *roffe* : ce nom soussou désigne les bassins aménagés autour des îles au moyen de grosses pierres pour piéger les poissons. Les *roffe* sont construits, exploités, gérés et appropriés par les femmes, le plus souvent la première épouse du chef de lignage ;

- le chenal, qui correspond à un banc sableux et qui est délimité par les îles de Loos, est exploité, en fonction des marées, par les filets dérivants à bord de pirogues non motorisées (*kourou* et *salan*) ; ce chenal appelé *banki* en soussou est géré collectivement par les communautés des îles de Loos ;

- vers le large, les lieux de pêche recherchés pour la dorade ne sont accessibles qu'après plusieurs heures de navigation à bord de pirogues équipées de moteurs et de glacières. Les espaces halieutiques sont discontinus, extensibles, aux limites sans cesse reculées, structurés par des

---

7. C'est cette exemplarité qui est exprimée à travers les concepts d'"insularité" et d'"iléité".
8. Ces enquêtes ont été faites avec A. Guilavogui dans les îles de Loos en Guinée au cours d'une mission d'appui au programme de J.M. Ecoutin et S. Bouju "Adaptabilité des stratégies de pêche. Biologie et anthropologie : deux approches complémentaires".
9. Les piroguiers, qui pêchent à la dorade, sont limitées par la disponibilité en carburant, elle-même conditionnée par la valeur marchande de l'espèce-cible et donc l'accès au marché de l'exportation.

rochers repérés, dénommés et dont la localisation précise est jalousement gardée secrète. Ils sont gérés de façon extensive et offensive par les pêcheurs de dorade des îles de Loos et de la presqu'île de Conakry (pas seulement des Baga et des Soussou mais aussi des Sierra Léonais, Sénégalais etc.). Il s'agit donc bien de parcours, au sens où nous les avons défini précédemment c'est-à-dire comme des territoires itinérants structurés par des lieux "stratégiques" - tels les rochers pour les dorades - et des zones de pêche, qui sont à proprement parler des itinéraires nommés et tracés en fonction des axes d'alignement des points de repère ou amers (cf. carte 2).

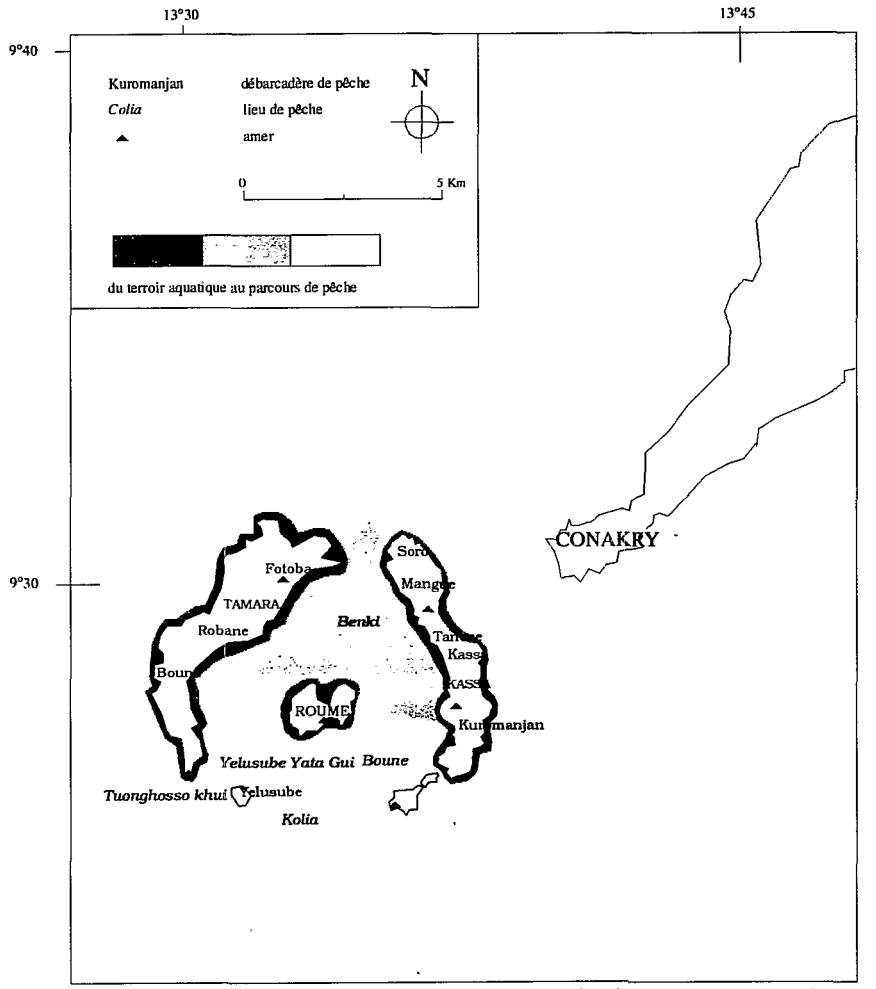

Enquêtes M.-C. Cormier-Salem, A. Guilavogui, M. Mané, déc. 1992
Carte : M.-C. Cormier-Salem, Orstom, 1993

Carte 2 : Zonation des espaces halieutiques des îles de Loos (Guinée)

Au terme de cette analyse comparative des différentes constructions spatiales élaborées par les communautés littorales, il faut souligner que les terroirs comme les parcours ne sont pas des cadastres, des constructions spatiales figées et bornées une fois pour toutes. Les exemples ne manquent pas de construction et restructuration des entités territoriales communautaires, de réaffirmation d'anciens droits coutumiers ou de création de nouveaux. La dynamique des processus de territorialisation traduit et révèle les modifications des systèmes d'exploitation et est à l'origine des tensions entre communautés rurales. De fait, le terroir comme le parcours sont des "*formations socio-spatiales*", pour reprendre la terminologie de Di Méo (1991), autrement dit, le lieu de coïncidence entre une collectivité et une portion d'espace ; ce sont des *res communes* par opposition aux *res nulius*, pillés par tous, qui ne sont l'objet d'aucune régulation ou représentation identitaire.

L'appropriation de l'espace halieutique : un enjeu renouvelé

Dans les études de terroirs ouest-africains, les espaces halieutiques sont ignorés ou considérés comme secondaires. Cette marginalisation traduit-elle leur place mineure dans les systèmes d'exploitation ou davantage le désintérêt, voire le malaise, des scientifiques face à cette ressource difficile à définir ? Pourtant, le contrôle des ressources halieutiques, tout comme celle des ressources agricoles, pastorales et forestières, contribue à la structuration des espaces ruraux ouest-africains.

Ainsi, en Casamance, la maîtrise de l'espace agro-pastoralo-halieutique est issue d'un jeu ancien d'alliances et de guerres, encore vivace aujourd'hui comme en témoignent les tensions entre communautés villageoises voisines à propos de l'appropriation de rizières de mangrove[10].

10. La construction du barrage d'Affiniam a ainsi ravivé les tensions entre Diatok et Affiniam, deux communautés villageoises voisines, qui n'appartiennent cependant pas à la même aire matrimoniale. Le barrage-écluse, réalisé entre 1985 et 1987 avec la coopération chinoise, a conduit à un assèchement de 30 000 ha de rizières de mangrove, principalement sur le terroir d'Affiniam. Les nouvelles terres, en amont du barrage, sont également revendiquées par Diatok.

Les témoignages, la plupart oraux, font remonter ces conflits à la création même des villages. Les rapports des administrateurs français, conservés aux Archives Nationales du Sénégal, évoquent également ces conflits, fréquents et violents à l'occasion de la délimitation des terres rizicultivables aux dépens de la mangrove. Un texte de 1862 (Archives Nationales du Sénégal 13 G366) montre également comment les villageois ont fait appel aux autorités coloniales pour faire respecter la coutume, les gens de Mlomp se plaignant des habitants de Pointe Saint Georges qui "*ont pris du poisson dans leurs pêcheries*". Les habitants n'hésitent pas à recourir aux armes pour défendre une rizière ou un fond de pêche, comme ce fut le cas.

Si les enjeux fonciers aquatiques ne sont pas nouveaux, il reste qu'ils se sont amplifiés avec la pression accrue sur les espaces littoraux.

Les littoraux ouest-africains tendent à concentrer un nombre croissant de populations, phénomène lié à l'attraction exercée par les villes (toutes les capitales des pays côtiers sont sur le littoral) mais également par les activités littorales et maritimes. La diversification des systèmes d'exploitation et l'amplification des migrations sont parmi les principales stratégies paysannes d'adaptation aux modifications de l'environnement[11], Dans les vingt-cinq dernières années, la pêche et les migrations maritimes se sont considérablement développées, se traduisant par l'émergence de nouveaux agents de production, la diffusion de nouvelles techniques de pêche, la mise en place de nouvelles filières.

La pêche maritime n'est plus la spécialité de quelques communautés de professionnels. Au côté des Wolof, Lébou et Niominka du Sénégal, Fanti et Ewe du Ghana, Krou du Liberia, on compte désormais des marins-pêcheurs à plein temps parmi les communautés d'anciens pêcheurs en eaux lagunaires et continentales, de paysans-pêcheurs, voire même d'agriculteurs et d'éleveurs, tels les Peul, de plus en plus nombreux dans les unités de pêche du Sénégal ou de Guinée. Ces populations, longtemps considérées comme terriennes, n'hésitent pas à effectuer des migrations maritimes sur de longues distances.

---

11. Les modifications de l'environnement sont liées à une combinaison de facteurs, variables selon les pays ouest-africains. Il faut cependant souligner l'importance du phénomène de la sécheresse en Afrique sub-saharienne : la dégradation des conditions pluviométriques s'est prolongée sur plus de 20 ans (1968-1988), révélant et accélérant la crise des systèmes d'exploitation traditionnels.

Parallèlement au développement de la pêche, et en réponse à la très forte demande en poisson de marchés urbains en pleine expansion, se sont développés de nouveaux circuits de transformation et de commercialisation des produits de la pêche. Les campements de pêcheurs migrants ont ainsi attiré toute une population de transformateurs, détaillants, grossistes, qui alimentent en poissons frais, séchés, fumés, salés les marchés africains, et en poisson frais ou congelés et en crustacés les marchés européens.

De nouvelles techniques de production ont été introduites et très rapidement diffusées, en particulier les sennes tournantes coulissantes. Le phénomène le plus général est sans doute la motorisation des pirogues maritimes, donnant accès à de nouveaux fonds de pêche ; le phénomène le plus nouveau est l'adjonction d'une caisse à glace ou glacière sur les pirogues. Ces innovations permettent de sortir en mer plus longtemps et plus loin, modifiant ainsi considérablement les espaces halieutiques[12].

Face à cette pression multiforme sur les littoraux -démographique, sociale et économique-, mal ou pas contrôlée, les gouvernements, soutenus par les ONG, et les organismes internationaux, alertés par les préoccupations écologiques, tendent à promouvoir des politiques de gestion rationnelle des ressources halieutiques. Les scientifiques écologues, dont le discours est repris par les politiques, soulignent à l'envie la valeur des zones humides littorales quant au maintien de la biodiversité -thème particulièrement à la mode depuis la Conférence de Rio-... mais également leur fragilité, les menaces qui pèsent sur elles, telles la pollution, la surexploitation ou encore, pour reprendre les termes économiques formulés par Gordon à propos de la théorie de la tragédie des communaux, la "dissipation" de la rente.

Au total, les espaces littoraux, perçus comme marginaux ou vierges par certains, comme exploités de façon anarchique par d'autres, sont devenus en quelques décennies un enjeu foncier à l'origine de tensions entre communautés mais également entre populations locales et opérateurs extérieurs, depuis l'appareil d'Etat, garant de la législation officielle jusqu'aux experts internationaux. L'appropriation des espaces aquatiques en Casamance nous permettra d'illustrer la complexité de ces enjeux.

---

12. D'après Laloë et Samba (1990, 29-31), les pirogues motorisées glacières vont jusqu'à plus de 50 milles des côtes, quand les pirogues à rame et/ou à voile des années 40-50 n'allaient pas au delà de 6 milles.

En Casamance, les modifications des systèmes de production, liées principalement à l'exode rural dès les années cinquante et à la sécheresse à partir de la fin des années soixante, se sont exprimées par le recul de l'usage de certaines ressources telles les rizières de bas-fonds, la revalorisation de ressources traditionnellement exploitées, telles huîtres, sel et bois de la mangrove devenues de petites productions marchandes, et la pratique de nouvelles formes d'exploitation des ressources aquatiques telle la pêche dans les *bolon* aux moyens de filets maillants, la pêche dans le fleuve aux moyens de sennes de plage -certaines ayant plus de 5000 m- et la pêche en mer.

Les "anciennes" communautés de paysans-pêcheurs, les Diola, se tournent de plus en plus vers l'exploitation des ressources halieutiques marines et, à partir des années quatre-vingt, se lancent même dans des migrations maritimes sur de longues distances jusqu'en Guinée Bissau et en République de Guinée. Les communautés d'agriculteurs manding et balant et d'éleveurs peul se lancent également dans la pêche, à la fois dans le fleuve Casamance et en mer.

Parallèlement à cette conversion de communautés de Casamance à la pêche maritime, les mouvements de migrations des marins-pêcheurs des autres régions côtières sénégalaises, attestés dès le début du XX^{e} siècle (Gruvel, 1908 : 123-124) sont devenues continues et massives (cf. Carte 3).

En quelques années, le nombre de pêcheurs et leurs moyens d'exploitation ont considérablement augmenté, au moment même où les effets de la sécheresse se faisaient le plus durement sentir : depuis les années quatre-vingts, la Casamance est dans la situation paradoxale, où la pêche se développe alors que, en zone fluviale, les espèces deviennent moins diversifiées et les poissons moins nombreux et plus petits du fait de l'appauvrissement de la chaîne trophique, lié à la sursalinité des sols et des eaux !

Cette pression sur le capital halieutique a fait du contrôle de l'espace halieutique un enjeu politique, économique et social majeur. Ainsi, les communautés autochtones non seulement défendent, parfois violemment, leur terroir aquatique contre toute ingérence étrangère mais, de plus, entendent se réserver l'usage prioritaire, si ce n'est exclusif, des eaux marines, considérées comme faisant désormais partie de leur territoire de pêche. La réaffirmation et la création, voire l'extension, des droits d'usages territoriaux se heurtent à la fois à la législation officielle, qui ne reconnaît pas les juridictions coutumières locales, et aux stratégies spatiales des communautés allochtones, qui veulent avoir librement accès aux ressources halieutiques.

Carte 3 : Répartition des pêcheurs en Casamance selon leur origine

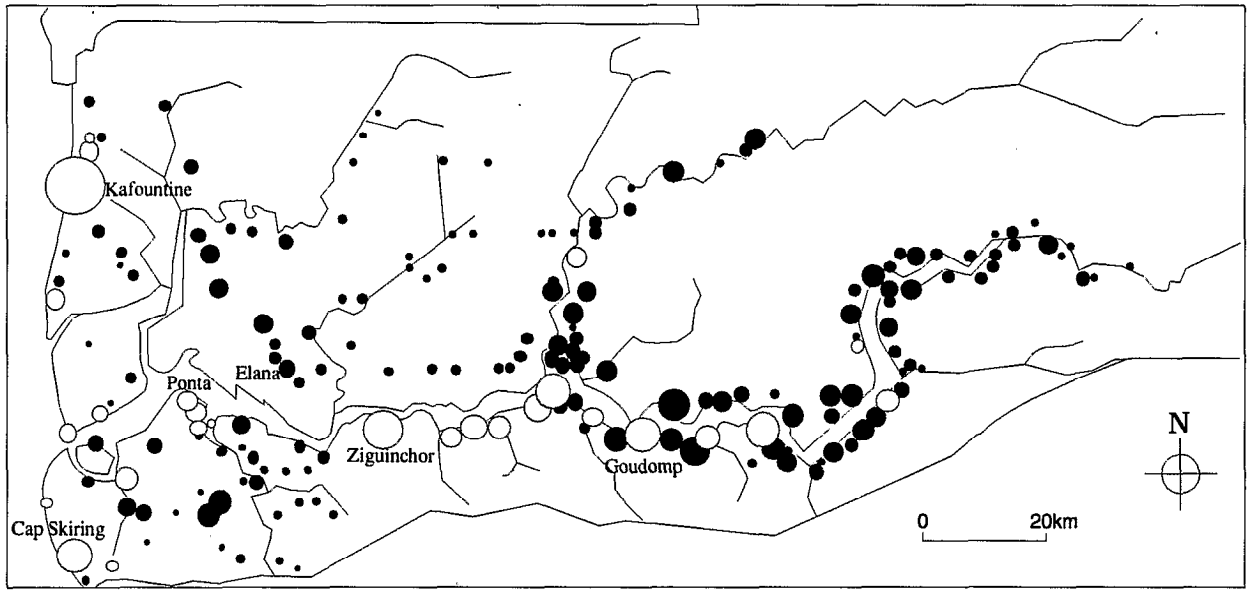

Cormier-Salem © Orstom, 1993

● pêcheurs en majorité autochtones

○ pêcheurs en majorité allochtones

300 pêcheurs
100
20

Les enjeux fonciers halieutiques se sont cristallisés autour de l'occupation de la plage de Cap-Skiring. Jusqu'au début des années 1960, la plage n'est fréquentée que par quelques troupeaux de boeufs de la communauté villageoise de Diembéring. Ce village, comme l'a bien montré Pélissier (1966), tourne le dos à la mer et ses habitants se consacrent en priorité à l'exploitation des rizières, particulièrement étendues dans cette zone. Les riziculteurs diola n'ignorent pas la pêche mais exercent cette activité pendant les temps morts agricoles, comme complément à leur alimentation, et de préférence dans les eaux calmes des *bolon*. La richesse, la facilité d'accès et la variété des ressources aquatiques continentales justifient le faible attrait exercé par la mer sur la communauté diola de Diembéring.

Le premier pêcheur à exploiter les ressources de la mer à Diembéring est un Lébou, originaire de Yène, hébergé lors de son arrivée en 1963 par les villageois. A partir de 1965, chaque année, entre novembre et mai, une dizaine de pêcheurs lébou, originaires de Yène et de Rufisque, migrent en Casamance et créent un petit campement de pêche de quelques paillotes sur la plage du Cap-Skiring.

Dans les années 70, le tourisme commence à se développer sur la côte, parallèlement au désenclavement de cette région : un aéroport est construit dès 1971, qui relie de nos jours quotidiennement le Cap-Skiring à l'aéroport international de Dakar. Le village de vacances du Club Méditerranée est ouvert en 1974, jouxtant le campement de pêcheurs migrants. La "Route du Sud", bitumée et donc praticable toute l'année, est achevée en 1981 et permet d'atteindre Cap-Skiring en moins d'une heure depuis Ziguinchor, capitale régionale.

Par un effet d'entraînement, un nombre croissant de pêcheurs du Nord migrent vers le littoral casamançais : des Lébou de la Presqu'île du Cap-Vert, des Sérèr de la Petite Côte, des Walo-Walo du Gandiole et du quartier de Guet-Ndar à Saint-Louis sur la Grande Côte, des Niominka du Saloum sont attirés par la réussite de leurs prédécesseurs, trouvant dans les complexes hôteliers un débouché naturel à leurs captures de poissons (soles) et crustacés (langoustes) et fuyant, par ailleurs, la situation de plus en plus difficile de leurs régions d'origine.

En une dizaine d'années, entre 1974 et 1985, la plage, autrefois inoccupée, devient le lieu d'occupation : de plus de 10 hôtels et campements touristiques d'une capacité totale de 1190 lits, de plus de douze concessions de familles de pêcheurs, (soit environ 600 personnes originaires des

autres régions littorales sénégalaises), et enfin, d'un campement de migrants saisonniers guinéens.

La rapidité et l'ampleur des transformations expliquent la tension entre les communautés. Outre la difficile cohabitation entre tourisme et fumage du poisson, il faut souligner que des conflits d'occupation de la plage se manifestent dès 1987 entre populations allochtones et autochtones, les communautés diola, tolérantes dans un premier temps, se sentant laissées pour compte de ses nouvelles richesses et dépossédées de leur patrimoine par les communautés "nordistes"[13].

Pourtant, en conformité avec la loi sur le Domaine National mais en opposition avec les droits fonciers coutumiers, le gouvernement sénégalais continue de concéder des titres de propriété à des étrangers à la Casamance. Les activités touristiques et commerciales ne cessent de s'étendre le long du littoral et de la piste qui mène à la route de Ziguinchor. Le campement de pêcheurs et de transformateurs de poisson se densifie : en 1987, on y comptait plus de 100 pirogues, soit au total plus de 1000 personnes (pêcheurs, épouses, enfants en bas-âge, transformateurs) vivant de la pêche.

Les événements récurrents qui secouent la Casamance, notamment l'attaque de deux campements de pêcheurs étrangers à la Casamance, Cap-Skiring et Pointe-Saint Georges, en novembre et décembre 1992, par des "rebelles indépendantistes"[14], expriment le sentiment de frustration des communautés locales. Le contexte national de crise politique, le discrédit de l'État auprès de la majorité de la population, la crise économique et sociale -les ressources halieutiques demeurant une des rares richesses à valoriser au Sénégal avec le tourisme- ont très certainement contribué à exacerber le sentiment de marginalisation des communautés "sudistes" par rapport aux populations du nord du Sénégal. Il faut tenir compte également des spécificités de la Casamance, dont le long passé de résistance à l'étranger n'a d'égal que le refus de tout pouvoir centralisateur. A notre sens, ces événements, expression des revendications indépendantistes, sont également à resituer dans le débat sur l'appropriation des ressources communes renouvelables.

---

13. Les populations du nord du Sénégal sont ainsi appelées par les populations de la Casamance, qui se considèrent comme des "Sudistes", avec toute la charge historique que ces termes suggèrent.

14. Cette contribution, présentée à Bergen en août 1993, a été rédigée en janvier 1994.

Au total, en Casamance, la pression croissante sur le capital halieutique, réelle ou supposée telle par les populations, a induit de nouvelles formes de contrôle territorial, à savoir l'expulsion de la Casamance de communautés étrangères, telles les marins-pêcheurs wolof et lébou, et l'usage prioritaire par les communautés autochtones de leur espace riverain, qu'il soit fluvial ou maritime. En revanche, les communautés de pêcheurs niominka, bien intégrées dans les réseaux sociaux locaux, continuent -du moins jusqu'à ce jour- d'exploiter les ressources halieutiques de la Casamance. De fait, nombreux parmi eux ont une épouse diola et se sont fait attribués des rizières. Installés depuis plusieurs générations en Casamance, ils se sont en quelque sorte "diolaïsés".

Conclusion

Par rapport au débat sur les ressources communes et plus particulièrement l'appropriation des ressources halieutiques par les communautés littorales ouest-africaines, nous essaierons en conclusion de souligner les apports spécifiques de la géographie.

L'objet d'étude central pour un géographe est moins la ressource que l'espace, en référence explicite au concept d'espace géographique, tout à la fois support, produit et enjeu des rapports sociaux. Les interactions homme-nature sont analysées à travers les différentes pratiques et représentations de l'espace par les communautés littorales.

En ce qui concerne l'espace aquatique, à la fois étendue solide et profondeur liquide, nous avons distingué deux types de constructions spatiales générées par les systèmes d'exploitation des ressources aquatiques, le terroir et le parcours de pêche.

Dans les écosystèmes confinés (lagunes, estuaires, mangrove) ou insulaires (récifs coralliens, archipels et îles), les sociétés ont véritablement construit des "terroirs aquatiques", conçus, gérés, appropriés de la même manière et sur les modèles des terroirs agro-sylvo-pastoraux. La communauté villageoise, dont l'existence dépend, entre autre, de l'usage des ressources aquatiques et qui en a l'usufruit, assure sa reproductibilité, en ajustant -réaménageant et/ou créant- les droits coutumiers en fonction des modifications de l'environnement. Ainsi, le terroir aquatique, quoique délimité, n'est pas figé mais participe de la dynamique des systèmes d'exploitation.

Les espaces océaniques, en revanche, se prêtent mal à l'enfermement dans un "cadastre" géométrique, au découpage en zones homogènes, contiguës et continues, séparées par des limites. Ces espaces ouverts ne sont néanmoins pas indifférenciés et librement accessibles à tous. Ils font l'objet d'un partage entre les communautés de marins-pêcheurs. Ils sont structurés par des lieux et des itinéraires, constituant autant de "parcours", dans lesquelles ces communautés s'identifient et qu'elles défendent contre les autres communautés.

Les espaces aquatiques, qu'ils s'agissent des terroirs ou des parcours de pêche, sont des *res communes*. Le développement de la pêche et des migrations maritimes depuis les années 50-60, les modifications de l'environnement, en particulier les effets de la sécheresse à partir de la fin des années 70, ont fait de l'appropriation de ces espaces un enjeu majeur pour les communautés littorales ouest-africaines. La Casamance en est une bonne illustration.

Les termes d'" enjeux fonciers halieutiques ", " terroirs aquatiques ", " parcours de pêche " peuvent paraître antinomiques ; ils tentent pourtant de traduire simultanément la " spatialisation " des communautés littorales ouest-africaines et la " socialisation " des espaces aquatiques littoraux.

Les processus de territorialisation ne sont bien évidemment pas réductibles aux seules contraintes spatiales (Chauveau, 1991). Le problème de l'appropriation des espaces aquatiques ne se pose pas uniquement en terme d'accessibilité physique ; il se pose également en terme d'accès aux moyens de production (achat de moteur, carburant, glacière etc.) et au marché. Et, finalement, il se pose en terme d'intégration dans les réseaux sociaux et économiques, en mer comme à terre, et d'insertion dans le politique, depuis l'unité de base (le ménage, l'unité de pêche) jusqu'au niveau global. Les différentes variables du système de pêche sont précisément p[illegible] compte par le concept d'espace aquatique, produit des interactions sociétés-ressources aquatiques.

5

Pêche continentale et migration : contrôle politique et contrôle social des migrations de pêche dans le Delta central du Niger (Mali)

Bréhima KASSIBO

Les potentialités halieutiques du Delta central du Niger sont considérables. Vaste cuvette d'inondation d'une superficie de 30 000 km^2 environ dans les années de fortes crues, le Delta avait une production potentielle annuelle de près de 90 000 tonnes de poisson dans les années soixante. Sa production réelle annuelle est proche actuellement de 60 000 tonnes. Le pays possède un réseau hydrographique dense et varié. Les grands fleuves (Niger, Sénégal) et leurs multiples affluents côtoient d'immenses plans d'eau naturels (lacs, mares, plaines inondées) et artificiels (retenues d'eau des barrages hydro-agricoles).

La pêche a fait depuis des siècles l'objet d'une pluri-spécialisation ethnique. Les Bozo, les Somono et les Sorko constituent les trois groupes de pêcheurs professionnels qui exploitent les différents plans d'eau. La majorité de ces pêcheurs vit le long du Niger et de ses affluents. Ceux qui nous intéressent ici, les Somono et les Bozo, sont installés sur le moyen-Niger

(zone de Ségou), dans la plaine d'inondation (zone du Delta central) et dans la zone lacustre (aval de Mopti). Le groupe Bozo est constitué de trois sous-groupes : les Sorogo, les Tié et les Kélinga. Ces groupes ethniques ont suivi des parcours historiques différents et se sont diversement spécialisés dans l'exploitation du milieu aquatique. Les Somono et les Kélinga sont traditionnellement reconnus comme les spécialistes des filets (sennes et filets maillants), les Tié sont les adeptes des grandes nasses qu'ils utilisent sur les barrages. Quant aux Sorogo, pêcheurs des marais à l'origine, ils affectionnent les barrages-palissade, les engins-pièges et les palangres. Au cours du temps, ces groupes de pêcheurs se sont entremêlés dans un réseau de rapports interprofessionnels intégrant ces différentes pratiques.

Dans le Delta central, la migration s'articule autour de plusieurs facteurs d'ordre social, écologique, économique et politique. Nous prendrons en compte deux catégories de migrations ; d'abord les grands déplacements saisonniers des différents groupes de pêcheurs, à l'intérieur du Delta central. Ensuite les migrations des pêcheurs hors des limites du Delta, à l'intérieur du Mali et dans les pays limitrophes tels que le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana. L'analyse de ces deux types de migrations nous servira à montrer le rôle important que joue le phénomène migratoire dans la reproduction des systèmes de production halieutiques du Delta central.

Les espaces sociaux de production

Explicitons d'abord la notion de terroir, que l'on peut définir, dans ce cas précis, comme un espace halieutique relevant d'une communauté villageoise ou intervillageoise qui exerce des droits sur l'exploitation de la ressource, droits coutumiers fondés sur le principe à base religieuse de première occupation. Le groupe de résidence des pêcheurs, à composante mono ou pluri-ethnique, abrite plusieurs ménages de dimension variable qui relèvent d'unités plus vastes, les segments de lignage, appelés *faso* en bambara. La hiérarchisation entre les segments de lignage se manifeste par la prééminence de la lignée aînée des fondateurs sur les autres. L'aîné de ce groupe (le *ka* ou *patriarche*) prend en charge la gestion du terroir en réglementant les droits d'usage des utilisateurs relevant de son autorité. On l'appelle *ji durama*, c'est-à-dire le maître d'eau chargé de la sacrificature

en vue du renouvellement de la ressource dont les hommes n'ont que l'usufruit. Les ménages sont constitués par des unités de production et de consommation que l'on appelle *gwa* (marmite). La taille du ménage est très variable, elle peut se limiter à une famille nucléaire ou s'étendre à plusieurs foyers polygyniques regroupés sous l'autorité d'un chef qui est en même temps l'aîné de ce groupe domestique. Le principe général qu'on retrouve est celui de la gérontocratie. Les aînés de chaque unité de production ou de lignées dirigent l'exploitation des plans d'eau aménagés que constituent les pêcheries. Les cadets constituent la principale force de travail.

L'agencement des pêcheries forme le terroir de pêche villageois. Traditionnellement tout individu pêcheur relevait d'un *faso* ou d'un village et jouissait librement de l'usufruit du terroir de son groupe social d'appartenance, selon des règles d'exploitation précises. Le terroir est composé d'un ensemble de plans d'eau (mares, portions de fleuve ou de lac, marigots, etc.). Les droits de propriété et d'exploitation (droits familiaux, lignagers, villageois, collectifs, d'exclusivité, de préséance, etc.) sont hétérogènes et dépendent du statut des exploitants. La propriété communautaire n'autorise pas la liberté d'accès à tout le monde. Certaines pêcheries, telles que les mares familiales chez les Bozo, les portions de fleuve chez les Somono, sont affectées aux *faso* et font l'objet d'un accès réservé à leurs seuls membres. D'autres espaces tels que les cours d'eau permanents, certains plans d'eau communautaires, sont exploités sous forme de pêche collective, ouverte en même temps aux pêcheurs et aux agriculteurs ; l'accès y est libre à tous, après la levée du défens par le maître d'eau. Le terroir peut donc être considéré comme une zone d'exclusivité de pêche où la priorité est d'abord donnée aux ressortissants autochtones.

L'exploitation des pêcheries domestiques occasionne le nomadisme des pêcheurs qui s'installent dans des campements appelés *daga*, établis au bord des cours d'eau pendant la campagne de pêche qui couvre plusieurs mois. Ces déplacements domestiques de pêcheurs autochtones à l'intérieur de terroirs socialement délimités ne peuvent être assimilés à des migrations de pêche. Les paramètres de temps (durée de séjour) et d'espace (distance parcourue) sont avant tout basés sur des rapports de production et d'échange entre groupes sociaux différents. Le terroir apparaît comme un espace plus ou moins clos, socialisé, intériorisé et aménagé techniquement (emplacements d'engins, utilisation de techniques spécifiques : barrage, piège...) dont la ressource est soumise à une exploitation intensive, selon des règles établies par la coutume.

Quant au territoire, il implique selon Cormier-Salem (1991) "une notion d'extensivité de l'espace aquatique". Il est différent du terroir, car plus étendu et varié sur le plan physique, et socialement plus complexe. Le territoire se situe à l'extérieur des limites du terroir, là où le ressortissant du *faso* ou du village est considéré comme un étranger par le milieu d'accueil. Cependant, il peut être considéré à certains égards comme la somme de plusieurs terroirs, réunis sous une même autorité politique ethnique ou religieuse.

La nationalisation de l'eau par le pouvoir institutionnel malien a fait du Delta central *stricto sensu* un "territoire de pêche" (Gallais, 1967). On dit alors que la ressource est libre tant qu'elle n'est pas appropriée; mais on oublie de mentionner que l'eau en est le support essentiel. L'accès traditionnel à l'eau, qui est soumis à des règles juridiques discriminatoires, ne peut être totalement libre à tous les pêcheurs, il dépend du statut de l'exploitant. Le droit d'accès se définit donc en fonction de l'autochtonie et de l'allochtonie des pêcheurs par rapport au milieu exploité et de leur statut social. Un pêcheur qui sort de son terroir devient un étranger dans la zone d'accueil.

L'exploitation d'un terroir étranger est soumise au paiement d'une redevance (*manga ji*) consacrée par la coutume et qui concède le droit de pêcher. Le *manga ji* était anciennement considéré comme un signe de reconnaissance, qui se traduisait par une gratification symbolique, à l'endroit du propriétaire (gardien) d'un espace ou d'une ressource exploitée. On retrouve cette pratique au niveau du chasseur qui doit offrir au *kungo tigi* (maître de la brousse) la cuisse droite du gibier abattu sur son territoire, en guise de reconnaissance. De même l'agriculteur qui s'est vu attribuer un lopin de terre par le maître de la terre lui fera don de quelques épis de céréale au moment de la récolte. En fait le rôle des maîtres d'eau, de la brousse et de la terre, est de permettre le renouvellement continuel de la ressource par le sacrifice - dont ils gardent l'exclusivité - au génie, véritable maître des lieux. A travers cette fonction religieuse, ils exercent des droits sur l'espace et acquièrent des prérogatives qu'ils lèguent à leurs descendants et que seul le pouvoir politique peut remettre en question. Derrière le *manga ji* - qui équivaut au tiers des captures - se profile le mode de transformation politique des espaces aquatiques en territoires de pêche (Fay 1989, Kassibo 1992). L'intégration des différents terroirs lignagers, villageois, régionaux au sein des vastes entités politiques qui se sont succédés dans le Delta central, a abouti à l'appropriation des espaces de production et à leur subordination aux différentes sphères de pouvoir.

L'agencement de droits familiaux, lignagers, villageois régionaux a donné naissance à la notion de territoire dans un premier temps, puis à celle de domanialité en termes de droit positif d'exploitation. Ces droits ont été bien souvent redistribués par les différents pouvoirs de la région, en fonction de leurs intérêts, à des groupes alliés ou apparentés. Le contrôle des richesses halieutiques et de leurs producteurs a donc constitué un enjeu important aux mains des souverains médiévaux soudaniens. Il a contribué à la restructuration des espaces halieutiques en unités politiques homogènes de production.

Historique du mouvement migratoire

Les grands déplacements des pêcheurs hors des limites de leur territoire d'origine ont profondément marqué la configuration du Delta central. Un rappel des phases essentielles de ce mouvement nous aidera à mieux comprendre sa portée historique et sociale. On distingue dans le Delta central plusieurs types de migrations liées à des contingences d'ordre politique, économique ou social.

Les migrations politiques

Elles sont liées par définition à des contraintes politiques. Ce genre de migration est surtout caractéristique des périodes précoloniale et coloniale de l'histoire du pays.

La période précoloniale

Les différents États qui se sont succédé au Soudan occidental pendant la période médiévale ont été pour la plupart de nature tributaire. Les pêcheurs furent vassalisés par les différents pouvoirs, au même titre que les autres groupes de producteurs, et soumis au paiement de taxes, de tributs et à des prestations forcées. L'exemple des Somono est assez éloquent à cet égard. Gallais (1967) explique que leur implantation le long du Niger à des intervalles réguliers est due aux prestations de batellerie qu'ils devaient fournir aux souverains du Mali. En fait, cette période à été celle de grands bouleversements sociaux ayant entraîné des déplacements for-

cés de populations. Ainsi les Kélinga actuels du moyen Niger (région de Koulikoro et Ségou) partis du Delta central auraient remonté le cours du Niger pour venir s'installer sur les pêcheries somono de l'amont. Mais la plus grande partie de ces pêcheurs a été arbitrairement déportée dans la zone à partir du XVIII^{e} siècle par les *fama* (rois de Ségou) pour des besoins économiques et guerriers (Gallais, 1967; Monteil, 1932). De même les Toucouleur, en lutte contre les souverains des royaumes de Ségou et du Macina, déportèrent au cours du XIX^{e} siècle une quantité importante de pêcheurs somono et bozo. Toute la population de la rive gauche du Niger fut ainsi transplantée par Tidiani, le chef des Toucouleur, sur la rive droite de ce fleuve.

Ces grands déplacements ont bouleversé les pratiques écologiques, techniques et économiques des principaux groupes de pêcheurs et provoqué des changements importants dans leurs activités d'origine. Ces migrations/déportations peuvent être taxées de colonisation politique des différents espaces aquatiques. Les Kélinga, pêcheurs bozo, transplantés en milieu fluvial, ont alors adopté les mêmes techniques d'exploitation du fleuve que les Somono ainsi que la pratique de la batellerie.

Avant l'arrivée des européens les migrations proprement dites étaient assez limitées, car la ressource était abondante par rapport au nombre de pêcheurs dont la sécurité était mal assurée en dehors de leur terroir, au delà duquel ils n'osaient s'aventurer. De plus, la précarité des engins (la plupart confectionnés en matière végétale) et du matériel (pirogue monoxyle ou cousue) constituait un obstacle aux longs déplacements sur les eaux. Les Somono, de par leur profession de bateliers, effectuaient de longs parcours sur les *kata* (grande barques cousues), armées par des grands armateurs, entre Tombouctou et Gao (Caillié, 1982); mais la majorité des ménages sédentarisés dans les villages se livrait à l'agriculture et à la pêche et migrait fort peu. L'amplitude du mouvement migratoire à certaines période de l'histoire s'explique par la fréquence des conflits régionaux qui contraignaient les populations à se déplacer pour leur sécurité, mais dans le domaine de la pêche elle est restée relativement limitée.

La période coloniale

Vainqueurs des Toucouleur, les Français autorisèrent les populations déportées par ces derniers (cf. supra) à retourner sur leurs emplacements

d'origine. Ce nouveau déplacement des populations pour des raisons politico-administratives engendra de nombreux conflits relatifs aux nouveaux droits d'occupation de leurs anciens espaces de production. Toujours dans la même logique, après la prise de la ville, les Français autorisèrent les Somono de Ségou à suivre leurs anciens maîtres toucouleur contraints à rentrer au Sénégal. Arrivés à Kayes[1], la plupart d'entre eux s'y installa définitivement.

L'achèvement du barrage de Markala en 1947 dans la région de Ségou porta un coup fatal à la pêche en amont immédiat de l'ouvrage. Les populations de pêcheurs, constamment réquisitionnées pour la construction de l'ouvrage, n'eurent d'autres moyens d'y échapper que la fuite (Jeay 1984). D'autre part, on notait d'une façon générale la raréfaction du poisson en aval de Markala, ce qui provoqua une déspécialisation professionnelle d'une partie des populations somono et kélinga qui se livrèrent exclusivement à l'agriculture, soit en empruntant des terres aux cultivateurs bambara et marka, soit en cultivant des casiers rizicoles à l'Office du Niger. Une autre partie se déplaça plus en aval dans le Delta central, jusqu'aux environs de Tombouctou, afin de pouvoir poursuivre leurs activités de pêche. Les transformations écologiques et la contrainte sociale induites par la construction du barrage expliquent le déclin de la pêche dans cette région et le départ des pêcheurs hors de la zone.

En vertu des services rendus par les Somono de Ségou aux Français, lors de la conquête de la ville, ces derniers maintinrent leurs anciens privilèges sur le fleuve (Roberts, 1981). Mais la libération de nombreux esclaves par les colonisateurs mit un terme à l'hégémonie somono. Les nouveaux affranchis investirent les sphères économiques traditionnellement détenues par les Somono (commerce, pêche et batellerie). Sous l'effet de cette concurrence, beaucoup de Somono abandonnèrent la pêche, d'autres se reconvertirent à d'autres activités ou migrèrent en direction des pays limitrophes.

1. Il est à noter que les quartiers Liberté et Légal Ségou de la ville de Kayes ont été créés par les Toucouleur de Ségou invités après leur défaite par les Français à rejoindre le Sénégal, leur région d'origine. Plusieurs de leurs dépendants Somono les suivirent dans cet exode qui se termina à Kayes.

Les migrations de travail

On note dans les premières années du XIX^{e} siècle, chez les pêcheurs, un fort mouvement de colonisation dont le flux s'orienta vers la Première Région (Kayes) et se généralisa ensuite à l'ensemble de la zone ouest-africaine. Diaw (1986) situe l'époque des grandes migrations somono dans le premier quart du XX^{e} siècle. Il signale le départ de groupes importants de pêcheurs somono de la vallée du Niger en direction de toutes les régions ouest-africaines.

Les Somono s'engageaient comme "laptots" sur les bateaux à vapeur coloniaux qui venaient jusqu'au port de Kayes sur le fleuve Sénégal ou se livraient à la pêche sur le fleuve. Kayes leur servit de porte d'entrée au Sénégal. Diaw (ibid.) les signale en Casamance en 1930 où ils apparaissent comme les innovateurs des *fèlè-fèlè jo* (filets maillants dérivants en coton). Au Sénégal, ils s'intègrent à la population locale qu'ils initient aux pratiques de pêche. Ce mouvement de pénétration se poursuit jusque dans les régions côtières de Côte d'Ivoire et de Guinée où s'installent des colonies de pêcheurs maliens - surtout bozo -le long du Niger et jusqu'à Conakry. Gruvel (1913) en dénombre quelques-uns dans cette ville au début du siècle, et, selon les dires de Dolfus (1952), à cette date la moitié de la population des pêcheurs de la presqu'île serait constituée par eux, et un Bozo serait leur chef.

A une période plus récente, les vagues successives de sécheresse des décennies 70 et 80 ont provoqué le départ d'un nombre important de pêcheurs du Delta vers la Côte d'ivoire, le Burkina Faso et le Ghana. L'achèvement du barrage de Sélingué en 1980 et de celui de Manantali en 1987 (situés respectivement au sud et au nord-ouest du Mali) permit de limiter le flux de migrants vers les pays limitrophes, qui commencèrent à se fermer. Le parcours migratoire, établi sous la forme d'aller et retour annuel, se modifie pour tous les groupes et on observe un allongement de la durée de séjour à l'extérieur.

Au même moment, la situation dans le Delta central devient critique, le poisson se fait rare et le marché extérieur offre de moins en moins d'opportunités aux produits maliens, sous l'effet de la concurrence. Chaboud (1989) note que l'importation massive des poissons pélagiques congelés par les pays côtiers concurrence fortement les circuits anciens et importants qui "drainaient le poisson sec des zones de production sahélienne (Delta du Niger et lac Tchad) vers les régions côtières... conjointement à

la dégradation des conditions de production dans les zones continentales". Privés de débouché et de ressource, les pêcheurs ont suivi la route commerciale du poisson et se sont complètement insérés dans les circuits de production étrangers.

Ces mouvements extra-deltaïques peuvent être considérés comme des migrations de travail qui, à la longue, ont conditionné l'installation temporaire ou définitive des partants sur de nouveaux lieux de pêche, où ils se sont intégrés aux groupes locaux ou ont créé de nouvelles colonies de pêche tout en conservant des rapports avec le milieu d'origine.

Les migrations internes

Dans les années cinquante, période du boom halieutique, les migrations prennent une nouvelle amplitude. La demande est très forte, elle provient des autorités coloniales : ravitaillement des troupes (création de pêcheries militaires) et des fonctionnaires des villes, exportation sur le marché extérieur (A.O.F.). Cet essor se poursuit jusque dans les années 70. L'introduction de matériaux nouveaux et l'adoption d'engins plus performants (fil en nylon, nappes préfabriquées, monofilaments, pirogues motorisées) et l'instauration de la paix sociale rendirent les migrations plus faciles. La monétarisation de l'économie crée sans cesse des besoins nouveaux dont la satisfaction exige la possession de plus de numéraire. La pêche, grâce à ses nombreux débouchés, est intégrée dans l'économie marchande sans que disparaissent les pratiques traditionnelles : troc, relation interpersonnelle, clientélisme etc. La recherche de revenu monétaire pousse les pêcheurs à sortir de leur terroir et à intensifier les techniques de capture.

Dans certains cas, les migrations internes du Delta central, timides avant la période faste, finirent par drainer des unités entières (ménages) sur les lieux de pêche. Par exemple, les migrants de Ségou, les pêcheurs du Diaka et du Macina, ceux du Djénneri se déplaçaient en groupes vers l'aval, tout en érigeant des campements le long des berges et en suivant le rythme de l'eau. Dès l'annonce de la crue, les ménages retournaient dans leur village où ils se livraient à l'agriculture lorsque les disponibilités en terre le leur permettaient. Les aînés rentraient pour cultiver au village en laissant les cadets continuer la pêche plus loin en aval.

Les Bozo du groupe Sorogo, quant à eux, n'avaient pas une tradition migratoire forte. Jouissant d'un écosystème riche (plaines d'inondation,

mares, bras de fleuve) propice à l'accueil des migrants, ils se sont plutôt orientés vers une exploitation judicieuse de leurs propres pêcheries. Les mares lignagères, qui sont leur propriété, sont pêchées grâce à un dispositif technique assez rudimentaire (barrages de clayonnage et nasses). L'exploitation est collective avec une appropriation familiale du produit. Une partie des gains est redistribuée entre les aînés de lignée ou de ménage et sert sous forme de *foroba* (bien commun) à assurer la reproduction du groupe familial. La production repose sur la force de travail des cadets, tandis que la direction des opérations est assurée par les aînés. Il y a une division générationnelle du travail.

Prenons l'exemple des Sorogo de Sendégué[2]. Avant les années 1950, ils migraient peu et procédaient à une exploitation rustique de leur terroir. Leurs voisins Somono leur apprennent à fabriquer et à utiliser la senne et les filets dormants dans les années 60. Le Gangari (ligne à hameçons), l'épervier (emprunté aux gens du sud) et les barques clouées (pirogues de Djenné) leur permettent d'exploiter judicieusement les milieux fluvial et lacustre. La forte demande en poisson des marchés anglophones stimule la production. Les pêcheurs originaires des pays anglophones font le tour des campements pour acheter les grosses prises. Ils inculquent les techniques de fumage du poisson et du salé-séché, introduisent les fours et préfinancent la production. Le prix du poisson est élevé car le shilling anglais a un cours supérieur à celui du franc. Pour faire face à la demande, les Sorogo équipent des unités qu'ils expédient aux lacs Niangaye, Débo et plus tard Faguibine. L'envoi des cadets relève de la décision des aînés. A la fin de la campagne, la recette est versée au chef de ménage qui l'utilise comme *foroba* (bien commun) en vue de satisfaire les besoins de la famille, qui se font de plus en plus nombreux. Une partie du *foroba* est thésaurisée sous forme de bétail ou d'or. Dans les années 1970, la crise s'installe. Les sennes lignagères disparaissent, la sécurité alimentaire précédemment assurée grâce au transport, à l'achat et surtout au troc du poisson contre les céréales n'est plus garantie ; la reproduction du système est compromise. Les Sorogo de la zone pré-lacustre qui ne pratiquaient que la petite riziculture pluvio-fluviale abandonnent cette activité par manque d'eau et s'initient à la culture sèche (mil, sorgho) sur des terres empruntées

2. Village situé au nord-ouest de Mopti, à l'entrée du lac Débo dont les habitants-pêcheurs ont fait l'objet d'une étude monographique de l'auteur de 1989 à 1992.

temporairement aux propriétaires fonciers. De multiples stratégies de survie sont mises en œuvre par les pêcheurs du Delta. Avec la raréfaction de l'eau, la zone des Sorogo se transforme en un réceptacle naturel de poisson en étiage et devient un lieu de concentration des pêcheurs étrangers. L'accès à la ressource pour ces derniers est conditionné au versement du *manga ji* aux autochtones. Les aînés des Sorogo profitent de cette situation pour exercer un contrôle suivi sur la ressource et sur les cadets.

L'étude de cas des pêcheurs du village de Sendégué nous servira d'illustration pour l'analyse des rapports existant entre différents types de pêcheurs et des incidences sociales qui en découlent au niveau de l'appropriation de la ressource.

La politique des groupes domestiques

Elle met en œuvre les stratégies utilisées par les différents groupes statutaires dans le processus de production et de redistribution de la rente domestique et du revenu provenant de la migration. Une analyse des parcours migratoires des pêcheurs et du calendrier des activités menées au cours d'un cycle annuel peut nous aider à repérer les centres de décision et les objectifs des différentes catégories de producteurs (les "fonctions objectif" : Ancey 1975) au sein des différents types d'unité de pêche engagés dans les migrations.

Le contrôle de la ressource

Le contrôle social des pêcheries familiales du Delta central s'exerce selon le principe du droit coutumier ; le contrôle de l'accès à la ressource s'effectue à partir de l'accès aux pêcheries. La comparaison entre la pêche dans le Delta central et l'agriculture ouest-africaine est utile pour déterminer "les niveaux de décision et fonctions objectifs", tels que les définit Ancey (1975). Pour celui-ci, il s'agit de faire correspondre dans le cadre d'un schéma d'analyse globale les fonctions socio-économiques et les différents niveaux de décision qui peuvent être individuel ou collectif et qui peuvent porter sur la culture de rente ou sur la culture céréalière. Les similitudes sont nombreuses des deux côtés, et cette analyse nous permettra de

mieux faire ressortir les conditions de production et le mode d'appropriation des produits de la pêche par les groupes en présence.

Dans le domaine de l'agriculture, on peut, en suivant Ancey, opposer le champ collectif d'appartenance lignagère et les champs individuels. Le champ collectif *foroba* (vaste unité de production et de consommation) vise la reproduction du groupe domestique. La gestion du *foroba* revient aux aînés (*ka* ou chef de lignée). Les aînés sont attachés aux valeurs-stocks tandis que les cadets, exploitant des champs individuels, s'orientent vers les valeurs-flux : les aînés se consacrent prioritairement à la reproduction de la force de travail des unités et privilégient la constitution d'un stock alimentaire suffisant pour couvrir les besoins de l'année ; les cadets sont surtout préoccupés par l'obtention de numéraire (valeurs-flux) pour satisfaire des besoins personnels ou ceux de leur famille restreinte (habillement, bijoux, produits manufacturés etc.).

Dans le domaine de la pêche deltaïque, nous retrouvons à peu près les mêmes éléments. L'appartenance lignagère des pêcheries familiales autorise à la fois une exploitation collective (barrage, senne lignagère etc.) et une appropriation familiale (ménage) du produit. L'exploitation collective du barrage se transforme dans sa phase terminale en une exploitation familiale, à l'aide d'engins de pêche personnels (le produit revenant directement aux exploitants). Même les jeunes filles sont autorisées à pêcher à leur compte avec les nasses *durankoro*[3]. De même, le système traditionnel de pêche exige un nombre de jours de travail collectif obligatoire pour tous les actifs de l'unité d'exploitation et concède des jours de repos, utilisés par des particuliers (aînés mariés dépendants d'un chef de ménage ainsi que les membres de leur famille) en vue d'une appropriation personnelle des captures.

Peut-on comparer migration de pêche et culture de rente ? Les similitudes, là aussi, sont nombreuses. Le migrant cadet a pour objectif de se libérer de la contrainte des aînés par l'obtention d'un gain personnel, mais la réalisation d'un tel objectif est difficile. L'aîné vise la préservation des droits lignagers sur les pêcheries et privilégie la pêche de terroir pour la reproduction du groupe. A l'inverse, le cadet est orienté vers la maximisation des revenus monétaires et l'individualisation de l'effort productif. Cependant, durant ces deux dernières décennies de crise dans le Delta

3. Les nasses durankoro qui sont des engins-pièges faciles à manier, sont surtout utilisées par les femmes des pêcheurs qui les posent au bord de l'eau. Les captures sont utilisées pour la satisfaction de leurs besoins personnels.

central, on observe un fléchissement de ces tendances : même les aînés s'orientent de plus en plus vers l'acquisition du numéraire pour faire face aux multiples problèmes quotidiens.

A Sendégué, par exemple, l'exploitation des mares familiales s'effectue à l'aide de barrages par les cadets qui constituent la principale force de travail. Lors du partage, leur production revenait directement au chef de ménage dont ils relevaient. Ils ont commencé à revendiquer leur part à partir des années 1970. Les aînés la leur versent dorénavant. Actuellement, les cadets assurent l'exploitation des barrages, vendent le produit aux commerçants et conservent les gains pour les remettre aux aînés (chefs de lignée et de ménage) à la fin de la campagne ; non sans en avoir détourné une part importante. Simultanément, l'accès des allochtones aux pêcheries, en contrepartie du paiement du *manga ji* aux aînés autochtones, est devenu un phénomène lucratif pour ces derniers. A cause du manque de main d'œuvre pour l'exploitation des mares (départ de plus en plus massif de jeunes hors du Delta), les aînés louent les emplacements des barrages aux étrangers et se partagent la rente qu'ils perçoivent. Ils utilisent les cadets pour tirer les sennes des migrants qui leur versent en retour une part des captures. En outre, l'exploitation des eaux libres du terroir par les migrants font l'objet d'une taxation au profit des mêmes aînés. Au total, l'accès aux pêcheries autochtones donne lieu au prélèvement d'une rente de plus en plus importante, au seul profit des aînés. Il s'en suit que le numéraire accumulé au titre de *foroba* est utilisé non seulement eu vue de la reproduction du groupe domestique élargi mais de plus en plus pour les dépenses personnelles des chefs de ménage (prestations matrimoniales d'épouses pour eux-mêmes, achat de produits manufacturés, dépenses pour leur propre ménage, etc.).

En conséquence, les jeunes répugnent de plus en plus à exploiter les barrages. Ils s'orientent vers des activités moins harassantes et les départs s'amplifient. Cependant, le départ en migration intra-deltaïque implique l'acquisition d'engins appropriés pour l'exploitation des milieux d'accueil. Les cadets s'endettent auprès des commerçants pour l'achat de la panoplie de pêche nécessaire (filets maillants, éperviers, petites sennes *birijo*, *gangari* etc.) et engagent les *faso* pour rembourser les dettes. Il y a donc opposition entre le mode de production traditionnel préconisé par les aînés, qui demande peu d'investissement financier mais beaucoup de main d'œuvre, et l'attitude individualiste des jeunes qui privilégie l'investissement en capital d'exploitation.

Le contrôle des migrants

La monétarisation des rapports de production est, certes, un facteur explicatif de cette situation nouvelle, mais le désir bien réel d'émancipation des cadets intervient aussi et les fait opter de plus en plus pour des migrations lointaines et prolongées. La migration des jeunes hors du Delta les éloigne des contraintes du pouvoir gérontocratique. Une fois soustraits aux obligations coutumières; les cadets - surtout ceux qui ne pourront accéder rapidement à une situation statutaire dominante dans leur famille - ont tendance à ne plus retourner au village. Ils diminuent progressivement le rythme des visites et les envois d'argent au village. Cependant, les aînés parviennent toujours à les localiser, même à l'étranger, et il n'est pas rare de les voir débarquer en "arrivée payée"[4] dans les campements de pêche pour réclamer le montant de l'impôt du *faso* aux récalcitrants, et les rappeler à l'ordre le cas échéant.

Le mariage constitue également un puissant moyen de contrôle social sur les migrants. L'endogamie étant répandue chez les pêcheurs bozo et somono, le cadet migrant célibataire ne peut se marier à l'étranger, car ses contacts sont très limités avec les autochtones. Généralement, c'est toujours son groupe familial qui lui procure son épouse. L'alliance matrimoniale, contrôlée par les aînés des lignages de l'époux et de l'épouse, est un moyen de pression sur le migrant par les obligations ainsi créées et auxquelles il ne peut se soustraire. Par exemple, les biens du migrant sont dépersonnalisés lorsqu'ils sont fondus dans le *foroba* qui servira à lui procurer sa femme et l'alliance matrimoniale renforce encore ses liens avec la famille.

A l'époque des premières migrations, les hommes partaient seuls : "Les pêcheurs n'amènent jamais leur femme à l'étranger" Jeay (1984). Depuis bientôt deux décennies les règles du jeu ont changé. Généralement ils commencent à migrer étant célibataires mais, après le mariage célébré au village, ils retournent en migration avec leur conjointe ou la font envoyer par le chef de ménage. Les migrations pouvaient par conséquent altérer le contrôle exercé par les aînés sur les cadets par l'institution matrimoniale. Mais, là aussi, des parades ont été mises en œuvre.

---

4. Principe qui consiste à emprunter un moyen de transport collectif (taxi-brousse, car) et à faire rembourser les frais par un tiers dès l'arrivée à destination.

Au sein d'un ménage, tous les frères peuvent migrer, mais tous ne le font pas en même temps. Une fois sur les lieux de pêche, le cadet retrouve un frère ou un membre aîné de sa famille, sous la tutelle duquel il se place pendant la durée de son séjour. Les rapports sociaux, malgré la distance, persistent dans la majorité des cas et il n'est pas rare de constater la présence d'un aîné ou de son mandant dans les campements pour rappeler à l'ordre les contrevenants aux règles de la coutume. Par exemple, la femme doit revenir accoucher au village si les moyens financiers du mari le permettent ; sinon, elle doit, au bout de quelques années, retourner présenter l'enfant aux siens. En outre, les enfants, dès qu'ils deviennent nombreux, sont retenus auprès de la famille du mari qui les élève, ce qui oblige leur père à envoyer de l'argent pour leur entretien. De même, lors des décès au village de proches parents du couple, le mari ou la femme ont l'obligation de venir présenter leurs condoléances. Seuls le temps et le statut du migrant peuvent jouer en faveur d'un relâchement total des rapports familiaux ; mais la force d'attraction du *faso* est très grande sur les individus soucieux d'éviter une perte d'identité et l'exclusion du groupe d'appartenance. Les aînés, conscients de l'enjeu que représente la manne migratoire, exercent une pression idéologique permanente sur les membres de leur groupe d'appartenance en vue de les maintenir sous son autorité et les faire participer à leur propre reproduction.

Conclusion

Les différents types de migration mis en œuvre par les pêcheurs du Delta central révèlent l'importance cruciale de ce phénomène dans la reproduction de leur système de production. Le processus migratoire a généré au fil du temps la conquête de nouveaux espaces de production ; il a joué le rôle d'élément régulateur en période de crise aiguë. A travers l'analyse des relations au sein et entre les différents groupes, nous avons vu la nature des rapports de production et d'appropriation qui fondent le pouvoir des aînés. Ils en demeurent les maîtres-d'oeuvre, dès lors qu'ils assurent la gestion des pêcheries et le contrôle social des migrations de pêche. A cette stratégie de contrôle du pouvoir et de l'autorité par les aînés, répond celle des cadets axée sur la revendication d'un nouveau statut qui garantirait leur accès au partage du surplus dont ils sont les princi-

paux créateurs. Cependant, la pression idéologique du groupe d'appartenance sur le migrant fournit aux aînés les parades nécessaires au maintien de leur contrôle à distance sur le travail des cadets, travail qui est ainsi réinvesti dans l'économie domestique et contribue à la reproduction continue du système.

6

Activité de pêche et instrumentalisation des identités : pêcheurs migrants et pêcheurs nationaux dans la société guinéenne

Stéphane BOUJU

Cet article concerne les changements sociaux qu'ont connus les communautés de pêcheurs en relation avec les changements des sociétés littorales et de la société nationale guinéenne. Dans le cadre du thème général de cet ouvrage, la prise en compte des facteurs contextuels de l'activité de pêche et l'attention particulière prêtée aux relations entre groupes, entre sociétés et entre pays, situent ce travail dans une perspective qui se veut délibérément holiste. Les questions abordées par l'article se réfèrent aux problématiques générales des sciences sociales dans le domaine des phénomènes migratoires, de la gestion différenciée des espaces de production, des relations entre groupes de producteurs, de la nature des référents identitaires et de leur instrumentalisation pour accéder aux ressources nécessaires à l'activité de pêche.

En Guinée, les activités maritimes, et plus particulièrement la pêche, sont un vecteur important des phénomènes migratoires. Parmi les caractéristiques particulières de l'activité de pêche, on peut souligner les suivantes : l'activité de pêche met en présence, sur un même rivage, des groupes ethniques et des communautés socio-professionnelles fort différents ; les techniques des pêcheurs autochtones et des pêcheurs migrants étrangers sont fortement différenciées ; les divers types d'embarcations permettent des déplacements d'amplitude et de durée variables ; la panoplie technique utilisée par chacun des différents groupes est fondée sur l'exploitation différenciée de technotopes[1] ; enfin, à la maîtrise particulière de certaines techniques correspond des valeurs et des représentations productrices d'identité. Les types de relations entre ces groupes (entente, complémentarité, concurrence, juxtaposition) sont divers et évoluent rapidement dans le temps en fonction des changements dans l'activité économique des populations autochtones d'accueil, en fonction des stratégies déployées par les pêcheurs allochtones et en fonction des circonstances et des événements politiques au sein des sociétés globales, tant en Guinée que dans les sociétés d'origine des migrants.

Ces caractéristiques sont liées à l'histoire du peuplement et des migrations sur le littoral guinéen. La perspective diachronique présentée dans la première partie permet de comprendre le processus de spécialisation des étrangers dans l'activité de pêche par des stratégies alternatives face à des points de rupture que les migrants doivent gérer vis-à-vis des populations et des autorités politiques locales ; l'adoption de techniques particulières est un des moyens utilisés pour y parvenir. Ce comportement procédural et évolutif n'est d'ailleurs pas l'apanage des pêcheurs spécialisés étrangers ; les enjeux de l'accès à l'espace, à la ressource et à la main d'œuvre suscitent également chez les pêcheurs nationaux, autochtones baga du littoral et allochtones soussou, des stratégies de diversification des activités économiques ou, au contraire, d'intensification de l'activité de pêche selon le contexte historique, social et économique.

Le dynamisme de l'activité de pêche et les changements de toutes natures dans la société nationale guinéenne ont bouleversé la répartition

1. Un technotope est la combinaison d'un lieu et d'une technique de pêche déterminé, pour une période donnée des cycles biologiques du poisson et des cycles écologiques du milieu (Fay, 1993).

ethnique des acteurs exploitant la ressource halieutique et, simultanément, la distribution des différents groupes de pêcheurs dans l'espace. Dans la seconde partie, on examinera comment l'appropriation sociale et économique des différents espaces halieutiques est médiatisée par des systèmes techniques différenciés auxquels correspondent des types particuliers de stratégies adaptatives. Partant d'une proposition de Jorion (1988) sur la relation entre l'accès à la terre et l'engagement dans l'activité de pêche, on mettra également en évidence l'importance des conditions d'accès à la ressource foncière (tant terrestre qu'halieutique) et sa correspondance dans le système de références et d'identités sociales comme facteur explicatif (mais non exclusif) des types d'engagements des différents groupes sociaux dans l'activité de pêche en Guinée. A la suite de Barth (1969) et d'Amselle et M'bokolo (1985), qui critiquèrent sévèrement la notion d'ethnie, mais tout en s'inscrivant résolument dans une perspective constructionniste qui reconnaît la pertinence émique de cette notion, on soulignera une des composantes de ce référent identitaire : la spécialisation dans une activité socio-économique. Les différentes pratiques de pêche et leurs conceptions locales fondent des représentations et produisent des systèmes de valeurs qui conditionnent l'accès à l'espace, à la ressource halieutique et aux savoir-faire. Dans le cadre de ces enjeux, la manipulation du référent identitaire ethnique permet ainsi à certains groupes et individus de s'affilier à un groupe de référence et d'en délaisser un autre pour accéder aux ressources, en particulier institutionnelles, nécessaires au renforcement de leurs positions dans le champ de la pêche comme dans le champ social en général.

Contextes historiques du phénomène migratoire dans l'activité de pêche

Au vu des études qui se sont attachées à localiser et à périodiser les anciens foyers maritimes[2] des côtes d'Afrique de l'Ouest (Chauveau, 1986, 1991a) et des témoignages des premiers navigateurs qui y ont abordé

2. Parties du littoral atlantique dont les habitants se livraient à des activités de navigation et de pêche en mer particulièrement signalées dans les récits depuis le XV^{e} siècle.

(Rivière, 1968 ; Wondji, 1985 ; Monod 1977 et Monod *et al.*, 1951 et 1959), le littoral guinéen donne l'image d'une zone où le transport maritime tout comme la pêche au large étaient absents des activités exercées par les populations locales avant le XX^{e} siècle. Ces côtes ont plutôt constitué pour leurs habitants des zones de refuge après la déclaration du djihad par les Peul du Fouta Djallon. Les populations littorales guinéennes, constituées d'un enchevêtrement de groupes d'origines diverses, présentaient jusque dans les années 60/70 la particularité commune de n'exploiter que les plaines rizicoles de la zone paralique, tournant ainsi le dos à la mer[3].

Cependant, au nord du pays, notamment dans les îles Bijagos, un foyer maritime centré sur les activités guerrières s'était développé et avait perduré jusqu'à la pacification coloniale portugaise qui fut à l'origine de sa totale disparition (Henry, 1989 ; Gallois-Duquette, 1979). Au sud du pays existait également un autre foyer maritime ancien. Situé sur la partie nord de la côte actuelle de la Sierra Leone, aux environs de l'île Sherbro, il semblait être basé sur des activités de transport, de guerre et de pêche (Chauveau, 1986 ; Hendrix, 1983a, 1985a ; Hornell, 1925, 1928). Ce foyer sierra léonais a perduré jusqu'à nos jours en alternant des périodes cycliques de développement et de régression. Les côtes guinéennes furent très tôt, dès le XV^{e} siècle, le lieu de migrations de populations ainsi que de migrations saisonnières en relation avec les activités de commerce et de transport[4] et, à partir du XVIII^{e} siècle, de pêche. Les migrants spécialisés dans les activités maritimes en Guinée provinrent ainsi de différentes parties du littoral ouest-africain ; les plus nombreux furent cependant les Sierra Leonais.

L'activité et les engins des pêcheurs guinéens

Au XIX^{e} siècle, les techniques de pêche utilisées par les pêcheurs guinéens sousou ou baga étaient uniquement appliquées à l'exploitation de la petite frange côtière, le produit était destiné à l'autoconsommation. Ils

3. On retrouve cette situation en Casamance (Cormier-Salem, 1985) et en Guinée Bissau (Pélissier, 1989).

4. "Smaller boats of from two to eight tons were more commonly constructed, and were used to transport rice, camswood, livestock and other local commodities along the coast and up the navigable rivers to the north, such as the Rio Pongo and the Nunez. (Fyfe, 1962 ; Bennett and Brooks, 1965)." (Hendrix, 1985b : 7).

pêchaient à l'aide de lignes, de filets barrages "massaronghi", "saa yélé" et "bamba yélé" qu'ils allaient disposer en travers des bras de mer à l'aide de petites pirogues monoxyles "gbankenyi" (Gruvel, 1913; Thomas, 1928; Cadenat, 1948). Les femmes pratiquaient la pêche à pied, elles utilisaient le filet "tètè yélé", petit filet conique tendu sur une armature circulaire en bois. Elles le poussaient devant elles en marchant le long des plages ou dans les "rhöfè" qui sont de petits murs de pierres circulaires d'une vingtaine de mètres de diamètre, construits dans la zone d'estran où l'eau restait prisonnière lors de la marée descendante. L'épervier, introduit par les Léonais, était déjà adopté par les Guinéens depuis fort longtemps dans la version "pêche à pied" (Gruvel, 1913; Casteran, 1922; Postel, 1950). La pêche au coupe-coupe était une spécialité des Baga du Rio Nunez : des pêcheurs longeaient les plages à marée basse, une torche de graminées enflammée à la main. Les poissons, attirés par la lumière, s'avançaient vers le bord où ils étaient tués à coups de machette (Gruvel, 1913). Durant la première moitié du XX^{e} siècle, les pêcheurs étaient particulièrement nombreux sur les îles de Loos (Gruvel, 1913; Postel, 1950) où il existait encore une importante communauté léonaise restée après la cession de l'archipel à la France. En revanche, sur le continent, l'activité de pêche pratiquée par les populations côtières (Baga, Nalou, Mandenyi) restait subordonnée aux autres activités et ne satisfaisait pas la demande (Paulme 1957 : 273).

On peut avancer que les techniques ne furent pas grandement modifiées de la fin du XVIII^{e} jusqu'aux années 30. Par contre, en ce qui concerne l'effectif des groupes ethniques engagés dans l'activité, il y eut un changement considérable. C'est en effet durant cette période que les Sousou vont s'engager de plus en plus nombreux dans la pêche. Si, au début de ce siècle, les Baga constituaient l'essentiel de la population de pêcheurs, à partir des années 20 les Sousou les concurrencent très sérieusement pour les dominer ensuite très largement. A partir des années 30, apparurent alors des pratiques de pêche mettant en œuvre des techniques plus actives quant à la recherche du poisson. Cette redistribution des pratiques de pêche est à mettre en relation avec la spécialisation des Baga autochtones dans les activités agricoles, d'une part, et avec le moindre accès des Sousou aux terroirs agricoles, d'autre part. Par ailleurs, les anciennes occupations des Sousou (artisans, commerçants etc.), et leur mode d'organisation centralisée facilitèrent leur insertion dans l'économie monétaire. Dans le contexte de mise en place des Etats coloniaux, l'impôt

constitua un facteur déclenchant (mais pas unique ni suffisant) de l'évolution des systèmes de production. C'est donc un contexte économique et politique à multiples facettes qui permet de comprendre la plus grande facilité avec laquelle l'ethnie sousou sut se convertir dans les métiers de la pêche et de la charpenterie de marine.

Cette situation générale donne l'image d'un secteur de la pêche qui était libre d'accès et d'exploitation. Les migrants étrangers purent ainsi quasiment monopoliser par la suite l'activité de pêche commerciale grâce à leurs techniques plus productives. Ils vont progressivement initier à la pêche les nouvelles populations côtières guinéennes, notamment les Sousou. Ainsi, jusqu'aux années 60, les unités de pêche les plus actives sont étrangères. Elles utilisent de grandes pirogues ghanéennes ou des flimbotes sierra léonaises équipées de grands filets encerclants ou tournants et sur lesquelles embarque un équipage nombreux qui se partage des tâches et des rôles distincts. Les Sousou furent les premiers Guinéens à s'engager sur de telles unités. Les Baga, anciennement les plus compétents et les plus nombreux à pratiquer la pêche, n'ont pas alors fait montre d'autant d'enthousiasme pour délaisser l'agriculture et s'engager sur ces nouvelles unités de pêche.

Cette distribution ethnique, quelque peu simplifiée, des communautés guinéennes dans l'économie du pays se transforma encore à partir des années 80. L'exode rural, la pression démographique, la pression foncière et l'extension du bâti autour de Conakry amènent de nombreux Guinéens, d'origines ethniques diverses et notamment baga, à s'intéresser désormais à l'activité de pêche. Pour les jeunes Guinéens sans emploi en milieu urbain et pour les jeunes ruraux écartés de la redistribution des terres, la pêche est un secteur en expansion qui offre une possibilité d'emploi. D'autre part, pour les investisseurs guinéens traditionnellement étrangers à ce secteur d'activité, l'ouverture de la Guinée à l'économie de marché leur permet d'investir dans la pêche dont la rentabilité des capitaux est assurée sur le court et moyen terme et prouvée par l'expérience des pêcheurs étrangers. Ces changements, tant dans l'organisation de l'activité que dans les composantes ethniques des acteurs qui s'y engagent, ne sont pas sans influer sur la présence et l'activité des pêcheurs étrangers.

Les conditions historiques des migrations de pêche en Guinée

L'analyse du contexte sectoriel du phénomène migratoire dans l'activité de pêche mérite d'être succinctement complétée par un bref rappel historique de la formation du territoire guinéen, du commerce de traite et de la construction de la capitale coloniale. Ces événements provoquèrent des mouvements de populations et un afflux de travailleurs étrangers d'origines diverses qui furent à l'origine des migrations de pêche.

Différencier des catégories de migration n'est pas toujours facile. On peut distinguer les différents modes de déplacement, comme le préconise justement Haakonsen à propos des migrations de pêche (Haakonsen 1991a : 6). On peut aussi distinguer entre migration de peuplement, migration de colonisation, migration de travail, migration saisonnière, migration de longue durée, migration politique etc. Mais les causes et les conséquences se confondent ou se recoupent souvent d'un type de migration à un autre ou encore se différencient progressivement au sein d'un type donné; enfin une de ces catégories peut se transformer en une autre (Colson, 1960; Bredeloup, 1991). Aussi semble-t-il plus opératoire, comme le préconisent certains auteurs (Amselle, 1976; Bredeloup, 1991), de prendre plutôt en compte les transformations des sociétés de départ et d'accueil concernées par le phénomène[5]. Cette approche, qui ne cherche pas à faire une typologie des migrations, peut nous aider à comprendre la place du phénomène migratoire dans l'évolution de l'activité de pêche en Guinée.

Par ailleurs, il existe une forte interrelation entre les différentes composantes des migrations, en l'occurrence entre les pêcheurs migrants et les migrants non pêcheurs. Les premiers s'inscrivent dans un réseau migratoire global[6] où les premiers arrivants firent venir leurs frères, leurs fils,

---

5."Un départ, c'est beaucoup plus qu'un simple déplacement. C'est souvent le commencement d'une nouvelle histoire, d'une nouvelle organisation de la société"..."L'émigré est un agent de changement, celui par qui des bouleversements vont apparaître des deux côtés, dans la société d'origine et dans la société d'accueil" (Begag et Chaouitte, 1990 : 121) cité par Bredeloup, 1991 : 1).

6. "Notons que les migrations de pêche suivent souvent des migrations de travail le long du littoral ouest-africain, notamment les migrations de bateliers (passeurs de barre, petit transport par pirogue ou baleinières), de main-d'oeuvre (notamment les Kru, embarqués sur les navires européens ou utilisés comme homme de peine à terre) et commerciales (traitants, boutiquiers). Ces réseaux migratoires non halieutiques ont fourni des informations, des sollicitations et des garanties d'accueil aux pêcheurs migrants." (Chauveau, 1991b : 17).

leurs alliés, identifiant pour eux les secteurs économiquement favorables et facilement exploitables. Ainsi on retrouve sur les unités de pêche "flimbote" des individus venus avant tout pour chercher du travail en Guinée. Le secteur de la pêche représentait une opportunité d'emploi en raison de la mobilité des individus composant les équipages de ces unités de pêche, facilitée par un réseau très efficace de solidarité et d'insertion dans l'activité à travers des relations de parenté ou simplement de connaissance (même village d'origine). Mais cette dynamique de l'immigration (de courte ou de longue durée) dépendait d'un ensemble de facteurs attractifs ou répulsifs dont l'équilibre est instable, focalisant en certains lieux et en certaines périodes les conditions économiques, religieuses, culturelles et politiques favorables à la migration. Le point de rupture est atteint lorsque ces différentes conditions n'évoluent plus harmonieusement. Il se crée alors un décalage de projets et d'intérêts entre populations d'accueil et populations migrantes, dont les relations ne sont plus pensées en termes de complémentarité et d'alliance. La présence du migrant est jugée indésirable, abusive; l'"autre", "différent", n'est plus comparable ni assimilable. L'une des stratégies déployées par les migrants pour éviter ce point de rupture est de faire preuve d'une grande adaptabilité tant dans la pratique des activités de pêche que dans les autres domaines de la société globale (religion, résidence, langue, etc.). Le phénomène migratoire dans l'activité de pêche n'est donc pas isolable d'un contexte historique, social et politique plus général qu'il convient d'évoquer pour comprendre l'activité des pêcheurs migrants.

Les îles de Loos (au large de Conakry), annexées en 1818 par les Anglais, constituèrent par la suite une enclave anglaise d'où les pêcheurs, mais aussi les commerçants et les trafiquants, pouvaient facilement exercer leurs activités. Les Sierra Léonais, et plus particulièrement les Créoles[7], participaient au commerce guinéen de façon très active mais

7. Le terme créole désigne les anciens esclaves libérés majoritairement d'origine yoruba et installés à Freetown. De par leur mode vestimentaire européen, leur monogamie et leur appartenance religieuse chrétienne, les "créoles" se démarquaient des autres Africains avec lesquels ils n'entretenaient que peu de relations en dehors des activités commerciales qui instaurèrent l'anglais comme langue véhiculaire. "Des traitants indépendants et des employés de commerce sierra léonais se rendent fréquemment dans les zones sous influence française, d'abord en Mellakoré puis plus au nord. Il s'agissait généralement de Créoles, notamment d'Aku, esclaves libérés d'origine Yoruba" (Goerg, 1988 : 2).

leur présence ne se limitait pas à la région de Conakry. Au XIX[e] siècle on les retrouve aussi dans le nord où, comme les Sénégalais, ils sont employés comme traitants[8]. Conakry, où l'on parlait plus le créole anglais que le français (Sylla 1975 : 78 ; Normand, 1902 : 147), fut choisi en 1883 pour capitale politique et économique de la Guinée. Les administrateurs coloniaux durent forger cette capitale de toute pièce car ce site ne comprenait alors qu'un village d'environ 300 habitants (Georg, 1985). En 1890, la population s'élevait à 800 ou 900 personnes, "*il y a des Baga, des Téminé, des Foulah, des Mandé, des Krumen et des Wolof et surtout des Sierra Léonais*" (Raimbault, 1891 : 142). L'administration fit un appel massif à la main-d'œuvre étrangère qualifiée pour construire la capitale[9] ce qui donna lieu à une importante vague migratoire de travailleurs en 1885-1890. A la fin du siècle dernier, l'origine des migrants se diversifia : Créoles et Temne de Sierra Leone, Krumen de Côte-d'Ivoire et du Liberia, Wolof du Sénégal. Mais il y avait toujours une nette prédominance de la communauté léonaise et le commerce était la spécialité des femmes créoles, très présentes dans le secteur des petites échopes[10]. Le système d'imposition était favorable à ceux qui voulaient s'installer dans la ville alors qu'en Sierra Leone l'administration coloniale introduisait, en 1890, un système de taxes contraignant notamment les pêcheurs à augmenter leur production et à s'engager dans une économie marchande afin d'en retirer des revenus pour s'acquitter de ces nouveaux impôts (Wagner, 1991). Vers 1911, la communauté léonaise à Conakry est évaluée à 800 individus. En 1913, elle est suffisamment nombreuse pour que l'un des

---

8. "Les commerçants recrutèrent de nombreux traitants ouolof ou originaires de Sierra Léone, déjà au fait de la pratique des échanges. Ainsi Ismaël Tay (Taï), Ouolof de Saint-Louis, employait au moins 18 Ouolof en 1849 lorsque le chef landouma, Mayoré, s'en prit à lui." (Goerg, 1986b : 53).

9. "Le meilleur exemple en est celui des Mende, venus du Sherbro (Sierra Léone) au début des années 1890 et appréciés comme manoeuvres, porteurs, terrassiers... Leur chef - Samawa - reçut en 1899 la médaille d'or de 1ère classe pour sa contribution à l'essor de Conakry et à la construction de la route du Niger;"(Goerg, 1986 : 5)

10. "les plus nombreux, les plus actifs, les plus intrigants sont les Sierra Léonais. De tous côtés leurs cases surgissent comme par enchantement. Ils sont tailleurs, cordonniers, forgerons, charpentiers, peintres, maçons, employés de commerce, pêcheurs et cuisiniers. Les femmes, elles, vendent au détail et lavent le linge" (Raimbault, 1891 : 139). "Les petits magasins sont tous tenus par des négresses Sierra léonaises venues de la colonie anglaise de Sierra Léone". "Leurs aptitudes commerciales sont merveilleuses" (Bie, 1899 : 47).

quartiers de Conakry où ils se sont regroupés soit appelé "Téminétaye". En 1913, la crise des cours du caoutchouc touche durement l'activité commerciale en Guinée. Ceci provoque le retour d'un grand nombre de commerçants Léonais créoles dans leur pays. En revanche, le secteur de la construction était en pleine expansion à Conakry et la main-d'œuvre spécialisée dans le bâtiment y afflue en grand nombre. Plus tard, en 1940, l'interdiction d'utiliser l'anglais comme langue de culte ou d'évangélisation provoqua un déclin de la communauté léonaise protestante (surtout créole), déclin accentué après la Guerre. Conakry était alors en grande partie construite, les budgets financiers avaient souffert de l'effort de guerre et il n'y avait plus de pénurie de main-d'œuvre spécialisée car de nombreux nationaux avaient été formés dans les différents corps de métier (Goerg, 1988). Presque exclusivement créole et sénégalaise, cette main-d'œuvre étrangère quitta en masse la Guinée.

Cette brève mise en perspective historique des conditions générales d'implantation des pêcheurs étrangers migrants fait apparaître certaines conditions favorables à leur implantation en Guinée. Le développement des activités commerciales et des autres activités urbaines détermina en particulier l'implantation préalable de petits groupes de migrants dans ces secteurs d'activité, qui servirent à leur tour d'hôtes et de guides aux pêcheurs. Par la suite, les fluctuations de la présence de ces migrants conditionnèrent celle des pêcheurs étrangers. Les autres conditions favorables résidèrent dans la faible exploitation de l'espace halieutique par les populations locales, les bonnes dispositions de celles-ci à l'égard des pêcheurs étrangers et les facilités administratives pour migrer en raison de la politique coloniale de peuplement et de construction de la capitale.

Migrations de pêche et systèmes techniques

Les différents groupes de pêcheurs migrants, tout comme les commerçants, vont introduire en Guinée un ensemble de techniques nouvelles qui vont transformer l'activité de pêche. Ils vont en faire ce que l'on peut observer aujourd'hui, c'est-à-dire un exemple dynamique de diversités techniques qui puisent leurs origines dans une multiplicité de traditions maritimes étrangères.

Les premiers pêcheurs étrangers, du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale

L'ethnie et le territoire d'origine constituent les meilleurs indicateurs pour différencier les groupes de pêcheurs, soumis à des contraintes différentes et déployant des stratégies particulières vis-à-vis du contexte global ou sectoriel.

- *Les Krou*, originaires du Liberia, étaient spécialisés dans la pêche et souvent employés comme manœuvre embarqués sur les navires de commerce européens (Goerg, 1985 : 316). Ils sont présents à la fin du XIX^e siècle en Guinée où ils pratiquent les activités de navigation, de commerce et de pêche, bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les écrits coloniaux décrivant les communautés de pêcheurs. Ils laissèrent en Guinée les traces de leurs qualités de charpentiers et de marins car on les dit être à l'origine d'une très belle pirogue monoplace (le "kourou"), très fine mais ayant de bonnes qualités marines. Les "kourou", utilisées par les Sherbro sierra léonais qui venaient pêcher à partir des îles de Loos, sont toujours utilisés par les pêcheurs à la ligne de l'archipel ; on retrouve aussi ces embarcations en grand nombre dans la région sud de Freetown.

- *Les pêcheurs maliens* : en 1913, Gruvel dénombre quelques Somono maliens descendus du Niger et plus ou moins sédentarisés à Conakry. En 1948, Cadenat les mentionne toujours sans leur accorder beaucoup d'importance. Postel, en 1950, les considère comme la communauté de pêcheurs étrangers la plus importante et Dollfus, vers 1952, affirme qu'ils constituent 50 % de l'effectif des pêcheurs de Conakry. Ce sont essentiellement des Bozo, le chef de tous les pêcheurs étant lui-même un Bozo marié à une Sousou. Par ailleurs, une forte communauté bozo s'était installée aux îles de Loos où des prisonniers maliens, libérés du bagne de l'A.O.F. (qui était alors situé sur l'île de Tamara dans l'archipel des îles de Loos) n'étaient pas repartis dans leur pays et s'étaient installés sur une plage de l'île de Kassa pour y pratiquer la pêche. Ils utilisaient des filets dérivants dont ils furent parmi les premiers utilisateurs. A Bongolon, ce fut aussi par les pêcheurs bozo que furent introduits en 1945 les filets dérivants (Mahy, 1989 : 53)[11]. Par ailleurs, ce sont des pêcheurs maliens qui

11. Diaw (1991 : 86) signale le même phénomène d'introduction de cette technique en Casamance, au Sénégal, par les pêcheurs somono.

initièrent les Peul de Conakry, et plus particulièrement de Boulbinet, à la pêche en mer (Goujet, Lootvoet, da Veiga Coutinho, 1992 : 15).

- *Les pêcheurs sénégalais.* Au XIX^{e} siècle, les Sénégalais pêchaient en Guinée à l'aide d'éperviers puis importèrent des filets modernes à larges mailles ("bomboma"). Ils venaient avec les pirogues lébou "yoli". Gruvel (1913) ne mentionne leur présence que pour préciser qu'ils ne fument jamais leur poisson. En 1948, Cadenat note une forte présence de Lébou à Conakry. Postel (1950) rapporte que les Wolof sont concentrés à Conakry. En fait, de nombreux sénégalais pêchaient dans les campements et villages de la région nord. La présence des Sénégalais, discrète au début du siècle, semble s'amplifier au fil des années jusqu'en 1944 puis diminuer fortement à la suite d'un différend avec les autorités coloniales[12].

- *Les pêcheurs sierra léonais.* Il convient de distinguer les pêcheurs créoles des autres pêcheurs, essentiellement temne, originaires de ce territoire. Les migrations des pêcheurs créoles prirent une ampleur remarquable à partir de 1830 lorsque les "Benefit Boat Societies" développèrent la construction des cotres de pêche en Sierra Leone (Hendrix, 1985b). Les Créoles léonais, appelés aussi "Sinappers" (*sinapa* signifie dorade en créole et en sousou) ou "fishermen", étaient les spécialistes de la pêche à la ligne. Quatre à cinq hommes embarquaient sur les cotres à voile pour des sorties de pêche de 3 à 4 jours (la production était fumée à bord). Les pêcheurs migrants créoles étaient parfois accompagnés de leurs femmes qui s'occupaient du commerce du poisson. A partir de 1914, le circuit de commercialisation bénéficia de la mise en service du chemin de fer Conakry-Kankan en 1914 qui permit d'écouler leurs produits vers la Moyenne Guinée. Les cotres créoles et leurs équipages furent les unités de pêche les plus actives et les plus productives de leur époque (Bouju, 1993). Mais les débouchés commerciaux de la dorade fumée à Conakry dépendaient de l'importance de la communauté des Créoles engagés dans les activités de commerce et dans le secteur de la construction. Ils pâtirent de l'essoufflement ultérieur de ces secteurs. Par ailleurs, en Sierra Leone, la seconde Guerre Mondiale entraîna le démantèlement de nombreuses "Benefit Boat Societies". L'action conjuguée de la disparition des char-

---

12. "les Wolof de la région de Saint-Louis"..."alimentent le marché de Conakry. A la suite d'un conflit avec l'administration coloniale de l'époque autour de la détermination des prix du poisson, les pêcheurs Saint-Louisiens quittent Conakry où ils laissent une situation de grave pénurie, pour aller en Sierra Léone alors sous contrôle britannique." (Diaw, 1991 : 88).

pentiers spécialisés, la concurrence des pêcheurs guinéens sur les zones de pêche et la chute de la consommation de dorade (à Conakry comme en Sierra Leone (Hornell 1928) expliquent en grande partie le déclin de la flottille de cotres créoles en Guinée. Dans les années cinquante, Dollfus (1952) fait mention de Sierra Léonais travaillant sur des cotres en 1952 sans leur attribuer une grande importance.

Durant le XIX^{e} siècle, la présence des Temne est plus discrète que celle des Créoles. Ils se confondent avec les populations locales, notamment baga avec lesquelles ils ont des liens de parenté ancestraux et un passé historique et culturel commun (Bouju, 1992). Bien que la tradition orale fasse remonter la présence des Temne au XVIII^{e} siècle, ils ne sont pas nommément mentionnés dans les écrits qui amalgament souvent sous l'appellation "Sierra Léonais" l'ensemble des ressortissants de la colonie anglaise. Les Temne commencèrent à venir pêcher en Guinée à l'aide de petites pirogues monoxyles et d'éperviers pour la pêche aux "bonga" (ethmalosa fimbriata) puis, durant la première moitié de ce siècle, ils s'équipèrent progressivement de pirogues à membrures de type "salan" ("sala" en Sierra Leone) et de filets maillants dérivants à ethmaloses comme le "founfounyi". Venus seuls sur leurs pirogues, ils passaient des contrats avec les femmes guinéennes baga pour transformer et vendre leur production. Cette situation favorisa les relations d'alliance avec les populations guinéennes. En Sierra Leone, Wagner (1991) signale également les relations d'alliance matrimoniales avec les Sherbro qui permirent aux Temne de s'installer à Tombo et de ne plus être considérés comme étrangers.

Les pêcheurs migrants de l'Après-Guerre à la fin de la Première République (1984)

La composition de la population de pêcheurs étrangers va radicalement changer après la Seconde Guerre Mondiale à la suite du départ des pêcheurs sénégalais et d'un bon nombre de pêcheurs et artisans sierra-léonais (cf. supra). En outre, les populations guinéennes du littoral sousou et baga se firent plus nombreuses sur les îles de Loos sous l'effet de la pression démographique dans la presqu'île de Conakry et l'influence des Léonais s'y fit de plus en plus ténue. Durant cette époque, la diminution du nombre de Créoles engagés dans la pêche à la ligne de la dorade fut

compensée par la venue des Temme déjà spécialisés dans la pêche au bonga (ethmalose) dont la demande était en augmentation à la suite du développement de la ville de Conakry. L'arrivée des Ghanéens, dans les années cinquante, et les changements techniques et économiques qui s'en suivirent achevèrent de sonner le glas des "sinappers" créoles en Guinée. La population de pêcheurs migrants, qui avait largement décru durant les années 40 et 50, connut ainsi une nouvelle augmentation avec l'arrivée des Ghanéens et de nouveaux pêcheurs temne nouvellement équipés de "salan" et de filets dérivants.

L'influence des Fante ghanéens sur le littoral de la sous-région entraîna un changement progressif des techniques et des engins de pêche en Guinée à partir de leur première implantation à Boulbinet en 1957 (Moal, 1961)[13]. Plusieurs phénomènes se conjuguent pour expliquer la diversification des stratégies de pêche et l'arrivée de ces migrants en Guinée. En 1960, les pêcheurs fante installés au Liberia étaient en conflit avec les autorités gouvernementales et partirent du pays (Haakonsen, 1991b). Durant cette même période, est lancé au Ghana un programme d'aide à la motorisation des pirogues de la pêche artisanale (Delaunay, 1989). En Côte d'Ivoire, l'ouverture du port d'Abidjan a permis le développement de la pêche industrielle et est "probablement à l'origine de la crise traversée" par les pêcheurs ghanéens dans les années 1960 (Surgy, 1964, 1966; Delaunay, 1989 et sa contribution au présent ouvrage). Plusieurs équipages fante quittent le pays, retournent au Ghana ou s'installent dans les pays voisins. La motorisation des pirogues, l'accroissement des tailles des filets et des embarcations, l'adoption de la senne tournante permirent alors aux Fante de lutter efficacement contre la concurrence de la pêche industrielle en Côte d'Ivoire. Ils se spécialisèrent dans la pêche à la sardinelle ronde dont le stock était abondant et accessible à ce type d'unité de pêche (Ecoutin, 1989, 1992). Enfin, en 1965 et en 1967, les Ghanéens furent expulsés de Sierra Léone (Hendrix, 1983b; Wagner, 1991), alors que, peu après, une nouvelle vague de migrants fante s'installait en Guinée entre 1967 et 1969.

L'enchaînement des circonstances qui viennent d'être décrites est également révélateur de l'étendue géographique de l'espace et des réseaux

13. les Ghanéens s'installèrent à Boulbinet dans des baraquements concédés par des Soussou en 1957. Il n'y avait qu'une seule pirogue d'origine ghanéenne, travaillant avec des filets maillants fixes ou dérivants. (Moal, 1961).

mobilisés par les pêcheurs fante. De fait, en 1962, 10 pirogues ghanéennes pêchaient déjà dans les environs de la presqu'île de Conakry (Lagoin et Salmon, 1967) et le nombre de pêcheurs fante (en Guinée, il n'est jamais fait mention de pêcheurs ewe) augmenta d'année en année. Riviere (1965) décrit ainsi l'arrivée d'un groupe de pêcheurs ghanéens durant l'année 1963 à Dixinn : "De tribus Fanti, originaires de Takoradi au Ghana, ils sont venus en pirogue en 5 jours avec escale à Freetown (...) Ce petit groupe est composé de 16 hommes, 10 femmes, formant 7 couples avec 19 enfants. Au Ghana, ces pêcheurs pratiquaient l'agriculture mais en Guinée ils font exclusivement la pêche, les enfants apprennent à l'âge de 10 ans, les femmes font le commerce de poisson. Les pirogues sont commandées au Ghana tous les 3 ou 4 ans, ils ne pêchent pas le samedi." (Riviere, 1965 : 447).

La situation était très favorable à l'installation d'unités de pêche ghanéennes à la suite de la forte diminution de la production de la pêche industrielle en Guinée (2310 tonnes en 1957 et 850 tonnes en 1964), de l'insatisfaction de la demande locale et de prix élevés (Dore, 1986). Jusqu'en 1967, les pirogues ghanéennes, appelées "*ghana kounou*" en temne, "*ghana boty*" en sousou, "*fishing boat*" en créole (d'où dérive le terme franco-guinéen "*simboty*" puis "flimbotine" ou "flimbote") étaient propulsées à la voile et venaient de Côte-d'Ivoire et du Liberia. Par la suite, comme dans le cas des pêcheurs ghanéens expulsés de Sierra Leone et repartis au Ghana où ils avaient renouvelé leurs équipements et profité de l'aide à la motorisation des pirogues, ils se sont équipés de moteurs (Johnson 40cv) et de filets encerclants (senne tournante mais non coulissante).

Cependant, la distance linguistique et culturelle, la différence des systèmes techniques et l'organisation des Fante en "compagnies" autonomes et indépendantes limitèrent leur intégration dans les populations d'accueil (les alliances matrimoniales furent notamment très rares). En outre, le 22 novembre 1970, eu lieu le débarquement guinéo-portugais contre le régime de Sékou Touré. Les pêcheurs ghanéens furent accusés d'y avoir participé ou du moins d'en avoir été complices. Menacés d'expulsion, les Ghanéens quittèrent alors massivement le pays. A la fin de l'année 1970, il n'en restait pratiquement aucun en Guinée.

La présence des Ghanéens a cependant fortement marqué l'évolution de la pratique de la pêche aux petites espèces pélagiques en Sierra Léone et en Guinée. La taille des pirogues, la longueur des filets maillants encerclants, appelés en Guinée "fanti yélé" et "bonga yélé", obligent à une divi-

sion du travail plus complexe sur laquelle se calque une hiérarchisation professionnelle précise. Le nombre d'hommes d'équipage et l'organisation en "compagnies"[14] impliquent un recrutement des pêcheurs en dehors de la parenté et entraîne, de ce fait, la monétarisation et la rémunération du travail différée en fin de campagne. Très hiérarchisés, disciplinés dans le travail, les Ghanéens se mettent sous la totale autorité du chef de pêche "bosum" (emprunt à l'anglais boatswain) (Martinelli, 1985). En outre, ces unités pratiquent des techniques plus sélectives vis-à-vis des espèces pêchées. Enfin, la conservation du poisson pêché par ces unités implique une organisation et une infrastructure particulières pour le fumage (grande quantité à traiter, travail spécialisé, four "banda" amélioré).

Durant cette même période, en Sierra Leone, les Temne étaient déjà spécialisés dans la pêche au bonga qui remplaçait la dorade dans les habitudes alimentaires. L'arrivée des Ghanéens en Sierra Leone leur permit de s'initier à de nouvelles techniques de pêche. Les pêcheurs temne installés à Tombo (pays Sherbro) firent preuve d'une remarquable adaptation technique. Embarqués sur les pirogues ghanéennes comme apprentis, déjà forts de leurs savoirs écologiques sur l'ethmalose, ils se formèrent à l'utilisation des techniques et des engins utilisés par les Ghanéens. Leur engagement durait alors quatre à cinq ans. Sitôt formés, ils s'engageaient sur des pirogues de type ghanéen mais dont les propriétaires étaient Léonais. Pêchant en Sierra Leone puis en Guinée en campagnes saisonnières (car la situation économique de la Sierra Leone ne s'améliorait pas[15], ils se réapproprièrent, en quelques dix années, les techniques et les pirogues de type ghanéen (Wagner, 1991 et Hendrix, 1983b). Lorsque le gouvernement léonais expulsa les Ghanéens, en 1965 et 1967, les techniques gha-

14. On entend en général par "compagnie" un groupe de pêcheurs recrutés par un chef de "compagnie" pour une durée déterminée à l'issue de laquelle est effectué un partage de bénéfice, déduction faite des charges de fonctionnement, qui prend en compte le niveau de capital d'investissement engagé par chacun en début de campagne. Dans les "compagnies" fante migrantes, les moyens de production sont généralement la propriété commune des "actionnaires" de la "compagnie. Trois personnalités structurent hiérarchiquement cette organisation. On les appelle les "elders", les anciens : le chef de compagnie qui est le gestionnaire, le second ou chef de pêche, dit "bosum", qui conduit la pirogue en mer, et le troisième qui remplace le second en cas d'empêchement. Il est à noter que plusieurs auteurs (Martinelli, 1985) remettent en cause l'emploi du terme "compagnie" qui fut imposé par les autorités coloniales lors de l'enregistrement des unités de pêche.

15. En Sierra Léone les équipements importés étaient lourdement taxés (plus de 35%).

néennes (pirogues, filets et savoir-faire) étaient totalement assimilées par les Temne, et en voie de l'être par les Sherbro. Le départ des Ghanéens de Sierra Léone ne provoqua qu'une baisse légère du volume de produits disponibles à la consommation.

A partir de 1970, après le départ des Ghanéens de Guinée, les Léonais y demeuraient les seuls pêcheurs étrangers. Le gouvernement de la Première République cherchait, au milieu des années 60, à nationaliser la flottille de la pêche artisanale. Pour renforcer son organisation et sa mainmise sur l'activité de pêche, il prit l'initiative d'acheter le matériel de pêche aux pêcheurs (essentiellement léonais) et de le redistribuer aux groupements organisés par ses soins. Les pêcheurs étrangers refusèrent en masse de céder leurs outils de production. Le gouvernement les somma alors de quitter le pays, ce qu'ils firent, laissant ainsi le sous-secteur économique de la pêche piroguière en pleine déliquescence.

En 1974, il n'y avait pratiquement plus de pêcheurs étrangers en Guinée. Seuls restaient ceux qui s'y étaient sédentarisés à travers des alliances matrimoniales. L'activité de pêche étant descendue à un très faible niveau, le gouvernement dût réagir à cette situation de crise. Cela coïncida avec la création des B.M.P. (Brigades Mécanisées de Production) mises sous la tutelle des P.R.L. (Pouvoirs Révolutionnaires Locaux). Ces organisations furent alors confrontées au problème des savoir-faire spécifiques à la capture des petites espèces pélagiques, recherchées par les unités de production de type "flimbote", que les Guinéens ne maîtrisaient pas suffisamment pour être autonomes. Certaines brigades firent directement appel à des pêcheurs léonais afin de tenir les objectifs de production fixés par l'administration. Ces nouveaux migrants léonais, venus individuellement sans leur famille et sans outils de production, étaient âgés de 20 à 30 ans et constituèrent une importante main-d'œuvre spécialisée. Cependant, les contraintes administratives (organisation pyramidale de la production, centralisation des débarquements, collectivisation des outils de production, système de rémunération différé, en monnaie guinéenne et en fonction des quantités produites au cours du mois) conduisirent les B.M.P. à l'échec. En 1979-1980, elles avaient disparu. Marginalement, des pêcheurs migrants saisonniers temne continuaient toutefois à venir travailler sur des petites pirogues à membrures ("salan") à l'aide de filets "founfounyi". En outre, entre 1975 et 1984, les unités produisant le plus fort tonnage de poisson de la pêche artisanale piroguière guinéenne étaient dirigées par des pêcheurs léonais, travaillant sur des "flimbote" guinéennes.

Les pêcheurs nationaux (surtout les Baga) se désintéressaient toujours de la pêche autre que celle qu'ils avaient toujours pratiquée pour l'autoconsommation. En certains lieux de Conakry, notamment à Dixinn, ils abandonnèrent complètement cette activité[16]. La prééminence des pêcheurs léonais dans l'approvisionnement imposa même un accord entre l'administration guinéenne et les pêcheurs migrants[17]. Le savoir-faire des pêcheurs léonais était à tel point incontournable que, lors de leurs migrations sur le littoral guinéen, les pêcheurs nationaux (armateurs) étaient accompagnés par leurs employés léonais qui louaient leurs savoirs et savoir-faire. L'arrivée de Léonais à Bongolon (préfecture de Boffa) et à Boulbinet (Conakry) accompagna ainsi la migration de pêcheurs nationaux sousou qui voulaient échapper à l'administration étouffante de leur sous-préfecture d'origine (Mahy, 1989).

Les pêcheurs migrants durant la Seconde République

En 1984, malgré la présence d'une communauté de pêcheurs étrangers discrète et sédentarisée[18] la pêche artisanale connaissait un très faible niveau de production. La situation économique de la Guinée n'engageait pas à l'investissement privé et la situation politique était trop instable pour sécuriser tous les pêcheurs étrangers qui auraient souhaité revenir y tra-

16. En 1957, Denise Paulme (1957) notait déjà l'insuffisance des produits halieutiques disponibles en pays baga. En 1965, Rivière mentionnait également le désengagement des habitants de Dixinn de l'activité de pêche après l'arrivée des Fante: "Autrefois, les habitants de Dixinn pratiquaient la pêche, aujourd'hui, elle est devenue un monopole des Ghanéens. Il est seulement une quinzaine de barques de Soussous et Bagas, à s'aventurer quotidiennement de 10 à 30 km de la côte pour rapporter chacune en moyenne de 15 à 20 kg de poissons : daurades, conkos, bongas" (Rivière, 1965 : 449).

17. "Les pêcheurs étrangers installés à Kamsar pratiquent la pêche artisanale sur le littoral de Boké. Ils ont pour mission spéciale de ravitailler non seulement la cité industrielle de Kamsar mais aussi le Chef-Lieu de la Région. A ce sujet une convention est établie entre ces armateurs de pêche artisanale et la Région Administrative de Boké représentée par la Direction Régionale des Pêches et de l'Aquaculture." (Camara, non daté : 5).

18. "Selon les renseignements obtenus au niveau des débarcadères, le sous-secteur de la pêche artisanale de la presqu'île du Kaloum et les îles de Loos ne comptent pas de pêcheurs migrants. Cependant, il existe aujourd'hui 154 pêcheurs étrangers complètement établis à Conakry, qui participent activement aux activités de pêche artisanale en Guinée." (Cisse, 1983 : 1).

vailler. Le 3 avril 1984 marque la fin du régime de Sékou Touré. Le pays s'ouvre alors sur l'extérieur, on prône l'économie de marché. Les migrants sénégalais reviennent faire leurs campagnes de pêche en Guinée notamment à Sakama, Dobiré, Bongolon, Conakry (Bouju, 1991) mais leur effectif reste modeste. Les migrants ghanéens ne reviennent pas; seuls sont restés une dizaine de pêcheurs installés définitivement. En revanche, les pêcheurs migrants saisonniers léonais renforcent leur présence. Leur nombre augmente sensiblement dès la saison sèche de 1985. La conjoncture de relance de l'économie guinéenne attire en outre dans le secteur de la pêche artisanale des investisseurs qui cherchent à faire fructifier leurs capitaux sur le court terme. Ils investissent dans la construction des grandes pirogues "flimbote". Des marins-pêcheurs guinéens, exilés ou issus de parents réfugiés et formés aux métiers de la mer en Sierra Léone, retournent alors dans leur pays et s'engagent sur ces "flimbotes" en se déclarant Temne (alors que leur père est guinéen sousou, par exemple), ou sont placés à des postes de responsabilité sur les unités de leurs parents guinéens. Ils s'incorporèrent aux équipages, qui jusqu'à présent étaient presque exclusivement léonais.

Il en résulte une recomposition à la fois pluri-ethnique et pluri-nationale des équipes de pêche travaillant sur les "flimbotes". Mais, en contrepartie de la croissance de cette pêcherie, les unités de pêche de ce type, appartenant à des Léonais installés en Guinée, à des pêcheurs migrants saisonniers étrangers ou à des armateurs guinéens se livrent une concurrence farouche car elles exploitent les mêmes technotopes. La composition des équipages n'est plus aussi stable que par le passé : les marins-pêcheurs changent souvent d'unités de pêche, négociant au mieux leur force de travail et leur savoir-faire dans un parc piroguier plus nombreux. L'augmentation des unités de pêche de type "flimbote" génère par ailleurs d'autres formes de mobilité et de migration associées à des activités connexes à l'activité de pêche : approvisionnement en carburant, commerce de matériel de pêche, construction d'embarcations. Ce dernier secteur prend une ampleur particulière car, alors que, durant la première République, la presque totalité des grandes pirogues était importée de Sierra Léone, l'avènement de la seconde République favorisa à la fois l'installation en Guinée de charpentiers léonais et le retour de Guinéens formés en Sierra Léone à la construction d'embarcations à membrures (Lootvoet et da Veiga Coutinho, 1990).

L'appropriation sociale de l'espace : techniques, redistribution des activités et identités ethnico-professionnelles

L'exemple des migrants temne

L'exemple des migrations temne est révélateur d'une grande adaptabilité sociale mettant simultanément en jeu différents niveaux de relations intercommunautaires. Des éléments de l'organisation sociale temne, communs aux populations baga, sont ainsi utilisés pour assurer leur insertion dans les populations d'accueil. Jusque dans les années 50, la proximité linguistique, les alliances matrimoniales et les restes des religions animistes permirent aux autochtones de situer l'étranger temne dans un univers conceptuel commun.

Par la suite, l'islamisation commune joua dans le même sens. Les Nalou et les Baga, qui étaient restés longtemps fidèles à l'animisme, procédèrent en 1956-1957 aux dernières grandes cérémonies des cultes traditionnels (Suret-Canale, 1970), à la suite de l'islamisation du pays prônée par Sékou Touré et appuyée par des campagnes musclées de démystification contre l'animisme. A la même époque, en Sierra Leone, la conversion des Temne à l'islam s'explique en partie par les avantages de la polygamie dans l'activité de pêche. Les familles monogames étaient pénalisées dans le processus de production introduit par les techniques ghanéennes, qui exigeaient un important travail féminin pour traiter une plus grande quantité de poisson. En trente ans, les Temne achevèrent de se convertir à l'Islam (Hendrix, 1983b : 28).

Cependant les Baga ne furent plus les seuls à pouvoir lier des relations d'entente et d'hospitalité avec les Temne sur la base de la communauté de religion. L'implantation des Sousou musulmans sur le littoral, facilitée par la généralisation de l'Islam et de l'économie marchande, l'urbanisation de Conakry et les mariages avec des partenaires Baga, en firent également des hôtes potentiels pour les Temne. Nouveaux arrivants, les Sousou s'intégrèrent dans les activités de commerce (dont ils avaient une longue expérience depuis la période de traite) ainsi que dans l'artisanat, le transport et la pêche. Le cas des pêcheurs sousou de Samou qui migrèrent avec leurs alliés léonais à Bongolon, village de cultivateurs-pêcheurs

baga, et celui des Sousou qui s'installèrent à Boulbinet illustrent cet élargissement des rapports inter-ethniques entre Léonais et Guinéens et le nouvel intérêt des Sousou pour la pêche.

On voit clairement comment l'évolution et la nature de l'engagement des populations autochtones d'une part, les conditions politiques, sociales et économiques nationales d'autre part, ont structuré dans le temps la présence et l'activité des pêcheurs migrants étrangers en Guinée. D'après cette situation brièvement évoquée, on peut aisément comprendre le processus de spécialisation professionnelle des différentes populations côtières. La spécialisation récente des Sousou comme pêcheurs nationaux et celle des pêcheurs étrangers comme pêcheurs professionnels est, en particulier, corrélative du maintien de la spécialisation des populations littorales autochtones baga dans les activités agricoles.

L'appropriation sociale de l'espace se pose donc en des termes différents pour les populations nationales pratiquant la pluri-activité et pour les pêcheurs migrants. La réponse adaptative à des facteurs perturbant l'activité définit des stratégies différentes qui peuvent aider à construire une typologie des types d'engagement dans l'activité de pêche. En outre, la stratégie adoptée par une communauté de pêcheurs est en interdépendance avec les stratégies adoptées par les autres communautés. La compétition peut alors être régulée par des changements de stratégies de pêche mais aussi par la mobilité des individus entre les groupes d'appartenance identitaire.

Pratiques techniques et stratégies d'accès à l'espace halieutique

Une première stratégie adaptative est celle des unités de pêche composée d'individus polyvalents. La pluri-activité caractérise leur système de production. Ces acteurs exploitent plusieurs ressources présentes dans les milieux écologiques contenus dans un espace précisément délimité, approprié, socialement et symboliquement, par le système de droit coutumier (le territoire villageois et/ou les terroirs familiaux). Dans certains cas, si les zones exploitées ne font pas partie du terroir villageois de pêche, elles n'en sont pas très éloignées et sont toujours proches du littoral. La grande diversité des outils techniques de production, mais aussi le faible niveau de capital investi, leur permettent de délaisser provisoire-

ment un type d'exploitation pour se reporter sur d'autres. Ici la stratégie est alternative selon la nature de la ressource mais non selon celle de l'espace. C'est la diversité des ressources exploitables (et donc la répartition des risques encourus) qui permet de compenser un point de rupture dans l'exploitation de l'une d'entre elles. Les unités de pêche qui travaillent de la sorte sont caractérisées par l'utilisation de pirogues monoxyles, de petites pirogues à membrures ("salan") à voile ou motorisées, qui sont équipées de palangres, de petits filets dérivants "founfounyi", encerclants "gboya", ou de petits filets calés "légotine". Ce sont les pêcheurs autochtones (Baga, Nalou, Mandenyi) qui embarquent sur ces pirogues et développent ce type de stratégie pour pallier les aléas de leurs activités économiques.

Une deuxième stratégie correspond à la spécialisation des individus dans une pratique technique de pêche qui privilégie une espèce cible particulière. La spécialisation concerne non seulement les savoirs éthologiques sur cette espèce mais aussi par la division poussée des tâches lors de la mise en œuvre technique. Ici, la stratégie est basée sur la mobilité des unités de production sur de vastes espaces permettant l'utilisation, sans grands changements, des mêmes engins et nécessitant une organisation structurée de l'unité de pêche. Dans ce cas, la stratégie permet une grande souplesse quant à l'espace exploité mais, la nature de la ressource (espèces-cibles) étant fixé, il n'y a quasiment pas d'alternative quant à la panoplie technique utilisée et quant à l'organisation de l'exploitation. Ces stratégies caractérisent les pêcheurs travaillant sur les grandes pirogues spécialisées dans la pêche aux petits pélagiques côtiers, à forte capacité de transport et de mobilité ("flimbotes"), à l'aide de filets encerclants maillants ("fanti") ou encerclants ("reggae"). On retrouve sur ces pirogues les pêcheurs migrants ghanéens, des pêcheurs migrants temne, parfois même certains sousou de Conakry. Les engins et les embarcations utilisés sont d'un coût élevé. Ces migrants ont donc une réponse essentiellement basée sur la mobilité des unités de pêche et sur la stabilité des formes organisationnelles, des techniques utilisées et des espèces-cibles exploitées.

Ces deux premières stratégies sont mises en œuvre par des communautés de pêcheurs dont les systèmes techniques constituent des extrêmes opposés. Elles illustrent aussi la diversité des systèmes de production possibles dans ce secteur d'activité.

Le troisième type de stratégies est intermédiaire par rapport aux deux premiers. Les unités de pêche qui l'adoptent sont caractérisées par l'utili-

sation des embarcations de type "boaty", "pampa" et "salan-haut", qui sont des embarcations à membrures. Plusieurs cas de figure se présentent. Une fraction des unités de pêche équipées de "salan" motorisés et de filets "légotines" adopte cette stratégie intermédiaire. Pour ces dernières, s'il est évident que l'engin de capture (les filets) représente un capital assez important, l'embarcation en revanche reste de taille modeste, ainsi que son prix d'achat. Ces unités de pêche font preuve d'adaptabilité quant à l'espèce-cible et aux zones de pêche. En revanche, il ne semble pas que les individus puissent délaisser la pêche au profit d'une activité terrestre sans perdre ou vendre leurs outils de production. Pour ce type d'unité de pêche, l'adaptabilité liée à l'exploitation d'une ressource se cantonne donc au choix des technotopes halieutiques. Une autre position médiane est celle des pêcheurs étrangers migrants ou guinéens spécialisés dans la pêche aux espèces démersales spécifiques à un écosystème localisé (les dorades et mérous) ne nécessitant pas un capital important (les lignes). Ces pêcheurs adopteront plus facilement d'autres outils de production tout en ayant à leur disposition une pirogue qui leur assure une certaine mobilité. Dans cette catégorie, on trouve un autre groupe de pêcheurs, les Sénégalais étrangers ou sédentarisés à Conakry, certains Ghanéens et Peul de Conakry. Ils se sont spécialisés dans la capture de grosses espèces (barracudas, capitaines, requins) dont la niche écologique n'est pas susceptible d'un savoir cumulatif micro-localisé comme c'est le cas pour les pêcheurs de dorades. Ces pêcheurs, dont les engins de capture commencent à représenter un niveau de capital investi non négligeable, ont tendance à adopter des stratégies basées sur la mobilité de l'unité de production plutôt que sur la transformation de la panoplie technique utilisée. Mais l'adaptabilité des engins reste tout à fait possible et représente une modalité importante de stratégie pouvant être mise en œuvre par ces pêcheurs. Ce fut le cas des Peul de Bonfi qui sont passés du filet dérivant "légotine" à la ligne ou des Sénégalais qui firent l'inverse lorsque les sociétés d'exportation eurent des difficultés d'approvisionnement en emballages spéciaux pour l'acheminement des poissons par avion. Pour ces deux derniers groupes d'unités de pêche, leur stratégie d'adaptation est basée en partie sur l'adaptabilité des moyens de production et en partie sur le changement d'espèces cibles. Ils peuvent éventuellement réagencer leur organisation du travail en fonction des impératifs des nouvelles conditions de l'activité. Ces pêcheurs disposent par ailleurs d'importantes possibilités de déplacement ce qui leur permet de diversifier les lieux de pêche.

Ainsi l'enjeu social et économique qu'est l'accès à l'espace halieutique est médiatisé par les pratiques techniques. D'une part, les caractéristiques de la pirogue, moyen de transport, opèrent une première sélection entre les pêcheurs quant à l'éventail et l'étendue des espaces halieutiques exploitables. D'autre part, les engins de pêche sélectionnent les espèces et leurs caractéristiques (poids, longueur, chaînes opératoires plus ou moins complexes) et impliquent des organisations du travail très différentes. De ce fait, sur l'ensemble du littoral ouest-africain, il semble qu'il y ait une forte corrélation entre : l'importance du volume des quantités pêchées, le degré de spécialisation dans l'activité de pêche, la taille des engins et des embarcations, la complexité de l'organisation du travail, la différenciation et la hiérarchie au sein des équipages et, enfin, la redistribution inégalitaire des revenus au sein de l'unité de pêche. Ces caractéristiques de l'unité de pêche déterminent les caractéristiques des secteurs de la transformation et de la commercialisation où le statut des femmes dépend de leur engagement financier.

On a vu les procédures différenciées de coordination entre les migrants et les communautés d'accueil, puis comment l'adaptabilité technique des différents types d'unités de pêche permet la mise en œuvre de stratégies d'accès à la ressource. Si l'accès aux pratiques techniques est un des éléments qui conditionne l'accès à la ressource, la répartition de l'espace halieutique en est un autre, tout aussi important.

Redistribution des activités et des pêcheurs dans l'espace halieutique et instrumentalisation des identités ethniques

En Guinée, les premiers habitants du littoral à intensifier leur activité de pêche et à recomposer leur panoplie technique furent les insulaires des îles de Loos. Les "agriculteurs-pêcheurs" de l'archipel, à la suite de la pression foncière, d'une part, et de l'impôt obligatoire, d'autre part, devinrent peu à peu des "pêcheurs-agriculteurs". Cette reconversion des insulaires fut facilitée par leurs relations avec les pêcheurs sierra léonais qui initièrent leurs hôtes à de nouvelles techniques de pêche. Sur le continent, en revanche, le problème de l'accès à la terre se posa en des termes différents pour les anciennes populations autochtones baga et pour les nouveaux arrivants sousou originaires de l'intérieur du pays. En

effet, si les plus anciennes populations côtières avaient à leur disposition des terroirs villageois qui leur permettaient de diversifier leurs activités, il en fut tout autrement pour les populations sousou arrivées plus tardivement sur le littoral.

Les Baga, anciens habitants du littoral, sont des riziculteurs spécialisés de longue date dans l'exploitation de la mangrove et des plaines inondables côtières. Leur système de valeur et de croyances ainsi que leur mode d'organisation sociale sont fortement attachés à cette activité en particulier, et aux activités agricoles et arboricoles en général. La riziculture domine l'agencement de l'organisation et des investissements humains et économiques ; toutes les autres activités qui lui sont alternatives (non conciliables au même moment) sont délaissées. Ces populations réaffirment ainsi leur identité de "maître du terroir" dont fait partie la frange maritime. Les populations baga y contrôlent l'ensemble des ressources, tant rizicoles qu'halieutiques. Toutefois, si la présence de génies sur cet espace lie entre elles les personnes qui y travaillent par l'organisation de sacrifices propitiatoires, elle n'implique pas l'exclusion des étrangers, pas plus qu'elle n'est associée à une gestion territoriale rigoureuse, comme c'est le cas, par exemple, en lagune ivoirienne (Verdeaux, 1986).

Les Baga empruntèrent d'abord aux migrants les petits filets maillants encerclants ("gboya") ou dérivants ("founfounyi") et les pirogues motorisées tout en gardant un mode d'organisation basé sur la parenté. Cette appropriation de techniques plus productives les engagèrent à intensifier l'activité de pêche (l'exclusivité agricole disparaît, l'activité de pêche devient moins saisonnière) et à exploiter des technotopes en dehors de l'immédiate bande côtière qu'ils se réservaient jusqu'alors. Toutefois, l'exploitation des ressources halieutiques ne mobilise pas les Baga. Ils tentent plutôt, dès qu'ils en ont la possibilité, d'en tirer une rente en laissant les pêcheurs étrangers s'installer à condition d'en tirer quelque profit.

Pour les Sousou, implantés récemment sur le littoral, l'accès au foncier terrestre était plus problématique. Les activités de commerce et d'artisanat pallièrent en partie le manque d'accès à la terre, surtout durant la période de traite puis durant la colonisation (Rivière 1970, Goerg 1986). En outre, à l'inverse des Baga, ils s'investirent aussi dans la pêche en s'appropriant de nouvelles techniques par imitation ou apprentissage auprès des pêcheurs baga puis auprès des pêcheurs étrangers. Dès le début de ce siècle, les Sousou étaient majoritaires dans la population de pêcheurs du

littoral guinéen[19]. A partir des années cinquante, la politique de fermeture de la Guinée sur elle-même puis, en 1960, la non-convertibilité de la monnaie portèrent un rude coup au commerce et favorisèrent au contraire l'activité de pêche. Les Sousou manifestèrent alors une grande capacité à se spécialiser dans l'activité de pêche sur tout le littoral mais en particulier à Conakry. A la recherche d'un emploi urbain, une nouvelle génération de Sousou se tourna vers la pêche en apprenant le métier auprès des Léonais et des Baga; certains achetèrent des pirogues et des filets. La génération suivante se familiarisa encore plus à ce nouvel environnement : les jeunes gens sousou, en Guinée comme en Sierra Leone, s'engagèrent comme apprentis dans les équipes de pêcheurs migrants spécialisés travaillant avec de nouveaux engins plus productifs. En Guinée, les Sousou commencèrent ainsi à travailler sur les grandes pirogues "flimbotes" des Temne à partir de 1975. Actuellement (1992), certains équipages sont exclusivement guinéens et les Sousou constituent une partie non négligeable des autres équipages des "flimbote" temne, même si la compétence reconnue aux pêcheurs temne continue de leur assurer un recrutement préférentiel sur ce type d'unité de pêche. En outre, la majorité des propriétaires de ces unités est maintenant guinéenne, d'origine sousou pour l'essentiel, et ces unités de pêche ont tendance à s'approprier des technotopes jusqu'alors exclusivement exploités par les Léonais.

Le fort investissement dans la pêche maritime des populations sousou, pourtant installées tardivement sur le littoral, par rapport aux populations autochtones baga, rappelle en particulier un processus analogue, plus ancien, en Sierra Leone. En effet, les Temne demeurèrent longtemps à l'intérieur du pays tandis que les Sherbro et les Bullom avaient déjà colonisé la frange littorale. Lorsque les Temne s'implantèrent sur le littoral, à la fin du XVII^{e} siècle, ils n'eurent qu'un d'accès limité à la terre concédée par les Bullom. Ils se tournèrent alors vers les activités halieutiques. L'impôt fut ensuite pour les Temne une "incitation" à l'intensification de la production halieutique. Enfin, lorsque les techniques et l'organisation de pêche des Ghanéens furent adoptées en Sierra Léone par les Temne, les Sherbro ne tentèrent même pas de les imiter ou de se réapproprier ces pratiques. Jul-Larsen décrit également ce phénomène au Turkana, dans le nord du

19. "La majorité appartient à la race, assez fine et intelligente, des Soussous; d'autres à celle, bien plus arriérée, des Bagas. Quelques-uns, les Sierra-Léonais, sont originaires de la colonie anglaise voisine." (Thomas, 1928 : 109).

Kenya[20]. Des cas analogues de désengagement des autochtones du littoral vis-à-vis de l'activité de pêche sont également signalés par Ijff (1991) au Nigeria où, comme en Guinée, les pêcheurs étrangers (ghanéens) pourvoient à la demande locale en poisson en contrepartie d'une rente versée aux autochtones[21], et par Delaunay (1989 et sa contribution au présent ouvrage) qui établit une relation entre l'augmentation de l'effectif des pêcheurs étrangers et la désaffection progressive des Ivoiriens pour la pêche (dans le cas des Alladian) ou pour la navigation (dans le cas des Krou) face aux opportunités offertes par l'agriculture de plantation.

La relation inverse entre l'appropriation de l'espace terrestre et l'appropriation de l'espace halieutique est un premier élément qui explique la distribution ethnique majoritairement sousou dans la composition des pêcheurs guinéens travaillant sur les grandes "flimbotes". Sans être le seul facteur déterminant, l'accès limité à la terre peut expliquer la plus grande expérience des populations sousou dans les activités marchandes en général et leur reconversion dans la pêche commerciale, facilitée par la faible exploitation de l'espace halieutique par les populations autochtones. Ce type de stratégie économique représente par conséquent davantage un choix sous contrainte qu'un choix délibéré d'abandon des activités agricoles, comme le souligne Jorion (1985 et 1988)[22]. Dans le cas des popu-

---

20. "In Turkana in northern kenya, the government has for many years supported the fishery on the lake through introduction of modern gear, new vessels and marketing facilities. The original idea was to create alternative economic opportunities for the pastoralist population, in order to diminish the pressure on the scarce pasture resources. Results from a fieldwork undertaken in the area (Jul-Larsen, 1981) indicate that to the extent that surplus is generated by the fishermen (largely as a result of government subsidies), this surplus is not reinvested into fisheries but into the traditional pastoral sector enabling some of the fishermen to return to what for them appears as the only meaningful way of life." (Jul-Larsen, 1992 : 76).

21. "Dans les villages Magbon Aladé et Orinedu un groupe de pêcheurs Fante du Ghana s'est installé il y a huit ans. Les habitants du village ont accepté qu'ils y restent pourvu qu'ils consentent à donner une partie de leur production et utiliser un médiateur local entre eux et le village. Ceci veut dire que les villageois se sont procuré du poisson de cette manière ce qui a entraîné une réduction de leurs activités de pêche." (Ijff, 1991 : 275)

22. Jorion (1985) insiste sur la forte relation entre le manque d'accès à la terre et la spécialisation dans l'activité de pêche semi-nomadique : "L'expérience du Ghana, du Togo et du Bénin indique que les populations côtières ne se spécialisent à plein temps dans la pêcherie maritime semi-nomadique que s'ils y sont contraints par la rareté des terres." (Jorion, 1985 : 1). Au Ghana, par exemple, "la culture des échalotes est aussi limitée à ceux qui ont le terrain et de l'argent. Par conséquent c'est parmi ceux qui n'en ont pas que nous avons les pêcheurs marins à pleins temps." (Nukunya, 1991 : 230).

lations sousou, deux autres éléments ont joué en faveur de l'engagement dans la pêche commerciale : d'une part, une organisation économique des ressources domestiques moins centralisée autour des chefs de famille sousou qu'elle ne l'est dans la société baga et, d'autre part, la primauté des stratégies individuelles dans l'environnement urbain de Conakry où se concentrent les pêcheurs sousou.

Le désengagement des autochtones baga vis-à-vis de l'activité de pêche non seulement permit aux nationaux allochtones (Sousou) de s'engager dans une activité économique à haute valeur commerciale en raison de la faiblesse de l'offre (Paulme, 1957 ; Rivière 1965), mais elle permit aussi à des pêcheurs étrangers de renforcer leur présence dans ce secteur sans concurrencer les populations d'accueil. Ce type d'attitude, qui est commun à nombre de populations pour qui la pêche n'est pas une activité privilégiée, indique que les déterminants de l'engagement dans l'activité de pêche relèvent aussi du système de valeurs.

En effet, ces facteurs exogènes à l'activité de pêche se retrouvent ailleurs sur le littoral africain. Au Nigeria (Ijff, 1991), au Congo (Nguinguiri s.d. et dans cet ouvrage, Jul-Larsen, 1992 et dans cet ouvrage), en Côte d'Ivoire (Delaunay, 1991 et dans cet ouvrage ; Ecoutin, 1992 ; de Surgy, 1966), en Guinée Bissau (Henry, 1989 ; Gallois-Duquette, 1979), les pêcheurs migrants étrangers sont considérés comme les seuls vrais pêcheurs ou les plus "professionnels" à cause de leur grande spécialisation, de la régularité des sorties de pêche et du volume des débarquements. Tandis que les différentes contraintes auxquelles doivent faire face les pêcheurs spécialisés les obligent à adopter des modes particuliers d'organisation économique (Breton, 1985 ; Geistdoerfer 1987), notamment à travers une forte insertion dans le système marchand (recours au crédit, importance de l'amortissement du capital investi qui a un taux d'obsolescence élevé, mode de rémunération à la part etc.), l'attitude des populations qui accueillent les migrants étrangers se démarque de ce mode d'exploitation du "champ foncier halieutique" car elles exploitent la frange côtière sur le même modèle organisationnel et conceptuel que les différents terroirs terrestres. Les autochtones accueillent les populations de pêcheurs migrants spécialisés parce que celles-ci exploitent des technotopes situés hors de leurs domaines d'appropriation technique de l'espace, et ils tentent d'en tirer profit sous forme de rente.

Lorsque cette rente imposée par les détenteurs traditionnels des droits territoriaux, ainsi que par l'administration, est jugée trop lourde par

les migrants, il se produits un point de rupture dans les relations entre autochtones et allochtones; les groupes de migrants décident alors de s'établir en d'autres lieux plus favorables. Il en est actuellement ainsi pour les pêcheurs sénégalais diola et sérère en campagne à Sakama et Dobiré (préfecture de Boffa) (Bouju, 1991). On constate également dans la zone de pêche proche de Conakry un réaménagement général des technotopes exploités. Bien que les Baga autochtones demeurent les moins engagés dans les activités de pêche, les zones de pêche y font l'objet d'une appropriation qui se fait de moins en moins en référence à la maîtrise des terroirs villageois et de plus en plus aux règles instituées par l'Etat concernant le domaine réservé à la pêche artisanale. En outre, aujourd'hui, les pêcheurs guinéens baga et surtout sousou, qui adoptèrent progressivement les techniques des pêcheurs migrants, tendent à élargir leur rayon d'action et à exclure ces derniers de ces espaces de pêche.

Cette redistribution de l'espace halieutique entre les communautés de pêcheurs conduit les migrants à un nouveau point de rupture et à développer de nouvelles stratégies dans le choix des technotopes exploités et dans leurs relations avec les communautés locales. La représentation par les migrants des différents espaces halieutiques est basée à la fois sur la spécificité des techniques utilisées et sur une conception de l'espace qui privilégie les " itinéraires " plutôt que les " territoires "[23]. La stratégie des nouveaux migrants n'est donc pas d'augmenter la pression de l'exploitation sur les lieux où interviennent les populations autochtones, mais plutôt à rechercher de nouveaux technotopes propices à une exploitation intensive en dehors des risques de conflits ou de concurrence[24].

Les facteurs techniques ne sont donc pas les seuls à orienter la dynamique du "système pêche". L'organisation sociale, les systèmes de valeurs et les changements qu'ils subissent sont tout aussi importants (ils agissent

---

23. "Les zones ne sont ainsi pas conçues comme des plans d'eau, des surfaces continues, contigües et finies mais plutôt comme des itinéraires structurés par des lieux "stratégiques", à savoir les niches écologiques tels les rochers pour les dorades." (Cormier-Salem, 1992 : 3). Voir aussi la contribution de l'auteur au présent ouvrage.

24. Ijff (1991) mentionne clairement un cas semblable au Nigéria : "Même si les pêcheurs Ghanéens ont clairement plus d'expertise que beaucoup de Nigérians, il ne semble pas qu'ils aient pris leur place. Il semble plutôt que les Ghanéens ont initié de nouveaux types de pêche à des endroits ou ceux-ci n'existaient pas. C'est pourquoi il est intéressant de noter qu'il n'y a pas de Ghanéen dans l'Etat de Ondo où les Ilaje ont développé eux-mêmes la pêche maritime." (Ijff, 1991 : 284).

d'ailleurs de concert avec les changements techniques) pour comprendre ce système. Réciproquement, certaines stratégies, qui ont pour but soit d'investir des espaces halieutiques déjà largement exploités ou sous simple tutelle traditionnelle, soit d'intégrer de nouvelles organisations du travail auxquelles sont associées des qualités techniques et des savoir-faire particuliers, peuvent constituer des marqueurs d'identité. L'activité professionnelle peut alors entrer en résonance avec les attributs prêtés par les populations locales à l'appartenance ethnique.

L'activité socio-professionnelle a été déjà reconnue comme l'une des composantes importantes du référent identitaire ethnique (Bates, 1974). Lorsque la détention de savoirs et savoir-faire permet le contrôle d'un système technique et de l'organisation du travail particulière qui lui est associée, l'exclusivité de ce contrôle au profit d'un groupe donné devient un attribut de ce groupe. La "compétence" professionnelle socialement reconnue contribue à la différenciation identitaire et à la définition de l'altérité entre les différents groupes de producteurs. Ainsi en va-t-il en Guinée pour les trois groupes ethniques qui pratiquent la pêche (qui peuvent inclure des individus d'autres groupes qui s'y sont assimilés). A ces trois groupes sont associés quelques attributs censés les caractériser : les Baga sont riziculteurs, maîtres du terroir côtier, et on leur prête encore des pratiques animistes ; les Sousou sont les conquérants, présents dans tous les domaines de l'économie, y compris dans la pêche, et ils sont considérés comme les propagateurs de l'islam ; les Temne, quant à eux, sont des étrangers, qui travaillent cependant de longue date en Guinée comme pêcheurs professionnels et comme spécialistes de la charpenterie de marine.

En fonction de leurs trajectoires socio-professionnelles ou des conditions socio-politiques nationales, des individus ou des groupes sont amenés à instrumentaliser leur référent identitaire, c'est-à-dire à négocier leur appartenance ethnique pour accéder aux ressources institutionnelles que confèrent les attributs représentatifs d'un autre groupe. Ainsi, beaucoup de Baga "deviennent" Sousou pour échapper à l'image dévalorisée de l'animisme, pour s'intégrer dans de nouvelles organisations du travail qui ne dépendant plus du pouvoir redistributif du chef de famille et pour se détacher de l'image de petit pêcheur absorbé par la riziculture. Des Sousou "deviennent" Temne pour se faire valoir dans les métiers de la mer et pour s'assurer des contrats de charpentiers auprès des autres Guinéens (voir Lootvoet et al, 1990). Quant aux Temne, qui regroupent en fait de nombreux autres ressortissants léonais qui s'affirment temne en Guinée, la

situation migratoire suscite des aménagements de l'organisation sociale interne (il en est ainsi par exemple des règles des sociétés secrètes temne dans les communautés de migrants installées hors de leur région d'origine : Wagner, 1991) et, en outre, certains Temne "deviennent" Sousou pour mieux s'insérer dans la population de Conakry, pour échapper aux tracasseries administratives réservées aux étrangers et pour pouvoir continuer à travailler sur des zones de pêche où la concurrence des nationaux se fait de plus en plus forte[25].

"...Une technologie ne produit ses effets qu'à travers un processus d'appropriation sociale par ceux qui la mettent en œuvre." (Weber et Fontana, 1983). Dans le cas guinéen, les stratégies individuelles de manipulation du référent ethnique permettent ainsi d'accéder à une technique particulière et aux ressources requises par sa mise en œuvre non appropriées socialement et collectivement par la communauté originelle d'appartenance. Concernant les migrants, comme le mentionne Bredeloup (1991), leur identité doit être considérée comme le produit d'un processus dynamique et non comme un donné objectif et immuable[26]. En ce sens, l'étude de l'activité de pêche, surtout là où la présence de pêcheurs étrangers est importante, révèle le dynamisme et la fluidité de l'ensemble des sociétés en interrelation. L'activité de pêche et les stratégies qu'elle induit vis-à-vis de l'accès aux différentes ressources halieutiques, techniques et identitaires constituent à cet égard des analyseurs privilégiés des processus de construction sociale tant de l'activité de pêche elle-même que des différents groupes qui s'y livrent.

Conclusion

L'approche diachronique a permis d'identifier les divers facteurs endogènes et exogènes qui modèlent les activités économiques des différents groupes de pêcheurs qui ont opéré et opèrent sur le littoral guinéen et qui s'y confrontent soit en exploitant des milieux écologiques distincts,

---

25.Les Kru du Libéria illustrent bien l'importance du phénomène de déconstruction, reconstruction et évolution du référent identitaire à travers la pratique de deux activités professionnelles spécialisées : la pêche et la navigation (Brooks, 1972).

26. "les changements sociaux ne sauraient être évalués en termes de déstructuration sociale par rapport à un modèle référentiel statique et inégalable." (Bredeloup, 1991 : 16)

soit en utilisant des techniques différentes. L'évolution de la composition sociale des groupes de producteurs dans le temps et l'espace, les changements, parfois dans le court terme, de certains éléments des panoplies techniques utilisées, les stratégies développées par les populations autochtones comme celles adoptées par les allochtones, permettent d'appréhender de façon dynamique la diversité et la "vitalité" de l'activité de pêche sur le littoral guinéen. L'adaptabilité technique par innovation, transformation ou imitation est alors saisissable sur de courtes ou sur de longues périodes. L'identification pour chaque groupe de pêcheurs des grandes stratégies qu'ils peuvent mettre en œuvre permet d'avoir une approche plus globale du "système pêche" et de comprendre comment se différencient les stratégies déployées par les pêcheurs migrants et celles déployées par les pêcheurs autochtones et nationaux en rapport avec les autres domaines du social. Les changements les plus profonds ne sont d'ailleurs pas forcément ceux qui touchent les systèmes techniques ; le domaine de l'organisation du travail et celui des référents identitaires sont tout aussi importants et fondamentaux pour l'étude du changement social.

La pêche maritime ouest-africaine est certainement l'un des domaines d'investigation le plus favorable à la réactualisation des concepts classiques de l'anthropologie africaniste. Ainsi, la notion d'ethnie, toujours marquée par son usage colonial[27], pourrait être confrontée à des outils conceptuels plus opératoires tels que ceux "d'appartenance multiple"[28] et de "groupe professionnel local" (Darré 1988 et 1986), "d'appropriation identitaire" et de "stratégies identitaires individuelles"

---

27. "Progressivement d'autres structures ou relations de solidarité naquirent et l'indépendance devint le mot d'ordre général dans une ville où l'"ethnie" (tribe) fut avant tout une catégorie culturelle floue utilisée par l'administration comme unité politique. Cette référence a l'ethnicité, pratiquée par les colonisateurs, perdit peu à peu de son intérêt pour les populations confrontées à des chefferies récentes, mal ancrées et en partie artificielles alors que d'autres modes de reconnaissance ou d'affiliation s'imposaient : la profession, le niveau de vie, l'adhésion au T.A.N.U...." (Goerg, 1986 : 14).

28. "La configuration des multi-appartenances est donc un premier élément constitutif de la capacité d'un groupe à produire des réponses adaptées à des changements de situation, de sa créativité." (Darré, 1988 : 7). "Cette unité sociale c'est, dans la plupart des cas individuels, l'ensemble des agriculteurs qui travaillent dans des conditions semblables et qui ont des occasions nombreuses et répétées sur des périodes longues de se rencontrer, de parler, de coopérer à des actions diverses. Nous l'appelons groupe professionnel local (G.P.I.)." (Darré, 1986 : 27)...Nous disons, à la suite de l'ethnologue M. Maget, que ces groupes, éphémères ou durables, sont coactifs dans un ou plusieurs domaines d'activité." (Darré, 1986 : 28)

(Bredeloup 1991), ou encore celui " d'espaces sociaux" (Amselle et Mbokolo, 1985). Mais l'ethnicité n'est pas pour autant une notion vide de sens ; elle fait pleinement partie du corpus conceptuel auquel on peut faire référence dans l'approche anthropologique de populations qui utilisent elles-mêmes cette notion en fonction d'intérêts et d'enjeux particuliers.

En outre, du fait de l'importance des migrations de pêche, de leurs effets de recomposition sur les sociétés locales de pêcheurs et de leurs relations avec le fait national et étatique, le domaine de la pêche oblige à se placer dans un cadre d'emblée régional et comparatiste. Pour ces différentes raisons, les études sur les sociétés de pêcheurs ouest-africains sont appelées à contribuer au traitement de questions pertinentes et d'actualité pour l'anthropologie des sociétés africaines contemporaines.

7

La pêche des migrants : un modèle de croissance pour la pêche locale ? A propos du dualisme des théories du développement[1]

Jean-Claude NGUINGUIRI

L'analyse des mécanismes qui sous-tendent la dynamique des pêcheries africaines demeure très largement influencée par les thèses dualistes du développement. Jean Philippe Platteau (1988 & 1989) l'a souligné en ce qui concerne les pêches dans les pays en voie de développement en général. En ce qui concerne l'Afrique, cette conception et ses conséquences ont été décrites par Jean-Pierre Chauveau (1985 & 1989) dans ses travaux sur les représentations des interventions modernistes dans la pêche en mer au Sénégal. La conception dualiste du développement des pêches se caractérise par l'usage de la dichotomie *pêche industrielle/*

1. Je remercie J.P. Chauveau et Jul-Larsen qui ont bien voulu lire et critiquer le manuscrit de cet article.

pêche artisanale et par l'argument selon lequel la pêche dite traditionnelle ou artisanale est incapable d'évoluer tandis que la pêche dite moderne ou industrielle est seule susceptible de croissance forte et durable. Ce schéma repose, comme le rappelle Platteau (1989), sur les théories de la modernisation. Ainsi, il apparait que les discours scientifiques et ceux des praticiens du développement peuvent coexister sur des modes différents tout en étant interdépendants[2]. C'est particulièrement le cas dans le domaine des pêches piroguières africaines.

Plus récemment, la remise en cause de l'idéologie de la modernisation consécutive à la réhabilitation de la pêche artisanale à la fin des années 1970 n'a pas non plus abouti à une rupture avec les schémas dualistes du développement. Cette "manière de penser" a en effet continué d'inspirer les analyses de la pêche artisanale non pas en dévalorisant la pêche industrielle, mais cette fois selon un point de vue populiste utilisant la reconnaissance du rôle positif et de la dynamique propre de la pêche artisanale pour en magnifier les performances au regard d'un environnement économique africain en crise. A l'opposition *pêche industrielle/ pêche artisanale*, s'est substituée dans le discours du développement l'opposition pêche des migrants/pêche locale pour caractériser la plupart des pêcheries des pays d'Afrique de l'Ouest. Le discours dominant issu de ce dualisme reconstitué[3] se focalise sur le "dynamisme différentiel" qui distinguerait la pêche des migrants par nature dynamique, et la pêche locale, condamnée à végéter.

Nous proposons de formaliser ce modèle "néo-dualiste" de la croissance des pêches artisanales maritimes africaines puis de montrer à partir du cas de la pêche vili au Congo, que, pas plus que le dualisme classique, il ne rend compte de la dynamique complexe de ce secteur.

---

2. Olivier de Sardan (1992:10) fait remarquer que les représentations qui sont actives chez les opérateurs de développement sont en partie constitutives des "théories" académiques. Il signale également que ces représentations continuent bien souvent à fonctionner quand les théories académiques qui les explicitaient sont discréditées ou passées de mode.

3. qui rappelle le "dualisme inversé" invoqué par Philippe Hugon (1980:237) pour exprimer la substitution de la dichotomie ancienne (secteur moderne / secteur traditionnel) par l'opposition formel/informel, structuré / non structuré, etc...

La pêche des migrants comme modèle pour la pêche locale

La coexistence de la "pêche locale" et de la "pêche des migrants"

La pêche artisanale maritime en Afrique de l'Ouest est caractérisée par des mouvements de pêcheurs d'un pays à un autre. Ces migrations lointaines sont observées dans la majorité des pays riverains de l'Atlantique Centre-Est, de la Mauritanie au Congo. Les plus remarquables sont celles des pêcheurs ghanéens (Ewe et Fanti) qui vont jusqu'en Guinée, des pêcheurs béninois (Xwla et Xweda) qui sont au Cameroun, au Gabon et au Congo, des pêcheurs nigérians que l'on rencontre au Cameroun et des pêcheurs sénégalais qui migrent au Nord jusqu'en Mauritanie et au Sud jusqu'en Guinée. La répartition géographique de ces migrations a été décrite par Haakonsen (1991).

L'ancienneté relative de ces migrations de pêche a été démontrée par Chauveau (1991) qui pense qu'elles remontent probablement au début du XX^{e} siècle. Il distingue trois périodes principales :

- la première correspond à la constitution entre 1880 et 1910 de trois espaces de migrations dominés respectivement par le foyer de migration sénégalais, le foyer de migration ghanéen et le foyer de migration de la région de Luanda en Angola ;

- la seconde période, qui couvre quatre décennies (à partir de 1920), est caractérisée, d'une part, par une intensification des migrations de pêche consécutive au développement de l'économie coloniale de traite (1920-1930) et, d'autre part, par une extension des migrations sénégalaises (wolof et lebu) vers le Golfe de Guinée, des migrations fante jusqu'au Libéria et la Sierra Léone et le début des migrations "popo" vers des nouvelles zones d'accueil temporaires ou permanentes au Liberia, au Gabon et au Congo ;

- la dernière période, qui s'étend des années 1960 aux années 1980, marque la stabilisation de l'aire de migration du foyer sénégalais, l'extension de l'aire de migration du foyer ghanéen et le renforcement et l'individualisation du foyer "popo".

Le phénomène des migrations de pêche produit dans les pays d'accueil des situations de coexistence entre la pêche locale et la pêche des migrants. Il arrive parfois que la majorité de pêcheurs soit représentée par les allochtones. En Côte d'Ivoire, par exemple, Domingo (1980) note que 95 % de pêcheurs en mer sont étrangers. Taconnet et Sheffers (1988) estiment à 14 % seulement la proportion des pêcheurs nationaux au Cameroun. Cependant, la situation n'est pas la même au Congo ; l'effectif des pêcheurs "vili" (locaux) est environ deux fois plus important que la population des pêcheurs migrants "popo".

C'est au travers de cette coexistence de la pêche locale et de la pêche des migrants que le développement de ce secteur est généralement abordé. Il paraît de prime abord naturel aux experts de comparer les deux catégories de pêcheurs. Cependant, ils se laissent entraîner dans une comparaison non contrôlée qui aboutit à substantialiser le dynamisme de la pêche des migrants par rapport à la pêche locale sans pour autant identifier les ressorts profonds de la différence de situation de l'une et de l'autre.

Le dynamisme de la pêche des migrants par rapport à la pêche locale : nature du discours

La dynamique de la pêche artisanale des migrants est généralement validée par des données quantitatives qui apparaissent dans l'argumentation des experts comme des indicateurs de comparaison[4]. La production globale est invoquée principalement pour démontrer la supériorité de la pêche des migrants et le caractère peu évolutif[5] de la pêche locale. Effectivement, la participation des pêcheurs migrants à l'approvisionnement en poisson de mer dans les pays d'accueil est importante. Au Liberia, par exemple, Ratcliffe et Lindley notent en 1988 que 90 % de la production artisanale est capturée par les pêcheurs fante qui débarquent ainsi 75 % de la production nationale. La situation est similaire au Congo, où les pêcheurs "popo" contribuent pour 80 % à la production artisanale et

4. Nous avons critiqué dans une publication antérieure cette démarche comparative en montrant que les "experts" ne se préoccupent pas de la validité des indicateurs et des unités à comparer (Nguinguiri, 1991a).

5. Cette conclusion est par exemple fréquente dans les communications prononcées à la table-ronde organisée par le DIPA/FAO au Ghana en 1990 sur les migrations de pêcheurs en Afrique (Haakonsen et Diaw, éd., 1991).

pour 35 % environ à la production nationale totale de poisson de mer (Anon., 1991).

La supériorité de la pêche des migrants étant ainsi démontrée, elle est justifiée en se référant aux aspects technico-économiques. Il s'agit essentiellement des innovations techniques et des modes d'organisation. Au Congo, par exemple, les innovations dans la pêche des migrants ont concerné :

- "l'accroissement de la taille de la pirogue, dont la longueur est passée successivement de 8m en 1955, à 9,30 m en 1973 et à 11,3 5m en 1981[6];
- une motorisation généralisée au cours des années 1960;
- une spécialisation qui s'est traduite par l'adoption du filet maillant de surface et par l'augmentation de la longueur des filets embarqués : 120 à 150 m en 1950, 150 à 400 m en 1972 et voire 1000 m en 1985" (Gobert, 1985).

La possibilité de ces innovations est attribuée aux modes d'organisation spécifiques des communautés des pêcheurs migrants. Chez les Popo de Pointe-Noire, Jul-Larsen (1994 : 5) a estimé entre 6 à 8 millions de francs CFA[7] environ le coût d'acquisition des équipements nécessaires à la constitution d'une unité de pêche[8]. La mobilisation de tels investissements est liée à l'organisation en "compagnie"[9], caractérisée par un financement collectif de l'équipement et une non-disponibilité immédiate pour les copropriétaires d'une partie du revenu de leur capital qui est affectée partiellement à des dépenses d'investissement.

Le modèle de la pêche des migrants ainsi élaboré correspond à un modèle de croissance que les pêches locales devraient suivre. Un expert de la FAO (1983 : 16) s'interroge à ce propos sur le cas des pêcheurs popo au Congo : "Pourquoi (les pêcheurs locaux) n'ont-ils pas suivi l'exemple des Béninois et n'ont-ils pas encore acquis des outils de travail similaires à ceux des pêcheurs expatriés ?"

L'image des pêches locales apparaît par conséquent comme un contre-exemple de la pêche des migrants. Elle est cautionnée à la fois par le primat attribué à la technique et par l'influence de la culture.

---

6. En 1992, la longueur moyenne des pirogues ghanéennes était de 12,25 m (Jul-Larsen, 1994 : 43).
7. Il s'agit de l'ancienne valeur du franc CFA (50 F. CFA = 1F.F.) avant la dévaluation de janvier 1994.
8. Les "compagnies" les plus riches atteignent jusqu'à 20 million de francs CFA d'investissement (Jul-Larsen, 1994). Voir aussi la contribution de cet auteur au présent ouvrage.
9. Pour plus d'informations sur la "compagnie", voir Nukunya (1991) et Nguinguiri (1991b).

- le primat attribué à la rationalité technique est lié au fait que la démarche des opérateurs de développement ne se préoccupe que de la maximisation de la production : les migrants qui produisent plus sont qualifiés de dynamiques, tandis que les locaux qui produisent moins sont considérés comme peu évolutifs.

- l'influence attribuée à la culture renvoie à l'usage que font les experts des indicateurs qualitatifs, qui apparaissent dans ce contexte comme des explications *ad hoc* de la faiblesse technique et de la faible capacité d'accumulation des pêcheurs locaux, rappelant les fameux "facteurs socio-culturels de blocage du développement". Dans le cas du Congo, par exemple, les experts de la FAO (1983 : 16) estiment que "les comportements sociaux et culturels expliquent en grande partie le fait que, bien que possédant de bonnes connaissances techniques, le pêcheur vili n'aie pas encore assimilé les qualités d'organisation et de gestion des pêcheurs béninois...". Ces comportements sont expliqués en se référant au mythe de la communauté paysanne : "...la solidarité sociale rend moins agressif le pêcheur dans sa profession parce qu'il est conscient d'être supporté par le vaste milieu social auquel il appartient (FAO 1983)". "...La solidarité limite les capacités d'accumulation du pêcheur vili parce qu'il est sollicité fréquemment pour subvenir aux besoins financiers du milieu social et parce qu'il se laisse tenter par les dépenses nécessaires pour affermir son image qui se reproduit sur place et dans l'immédiat" (France-Consult 1981).

La prétendue "solidarité sociale" des sociétés africaines agirait chez les pêcheurs locaux comme un obstacle au développement. Les experts retournent ainsi de leur côté les thèses de "l'économie de l'affection" de Goran Hyden (1980 et 1983) qui, dans un contexte académique, souligne les effets négatifs, en termes de croissance économique, de la prépondérance des principes de réciprocité et de redistribution dans les systèmes économiques africains. Mais cette "solidarité sociale" peut être à l'inverse valorisée par les mêmes experts en ce qui concerne le succès des pêcheurs migrants qu'ils attribuent à l'organisation en "compagnie". Ils adhèrent alors aux stéréotypes "solidaristes" que l'on retrouve, par exemple, chez Guy Belloncle (1982). Nous voilà devant une figure de l'ambivalence des méthodes d'expertise qui illustre la remarque selon laquelle les stéréotypes peuvent s'inverser en valeur sans changer de nature (Olivier de Sardan 1990 : 483).

La question que l'on peut se poser, après cette restitution du discours et des représentations de la croissance de la pêche artisanale, est de savoir dans quelle mesure le modèle d'interprétation dualiste des experts rend compte de la dynamique réelle des pêches locales.

Essai d'analyse de la dynamique des pêches locales : le cas de la pêche vili de Pointe-Noire

La dynamique de la pêche artisanale africaine est un "terrain" qui est maintenant assez bien connu, comme le rapportent Chaboud et Charles-Dominique (1991). Ces auteurs font remarquer que différentes approches ont été utilisées. Ils citent en particulier l'approche systémique, l'approche historique, l'anthropologie économique et la nouvelle économie institutionnelle. La liste n'est pas exhaustive. D'autres courants apportent un éclairage nouveau à l'analyse de la dynamique des pêcheries africaines en insistant en particulier sur les processus de changements institutionnels. Ce cadre conceptuel est utilisé, par exemple, par Jul-Larsen dans sa contribution à cet ouvrage. Nous proposons ici une analyse de même inspiration.

Après avoir présenté rapidement la trajectoire d'évolution de la pêcherie vili de Pointe-Noire, nous essayerons, dans un premier temps, de montrer que cette pêcherie est loin d'être homogène. Elle est caractérisée au contraire par une diversité de formes de production. Si certaines d'entre elles ont des résultats économiques médiocres, il n'en va pas de même pour toutes. Nous tenterons de montrer, dans un second temps, que ces résultats économiques dépendent surtout des stratégies personnelles des propriétaires de matériel de pêche pour contrôler la main d'œuvre et que la compréhension des processus de mobilisation des ressources qu'implique ces stratégies oblige à dépasser les points de vue techniciste et culturaliste.

La trajectoire de la pêche vili de Pointe-Noire

La pêche pratiquée par les Vili de Pointe-Noire a une histoire ancienne. Son étude sur la longue durée montre qu'elle a connu des changements induits par les différents contextes qui ont marqué l'histoire économique

du littoral congolais. Les changements dans la période contemporaine peuvent être précisés à partir de 1920, année de lancement des travaux de construction du port et de la ville de Pointe-Noire.

Avant le démarrage du projet de transfert des activités portuaires de Loango à Pointe-Noire, la pêche dans la baie était essentiellement pélagique (pêche à la sardinelle)[10], avec une utilisation complémentaire des sennes de plage. Les sardinelles étaient capturées à l'aide du *ndebo*, filet maillant monté avec les fibres extraites des feuilles d'ananas. Les sennes de plage étaient en fibres de *lufoti* (*Entanda gigas*). L'accès à la profession de pêcheur était contrôlé par le lignage *Mvoumvou* qui gère le territoire que couvre l'actuel quartier Mvou-Mvou de la ville de Pointe-Noire. Le chef de ce lignage jouait également les fonctions de "seigneur" de la terre (*fumu si*). A ce titre, il veillait à l'abondance des ressources halieutiques et de la pêche. Il veillait aussi au respect des règles d'accès aux ressources halieutiques, jouait le rôle d'arbitre en cas de conflit et prononçait des sanctions qui pouvaient aller jusqu'à l'interdiction d'exercer la pêche dans la baie. Le chef de ce lignage intervenait en outre dans l'acquisition des fibres utilisées dans le montage des sennes de plage. Ces fibres provenaient essentiellement du pays loumbou[11] ; toute acquisition se faisait par le biais de relations commerciales. Le chef du lignage facilitait la transaction en mettant à profit son capital relationnel (*bundiku*). Il contrôlait de cette manière l'accès aux engins de pêche. On est donc en présence d'un système qui était fortement centralisé autour du rôle du chef de lignage. Ce système s'est quelque peu désagrégé avec l'extension de la ville de Pointe-Noire.

La naissance de la ville de Pointe-Noire, au cours des années 1930, est à l'origine de bouleversements importants sur le littoral congolais (Vennetier 1968). La création des emplois salariés dans cette localité va provoquer en effet des migrations de populations. Les migrants originaires des villages côtiers s'investissent dans la pêche à leur arrivée à Pointe-Noire, en espérant être engagés bientôt dans les entreprises de la ville. Ils s'inséraient donc dans la pêche sans l'intention de devenir pêcheur.

---

10. La pêche démersale concerne les espèces de fond, la pêche pélagique les espèces de surface.

11. Les Loumbou forment le groupe ethnique qui occupe la partie occidentale du Mayombe congolais. C'est donc un peuple de forêt, contrairement aux Vili qui occupent les savanes du littoral.

L'itinéraire de la plupart d'entre-eux indique d'abord des emplois de manœuvres (aide aux pêcheurs pour remonter les pirogues ou pour étaler les filets ou encore en participant au halage des sennes de plage). Au cas où l'embauche tardait toujours à venir, le migrant embarquait à bord des pirogues des pêcheurs locaux et finissait par expérimenter dans ce nouveau lieu de pêche les techniques de son village d'origine.

La pêche dans la baie de Pointe-Noire s'est ainsi enrichie de la rencontre de techniques diverses : les Vili du Cabinda introduisirent les engins destinés à la capture de la sardine et ceux des villages côtiers de Madingo-Kayes apportèrent des engins de pêche démersale au large (filet maillant "*kuta*", lignes à main et harpon-sagaie "*nloso*"). La senne de plage, engin ne faisant pas l'objet d'une spécialisation géographique notable, s'améliora dans le système de montage par la confrontation des expériences acquises dans les différentes régions du littoral. Cependant, le transfert de techniques entre Vili d'origines différentes restait rare à cette époque. La pêche démersale au large demeurait la spécialité des ressortissants de Madingo-Kayes. Les Vili de Pointe-Noire pratiquaient essentiellement la pêche pélagique.

Les techniques de pêche vont aussi s'améliorer avec l'introduction du fil en coton et, plus tard, du fil synthétique importés d'Europe. Cette nouvelle source d'approvisionnement vint réduire les prérogatives du chef de lignage Mvoumvou qui lui permettaient de contrôler l'accès aux engins de pêche. Les prérogatives de ce chef de lignage sur la pêche dans la baie furent également affectées par les réformes initiées par l'administration coloniale relatives au régime de la propriété foncière. L'affaiblissement du pouvoir lignager sur l'accès à la pêche, est encore accentué par la création d'un village de pêcheurs à Pointe-Noire[12]. Ce village fut placé sous l'autorité d'un ressortissant de la Baie de Loango qui dorénavant va jouer le rôle d'intermédiaire entre les pêcheurs et le lignage. Les pêcheurs vili sont les premiers à bénéficier de cette conjoncture ; ils vont accéder librement à la pêche sans une autorisation du lignage Mvoumvou. Les étrangers originaires du Ghana, du Togo et du Dahomey ne pourront pas toutefois profiter de ces circonstances et devront négocier l'accès à la pêche. Cela revenait à solliciter d'abord l'avis favorable du chef de village et ensuite celui du chef de lignage Mvoumvou. Ce dernier continue d'ailleurs, jusqu'à ce jour, d'exiger des redevances des pêcheurs béninois de Pointe-Noire. Si

12. Ce village a fait l'objet d'une recherche de Vennetier (1958).

les règles organisant la pêche tombent en désuétude, elles ne disparaissent pas et sont manipulées en fonction des contextes.

Une nouvelle organisation de la pêche tend cependant à s'imposer au cours des années 1950 dans un contexte dominé par la généralisation des rapports marchands, l'expansion démographique de la ville de Pointe-Noire, le développement de la pêche industrielle, l'arrivée des pêcheurs migrants, etc... Cette nouvelle organisation est basée sur une combinaison des formes de subsistance : autosubsistance (subsistance vivrière), subsistance marchande (vendre le poisson pour subvenir aux dépenses nécessaires) et subsistance salariale (pêcher avec le matériel d'un propriétaire pour se procurer de l'argent). Cette dernière forme de subsistance est l'une des conséquences de l'utilisation du matériel importé. Ce matériel, dont l'efficacité est recherchée, n'est pas à la portée de tous les pêcheurs pour des raisons de coûts. Il se produit alors une tendance à la séparation du capital (propriétaire des moyens de production) et du travail (pêcheurs) qui va devenir irréversible. Les changements techniques et économiques qui vont se succéder sont ainsi influencés non seulement par les opportunités économiques et les crises, mais surtout par les rapports entre les propriétaires des équipements et les pêcheurs. Ces changements techniques concernent principalement le passage à la polyvalence au cours des années 1960 et le passage à la spécialisation dans la pêche démersale au cours des années 1980.

La polyvalence remet en cause la spécialisation des groupes de pêcheurs. Les pêcheurs ressortissant de Madingo-Kayes, comme ceux qui sont originaires de Loango, utilisent alors aussi bien des engins de pêche pélagique que des engins de pêche démersale. La polyvalence est organisée en fonction de l'abondance saisonnière de la ressource : le filet maillant de fond est exploité en saison chaude (d'octobre à avril) et le filet maillant de surface en saison froide (de mai à septembre). Au début des années 1980, les pêcheurs vili de Pointe-Noire abandonnent progressivement la pêche pélagique (Anon. 1981) pour se spécialiser dans la pêche démersale. Ils utilisent d'abord toutes les techniques disponibles de pêche démersale : pêche de jour à la ligne sur les fonds rocheux, pêche de nuit à la ligne sur les fonds sédimentaires et pêche de nuit au filet maillant de fond. Ils pratiquent donc la polyvalence dans la pêche démersale. Ils arrivent ainsi à choisir, parmi toutes les techniques, celles qui semblent leur convenir en fonction des contraintes et des opportunités.

En outre, la spécialisation devient nette à partir de 1989. Ainsi, depuis 1990, aucune pirogue vili à moteur ne pratique la pêche à la sardinelle. On note, au contraire, au cours de cette année, des transformations importantes liées à l'adoption des "pirogues glacières". L'innovation a consisté à agrandir légèrement la taille de la pirogue de façon à installer une coque de réfrigérateur ou de congélateur qui sert de glacière. La possibilité de conservation au frais qu'offre cette innovation a eu pour conséquence l'accroissement du temps consacré à la pêche. Les sorties en mer ne se limitent plus à une journée ou à une nuit, mais elles peuvent couvrir 48 heures. Les deux pêcheurs embarqués explorent en une marée divers types de fonds; pêche à la ligne de la dorade rose le jour sur les fonds rocheux, pêche de nuit à la ligne des congres sur des fonds sédimentaires et accessoirement pose des filets maillants de fond, etc... Les pratiques actuelles présentent l'avantage de réduire les dépenses de carburant qui représentent 65 % environ des charges de la pêche vili à Pointe-Noire.

Cette évolution dépend de plusieurs facteurs conjoncturels. Le premier se rapporte à la crise de la pêche chalutière due à la réduction de l'aire de pêche (82 % de rétrécissement) dans les eaux congolaises et à la vétusté du matériel. Cette crise s'est traduite par une baisse de la production "industrielle" des espèces nobles (7.000 t en 1979, 4.500 t en 1982, 3.300 t en 1986...). Elle s'est répercutée sur le marché en provoquant un accroissement des prix (350 F/Kg en 1982, 400 F/Kg en 1985, 600 F/Kg en 1988 et 800 F/Kg en 1992 en moyenne). Le second facteur se rapporte à l'accroissement de la demande en poisson noble suite à la conjoncture économique des années 1980 consécutive au boom pétrolier. L'augmentation du prix du poisson n'a fait que s'aligner sur l'évolution des salaires des consommateurs qui connaissent à cette époque un niveau relativement élevé dans le secteur privé, en général, et dans le secteur de l'exploitation pétrolière, en particulier.

Toutefois, il paraît réducteur de vouloir expliquer cette évolution à partir des seules opportunités économiques. On remarque, en effet, que ces opportunités n'ont pas été saisies par tous les pêcheurs vili; si certains réussissent tant bien que mal dans cette conjoncture, d'autres ont parfois abandonné carrément la pêche pour se consacrer à d'autres activités. Dans cette optique, l'étude de la dynamique de la pêcherie peut être envisagée sous l'angle des capacités d'initiative des acteurs et des conditions de mobilisation des ressources.

Organisation de la pêche et résultats économiques

Les régulations institutionnelles qui caractérisent l'organisation de la pêche vili sont très diversifiées. Pêcheurs et propriétaires utilisent souvent des modes de régulation provenant des champs institutionnels lignagers et villageois pour réguler le fonctionnement de "l'unité de pêche". Les résultats économiques d'une "unité de pêche" dépendent, par conséquent, de ces ressources organisationnelles, comme le montre Jul-Larsen à propos des pêcheurs popo dans sa contribution à cet ouvrage. Chez les pêcheurs vili, l'organisation de l'activité de pêche repose également sur des règles bien définies.

L'unité de pêche est le niveau élémentaire de l'organisation de la production. Elle comprend le propriétaire du matériel de pêche, l'équipage et, dans certains cas, le personnel à terre. Selon sa taille, elle peut comprendre un nombre relativement important d'individus. A titre d'exemple, on peut citer l'unité de pêche de F.P. qui comptent 14 pêcheurs, 3 ramendeurs, 1 vendeur et 1 mécanicien chargé de l'entretien des moteurs hors bord. Cette unité de pêche met en exploitation quatre pirogues à moteur équipées de glacière. Chaque pirogue est utilisée par deux équipages qui interviennent selon un système de roulement. La taille de l'équipage est variable : trois pêcheurs pour une grande pirogue et deux pêcheurs pour une petite pirogue.

Le fonctionnement de l'unité de pêche est régie par des principes connus de tous. Selon ces principes, le propriétaire s'accorde avec l'équipage pour organiser une sortie en mer. Il avance les charges de la sortie (carburant, appât, ration). Le poisson pêché est vendu après le débarquement. Le partage des recettes se fait selon les règles suivantes : déduction préalable des charges de la sortie, puis répartition du solde entre le propriétaire (50 %) et l'équipage (50 %). Toutefois, il n'existe aucune disposition qui oblige le pêcheur à effectuer une nouvelle sortie à bord de la même embarcation où à repartir en mer le jour suivant. Le contrat entre le pêcheur et le propriétaire est limité à la sortie. Les pêcheurs jouissent, par conséquent, d'une grande liberté; ils peuvent se déplacer d'une unité de pêche à une autre.

La mobilité de la main d'œuvre est souvent dénoncée par les propriétaires. Ils s'insurgent contre cette pratique qui accorde, selon eux, plus d'avantages au pêcheur qu'au propriétaire. Du fait de cette mobilité, en effet, les pêcheurs ne se préoccupent presque pas de l'état du matériel de

pêche après une marée. Ils accordent plus d'importance à la production. Les avaries constatées sur les engins de pêche ne les pénalisent pas. Les réparations sont à la charge du propriétaire qui est également victime des pertes causées par l'immobilisation du matériel de pêche pendant toute la durée de la réparation. Le pêcheur coupable est à l'abri de tous ces problèmes ; il est libre d'abandonner le propriétaire malheureux et d'aller proposer ses services à un autre propriétaire. La mobilité des pêcheurs provoque également des situations de sous-exploitation du matériel de pêche. Il se pose donc un problème de contrôle de la main d'œuvre par les propriétaires du matériel de pêche.

Les manœuvres visant à stabiliser les pêcheurs se multiplient en conséquence. Elles ne sont pas cependant entreprises dans le cadre d'une action collective. Chaque propriétaire utilise les modes d'actions qu'il juge efficaces pour attirer les pêcheurs. Les stratégies déployées par les propriétaires restent largement individuelles ; chacun, à sa façon, négocie avec les pêcheurs. Les résultats issus de ces différentes négociations permettent de distinguer deux cas de figure.

Le premier cas de figure est celui des propriétaires qui ne réussissent pas à fixer leur main d'œuvre. Ils sont les plus nombreux. On les rencontre surtout dans les rangs des "armateurs d'affaires". Il s'agit d'une catégorie particulière de propriétaires qui est constituée d'individus qui investissent dans la pêche artisanale les revenus tirés d'autres secteurs d'activités. Ils sont commerçants, fonctionnaires ou cadres employés dans le secteur du pétrole qui veulent faire fructifier leur épargne. Le montant des investissements consentis est généralement important (5 à 20 millions de francs CFA). Le matériel de pêche n'est donc pas un facteur limitant dans ces unités de pêche. Cependant, très peu d'armateurs d'affaires poursuivent les activités de pêche après la première année. Ils finissent, dans la plupart des cas, en faillite. La mobilité des pêcheurs est la raison souvent évoquée.

Le second cas de figure n'est pas très répandu. Il concerne une dizaine de propriétaires qui ont réussi à mettre en place des équipages stables. Ces propriétaires n'ont pas tous accédé à la propriété des équipements de la même façon. Si certains sont devenus propriétaires par leurs propres efforts (en s'appuyant sur leur travail antérieur de pêcheur non-propriétaire), d'autres ont accédé aux capitaux nécessaires pour acquérir le matériel de pêche par l'intermédiaire du lignage (héritage, crédit à des conditions particulières) ou par des revenus obtenus dans d'autres secteurs d'activités. Ces propriétaires présentent la particularité d'avoir acquis un matériel per-

formant (moteurs hors bord, nappes de filet, pirogues équipées de glacière, etc...) par autofinancement. L'itinéraire suivi par chacun d'eux montre qu'ils commencent comme "petit propriétaire" qui gèrent une ou deux nappes de filet. Ensuite, ils achètent d'autres nappes de filets avant d'acquérir la pirogue, le moteur hors bord, etc... Il convient d'expliciter la logique d'accumulation de ces propriétaires pour comprendre la dynamique de la pêcherie vili de Pointe-Noire. A défaut de passer en revue tous les propriétaires concernés, nous allons focaliser nos observations sur l'un d'entre eux, F.P.

F.P., la cinquantaine, est propriétaire d'une unité de pêche de taille relativement importante : 10 pirogues à moteur (6 sont en location), 5 moteurs hors bord de 15 CV chacun, plus de 30 nappes de filet maillant de fond (soit environ 3 km de filet), etc... Ce matériel est mis en exploitation par 14 pêcheurs permanents et est entretenu par trois ramendeurs et un mécanicien, comme nous l'avons déjà vu. F.P. est sans conteste un entrepreneur, au sens le plus large du terme. De ce point de vue, il développe des stratégies de gestion des ressources (matériel, main d'œuvre, etc...) que allons décrire succinctement.

Ce matériel est le résultat d'une accumulation antérieure de ressources économiques. F.P. est donc un personnage relativement riche et bien connu. Il jouit d'une renommée de "grand type" dans le milieu de la pêche. Comme tous les "grands types" du Congo, F.P. doit montrer qu'il est généreux; il offre à boire dans les bistrots du village et n'hésite pas à assister les pêcheurs dans les situations graves (achat de médicaments, par exemple). Toutefois, sa générosité ne s'applique pas de la même façon à tous les pêcheurs; il est plus attentif aux individus qui ont la réputation d'être des bons pêcheurs. Il procède par générosité calculée, ce qui lui a permis de se constituer une clientèle parmi les bons pêcheurs, qui lui doivent reconnaissance et même obéissance. F.P. s'est ainsi construit un réseau d'influence. Il arrive, par ce mécanisme, à contrôler d'abord les déplacements de ses clients vers les autres unités de pêche et à les fixer dans ses unités de pêche ensuite. Pour se prémunir contre les risques de désertion, F.P. prend certaines dispositions. Il s'informe régulièrement de la générosité des autres propriétaires afin de montrer aux pêcheurs qu'ils est le plus généreux. Il doit également combiner l'exigence de la rigueur au travail et l'art de la redistribution. Ce dosage est très délicat, comme on peut le constater à travers cette déclaration d'un propriétaire.

"Un jour, j'ai surpris mon pêcheur avec une dorade grise de belle taille qu'il n'a pas présenté au débarquement. Je n'ai rien dit. J'ai fait comme si je tolère la faute et surtout que la recette n'était pas bonne. Si je me suis comporté de cette façon, ce n'est pas parce que je suis gentil avec les pêcheurs. J'ai attendu la prochaine marée pour réagir. La prise était bonne cette fois. Avant la vente du poisson, je l'ai rappelé son forfait et prélevé un poisson pour équilibrer les comptes".

Le pouvoir d'influence de F.P. dépasse le cadre des relations qu'il entretient avec ses clients ; il l'exploite aussi dans la compétition qui l'oppose avec les autres propriétaires pour accéder aux bons pêcheurs. Il fait recours, dans ce cas, à des manœuvres d'intimidation pour dissuader un pêcheur qui tente de rejoindre un autre propriétaire. La dissuasion s'opère en évoquant les risques auxquels s'expose le pêcheur en perdant la "protection" de F.P. Elle s'exerce aussi en usant de menaces à l'endroit du propriétaire qui s'apprête à accueillir le pêcheur.

Au terme de cette brève description, il apparaît que la logique d'accumulation de F.P. consiste à faire fructifier une ressource au moyen d'une autre. En d'autres termes, il cherche à convertir, dans un premier temps, des ressources économiques accumulées grâce à son travail antérieur en ressources relationnelles, puis, dans un deuxième temps, à transformer les ressources relationnelles en ressources économiques. Cependant l'entreprise de F.P. est, d'abord, une entreprise économique, même s'il reconvertit une partie de sa richesse en capital symbolique (conserver son statut de "grand type").

Cette logique d'accumulation rejoint, à certains égards, celle qui sous-tend le modèle du "big man" décrit par Sahlins en Mélanésie (1963) ou du "big man" africain analysé par Médard (1992). Au service de cette logique se trouve un échange symbolique. Cependant, ce que recherche surtout notre "grand type vili" propriétaire de matériel de pêche n'est pas le seul prestige, comme chez le "big man" mélanésien, ou le pouvoir, comme chez le "big man" étudié par Médard. Nous avons vu que la nature de son entreprise et de sa logique d'action est d'abord économique.

Conclusion

Les changements observés chez les pêcheurs vili de Pointe-Noire nous amènent à faire deux remarques principales par rapport à la "vision développementiste" de la dynamique des pêches locales :

- les pratiques des pêcheurs vili ne se fondent pas, loin de là, sur une logique de "subsistance vivrière" même si leur retrait de la pêche pélagique (quantitativement plus productive) passe, à tort, comme un indicateur d'ajustement du volume de leur production à celui de leurs besoins. Cela n'est qu'une vue erronée des choses. La reconstitution des faits nous a montré que les pêcheurs vili ont saisi des opportunités économiques en se spécialisant dans la production des poissons nobles.

- les pratiques des pêcheurs vili sont déterminées par des stratégies personnelles. Les opportunités économiques n'ont pas profité à l'ensemble des pêcheurs ou des propriétaires. Chacun s'est débrouillé à sa façon pour accéder aux ressources et pour en user avec le plus d'habilité. Les ressources proviennent souvent d'autres champs institutionnels que celui de la pêche "professionnelle" et, de ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans les analyses développementistes qui sont, elles, focalisées sur la sphère de la production et de la commercialisation du poisson.

La dynamique de la pêche vili est donc bien réelle et saisissable selon la logique des acteurs. Le propriétaire du matériel de pêche agit comme un entrepreneur qui développe des stratégies individuelles d'accumulation de ressources multiformes. Il est apparu que la logique d'accumulation de ces propriétaires inclut l'échange symbolique. Ainsi, par une générosité calculée, ces propriétaires convertissent une partie de leurs ressources économiques en capital social, afin de s'attacher des clients parmi les bons pêcheurs et résoudre ainsi le problème posé par le contrôle de la main d'œuvre.

Cette logique d'accumulation nous renvoie aussi bien à la problématique de la production des grands hommes, pour emprunter les termes de Godelier (1982), qu'à celle de la formation d'une élite paysanne en Afrique. Cependant, ces différents modèles ne produisent pas les mêmes effets économiques.

Comparativement aux pêcheurs migrants popo au Congo, analysés par Jul-Larsen dans cet ouvrage, les propriétaires vili sont confrontés à des problèmes analogues d'organisation, concernant en particulier l'accès et le contrôle de la main d'œuvre. Cependant, tout se passe comme si la "prise de distance" à l'égard des institutions lignagères et de sociabilité locales était plus difficile à mettre en œuvre pour les propriétaires vili. Les stratégies clientélistes mises en œuvre pour y parvenir demeurent en effet soumises à une renégociation constante, ce qui est beaucoup moins fréquent dans le cas des conventions passées entre propriétaires et pêcheurs

popo en migration. Cela peut expliquer la faiblesse quantitative des "pêcheurs-entrepreneurs" vili, contraints, plus que leurs homologues popo, de jouer sur le registre du "big-man".

D'autres éléments interviennent pour expliquer l'émergence plus difficile en milieu vili d'une logique d'action économique moins directement soumise aux institutions lignagères et de sociabilité locale, comme chez les pêcheurs migrants du Bénin. L'un d'entre eux est l'existence, à Pointe-Noire même, de ressources économiques locales importantes (liées à l'exploitation pétrolière) qui, soit constituent un domaine d'activité concurrent de la pêche, soit rendent possibles les stratégies redistributives des "big men" locaux. Un autre élément est le type de filière dans lequel se sont spécialisés les pêcheurs vili : la pêche démersale. Comparativement à la pêche pélagique pratiquée par les pêcheurs popo, qui implique un important dispositif de transformation du poisson par les femmes et représente une source supplémentaire de valeur ajoutée et d'accumulation de capital, la pêche démersale est une filière plus "courte", dont les débouchés sont plus localisés et qui, en définitive, prédispose moins que la filière de la pêche pélagique à une auto-régulation de la filière.

Si, globalement, les résultats économiques de la pêche vili sont effectivement moindres que ceux de la pêche popo, on peut cependant affirmer que les raisons ne résident ni dans une technicité moindre ni dans les effets inhibants de l'organisation sociale et culturelle vili. Le "créneau" technique exploité par ces pêcheurs comme leur organisation sociale ont eux-mêmes changé au cours de l'histoire récente. En outre, certains pêcheurs vili ont pu et ont su se créer des marges de manœuvre et arriver à des résultats économiques comparables aux pêcheurs popo les plus performants.

La lecture "néo-dualiste" des différences entre les deux groupes de pêcheurs a donc pour principal défaut, outre celui de généraliser hâtivement, de prendre les résultats des processus pour leurs causes. Les ressorts de la différenciation des modes d'action économique entre pêcheurs nationaux et migrants relèvent non pas d'un dualisme substantialisé par le type d'analyse "productiviste" privilégié par la littérature d'expertise, mais bien plutôt d'une position différente de l'activité de pêche dans le champ des ressources, tant économiques qu'institutionnelles, qui peuvent être mobilisées par les nationaux et par les migrants.

8

Les femmes, chefs d'entreprise dans la pêche piroguière au Ghana

Le cas de la ville fante de Moree

Ragnhild OVERÅ

L'importance prise par les femmes dans le développement des pêcheries au Ghana et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest dément l'opinion générale selon laquelle les hommes sont les agents du changement économique et que les femmes sont passives ou exclues du processus. Dans les pêcheries maritimes piroguières, seuls les hommes pêchent, mais les femmes sont des intermédiaires cruciaux dans le traitement, la vente et l'échange. Si les pêcheries piroguières ont connu un développement considérable avec l'introduction de moteurs hors bord et de filets modernes au cours des trois dernières décennies, c'est parce que les grandes commerçantes ont joué et continuent à jouer un rôle central comme créanciers et financiers pour l'achat de pirogues et de matériel. Un nombre croissant de femmes sont par ailleurs propriétaires de moyens de production et chefs

de compagnies de pêche[1]. Les relations de genre et l'intégration étroite des rapports économiques et des rapports sociaux dans la pêche et la commercialisation sont cruciaux pour mieux comprendre les causes du développement des pêches piroguières en Afrique de l'Ouest et ses conséquences pour les communautés de pêcheurs. Nous verrons comment les femmes de la ville fante de Moree développent leurs stratégies pour combiner leurs rôles de productrice économique et de reproductrice en tant que mères, filles et femmes et quelles opportunités et contraintes cela implique pour leurs entreprises[2].

Dans leur analyse de l'expansion du secteur de la pêche artisanale au Sénégal, Chauveau et Samba (1989) affirment que "c'est la dynamique endogène du secteur artisanal qui constitue le moteur de ce développement" (p. 614). Nous essaierons ici de révéler - au niveau local - certains des mécanismes de cette dynamique endogène ou interne qui, en rapport avec des facteurs externes, ont conduit à l'expansion des pêcheries artisanales. Les causes de ce succès résident dans la manière dont les acteurs sociaux organisent leurs relations et dont ils s'adaptent aux impulsions extérieures. Au cours de leur histoire, les Fante du littoral ont eu des contacts avec des commerçants à longue distance, des autorités coloniales, des compagnies européennes et des organismes d'aide. Ils ont répondu aux opportunités créées par ces contacts extérieurs en faisant preuve de coopération, de talent pour le commerce et de comportement innovateur. Dès le début du trafic des esclaves dans l'Atlantique, les Fante sont devenus des intermédiaires entre les commerçants européens et locaux. Dans ce contexte, les sources écrites dont nous disposons font état de femmes qui se sont adonnées au commerce (Nypan, 1960; Lawson, 1971; Lewis, 1977; Odotei, 1991). Nous n'étudierons pas davantage les aspects historiques mais, s'agissant d'analyser le rôle des femmes comme intermédiaires dans l'expansion de la production et de la vente de poissons, il est important de conserver à l'esprit que leur rôle économique actif n'est un phénomène ni nouveau ni "importé".

Les pirogues débarquent 70 % de la totalité des captures maritimes au Ghana (Haakonsen, 1988). Le parc de la pêche artisanale en mer compte approximativement 8 000 pirogues en plus des 2 000 "pirogues gha-

1. Voir Christensen, 1977; Lewis, 1977; Hernaes, 1991; Odotei, 1991; Overå, 1992 et 1993.

2. Les données furent recueillies sur le terrain à Moree en 1991 (voir Overå, 1992).

néennes" en migration saisonnière ou durable dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Koranteng, 1990). Le nombre de pêcheurs est évalué à 91 400, en plus des 1,5 millions de personnes qui dépendent de l'économie de la pêche (Koranteng, 1990). Cela représente environ 10% de la population du Ghana. Le taux de motorisation des pirogues est passé de 20-25 % en 1970 à 57 % en 1989. Entre 1960 et 1990, le volume de poissons débarqué par les pirogues a augmenté régulièrement (Hernaes, 1991).

Les femmes ont été déterminantes pour financer les innovations dans ce secteur. Au début de l'introduction des moteurs hors bord dans les années cinquante, les expériences et les projets lancés par le gouvernement colonial britannique, la FAO, l'Unité de recherche du ministère des Pêches et par les entrepreneurs individuels étaient d'importantes sources d'information et d'inspiration pour tester la nouvelle technologie[3] (Lawson et Kwei, 1974; Odotei, 1991). Cependant, le succès du moteur hors bord dans le secteur artisanal peut être principalement attribué aux initiatives des pêcheurs qui ont saisi l'opportunité qui leur était offerte d'augmenter la production et les revenus. Néanmoins, les femmes ont rapidement compris l'utilité du moteur hors bord pour augmenter la production de poissons pour leurs propres entreprises de transformation et de commerce. Les projets de crédits mis en œuvre par le gouvernement pour motoriser les pirogues échouèrent en effet largement. Les pêcheurs ne pouvaient satisfaire aux conditions de remboursement appliquées par les banques, étant donné le caractère saisonnier de l'activité de pêche. Les pêcheurs se tournèrent alors vers d'autres sources de crédit dans le secteur de la pêche et, le plus souvent, ce furent les femmes transformatrices et commerçantes. À partir des années 1970 surtout, les femmes ont pris des engagements financiers qui ont été déterminants pour la modernisation des pêches piroguières[4]. Une déclaration faite par une propriétaire de pirogues à Moree illustre leur attitude : "Les femmes se sont rendues compte qu'il y avait de l'argent dans la pêche".

---

3. Simultanément à l'introduction du moteur hors bord et des filets modernes, des projets furent mis à exécution pour rationaliser la technologie de fumage du poisson (Odotei, 1991). Ce ne sera pas, cependant, le principal sujet traité ici.

4. Dans notre contexte, la modernisation ne peut être simplement perçue comme une "occidentalisation", bien que les moteurs hors bord soient importés. La modernisation définie par Berger comme "l'accompagnement institutionnel d'une croissance économique favorisée par la technologie" (voir Wuthnov, Hunter, Bergesen et Kurzweil 1984, p. 55) est tout à fait de mise ici. À Moree, un symbole "moderne" typique est le magnétophone

Les crédits provenaient en majeure partie des commerçantes de poisson, capables de mobiliser des sommes considérables (Christensen, 1977; Vercruiijsse, 1983; Odotei, 1991). Elles accordaient des crédits aux "compagnies" pour acheter du matériel et, en retour, elles recevaient une partie des prises jusqu'au remboursement du prêt. Avec l'augmentation de la production et leur accès prioritaire à l'achat de poissons, certaines de ces riches femmes purent combiner d'importantes relations sociales avec des investissements fructueux. Elles ont ainsi constitué un puissant groupe de gros intermédiaires qui ont transformé leurs gains en prestige social[5].

Nous examinons ici le rôle d'entrepreneur des femmes en tant que commerçantes et en tant qu'agent financier. Dans son étude sur les styles entrepreneuriaux féminins parmi les femmes fante du littoral, Lewis (1977) conçoit un entrepreneur comme une personne "qui prend tous les risques et toutes les décisions concernant le fonctionnement d'une entreprise pour atteindre un objectif économique et social" (p. 132). C'est ce que font les femmes à Moree dans leurs petites ou grandes entreprises. Lorsque le moteur hors bord a fait son apparition, elles ont pris des risques et ont atteint des objectifs économiques et sociaux en utilisant des stratégies d'entrepreneur.

Cependant, ces femmes d'affaires ne sont pas seulement des entrepreneurs; elles sont également des mères et des soutiens de famille. Elles acquièrent d'abord une reconnaissance morale et sociale en donnant naissance à des enfants, assurant ainsi la continuité du lignage. Elles sont également tenues d'être indépendantes sur le plan financier pour entretenir ces enfants et apporter une contribution financière à la famille étendue. Lewis

---

à cassettes que les jeunes pêcheurs achètent souvent avec l'argent gagné au cours d'une saison de pêche. Mais la musique jouée est ghanéenne, de préférence en langue fante, et non noire américaine, qui est la musique préférée des jeunes gens à Accra. Une activité très populaire à Moree est d'écouter les cassettes avec des histoires et des contes traditionnels fante. La signification du magnétophone à cassettes n'est pas "le rêve occidental" mais plutôt que le propriétaire est un pêcheur "qui a voyagé" (et a gagné de l'argent) et qui partage ses richesses avec ses amis et sa famille.

5. Certains les ont qualifiées d'exploiteurs capitalistes (Vercruijsse, 1984; Ninsin, 1991), bien à tort selon nous. L'intégration étroite des rapports économiques et des rapports sociaux définis par les relations de genre ne peut être rendue par l'usage de tels concepts qui limitent notre aptitude à comprendre le rôle de ces intermédiaires. La spécificité culturelle de l'Afrique de l'Ouest est telle que "la coexistence de la polygynie, des lignages et des divisions de classe peut créer des lignes de différenciation très différentes de celles que l'on trouve habituellement en Occident" (Vellenga, 1986, p. 63).

(1977) fait ressortir que les femmes peuvent disposer de leurs propres revenus, ce qui a permis le développement d'entreprises privées chez les femmes fante. De plus, "la famille étendue, loin d'être une contrainte pour le développement de l'entreprise, est une des ressources les plus précieuses dans laquelle une femme peut puiser pour établir et soutenir une entreprise" (p. 129). Dans la plupart des réussites professionnelles décrites à Moree, les relations conjugales et matrilinéaires ont été déterminantes pour accéder aux ressources vitales en poisson, au crédit et à la main-d'œuvre, et cela est vrai non seulement pour les femmes mais également pour les hommes. Aussi est-il important de souligner les aspects sociaux de l'activité d'entrepreneurs et pas seulement la simple accumulation des richesses pour analyser le rôle des femmes dans l'introduction ou, plutôt, l'incorporation de nouvelles technologies. Les changements sociaux et économiques qui sont apparus dans les pêches doivent par conséquent être examinés à la lumière de la construction culturelle fante des relations de genre.

Dans de nombreuses sociétés de l'Afrique de l'Ouest, les structures politiques reflètent les divisions de genre (Moran, 1990, p. 166). Dans un système statutaire de *dual-sex*, les genres sont construits comme deux types d'êtres humains séparés et non complémentaires. Les hommes et les femmes peuvent acquérir estime et reconnaissance sociales par des filières disjointes exclusivement masculine ou féminine (Okonjo, 1976). Cette situation se retrouve dans la structure politique akan, avec les chefs masculins et les Reines Mères féminines (Manoukian 1950, p. 29). Moran (1990, p. 167) signale que l'activité d'entrepreneur et l'âge confèrent aussi du prestige aux femmes dans ce système et que les marchés y sont pour elles des arènes d'activités importantes. Au Ghana, le marché est une opportunité particulière - souvent la seule - pour les femmes de s'élever dans une hiérarchie qui est dominée par les hommes. Les points de vue combinés de l'organisation socio-politique par division de genre (*dual-sex*) et des logiques entrepreneuriales peuvent permettre de mieux comprendre l'organisation sociale et les stratégies des acteurs qui ont rendu possible le développement des entreprises féminines à la suite des innovations techniques dans la pêche, ainsi que les changements qui en ont résulté dans les relations économiques et de genre.

Le rôle de grande commerçante de poisson, établi selon la division de genres, peut alors être considéré comme un atout ou une ressource pour les femmes, comme leur rôle de financiers du secteur de la pêche piro-

guière peut être considéré comme un "créneau" d'activité (cf. Barth, 1963) occupé par des femmes entrepreneurs à l'occasion d'un processus de changement technique et social intervenu dans une période particulière du Ghana. Dans ce processus, l'activité des femmes engendre de nouveaux changements sociaux ; un nombre croissant de femmes sont en effet devenues propriétaires des moyens de production dans un secteur qui jusque là avait été dominé par les hommes. Grâce aux profits obtenus dans le commerce du poisson, sous forme matérielle et monétaire, mais également sous forme de pouvoir, de rang et d'aptitudes (Barth, 1963, p. 8), les femmes ont pu confirmer et renforcer leur position dans la sphère féminine du système de pouvoir hiérarchique. Cependant, comme nous le verrons, le contrôle que certaines femmes ont pu exercer non seulement sur la transformation et la vente mais également sur la production en finançant l'achat de pirogues, de moteurs et de filets leur a permis de franchir la limite entre la sphère masculine et féminine de ce système, au moins sur le plan économique[6]. Mais les coûts sociaux de ce changement de statut de la sphère féminine à la sphère masculine seraient insurmontables si la femme entrepreneur n'avait pas déjà atteint le sommet social et économique de la sphère féminine. Ce n'est que lorsqu'une femme est capable de contrôler et de gérer les ressources essentielles à la réussite de son entreprise - la main-d'œuvre, la coopération et la confiance des femmes et des enfants qui travaillent pour elle dans la transformation et la commercialisation du poisson et qui dépendent d'elle pour leur subsistance - qu'elle atteint un stade où elle peut devenir propriétaire de pirogues, passer dans la sphère masculine et contrôler des pêcheurs qui deviennent ses clients. En intégrant ses entreprises de transformation, de vente et de production, une femme chef d'entreprise peut alors faire appel à des ressources qui relèvent tant de la sphère masculine que de la sphère féminine et, dans de nombreux cas, elle peut alors dépasser ses homologues masculins en richesse et en prestige.

6. Il est à remarquer que ce franchissement d'une sphère économique à une autre à travers des "canaux de conversion" est typique de l'activité d'entrepreneur (Barth, 1963, p. 11).

Pêche et commerce à Moree

Moree est une ville fante située à 8 km à l'est de Cape Coast et d'environ 15 000 habitants. Cependant, la population résidente varie avec la saison de pêche ; pendant la morte-saison d'octobre à avril une grande partie des pêcheurs et des femmes migrent à l'ouest vers les villages près de Sekondi, Dixcove, Axim et Half-Assini. Au cours de cette période, la ville est très désœuvrée jusqu'à ce que les activités reprennent avec les pêches d'ethmalose et de sardinelles de juillet à septembre. Les pêcheurs élisent un Chef pêcheur (*apofohene*). Parmi ses prérogatives, il a celle de connaître les différends concernant les pêcheries et de collecter les taxes lorsque les pirogues venant d'autres villes viennent décharger leurs prises à Moree. Il assure également les relations entre les autorités et les pêcheurs. Selon le Chef pêcheur de Moree, il y a 400 petites pirogues (7-10 m) de 8 à 10 hommes d'équipage et 100 grosses pirogues (13-20 m) qui embarquent jusqu'à 25 hommes. Toutes les grosses pirogues et la plupart des petites sont équipées de moteurs hors bord (presque exclusivement de type Yamaha 40 cv) et pêchent avec des filets encerclants (*ali*) ; certaines ont également des sennes tournantes coulissantes (*watcha*). Moree compte 400 propriétaires de pirogues dont certains possèdent plusieurs pirogues. Une centaine de propriétaires sont des femmes et le pourcentage de femmes propriétaires augmente[7]. La possession d'une pirogue est un signe de richesse et seule une faible proportion de la population peut y accéder. Les propriétaires de pirogues ont leur propre association et constituent l'élite de la profession à Moree. Les femmes propriétaires se targuent d'en faire partie.

Le commerce du poisson est sans aucun doute la branche la plus importante du marché de Moree, et le chef des commerçantes est la "Fish Queen Mother" (*konkohene*). Elle a une aide qui est le chef d'un conseil

7. Dans une étude conduite en mars 1989 (Koranteng, 1990), le nombre de pirogues était évalué à 324 à Moree et 88 % d'entre elles étaient motorisées. On ne pense pas que le chiffre élevé de 500 pirogues suggéré par le Chef pêcheur soit précis, mais leur nombre peut avoir augmenté de 1989 à 1991 ; le fait que l'enquête de 1989 ait été conduite en mars signifie que de nombreuses pirogues étaient encore sur des pêcheries saisonnières. Le nombre de femmes propriétaires de pirogues (25 %) est également très approximatif, mais il n'est probablement pas exagéré. Christensen (1977) a trouvé dans un échantillon de 80 pirogues que 35 % appartenaient à des femmes (p. 86).

de sept femmes, les "assistantes" de la reine-mère. Celle-ci est élue à vie par les commerçantes. Elle doit être une femme d'âge mûr ayant une connaissance approfondie de la pêche et son rôle principal est d'être un négociateur et un médiateur lorsqu'il y a des problèmes et des conflits concernant le commerce du poisson entre les femmes, par exemple sur la quantité ou la qualité du poisson.

Il y a plus d'une génération, chaque pêcheur cédait en principe sa part de prises à sa femme ou à un parent de sexe féminin. Elle fumait et vendait le poisson, donnait au pêcheur la somme d'argent convenue et conservait le surplus par rapport au cours du marché, le *bontodo*. Aujourd'hui c'est une grossiste ou *enam enyi* (littéralement femme vendant du poisson)[8] qui se charge généralement de vendre le poisson d'une pirogue. Avec le *bosun* (capitaine de la pirogue), elle est chargée de compter le poisson et de contrôler que la vente s'effectue correctement, c'est-à-dire que les femmes des membres de l'équipage ou les autres femmes n'achètent ni plus ni moins que ce à quoi elles ont droit.

La *enam enyi* est généralement une des femmes d'un propriétaire de pirogue ou, comme on l'a déjà indiqué, elle peut être propriétaire elle-même. En plus d'être grossiste, la *enam enyi* a un rôle important comme créancier. Elle peut accorder aux pêcheurs des prêts à la consommation à court terme et elle avance du poisson frais aux acheteurs de poissons pour qu'ils puissent le fumer, le vendre et rembourser plus tard lorsqu'ils auront de l'argent. Le propriétaire de pirogues peut obtenir de l'*enam enyi* un prêt à long terme pour acheter, par exemple, des moteurs hors bord, des filets ou du carburant. L'avantage pour les deux parties est que la dette est remboursée sous forme de poisson. Ainsi le remboursement est plus souple pour les pêcheurs et la femme est assurée de son approvisionnement en poisson.

Une prise de pirogue est évaluée en nombre de cuvettes émaillées (une cuvette d'ethmalose pèse environ 28 kg), sa valeur est estimée en fonction du prix du jour pratiqué sur la plage. La prise peut être partagée

8. Les termes utilisés pour désigner une commerçante grossiste sont également "front woman" (au marché du poisson d'Elmina), "standing woman" ou "fish mother". Il s'agit de femmes qui sont grossistes pour les pirogues qui débarquent le poisson sur les plages ou dans les ports dont elles ne sont pas originaires. D'autres termes sont "fish dealer" ou "women purchasers" (Odotei, 1991), ou "merchants" (Ninsin, 1990). J'ai utilisé le terme plus général de "fish mammy" ailleurs (Overå, 1992, 1993) dans le sens de transformatrice de poissons et de commerçante à grande échelle. La classification des différents types de femmes s'occupant de poisson sera développée plus loin.

de différentes façons, selon la structure de la propriété et l'organisation interne de l'équipage. Par exemple, une pirogue (avec un propriétaire homme) a un équipage de 20 hommes. Le propriétaire a deux épouses dont la première est la *enam enyi* et, parmi l'équipage, 16 ont une femme, tandis que les 4 autres en ont deux. Si la pirogue a une bonne prise de 100 cuvettes, la méthode de répartition est souvent la suivante : le coût ou "part" du carburant qui, pour ce voyage, était équivalente à la valeur de 20 cuvettes est d'abord déduit. Cela signifie que tant le propriétaire que l'équipage participent aux frais très importants de carburant. La *enam enyi* est responsable de la vente du poisson correspondant à la part du carburant et doit acheter avec son profit le *bontodo*, le carburant pour la prochaine sortie.

Le reste des prises (80 cuvettes) est partagé en deux. Une moitié (40 cuvettes) va à l'équipage, soit deux cuvettes à chacun des membres. Chacune des 16 épouses a le droit de commercialiser deux cuvettes, mais les huit co-épouses ne recevront qu'une cuvette chacune. L'autre moitié (40 cuvettes) est pour le propriétaire et elle est divisée en trois parts : une pour la pirogue, une pour le moteur et une pour le filet. Ce sont les parts que ses épouses auront le droit de commercialiser et les 40 cuvettes seront divisées entre elles. Le tableau 1 résume la répartition de la prise totale entre les femmes.

Tableau 1 : Répartition des prises entre les épouses des pêcheurs en fonction des parts

	Part du carburant	Part du propriétaire	Part de l'équipage	Cuvettes par épouse	Total
Enam enyi	20	20		40	40
Seconde épouse du propriétaire		20		20	20
Epouses des hommes monogames de l'équipage (16)			32	2	32
Epouses des hommes bigames de l'équipage (8)			8	1	8
Total	20	40	40		100

Cet exemple montre l'avantage économique d'être mariée à un propriétaire de pirogue et, plus encore, d'être une *enam enyi*. Bien qu'elle n'ait pas de *bontodo* pour les 20 cuvettes correspondant à la part du carburant,

elle peut choisir de l'acheter et de le transformer elle-même. Même si le propriétaire avait eu trois femmes, elles auraient pu acheter 13 cuvettes chacune contre une ou deux cuvettes pour la femme d'un membre de l'équipage. Une situation encore plus avantageuse est évidemment celle où la femme possède elle-même la pirogue. Elle a alors les parts de la pirogue, du moteur et du filet et elle garde le produit de la vente et le *bontodo* des 40 cuvettes. Nous reviendrons sur l'importance pour la carrière d'une femme d'épouser un propriétaire de pirogue, mais nous examinerons d'abord comment elles se débrouillent en tant que fumeuses de poisson et commerçantes.

À Moree, certaines femmes n'achètent pas seulement le poisson provenant de la pêche piroguière. Celles qui peuvent se le permettre louent des taxis et achètent du poisson au marché tout proche d'Elmina. Elles vont également dans d'autres villes plus lointaines, telles que Axim, si le bruit court qu'il y a de bonnes pêches dans la région. Une autre solution, surtout durant la basse saison de pêche, consiste à acheter du poisson congelé dans les entrepôts frigorifiques de Tema. Une autre source d'approvisionnement est le poisson débarqué par les chalutiers appelés les *Coréens*. Ce sont des chalutiers industriels appartenant à des compagnies étrangères de Tema. Ils ne sont pas tous coréens, mais sont appelés ainsi à Moree. À Moree, seules les femmes propriétaires de pirogue ont des accords spéciaux avec les compagnies commerciales de chalutiers pour acheter les prises secondaires connues sous le nom de *dumping fish*. En retour, elles approvisionnent les chalutiers. Seules les pirogues des femmes qui sont connues sous le nom de *Seicos* et immatriculées, sont autorisées à approcher les chalutiers.

Une partie du poisson est salée ou fumée, mais la majorité est fumée dans des fours circulaires en argile. Selon la durée du fumage et les pratiques de stockage, le poisson peut être conservé pendant plus de six mois. Les bénéfices potentiels tirés de la production de poisson résident surtout dans la transformation et le commerce à longue distance. Le poisson fumé à Moree est commercialisé à Mankessim toute l'année. Les petites commerçantes ne peuvent se permettre d'aller plus loin mais les autres vont à Swedru, Accra, Techiman et même à Kumasi qui est le marché le plus important pendant la saison principale ou lorsqu'il y a des captures exceptionnelles. Les commerçantes qui disposent d'une grande capacité de fumage et de stockage peuvent également se rendre à Kumasi durant la basse saison de pêche lorsque le poisson atteint les prix les plus élevés. Le

poisson est transporté dans de gros camions vers les marchés intérieurs tandis que les commerçantes elles-mêmes se déplacent en transport public par une meilleure route qui passe par Accra. Pendant la pleine saison, des groupes de commerçantes louent souvent un car, un *Benz,* et vont directement ensemble de Moree à Kumasi[9].

Au cours de la principale saison de pêche, de nombreuses commerçantes à grande distance restent chez elles à Moree pour gérer leurs entreprises. Dans de telles périodes d'activité, elles envoient à Kumasi une fille ou une jeune sœur appelée représentante pour s'occuper du commerce du poisson. Elles font la navette entre Moree et le marché de Kumasi, où elles demeurent pendant deux à trois mois, de juillet à septembre. Les commerçantes ont également mis au point un système d'expédition lorsqu'elles ne transportent pas elles-mêmes le poisson ; chaque femme a un "symbole", une figure peinte sur les cuvettes et sur les caisses à poisson ou, si elle expédie le poisson dans des paniers, chacun porte un morceau d'étoffe reconnaissable. Le conducteur du camion ainsi que les associés de la commerçante à Kumasi doivent connaître son symbole. Il est important de bien connaître le conducteur, car on lui confie souvent de grosses sommes d'argent qui sont soigneusement emballées et marquées avec le "symbole" en tissu. La plupart des commerçantes séjournent chez une logeuse (également appelée "intermédiaire") dans la ville de vente. Elle leur accorde des crédits et autres services sur le marché. Ces logeuses ont souvent un "intermédiaire" à leur service, ce sont des hommes du Nord-Ghana qui organisent les porteurs, aménagent le commerce de gros, négocient entre les femmes, collectent et ramènent l'argent. Les contacts personnels sont d'une importance vitale puisque tout le système commercial est basé sur le crédit et la confiance, gages de relations commerciales durables.

Parenté, mariage et poisson

Les Fante ont un système de parenté matrilinéaire. Chaque personne est membre d'un matrilignage (*abusua*) avec un chef de sexe masculin

9. Ce sont surtout des femmes grossistes originaires du Nord-Ghana qui transportent le poisson des gros centres commerciaux de l'intérieur vers leurs régions d'origine, souvent à plus de 600 km de Moree et vers des pays voisins tels que le Burkina-Faso. Les routes commerciales empruntées par les femmes du littoral vont aussi loin.

(*abusua panyin*) (Manoukian, 1950). Le *abusua* se rattache à une ancêtre commune à environ quatre générations (Bleek, 1987). Le *abusua* est divisé en de nombreuses unités de famille étendue matrilinéaire, le *fie*, qui signifie à la fois foyer et maison. Le propriétaire et/ou la femme ou l'homme le plus vieux de la maison a une position dominante dans le *fie*. Le *fie* est généralement une maison assez grande, avec de nombreuses pièces pour les différents membres. Leur nombre varie de 4 à 40 personnes à Moree, mais ils mangent rarement ensemble, étant donné que chaque femme cuisine pour ses propres dépendants. Ainsi le *fie* est souvent composé d'un chef de sexe masculin, sa mère, ses sœurs et leurs enfants. Dans d'autres cas, le chef du *fie* est une femme qui, soit a construit la maison elle-même, soit en a hérité de sa mère ou du frère de sa mère et vit là avec ses enfants, sa mère, le frère de sa mère, ses sœurs et ses frères. Il y a souvent également des locataires, par exemple de jeunes pêcheurs. Généralement, il y a une cour au milieu et c'est dans le *fie* du propriétaire de pirogues que l'équipage se retrouve pour des réunions de comptabilité le mardi, jour où il n'y a pas de pêche. C'est là également que les femmes du *fie* ont leurs fours de fumage. Le *fie* est, en définitive, le centre de production et de transformation du poisson et de reproduction du matrilignage.

Les Fante pratiquent un système de résidence duo-local où les femmes et les hommes continuent à vivre avec leurs parents après le mariage. L'épouse travaille et cuisine dans son *fie*, mais le soir elle se rend au *fie* de son mari pour lui apporter son repas et dormir avec lui. Dans les mariages polygyniques, les épouses pratiquent l'alternance mensuelle. Le mari et la femme ont également des économies personnelles séparées, mais ils ont l'obligation commune de subvenir aux besoins des enfants. Les enfants habitent le plus souvent avec la mère, mais les adolescents passent souvent un certain temps avec leur père, et le placement en nourrice est aussi très courant. Les maris sont tenus de participer aux frais de scolarité et du ménage et les femmes sont tenues de mettre au monde des enfants et de bien cuisiner pour eux et leur mari. En fait, la qualité de la nourriture est considérée comme un symbole de la qualité des rapports entre les époux. Les épouses sont également considérées comme le "banquier de la famille" qui doit savoir gérer les revenus tirés de la saison de pêche pour faire vivre la famille pendant la basse saison de pêche et prêter de l'argent au mari lorsqu'il est dans le besoin. C'est une relation de réciprocité ; les femmes empruntent de l'argent aux grossistes, à la famille, aux amis, aux organisations locales de crédit (*susu*) et parfois à une

banque, mais le tiers d'entre elles mentionne le mari comme la source de crédit la plus importante.

Le dilemme qui consiste à s'acquitter de ses obligations conjugales, d'une part, et d'assumer ses responsabilités envers le lignage, d'autre part, est central dans la culture fante (et akan en général) (Oppong 1981 ; Bleek 1987 ; Hagan 1983 ; Vellenga 1986 ; Abu 1983). C'est un problème qui doit constamment être négocié dans la vie quotidienne. Puisque les enfants appartiennent au matrilignage de la mère et que la résidence de la femme et du mari reste séparée, la contribution qu'une femme peut attendre de son mari dépend de l'appréciation par celui-ci du soutien que les enfants lui procureront dans l'avenir. Mais le rôle du père n'est pas seulement de type économique. Un enfant est associé au sang de la mère (*mogya*) et à l'esprit du père (*ntoro*) (Manoukian, 1950, p. 24). L'enfant a besoin de ces deux composantes pour devenir un être humain complet. Mais, dans la pratique, un homme ne peut pas espérer que ses enfants lui assurent une sécurité financière dans sa vieillesse s'il n'a pas contribué financièrement à leur éducation et à leur subsistance. Comme nous le verrons, tous les maris ne s'acquittent pas de ces obligations et les divorces sont fréquents.

Hagan (1983) a décrit le divorce dans la ville de pêche d'Effutu, non loin de Moree, où il constate de nettes variations dans les taux de divorce. Il y a un maximum de divorces en avril, lorsque les pêcheurs reviennent dans leurs familles après des mois de migration saisonnière, et un autre en septembre après la saison de pêche, lorsque les comptes annuels entre le mari et la femme sont établis (p. 199). Une cause des "divorces saisonniers" est la longue séparation des époux qui entraîne fréquemment des relations extra-conjugales. Mais le fait de ne pas s'acquitter de ses obligations financières est la cause la plus importante des problèmes conjugaux. Hagan constate également une augmentation des divorces avec l'âge et souligne que "les changements des rapports financiers entre les époux sont le sujet le plus crucial" (p. 201). Chez les femmes, le taux de divorce est maximum entre 40 et 59 ans tandis que, chez les hommes, il est maximum dans le groupe d'âge 50 à 59 et 70 à 79 ans. Les deux raisons les plus importantes sont que l'homme ne peut plus entretenir sa femme en raison de son âge avancé, ou que la femme n'a plus besoin qu'il l'entretienne. De nombreuses femmes de cet âge sont à l'apogée de leur carrière ; les enfants ont grandi et peuvent travailler et elles-mêmes peuvent avoir établi leur propre *fie,* tandis que le mari vieillit et se trouve de plus en plus dépendant de ses enfants.

Lorsqu'on leur demande comment elles investiraient une forte somme d'argent, la plupart des femmes à Moree répondent qu'elles "investiraient dans la pêche". Pour celles qui sont assez riches pour envisager cette possibilité, le premier objectif est de construire une maison. La construction se fait souvent très progressivement, et de nombreuses familles vivent dans des habitations inachevées. L'état des constructions à Moree peut être considéré comme le signe matériel des projets des gens dans leur vie. En tant que commerçantes et mères, les femmes espèrent pouvoir créer un *fie* c'est-à-dire une maison pour leurs enfants et pour leurs parents. Ce n'est pas seulement un moyen de s'assurer une certaine sécurité financière pour l'avenir et un statut dans la communauté. Faire du *fie* un "atelier" pour leurs entreprises est également nécessaire pour l'expansion future de leurs affaires. Une femme qui est assurée d'un approvisionnement en poisson a besoin d'un endroit où construire de nombreux fours à fumage et où effectuer efficacement les laborieuses opérations de lavage, de fumage, d'emballage et de commercialisation du poisson. C'est la condition préalable pour qu'une commerçante puisse réussir dans un commerce à longue distance; elle obtiendra les plus gros chiffres d'affaires en transformant et en commercialisant le poisson et non en se limitant à l'activité d'*enam enyi*, de vente du poisson frais d'une pirogue.

À Moree, les ressources vitales auxquelles une femme qui travaille dans la pêche doit avoir accès pour poursuivre avec succès sa carrière sont : le droit d'acheter du poisson, l'accès à des crédits à court terme, la capacité d'investir à long terme, la possibilité de recruter et de gérer une main-d'œuvre digne de confiance et l'entretien de relations d'affaires. Au travers de trois exemples pris à Moree, nous verrons les stratégies que les femmes mettent en œuvre pour s'assurer ces ressources et quelles sont les opportunités et contraintes qui déterminent les choix qu'elles sont amenées à faire[10].

10. "Un entrepreneur est une personne qui prend l'initiative de gérer les ressources et poursuit une politique économique d'expansion" (Barth, 1963 p. 5).

Trois histoires vécues

Adjoa, ou l'insuffisance de ressources pour monter une entreprise

Adjoa est née en 1960 environ, mais elle paraît beaucoup plus que son âge. Elle vit dans le *fie* du frère de sa mère, celle-ci ayant rejoint son mari dans une migration à long terme vers le Nigeria. Adjoa ne sait pas quand ils reviendront et, étant donné que son oncle et les deux autres femmes de la maison sont vieux, Adjoa représente effectivement le seul soutien économique dans la maison. Ses trois fils ont 13, 10 et 7 ans. Son mari fait occasionnellement partie de l'équipage de diverses pirogues ; cela signifie qu'Adjoa n'a pas de source assurée d'approvisionnement en poisson. Il est ainsi difficile pour Adjoa d'établir une relation de crédit stable avec une commerçante plus riche alors que sa famille n'est pas une source de crédit.

C'est presqu'exclusivement durant la pleine saison, quand le poisson est abondant et les prix bas, qu'Adjoa a une chance de travailler dans la transformation et la commercialisation du poisson. Adjoa achète alors du poisson à des femmes sur la plage de Moree ou bien elle se rend à Elmina. Parfois, lorsque les sœurs de sa mère achètent du poisson dans les entrepôts frigorifiques de Tema, elle leur en achète à crédit. Elle fume le poisson dans le *fie* du frère de sa mère. Adjoa vend le peu de poissons qu'elle fume à Kumasi en utilisant avec leur accord les symboles des autres femmes, ou bien elle se rend à Mankessim. Mais elle fait peu de profit puisqu'elle ne peut faire des affaires que lorsque les cours du marché sont très bas. "Lorsque je me rends à Mankessim, il ne me reste que 50 cedis".

Nous avons rencontré Adjoa durant la basse saison de pêche ; elle se débattait pour joindre les deux bouts. Son mari ne pouvait ni s'acquitter de ses obligations envers les enfants, ni donner de l'argent à Adjoa pour la nourriture. Le mari n'avait pas d'argent à lui prêter pour acheter du poisson et le fumer, et il n'y avait personne d'autre à qui elle estimait pouvoir s'adresser. Elle ne se rendait même pas à l'église où elle a l'habitude d'aller : "je suis à la maison depuis trois mois, aussi si je devais retourner à l'église maintenant, je me sentirais gênée". Adjoa et sa famille ont vécu en marge et ne pouvaient qu'attendre que la saison de la pêche commence. Le mari put alors aller pêcher et Adjoa put espérer avoir les moyens néces-

saires pour acheter et fumer le poisson. Au cours des trois ou quatre mois précédant la saison de pleine activité, il n'y avait aucune infrastructure fiable sur laquelle elle pouvait s'appuyer. Adjoa n'a ni crédit, ni approvisionnement en poisson, ni main-d'œuvre ; et elle ne bénéficie pas non plus des relations sociales nécessaires pour avoir accès à ces ressources. Elle est l'une des pauvres de Moree, l'une de celles qui "n'ont personne à qui s'adresser", comme l'on dit à Moree, et elle ne réunit pas les conditions nécessaires pour réussir une carrière dans le commerce de poisson.

Aba, ou comment une jeune femme entreprenante essaie de faire carrière

Aba est née en 1971. Elle est encore très jeune et très pauvre. Elle vit chez le frère de sa mère avec sa mère et sa sœur qui a 7 enfants. Sa mère a appris à Abba à fumer le poisson avec l'aide de ses sœurs et elle est maintenant sur le point de "se lancer", ce qui signifie devenir indépendante financièrement et cuisiner pour ses enfants et son mari. Aba a une fille de 9 mois. Le père de l'enfant fait partie de l'équipage d'une pirogue dont le propriétaire est une femme pour laquelle Aba travaille régulièrement pour porter les cuvettes de poisson. Aba a acheté dix cuvettes grâce au crédit accordé par son employeuse. Elles coûtent 4 à 5 000 cedis chacune, et un crédit de 50 000 cedis (137 dollars en 1991) est une somme énorme pour une petite marchande de poissons comme elle. Cependant, le fait qu'elle ait obtenu un crédit auprès d'une femme avec laquelle son mari et elle entretiennent des relations de travail privilégié rend plus souple le remboursement du prêt, et Aba est disposée à prendre le risque. Investir dans l'achat de cuvettes est une bonne stratégie pour avoir un avantage sur les autres porteurs ou porteuses de poisson. La concurrence est vive, elle dit : "Il y a beaucoup, beaucoup de porteurs. Celui qui arrive le premier, obtient le poisson". Pour chaque cuvette transportée, Aba a trois ou quatre poissons. C'est si peu qu'elle ne se préoccupe guère de le fumer, elle le vend frais ou l'utilise dans la cuisine quotidienne. Lorsque l'approvisionnement en poisson est important, elle peut en acheter et le fumer dans le four de sa mère. Elle l'envoie (grâce au symbole de sa mère) chez la femme du frère de son mari à Kumasi.

Le mari d'Aba n'est pas propriétaire de pirogues, mais il a de bonnes relations dans la profession grâce à ses parents et à son employeuse. Grâce

à elle, Aba élargit les relations sociales qui lui seront utiles pour faire carrière comme commerçante. L'une des contraintes d'Aba, de sa sœur et de sa mère est la capacité limitée du four de fumage dans le *fie* du frère de sa mère : "il n'y a pas de place pour construire des fours" dit Aba. L'objectif d'Aba est d'aider sa mère à construire une maison. Alors sa mère pourrait établir son propre *fie* dans lequel Aba aurait un rôle primordial dans la transformation du poisson et sa commercialisation à longue distance. La carrière d'Aba va évoluer lentement, car elle ne peut se permettre de contracter d'autres emprunts pour acheter une plus grande quantité de poisson. Avec le temps, en travaillant beaucoup et en coopérant avec son mari et sa mère, elle peut se convertir en acheteuse régulière de poisson après avoir travaillé comme porteuse pour la propriétaire de pirogue ; ses bénéfices potentiels augmenteraient surtout si elle pouvait "trouver de la place pour construire des fours". Mais, pour leur réussite, Aba et son mari attachent beaucoup d'importance aux relations qu'ils entretiennent avec leur employeur, la femme qui possède la pirogue sur laquelle son mari travaille et pour laquelle Aba transporte le poisson.

Efua, chef d'une grande entreprise et femme riche

Efua est née en 1939 environ. Elle est la fille aînée d'une grande commerçante de poisson qui possédait plusieurs pirogues. Efua eut son premier enfant en 1958 et elle "a débuté" en allant à Aboadze (près de Takoradi) où elle achetait du poisson fumé pour le vendre à Kumasi. À la fin des années 60, Efua avait trois enfants et elle a commencé à se rendre à Tema pour acheter du poisson dans les entrepôts frigorifiques. Ce fut à cette époque qu'Efua divorça de son premier mari. Efua se rappelle : "À cette époque, j'ai commencé à apprendre à ma jeune sœur, la deuxième, comment acheter et fumer le poisson et je l'ai prise dans mon affaire. Puis, j'ai pris ma troisième sœur aussi. C'était l'époque des premiers chalutiers [dans les années 70]. Nous fumions toutes du poisson et l'une d'entre nous se rendait à Kumasi pour les vendre. Nous partagions les bénéfices entre nous et avec notre mère".

En 1977, Efua se remaria. Son mari était un riche propriétaire de pirogues qui avait déjà une épouse. Efua le rencontra lorsqu'elle transformait du poisson provenant de la pirogue de sa mère dans des pêcheries saisonnières à Axim. Efua devint l'une des deux *enam enyi* de sa pirogue. Plus tard, son mari a épousé deux autres femmes. Au début des années 80,

après d'autres naissances, son affaire devint florissante et Efua put acheter sa première pirogue. À cette époque, elle avait établi une importante entreprise de fumage avec de nombreux employés, essentiellement ses sœurs, ses enfants, sa clientèle d'acheteurs et de transporteurs réguliers et des femmes d'autres villages embauchées comme saisonnières.

Aujourd'hui, Efua a construit une grande maison. Elle est le chef de son *fie* dans lequel six de ses neuf enfants vivent en plus des locataires. Efua possède deux pirogues et elle envisage d'en acheter une troisième. Puisque Efua ne peut aller pêcher avec les équipages, elle a employé ses fils comme capitaines sur les deux pirogues, et elle explique pourquoi : "C'est mieux parce que l'argent reste dans la famille et ils peuvent traiter avec les pêcheurs". De plus, un fils adolescent est membre de l'équipage et son gendre est le pilote de l'une des pirogues. Les filles d'Efua et les deux femmes de son fils aîné sont employées au fumage du poisson. Elle leur vend du poisson à crédit pour qu'elles puissent devenir indépendantes. Pendant la pleine saison, elle envoie sa fille aînée pour la représenter à Kumasi et vendre du poisson fumé grâce au système d'expédition. Les enfants plus jeunes aident à transporter et à laver le poisson.

Efua est financièrement indépendante de son mari et ils n'ont pas beaucoup de contacts en dehors de l'entreprise de poissons. Un événement illustre parfaitement ses rapports actuels avec son mari. Un soir, Efua dit : "Mon mari a déclaré que je ne valais rien, aussi il ne m'aide plus". Efua faisait allusion à un événement qui s'est produit quelques jours plus tôt lorsqu'elle avait crié : "Renvoie-le, renvoie-le, renvoie-le !" à un garçon qui venait lui apporter de la part de son mari un sac rempli de vêtements sales pour les laver. Les époux n'avaient pas beaucoup de contacts à l'époque et Efua n'allait jamais dormir chez son mari. Même lorsqu'ils allèrent ensemble à Anomabo pour voir la troisième pirogue qu'elle allait acheter, Efua retourna à Moree le soir même et ne passa pas la nuit avec son mari. Les gens parlaient de leurs désaccords liés au financement de la nouvelle pirogue. Le mari d'Efua a probablement trouvé que les bavardages étaient embarrassants et il a voulu rappeler à sa femme les obligations qu'elle avait envers lui. À ce titre, il lui a envoyé ses vêtements sales pour qu'elle les lave, ce qu'Efua refusa de faire. Cela était une terrible offense et elle fut ainsi "déclarée incorrigible". Il est probable que les problèmes rencontrés par le couple provenaient de l'incapacité du mari à accorder un prêt partiel pour l'achat de sa troisième pirogue et Efua se retournait contre

lui en public. À l'époque de notre enquête, ils étaient encore mariés, mais ils ne se voyaient pas beaucoup.

Lorsqu'Efua était plus jeune, les crédits accordés par sa mère, la main-d'œuvre et la coopération fournies par ses sœurs et, plus tard, la possibilité d'acheter du poisson pêché par la pirogue de son mari furent ses ressources les plus cruciales. Maintenant, Efua a atteint le stade où elle s'est assuré un approvisionnement régulier en poisson avec ses propres pirogues. Les autres apports vitaux sont la capacité de fumage et la main-d'œuvre qu'elle s'est assurée lorsqu'elle a construit sa maison et qu'elle devint le chef de son *fie*. L'approvisionnement en poisson provenant de la pirogue de son mari n'est plus aussi important ; elle a suffisamment de problèmes de gestion avec son équipage, ses enfants et ses ouvriers.

La réussite d'Efua et de ses sœurs a dépendu de sa famille étendue et de ses rapports conjugaux qui leur ont donné accès aux ressources et aux contacts nécessaires au moment voulu. Les trois sœurs sont bien connues à Moree pour leur réussite et leur influence. Elles ont chacune construit de grandes maisons proches les unes des autres et elles possèdent toutes des pirogues. La deuxième sœur est mariée à un homme qui se trouve être en contact avec la flotte de chalutiers à Moree. Ainsi, grâce au mari de sa sœur, Efua a également réussi à obtenir un contrat *seico* avec les "Coréens" qui lui garantit un approvisionnement en poisson durant la basse saison de pêche.

Efua a, sans aucun doute, de l'autorité comme propriétaire de pirogues, commerçante, femme, sœur et mère, aussi bien lorsqu'elle est chez elle que lorsqu'elle est sur la plage à gérer son entreprise. Elle a pu réussir en rendant les autres dépendant d'elle, et on s'en souviendra comme forte femme à laquelle beaucoup sont reconnaissants. Ainsi, elle a transformé la richesse tirée de la pêche en capital social qui lui donne sa sécurité financière, son influence politique et son prestige. Mais pour devenir riche, la condition préalable fut sa capacité à gérer les ressources auxquelles elle avait accès grâce à ses parents, à son mariage et aux enfants, de sorte que ses entreprises ont pu se développer et devenir florissantes. Dans une société où la famille étendue est si importante, la réussite économique et ainsi la capacité à partager peuvent être transformées en prestige en laissant les autres personnes profiter modestement de la réussite. Le réseau de relations qui lui a assuré des opportunités dans sa jeunesse est maintenant "l'objet d'investissement" de son succès.

Étapes et stratégies dans les carrières des femmes

Les entreprises peuvent être considérées comme un processus toujours inachevé, une série de choix sous contrainte dans le temps (Barth, 1963, p. 12). Au cours de la vie d'une femme, il y a des étapes et des moments critiques où elle doit prendre des décisions concernant les différents statuts qui influenceront considérablement ses possibilités de réussite professionnelle. La première étape est celle du mariage, la suivante lorsqu'elle décide d'établir son propre *fie*, et la dernière lorsqu'elle achète sa propre pirogue.

Assurer son approvisionnement en poisson grâce au mariage et au crédit

Une femme dirigeant une petite entreprise et qui, au départ, dépend du *fie* de sa mère ou du frère de sa mère, et qui bénéficie de l'aide d'un mari et du poisson vendu à crédit par une *standing woman* cherche des stratégies pour développer ses activités. L'augmentation de l'approvisionnement en poisson est la clé de la réussite pour une transformatrice ou une commerçante. Le tableau 1 a montré comment le fait d'épouser un propriétaire de pirogues améliore ses possibilités de manière décisive. Une femme qui a prouvé ses capacités à transformer et à commercialiser le poisson est un parti intéressant pour un propriétaire de pirogue; il a besoin d'une femme pour échanger et vendre le poisson à ses clients. Une épouse entreprenante est également une source de crédit potentielle pour sa compagnie, outre les soins qu'elle assurera aux enfants qu'ils auront en commun.

Une femme qui a accumulé un certain capital peut également augmenter son accès à l'approvisionnement en poisson en accordant des crédits à d'autres compagnies de pirogues que celle de son mari, crédits qui lui sont remboursés sous forme de poisson. Elle peut également accorder des crédits à des femmes pour s'assurer un réseau stable de distribution pour le poisson frais, lorsque l'approvisionnement dépasse ses capacités de transformation. Si ses débiteurs et débitrices prolongent la période de remboursement, faute de moyens, ils proposent souvent à la femme des services en contrepartie du retard : porter des messages, aider au transbordement du poisson ou la fournir en information.

Gérer les ressources humaines du fie *pour transformer et commercialiser*

Une condition préalable pour réaliser des bénéfices est de transformer et de vendre de grandes quantités de poisson sur de longues distances. Les ressources primordiales sont l'accès à une main-d'œuvre fiable et compétente, et l'aptitude à gérer la main-d'œuvre et son entreprise. Il est nécessaire que les dépendants privilégiés de la femme jouissent d'une certaine autorité et soient respectés pour que ses réalisations matérielles ne se dispersent pas. Il est difficile de gérer cette situation sans avoir des enfants adultes et compétents, en particulier des filles formées aux activités en question. Elle a une autorité naturelle sur ses enfants, et les enfants savent qu'ils travaillent tous dans leur intérêt. Une commerçante ayant l'ambition de devenir propriétaire de pirogues doit, par conséquent, établir son propre *fie*.

Parfois, une femme dirige le *fie* de sa mère ou du frère de sa mère, ou elle construit sa maison avec ses propres ressources tirées des revenus tirés du commerce du poisson, et avec les ressources mises en commun par ses enfants. La maison elle-même est bien sûr une infrastructure nécessaire et un signe de richesse, mais le problème crucial pour une femme qui essaie de développer ses entreprises concerne les personnes qui sont regroupées dans la maison et ce qu'elles peuvent faire. En recrutant et en organisant ces ressources humaines dans le *fie*, et en profitant des opportunités fournies par les techniques de pêche récentes, une femme peut devenir très riche. Cette richesse est sans doute l'une des raisons pour laquelle les femmes ont fait évoluer leur activité à partir du commerce et de la transformation, dominés traditionnellement par les femmes, en y incluant désormais l'activité de pêche elle-même, en principe réservée aux hommes.

Le cas suivant est celui d'une femme qui vit à Moree dans la maison de sa mère décédée. Elle a deux filles qui ont lancé leur propre entreprise. Elle a divorcé il y a longtemps de leur père et elle est maintenant mariée à un propriétaire de pirogues. Elle n'a, cependant, aucun enfant avec son mari actuel. Mais elle a obtenu de lui un prêt pour acheter une pirogue et elle a acheté le filet et le moteur hors bord grâce à l'argent gagné dans la transformation et la commercialisation du poisson. La main-d'œuvre constituée par ses deux filles n'était pas suffisante et elle avait besoin d'hommes pour l'équipage de sa pirogue. Elle a donc adopté six enfants ; des filles et des garçons adolescents, selon un plan précis pour développer son affaire. Cet exemple ne représente pas une stratégie habituelle des

femmes pour gérer leurs compagnies de pirogue, mais il montre l'importance du *fie* pour gérer une entreprise lorsque sa taille est telle qu'il devient indispensable de recourir à une main-d'œuvre abondante.

Gérer pour devenir propriétaire de pirogues

Une femme propriétaire de pirogue est particulièrement vulnérable à la malhonnêteté ou à l'incapacité de l'équipage puisqu'elle ne peut pas aller pêcher avec eux et qu'elle peut ne pas savoir exactement où se trouvent "ses hommes". L'équipage peut faire une bonne prise, la débarquer et la vendre en partie ou en totalité dans une autre ville, revenir et lui dire que la pêche a été mauvaise. Ainsi, lorsqu'une femme devient propriétaire de pirogue, il est important qu'elle ait un conseiller expérimenté, en premier lieu son mari propriétaire de pirogue, et qu'elle ait un équipage digne de confiance, c'est-à-dire ses fils, les fils de ses sœurs ou ses gendres. Ensuite, pour gérer son entreprise, il faut qu'elle contrôle les hommes ; et sa stratégie consiste à recruter des hommes avec lesquels elle a des liens de parenté et qui sont financièrement dépendants d'elle. Par conséquent, l'établissement d'un *fie* est essentiel dans un tel projet. De plus, la coopération avec un mari possédant une pirogue semble être nécessaire pour qu'une femme devienne propriétaire de pirogues. Cependant, une fois établie comme propriétaire et gérante de sa propre pirogue, elle devient moins dépendante de son mari puisque ses approvisionnements en poisson sont assurés par d'autres moyens. L'avenir de son mariage dépendra largement alors d'autres facteurs, mais il est un fait que les femmes propriétaires de pirogues ont souvent tendance à divorcer.

Genre et esprit d'entreprise

Lorsque de nouvelles technologies sont introduites dans les systèmes de production traditionnels, elle ont souvent des effets négatifs pour les femmes (Boserup, 1970 ; Rogers, 1980 ; Whitehead, 1985). En se référant au cas des femmes de Moree, on trouve une situation bien différente. Moran (1990) décrit comment les femmes urbaines dans le Sud-Ouest du Libéria se sont "occidentalisées" et en sont venues, pour travailler, à

dépendre d'un système de type occidental à genre unique (*single sex*) dans lequel le prestige, le statut, le pouvoir économique et politique sont dominés par un seul sexe et où "les hommes et les femmes s'affrontent dans un système hiérarchique unitaire" (p. 167). Ce processus a également été décrit par Christine Oppong (1981) dans son livre sur les femmes akan du Ghana qui ont migré des communautés agricoles et de pêche vers Accra à la recherche d'une éducation, de maris appartenant à l'élite et d'un mode de vie urbain. Elles sont souvent devenues plus dépendantes financièrement des hommes qu'elles ne l'étaient auparavant. Elles se font concurrence dans les mêmes créneaux que les hommes et se retrouvent souvent confinées dans des petits négoces du secteur informel.

Par contraste, les femmes qui s'adonnent au commerce du poisson continuent de travailler dans un système de genre dual (*dual sex*) dans lequel un sous-système de domination existe pour chaque sexe. Les commerçantes de Moree sont ainsi moins susceptibles de se trouver dans la situation de nombreuses femmes de l'Afrique urbaine. Les femmes urbaines et rurales ont en effet connu un processus différent de changement associé à deux systèmes de genre différents : l'un dans lequel les hommes et les femmes se font concurrence et où ces dernières sont en définitive perdantes, et l'autre où la production et la gestion des ressources dépendent de la coopération et de la complémentarité des tâches entre les sexes et où l'objectif de la compétition est de se faire une place dans des systèmes hiérarchiques différents.

À Moree, l'introduction de nouvelles technologies s'est faite à partir d'un système traditionnel de production, et ce processus de modernisation est apparu dans un système de pêche qui était et reste encore nettement divisé en fonction du genre. Les hommes et les femmes aspirent à des positions sociales dans des systèmes hiérarchiques bien différenciés. Le secteur de la pêche piroguière est un exemple où les femmes ont obtenu des positions économiques menant à un statut social élevé et, dans certains cas, à un pouvoir politique considérable comme femmes, par exemple comme "Queen Mother" du marché, ou comme propriétaires de pirogues et "patronnes" dirigeant des affaires familiales considérables. Elles ont obtenu, grâce à leur activité d'entrepreneur, des positions enviées dans la partie féminine du système hiérarchique de *dual-sex*, système très apprécié dans la société fante basée sur la division traditionnelle du travail. La construction sociale du genre dans la société fante n'a pas imposé de contraintes majeures à l'engagement des femmes dans l'activité de pêche

et leur a donné des occasions d'investir dans les moteurs hors bord et le matériel. L'association de leurs rôles d'intermédiaires au sein du marché et de leurs rôles de femmes, de mères et de filles a souvent permis aux femmes chefs d'entreprise dans les pêcheries de s'imposer aux hommes, comme lorsqu'elles ont pu combiner les positions de commerçante et de propriétaire de pirogue. Les grandes commerçantes sont devenues indispensables pour assurer le crédit et les dépenses courantes des compagnies piroguières. Un nombre croissant de femmes propriétaires de pirogues font maintenant concurrence aux hommes dans le même créneau de propriétaire de pirogue. Elles sont pour ainsi dire "passées" dans le domaine réservé aux hommes.

Conformément à la perspective de Barth sur l'entreprise et les entrepreneurs, nous pouvons y voir un exemple où les femmes ont pu opérer ce passage grâce au rôle de transformatrice et de commerçante de poisson autorisé par la division traditionnelle du travail. Bien que la transformation et la commercialisation constituent une partie intégrante du système productif halieutique, c'est bien grâce aux canaux de la "reproduction", du mariage et de l'enfantement, considérés comme des moyens stratégiques d'accès aux ressources en poisson et en main-d'œuvre, que certaines femmes ont pu passer dans la sphère réservée aux hommes propriétaires de moyens de production et dirigeants de compagnies de pirogues.

Le changement de valeurs impliqué par ce passage n'est pas toutefois sans soulever des problèmes, comme nous l'avons vu à propos des problèmes de gestion que rencontrent les femmes propriétaires de pirogue et à propos de leurs problèmes de couple. Pour minimiser les conflits avec les hommes, les femmes propriétaires de pirogues visent à contrôler les hommes qui sont financièrement dépendants de leurs entreprises, tels les pêcheurs et les membres d'équipage, ou à divorcer si le mari ne peut accepter la réussite de sa femme, ou encore s'il représente un fardeau dans la gestion de son entreprise. La réussite de la femme dans l'entreprise consiste à se "conduire comme une femme" : se marier, coopérer avec son mari dans les pêcheries, nourrir ses enfants, essayer de devenir financièrement indépendante, établir son propre *fie* et utiliser ses ressources productives pour mobiliser la main-d'œuvre. Ce sont des stratégies féminines acceptables qui permettent aux femmes de devenir si riches qu'elles peuvent se permettre des frais tels que le divorce lorsqu'elles passent dans le domaine réservé aux hommes.

La modernisation du secteur piroguier a donc donné à un grand nombre de femmes la possibilité de gagner leur vie dans les communautés de pêche et, pour les grandes commerçantes, de devenir très riches d'après les normes locales. Le développement de la pêche a nettement favorisé l'accumulation de la richesse pour les femmes propriétaires de pirogues et les grossistes. Cependant, l'accumulation de la richesse ne s'est pas seulement produite dans le domaine réservé aux hommes ; la stratification sociale qui en est résultée a également eu lieu dans des systèmes hiérarchiques qui diffèrent selon le sexe. Ainsi, le processus de modernisation n'a pas conduit surtout et avant tout à une plus grande dépendance des femmes vis-à-vis des hommes, mais à la dépendance des petits pêcheurs et commerçantes de poissons vis-à-vis des "patrons" et des "patronnes" propriétaires de pirogues et grandes commerçantes.

Conclusion

L'analyse précédente concernant les activités liées à la pêche et à l'organisation sociale à Moree a montré qu'un réseau économique et social étendu donne aux femmes et aux hommes les ressources indispensables pour qu'ils fassent carrière dans la pêche. C'est à travers la combinaison des rôles sociaux et des rôles économiques que les femmes ont pu y parvenir. L'accès à un approvisionnement en poisson et, au moins, à l'argent pour l'acheter est obtenu grâce aux liens de la parenté et du mariage. Un réseau socio-économique de relations conjugales et matrilinéaires est de la plus haute importance pour réussir dans l'économie de la pêche. La réussite des femmes dans la production de poisson et la reproduction sociale sont inséparables et dépendent l'une de l'autre. En se mariant avec un propriétaire de pirogue, une femme peut devenir grossiste en commercialisant le produit de sa pirogue. C'est une stratégie très nette pour assurer l'approvisionnement nécessaire à son entreprise de transformation. Établir un *fie* est une stratégie qui garantit la main-d'œuvre grâce aux ressources humaines du matrilignage. À ce stade, les filles ont un rôle important dans le fumage et la commercialisation du poisson, mais à partir du moment où la femme chef d'entreprise achète une pirogue, il est crucial qu'elle ait un fils qui puisse "s'occuper des pêcheurs". Le contrôle social est nécessaire pour qu'un propriétaire de pirogues dirige une compagnie

de pirogues. Ainsi, il ou elle compte beaucoup sur les parents pour recruter la main-d'œuvre. Les femmes propriétaires de pirogues ont ainsi acquis du prestige et du respect dans les deux principaux domaines réservés aux femmes : le *fie* et le système hiérarchique des femmes sur le marché. Elles sont devenues de puissantes "patronnes" dans les communautés de pêche et leur influence a dans une large mesure été étendue au domaine réservé aux hommes, telles que l'association des propriétaires de pirogues et les réunions d'établissement des comptes avec l'équipage dans son *fie*. Cependant, bien qu'elles aient de plus en plus pénétré dans le domaine des propriétaires de pirogues réservé aux hommes, les femmes propriétaires de pirogues ne semblent pas concurrencer les hommes dans leur système hiérarchique. Les femmes propriétaires de pirogues ont "franchi le pas" économiquement, mais ni socialement ni politiquement. Elles ne mettent pas en question la construction sociale du genre dans la culture fante.

Comme on l'a souligné, pour comprendre les processus de changement qui affectent le travail et la vie des gens dans une communauté et dans un système de production locaux, on doit considérer la situation socio-culturelle dans laquelle s'effectue la production. Pour devenir une femme estimable à Moree, deux conditions majeures concernant les valeurs culturelles doivent être remplies, tant dans la sphère de la production que dans celle de la reproduction. L'une est d'être financièrement indépendante et l'autre est d'avoir des enfants. La façon dont le genre et les relations de parenté changent avec les différentes étapes de la carrière d'une femme n'explique donc pas seulement la dynamique interne des pêcheries piroguières. Elle permet également de mieux comprendre comment la construction, la reproduction et la manipulation du genre influencent les processus de changement économique et politique en général, et sont influencées par eux.

La pêche piroguière en Afrique de l'Ouest : une représentation cartographique

Nous présentons en fin de cet ouvrage un ensemble de cartes sur les composantes humaines, économiques et écologiques des espaces halieutiques ouest–africains au sein desquels s'est développée la pêche piroguière.

Barbara Cholet, géographe, a été responsable de la réalisation technique de ces planches, avec la collaboration de Christian Chaboud.

L'ensemble comprend 12 planches. Les trois premières planches (cartes 1 à 3) sont des représentations sur l'ensemble de la région. Elles s'inspirent de travaux sur la pêche piroguière, relatifs à son histoire économique et sociale (Chauveau, 1991c), aux migrations de pêcheurs (Chauveau, 1991a), à l'environnement économique et bio-écologique des activités halieutiques. Ces cartes font ressortir le caractère "régional" de la pêche à l'échelle ouest-africaine, son articulation ancienne avec les autres sphères économiques côtières et de l'hinterland, et la relation avec d'autres caractéristiques des littoraux.

Les planches suivantes (cartes 5 à 12), introduites par une carte précisant leur assemblage, représentent à une échelle plus fine la localisation des groupes humains pratiquant la pêche, les principaux centres de pêche et agglomérations littorales. Elles couvrent le littoral ouest-africain du nord de la Mauritanie au sud de l'Angola. Les communautés de pêcheurs sont désignées (en caractères italiques) au moyen des noms d'ethnies auxquels elles appartiennent (ex : wolof, lébu), ou par les termes désignant des sous-groupes spécialisés dans les activités de pêche (ex : somono, subalbe, imraguen, nyominka). Les termes génériques utilisés pour désigner des groupes composites (ex : "kru", "popo") sont utilisés avec des accolades incluant les différentes ethnies concernées.

Carte 1. Environnement écologique et localisation des principaux foyers historiques de la pêche maritime du XVe siècle à l'époque contemporaine.

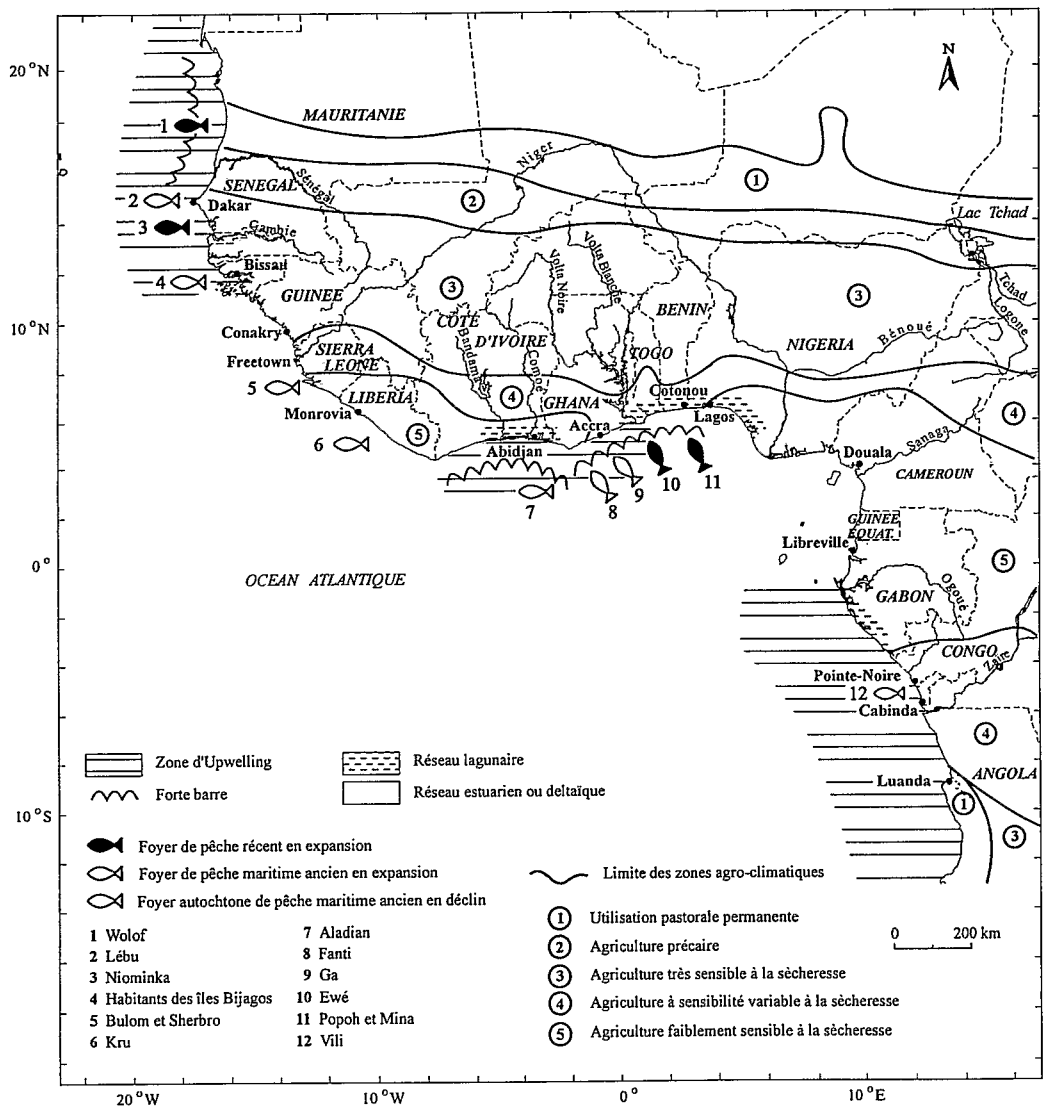

Carte 2. Principaux foyers économiques de l'hinterland côtier

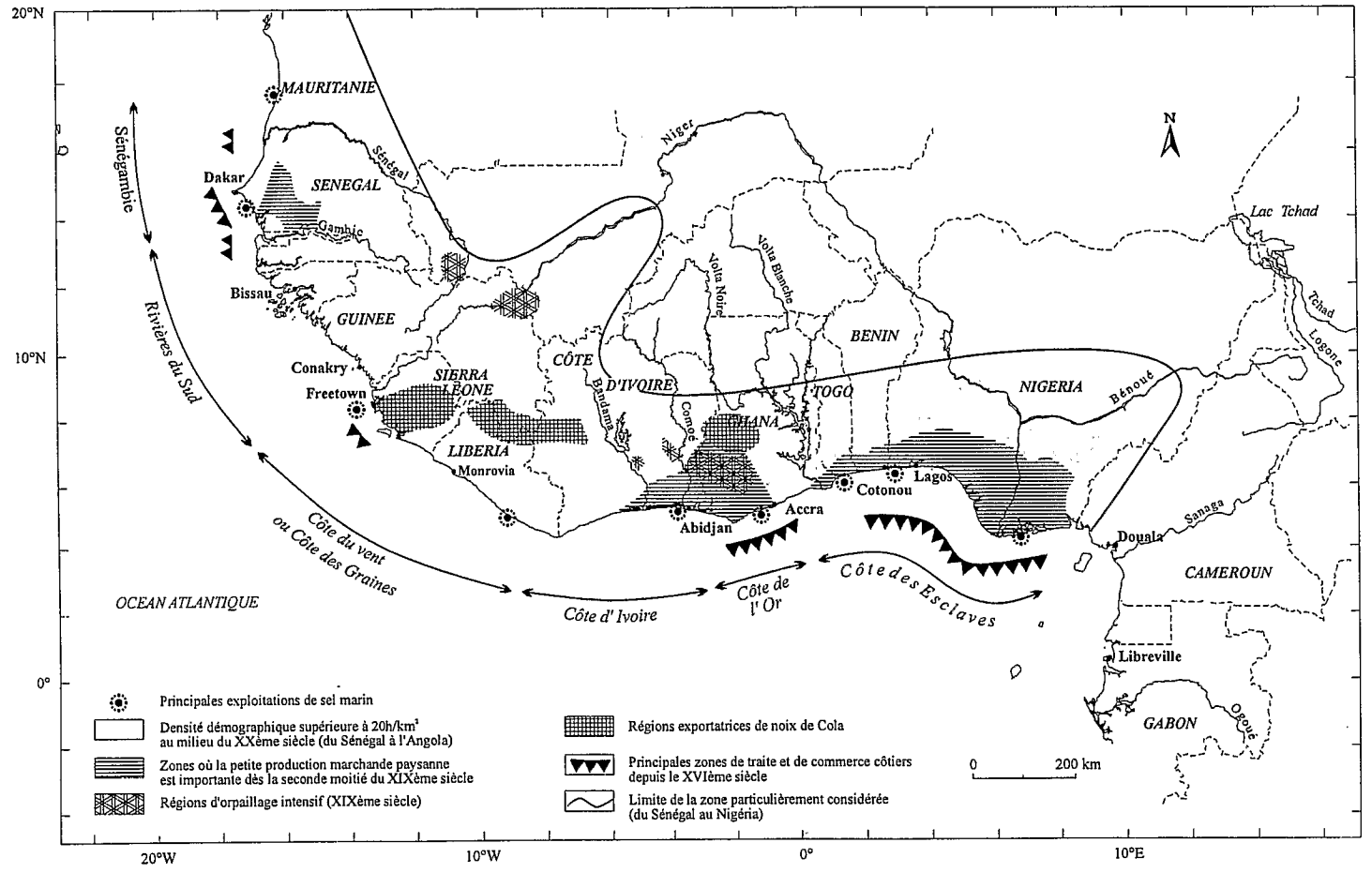

Carte 3. Principales migrations de pêche

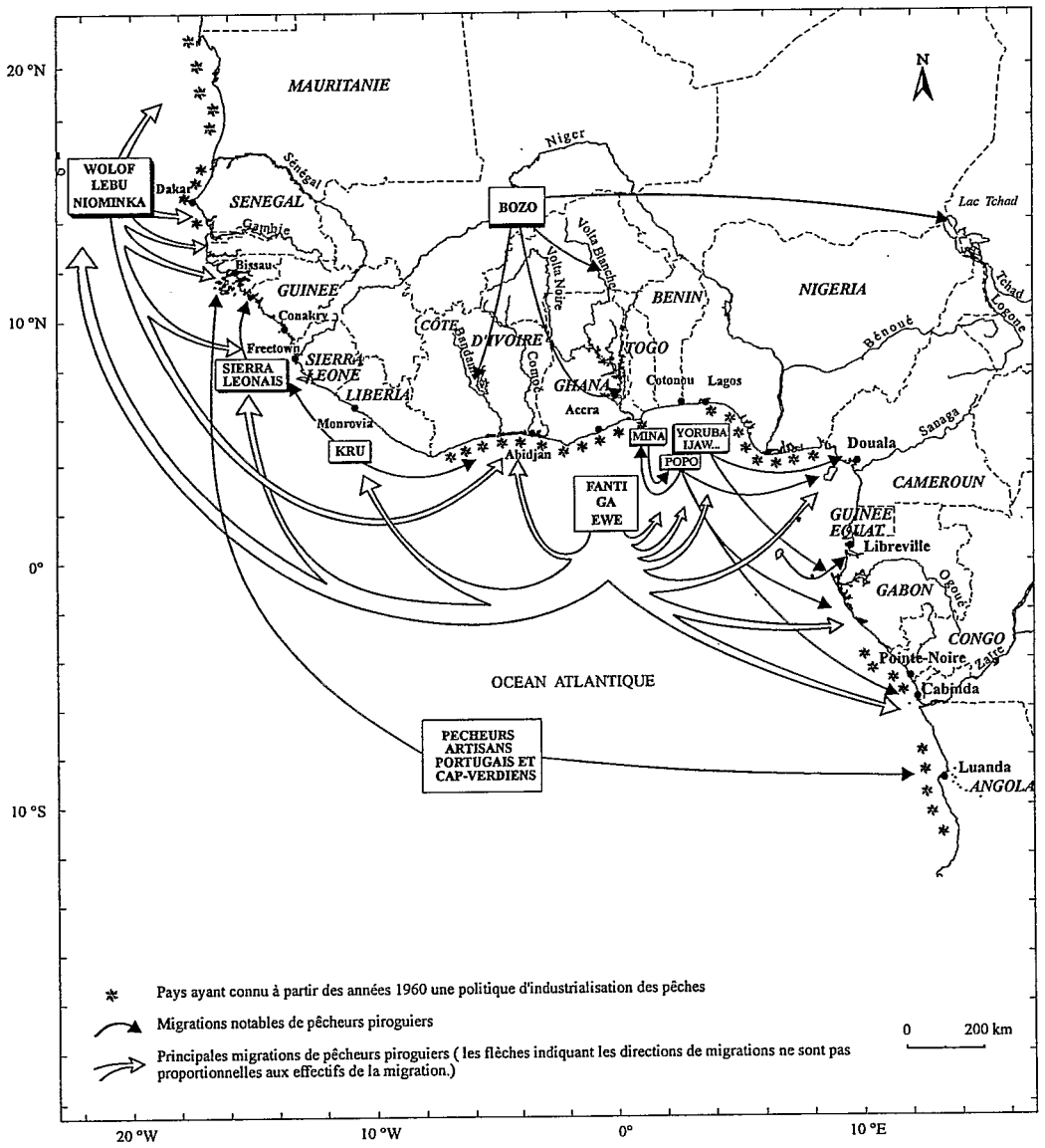

Carte 4. Tableau d'assemblage des cartes par zone.

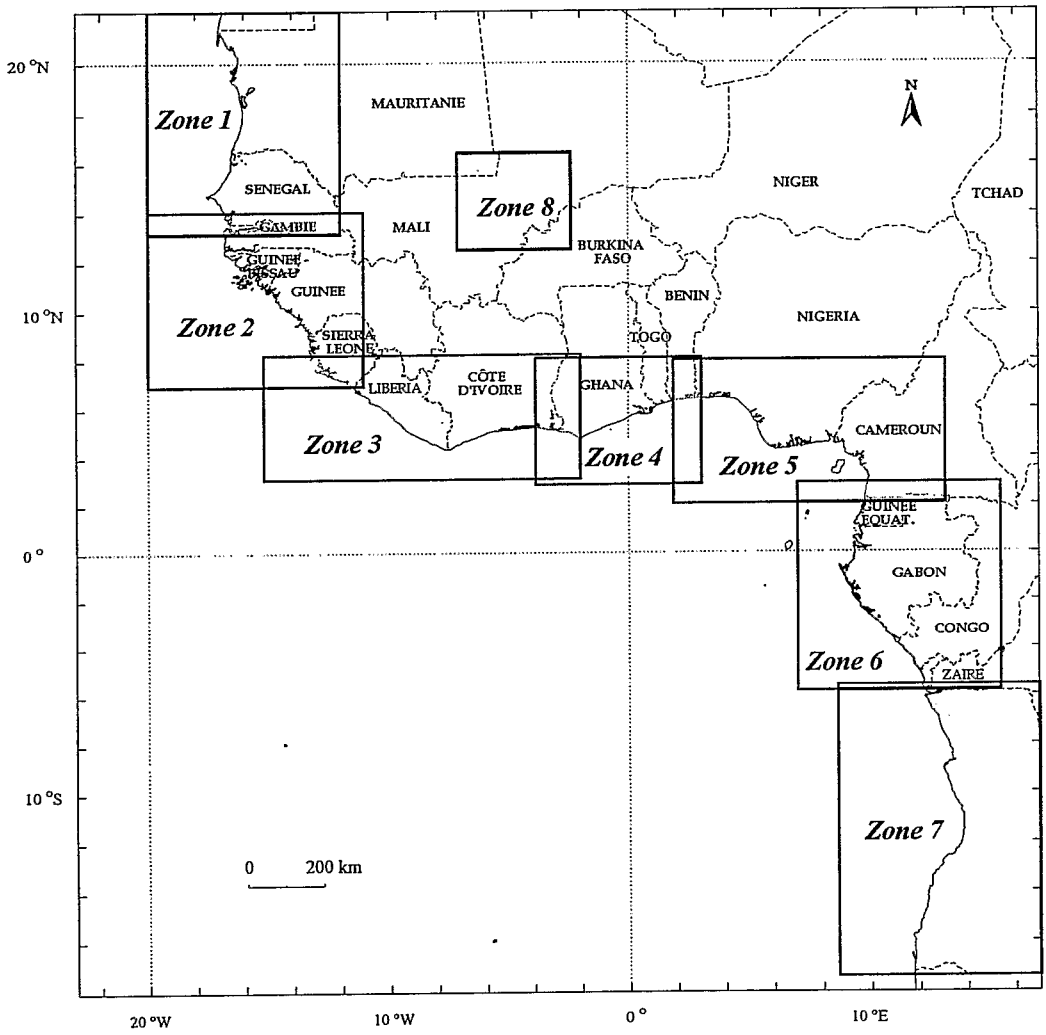

Carte 5. Zone 1

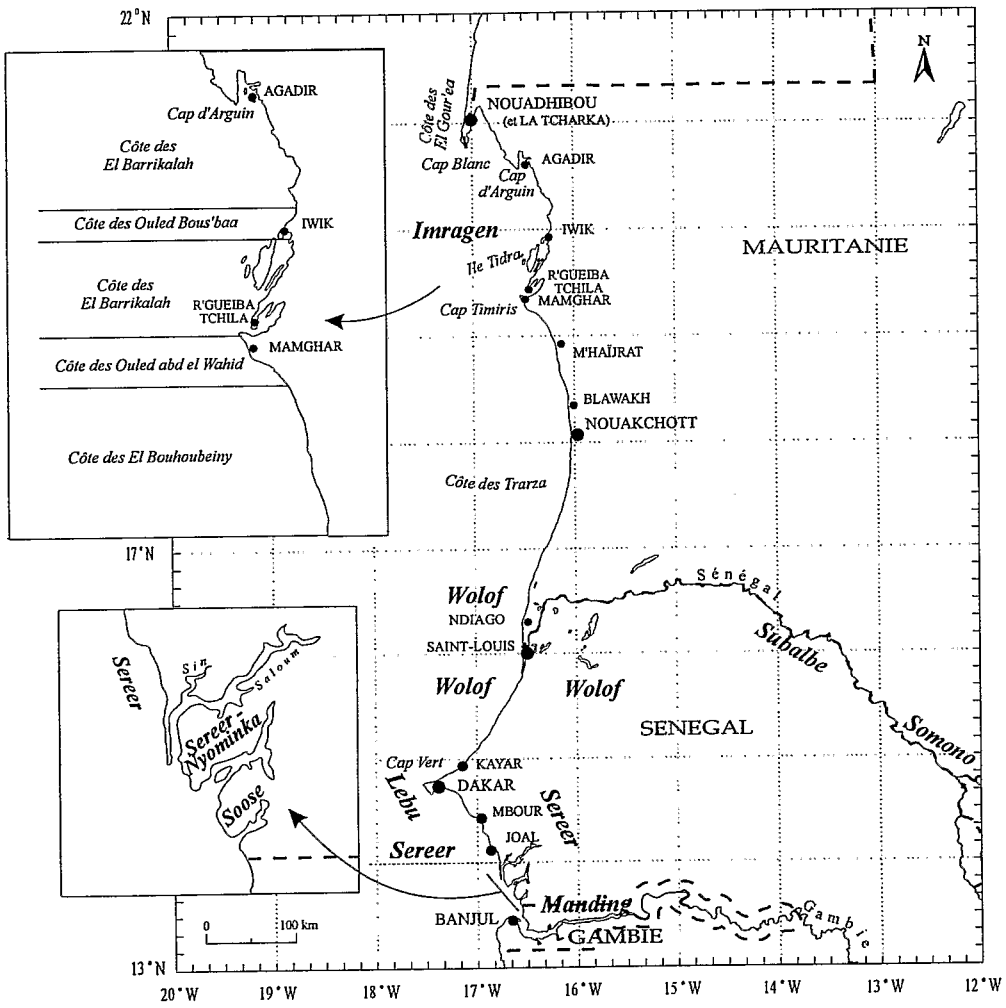

Carte 6. Zone 2

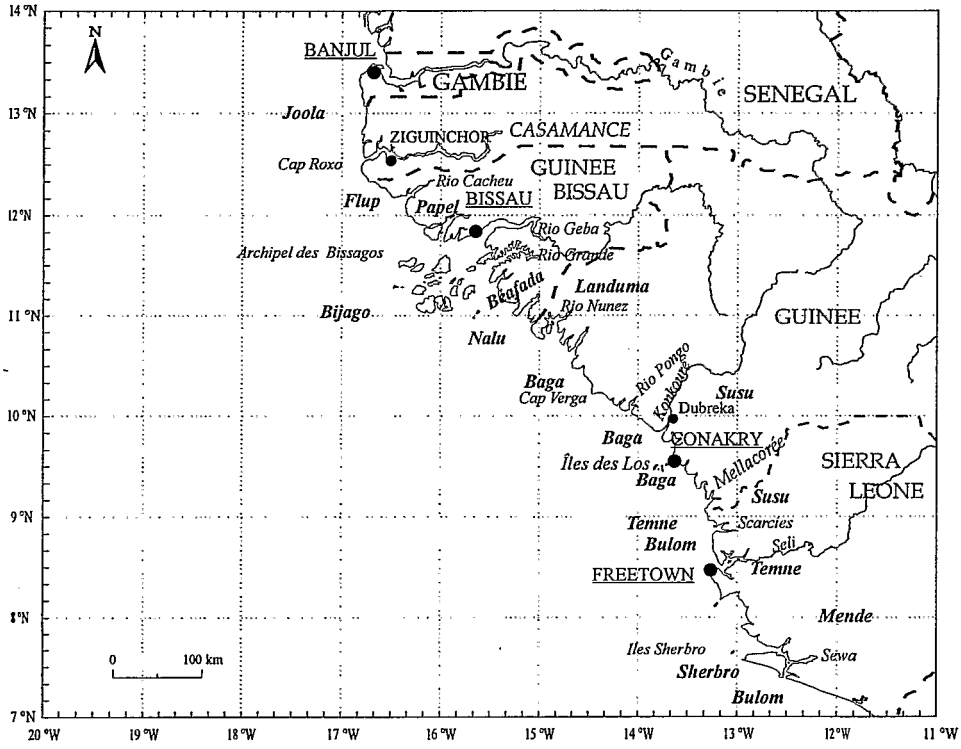

Carte 7. Zone 3

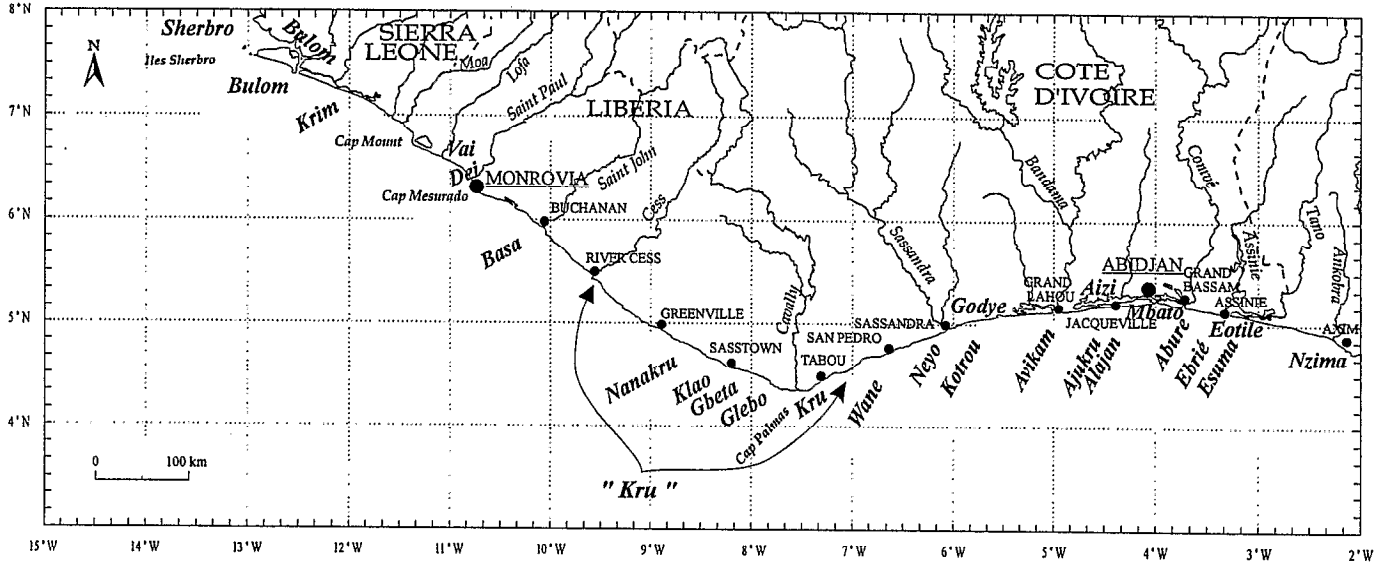

Carte 8. Zone 4

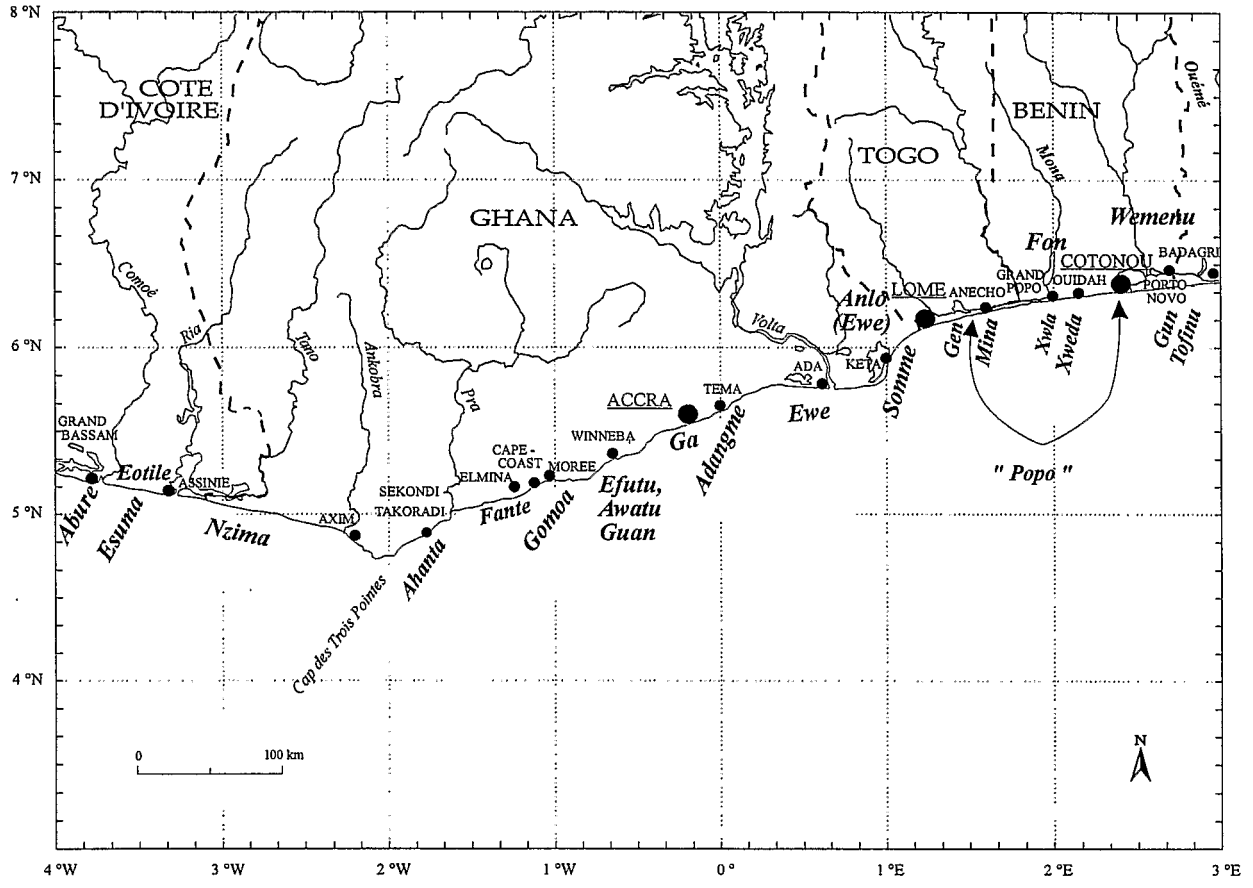

Carte 9. Zone 5

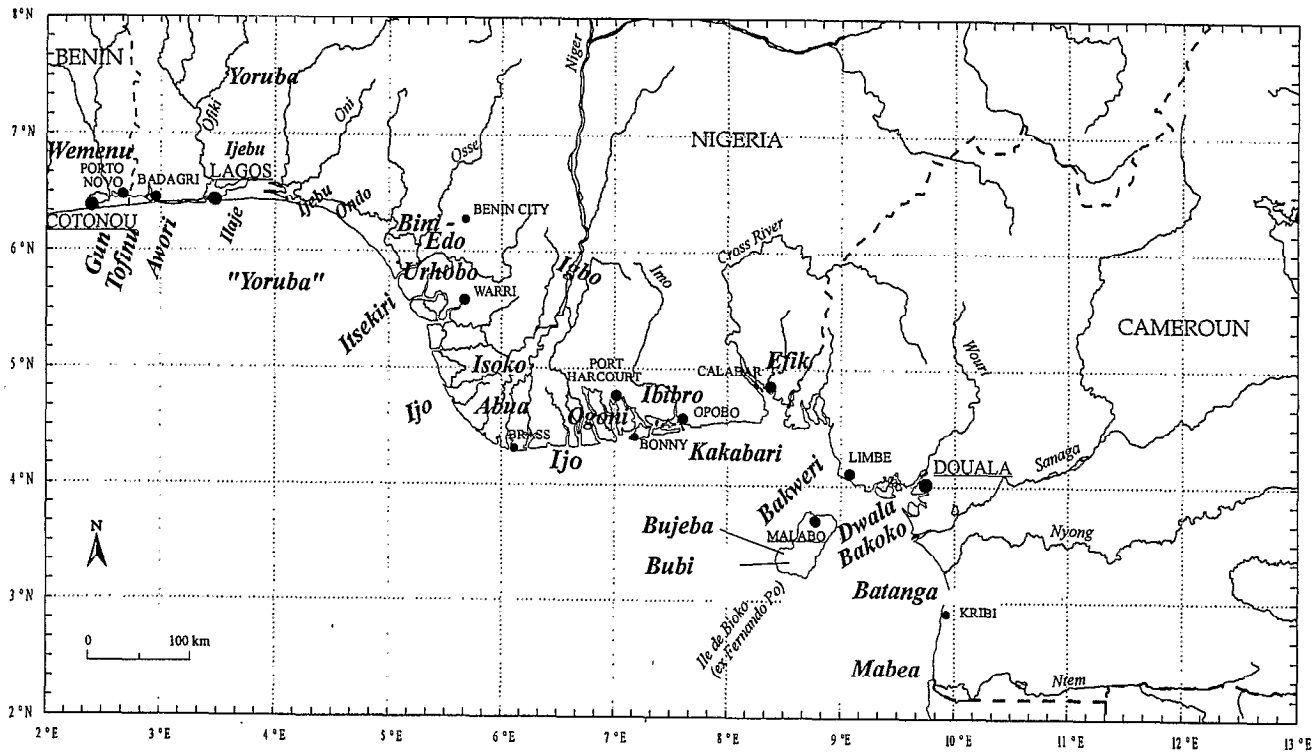

Carte 10. Zone 6

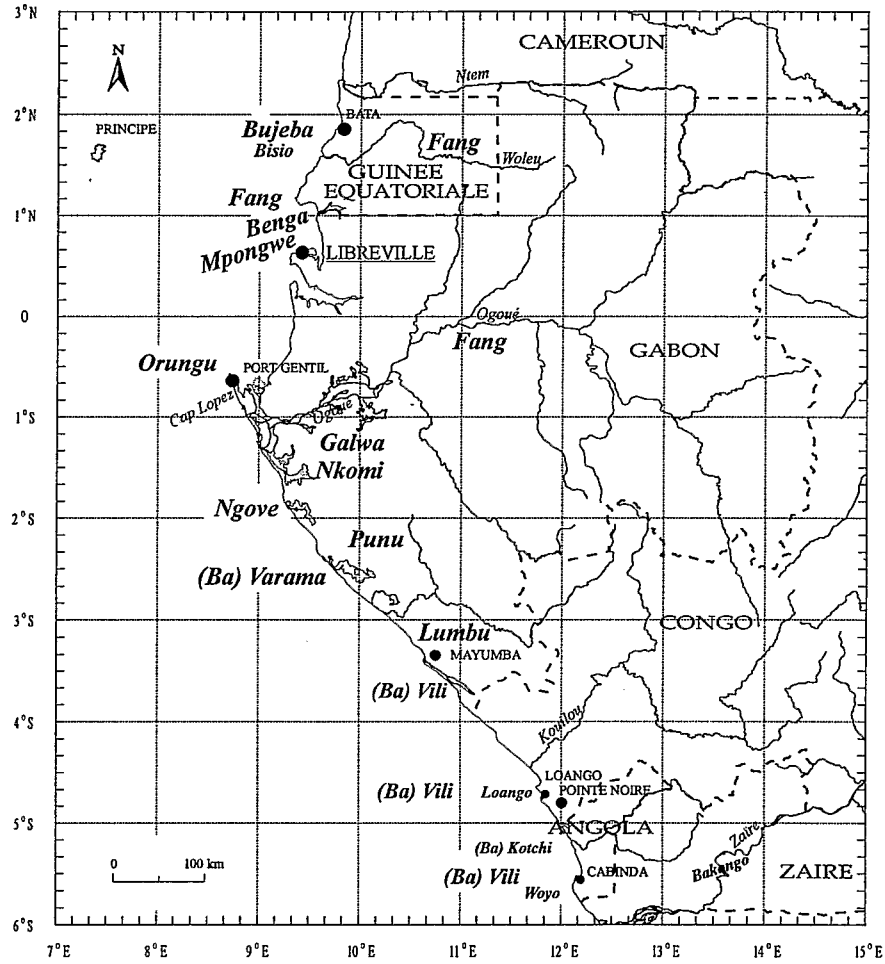

Carte 11. Zone 7

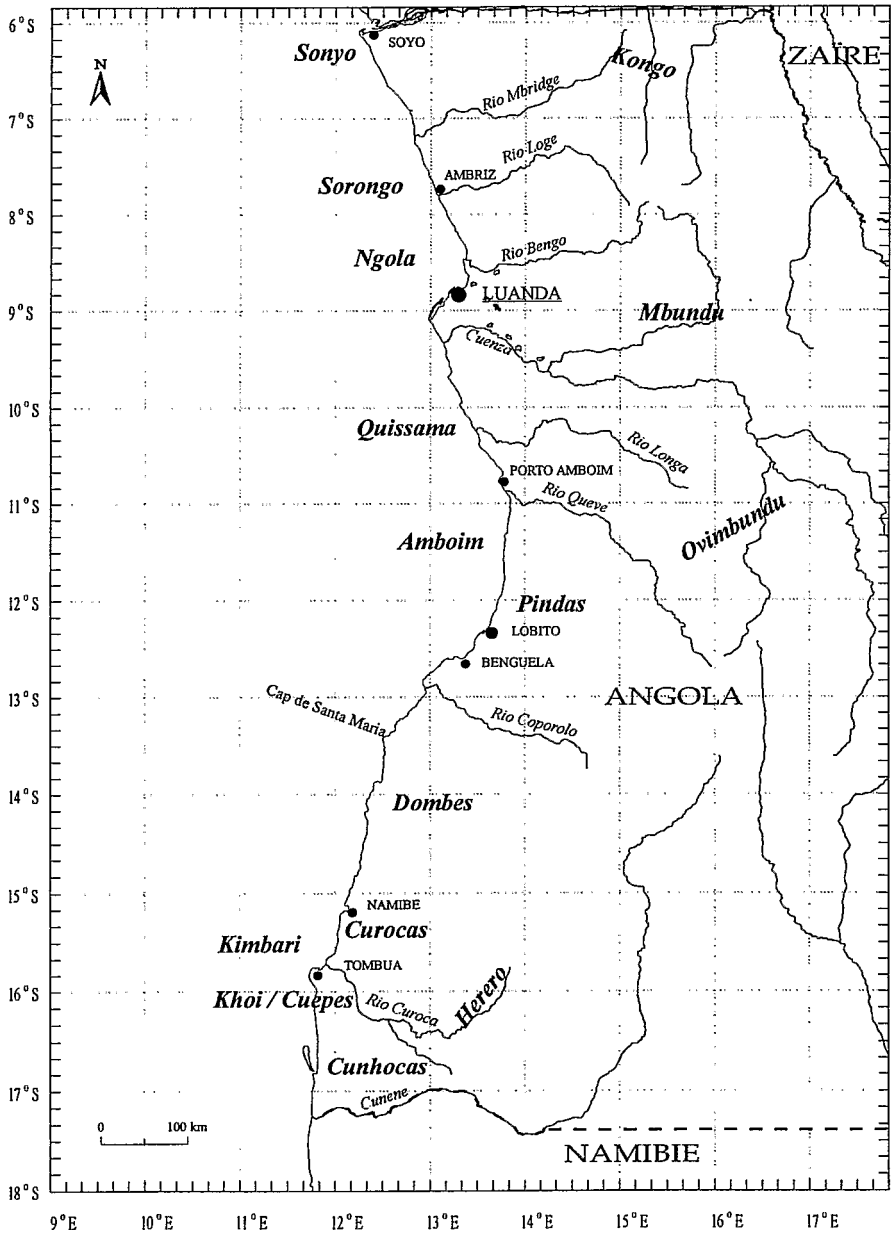

Carte 12 Zone 8

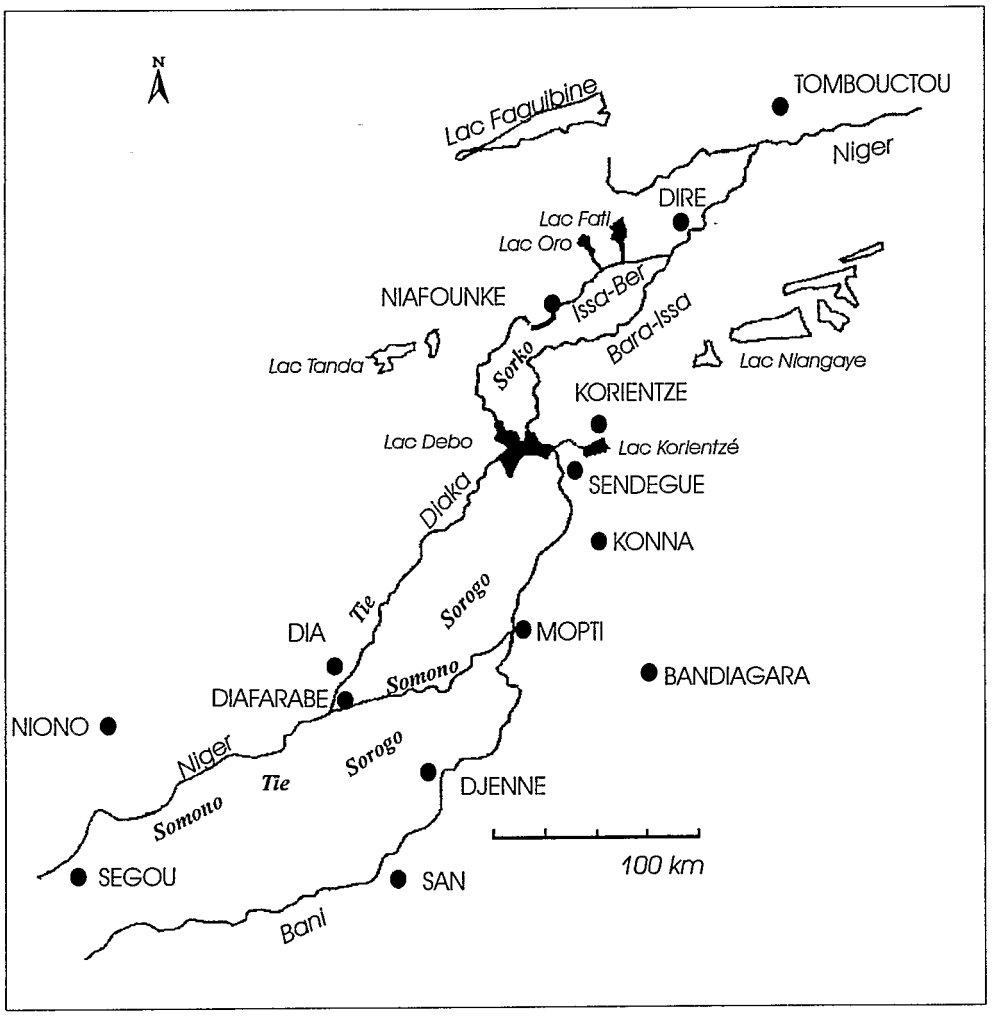

BIBLIOGRAPHIE

Documents d'archives et officiels

DAKAR, ARCHIVES NATIONALES :

- Rapports annuels sur l'industrie de la pêche au Soudan, 1925, 1927 (2G 25-37, 2G 27-46).
- Rapports politiques annuels, 1930 (2G 30-7), 1949 (2G 49-33), 1951 (2G 51-34).
- Rapports économiques annuels, 1949 (2G 49-6), 1952 (2G 52-84), 1953 (2G 53-10).
- Rapport annuel de campagne du Service de l'agriculture et des forêts, 1939 (2G 39-51).
- Rapports annuels des services forestiers du Soudan, 1949 (2G 49-71), 1952 (2G 52-11), 1954 (2G 54-101), 1956 (2G 56-83).
- Rapports trimestriels d'ensemble, 1904 (2G 4-13), Rapport trimestriel des évènements, 1954 (2G 54-178), Rapport économique trimestriel, 1931 (2G 31-37).
- Rapports économiques mensuels, 1925 (2G 25-4), Rapports politiques mensuels d'ensemble, 1946 (2G-46-134).
- Plan quadriennal de pêche, 1953-1957 (4R 7-19).
- Pêche et pisciculture, réglements, textes, projets de décrets, correspondances, 1948-1953 (4R 18/169), 1952-1957 (4R 22/169).

DCGTx (1988), *Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales*, DCGTx-ministère de la Production animale, Abidjan.

JOURNAL OFFICIEL DE L'AOF (1941), Journal officiel du Soudan français, 1947 et 1953.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI (1961, 1963, 1965, 1970, 1972, 1975, 1976).

MINISTÈRE DU PLAN (RCI) (1971), *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1971-1975*, Paris.

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE (RCI) (1983), *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, Abidjan, CEDA.

RÉPUBLIQUE DU MALI :

- Plan quinquennal 1961-65 : "Quelques considérations sur le premier plan de développement économique et social au Mali".
- Présidence du gouvernement, Direction régionale du plan et des statistiques : Programme triennal de redressement économique et financier, 1970-1972.
- Présidence du gouvernement, Direction régionale du plan et des statistiques : Plan quinquennal de développement économique et social, 1974-1978.
- Ministère du plan : Plan quinquennal de développement économique et social, 1981-1985.
- Ministère du plan, Direction nationale de la planification : Avant-projet de plan quinquennal de développement économique et social, 1987-1991.
- Ministère des Ressources Naturelles et de l'Élevage (1987), cabinet, Politique nationale de développement de la pêche et de la pisciculture, septembre, multigr., 19 pages.

RÉPUBLIQUE DU MALI (RÉGION DE MOPTI) :

- Cabinet du gouverneur (1972), *Convention de pêche en 5è région*, (issue de la conférence nationale sur la pêche, Mopti, 1-2-3 novembre 1972).
- Cabinet du gouverneur (1990), *Conventions locales de pêche en 5è Région*, (issues des travaux de la conférence Régionale sur la pêche tenue les 23, 24 et 25 Janvier 1990 à Mopti).

OUVRAGES, ARICLES ET AUTRES DOCUMENTS

ABU K. (1983), The separateness of spouses: conjugal relations in an Ashanti town, *in* Oppong C. (ed), *Female and male in West Africa*, London, George Allen and Unwin : 156-168.

ACHESON J. M. (1975), The lobster fiefs: economic and ecological effects of territoriality in the Maine lobster industry, *Human Ecology*, 3 : 183-207.

ACHESON J. M. (1981), Anthropology of fishing. *Annual Reviews of Anthropology*, 10 : 275-316.

ACHESON J. M. (1988), *The lobster gangs of Maine*, Hanover, New Haven, University Press of New England.

ACHESON J. M. (ed) (1994), *Anthropology and institutional economics*, Monographs in Economic Anthropology n°12, Lanham, New York and London, University Press of America.

AGIER M. (1983), *Commerce et sociabilité ; les négoçiants soudanais du quartier zongo de Lomé (Togo)*, Paris, Orstom Éditions, coll. Mémoires, n° 99.

AMSELLE J.-L. (1976), Aspects et significations du phénomène migratoire en Afrique, *in* Amselle J-L.(ed), *Migrations africaines*, Paris, Maspéro : 9-39.

AMSELLE J.-L. (1992), La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison, *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 32 : 629-643.

AMSELLE J.-L., M'BOKOLO E. (1985), *Au coeur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La découverte.

ANCEY G. (1975), Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain, *Notes AMIRA*, 3, multigr., 30 pages.

ANONYME (1991), Statistiques de la pêche artisanale maritime au Congo, 1988, *Doc. Sci. Centre Orstom de Pointe-Noire*, n° 73, Nouvelle Série.

ARDREY R. (1966), [1908], *The territorial imperative. A personal inquiry into the animal origins of property and nations*, New-York, Atheneum.

AUGÉ M. (1969), *Le rivage alladian. Organisation et évolution des villages alladian*, Paris, Orstom, coll. Mémoires.

AUGÉ M. (1970a), Tradition et conservatisme. Essai de lecture d'un terroir. Pays alladian (basse Côte d'Ivoire), *Études Rurales*, 37-39 : 281-298.

AUGÉ M. (1970b), Les pêcheurs de requins à Port Bouët (Côte d'Ivoire), *Cahiers d'Études Africaines*, 10 : 407-421.

AUGÉ M. (1974), *Théorie des pouvoirs et idéologies, étude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris, Hermann.

BAKO ARIFARI N., LE MEUR P.-Y. (à paraître), Les dynamiques locales face aux interventions de développement, *in* Chauveau J.-P., Courade G., Coussy J., Le Pape M., Lévy M., Winter G., *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs,* Paris, IRD-Karthala.

BALLAND J.-M., PLATTEAU J.-P., (1996), *Halting degradation of natural resources. Is there a role for rural communities?* New York et Oxford, Food and agricultural organisation-Clarendon Press.

BARD F.-X. (1988), Programme de recherche d'accompagnement sur les pêches maritimes artisanales, *in Projet pour le développement des pêches maritimes artisanales*, annexe 6, Abidjan, Ministère de la Production animale.

BARKAN J. D., MC NULTY M. L., AYENI M.A.O. (1991), Hometown voluntury associations, local development and the emergence of civil society in Western Nigeria, *The Journal of Modern African Studies,* vol. 29 : 457-480.

BARRET S.R. (1971), *God's kingdom on stilts*, Ph.D Thesis, University of Sussex.

BARRET S.R. (1973), Aiyetoro, *in* Bailey F.G., *Debate and compromise ; the politics of innovation*, Oxford, Basil Blackwell : 253-279.

BARTH F. (1969), Introduction, *in* Barth F. (ed), *Ethnic Groups and Boundaries*, London, George Allen and Unwin : 9-38.

BARTH F. (ed) (1963), *The Role of the entrepreneur in social change in northern Norway,* Bergen and Oslo, Universitetsforlaget.

BATES R.H. (1974), Ethnic competition and modernization in contemporary Africa, *Comparative Political Studies*, 6 : 457-484.

BEGAG A., CHAOUITTE A. (1990), *Écarts d'identité*, Paris, Point virgule, Seuil.

BELLEC F. (1996), *Pêcheurs d'espoir au Sénégal*, Paris, Les Éditions de l'Atelier-CCFD, coll. Les acteurs du développement.

BELLONCLE G. (1982), *La question paysanne en question en Afrique noire*, Paris, Karthala.

BERKES F., FEENY D., MC CAY B., ACHESON J. M. (1989), The benefits of the commons, *Nature*, n° 340 : 91-93.

BERNUS E. (1990), En guise de conclusion : les pasteurs nomades africains, du mythe éternel aux réalités présentes, *Cahiers des Sciences Humaines,* 26 : 267-281.

BERRON H. (1980), *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte-d'Ivoire*, Gap, Ophrys.

BERRY S. (1985), *Fathers work for their sons,* Berkeley, University of California Press.

BERRY S. (1989), Social institutions and access to resources, *Africa*, vol. 59 : 41-55.

BERRY S. (1993), *No condition is permanent: The social dynamics of agrarian change in sub-Saharan Africa,* Madison, University of Wisconsin Press.

BERRY S. (1997), Tomatoes, land and hearsay: Property and history in Asante in the time of structural adjustment, *World Development,* 25 : 1225-1241.

BHAGWATI J. N. (1982), Directly unproductive profit-seeking activities, *Journal of Political Economy*, 90 : 988-1003.

BIÉ A. (1899), *Commis principal des secrétariats principaux de colonies, à Conakry (Guinée Française), Voyage à la côte occidentale d'Afrique de Marseille à Conakry,* Archives Nationales de Guinée, 50 pages multigr.

BIERSCHENK T. (1988) Development projects as arenas of negotiation for strategic groups, a case study from Benin, *Sociologica Ruralis*, 28 : 146-160.

BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1998), *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation,* Paris, Karthala.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2000) *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala.

BINET D., MARCHAL E., PEZENNEC O. (1991), *Sardinella aurita* de Côte-d'Ivoire et du Ghana : fluctuations halieutiques et changements climatiques, *in* Cury P. et Roy C. (eds), *Pêcheries ouest africaines. Variabilités, instabilité et changement*, Paris, Orstom Éditions : 320-342.

BLANC F., DAGET J., D'AUBENTON A. (1955), L'exploitation des eaux douces dans le bassin du moyen Niger, *Bull. IFAN*, T.17, série A, n° 4.

BLEEK W. (1987), Family and family planning in Southern Ghana, *in* Oppong C. (ed), *Sex roles, population and development in West Africa,* London, Heinemann.

BONNEMAISON J. (1989), L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique, *in* Antheaume B. *et al.* (eds), *Tropiques, Lieux et liens*, Paris, Orstom Éditions, coll. Didactiques : 500-510.

BONNEMAISON J. (1991), Lieux et routes en Mélanésie, *in* Mullon C. (ed), *Séminfor 4 : Le transfert d'échelle ;* Quatrième séminaire informatique de l'Orstom, Brest, 11-13 sept 1990, Paris, Orstom Éditions, coll. Colloques et Séminaires : 315-318.

BOSERUP E. (1989), *Woman's role in economic development,* London, Earthscan Publications.

BOUBERI D., HIE DARE J.-P. et KONAN J. (1983), La pêche artisanale maritime en Côte-d'Ivoire : le potentiel de pêche, *Arch. Sci. Cent. Rech. Océanogr.*, Abidjan , 9 : 11-29.

BOUJU S. (1991), Notes sur les pêcheurs migrants en Guinée, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* Cotonou, DIPA/WP/36 : 99-127.

BOUJU S. (1992), Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIII[e] siècle à nos jours, *Doc. Sci. Cent. Rech. Halieut. Boussoura,* Conakry, 16.

BOUJU S. (1993), Les boaty de Guinée : presque deux siècles de pêche à la dorade, *Doc. Sci. Cent. Rech. Halieut. Boussoura,* Conakry, 19.

BOUJU S. (1994), *De la bêche au filet. Étude anthropologique des populations littorales et des pêcheurs côtiers de Guinée*, Thèse d'anthropologie sociale et d'ethnologie, EHESS, 2 vol.

BOUTILLIER J.-L. ET SCHMITZ J. (1987), Gestion traditionnelle des terres et transiton vers l'irrigation. Le cas de la vallée du Sénégal, *Cahiers des Sciences Humaines*, 23 (3-4) : 533-554.

BREDELOUP S. (1991a), *Construction-reconstruction identitaire et migrations internationales ouest-africaines*, Paris, Orstom.

BREDELOUP S. (1991b), Des négociants au long court s'arrêtent à Dimbokro (Côte-d'Ivoire), *Cahiers d'Études Africaines,* 31 : 475-86.

BREDELOUP S., ROBIN N. (eds) (1992), Migrants d'Afrique de l'Ouest, *Hommes et Migrations*, Dakar, Orstom, n°1160 : 6-15.

BRETON Y. (1985), L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs, Réflexions sur la naissance d'un sous-champ disciplinaire, *Anthropologie et Sociétés,* 5 : 7-27.

BRETON Y. (1986), Social Research and Public Policy Formation in the Fisheries. Norwegian and Canadian Experiences, *in* MacInnes D., Jentoft S. and Davis A. (eds), *Proceedings of an International Working Seminar Held at the Institute of Fisheries,* University of Tromso : 78-87.

BRETON Y. (1991), Economic Anthropology and Interdisciplinarity in Costa Rica Fishing. The pittfalls of Problem Formulation, *MAST*, 4 (1) : 1-12.

BRETON Y. (1994), *Fisheries Management and the Colonias in Brazil. An Anthropological Look at the Relations between State and Producers*, Conference presented at the Annual Meeting of the American Fisheries Society, Halifax, 15 pages multigr.

BRETON Y. (1997), *Structures sociales, halieutique et développement local (Exemples Canada-Brésil)*, Conférences halieutiques de l'Université de Rennes, 17 pages multigr.

BRETON Y., DE LA ROCQUE M., DOYON S., DUPRÉ F., GIGUÈRE H. (1998), *Paperasse et tabous. Bureaucratie et droit coutumier dans les pêcheries mexicaines et malgaches*, Québec, Département d'Anthropologie, Université Laval.

BROOKS G. E. Jr (1972), *The kru mariner in the nineteenth century: An historical compendium*, Newark (Del.), Liberian studies Association.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H. (1992), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation Française.

CABANNE C. (ed) (1984), *Lexique de géographie humaine et économique*, Paris, Dalloz.

CADENAT J. (1948), Physionomie générale de la pêche maritime en A.O.F, in *Conférence de la pêche maritime de Dakar, 15-22 janvier 1948*, Paris, Centre National d'Information Économique : 25-60.

CAILLIE R. (1982) [1830], *Voyage à Tombouctou*, Paris, Maspéro, 2 vols.

CAMARA M., (sd), *Rapport : La pêche dans la région administrative de Boké*, Dir. Rég. des Pêches et de l'Aquaculture, Région Adminis. de Boké (Guinée), 5 pages multigr.

CASTERAN M. (1922), *Courrier du Commandant de cercle de Boké.* Gouvernement général de l'AOF. Secrétaire- général 4e bureau, n° 415, multigr.

CHABOUD C. (1983), Le mareyage au Sénégal, *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 87, 112 pages multigr.

CHABOUD C. (1989), Socio-économie des pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. État des connaissances et évolution de la recherche, Dakar, CRODT, Orstom, 91 pages multigr.

CHABOUD C., CHARLES-DOMINIQUE E. (1991), Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche, *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium International Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom : 99-143.

CHABOUD C., KEBE M. (1989), La distribution du poisson de mer au Sénégal, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 125-145.

CHALLENOR H. S. (1970), *French speaking West Africa's Dahomeyan strangers in colonisation and decolonisation,* Ph.D. Columbia University, UMI Dissertation Services, Ann Arbor.

CHAUVEAU J.-P. (1985), Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal. Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, *Anthropologie maritime*, 2 : 300-318.

CHAUVEAU J.-P. (1986), Une histoire maritime africaine est-elle possible ? *Cahiers d'Études Africaines*, 26 : 173-235.

CHAUVEAU J.-P. (1989), Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 : 237-287.

CHAUVEAU J.-P. (1991a), Géographie historique des migrations de pêche dans la zone du COPACE (fin XIX^{e} siècle-années 1980), in *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 169-181.

CHAUVEAU J.-P. (1991b), La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables, *in* Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P. (eds) *L'appropriation de la terre en Afrique. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala : 109-115.

CHAUVEAU J.-P. (1991c), Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes ouest-africaines, Essai d'analyse en longue période : XV^{e}-XX^{e} siècles, *in* Cury P. et Roy C. (eds), *Pêcheries ouest-africaines - Variabilité, instabilité et changement*, Paris, Orstom Éditions : 14-25.

CHAUVEAU J.-P. (1992), Le "modèle participatif" de développement rural est-il alternatif ? *Bulletin de l'APAD*, 3 : 20-31.

CHAUVEAU J.-P. (1981), *Le développement historique de la pêche en mer à Saint-Louis ; premières hypothèses* ; Rapport de mission, Centre de Recherches Océanographique de Dakar-Thiaroye, 9 pages multigr.

CHAUVEAU J.-P. (ed) (1989), Rivages I et Rivages II, numéros spéciaux des *Cahiers d'Études Africaines*, 29 (114 et 115-116).

CHAUVEAU J.-P. (ed) (1997), *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural. Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest*, Rome, FAO, Participation populaire, n° 11.

CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. (1985), Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire, *Cahier des Sciences Humaines,* 21 : 63-80.

CHAUVEAU J.-P., DOZON J.-P. (1987), Au coeur des ethnies ivoiriennes... L'État, *in* Terray E. (ed), *L'État contemporain en Afrique,* Paris, L'Harmattan : 281-296.

CHAUVEAU J.-P., SAMBA A. (1989), Market Development, Government Interventions and the Dynamics of the Small-scale Fishing Sector : An Historical Perspective of the Senegalese Case, *Development and Change*, 20 : 599-620.

CHAUVEAU J.-P., LEONARD E. (1995), Les déterminants historiques de la diffusion de la cacaoculture et des fronts pionniers en Côte-d'Ivoire, *Bulletin du GIDISCI*, n° 11 : 66-94.

CHAUVEAU J.-P., DIA A. D., MAAROUF M., SALL A. (1998), *Rapport de synthèse, socio-anthropologie*, Projet de recherche DGXII-MUYS Étude comparative des systèmes de gestion et de marchés dans les pêches céphalopodières d'Afrique de l'Ouest, 15 pages multigr.

CHAUVEAU J-P., SAMBA A. (1999), Évaluation de la coopération tripartite CNPS-CREDETIP-FUCID, Fondation Universitaire pour la Coopération Internationale au Développement, Namur-Montpellier, 67 pages multigr.

CHAUVEAU J.-P., VERDEAUX F. *et al.* (1989), *Bibliographie sur le communautés de pêcheurs d'Afrique de l'ouest.* DIPA/WP/25, Cotonou, FAO.

CHAUVEAU J.-P., WEBER J. (1991), L'apport des synthèses régionales. Perspectives historiques et institutionnelles sur la recherche interdisciplinaire dans le domaine des pêches artisanales, *in* Durand J.-R., Lemoalle J.et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium International Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 51-62.

CHAVANCE P., BANGHOURA C., DAMIANO A, DIALLO A. (1994), La pêche maritime guinéenne en 1992. 1 Description, types d'engins et types de pêche. *Doc. Sci. Cent. Rech. Halieut. Boussoura*, Conakry, 25.

CHISHOLM M., SMITH D. M. (1990), *Shared space, divided space. Essays on conflict and territorial organisation*, London, Unwin Hyman.

CHRISTENSEN J. B. (1977), Motor power and women power: technological and economic change among the Fanti fishermen of Ghana, *in* Smith M.E. (ed.), *Those who live from the sea : a study in maritime anthropology,* St. Paul, Monograph American Ethnological Society, n° 62.

CHRISTY F. T. (1982), *Territorial use rights in marine fisheries: definitions and conditions*, FAO Fisheries Technical Report, n° 227, Rome, FAO.

CISSE M. (1983), *Rapport Préliminaire sur les pêcheurs, fumeuses, pirogues et engins de pêche de la presqu'île du Kaloum et des îles de Loos*, Conakry, Guinée, 16 pages multigr.

COHEN A. (1969), *Custom and politics in urban Africa*, London, Routledge and Kegan Paul.

COHEN A. (1971), Cultural strategies in the organization of trading diasporas, in Meillassoux C. (ed), *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, London, International African Institute : 266-81.

COLSON E. (1960), Migration in Africa: trends and possibilities, *in* Lorimer F., Karp M. (eds), *Population in Africa*, Boston University Press : 60-67.

CORLAY J.-P. (1979), La notion d'espace de production halieutique : Proposition méthodologique d'étude à partir de l'exemple danois, *Norois*, 104 : 449-466.

CORMIER-SALEM M.-C. (1985), De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diola de Basse-Casamance, *La pêche maritime*, 1288-1289 : 448-456.

CORMIER-SALEM M.C. (1991), Pêcheurs migrants et paysans pêcheurs : deux modèles de gestion de l'espace irréductibles ? *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium international Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 625-629.

CORMIER-SALEM M.-C., (1992a), *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, Orstom Éditions, coll. Études et Thèses.

CORMIER-SALEM M.-C. (1992b), *Rapport de Mission en Guinée du 29/11/92 au 14/12/92*, Orstom, 10 pages multigr.

CORMIER-SALEM M.-C. (1995), Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique, *L'espace géographique*, 1 : 46-59.

CORMIER-SALEM M.-C. (1995), Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines, *in* Blanc-Pamard C., Cambrézy L., coord., *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, Orstom, coll. Colloques et Séminaires : 57-82.

DAGET J. (1949a), La pêche dans le Delta central du Niger, *Journal de la société des africanistes*, 19 (1) : 1-77.

DAGET J. (1949b), *Aperçu sur l'évolution de la pêche au Soudan français pendant l'année*, Rapport du Laboratoire d'hydrobiologie de Diafarabé.

DAGET J. (1956), La pêche à Diafarabé, étude monographique, *Bull. de l'IFAN*, série B (18) : 1-99.

DARBOUX G. *et al* (1907), *L'industrie des pêches aux colonies*, Barlatier, Marseille, 2 vols.

DARRE J.-P. (1986), La production de connaissance dans les groupes locaux d'agriculteurs, *Agriscope*, 7 : 24-35.

DELAUNAY K. (1989), *Approche historique de l'expansion des pêcheurs Ghanéens (Fante, Ewe) sur le littoral ivoirien*, Orstom, Abidjan, multigr.

DELAUNAY K. (1991a), Les migrations de pêcheurs en Côte d'Ivoire, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 169-181.

DELAUNAY K.(1991b), Approche historique des pêcheurs migrants Fante et Ewe sur le littoral Ivoirien, *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale*, Symposium international Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 621-630.

DELAUNAY K. (1994), "Être ivoirien ou artisan pêcheur maritime..." De quelques vicissitudes d'une spécialisation ghanéenne en Côte-d'Ivoire, *in* Colloque international *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle* (séance 6), GIDISCI-Orstom, Abidjan : 39-49.

DELAUNAY K. (1995), *Les pêcheurs ghanéens (fante et ewe) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche piroguière maritime en Côte d'Ivoire au XX^e siècle.* Thèse de doctorat,Université de Paris I, 3 vols.

DELER J.-P., FAURÉ Y.-A., PIVETEAU A., ROCA, P.-J. (eds) (1998), *ONG et développement*, Paris, Karthala.

DEMATTEIS G. (1990), L'espace, interprétation géographique des rapports sociaux, *in* Kayser B. *et al* (eds), *Géographie entre espace et développement*, Presses Universitaires du Mirail, État des Lieux : 93-98.

DEME M. (1983), Les exportations de poisson de la pêche artisanale sénégalaise, *Doc. Sci. Cent. Rech.Océanogr. Dakar-Thiaroye,* n° 85.

DI MEO G. (1990), Pour une géographie dialectique, 71-82, *in* Kayser B. *et al* (eds), *Géographie entre espace et développement*, Presses Universitaires du Mirail, État des Lieux : 71-82.

DI MEO G. (1991), De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe, *L'espace géographique* : 359-373.

DIA A. D. (1998), *Mauritanie, volet socio-anthropologie*, Projet de recherche DGXII-MUYS Étude comparative des systèmes de gestion et de marchés dans les pêches céphalopodières d'Afrique de l'Ouest, 18 pages multigr.

DIAW M. C. (1981), *Approche monographique d'une grande senne de plage à Dakar*, Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye, 91, 26 pages.

DIAW M. C. (1983), *Social and production relationships in the artisanal maritime fisheries in West Africa,* Dissertation de M.A, East Lansing, Michigan State University.

DIAW M. C. (1986), Gestion des unités de pêche et rapports de production : la portée théorique et pratique des systèmes de parts, Dakar, CRODT/ISRA.

DIAW M. C. (1989), Partage et appropriation : le système de part et la gestion des unités de pêche, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 67-87.

DIAW M. C. (1991), Pêcheurs migrants de la Casamance et des Rivières du Sud, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 78-98.

DIAW M. C. (1992), Peoples Migration, Fishing Migrations: Ethnogenesis, Mobility and Politics in the History of West African Canoe Fishermen, *in* Tvedten I. et Hersoug B. (eds), *Fishing for Development. Small-Scale Fisheries in Africa*, Uppsala, The Scandinavian Institute of African Studies : 54-69.

DIAW M.C. (1994), *La portée du partage. Les implications théoriques et épistémologiques du système de parts pour l'étude de l'altérité en économie. Une référence particulière aux pêcheries côtières ouest africaines*, Ph. D. Thesis, Québec, Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, 3 tomes.

DIENG O., GASPARD F., MELARD C. (1998), *Organisations informelles de contrôle de l'effort pêche tout le long du littoral sénégalais*, Namur, FUCID, Dakar, CREDETIP, 50 pages multigr.

DIETERLEN G. (1955), Mythe et organisation sociale au Soudan, *Journal de la Société des Africanistes*, 25 : 39-76.

DOCK T., MAROT E., PLATTEAU J.-PH., SALL A. (1993) *Commercialisation, crédit et assurance dans la pêche artisanale maritime : le cas du Sénégal*, Madras, Samudra, Dossier n° 5.

DOLLFUS O. (1952), Conakry en 1951-52, Études humaines et économiques, *Recherches africaines/Études guinéennes*, 10-11 : 3-111.

DOMINGO J. (1980), Aspects de l'évolution récente des pêches artisanales de la Côte d'Ivoire, *Norois*, 27 : 181-198.

DORE A. (1986), *Économie et Société en République de Guinée 1958, 1984 et perspectives*, Chenove Éditions Bayardère.

DOZON J.-P. (1994), L'étranger et l'allochtone en Côte-d'Ivoire, *in* Colloque international *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle* (séance 6), Abidjan, GIDISCI-Orstom : 50-60.

DURAND J.-R., LEMOALLE J., WEBER J. (eds) (1991), *La recherche face à la pêche artisanale*, Paris, Orstom Éditions, coll. Colloques et Séminaires, 3 vols.

DURRENBERGER E. P., PALSSON G. (1987), Ownership at sea: fishing territories and access to sea resources, *American Ethnolologist*, 14 : 508-522.

DYSON-HUDSON R., SMITH E. A. (1978), Human territoriality: an ecological reassessment, *American Anthropologist*, 80 : 21-41.

ÉCOUTIN J.-M. (1991), Stratégies d'exploitation des sennes tournantes artisanales de Côte d'Ivoire. Où vais-je pêcher demain ? *in* Durand J.-R., Lemoalle J.et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale*, Symposium international Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 681-690.

ÉCOUTIN J.-M. (1992), *Dynamique des Flottilles en pêche artisanale, L'exemple des sennes tournantes de Côte-d'Ivoire*, Paris, Orstom Éditions, Études et Thèses.

ÉCOUTIN J.-M., DELAHAYE M. (1989), Les sennes tournantes de Vridi (Lagune Ébrié). Caractéristiques générales du métier, *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr., Abidjan*, 17 : 59-77.

ÉCOUTIN J.-M., DELAUNAY K. et KONAN J. (1993), Les pêches artisanales maritimes, *in* Le Loeuff P., Marchal E., Amon Kothias J.-B. (eds), *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire. I. Le milieu marin*, Paris, Orstom : 537-549.

ENSMINGER J. (1992), *Making a market: the institutional transformation of an African society*, Cambridge, Cambridge University Press.

FAO (1983), *Proposition de projet pour le développement intégré de la pêcherie artisanale maritime en République populaire du Congo*, Rapport préparé pour le gouvernement congolais, UTF/PRC/008/PRC.

FAO (1986), *Stratégie d'aménagement et de développement des pêches*, Rome, FAO.

FAY C. (1989a), Sacrifices, prix du sang, "eau du maître" : fondation des territoires de pêche dans le delta central du Niger (Mali), *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 : 159-176.

FAY C. (1989b), Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali) 1920-1980, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 : 213-236.

FAY C. (1990), Rapport sociologique : Pratique halieutique et stratégies de production dans le Delta central du Niger, *in* Orstom IER, *Études halieutiques du Delta central du Niger*, Actes de l'atelier de Bamako, 20-23 novembre 1990.

FAY C. (1993), Repères technologiques et repères d'identité chez les pêcheurs du Macina (Mali), *in* Jolivet M.-J. et Rey-Ulman D. (eds), *Jeux d'identités, Études comparatives à partir de la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan : 167-202.

FAY C. (1994a), Organisation sociale et culturelle de la production de pêche : morphologie et grandes mutations, *in* Quensière J. (ed), *La pêche dans le Delta Central du Niger. Approche plurisdisciplinaire d'un système de production halieutique*, Paris, Orstom, Karthala, IER : 191-207.

FAY C. (1994b), Systèmes de production et d'activités : Le Maasina, *in* Quensière J. (ed), *La pêche dans le Delta Central du Niger. Approche plurisdisciplinaire d'un système de production halieutique*, Paris, Orstom, Karthala, IER : 363-382.

FAY C. (1995), La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture, *Cahiers d'Études Africaines*, 137 : 19-55.

FAY C. (1997), Les derniers seront les premiers : peuplements et pouvoirs mandingues et peuls au Maasina (Mali), *in* M. De Bruijn and Han Van Dijk (eds), *Peuls et Mandingues, dialectique des constructions identitaires*, Paris, Karthala-ASC, 1997 : 165-191.

FINLAYSON A. C. (1997), Fishing for Truth. A sociological Analysis of Northern Cod Stock Assesments from 1977 to 1990, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, St. John's, Newfoundland.

FLEUREY M. de (1923), La pêche en Côte d'Ivoire, *La Géographie*, 40 : 304-311.

FRANCE CONSULT (1981), *La pêche et les industries associées*, Rapport préparé pour le gouvernement du Congo.

FRÉON P., WEBER J. (1983), Djifère au Sénégal. La pêche artisanale dans un contexte industriel, *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches Maritimes*, 47 (2-4) : 261-302.

GALLAIS J. (1958), La vie saisonnière au sud du lac Débo (Territoire du Soudan), *Cahiers d'Outre-Mer*, 11 : 117-141.

GALLAIS J. (1967), *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*, Dakar, IFAN, 2 vols.

GALLAIS J. (1984), *Hommes du Sahel*, Paris, Flammarion.

GALLOIS-DISQUETTE D. (1979), *Dynamique de l'Art Bidjogo (Guinée Bissau)*, Thèse de 3è cycle, Paris I, 2 vols.

GASPARD F., PLATTEAU J.-P. (1999), *Collective action for local-level effort regulation: an assesment of recent experiences in Senegalese small-scale fisheries*, Namur, Centre de recherche en économie du développement, 47 pages multigr.

GEISTDOERFER A. (1984), Connaissance et appropriation des territoires de pêche, *Bull. Écologie Humaine*, 2 (3) : 3-26.

GEISTDOERFER A. (1987), Les travailleuses de la mer (Atlantique Nord), *in De la voûte céleste au terroir, du jardin au foyer*, Éditions de l'EHESS : 249-265.

GIDDENS A. (1984), *The construction of society*, Cambridge, Polity Press.

GLADWIN H. (1971), *Decision making in the Cape Coast (Fanti). Fishing and fish marketing systems.* Ph.D. Thesis, Stanford University.

GOBERT B. (1985), Quelques aspects socio-économiques de la pêcherie artisanale béninoise de Pointe-Noire, Congo, *Revue de l'Institut des Pêches Maritimes*, 47 (3) : 251-260.

GODELIER M. (1982), *La production des grands hommes ; pouvoir et domination chez les Maruya de la Nouvelle Guinée*, Paris, Fayard.

GOERG O. (1985), Conakry : un modèle de ville coloniale française ? Règlements fonciers et urbanisme de 1885 aux années 1920, *Cahiers d'Études Africaines*, 25 (99) : 309-335.

GOERG O. (1986), *Commerce et colonisation en Guinée, (1850-1913)*, Paris, L'Harmattan.

GOERG O. (1988), *Les Sierra Leonais en Guinée, première approche*, 5th Sierra Leone Symposium Birmingham, multigr.

GOERG O. (1989), Chefs de quartiers et tribal headmen, Deux visions des colonisés en ville, *in* Chrétien J.-P. et Prunier P. (eds), *Les Ethnies ont une histoire,* Paris, Karthala et ACCT, coll. Hommes et Sociétés : 267-282.

GOERG O. (1990), La genèse du peuplement de Conakry, *Cahier d'Études Africaines*, 30 (1) : 73-99.

GORDON H. S. (1954), The economic theory of a common property resource: the fishery, *Journal of Political Economy*, 620 : 124-142.

GOTTMANN J. (1973), *The significance of territory*, Univ. Press of Virginia, Charlottesville.

GOUJET R., LOOTVOET B., VEIGA COUTINHO M. J. da (1992), Commerce et transformation du poisson à Dixinn (Conakry), Éléments d'analyse historique, sociologique et économique, *Doc. Sci. Cent. Rech. Halieut., Boussoura,* Conakry, 17.

GREENE S. E. (1988), Social change in eighteenth century Anlo: the role of technology, markets and military conflict, *Africa*, 58 : 70-86.

GREENE S. E. (1996), *Gender, Ethnicity, and Social Change on the Upper Slave Coast: A history of the Anlo-Ewe*, Portsmouth, N.H. et London, Heineman et James Currey.

GROVE J. M. , JOHANSEN, A. M. (1968), The Historical Geography of the Volta Delta, during the Period of Danish Influence, *Bulletin de l'IFAN*, sér. B, 30 (4) : 1374-1421.

GRUVEL A. (1908), *Les pêcheries des côtes du Sénégal et des Rivières du Sud*, Paris, Challamel.

GRUVEL A. (1913), *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du Cap Blanc au Cap de Bonne-Espérance)*, Paris, Larose.

GUINGUENO A.-M. (1986), *La pêche artisanale et la transformation de la production sardinière à Abidjan*, Mémoire de DEA, IEDES, Univ. de Paris I.

GUNDA B. (ed) (1984), *The Fishing Culture of the World: Studies in Ethnology, Cultural Ecology and Culture*, Budapest, Akadémiai Kiado.

GUTKIND P. C. W. (1989) The Canoemen of the Gold Coast, *Cahiers d'Études Africaines,* 29 : 339-376.

HAAKONSEN J. M. (1991a), La pêche artisanale et les migrations des pêcheurs au Libéria, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 150-168.

HAAKONSEN J. M. (1991b), Vers une meilleure compréhension des migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds),*Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 1-12.

HAAKONSEN J. M. (1991c), The role of migrating fishermen in West Africa: what we know and what we still need to learn, *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium international Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions, t. II : 709-715.

HAAKONSEN J. M. (1992a), Industrial vs. artisanal fisheries in West Africa: The lessons to be learnt, in Tvedten I., Hersoug (eds), *Fishing for development,* Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet : 33-53.

HAAKONSEN J. M. (1992b), Artisanal fisheries and fishermen's migrations in Liberia, *Maritime Anthropological Studies*, 5 : 75-87.

HAAKONSEN, J. M. (ed) (1988), *Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana.* IDAF/WP/21, Cotonou, FAO.

HAAKONSEN J. M., DIAW M. C. (eds) (1991), *Migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, IDAF/WP/36, Cotonou, FAO.

HAGAN G. P. (1983), Marriage, Divorce and Polygyny in Winneba, *in* Oppong, C. (ed), *Female and male in West Africa*, London, George Allen and Unwin.

HARDIN G. (1968), The tragedy of the commons, *Science*, 162 : 1243-1247.

HENDRIX M. K. (1983a), African maritime fisheries in the West Atlantic: an historical overview and case study, *New England Journal of Black Studies,* 3 : 78-102.

HENDRIX M. K. (1983b), *Technology and tradition in west african maritime fisheries: Tombo, Sierra Leone*, USA, Int. Center for Marine Resource Develop., Kingston, University of Rhode Island.

HENDRIX M. K. (1985a), *Research notes on maritime boatbuilding traditions in Sierra Leone*, Tombo, Sierra Leone, 40 pages multigr.

HENDRIX M. K. (1985b), Technology and maritime fisheries on the Sierra Leone Peninsula, 1600-1980, *in* Stone J. C (ed), *Africa and the Sea*, Aberdeen : 64-79.

HENRY C. (1989), Grandeur et décadence des marins Bijogo, *Cahiers d'Études Africaines*, 29 (114) : 193-207.

HENRY C. (1991), *Rapports d'âge et de sexe chez les Bijogo (Guinée Bissau)*, Thèse de doctorat de l'Université de Paris X Nanterre.

HERNfls P. O. (1991), *Modernizing Ghanaian fisheries. The need for "social carriers" of technology,* Oslo, Ad Notam.

HILL P. (1963a), *The migrant cocoa farmers of southern Ghana; a study in rural capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press.

HILL P. (1963b), *Ewe seine fishermen,* Accra, University of Legon.

HILL P. (1970), *Studies in rural capitalism in West Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

HIRSCH A., LE BOURDIEC P. (1963), *Étude géographique des problèmes de transport en Côte-d'Ivoire. Situation économique en 1959*, Paris, La Documentation Française.

HORNELL J. (1925), The negro as fisherman, *Discovery*, 138 : 201-204.

HORNELL J. (1928), *Report on the fishery resources of Sierra Leone*, Freetown Government Printing Office.

HUGON P. (1980), Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital. Peut-on dépasser le débat ? *Tiers Monde*, 82 : 235-259.

HYDEN G. (1980), *Beyond ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and an uncaptured peasantry,* London, Heinemann.

HYDEN G. (1983), *No shortcuts to progress. African development management in perspective*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press.

IFO-BECIS, *Évaluation de l'Opération Pêche Mopti*, Documents provisoires, 5 brochures.

IJFF A. (1991a), Les migrations de pêche maritime au Nigéria, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 274-285.

IJFF A. (1991b), La migration en pêche maritime au Gabon, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 290-302.

IGUÉ J., SOULE B.G. (1992), *L'État-entrepôt au Bénin : Commerce informel ou solution à la crise ?* Paris, Karthala.

INRZFH-ORSTOM (1988), *Études halieutiques du Delta central du Niger, enquête statistique auprès des pêcheurs*, Orstom, Bamako.

JANVRY A. DE, SADOULET E., THORBECKE E. (1993), Introduction, *World Development*, 21 : 565-575.

JEAY A.-M. (1984), *Prédateurs de la nuit, étude ethno-sociologique d'une population de pêcheurs : les somono (Mali),* Thèse d'État en Ethnologie, Université de Montpellier III, 2 vols.

JONGE K. DE (1979), Peasant fishermen and capitalists; development in Senegal, *Review of African Political Economy,* 15-16 : 105-123.

JORION P. (1985a), *Attitudes personnelles et sociales des pêcheurs à l'égard des technologies nouvelles (études de cas sur la côte congolaise)*, Atelier Régional FAO/COPACE sur le développement et l'aménagement des pêches artisanales, Lomé.

JORION P. (1985b), *L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin,* DIPA/WP/4, Cotonou, FAO.

JORION P. (1988), Going out or staying home. Seasonal movements and migration strategies among Xwala and Anlo-Ewe fishermen, *MAST*, 1 : 129-155.

JUL-LARSEN E. (1992), Attitudes towards modernization in African small-scale fisheries, *in* Tvedten I. and Hersoug B. (eds), *Fishing for development small-scale fisheries in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet : 70-91.

JUL-LARSEN E. (1994), *Migrant fishermen in Congo : Tradition and modernity*, Bergen, Chr. Michelsen Institute.

JUL-LARSEN E., KASSIBO B. (à paraître), Fishing at home and abroad - access to waters in Niger's Central Delta and the effects of work migration, *in* Benjaminsen T.A., Lund C. (eds), Uppsala, Nordiska Afrika Institutet.

KASSIBO B. (1983), *Histoire et sens du pouvoir dans le Korondougou,* Thèse de troisième cycle, EHESS, Paris.

KASSIBO B. (1988), La dynamique de la pêche dans le Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période pré-coloniale à nos jours, *in* Kawada J. (ed), *Boucle du Niger, approches multidisciplinaires,* Tokyo, Institut de Recherches sur les langues et cultures d'Asie et d'Afrique : 167-189.

KASSIBO B. (1990), *Le crédit nomade. Rôle et mode de fonctionnement du crédit chez les pêcheurs du Delta central du Niger,* Contribution à l'atelier du projet "Études halieutiques du Delta central du Niger", Bamako, IER-Orstom, 12 pages multigr.

KASSIBO B. (1991), *L'union régionale des coopératives de Mopti : les raisons d'un échec,* Rapport à la commission spécialisée d'évaluation de l'Institut d'Économie Rurale de Bamako (Mali), 12 pages multigr.

KASSIBO B. (1992), *Génèse et évolution des systèmes de production halieutiques*, Bamako, Orstom/INRZRH.

KASSIBO B. (1994), Histoire du peuplement humain, *in* Quensière, J. (ed), *La pêche dans le delta central du Niger,* Paris, Karthala : 81-97.

KASSIBO B. (1996), *Étude sur les pêcheurs migrants maliens des retenues agro-pastorales de Côte d'Ivoire*, multigr.

KOPYTOFF I. (1987), Introduction, *in* Kopytoff I. (ed), *The African frontier: the reproduction of traditional African societies,* Bloomington, Indiana University Press.

KORANTENG K. A. (1990), Ghana Canoe Frame Survey 1989, *Information Report*, 25, Tema, Fisheries Department Research and Utilization Branch.

LAË R. (1988), Analyse du système-pêche dans le Delta central du Niger, *in Études halieutiques du Delta central du Niger, enquête statistique auprès des pêcheurs*, Bamako, INRZFH-Orstom.

LAË R., HIE DARÉ J.P. (1989), Statistiques des petits métiers de la pêche en lagune Ébrié (1978-1984), *Arch. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Abidjan*, 12 : 13-42.

LAË R., ALBARET J.-J., DURAND J.-R. (1991), Contresens possibles et nécessaire pluridisciplinarité : l'exemple des ethmaloses en lagune Ébrié, *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium International Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 723-735.

LAGOIN Y., SALMON G. (1967), *Étude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'ouest africain. (Introduction générale ; étude régionale ; études nationales de Mauritanie ; Sénégal ; Gambie ; Mali ; Haute Volta ; Niger ; Guinée; Libéria ; Côte d'Ivoire ; Ghana ; Togo ; Dahomey ; Nigéria ; Tchad)*, Société Centrale pour l'Équipement du Territoire Coopération, Paris, Larose, 16 vols.

LALOË F. (1995), Perception d'une dynamique; cadres de représentation, *in* Laloë F., Rey H., Durand J.-L. (eds), *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*, Table ronde Orstom/Ifremer, Montpellier 1993, Paris, Orstom Éditions, Colloques et Séminaires : 27-37.

LALOË F. (1999), Le statut de la modélisation dans une démarche interdisciplinaire, *Nature, Sciences, Sociétés,* 7 (4) : 5-13.

LALOË F., CHAUVEAU J.-P., SAMBA A. (1991), Du schéma d'aménagement à ses résultats réels : " l'effet informel " dans l'aménagement des pêches artisanales sénégalaises, *in* Durand J.-R., Lemoalle J. et Weber J. (eds), *La recherche face à la pêche artisanale,* Symposium International Orstom-Ifremer, Montpellier (France), 3-7 juillet 1989, Paris, Orstom Éditions : 999-1006.

LALOË F., SAMBA A. (1990), *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche*, Paris, Orstom Éditions, Études et Thèses.

LASSARAT A. (1958), La pêche en Côte d'Ivoire, *Revue des Travaux de l'Institut des Pêches maritimes*, 22 (1) : 31-63.

LAWSON R. M. (1968), The transition og Ghana's fishing from a primitive to a mechanised industry, *Transactions of the Historical Society of Ghana,* 9 : 90-104.

LAWSON R. M. (1971), The supply and response of retail trading services to urban population growth in Ghana, *in* Meillassoux, C. (ed), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa,* International African Institute, Oxford University Press.

LAWSON R. M., KWEI E. A. (1974), *African entrepreneurship and economic growth. A case study of the fishing industry of Ghana*, Accra, Ghana University Press.

LE CŒUR C. (1994), *La pêche en Mauritanie : Du désert à la mer ou l'appropriation d'un espace halieutique. Géographie humaine*, Thèse pour le doctorat de géographie, Université de Montpellier III.

LEROY Y. (1956-1957), *La pêche et le commerce du poisson à Mopti (Soudan français)*, Service de l'hydraulique de l'AOF, Bamako, IFAN.

LEMASSON (sd), *Note sur l'évolution de la pêche dans le Delta central du Niger*, Centre Technique Forestier Tropical. Rapport de mission.

LEWIS, M. A. (1977), *Female entrepreneurial styles; an examination of coastal Fante businesswomen*, University of Washington, Ann Arbor, Michigan, University Microfilms International.

LONG N. (1989), Introduction, *in* Long N. (ed), *Encounters at the interface. A perspective on social discontinuities in rural development*, Wageningen, Agricultural University.

LONG N. (1994), Du paradigme perdu au paradigme retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs, *Bulletin de l'APAD*, 7 : 11-34.

LONG N. (1996), Globalization and localisation. New challenges to rural research, *in* Moore H. L. (ed), *The Future of anthropological Knowledge*, London and New York, Routledge : 37-59.

LONG N. (ed) (1989), *Encounters at the interface. A perspective on social discontinuities in rural development*, Wageningen, Agricultural University.

LONG N., LONG A., (eds) (1992), *Battlefields of knowledge: the interlocking of theory and practice in social research and development*, London, Routledge.

LOOTVOET B., DA VEIGA COUTINHO M. J. (1990), L'avenir des charpentiers de marine en Guinée n'est pas inexorablement bouché. Le développement de la pêche artisanale dépend aussi d'eux, *Doc. Sci. Cent. Rech. Halieut., Boussoura*, Conakry, 13.

MADROLLE (1895), *En Guinée*, Paris, H. Le Soudier.

MAHY J. D. (1989), *La pêche artisanale en Guinée : Étude sur le contexte humain, socio-économique et technique des communautés de pêche artisanales de Bongolon et Boulbinet*, Conakry, Ministère de l'Agriculture et des ressources Animales, Secrétariat d'État à la pêche, Agence Canadienne de Développement International.

MAKAYA A. (1983), *Socio-économie de la pêche artisanale maritime et de la commercialisation du poisson dans la région de Pointe-Noire*, Thèse de 3e cycle en sociologie, UER de sciences économiques et sociales, Univ. Sciences et Techniques de Lille.

MALMBERG T. (1980), *Human territoriality. Survey of behavioural territories in man with preliminary analysis and discussion of meaning*, Studies in the Social Science, 33, The Hague-Paris-New York, Mouton.

MANNING P. (1985), Merchants, porters, and canoemen in the bight of Benin, links in the West African Trade Network, *in* Coquery Vidrovitch C., Lovejoy P. E. (eds), *The workers of African trade*, Beverly Hills, Sage : 51-74.

MANNING P. (1989), Coastal society in the Republic of Bénin : Reproduction of a regional system, *Cahiers d'Études Africaines*, 39 : 239-257.

MANOUKIAN M. (1950), Akan and Ga-Adangme Peoples of the Gold Coast, *in* Forde D. (ed) *Ethnographic Survey of Africa. Western Africa, Part 1*, London, International African Institute, Oxford University Press.

MARCHAK P., GUPPY N., MC MULLAN J. (1987), *Uncommon property. The fishing and fish processing industries in British Columbia*, Toronto-New-York-London-Sydney-Auckland, Methuen publications

MARTINELLI B. (1985), Techniques, représentations et division du travail chez les pêcheurs Eve du sud du Togo, *Anthropologie maritime*, vol. 2 : 129-134.

MC CAY B., ACHESON J. M. (eds), (1987), *The question of the commons: the culture and ecology of communal resources*, Arizona, University of Arizona Press, Tucson.

MEDARD J.-F. (1992), Le " Big man " en Afrique : Esquisse d'analyse du politicien entrepreneur, *L'Année sociologique*, 42 : 167-192.

MEDEIROS F. de, (ed) (1984), *Peuples du Golfe du Bénin (Aja-Ewé)*, Paris, Karthala.

MILLER D. (ed) (1995), *Worlds apart. Modernity through the prism of the local*, London and New York, Routledge.

MISSION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SOUDAN (MISOES) (1960), *La pêche et données économiques diverses*, Rapport provisoire n° 6, Paris.

MOAL M. (1961), Rapport de mission : Mission d'Assistance Technique en matière de Pêches Maritimes.

MONGBO R. (1995), *The appropriation and dismembering of development intervention. Policy, discourse and practice in the field of rural development Benin*, Thesis Landbouw Universiteit Wageningen, Grafisch Service Centrum Van Gils BV.

MONOD T. (1977), Une enquête Ouest Africaine sur les pêches au XVIII[e] s., *Société Française d'Histoire d'Outre Mer*, t. 64, 237 : 516-520.

MONOD T., MAUNY R., DUVAL G. (traduction) (1959), *De la première découverte de la Guinée*, par Diogo Gomes, Bissau, Centro de Estudo de Guine Portugesa, n° 27.

MONOD T., TEIXEIRA DA MOTA A., MAUNY R. (traduction et eds.) (1951), *Description de la Côte occidentale d'Afrique (Sénégal au Cap de Monte, Archipels)*, par V. Fernandes (1506-1510), Bissau, Centro de Estudos da Guiné Portuguesa, "*Memorias*", n° 11.

MONTEIL C. (1932), *Une cité soudanaise, Djenné, métropole du Delta central du Niger*, Anthropos/Institut International Africain.

MORAN M. H. (1990), *Civilized women. Gender and Prestige in Southeastern Liberia*, Ithaca and London, Cornell University Press.

NGUINGUIRI J.-C., (sd), *La spécialisation technique chez les pêcheurs vili : un choix stratégique*, Pointe-Noire, Orstom.

NGUINGUIRI J.-C. (1988), Traditions et coutumes foncières des communautés du littoral congolais, *Doc. Sci. du Centre Orstom de Pointe-Noire*, 69, Nouvelle Série.

NGUINGUIRI J.-C. (1990), *La pêche Vili au Congo, diagnostic d'un diagnostic de stagnation*, mémoire de DEA, Université Paul Valéry Montpellier III.

NGUINGUIRI J.-C. (1991a), Critique d'un diagnostic de "développeurs": la stagnation de la pêche vili au Congo, *Chroniques du SUD*, 6, Orstom : 177-188.

NGUINGUIRI J.-C. (1991b), Les migrations des pêcheurs au Congo. Les pêcheurs dit " Popo ", *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 303-320.

NGUINGUIRI J.-C. (1995), *Des pêcheurs face au développement : acteurs, stratégies et trajectoires des pêcheries vili du Congo*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Marseille, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

NINSIN K. (1991), Economic Modernisation and Social Change: Evidence from Mumford, a Ghanaian Fishing Village, *Africa*, 61 : 98-116.

NJIFONJOU O. (1998), *Dynamique de l'exploitation dans la pêche artisanale maritime des régions de Limbé et de Kribi au Cameroun*, Thèse de doctorat, Brest, Université de Bretagne Occidentale.

NJINFONJOU O., LALOË F., CHABOUD C., SIMIER M. (1999), Marine fisheries management in Cameroun: overview and perspectives for improvment of the survey system and data collection, *ICES Journal of Marine Science*, 56 : 1033-1043.

NORMAND (1902), Note sur la Guinée française, *Renseignements coloniaux*, 7, supplément du bulletin du Comité de l'Afrique française : 143-149.

NUKUNYA G.K. (1969), *Kinship and marriage among the Anlo Ewe,* London, The Athlone Press.

NUKUNYA G.K. (1991), Les migrations des pêcheurs Anlo Ewe, *in* Haakonsen J. M. et Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest,* DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 221-237.

NYPAN A., (1960), Market trade. A sample survey of market traders in Accra, *African Business Series*, 2, Economic Research Division, University College of Ghana.

ODEYÉ M. (1985), *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville,* Paris , L'Harmattan.

ODOTEI I. (1989), *Ghanaian migrant fishermen in Côte d'Ivoire,* Institute for African Studies, Legon, University of Ghana, 262 pages multigr.

ODOTEI I. (1991a), *Ghanaian migrant fishermen in the Republic of Benin*, Institute for African Studies, Legon, University of Ghana.

ODOTEI I. (1991b), *Introduction of new technology in the artisanal marine fishing industry in Ghana. Vol. I: A historical overview. Vol II: The role of women.* Trondheim, Senter for Miljø og Utvikling.

OKONJO K. (1976), The dual-sex political system in operation: Igbo women and community politics in Midwestern Nigeria, *in* Hafkin, N. J. and Bay, E. G. (eds), *Women in Africa. Studies in social and economic change,* California, Stanford University Press.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1990), Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologies, action, connaissance, *Cahiers d'Études africaines*, 120 : 475-492.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1992), *Le développement comme champ politique local*, Journées d'Etudes Défense et Recherche Universitaire, 10 pages multigr.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995), *Anthropologie et développement ; Essai en socio-anthropologie du changement social,* Paris, Karthala-APAD.

OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1998), Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG, *in* Deler J.-P., Fauré Y.-A., Piveteau A., Roca P.-J. (eds) (1998), *ONG et développement*, Paris, Karthala : 23-27.

OPPONG C. (1981), *Middle class African marriage*, London, Allen and Unwin.

ORTOLI J. (1936), Une race de pêcheurs : les Bozo du Niger. *Bulletin de Recherches Soudanaises*, n° 4.

OSTROM E. (1990), *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*, Cambridge, Cambridge University Press.

OVERÅ, R. (1992), *Fish mammies. The role of women in the artisanal fishery sector of Ghana*, Thesis for Cand. polit., Department of Geography, University of Bergen.

OVERÅ, R. (1993), Wives and traders. Women's careers in Ghanaian canoe fisheries, *Maritime Anthropological Studies*, 6 : 110-135.

OVERÅ, R. (1998), *Partners and Competitors. Gendered Entrepreneurship in Ghanaian Canoe Fisheries*, Dissertation for the Dr. Polit. Degree, Department of Geography, University of Bergen.

PALSSON G. (1989), The art of fishing, *Maritime Anthropological Studies*, 2 : 1-20.

PAULME D. (1957), Des riziculteurs africains : Les Baga (Guinée Française), *Cahiers d'Outre-Mer*, 39 (10) : 257-278.

PAVÉ M. (1996), *Documents disponibles aux archives de l'Afrique occidentale française (c. 1906-c; 1946)*, Dakar, CRODT/ISRA, multigr.

PAVÉ M., CHARLES-DOMINIQUE E. (1999), Science et politique des pêches en Afrique occidentale française (1900-1950) : quelles limites de quelles ressources ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 7 : 5-18.

PÉLISSIER P. (1962), *Les pays du Bas-Ouémé. Une région témoin du Dahomey méridional*, Bordeaux, Union française d'impression, Travaux du département de géographie n°10.

PÉLISSIER P. (1966), *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yriex, Fabrègue.

PÉLISSIER P. (1989), Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest-africains, *in* Singaravelou (ed), *Pauvreté et Développement dans les pays tropicaux (Hommage à Guy Lasserre)*, Ceget-CNRS : 123-134.

PÉLISSIER P., SAUTTER G. (1970), Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969), *Études Rurales*, 37-38-39 : 7-46.

PERRON M. (1929), Pêcheries et sécheries en Europe et en AOF, *Bulletin d'agriculture générale des colonies,* 245 : 602-625.

PÉTREQUIN P. (1984), *Gens de l'eau. Gens de la terre. Ethno-archéologie des communautés lacustres,* Paris, Hachette.

PEZENNEC O., MARCHAL E. et BARD F.-X. (1993), Les espèces pélagiques côtières de Côte-d'Ivoire. Resources et exploitation, *in* Le Loeuff P., Marchal E., Amon Kothias J.-B. (eds), *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire. I. Le milieu marin*, Paris, Orstom Éditions : 87-423.

PIOLLE X. (1991), Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? *L'espace géographique*, 4 : 349-358.

PLATTEAU J.-P. (1988), The penetration of capitalism into small-scale third world fisheries: an investigation of historical processes and organizational forms., *Cah. de la Faculté des Sciences Économiques et Sociales de Namur*, Série Recherches, 82.

PLATTEAU J.-P. (1989a), The Dynamics of fisheries development in developing countries: A general overview, *Development and Change*, 20 : 565-597.

PLATTEAU J.-P. (1989b), Penetration of capitalism and persistence of small-scale organisational forms in third world fisheries, *Development and Change*, 20 : 621-651.

PLATTEAU J-P. (1990), État, marché et pêcheurs marins artisanaux en Afrique francophone et lusophone, *Afrique contemporaine*, 154 : 3-34.

PLATTEAU J.-P. (1993), The Free Market is not Readily Transferable: Reflections on the Link Between Market, Social Relation, and Moral Norms, *in* Martinussen J. (ed), *New Institutional Economics and Development Theory*, Roskilde, International Development Studies, Roskilde University : 71-178.

PLIYA J. (1980), *La pêche dans le sud-ouest du Bénin. Étude de géographie appliquée sur la pêche continentale et maritime,* Paris, ACCT.

PLIYA J. (1985), *Protection du milieu et législation traditionnelle de protection en Afrique Ouest,* Communication au colloque de Cotonou, 10 pages multigr.

POLLNAC R. B. (1984), Investigating territorial use rights among fishermen, *in* Ruddle K. and Akimichi T. (eds), *Maritime institutions in the Western Pacific*, Senri Ethnological Studies, n° 17, Osaka, National Museum of Ethnology : 285-300.

POSTEL E. (1950), La pêche en Guinée, Konakry et ses environs, *in Congrès des pêches et des pêcheries dans l'Union française d'Outre Mer*, Marseille 11-13 octobre 1950, Marseille, Institut colonial de Marseille : 151-159.

POSTEL E. (1950), La pêche en Côte d'Ivoire, *in Congrès des pêches et pêcheries dans l'Union française d'Outre Mer*, Marseille 11-13 octobre 1950, Marseille, Institut colonial de Marseille : 160-169.

POUILLON F. (1990), Présentation. Sociétés pastorales et développement : histoire des politiques et critique des doctrines, *Cahiers des Sciences Humaines*, 26 : 3-9.

POUPLARD C. (1983), *Évolution des échanges marchands à Konna (Mali) du 18è siècle à nos jours*, Mémoire EHESS, Paris.

QUENSIÈRE J. (ed), (1994), *La pêche dans le delta central du Niger*, Paris, Karthala, 2 vols.

QUENSIÈRE J., CHARLES-DOMINIQUE E. (1997), *La surexploitation : quelle surexploitation ?* Communication au Troisième Forum de l'Association Française d'Halieumétrie, Montpellier, 10 pages multigr.

QUINN N. (1971), *M'fantse fishing crew composition: a decision making analysis*, Ph.D. Thesis, Stanford University.

RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques.

RAIMBAULT R.-P. (1891), Étude sur Conakry, *Annales Apostoliques de la Congrégation du St Esprit et du St Coeur de Marie, 1891-1895* : 139-146.

RATCLIFFE C., LINDLEY R. (1988), *Report on artisanal fisheries sector study*, Liberia, Lymington, MacAlister Elliott and Partners Ltd.

REVÉRET J.-P. (1991), *La pratique des pêches. Comment gérer une ressource renouvelable*, Paris, L'Harmattan, coll. Environnement.

RIVIÈRE C. (1965), Dixinn-Port : Enquête sur un quartier de Conakry (Rép.de Guinée), *Bull IFAN*, 29 série B (1-2) : 424-452.

RIVIÈRE C. (1968), Le long des côtes de Guinée avant la phase coloniale, *Bull. IFAN*, série B, 2 : 727-750.

RIVIÈRE C. (1970), *Mutations sociales en Guinée*, Paris, Marcel Rivière et Cie.

ROBERTS R. (1981), Fishing for the state; the Somono and the political economic of the middle valley Niger; ca 1812-1905, *in* Crummey D., Steward C. C. (eds), *Mode of production in Africa, the precolonial era*, Beverly Hills, London, Sage Publications : 175-203.

ROBERTSON C. C. (1984), *Sharing the Same Bowl. A Socioeconomic History of Women and Class in Accra*, Ghana, Bloomington, Indiana University Press.

ROBIC M. C. (ed) (1992), *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica.

ROGERS, B. (1980), *The domestication of women. Discrimination in developing societies*, London and New York, Tavistock Publications.

ROUSSEL J. (1985), *Ethnographie de la criée de Lomé*, Maîtrise en ethnologie, Université d'Aix-en-Provence.

RUDDLE K., AKIMICHI T. (eds) (1984), *Maritime institutions in the Western Pacific*, Senri Ethnological Studies, n° 17, Osaka, National Museum of Ethnology.

SAHLINS M. (1963), Poor man, rich man, big man, chief : political types in Melanesia and Polynesia, *Comparative studies in Society and History*, 5 (3).

SALEM G. (1989), Géographe : ne dire que ce qui se voit ou donner à voir, *in* Antheaume B., Blanc-Pamard C. *et al* (eds), *Tropiques, Lieux et Liens*, Paris, Orstom, coll. Didactiques, Florilèges offerts à Pélissier P. et Sautter G. : 291-295.

SAUTTER G. (1973), Recherches en cours sur les villes d'Afrique Noire. Thèmes et problèmes. Point de vue d'un géographe, *Cahiers d'Études Africaines*, 13 (51) : 405-416.

SAUTTER G., PELISSIER P. (1964), Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir, *L'Homme*, 4 : 56-72.

SCET-SEDES (Charbonnier-Chemipault) (sd), *Traitement et commercialisation du poisson séché dans le Delta central du Niger*, Paris, SCET-COOP-SEDES, 3 vols.

SCOTT J.C. (1976), *The moral economy of the peasant: rebellion and subsistance in Southeast Asia*, New Haven, Yale University Press.

SENE A. (1985), *Les transformations sociales dans la pêche maritime piroguière : conditions de travail et modes de vie des pêcheurs de Guet-Ndar de Saint-Louis au Sénégal*, Thèse de troisième cycle de sociologie, Toulouse-le-Mirail.

SMITH M.E. (ed) (1977), *Those who live from the sea, a study in maritime anthropology*, St. Paul, Monograph American Ethnological Society, n° 62.

SMITH R. (1970), The canoe in West African history, *Journal of African History*, 11 : 515-533.

STONE J.C. (ed) (1985), *Africa and the sea*, African Studies Group, Aberdeen, Aberdeen University.

STRATHERN M. (ed) (1995), *Shifting contexts. Transformation in anthropological Knowledge*, London and New York, Routledge.

SUDO K.-I. (1984), Social organization and sea tenure in Micronesia, *in* Ruddle K. and Akimichi T. (eds), *Maritime institutions in the Western Pacific*, Senri Ethnological Studies, n° 17, Osaka, National Museum of Ethnology : 203-230.

SUNDSTRÖM L. (1972), *Ecology and symbiosis: Niger water folks*, Uppsala, Etnografiska Institutionen, Studia Ethnographica Upsaliensia.

SURET-CANALE J. (1970), *La République de Guinée*, Paris, Éditions Sociales.

SURGY A.N. de (1964), *Les pêcheurs de Côte-d'Ivoire*, CNRS., Centre de Documentation de Côte d'Ivoire, trois vol., 81+55+144 pages multigr.

SURGY A.N. de (1966), *La pêche traditionnelle sur le littoral ewhé et mina, (De l'embouchure de la Volta au Dahomey)*, Paris, 154 pages,multigr.

SURGY A.N. de (1969), *La pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne "Côte de Guinée"*, Thèse de 3ème cycle, Paris, 2 vols.

SYLLA M. (1975), *Monographie Historique du Dubreka, des origines à l'Intrusion Coloniale*, I.P.G.A.N., Conakry, Guinée, Mémoire de Fin d'Études Supérieures, 94 pages multigr.

TACONNET M., SHEFFERS W. S. (1988), *Les statistiques de pêche artisanale au Gabon et Cameroun : enquête-cadre et propositions pour un système de collecte et de traitement des données d'effort et de capture*, COPACE/TECH/88/90, Dakar, FAO.

TAKEZAWA S. (1980), Le maître des eaux et l'islam : changement sociaux et changement religieux chez les Tié du Niger, *in* Kawada (ed) *Boucle du Niger, approches multidisciplinaires*, Tokyo, vol. 1.

THOMAS J. (1928), Une mission en Guinée française et au Niger, *Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, n° 47.

THOMAS L. V. (1959), *Rapport sur les déplacements de populations en Afrique occidentale*, Haut Comité de la population et de la famille, G. Dupont imprimeur, 225 pages multigr.

TVEDTEN I., HERSOUG B. (1992), Introduction, *in* Tvedten I., Hersoug B. (eds) : 7-30.

TVEDTEN I., HERSOUG B. (eds) (1992), *Fishing for development*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies.

VAN CHI BONNARDEL R. (1967), *L'économie maritime et rurale de Kayar, village sénégalais. Problèmes de développement*, Dakar, Mémoire IFAN, 76.

VAN PAASSEN C. (1981), The philosophy of geography: from Vidal to Hägerstrand, *in* Pred A. (ed), *Space and time in geography*, Lund, CWK Gleerup : 17-29.

VELLENGA, D. D. (1986), Matriliny, patriliny and class formation among women cocoa farmers in two rural areas of Ghana, *in* Robertson C., Berger I. (eds), *Women and class in Africa,* London, Holms and Meier.

VENNETIER P. (1958), *Rapport sur le village des pêcheurs de la côte mondaine à Pointe-Noire*, Brazzaville, ORIK.

VENNETIER P. (1968), *Pointe-Noire et la façade maritime du Congo Brazzaville*, Paris, Orstom, Mémoires, 26.

VERCRUIJSSE E. (1983), Fishmongers, big dealers and fishermen: Cooperation and conflict between the sexes in Ganaian canoe fishing, *in* Oppong C. (ed) *Female and male in West Africa,* London, George Allen and Unwin.

VERCRUIJSSE E. (1984), *The penetration of capitalism. A West-African case study*, London, Zed Books.

VERDEAUX F. (1981), *L'Aïzi pluriel, chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire*, Thèse de Doctorat, Paris, EHESS.

VERDEAUX F. (1986), Du pouvoir des génies au savoir scientifique. Les métamorphoses de la lagune Ébrié (Côte d'Ivoire), *Cahiers d'Études Africaines*, 26 (101-102) : 145-171.

VERDEAUX F. (1988), Contexte sociologique de la pêche lagunaire (1ère partie), *in* Dufour P. *et al* (eds), *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire*, t. *2. Les milieux lagunaires*, Paris, Orstom Éditions : 367-398.

VERDEAUX F. (1989a), Présentation, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 3-7.

VERDEAUX F. (1989b), Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune Aby (Côte d'Ivoire) 1935-1982, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 191-211.

VERDEAUX F. (1992), Société de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu, *Afrique Contemporaine*, 161 : 125-144.

VERDEAUX F. (ed) (1989), La pêche : enjeux de développement et objet de recherche, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2).

VERLET M., BLACHET G., DELAGARDE P. (1966), *Aspects humains de la pêche au lac Tchad. Étude socio-économique*, CTFT-BDPA, 6 vols., 710 pages multigr.

WAGNER K. (1991), Les migrations des pêcheurs en Sierra Leone : Une étude du cas du village de Tombo, *in* Haakonsen J. M., Diaw M. C. (eds), *Migrations des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest*, DIPA/WP/36, Cotonou, FAO : 128-149.

WEBER J. (1982), Pour une approche globale des problèmes de la pêche, l'exemple de la filière poisson au Sénégal, *in* Weber J., Aspects de la recherche en socio-économie de la pêche artisanale maritime sénégalaise, *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, n° 84.

WEBER J. (1994), Problématique du développement des pêches, *in* Antona M., Catanzano J., Sutinen J.G., *Proceedings of the sixth Conference of the International Institute of Fisheries Economics and Trade*, Paris, 1992, International Institute of Fisheries Economics and Trade: 1293-1299.

WEBER J., DURAND H. (1986), *Le secteur des pêches dans les pays d'Afrique*, Dakar, Réunion préparatoire pour l'Afrique en vue de la première consultation sur l'industrie des pêches, Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, 67 pages multigr.

WEBER J., FONTANA A. (1983), *Pêches et stratégies de développement : discours et pratiques*, Dakar, CRODT-ISRA, 11 pages multigr.

WEIGEL J.-Y. (1985), *L'aménagement traditionnel de quelques lagunes du Golfe de Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin.* Rome, FAO, Circulaire des pêches, C790.

WEIGEL J.-Y. (1987), Nana et pêcheurs du port de Lomé : une exploitation de l'homme par la femme ? *Politique Africaine*, 27 : 37-46.

WEIGEL J.-Y. (1989), *La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien*, Orstom Éditions, Études et Thèses.

WEIGEL J.-Y. (ed) (1998), La pêche en Afrique : enjeux et défis, Dossier spécial *Afrique contemporaine*, Paris, La Documentation Française.

WELCOMME R.L. (1972), An evaluation of the acadja method of fishing as practised in the coastal lagoons of Dahomey (West Africa), *J. Fish. Biol.*, 4 : 39-55.

WHITEHEAD A. (1985), Effects of technological change on rural women: A review of analysis and concepts, *in* Ahmed I. (ed), *Technology and Rural Women*, London, George Allen and Unwin.

WIDNER J., MUNDT A. (1998), Researching social capital in Africa, *Africa*, 68 (1) : 1-24.

WONDJI C. (1985), *La Côte Ouest-Africaine du Sénégal à la Côte d'Ivoire, Géographie, Sociétés, Histoire 1500-1800*, Paris, L'Harmattan.

WUTHNOW, R., HUTER J. D., BERGESEN A., and KURZWEIL E. (eds) (1984), *Cultural analysis. The Work of Peter L. Berger, Mary Douglas, Michel Foucault and Jürgen Habermas*, London, Routledge and Kegan Paul.

WYLLIE R.W. (1969), Migrant Anlo fishing companies and socio-political change: a comparative study, *Africa* , 39 (4) : 396-410.

Table des matières

Remerciements 5

Liste des auteurs 7

Introduction - Du paradigme halieutique à l'anthropologie des dynamiques institutionnelles, *J.-P. Chauveau, E. Jul-Larsen* 9

1. Vridi (Côte d'Ivoire). Histoire d'une révélation, *K. Delaunay* 87

2. Des poissons et des hommes : pêcheurs, chercheurs et administrateurs face à la pêche au Maasina (Mali), *C. Fay* 125

3. Prolifération des institutions et performance économique : l'accès aux ressources des pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo), *E. Jul-Larsen* 167

4. Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain, *M.-C. Cormier-Salem* 205

5. Pêche continentale et migration : contrôle politique et contrôle social des migrations de pêche dans le Delta central du Niger, *B. Kassibo* 231

6. Activité de pêche et instrumentalisation des identités : pêcheurs migrants et pêcheurs nationaux dans la société guinéenne, *S. Bouju* 247

7. La pêche des migrants : un modèle de croissance pour la pêche locale ? À propos du dualisme des théories du développement, *J.-C. Nguinguiri* 281

8. Les femmes, chefs d'entreprise dans la pêche piroguière au Ghana. Le cas de la ville de fante de Moree, *R. Overaa* 299

La pêche piroguière en Afrique de l'Ouest : une représentation cartographique 325

Bibliographie 351

Achevé d'imprimer en septembre 2000
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : septembre 2000
Numéro d'impression : 009043

Imprimé en France

En dépit des crises politiques, économiques et sociales que connaissent les pays d'Afrique de l'Ouest, la pêche piroguière continue de connaître une vigueur économique remarquable. Au-delà des débats sur l'évolution des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest, la « qualité empirique » des phénomènes sociaux et institutionnels qui opèrent dans ou autour des activités de pêche peut apporter un éclairage incisif sur les recompositions qui s'opèrent actuellement en Afrique, sous trois aspects essentiels : l'aspect *politique* de la régulation de l'accès aux ressources (biologiques, matérielles, sociales et institutionnelles) et de leur contrôle ; la *mobilité* géographique et professionnelle des individus et des groupes ; la très forte *intégration aux marchés* (locaux, régionaux et mondial) de la pêche piroguière.

L'introduction générale présente un historique et un état des connaissances sur la pêche et les sociétés de pêcheurs. Elle propose de substituer au « paradigme halieutique », focalisé sur la détermination des institutions par l'environnement bio-écologique et les techniques de son exploitation, une approche anthropologique plus large des dynamiques institutionnelles passées et contemporaines.

Les contributions (d'anthropologues principalement, mais aussi de géographes et d'une historienne, et en référence aux travaux récents des économistes) montrent que les régulations des pratiques de pêche impliquent des systèmes de pouvoirs et de règles beaucoup plus diversifiées ; que les identités ethnique, professionnelle et de genre constituent des enjeux autour desquels les différents groupes d'acteurs élaborent des stratégies actives de négociation ; que, pour interpréter l'écart entre les objectifs des projets de développement et leurs résultats réels, il faut prendre en compte la confrontation des normes, des logiques et des « règles du jeu » des acteurs locaux, tant du côté des « développeurs » que du côté des pêcheurs.

Jean-Pierre Chauveau est directeur de recherche à l'IRD (anciennement ORSTOM). Il travaille sur l'anthropologie du changement social et du développement et, actuellement, sur l'anthropologie de la question foncière en Afrique de l'Ouest. Eyolf Jul-Larsen est anthropologue à l'Institut Chr. Michelsen de Bergen, Norvège. Il travaille surtout sur les dynamiques dans la pêche artisanale africaine et sur le rôle politique et économique des migrations en Afrique de l'Ouest. Christian Chaboud est chargé de recherche à l'IRD. Il travaille sur l'économie des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien.

Collection dirigée par Jean Copans

9 782845 860711

ISBN : 2-84586-071-4

hommes et sociétés